

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Monday, September 24, 2012
Wednesday, September 26, 2012
Friday, September 28, 2012
Monday, October 1, 2012

Le lundi 24 septembre 2012
Le mercredi 26 septembre 2012
Le vendredi 28 septembre 2012
Le lundi 1^{er} octobre 2012

Issue No. 23

Fascicule n° 23

*Tenth, eleventh, twelfth and
thirteenth meetings on:*
Legal and political recognition
of Métis identity in Canada

*Dixième, onzième, douzième
et treizième réunions concernant :*
La reconnaissance juridique et politique
de l'identité des Métis au Canada

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Munson
Campbell	Patterson
* Cowan	Raine
(or Tardif)	Sibbeston
Demers	White
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Meredith (*September 24, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Wallace (*June 21, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Munson
Campbell	Patterson
* Cowan	Raine
(ou Tardif)	Sibbeston
Demers	White
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 24 septembre 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 21 juin 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

WINNIPEG, Monday, September 24, 2012
(48)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 8:15 a.m., in the Fairmont Winnipeg Hotel, in the Wellington Ballroom, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dyck, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (4).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament, and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Ministry of Aboriginal and Northern Affairs Manitoba:

Eleanor Brockington, Director, Policy and Strategic Initiatives.

Manitoba Metis Federation:

David Chartrand, President;

David Boisvert, Policy Advisor.

Metis Child, Family and Community Services:

Eileen Sanderson, Kinship Care Worker.

Metis Culture and Heritage Resource Centre Inc.:

Randall Ranville, Genealogist.

As an individual:

Paul Chartrand, Retired Professor of Law.

Ms Brockington made a statement and answered questions.

At 8:58 a.m., the committee suspended.

At 9:10 a.m., the committee resumed.

It was agreed that television coverage of the meeting be permitted.

Mr. David Chartrand made a statement and answered questions.

At 10:02 a.m., the committee suspended.

At 10:10 a.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

WINNIPEG, le lundi 24 septembre 2012
(48)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 h 15, dans la salle Wellington de l'Hôtel Fairmont Winnipeg, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dyck, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (4).

Également présentes : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba :

Eleanor Brockington, directrice, Politiques et initiatives stratégiques.

Fédération des Métis du Manitoba :

David Chartrand, président;

David Boisvert, conseiller politique.

Metis Child, Family and Community Services :

Eileen Sanderson, aidante naturelle.

Metis Culture and Heritage Resource Centre Inc. :

Randall Ranville, généalogiste.

À titre personnel :

Paul Chartrand, professeur de droit à la retraite.

Mme Brockington fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 8 h 58, la séance est suspendue.

À 9 h 10, la séance reprend.

Il est convenu que la couverture télévisuelle de la séance soit autorisée.

M. David Chartrand fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 2, la séance est suspendue.

À 10 h 10, la séance reprend.

Ms. Sanderson and Mr. Ranville each made a statement and together answered questions.

At 10:52 a.m., the committee suspended.

At 11:02 a.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Sibbeston moved:

That, in the event of the unavoidable absence of both the chair and deputy chair at any of the meetings of September 26, September 28 and October 1, 2012, any other senator present might chair the meeting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Mr. Paul Chartrand made a statement and answered questions.

At 11:55 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Sanderson et M. Ranville font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 10 h 52, la séance est suspendue.

À 11 h 2, la séance reprend.

L'honorable sénateur Sibbeston propose :

Que si le président et le vice-président sont dans l'incapacité d'assister à une réunion le 26 septembre, le 28 septembre ou le 1^{er} octobre 2012, tout sénateur puisse présider la réunion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Paul Chartrand fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 55, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

SASKATOON, Wednesday, September 26, 2012
(49)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:14 a.m., in the Saskatoon Inn Hotel & Conference Centre, in the Ballroom A Room, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dyck, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (4).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament, and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Métis Nation Saskatchewan:

Robert Doucette, President;

Gerald Morin, Vice-President;

Louis Gardiner, Treasurer.

Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc.:

Nora Cummings, Métis Senator;

SASKATOON, le mercredi 26 septembre 2012
(49)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 14, dans la salle Ballroom A du Saskatoon Inn Hotel & Conference Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dyck, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (4).

Également présentes : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Métis Nation Saskatchewan :

Robert Doucette, président;

Gerald Morin, vice-président;

Louis Gardiner, trésorier.

Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc. :

Nora Cummings, sénatrice métisse;

Lynn LaRose, Chief Executive Officer.

Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc.:

Lisa Wilson, Director.

College of Medicine, University of Saskatchewan:

Valerie Arnault-Pelletier, Aboriginal Coordinator.

As an individual:

Marilyn Poitras, Assistant Professor, University of Saskatchewan.

The Honourable Senator Sibbeston moved that television coverage of the meeting be permitted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Mr. Doucette, Mr. Gardiner and Mr. Morin each made a statement and, together, answered questions.

At 10:23 a.m., the committee suspended.

At 10:39 a.m., the committee resumed.

Ms LaRose, Ms. Wilson and Ms. Cummings each made a statement, and, together, answered questions.

At 11:16 a.m., the committee suspended.

At 11:25 a.m., the committee resumed.

Ms. Poitras and Ms Arnault-Pelletier each made a statement, and, together, answered questions.

At 12:09 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Lynn LaRose, première dirigeante.

Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc. :

Lisa Wilson, directrice.

College of Medicine, Université de la Saskatchewan :

Valerie Arnault-Pelletier, coordonnatrice des Autochtones.

À titre personnel :

Marilyn Poitras, professeure adjointe, Université de la Saskatchewan.

L'honorable sénateur Sibbeston propose que la couverture télévisuelle de la séance soit autorisée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MM. Doucette, Gardiner et Morin font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 10 h 23, la séance est suspendue.

À 10 h 39, la séance reprend.

Mmes LaRose, Wilson et Cummings font chacune une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 16, la séance est suspendue.

À 11 h 25, la séance reprend.

Mmes Poitras et Arnault-Pelletier font chacune une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 9, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EDMONTON, Friday, September 28, 2012
(50)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9 a.m., in the Sutton Place Hotel, in the Rutherford Room, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Dyck, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (5).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of

EDMONTON, le vendredi 28 septembre 2012
(50)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 heures, dans la salle Rutherford du Sutton Place Hotel, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Dyck, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (5).

Également présentes : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de

the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Métis Nation of Alberta:

Aaron Barner, Senior Executive Officer.

Rupertsland Institute:

Lorne Gladu, Chief Executive Officer.

As an individual:

Catherine Bell, Professor of Law.

Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada:

Garry Boudreau, President;

Brenda Blyan, Metis citizen.

The Honourable Senator Dyck moved that television coverage of the meeting be permitted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Mr. Barner and Mr. Gladu each made a statement and, together, answered questions.

At 10:04 a.m., the committee suspended.

At 10:12 a.m., the committee resumed.

Ms. Bell made a statement and answered questions.

At 10:43 a.m., the committee suspended.

At 10:46 a.m., the committee resumed.

Ms Blyan made a statement and, together with Mr. Boudreau, answered questions.

At 11:12 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

VANCOUVER, Monday, October 1, 2012
(51)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:03 a.m., in the Fairmont Vancouver Hotel, in the Waddington Room, the deputy chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Dyck, Patterson and Raine (4).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Métis Nation of Alberta :

Aaron Barner, agent de la haute direction.

Rupertsland Institute :

Lorne Gladu, premier dirigeant.

À titre personnel :

Catherine Bell, professeure de droit.

Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada :

Garry Boudreau, président;

Brenda Blyan, citoyenne métisse.

L'honorable sénateur Dyck propose que la couverture télévisuelle de la séance soit autorisée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MM. Barner et Gladu font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 10 h 4, la séance est suspendue.

À 10 h 12, la séance reprend.

Mme Bell fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 43, la séance est suspendue.

À 10 h 46, la séance reprend.

Mme Blyan fait une déclaration puis, avec M. Boudreau, répond aux questions.

À 11 h 12, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

VANCOUVER, le lundi 1^{er} octobre 2012
(51)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 3, dans la salle Waddington de l'Hôtel Fairmont Vancouver, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Dyck, Patterson et Raine (4).

Également présentes : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Métis Nation of Greater Victoria:

Victoria Pruden, Vice-President.

Métis Nation of British Columbia:

Bruce Dumont, President;

Laurel Katernick, Director of Registry.

British Columbia Métis Federation:

Keith Henry, President;

Daryl Piper, Vice-President.

As individuals:

Terry Goulet, Metis historian;

George R.D. Goulet, Metis historian.

Kelly Lake Metis Settlement Society Inc.:

Lyle Letendre, President.

Vancouver Métis Community Association:

June Scudeler, President;

J. Paul Stevenson, Elder.

Ms. Pruden, Mr. Dumont and Ms. Katernick each made a statement and, together, answered questions.

At 10:05 a.m., the committee suspended.

At 10:11 a.m., the committee resumed.

Mr. Piper, Ms. Henry, Ms. Goulet and Mr. Goulet each made a statement and, together, answered questions.

At 10:55 a.m., the committee suspended.

At 11:02 a.m., the committee resumed.

Mr. Letendre, Ms. Scudeler and Mr. Stevenson each made a statement and, together, answered questions.

At 11:51 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son examen de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Métis Nation of Greater Victoria :

Victoria Pruden, vice-présidente.

Métis Nation of British Columbia :

Bruce Dumont, président;

Laurel Katernick, directrice des enregistrements.

British Columbia Métis Federation :

Keith Henry, président;

Daryl Piper, vice-président.

À titre personnel :

Terry Goulet, historienne métisse;

George R.D. Goulet, historien métis.

Kelly Lake Metis Settlement Society Inc. :

Lyle Letendre, président.

Vancouver Métis Community Association :

June Scudeler, présidente;

J. Paul Stevenson, aîné.

Mme Pruden, M. Dumont et Mme Katernick font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 10 h 5, la séance est suspendue.

À 10 h 11, la séance reprend.

M. Piper, M. Henry, Mme Goulet et M. Goulet font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 10 h 55, la séance est suspendue.

À 11 h 2, la séance reprend.

M. Letendre, Mme Scudeler et M. Stevenson font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 51, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

WINNIPEG, Monday, September 24, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 8:15 a.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order. Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will either be watching on the Web or possibly on CPAC.

I am Gerry St. Germain, now from British Columbia but originally here from Manitoba where I was born. I have the honour of chairing this committee. We are very happy to embark on a series of hearings and fact finding that takes us out of Ottawa to meet with Canadians from Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Northwest Territories. We are travelling as part of a study on Metis identity. We are very impressed with the amount of engagement in the Metis community and appreciative of your efforts to attend to testify before us today.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and the rights of Metis in Canada.

Before introducing our witnesses, I will introduce the members of the committee who are present today. On my right is the deputy chair, Lillian Dyck, from the Province of Saskatchewan. Next to Senator Dyck is Senator Greene Raine from the Province of British Columbia. Last, but certainly not least, is my good colleague Senator Sibbeston from the Northwest Territories.

Members of the committee, please help me in welcoming our first panel of witnesses. On behalf of the Ministry of Aboriginal and Northern Affairs Manitoba, we are honoured to have Eleanor Brockington, Director, Policy and Strategic Initiatives.

I understand you may have a colleague joining you, Ms. Brockington?

Eleanor Brockington, Director, Policy and Strategic Initiatives, Ministry of Aboriginal and Northern Affairs Manitoba: Yes.

TÉMOIGNAGES

WINNIPEG, le lundi 24 septembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 h 15, pour étudier la question de la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada et faire rapport à ce sujet.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui suivent notre séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit sur le web ou peut-être sur CPAC.

Je me nomme Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique, mais je suis né ici au Manitoba. J'ai donc l'honneur d'être le président du comité. Nous sommes heureux d'amorcer une série d'audiences et de séances exploratoires qui nous mènent à l'extérieur d'Ottawa pour rencontrer des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes en déplacement dans le cadre d'une étude sur l'identité des Métis. Nous sommes très impressionnés par la grande mobilisation au sein de la communauté métisse et apprécions vos efforts pour venir vous faire entendre aujourd'hui.

Le mandat du comité consiste à examiner les lois et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada en général. Aujourd'hui, nous poursuivons le volet sur les questions rattachées aux Métis, en particulier l'évolution de la reconnaissance de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

Avant de passer aux témoins, je tiens à vous présenter les membres du comité qui sont présents aujourd'hui. À ma droite se trouve la vice-présidente du comité, le sénateur Lillian Dyck, de la province de la Saskatchewan. À côté du sénateur Dyck se trouve le sénateur Greene Raine, de la province de la Colombie-Britannique. Enfin, le dernier, mais non le moindre, mon bon collègue le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Honorables collègues, nous accueillons maintenant notre premier groupe de témoins. Pour représenter le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba, nous avons l'honneur de recevoir Eleanor Brockington, directrice, Politiques et Initiatives stratégiques.

J'ai cru comprendre qu'un de vos collègues pourrait se joindre à vous, madame Brockington?

Eleanor Brockington, directrice, Politiques et Initiatives stratégiques, ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba : Oui.

The Chair: In view of the fact I have heard of your capabilities, I am sure you are able to handle it. If you have a presentation, would you be so kind as to make your presentation. I am sure the senators will have questions of you, and I hope you are prepared to answer a few of them, please. Please proceed.

Ms. Brockington: Good morning, Mr. Chair and senators. I am appearing on behalf of our Ministry of Aboriginal and Northern Affairs. Deputy Minister Harvey Bostrom was unable to be here, so I was asked if I could come and share some information with the committee about our department and some of the involvement that we have had with Metis and Metis organizations of Manitoba.

Aboriginal and Northern Affairs is not a large department. I am with the Aboriginal Affairs Secretariat, and there is another division that is largely based in the north, called Local Government Development. They have an office in Thompson, a sub-office in The Pas and in Dauphin. The Aboriginal Affairs Secretariat has three branches, including Agreements Management, Policy and Strategic Initiatives, and the Aboriginal Consultations Unit, which my colleague Loretta Bayer was going to be here with me to share about.

We are not a large department compared to the other provincial departments. We have a staff of just less than 100 people and we provide service to all of Manitoba.

With the Aboriginal Affairs Secretariat, we are fairly new as well. The secretariat was established in 1982-83, partly as a result of the constitutional discussions that had been happening, as well as in recognition of the fact that many of the Aboriginal people in Manitoba were becoming urbanized. The government decided to establish the secretariat to look at the circumstances and to be involved in the circumstances of Aboriginal people who were not residing on-reserve.

We do have relationships with all the First Nations, Metis and Inuit Aboriginal peoples. With the Aboriginal Affairs Secretariat and the Policy and Strategic Initiatives, we are involved with the Metis on several areas. One of the primary Metis organizations we are involved with is the Manitoba Metis Federation. We provide some core funding and project funding to Manitoba Metis Federation. We have some established relationships. The Manitoba Metis Federation currently has relationships with at least 12 of the Manitoba departments. In some of those, we have been involved in providing some support, but in some of them, we are not involved.

In terms of other Metis organizations, we have had some involvement with the L'Union nationale métisse Saint-Joseph which is probably the oldest Metis organization in Manitoba. They were established in 1887 and have been operating since then. We have had some relationship with them. Their primary

Le président : J'ai entendu dire que vous êtes fort compétente. Par conséquent, je suis certain que vous serez en mesure de vous débrouiller. Si vous avez une déclaration à faire, vous pouvez y aller. Je suis certain que les sénateurs auront des questions à vous poser, et j'espère que vous êtes prête à leur en poser également. Allez-y.

Mme Brockington : Bonjour, monsieur le président et honorables sénateurs. Je viens me faire entendre au nom du ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba. Le sous-ministre Harvey Bostrom n'a pas été en mesure d'assister à la séance, alors il m'a demandé de venir échanger des renseignements avec le comité au sujet de notre ministère et de ses interactions avec les Métis et les organisations métisses du Manitoba.

La taille de notre ministère est assez modeste. Je viens du Secrétariat des affaires autochtones, et il existe également une autre division qui est en majeure partie installée dans le Nord, appelée Division du développement du gouvernement local. Mon bureau est situé à Thompson, et il y a également des bureaux auxiliaires à The Pas et à Dauphin. Notre secrétariat compte trois directions, dont Gestion des ententes, Politiques et Initiatives stratégiques ainsi que l'Unité des consultations autochtones, où travaille Loretta Bayer, la collègue qui devait venir se faire entendre également.

En comparaison avec les autres ministères provinciaux, nous sommes de taille modeste. Nous sommes au total un peu moins de 100 employés et nos services s'étendent aux quatre coins du Manitoba.

Le Secrétariat des affaires autochtones est assez nouveau également. Il a été créé en 1982-1983, en partie à la suite des discussions constitutionnelles de l'époque, ainsi qu'en reconnaissance du fait que bon nombre d'Autochtones au Manitoba vivent de plus en plus en milieu urbain. Le gouvernement a décidé d'établir le secrétariat pour observer et intervenir dans la vie des Autochtones qui habitent hors réserve.

Nous entretenons des relations avec toutes les Premières nations, les Métis, les Inuits et les Autochtones. Au sein du Secrétariat des affaires autochtones et de la direction des politiques et initiatives stratégiques, nous traitons avec les Métis sur divers fronts. La Fédération des Métis du Manitoba est l'une des principales organisations à laquelle nous avons affaire. Nous offrons du financement de base ainsi que du financement pour des projets réalisés par cette fédération. Nous avons donc noué des liens solides. À l'heure actuelle, la Fédération des Métis du Manitoba entretient des rapports avec au moins 12 ministères du gouvernement du Manitoba. Dans certains cas, nous avons offert du soutien, mais pas dans tous.

Pour ce qui est des autres organisations métisses, nous avons eu affaire avec l'Union nationale métisse Saint-Joseph qui est probablement la plus ancienne organisation métisse du Manitoba. Elle a été créée en 1887 et est toujours en activité. Nous avons entretenu des rapports avec cet organisme, dont

objective is to preserve Metis culture and heritage and history. We have been involved in some of the projects in which they have done some educational projects to promote awareness of Metis culture and heritage in Manitoba.

Regarding some of the other organizations that we know Metis are part of but are not primarily just for Metis, the other next oldest organization is the Indian and Metis friendship centres. The first Indian and Metis friendship centre in Canada was based out of here in Winnipeg. Currently there are 11 Indian and Metis friendship centres. They now have a Manitoba Association of Friendship Centres that provides coordination and functions for the friendship centres. We do provide funding to those organizations as well. That funding is administrated through the Manitoba Association of Friendship Centres.

I had mentioned our other division, Local Government Development. Fifty communities are administered under the Northern Affairs Act. Many of those communities in the past were referred to as Metis communities. Now, many of them are identified as Northern Affairs communities. Many of those communities are adjacent to First Nations. The population in those Northern Affairs communities, of course many of them have Metis but many of them have First Nations, and they have mayor and councils and they have Northern Affairs community councils that provide the local administration.

In terms of the more recent work, I have been with the department for 10 years now, so I will refer to some of the more recent work. I had placed before you Aboriginal profile or Aboriginal people in Manitoba. This is the third edition that we have produced. The first two editions we did jointly with the Government of Canada, and this time they chose not to partner with us on it. It is a publication that our department undertook. It utilizes the 2006 Census, but some of the program areas are more recent, like 2010, 2011, and we have plans to update the document once the 2011 Census becomes available.

Right now, the Aboriginal population is about 175,000 in Manitoba, and about 71,000 are Metis. When you look at single response on the census, it actually shows 66,800 Metis, but there were some Metis that identified as Metis and either First Nation or another Aboriginal group, so about 5,000 or 6,000 additional to bring the population up to a little bit over 71,000. Now that is about 6 per cent of Manitoba's population. In terms of the Aboriginal population, the percentage is about 15.5 per cent of Manitoba's population.

I will not go into a lot of the detail of the statistics. You can read it in the document. I know that you have other presentations in which you probably received a lot of statistics. The Metis population in Manitoba is very young. There is a feeling that

l'objectif principal est de préserver la culture et le patrimoine métis ainsi que son histoire. Nous avons participé à quelques projets, dont des projets éducatifs, pour accroître la sensibilisation à la culture et au patrimoine métis au Manitoba.

Pour ce qui est d'autres organismes dont les Métis font partie, mais qui ne s'adressent pas uniquement à eux, il y a l'autre plus vieille organisation, les centres d'amitié indiens et métis. Le tout premier centre d'amitié de ce genre a vu le jour ici à Winnipeg. De nos jours, on compte 11 centres d'amitié indiens et métis. Quant à l'Association des centres d'accueil du Manitoba, elle offre une coordination et des services aux centres d'amitié. Nous offrons du financement à ces organismes également. Le financement est administré par l'Association des centres d'amitié du Manitoba.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'autre division s'occupe du développement des administrations locales. On compte 50 localités administrées en vertu de la Loi sur les affaires du Nord. Par le passé, on faisait référence à ces localités comme étant des collectivités métisses. Or, de nos jours, bon nombre sont appelées « collectivités des affaires du Nord ». Il arrive souvent qu'elles soient adjacentes à une collectivité des Premières nations. Il s'y trouve bien sûr de nombreux Métis, mais il arrive souvent que des membres des Premières nations y habitent. Elles sont régies par un maire et des conseillers en plus des conseils des affaires du Nord.

Je travaille depuis 10 ans à ce ministère; par conséquent, je peux vous expliquer nos travaux récents. Je vous ai remis un document sur le profil des Autochtones ainsi que des données sur ces derniers au Manitoba. Il s'agit de la troisième édition de ce document. Les deux premières éditions ont été réalisées conjointement avec le gouvernement du Canada, mais cette fois-ci le fédéral a décidé de ne pas participer au projet. Cette publication a été réalisée par notre ministère. Nous nous sommes fondés sur le recensement de 2006, mais les données sur les secteurs de programme sont parfois plus récentes, et peuvent remonter à 2010 ou 2011. Nous envisageons de mettre à jour le document dès que les données du recensement de 2011 seront rendues publiques.

En ce moment, on compte environ 71 000 Métis au Manitoba sur une population autochtone de 175 000. On ne peut cocher qu'une seule case dans le recensement, voilà pourquoi d'après les résultats, il y aurait 66 800 Métis. Or, nous savons que certains Métis s'identifient comme étant à la fois Métis, mais aussi membres d'une Première nation ou d'un autre groupe autochtone. Par conséquent, de 5 000 à 6 000 personnes de plus pourraient s'identifier au groupe des Métis, le faisant passer à un peu plus de 71 000 personnes au total. Cela représente environ 6 p. 100 de la population du Manitoba. Quant aux Autochtones, ils représentent 15,5 p. 100 de la population manitobaine.

Je n'entrerai pas dans les détails des statistiques. Vous pouvez les lire dans le document. Je sais que vous avez entendu d'autres exposés dans lesquels on vous a probablement présenté beaucoup de statistiques. La population métisse au Manitoba est très

there is that ethnic mobility involved in it because the population grew quite a bit between the 2001 Census and the 2006 Census, and more and more people are identifying as Metis.

In terms of some of the socio-economic statistics, we have seen a trend of an improvement in terms of employment, education and median income. There has been an improvement in those areas.

Some of the work that we have been involved with, the other document that I have before you is what we have called the Manitoba Metis Policy. This came out of one of the recommendations of the Aboriginal Justice Inquiry commission that Manitoba should develop Metis policy in partnership with the Manitoba Metis Federation. That is what we have done. There were some principles that were agreed to and the Manitoba Metis policy framework was accepted. So that was in 2010. With the acceptance of the Metis policy as well, we had an event in which the Legislative Assembly of Assiniboia was recognized by Manitoba as the first legislative assembly of Manitoba. There was a ceremony to formally recognize that assembly. The assembly of Assiniboia was primarily Metis members, and whatever portraits we have been able to get of the members so far, now hang in our members' gallery at the legislature. That was a very significant event.

At the present time, we are still working. We have a lot of work ahead of us to look at how we were going to implement the policy based on the principles that we have agreed to. That is ongoing work.

I did not do a written presentation because I did not have time to get it translated into French. I will leave it at that. We do quite a bit of work in our area. We have been involved. We did some work on the Metis economic strategy as well. I did not bring that document. We had completed that in 2008. That still drives some of the work we are doing. Currently, there is a Metis economic development fund. MEDF Inc. came into being last year. Again, that is a joint entity between Manitoba and the Manitoba Metis Federation.

The Chair: Thank you very much, Ms. Brockington. I will ask the first question.

As far as identification and registration and enumeration of the Metis people goes, do you leave that to the MMF, the Manitoba Metis Federation, or are you involved in that at all as a provincial government?

Ms. Brockington: We are not involved in the work of the registration that is happening right now that came about with Canada as a result of the *Powley* decision. In Manitoba, like I said, we have had numerous arrangements with the Manitoba Metis Federation, especially as it relates to programs and services. The issue of Metis identity is I guess one of the criteria that are recognized is self-identification and acceptance in the community. However, the Manitoba government itself has not created a policy on Metis identity. When it comes to programs and services, the

jeune. On a l'impression qu'il y a une certaine mobilité ethnique, parce que la population a passablement augmenté entre le recensement de 2001 et celui de 2006, et de plus en plus de gens s'identifient comme Métis.

Au sujet de certaines statistiques socioéconomiques, nous avons constaté une tendance à l'amélioration dans le cas de l'emploi, de l'éducation et du revenu médian. Il y a eu de l'amélioration dans ces domaines.

Parmi les autres travaux auxquels nous avons participé, il y a l'autre document que vous avez devant vous, la politique pour les Métis au Manitoba. Elle découle d'une des recommandations de la commission d'enquête sur la justice autochtone qui a proposé que le Manitoba élabore une politique pour les Métis en partenariat avec la Fédération des Métis du Manitoba. C'est ce que nous avons fait. Certains principes ont été adoptés et le cadre politique pour les Métis du Manitoba a été accepté. C'était en 2010. En plus de l'adoption de la politique pour les Métis, l'Assemblée législative d'Assiniboia a été reconnue par le Manitoba en tant que première assemblée législative de la province. Il y a eu une cérémonie pour la reconnaître officiellement. L'Assemblée d'Assiniboia était surtout composée de Métis, et tous les portraits des membres que nous avons pu retrouver sont maintenant accrochés dans la galerie des membres du Parlement. Ce fut un événement très important.

Présentement, nous y travaillons toujours. Il nous reste beaucoup à faire pour déterminer comment nous allons mettre en œuvre la politique sur la base des principes convenus. Il s'agit d'un travail en cours.

Je n'ai pas d'exposé écrit parce que je n'ai pas eu le temps de le faire traduire en français. Je m'arrêterai là. Nous faisons beaucoup de travail dans notre région. Nous sommes présents. Nous avons aussi travaillé à la stratégie économique métisse. Je n'ai pas apporté ce document. Nous l'avons terminé en 2008. Il sert toujours de base à certaines de nos initiatives. Présentement, il existe un fonds de développement économique métis. Le MEDF Inc. a vu le jour l'an dernier. Il s'agit encore une fois d'un partenariat entre le Manitoba et la Fédération des Métis du Manitoba.

Le président : Merci beaucoup, madame Brockington. Je poserai la première question.

Est-ce que vous laissez la Fédération des Métis du Manitoba s'occuper de l'identification, de l'inscription et du décompte des Métis ou est-ce que le gouvernement provincial y participe?

Mme Brockington : Nous ne participons pas aux efforts d'inscription qui ont cours présentement qui font suite à la décision *Powley*. Au Manitoba, comme je l'ai mentionné, nous avons conclu de nombreux accords avec la Fédération des Métis du Manitoba, surtout en ce qui a trait aux programmes et aux services. Je pense que la question de l'identité métisse est fondée sur les critères de l'auto-identification, de l'acceptation par la communauté. Cependant, le gouvernement du Manitoba n'a pas créé de politique sur l'identité métisse. Le choix est un des critères

element of choice is one of the criteria that are looked at when setting up programs and services. Regarding programs and services, the Metis Child and Family Services Authority, for example, is open to Metis but there is an element of choice that other people can utilize that service if they so chose.

You will see on page 57, I believe, that there are other people utilizing the services. There is the Metis Authority; in 2011, they had 24 Inuit, 695 Metis, 54 non-status, 44 treaty status and 91 non-Aboriginal people utilize their services. Many of the programs and services are determined on a case-by-case basis as to what the arrangement will be.

One of the last significant arrangements that we have just made with the MEDF Inc. is to create a program, Metis Equity Partnerships, and it is open to Metis businesses and Metis economic development corporations. The criterion for Metis is through the genealogy for the business owners or the members of the community organization.

The Chair: Would you refresh my memory regarding what the MEDF is?

Ms. Brockington: The Metis Economic Development Fund. It is an agreement. Manitoba agreed to contribute roughly \$10 million over five years to this Metis Economic Development Fund.

Senator Dyck: You were saying that in that Metis Economic Development Fund there are criteria for determining if the business was Metis, and you mentioned genealogy.

Ms. Brockington: Yes.

Senator Dyck: Is that the only criterion? Do you have others?

Ms. Brockington: People would have to identify us.

Senator Dyck: Self-identify?

Ms. Brockington: Yes. But instead of a simple affidavit, they have to also demonstrate through genealogy.

Senator Dyck: Through the genealogy, how do you determine whether the genealogy is actually a Metis family who makes that decision? How do you decide who are Metis families? How do you decide that? Do you compare it to a registry, for example, that the Metis Manitoba group might have, or how do you verify that?

Ms. Brockington: The registry would not be the only — it is open to all Metis. We understand the registry that is being created, that there are two registries; one is for the Metis harvesting part and then the other one is for the membership of the Manitoba Metis Federation. Certainly I think if someone were to say they had produced a membership in either of those, that it would be accepted. Like I said, the Metis Economic Development Fund is a new entity so the boards are still working through some of the actual practical experience of delivering that program.

qui est examiné lorsque l'on met en place des programmes et des services. Par exemple, les services métis d'aide à l'enfance et à la famille sont ouverts aux Métis, mais il y a une possibilité de choix, les autres personnes peuvent les utiliser si elles le veulent.

Vous verrez à la page 57, je crois, qu'il y a d'autres gens qui utilisent ces services. Pour la commission Métis, en 2011, il y a eu 24 Inuits, 695 Métis, 54 Indiens non inscrits, 44 Indiens inscrits visés par un traité et 91 non-Autochtones qui ont utilisé ces services. Les accords pour de nombreux programmes et services sont décidés au cas par cas.

L'un des derniers accords importants que nous venons de conclure avec MEDF Inc. concerne la création d'un programme, Metis Equity Partnerships, et il est ouvert aux entreprises métisses et aux sociétés de développement économique métisses. Le critère pour les Métis est appliqué selon la généalogie des propriétaires de l'entreprise ou des membres de l'organisation communautaire.

Le président : Pourriez-vous me rappeler ce qu'est le MEDF?

Mme Brockington : Le Fonds de développement économique métis. Il s'agit d'un accord. Le Manitoba a accepté de verser environ 10 millions de dollars sur cinq ans dans ce fonds de développement économique métis.

Le sénateur Dyck : Vous disiez que pour le Fonds de développement économique métis, il y a des critères pour savoir si l'entreprise est métisse, et vous avez parlé de la généalogie.

Mme Brockington : Oui.

Le sénateur Dyck : Est-ce le seul critère? Y en a-t-il d'autres?

Mme Brockington : Les gens doivent s'identifier.

Le sénateur Dyck : L'auto-identification?

Mme Brockington : Oui. Mais plutôt qu'un simple affidavit, les gens doivent aussi le prouver par la généalogie.

Le sénateur Dyck : À ce sujet, comment décidez-vous, par la généalogie, s'il s'agit vraiment d'une famille métisse, qui prend cette décision? Comment décidez-vous quelles sont les familles métisses? Comment arrivez-vous à une telle décision? Par exemple, est-ce que vous examinez un registre que le groupe des Métis du Manitoba aurait, ou comment le vérifiez-vous?

Mme Brockington : Le registre ne serait pas la seule façon, c'est ouvert à tous les Métis. Il y a en fait deux registres qui sont en train d'être créés; l'un est pour le décompte de tous les Métis, et l'autre concerne les membres de la Fédération des Métis du Manitoba. Je pense que si quelqu'un démontre qu'il est membre de l'un ou l'autre de ces registres, on l'accepterait. Comme je l'ai dit, le Fonds de développement économique métis est une nouvelle organisation, alors les conseils d'administration sont encore en train de régler les détails pratiques de l'administration du programme.

Senator Dyck: For the Metis that have the rights to harvesting, they have a card. Are they all included also under the Manitoba Metis Federation?

Ms. Brockington: No. They do not have to be a member of the Manitoba Metis Federation. I have been informed about the registries, but I cannot speak to the details of it. However, I do know that in order to have the Metis harvesting card, you do not have to have a membership in the Manitoba Metis Federation. That is what I was told when I went to look at the registry that was being created.

Senator Dyck: On a different topic on education, I like looking at statistics, and one of the things that I noticed is that the Metis people in general across Canada seem to have higher post-secondary education than First Nations. In Manitoba, does the provincial government have any programs that support Metis people to get post-secondary education or any programs that support public school education?

Ms. Brockington: We do not have anything that is specifically for Metis. The Manitoba government created the Access programs at the post-secondary level, and those are open to Metis First Nations and Inuit to get additional support while they are in post-secondary university. We also have the Louis Riel Institute, and that was supported through the Department of Education for core funding. They work in the areas of education. We have a project called Standing Tall. Originally it was an arrangement between Manitoba and the Manitoba Metis Federation, but it is now being administered through the Louis Riel Institute. Basically what it does is provide additional supports in two of the elementary schools in Winnipeg. Those social supports are to mitigate some of the problems that the students might have in terms of attending school. It is not focused on the academic but more on providing support and reinforcing the identity, valuing the identity of the Metis and the First Nation and Inuit. Again, it is not restricted just to the Aboriginal students; it is open to the students in the schools. The evaluations have shown that it has enabled many of the students to stay in school because many of the students were dropping out even as early as in grade 8. In certain middle schools that the program is running in, the program is demonstrating good results in terms of motivating the students to stay in school and to move on to high school.

The Chair: Thank you.

Colleagues, I want to interject. I need a motion from the senators to ask permission for a portion of the meeting to be televised for TV news here in Manitoba by Citytv network. Could I have a motion to that effect? All in favour? Opposed, if any?

You have your motion.

Ms. Brockington: I should maybe add that our Department of Conservation and Water Stewardship has been working with the Manitoba Federation on Metis harvesting. I understand that the

Le sénateur Dyck : Les Métis qui détiennent les droits de récolte ont une carte. Est-ce qu'ils font aussi partie de la Fédération des Métis du Manitoba?

Mme Brockington : Non. Ils n'ont pas à être membres de la Fédération des Métis du Manitoba. Je connais les registres, mais je ne peux pas en expliquer les détails. Cependant, je sais que pour avoir une carte de récolte métisse, vous n'avez pas à être membre de la Fédération des Métis du Manitoba. C'est ce que l'on m'a dit lorsque je suis allée examiner le registre qui allait être créé.

Le sénateur Dyck : Pour parler d'un sujet différent, l'éducation, j'aime regarder les statistiques, et l'une des choses que j'ai remarquées, c'est que les Métis en général au Canada semblent avoir fait plus d'études postsecondaires que les Premières nations. Au Manitoba, est-ce que le gouvernement provincial a des programmes qui appuient les Métis qui veulent une éducation postsecondaire ou des programmes qui appuient les écoles publiques?

Mme Brockington : Nous n'avons rien qui s'adresse précisément aux Métis. Le gouvernement du Manitoba a créé les programmes Access au niveau postsecondaire, et ils sont offerts aux Métis, aux Premières nations et aux Inuits, qui obtiennent ainsi un soutien supplémentaire lorsqu'ils sont à l'université. Il y a aussi l'Institut Louis Riel, qui reçoit du financement de base du ministère de l'Éducation. Il y a des initiatives dans le domaine de l'éducation. Nous avons le projet Standing Tall. Initialement, il s'agissait d'un accord entre le Manitoba et la Fédération des Métis du Manitoba, mais il est maintenant géré par l'Institut Louis Riel. En gros, il offre un soutien supplémentaire à deux des écoles primaires de Winnipeg. Cet appui social sert à atténuer certains des problèmes de présence à l'école que pourraient avoir certains élèves. Il ne se concentre pas sur l'aspect scolaire, mais plutôt sur un appui et un renforcement de l'identité et de la valeur de l'identité des Métis, des Premières nations et des Inuits. Encore une fois, il ne se limite pas aux élèves autochtones; il est offert aux élèves de ces écoles. Les évaluations nous ont démontré qu'il a permis à de nombreux élèves de poursuivre leurs études, parce qu'il y en avait beaucoup qui décrochaient même dès la huitième année. Dans certaines écoles intermédiaires où il y a ce programme, il donne des bons résultats pour motiver les élèves à rester à l'école et à continuer au secondaire.

Le président : Merci.

Chers collègues, je dois intervenir. J'ai besoin d'une motion des sénateurs pour obtenir la permission pour qu'une partie de la séance soit télévisée aux nouvelles télévisées ici au Manitoba par le réseau Citytv. Puis-je recevoir une motion à cet effet? Tous ceux qui l'appuient? Ceux qui s'opposent, s'il y en a?

Vous avez votre motion.

Mme Brockington : Je devrais peut-être ajouter que notre ministère de la Conservation et de la Protection de l'eau collabore avec la Fédération du Manitoba au sujet de la récolte par les

Department of Conservation was not able to come to this panel but is planning to provide some information to the committee at a later date.

The Chair: That is interesting. Are they just in the process of establishing policy in this area?

Ms. Brockington: I understand that is the case, yes.

Senator Raine: First of all, I am very impressed with the documentation that you have given us and your policies for dialoguing with the groups together rather than separating them. It makes sense especially in remote areas where you have a diverse population that the programs serve more than just one small slice of the population. I would congratulate you on that.

I am just wondering how you relate to the federal government with regard to Metis people.

Ms. Brockington: Yes, we do quite a bit of work with the federal government in what used to be called the Office of the Federal Interlocutor. Canada and Manitoba have had a long-standing working relationship with the Manitoba Metis Federation through a tripartite agreement. It started in 1987 and is probably the longest running tripartite Metis table that we know of. The arrangement is that both Canada and Manitoba contribute equally into it financially, to enable the capacity of the Manitoba Metis Federation to look at the areas that are a priority to the Manitoba Metis Federation, to the members. With many of the developments we have seen over the years, probably the first part of the development originated from the table in the creation of the Louis Riel Institute, the initial discussions on Metis Child and Family, which lead to the Metis Authority. Now, as I said, we have the Metis Economic Development Fund. Many of the initiatives started from that tripartite table and development. Then once developed, they are usually handed off either to be overseen or to be run by a stand-alone agency or organization.

Senator Raine: Do you have in Manitoba, for the Metis and perhaps also for First Nations, good preschool programs, Head Start programs? It is pretty obvious that if you arrive at grade 1 and lots of other children have been getting preschool training, then you would be at a great disadvantage starting in grade 1, which can set you up to have difficulty all through your school years. Is there a good Head Start type of program for Metis and First Nations in Manitoba?

Ms. Brockington: Yes. There are Head Start programs in Manitoba that were set up, I believe, somewhere around 1995-96. There are First Nations-specific ones and then there are what they call off-reserve and it was called Aboriginal Head Start and they are open to Metis, First Nation and Inuit. I cannot tell you exactly how many Aboriginal Head Start sites there are currently in Manitoba. I know when it first started way back in 1995-96, I was involved in establishing the provincial committees and

Métis. Le ministère de la Conservation n'a pu être présent pour témoigner, mais prévoit fournir des renseignements au comité plus tard.

Le président : C'est intéressant. Est-ce qu'ils sont en train d'élaborer la politique dans ce domaine?

Mme Brockington : Je crois que c'est le cas, oui.

Le sénateur Raine : Premièrement, je suis très impressionnée par les documents que vous nous avez donnés et vos politiques de dialogue avec l'ensemble des groupes plutôt que de les séparer. C'est logique, surtout dans les régions éloignées où les programmes desservent une population variée plutôt que seulement une petite tranche de la population. Je vous en félicite.

Je me demandais quelles sont vos relations avec le gouvernement fédéral au sujet des Métis.

Mme Brockington : Oui, nous collaborons beaucoup avec le gouvernement fédéral par ce qui s'appelait le Bureau de l'interlocuteur fédéral. Le Canada et le Manitoba ont depuis longtemps une relation de travail avec la Fédération des Métis du Manitoba dans le cadre d'un accord tripartite. Cette table tripartite métisse, mise en place en 1987, est à ma connaissance probablement celle qui existe depuis le plus longtemps. Selon cet accord, le Canada et le Manitoba contribuent à parts égales financièrement à la table afin de donner la capacité à la Fédération des Métis du Manitoba de s'occuper des secteurs qui sont leur priorité et celle de leurs membres. Il y a eu beaucoup de développement au fil des ans, et la création de l'Institut Louis Riel, les discussions initiales sur les services métis d'aide à l'enfance et à la famille, qui ont mené à la création de la commission métisse, tirent probablement leur source des travaux de la table. J'ai déjà mentionné que nous avons maintenant le Fonds de développement économique métis. De nombreuses initiatives sont venues de cette table tripartite. Une fois développées, elles sont normalement transférées à une agence ou une organisation distincte.

Le sénateur Raine : Est-ce que vous avez au Manitoba, pour les Métis et peut-être aussi pour les Premières nations, des bons programmes préscolaires, des programmes Bon départ? Il est assez évident que si un enfant arrive en première année et qu'il n'a pas reçu la formation préscolaire qu'une grande partie des autres enfants ont reçue, il sera désavantagé dès le départ, ce qui pourrait l'amener à vivre des difficultés pendant toutes ses années scolaires. Y a-t-il un bon programme de style Bon départ pour les Métis et les membres des Premières nations au Manitoba?

Mme Brockington : Oui. Il y a des programmes Bon départ qui ont été mis en place au Manitoba autour des années 1995-1996, je crois. Il y en a qui ne s'adressent pas précisément aux Premières nations, et il y en a pour les Autochtones hors des réserves qui s'appelaient Bon départ autochtone et qui sont ouverts aux Métis, aux Premières nations et aux Inuits. Je ne peux pas vous dire exactement combien il y a de sites Bon départ autochtone présentement au Manitoba. Je sais que lorsque le programme a

initially started off with eight First Nation sites and four off-reserve sites. They have expanded somewhat, but I believe there is a need for more Aboriginal Head Start sites.

We also have our Healthy Child Manitoba office that deals primarily with early child development. Again, in this book here, they will see some of the results from the Early Development Index, which measures the school readiness of children. There is quite a bit of work going on. I do believe that it is also a relationship that the Manitoban Metis Federation has. There is a Little Moccasins Healthy Baby Program, which our Healthy Child Manitoba office contributes to. There is a Neah Kee Papa Program, which is addressed to single parents, fathers. Then there is the Healthy Child Manitoba liaison coordinator service. Some work is happening in that area to address early childhood development.

Senator Raine: In your experience, do you feel these early childhood programs are worthwhile, are a good investment for Canadians?

Ms. Brockington: Yes. I believe that the early childhood programs are a good investment for society as a whole, not just in terms of school readiness but in terms of providing support for parents so that the child has a healthy upbringing. I would like to see more of culturally based programs to reinforce the identity of the child that they are learning at home, and to be proud of their identity whether it be Metis, First Nation or Inuit. Of course, we know that there is diversity within those cultures.

I am a Cree woman and my identity is as a Cree woman; it is not as an Ojibwa or a Dakota. There are some variations in terms of the language we speak and the customs and traditions we have. I was saying that any of the early development programs that are there for the community need to reinforce the culture of that community.

Senator Raine: I am sort of monopolizing it, but I would like you to comment on it. Are there any programs in the Michif language, and is anything being done to strengthen that language with the young people?

Ms. Brockington: I am not personally aware of any programs that are in the Michif language.

Senator Dyck: Would you make a recommendation that there be funding for that from the federal government? Should there be programming that allows for language development?

Ms. Brockington: Yes, I would support that. Personally I would support that there would be language programming.

Senator Sibbeston: It is interesting being here in Manitoba, homeland of the Metis Riel. I come from the Northwest Territories and I am a Metis. Being Metis, you hear stories about your origin, it being related to Louis Riel and the Metis

débuté en 1995-1996, j'ai participé à la création des comités provinciaux et nous avons débuté avec huit sites des Premières nations et quatre sites à l'extérieur des réserves. Ils se sont quelque peu élargis, mais je crois qu'on a besoin de plus de sites Bon départ autochtone.

Nous avons aussi notre bureau Enfants en santé Manitoba, qui s'occupe surtout du développement de la petite enfance. Une fois de plus, dans ce livre, vous verrez certains des résultats de l'indice de développement de la petite enfance, qui mesurent la préparation scolaire des enfants. Il y a beaucoup d'efforts dans ce domaine. Je pense qu'il s'agit aussi d'une relation avec la Fédération des Métis du Manitoba. Il y a le programme Bébés en santé petits mocassins, auquel contribue notre bureau Enfants en santé Manitoba. Il y a le programme Neah Kee Papa, qui vise les pères monoparentaux. Et il y a le service de coordination de la liaison pour Enfants en santé Manitoba. Des efforts sont faits dans ce secteur pour s'occuper du développement de la petite enfance.

Le sénateur Raine : Selon vous, croyez-vous que ces programmes pour la petite enfance en valent la peine, qu'ils sont un bon investissement pour les Canadiens?

Mme Brockington : Oui. Je pense que les programmes pour la petite enfance constituent un bon investissement pour l'ensemble de la société, non seulement pour la préparation scolaire, mais aussi pour l'appui donné aux parents afin que l'enfant reçoive une éducation saine. J'aimerais voir plus de programmes adaptés à la culture qui renforcent l'identité que l'enfant apprend à la maison, pour qu'il soit fier de son identité métisse, de Premières nations ou inuit. Bien sûr, nous savons qu'il y a de la diversité dans ces cultures.

Je suis une femme crie et c'est mon identité; je ne suis pas une Ojibwa ou une Dakota. Il y a des différences dans la langue que nous parlons, et dans nos coutumes et nos traditions. C'est pourquoi je disais que les programmes pour la petite enfance qui existent dans la communauté doivent renforcer la culture de la communauté.

Le sénateur Raine : Je monopolise un peu la conversation, mais j'aimerais que vous fassiez des observations à ce sujet. Y a-t-il des programmes dans la langue méchif, et est-ce que des efforts sont faits pour renforcer cette langue auprès des jeunes?

Mme Brockington : Je ne suis pas au courant de programmes dans la langue méchif.

Le sénateur Dyck : Recommanderiez-vous qu'il y ait du financement à ce sujet de la part du gouvernement fédéral? Devrait-il y avoir des programmes qui permettent le développement des langues?

Mme Brockington : Oui, j'appuierais cela. J'appuierais le développement de programmes de langue.

Le sénateur Sibbeston : Je trouve intéressant d'être ici au Manitoba, terre natale du Métis Louis Riel. Je viens des Territoires du Nord-Ouest et je suis un Métis. Lorsqu'on est métis, on entend des histoires sur notre origine, liées à Louis Riel

here in Manitoba. So I imagine, this being kind of the homeland of many of the Metis in our country, that the Metis people in Manitoba would be well organized and developed and fairly advanced from a government perspective; you work with the government. Is that the case? What is the state of Metis people in Manitoba? Are they well off? Are they diminishing? Are they increasing? What is the state of Metis people in Manitoba?

Ms. Brockington: Well, from what the statistics tell us, they are increasing significantly. More people are identifying as Metis. Also the median income is increasing. In fact it increased quite a bit. I would have to look to get the figures but it is quite a significant increase. I am just looking at a chart. The increase in Aboriginal incomes is almost entirely due to the Metis, whose median incomes grew from \$17,000 to \$20,000 or by 15.5 per cent between Census 2001 and Census 2006. That is one of the charts we have in there. It is increasing.

Senator Sibbeston: I know in Alberta there are many Metis colonies, groupings of Metis people that live together in an area. What about the situation in Manitoba? Are there Metis communities in themselves or are they simply part of larger communities, First Nations and then non-native people?

Ms. Brockington: Well, there are Metis throughout the province and there are seven regions that the Manitoba Metis Federation has. But by and large, the majority of the Metis population in Manitoba is in the southern half of the province. There are communities that refer to themselves as Metis communities. However, when you go further north, many of those communities are blended in with other communities.

Senator Sibbeston: You mentioned that the Manitoba government has about 100 employees that are dedicated to Aboriginal people. Is that significant? I do not know the situation in other provinces, but do you feel that the Manitoba government is taking the Metis people and Aboriginal people seriously? Are they doing enough?

Ms. Brockington: Yes. I had commented that there were only 100 people in our department. You know, there is 100 staff. When you look at other departments, some of the larger departments, for example, and Conservation and Water Stewardship, they have a branch that is devoted to First Nations and Metis relationships. Also in Health, there is a First Nations and Metis and Inuit health unit. Justice has an Aboriginal community services unit.

Senator Sibbeston: Perhaps Social Services too?

Ms. Brockington: Family Services have. But most of the work, especially with Child and Family, is done through the authorities. There is the Metis Authority which oversees the Metis Child and Family agency. Then you have the First Nations Authority for

et aux Métis du Manitoba. Alors j'imagine que puisqu'il s'agit de la terre natale de nombreux Métis de notre pays, que les Métis du Manitoba sont bien organisés, développés, et relativement avancés du point de vue de la gouvernance; vous travaillez avec le gouvernement. Est-ce le cas? Quelle est la situation des Métis au Manitoba? Sont-ils à l'aise financièrement? Sont-ils en croissance ou en diminution? Quelle est la situation des Métis au Manitoba?

Mme Brockington : Eh bien, d'après les statistiques, leur nombre augmente significativement. De plus en plus de gens s'identifient comme métis. De plus, le revenu médian augmente. En fait, il a beaucoup augmenté. Il faudrait que je regarde les chiffres, mais il s'agit d'une augmentation importante. Je suis en train de regarder le tableau. L'augmentation des revenus autochtones est presque entièrement attribuable aux Métis, dont le revenu médian est passé de 17 000 à 20 000 \$, une augmentation de 15,5 p. 100, entre le recensement de 2001 et celui de 2006. Voilà l'un des tableaux que l'on trouve ici. Le revenu augmente.

Le sénateur Sibbeston : Je sais qu'en Alberta il y a un grand nombre de colonies métisses, des groupes de Métis qui partagent une zone géographique. Qu'en est-il de la situation au Manitoba? Y a-t-il des communautés métisses en tant que telles ou font-elles partie de communautés plus grandes composées de Premières nations et de non-Autochtones?

Mme Brockington : Eh bien, il y a des Métis dans l'ensemble de la province et la Fédération des Métis du Manitoba a sept régions. Mais en général, la majorité de la population métisse du Manitoba se trouve dans la moitié méridionale de la province. Il y a des communautés qui se décrivent comme métisses. Par contre, lorsqu'on va plus au nord, un grand nombre de ces communautés sont mêlées à d'autres communautés.

Le sénateur Sibbeston : Vous avez indiqué que le gouvernement du Manitoba a environ 100 employés consacrés aux peuples autochtones. Cela est-il significatif? Je ne connais pas la situation dans d'autres provinces, mais avez-vous l'impression que le gouvernement du Manitoba prend les Métis et les Autochtones au sérieux? En fait-il assez?

Mme Brockington : Oui. J'avais indiqué qu'il n'y avait que 100 personnes dans notre ministère. Vous savez, il y a 100 membres du personnel. Lorsqu'on regarde ce qui se passe dans d'autres ministères, les plus grands, par exemple, le ministère de la Conservation et de la Gestion de l'eau, il y a une direction qui est consacrée aux relations avec les Premières nations et les Métis. Pour ce qui de la santé, il existe un service de santé des Premières nations, des Métis et des Inuits. Le ministère de la Justice dispose d'une unité de services aux communautés autochtones.

Le sénateur Sibbeston : Peut-être que les services sociaux aussi?

Mme Brockington : C'est le cas des services à la famille. Mais la plupart du travail, plus particulièrement en matière de services à l'enfance et à la famille, est effectué par l'intermédiaire des autorités concernées. Il y a l'autorité des Métis, qui dirige

the north and then the First Nations Authority for the south and the general authority. Much of the work for the Aboriginal people is overseen through the authorities.

We have also an Aboriginal education directorate. That straddles the three departments that deal with education in Manitoba. Within the Manitoba civil service, there are over 2,000 Aboriginal employees. I cannot tell you for sure the breakdown between First Nation, Metis and Inuit within that, but that has grown in the last 10 years. It has doubled in size in terms of the Aboriginal employees. Quite a number of Manitoba positions are dedicated to Aboriginal services.

Senator Sibbeston: You mentioned 175,000 in Manitoba. What is that number? Is that Aboriginal people?

Ms. Brockington: Aboriginal people, yes.

Senator Sibbeston: And 71,000 of them are Metis?

Ms. Brockington: Yes. 71,800 I believe is what the census identifies.

The Chair: Thank you, Ms. Brockington. I apologize — I hope we gave you enough notice. I hope the problem initiated at your end, but I want to thank you for your presentation and your response to the questions, which were excellent. I hope you continue to do the good work that you are doing with our Aboriginal peoples, which I am sure you will.

Senators, our next witness is well known to everybody in Canada. It is the Manitoba Metis Federation represented by David Chartrand, President, and David Boisvert, Policy Adviser.

Welcome, gentlemen.

As I said to you earlier, President Chartrand, as a Metis person that grew up here in Manitoba, years ago we would have never worn these vests. As a matter of fact, I can recall that it was not the healthiest thing to be a Metis years back in this province, but things have progressed. We are honoured to have you here.

I am sure there are going to be a lot of questions, so I will ask you to make your presentation and we will get the questions sooner rather than later. Thank you, gentlemen, for being here.

David Chartrand, President, Manitoba Metis Federation: Thank you, Senator St. Germain. I usually am not the type to read speeches, but I am going to read this one for the record because of the complexity of the question.

First I want to take the opportunity to commend the Senate for what has been over a century in waiting. I guess the question to be posed in this country is to start looking at the Metis. It is the new

l'Agence des services à l'enfance et à la famille des Métis. Ensuite il y a l'autorité des Premières nations pour le Nord et l'autorité des Premières nations pour le Sud ainsi que l'autorité générale. La majeure partie du travail consacré aux peuples autochtones est dirigée par l'intermédiaire des autorités.

Nous avons aussi une direction de l'éducation autochtone. Cela chevauche les trois ministères qui s'occupent de l'éducation au Manitoba. Dans la fonction publique manitobaine, il y a plus de 2 000 employés autochtones. Je ne peux pas vous donner de répartition exacte des Premières nations, des Métis et des Inuits au sein de ce groupe, mais celui-ci s'est accru au cours des 10 dernières années. Sa taille a doublé pour ce qui est des employés autochtones. Un certain nombre de postes au Manitoba sont consacrés aux services autochtones.

Le sénateur Sibbeston : Vous avez mentionné le chiffre de 175 000 au Manitoba. Quel est ce chiffre? S'agit-il du nombre d'Autochtones?

Mme Brockington : Oui, les peuples autochtones.

Le sénateur Sibbeston : Et 71 000 d'entre eux sont des Métis?

Mme Brockington : En effet. Je crois que le recensement en a dénombré 71 800.

Le président : Merci, madame Brockington. Je m'excuse, j'espère qu'on vous a prévenue suffisamment à l'avance. J'espère que le problème s'est produit de votre côté, mais je souhaite vous remercier de votre exposé et de vos réponses à nos questions, qui étaient excellentes. J'espère et je suis certain que vous allez poursuivre votre excellent travail auprès de nos peuples autochtones.

Honorables sénateurs, notre prochain témoin est bien connu de tous au Canada. Il s'agit de la Fédération des Métis du Manitoba représentée par David Chartrand, président, et David Boisvert, conseiller en politique.

Bienvenue à vous, messieurs.

Comme je vous l'ai dit plus tôt, monsieur Chartrand, en tant que Métis qui a grandi ici, au Manitoba, il y a quelques années, nous n'aurions jamais porté ces vestes. En fait, je me souviens que ce n'était pas ce qu'il y avait de mieux d'être Métis il y a plusieurs années dans cette province, mais les choses ont évolué. C'est un honneur de vous avoir parmi nous.

Je suis certain qu'il va y avoir beaucoup de questions, je vous demanderai donc de faire votre exposé avant de passer rapidement aux questions. Merci messieurs de votre présence.

David Chartrand, président, Fédération des Métis du Manitoba : Merci, sénateur St. Germain. Je ne suis pas du genre à lire des discours, mais je vais lire celui-ci à des fins de transcription en raison de la complexité de la question.

Tout d'abord j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le Sénat de s'intéresser à une question en suspens depuis plus d'un siècle. Je pense que notre pays doit commencer à s'interroger sur

millennium, and we are very proud that we are finally coming to the table to look at and to examine, in a sense, what is happening with our people.

I am going to start off by just reading as quickly as I can, and I shared a copy with everybody. I do apologize. I do not have this translated into French. I do not have French services at the federation so I will try, if needed after, to translate it for you.

I want to commend the Senate for taking the initiative to study the issues respecting the legal and political recognition of Metis identity in Canada. In the course of my remarks, I will try to address the question of Metis identity, the exercise of Metis Aboriginal rights, and the eligibility of Metis for existing federal programs and services.

First, let me welcome you to Manitoba. This is where the Metis nation was born. I know that you are wrestling with the meaning of "Metis." Well, you do not have to go very far in this province to find evidence of a Metis people. In fact, the Metis, under the leadership of Louis Riel, brought Manitoba into Confederation in 1870. At that time 82 per cent of the population of this province was Metis.

There can be no doubt that these Metis had a distinct national identity, separate from Indian peoples and Europeans. They lived together, organized community buffalo hunts, took collective action to defend their rights. I am not here to give you a history lesson. But certainly from the Battle of Seven Oaks in 1816, the Sayer trial of 1849, the Manitoba Resistance of 1869-70 to the Battle of Batoche in 1885, the Metis show themselves to be a proud, free and independent people.

A Metis nation existed in Manitoba and throughout the Prairies well before Canada took over this land. It is the descendants of this Metis nation that I represent today.

Much has transpired since Canada took over the West in 1869. Relations between the Metis and Canada have not been good. Metis have gone through a "Dark Age" through most of this period. It is terrible to read today what happened to our ancestors when the soldiers came. Our people were persecuted, their homes burnt, and many were forced to flee from Red River. The stigma of what governments and history books for many generations referred to as the "rebellions" led many to try to hide their Metis identity and Metis ancestry. You should note that Riel's actions in Manitoba and Batoche were not rebellions but are vindicated today as legitimate resistance to provocative and irresponsible actions from Ottawa.

la question des Métis. Nous sommes entrés dans un nouveau millénaire et nous sommes très fiers d'être enfin invités à la table de négociations pour examiner, en quelque sorte, la situation de notre peuple.

Je commencerai en tentant de lire mon discours le plus rapidement possible, et j'ai donné une copie du document à tout le monde. Je m'excuse. Je n'ai pas de traduction en français. Nous n'avons pas de services en français à la fédération donc j'essaierai, si c'est nécessaire par la suite, de le traduire pour vous.

Je souhaite féliciter le Sénat d'avoir pris l'initiative d'étudier les questions qui ont à cœur la reconnaissance juridique et politique de l'identité métisse au Canada. Au cours de mon exposé, je tenterai d'examiner la question de l'identité métisse, de l'exercice des droits autochtones métis et de l'admissibilité des Métis aux programmes et services fédéraux actuels.

Tout d'abord, laissez-moi vous souhaiter la bienvenue au Manitoba. C'est ici qu'est née la nation métisse. Je sais que vous éprouvez des difficultés quant à la signification du terme « métis ». Il n'est pas nécessaire d'aller très loin dans la province pour trouver des preuves de l'existence d'un peuple métis. En fait, les Métis, sous la direction de Louis Riel, ont fait adhérer le Manitoba à la Confédération en 1870. À cette époque, 82 p. 100 de la population de la province était métisse.

Il ne fait aucun doute que ces Métis avaient une identité nationale distincte des Indiens et des Européens. Ils cohabitaient, organisaient des chasses au bison collectives, et agissaient collectivement pour défendre leurs droits. Je ne suis pas là pour vous faire une leçon d'histoire. Il est certain que de la Bataille de la Grenouillère en 1816, à la Bataille de Batoche en 1885, en passant par le procès Sayer de 1849 et la Résistance manitobaine de 1869-1870, les Métis se sont montrés fiers, libres et indépendants.

Une nation métisse existait au Manitoba et dans l'ensemble des Prairies bien avant que le Canada prenne possession de ces terres. Ce sont les descendants de cette nation métisse que je représente aujourd'hui.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis que le Canada a pris possession de l'Ouest en 1869. Les relations entre les Métis et le Canada n'ont pas été bonnes. Les Métis ont connu, depuis, une période sombre de leur histoire. Il est terrible de lire aujourd'hui ce qu'ont connu nos ancêtres lorsque les soldats sont arrivés. Notre peuple a été persécuté, les maisons des gens ont été brûlées et un grand nombre d'entre eux ont été forcés de fuir rivière Rouge. La stigmatisation de ce que les gouvernements et les livres d'histoire ont qualifié pendant des générations de « rebellions » a poussé un grand nombre de Métis à dissimuler leur identité et leur ascendance. Il convient de noter que les actes de Louis Riel au Manitoba et à Batoche n'étaient pas des rebellions, mais qu'ils sont considérés aujourd'hui comme des actes de résistance légitime à des mesures provocatrices et irresponsables de la part d'Ottawa.

As a result, some Metis moved north to the edge of the boreal forest, away from settlers; others fled Red River and established communities in areas of the province that immigrants from Ontario considered scrub lands. Yet in 1938, which is not long ago, one of these communities, Ste. Madeleine, was wiped off the map to create pasture land for white farmers under the Prairie Farm Rehabilitation Act, or PFRA.

Today I still go to this place and there are grave yards still active and people are still buried there today.

Metis were not compensated. Instead, their houses were burnt, their dogs were shot and their church was dismantled for a piggery. This all occurred within living memory of our parents and grandparents. Throughout the Western prairies, Metis were regarded as squatters, forced off the land and made to wander from place to place, often trying to find work for white farmers. Many Metis ended up living on road allowances.

Today, people point to the rapid increase in Metis census counts since 1996. In Manitoba, Metis identity counts increased from 45,365 in 1996 to 71,805 in 2006 — a 58 per cent increase. However, if you were to go further back, you would find that Metis population counts decreased census after census from 1870 to 1941. There were apparently fewer Metis in Manitoba in 1941 than there had been in 1870. This testifies to the impact of the impoverishment and stigmatization of our people for so much of our history under Canadian rule.

The one thing that Canada did in the northwest that it did not do anywhere else is recognize that Metis had Aboriginal title. This was done in section 31 of the Manitoba Act and Dominion Lands Act. However, having recognized that Metis had an Aboriginal title to the lands of the northwest, the Canadian government improvised an ingenious way to remove this encumbrance: Metis scrip. I understand that there are over 40,000 scrip affidavits in the government's archives — the result of some 21 scrip commissions between 1885 and the early 1920s. Aboriginal title is a collective title, and we reject the notion that it could be eliminated through individual certificates or payments. But this is the position that the Government of Canada took: Scrip extinguished our Aboriginal title and Aboriginal rights.

We became the “forgotten people.” We had no rights. We had no one to defend us. We were expected to assimilate and to disappear as a people.

The Manitoba Metis Federation came into being in 1967. It testifies to the fact that Metis have not disappeared. In fact Metis are more active and vibrant in Manitoba today than at any time since Manitoba became a province. There has been a reawakening

Par conséquent, certains Métis se sont déplacés vers le nord, proche de la forêt boréale et loin des colons; d'autres ont fui rivière Rouge pour aller établir des communautés dans des zones de la province que les immigrants de l'Ontario considéraient comme des terres broussailleuses. Pourtant, en 1938, il n'y a pas si longtemps, l'une de ces communautés, Ste. Madeleine, a été rayée de la carte afin de créer des pâturages pour les agriculteurs blancs en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies ou ARAP.

Je vais encore à cet endroit et il y a des cimetières toujours en activité où les gens se font encore enterrer de nos jours.

Les Métis n'ont reçu aucune compensation. Au lieu de cela, leurs maisons ont été brûlées, leurs chiens tués et leurs églises démolies pour faire place à une porcherie. Tout cela s'est déroulé à une époque dont nos parents et nos grands-parents se souviennent. Dans l'ensemble des prairies de l'Ouest, les Métis étaient considérés comme des occupants illégaux qu'on a forcés à quitter leurs terres pour les condamner à errer d'un endroit à l'autre, où ils essayaient souvent de trouver du travail pour des agriculteurs blancs. Un grand nombre de Métis finissaient par habiter dans les emprises routières.

Aujourd'hui, on souligne l'accroissement rapide, depuis 1996, de la population métisse recensée. Au Manitoba, le nombre de gens d'identité métisse a augmenté, passant de 45 365 en 1996 à 71 805 en 2006, soit une augmentation de 58 p. 100. Cependant, si l'on remonte plus loin, les recensements successifs indiquent une diminution de la population métisse de 1870 à 1941. Il y avait apparemment moins de Métis au Manitoba en 1941 qu'il n'y en avait en 1870. Ceci témoigne des répercussions de l'appauvrissement et de la stigmatisation de notre peuple pendant une grande partie de notre histoire sous domination canadienne.

Une chose que le Canada a faite dans le Nord-Ouest et qui est unique à cet endroit est qu'il a reconnu le titre ancestral des Métis. Ceci a été fait en vertu de l'article 31 de la Loi sur le Manitoba et de l'Acte des terres fédérales. Cependant, ayant reconnu le titre ancestral des Métis sur les terres du Nord-Ouest, le gouvernement canadien a improvisé une façon ingénieuse de se débarrasser de cette servitude : le certificat des Métis. J'ai cru comprendre qu'il existe plus de 40 000 affidavits de certificat des Métis dans les archives du gouvernement, résultat de quelque 21 commissions sur les certificats des Métis entre 1885 et le début des années 1920. Le titre ancestral est un titre collectif, et nous rejetons l'idée qu'il puisse être éliminé au moyen de certificats ou de versements individuels. Cependant, de l'avis du gouvernement du Canada, le certificat des Métis entraînait une extinction de nos titres et de nos droits ancestraux.

Nous sommes devenus « le peuple oublié ». Nous n'avions aucun droit. Il n'y avait personne pour nous défendre. On s'attendait à ce que l'on s'assimile et que notre peuple disparaisse.

La Fédération des Métis du Manitoba a vu le jour en 1967. Elle témoigne du fait que les Métis n'ont pas disparu. En fait, au Manitoba, les Métis sont plus actifs et dynamiques que jamais depuis que le Manitoba est devenu une province. Au cours des

of Metis identity over the past 15 to 20 years. This is seen in census counts. According to the 2006 Census, the latest census for which figures are available, Metis now constitute 6.3 per cent of Manitoba's population and over 40 per cent of all Aboriginal people in the province. In my view, even these counts are low. If everyone who could trace their ancestry to the historic Metis nation of the old Northwest were to identify, I firmly believe that there are well over 100,000 Metis people in Manitoba today.

The MMF is the government of the Metis nation in Manitoba. It is true that the MMF is incorporated as a non-profit corporation. No other legal instrument was available to us and we were forced to do so by governments because otherwise they would not provide us with any funding. However, just as First Nations have their governments, and Inuit have their governments, Metis too are entitled to have their governments. In Manitoba I have been president for over 15 years and I have made the utmost effort to have senior governments recognize the MMF as the legitimate government of the Metis nation in this province.

This has been a long process. Initially, the MMF, as with many other Metis organizations, represented any person of Indian ancestry who was not a status Indian. However, from 1982 onwards, our membership definition was progressively changed to reflect the fact that the MMF represents a distinct Metis people — the descendants of the historic Metis nation. The MMF was a founding member of the Métis National Council at the national level, which won the right to represent the Metis nation in constitutional discussions in 1984 and subsequent years. The introduction of Bill C-31 in 1985 and more recently Bill C-3 have served to clarify the identity of Aboriginal people living off-reserve. There is no doubt that some former members of the MMF now have registered Indian status. At the same time, this has served to reinforce the MMF'S vocation as the government of a distinct Metis nation.

Our board is democratically elected and accountable to the Metis people in Manitoba. I call it a cabinet in my government. As with all MNC governing members, the MMF holds province-wide, ballot-box elections to elect its board. Elections are held every four years and all members in good standing 18 years and over have a right to vote. The MMF has a 23-member board. The office of president is elected by voters across the province; each of the seven MMF regions elects a vice-president and two other board members, and the spokesperson of the Metis women of Manitoba, elected at an assembly of Metis women, also sits on the board.

We have over 52,000 members 18 and over on our voters' list. This voters' list is put together by the chief electoral officer at each election. In the past, each MMF region was responsible for

15 à 20 dernières années, on a assisté à une renaissance de l'identité métisse. Ceci se traduit dans les recensements. Selon le recensement de 2006, le dernier pour lequel des chiffres sont disponibles, les Métis représentent maintenant 6,3 p. 100 de la population du Manitoba et plus de 40 p. 100 de tous les Autochtones de la province. Selon moi-même, ces chiffres sont faibles si tout le monde pouvait retracer les liens ancestraux qu'ils ont avec la nation métisse historique de l'ancien Nord-Ouest, je crois sincèrement qu'il y aurait plus de 100 000 Métis au Manitoba aujourd'hui.

La FMM est le gouvernement de la nation métisse du Manitoba. Il est vrai que la FMM est constituée en société à but non lucratif. Aucun autre statut juridique ne nous était disponible et les gouvernements nous ont forcés à le faire, car sinon ils ne nous auraient pas fourni de financement. Cependant, tout comme les Premières nations et les Inuits ont leur gouvernement, les Métis aussi ont droit à leur gouvernement. Au Manitoba, j'en ai été le président pendant plus de 15 ans et j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour faire reconnaître la FMM comme gouvernement légitime de la nation métisse dans cette province par les paliers supérieurs de gouvernement.

Cela a été un long processus. Initialement, la FMM, comme bien d'autres organisations métisses, représentait toute personne d'ascendance indienne qui n'était pas un Indien inscrit. Cependant, à partir de 1982, la définition de nos membres a été modifiée progressivement afin de refléter le fait que la FMM représente un peuple métis distinct, à savoir les descendants de la nation métisse historique. La FMM a été un membre fondateur du ralliement national des Métis au niveau national, qui a obtenu le droit de représenter la nation métisse dans le cadre du débat constitutionnel de 1984 et des années suivantes. Les projets de loi C-31 en 1985 et plus récemment C-3, ont permis de mieux définir l'identité des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. Il ne fait aucun doute que certains des anciens membres de la FMM ont maintenant le statut d'Indien inscrit. Parallèlement, cela a servi à renforcer le rôle de la FMM comme gouvernement d'une nation métisse distincte.

Notre conseil d'administration est élu de façon démocratique et rend des comptes au peuple métis du Manitoba. C'est en quelque sorte un cabinet de mon gouvernement. Comme pour les administrateurs du RNM, la FMM organise des élections dans l'ensemble de la province afin de former son conseil d'administration. Les élections ont lieu tous les quatre ans et tous les membres en bonne et due forme âgés de 18 ans ou plus ont le droit de vote. Le conseil d'administration de la FMM compte 23 membres. Le bureau du président est élu par des électeurs de l'ensemble de la province; chacun des sept régions de la FMM élit un vice-président ainsi que deux autres administrateurs, et la porte-parole des femmes métisses du Manitoba, élue à une assemblée de femmes métisses, siège aussi au conseil d'administration.

Nous avons plus de 52 000 membres âgés de plus de 18 ans sur notre liste électorale. Cette liste est établie par le directeur général des élections pour chaque élection. Par le passé, chaque région de

issuing membership cards, and this voters' list therefore reflects the number of cardholders that obtained membership cards in this way over the years. As I will describe shortly, we now have a new, more centralized membership system based on providing objectively verifiable proof of Metis ancestry. This new membership system will entirely replace the current voters' list on September 1, 2014. One of our most pressing challenges today is to have our current members transfer to the new system by completing their genealogy.

The MMF provides a range of services to Manitoba's Metis population — labour market programming, child and family services, justice, health and several other programs. In total, including all our affiliates, the MMF administers a budget of over \$80 million a year. You should note that you do not have to be a member of the MMF to receive our services. Most MMF programs and services are available to anyone who self-identifies as Metis.

However, my central concern as president of the MMF is to defend the rights of my people, and it is to this question that I now want to turn — Metis rights.

We have a chance now to try to rectify the poor relations that have historically existed between Canada and the Metis nation. The process started in 1982 when Metis were expressly included in the listing of the Aboriginal peoples of Canada in section 35. We still face many headwinds, however.

Governments continue to want to believe that we have no Aboriginal rights, and they are very slow in recognizing our rights even when the courts uphold them.

We are forced time and time again to resort to costly court actions to defend our rights, with no help from governments.

The federal government and the province have done nothing to ensure that Metis are included in the Crown's duty to consult and accommodate Aboriginal people when approving major resource projects.

Let me elaborate briefly on each of these points.

I am sure you are all aware of the Supreme Court's decision in *Powley*. This landmark decision established that Metis are a rights-bearing people. It was delivered on September 19, 2003. From April 1982 to September 2003, Metis were in the Constitution and our Aboriginal rights were supposed to be protected by section 35. Yet, what were governments, including the Government of Canada, saying? They said that we had no rights at all. It took the Supreme Court to set them straight.

la FMM était responsable d'émettre les cartes de membre, et cette liste électorale reflète par conséquent le nombre de membres qui ont obtenu leur carte de membre de cette façon au fil des années. Comme je vais l'expliquer bientôt, nous avons un nouveau système plus centralisé de traitement des demandes d'adhésion qui se fonde sur des preuves objectives et vérifiables d'ascendance métisse. Ce nouveau système d'adhésion remplacera entièrement la liste électorale actuelle le 1^{er} septembre 2014. L'un de nos défis les plus urgents aujourd'hui est de faire passer nos membres actuels au nouveau système en fournissant des renseignements généalogiques.

La FMM offre un éventail de services à la population métisse du Manitoba : programme concernant le marché du travail, les services à l'enfance et à la famille, la justice, la santé et bien d'autres programmes. Au total, si l'on tient compte de tous nos affiliés, la FMM administre un budget de plus de 80 millions de dollars par an. Il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de la FMM pour bénéficier de nos services. La plupart des programmes et des services de la FMM sont disponibles à quiconque s'identifie comme métis.

Cependant, ma principale préoccupation en tant que président de la FMM est de défendre les droits de mon peuple, et c'est la raison pour laquelle j'aimerais maintenant revenir à cette question, à savoir celle des droits des Métis.

Nous avons maintenant l'occasion de rectifier les relations tendues qui existent depuis longtemps entre la nation métisse. Le processus s'est entamé en 1982 lorsque les Métis ont été expressément inclus dans les listes d'Autochtones du Canada en vertu de l'article 35. Cependant, nous nous heurtons toujours à de nombreux obstacles.

Des gouvernements s'obstinent à croire que nous n'avons pas de droits ancestraux et font preuve d'une extrême lenteur pour reconnaître nos droits même lorsque ceux-ci sont confirmés par les tribunaux.

Nous sommes constamment obligés d'avoir recours à des procès coûteux pour faire défendre nos droits sans recevoir aucune aide des gouvernements.

Le gouvernement fédéral et la province n'ont rien fait pour s'assurer que les Métis bénéficient du devoir, de la part de la Couronne, de consulter et de tenir compte des besoins des peuples autochtones au moment d'approuver de grands projets d'exploitation des ressources naturelles.

Laissez-moi parler brièvement de chacun de ces points.

Bien entendu, vous êtes tous informés de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Powley*. Cette décision historique confirme que les Métis forment un peuple ayant des droits spécifiques. Elle a été rendue le 19 septembre 2003. D'avril 1982 à septembre 2003, les Métis étaient mentionnés dans la Constitution; nos droits autochtones étaient censés être protégés par l'article 35. Que disaient toutefois les gouvernements, y compris le gouvernement du Canada? Ils disaient que nous n'avions aucun droit. Il a fallu une intervention de la Cour suprême pour corriger le tir.

After *Powley*, you would think that governments would see the light and recognize that Metis had Aboriginal rights, but you would be wrong. Here in Manitoba, the provincial government adopted a position that would have denied harvesting rights to virtually all our people. The MMF had to lead a fight in the courts to establish the scope of Metis hunting and fishing rights. The January 2009 case of *Goodon* — which cost me half a million dollars — overturned the province's position that would have limited harvesting rights to a very few communities — dots on a map — in this province. Since that time, we have been in negotiations with the Province of Manitoba on harvesting rights issues and I believe we are close to a breakthrough. But some nine years after *Powley*, we are still fighting to have our harvesting rights recognized.

It is important to understand the policies that the MMF put into place as a result of the *Powley* decision. The *Powley* case basically accepted the Metis definition that had been adopted by the Métis National Council in 2002.

The MNC Metis definition sets out four criteria: One must self-identify as Metis; one must be a descendant of the historic Metis nation; one must be accepted by the community; and one cannot be a member of another Aboriginal people. This definition was incorporated into the MMF constitution in 2003 and is the definition that we now use for membership purposes in giving out harvester cards.

For following the *Powley* decision, the MMF began issuing harvester cards. They are issued only to persons who meet the tests for the exercise of harvesting rights set out in *Powley*. Since 2004, all Metis who wish to exercise harvesting rights must apply for a harvester card. They are required to submit a genealogy that proves their ancestry to the historic Metis nation. That genealogy must be supported with objectively verifiable documentation, such as birth certificates and baptismal records that link the applicant through the generations to an historic Metis ancestor. Generally speaking, an historic Metis ancestor is a person listed in a Manitoba land grant, scrip affidavit or described as half-breed or Metis in the 1901 Census. The MMF has an agreement with the St. Boniface historical society, which houses extensive church archives, to produce professional genealogies on behalf of applicants.

All our harvesters must submit to the “laws of the hunt.” We regulate our own hunting activities, just as our ancestors did. This is a practical exercise of our right to self-government. A \$25 annual fee is levied on harvester cardholders, the proceeds of which are placed in a conservation trust fund.

To date, the MMF has issued 4,388 harvester cards. Since October 2009, we have applied the same Metis definition criteria to anyone who wants to become a member of the MMF. That is, a person must identify as Metis and provide a genealogy

Après la décision *Powley*, on serait en droit de penser que les gouvernements se rendraient à l'évidence et reconnaîtraient les droits autochtones des Métis, mais tel n'a pas été le cas. Ici, au Manitoba, le gouvernement a adopté une position qui aurait privé de droit de récolte pratiquement tous nos gens. Le RNM a dû se battre devant les tribunaux pour établir la portée des droits de pêche et de chasse des Métis. L'affaire *Goodon*, en janvier 2009, qui m'a coûté un demi-million de dollars, a renversé la position de la province, qui aurait restreint les droits de récolte à quelques communautés de la province seulement, quelques points sur une carte. Depuis, nous sommes en négociation avec la province du Manitoba sur la question des droits de récolte et je crois que nous sommes sur le point d'aboutir. N'empêche que, neuf ans après *Powley*, nous en sommes encore à nous battre pour faire reconnaître nos droits de récolte.

Il est important de comprendre les politiques mises en place par le RNM à la suite de la décision *Powley*. En fait, dans l'affaire *Powley*, on a essentiellement adopté la définition des Métis établie par le Ralliement national des Métis en 2002.

Cette définition établit quatre critères : une personne est considérée métisse si elle s'identifie elle-même comme métisse, si elle compte des ancêtres parmi des Métis de vieille souche, si elle est acceptée par la nation métisse et si elle se distingue des autres peuples autochtones. Cette définition a été incorporée dans la constitution de la FMM en 2003; celle que nous utilisons maintenant pour les droits de membre et la distribution de la carte de récolte.

En effet, à la suite de la décision *Powley*, la FMM a commencé à distribuer des cartes de récolte. Nous les distribuons uniquement aux personnes satisfaisant les critères établis dans *Powley* pour avoir droit au droit de récolte. Depuis 2004, tous les Métis souhaitant se prévaloir de leur droit de récolte doivent demander une carte de récolte. Ils doivent soumettre une généalogie prouvant qu'ils sont des Métis de vieille souche. Cette généalogie doit être appuyée par une documentation objectivement vérifiable, telle que des certificats de naissance et de baptême liant le demandeur, au fil des générations, à un ancêtre métis de souche. Généralement parlant, qui dit ancêtre métis de souche dit personne figurant dans la concession de terres du Manitoba, l'attestation de certificats ou décrite comme Sang-Mêlé ou Métis dans le recensement de 1901. La FMM a une entente avec la Société historique de Saint-Boniface, qui abrite des archives religieuses importantes et produit des généalogies professionnelles pour les demandeurs.

Tous nos récolteurs doivent se plier aux « lois de la chasse ». En effet, nous réglementons nos propres pratiques de chasse, comme nos ancêtres avant nous. Cette façon d'exercer dans la pratique notre droit à l'auto-gouvernance. Nous imposons aux détenteurs de cartes de récolte des frais annuels de 25 \$, qui sont placés dans une fiducie de conservation.

À ce jour, la FMM a distribué 4 388 cartes de récolte. Depuis octobre 2009, nous appliquons les mêmes critères de définition de ce qu'est un Métis à toute personne souhaitant devenir membre de la FMM. C'est-à-dire qu'une personne doit s'identifier comme

establishing descent from the historic Metis nation. The MMF registrar has an arrangement with the Indian registry whereby all applications are checked to ensure that persons are not already registered under the Indian Act.

Currently, we have over 9,500 members with new membership cards, and by September 1, 2014, the MMF constitution stipulates that all voting members will have had to submit a genealogy confirming their descent from the historic Metis nation. As matters currently stand, about 65 per cent of new membership cardholders are new members — persons who were never previously members of the MMF. As mentioned previously, one of our major challenges is to encourage existing members to apply for new membership cards.

We are seeing that a lot of people who are coming forward are brand new and have never declared themselves Metis before.

The MMF is at present looking at ways to streamline its membership application process, without jeopardizing its commitment to the *Powley* rules. This is important not only to assist existing members to obtain new membership cards, but because of the surge in demand for membership that will likely result from the Manitoba land claims decision, which I will discuss in a moment. We are also looking at ways to provide Metis identification cards or citizenship cards not only to Metis resident in Manitoba but to any Metis person with roots in this province.

This is your, Senator St. Germain. Right now, there is no way for a Metis person who lives outside of Canada or outside the Metis homeland to obtain proof of his or her Metis identity. We want to overcome that problem.

I cannot emphasize enough the importance of our Metis registries moving forward. The MMF's central registry office is responsible for verifying and issuing both harvester and membership cards; maintaining these databases; and dealing with annual stickers, tags and periodic membership renewals. There are significant costs involved with this effort. Our registry must be provided with adequate and sustained funding to be able to do the job — which is not the case at the present time.

It seems to me that it is very much in the interests of the Government of Canada to support our Metis registries. Any investor — and we are here dealing with public investments — should want to know precisely the people and the market he or she is investing in. One day, the Government of Canada may have to provide services to Metis, and, when that day comes, would it not be better for it to be able to identify the Metis population? Today, it has ways of identifying First Nation and Inuit populations for which it is responsible. Metis registries are the vehicle for it to do the same for Metis moving forward.

métisse et doit fournir une généalogie prouvant qu'elle compte des ancêtres parmi les Métis de vieille souche. Le responsable du registre de la FMM a une entente avec le registre indien, qui permet de vérifier que les demandeurs ne sont pas déjà enregistrés au titre de la Loi sur les Indiens.

Nous avons à l'heure actuelle 9 500 membres dotés d'une nouvelle carte de membre. La constitution de la FMM stipule que, d'ici 2014, tous les membres ayant droit de vote devront soumettre une généalogie confirmant qu'ils descendent de Métis de vieille souche. À l'heure où nous nous parlons, environ 65 p. 100 de nos membres sont de nouveaux membres, des personnes qui, par le passé, n'avaient jamais été membres de la FMM. Comme je l'ai déjà dit, l'un de nos plus grands défis est d'encourager les membres existants à faire une demande pour les nouvelles cartes de membre.

Nous constatons qu'une bonne part des personnes qui se présentent sont toutes nouvelles; elles ne se sont jamais déclarées comme des Métis par le passé.

La FMM se penche maintenant sur des façons de rationaliser son processus de demande pour devenir membre, tout en respectant systématiquement la décision *Powley*. C'est important, non seulement pour aider les membres existants à obtenir de nouvelles cartes de membre, mais aussi à cause de la multiplication des demandes à laquelle on s'attend à la suite de la décision sur la revendication territoriale du Manitoba, à laquelle je reviendrai dans un moment. Nous cherchons aussi comment fournir des cartes d'identité métisse ou de citoyenneté non seulement aux résidents métis du Manitoba, mais à toute personne métisse ayant des racines dans la province.

Pour vous, sénateur St. Germain. Par contre, à l'heure actuelle, il est impossible pour un Métis vivant hors du Canada ou hors du territoire métis de tenir une preuve de son identité métisse. Nous voulons remédier à ce problème.

Les registres métis vont être essentiels à l'avenir, je tiens à le souligner. Le registre central de la FMM est responsable de la vérification et de la distribution des cartes de membre et des cartes de récolte; de l'entretien des bases de données; des autocollants et étiquettes annuels, ainsi que du renouvellement périodique du statut de membre. Ce sont des responsabilités qui entraînent des coûts majeurs. Il faut que notre registre dispose d'un financement adéquat et garanti pour faire le travail, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Il me semble que le gouvernement du Canada aurait vraiment intérêt à appuyer nos registres métis. Tout investisseur — et des questions d'investissements publics — a intérêt à connaître précisément les gens et le marché où il investit. Un jour, il est possible que le gouvernement du Canada doive fournir des services aux Métis et, ce jour-là, ne vaudrait-il pas mieux être en mesure d'identifier la population métisse? Le gouvernement a aujourd'hui des façons d'identifier les membres des Premières nations et les Inuits, dont il est responsable. Avec les registres métis, une identification similaire des Métis à l'avenir devient possible.

This same statement I make here is the position I am taking with the Province of Manitoba, that they too should have an interest, that they do not give us any resources regarding this issue.

Let me turn now to our court actions. The MMF will of course defend any of our harvesters who are charged by provincial conservation officers, but Metis rights in this province go well beyond harvesting rights.

In our view, the Manitoba Act was a deal struck between the Government of Canada and the Metis people of this province in 1870. The Manitoba Act promised to guarantee our rights to the land Metis occupied at the time — the river lots — and to set aside 1.4 million acres of land for Metis children. Where are these Metis lands today? How did the Metis get dispossessed of their lands in this province? Does the federal government not have a fiduciary responsibility to ensure that the terms of the Manitoba Act are respected?

The MMF has been in the courts for close to 30 years on this matter. Last December, the case was finally heard by the Supreme Court of Canada. The Manitoba land claims case promises to be one of the most important judicial decisions affecting Metis in Canada's history.

The Metis were here before Canada even existed, let alone before Canada's takeover of the Northwest. We are an Aboriginal people. We did not simply roll over when Canada took over the West; we resisted and forced Canada to negotiate our entry into Confederation. And that deal included land, just as surely as any Indian treaty did, and that should be protected by section 35.

This case has cost us a great deal of money over the years. In my time as president, the MMF has spent some \$4 million moving this case through the court system. Unlike First Nations, which benefit from a federal fund to finance legal challenges, the MMF has had next to no help from governments with these costs. Instead, they have resisted us every step of the way. Let us hope that they will respect the Supreme Court's decision, as we certainly will, instead of putting further obstacles in the way of justice for the Metis people. Let us hope also that the Government of Canada will treat us fairly and help us with legal costs of this constitutional challenge. Above all, we want governments to act expeditiously to fulfill their obligations to the Metis people once the Supreme Court hands down its decision.

The duty to consult and accommodate Aboriginal peoples in the approval of major resource and industrial developments is another area where, though clearly directed to do so by the courts, governments have been moving very slowly to include Metis people.

Je reprends ici un argument que j'ai présenté à la province du Manitoba, qui devrait elle aussi s'intéresser à la question, mais qui ne nous donne pas non plus de ressources à cet effet.

Laissez-moi aborder nos recours en justice. La FMM défend bien sûr tout récolteur accusé par un agent provincial de conservation, mais les droits des Métis dans la province vont bien plus loin que les droits de récolte.

Selon nous, la loi de 1870 sur le Manitoba est une entente conclue entre la nation métisse et le gouvernement du Canada. Elle garantissait les droits des Métis aux terres qu'ils occupaient à l'époque (parcelles le long de la rivière) et réservait 1,4 million d'acres de terres pour les enfants métis. Où sont ces terres métisses à l'heure où nous nous parlons? Comment les Métis ont-ils été dépossédés de leurs terres dans la province? Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas une responsabilité fiduciaire et ne doit-il pas veiller à ce que la Loi sur le Manitoba soit respectée?

Cela fait près de 30 ans que la FMM défend cette cause devant les tribunaux. En décembre, la Cour suprême du Canada a finalement entendu l'affaire. La décision judiciaire attendue quant aux revendications territoriales du Manitoba promet d'être l'une des plus importantes pour l'histoire des Métis au Canada.

Les Métis étaient ici avant même que le Canada existe, et longtemps avant que le Canada prenne contrôle du nord-ouest. Nous sommes un peuple autochtone et nous ne nous sommes pas contentés de baisser les bras quand le Canada a pris le contrôle de l'Ouest. Nous avons résisté et contraint le Canada à négocier notre entrée dans la Confédération. Le traité conclu incluait des terres, tout comme n'importe quel traité indien, ce qui devrait être protégé par l'article 35.

L'affaire nous a coûté beaucoup d'argent au fil des années. Depuis que je suis président, la FMM a dépensé quelque 4 millions de dollars pour faire progresser l'affaire dans le système judiciaire. Contrairement aux Premières nations, que le gouvernement fédéral finance pour les contestations judiciaires, la FMM a dû assumer ces coûts quasiment sans aide des gouvernements. En fait, les gouvernements nous ont bloqués à tous les tournants. Espérons qu'ils respecteront la décision de la Cour suprême, comme nous avons l'intention de le faire de notre côté, au lieu de multiplier les entraves à la justice pour le peuple métis. Espérons aussi que le gouvernement du Canada nous traitera de façon équitable et nous aidera à assumer les coûts de cette contestation judiciaire. Nous espérons surtout qu'une fois rendue la décision de la Cour suprême, les gouvernements prennent des mesures sans tarder pour respecter leurs obligations envers le peuple métis.

Le devoir de consultation et d'accommodement des peuples autochtones avant d'approuver de gros projets industriels ou touchant les ressources est un autre domaine où les gouvernements tardent à inclure le peuple métis, malgré les directives claires des tribunaux en la matière.

There are a couple of issues here. First, industry is unlikely to want to extend consultation and accommodation to Metis unless clearly directed to do so by government. Yet government policy remains ambiguous on recognition of Metis rights. Companies have no difficulty including Indian reserves in their consultation process but often balk at having to extend consultations to Metis. The Crown has the responsibility to make sure that all Aboriginal people affected by a proposed development be covered under consultation and accommodation policy.

We all know that this matter has been dealt with by the Supreme Court of Canada, in that it must participate in making sure Aboriginal people are accommodated.

Second, there is clearly a lack of understanding of how Metis differ in their governance structures from First Nations. For First Nations, the Crown and companies can deal with identifiable band and tribal governments within the area of the proposed development. Metis do not have the same governance structures, nor of course do we have separate land bases.

In Manitoba, it seems that the Crown, whether federal or provincial, and project proponents have difficulty knowing whom they should be dealing with when it comes to Metis. Well, the answer to that is quite simple: They have to deal with the government of the Metis people, which in this province is the MMF.

You should know that the MMF has a provincial, a regional and a local structure. There are over 100 MMF locals throughout Manitoba, and those locals generate from about 80 communities. Normally, there is no more than one local per community and each local must have at least nine members.

A resolution was passed at our annual generally assembly — unanimously, I would like to point out — a few years ago that prevents any local from entering into separate deals with particular companies on the duty to consult. Also, just to reflect, at our annual assembly, we have about 3,000 delegates show up, making it the biggest assembly in Canada.

I do apologize for this lengthy writing but I want this to be part of history here.

Individual locals do not have the resources or expertise to deal with large companies or governments. MMF home office has a greater capacity to negotiate with officials, hire lawyers and other experts, and to strike a better deal for Metis. We have made it quite clear to all that the duty to consult should be exercised through the Manitoba Metis Federation. This is again, as I said, unanimously adopted by every community in the province.

Plusieurs questions entrent en jeu, en la matière. Tout d'abord, il est peu probable que le secteur privé élargisse la consultation et l'accommodement aux Métis sans y être clairement enjoint par le gouvernement. Or les politiques du gouvernement restent ambiguës quant à la reconnaissance des droits des Métis. Les sociétés incluent les réserves indiennes dans leur processus de consultation sans difficulté, mais rechignent souvent à un élargissement de la consultation aux Métis. La Couronne a le devoir de veiller à ce que tous les peuples autochtones touchés par un projet envisagé soient consultés et puissent bénéficier d'accommodements.

C'est une question qu'a tranchée la Cour suprême du Canada : le gouvernement doit participer aux efforts pour que les peuples autochtones bénéficient de mesures d'accommodement.

Deuxièmement, les structures de gouvernance des Métis et leurs différences avec celles des Premières nations échappent manifestement à bien des gens. Quand il s'agit de Premières nations, la Couronne et les sociétés privées ont des interlocuteurs clairement identifiés : la bande et le gouvernement tribal dans la zone du projet envisagé. Les Métis n'ont pas les mêmes structures de gouvernance ni, bien sûr, de territoires distincts.

Au Manitoba, il semblerait que la Couronne, fédérale ou provinciale, ainsi que les promoteurs de projet, aient des difficultés à savoir à qui s'adresser quand il s'agit des Métis. Pourtant, la réponse est très simple : ils doivent traiter avec le gouvernement du peuple métis, qui, dans notre province, est la FMM.

Il est bon de savoir en effet que la FMM a des structures provinciale, régionale et locale. Nous comptons quelque 100 sections locales de la FMM au Manitoba, provenant de quelque 80 communautés. Habituellement, il y a seulement une section locale par communauté et chaque section locale doit compter neuf membres au moins.

Il y a quelques années, une résolution a été adoptée lors de notre assemblée générale annuelle — à l'unanimité, je tiens à le souligner —, empêchant toute section locale de conclure une entente distincte avec une société donnée en ce qui concerne le devoir de consultation. De plus, à titre indicatif, laissez-moi préciser qu'environ 3 000 délégués sont présents lors de notre assemblée annuelle, ce qui en fait la plus grosse au Canada.

J'espère que vous me pardonneriez de m'appesantir, mais il me semble important de consigner les faits ici.

Les sections locales individuelles n'ont ni les ressources ni l'expertise voulues pour traiter avec de grosses sociétés ou des gouvernements. Le siège de la FMM est mieux placé pour négocier avec les fonctionnaires, retenir des avocats ou d'autres experts et parvenir à une meilleure entente pour les Métis. Nous avons indiqué clairement à toutes les parties que le devoir de consultation devrait s'exercer par l'intermédiaire de la Fédération des Métis du Manitoba. Comme je l'ai dit, c'est une approche qui a été ratifiée par toutes les collectivités de la province.

This has not prevented the province from trying to circumvent dealing with the MMF. It has tried to use northern community councils, which is mayor and councils — local authorities the province has set up to administer municipal responsibilities up north — to represent Metis in development negotiations. This is clearly a non-starter. These community councils have no jurisdiction to surrender Metis lands or Metis rights.

Just for your information, it is called the Northern Affairs Act. If you want a copy of that, I will share it with you. The Northern Affairs Act itself clearly distinguishes what the role and responsibility of a mayor and council is. It oversees the roads, the taxes, water. Yet, that is who they are telling the proponents to negotiate with.

Once again, the MMF has had repeatedly to threaten legal action to be included in the negotiations under the duty to consult. There should be a better way of doing things.

It was in this spirit that I entered into discussions with the premier a few years ago. You heard Eleanor Brockington speak about the Metis policy. Well, regarding the Metis policy, actually when we negotiated, I pushed the Province of Manitoba very vigorously on this because when you look at all governments, including federal — and you are fully aware of this, senators — without policy, it will not guide the deputy minister or the departments to develop an action plan. I pushed my premier very vigorously that we wanted to make sure when you look at a First Nation policy, because we did not have a Metis policy, so decisions are being made where monies are going to be spent or programs or anything of that nature. Nothing was going to the Metis. We were getting crumbs that fell off the table. We have now come close with new Premier Selinger to the finalization. We have got it announced, adopted, but it has not been implemented. We have got that to be resolved. That is very fundamental and I am hoping that one day Canada will do the same. We do not have a Metis policy under the federal government.

The reluctance of governments to recognize Metis rights is not the only obstacle placed in our way. Other obstacles to the exercise of our harvesting rights have emerged. Having spent so much money and energy just fighting to have our Aboriginal rights recognized, it has come as something of a surprise to see that some of our brothers among the First Nations are opposing our exercising those rights.

It is one of the speeches I have made openly in this province. Throughout my political career, I never ever thought that the First Nations would be my challenge. I am told now that our First Nations chiefs are opposing my Metis rights as a people and they do not believe that we have the right to harvest in this province or equal to their rights. I do not know who they are. They do not come out publicly, but they lobby the Government of Manitoba. It is a very difficult challenge for us because that is our closest

Cela n'a pas empêché la province de s'efforcer de circonvenir la FMM. Elle a essayé d'utiliser les conseils des communautés du Nord, c'est-à-dire un maire et un conseil municipal, des autorités locales établies par la province pour gérer des responsabilités municipales dans le Nord, pour représenter les Métis dans des négociations sur divers projets. C'est bien sûr inacceptable. Ces conseils de collectivités n'ont pas compétence pour céder des droits ou des terres métis.

À titre d'information, cela s'est fait par la Loi sur les affaires du Nord. Je peux vous en fournir un exemplaire. La Loi sur les affaires du Nord indique clairement quels sont les rôles et responsabilités d'un maire et d'un conseil municipal : encadrer les routes, les taxes, l'eau. Et on suggère pourtant que les promoteurs négocient avec eux.

Là encore, la FMM a dû menacer de lancer un recours devant les tribunaux pour être inclus dans les négociations, dans le cadre du devoir de consultation. Il devrait y avoir moyen de faire mieux.

C'est pour cela que j'ai entamé des discussions avec le premier ministre de la province il y a quelques années. Vous avez entendu Eleanor Brockington parler de la politique sur les Métis. Eh bien, quand on a négocié, j'ai beaucoup insisté auprès de la province du Manitoba. Pourquoi? Parce que, en l'absence d'une politique — et c'est vrai pour tous les gouvernements, y compris le fédéral, comme vous le savez pertinemment, sénateurs —, rien n'oriente le sous-ministre ou les ministres qui élaborent un plan d'action. C'est pourquoi j'ai beaucoup insisté auprès de mon premier ministre, pour veiller à examiner la politique des Premières nations, parce que nous n'avions pas de politiques sur les Métis, si bien que des décisions se prenaient quant aux sommes dépensées ou aux programmes mis en œuvre ou à d'autres questions de cet ordre. Et rien n'allait aux Métis. Nous devons nous contenter des miettes. Avec le premier ministre Selinger, nous en sommes presque à l'étape de la finalisation. C'est annoncé, adopté, mais pas encore mis en œuvre. Mais c'est résolu. C'est fondamental et j'espère qu'un jour, le Canada en fera autant. En effet, il n'y a pas de politiques sur les Métis au gouvernement fédéral.

L'hésitation des gouvernements à reconnaître les droits des Métis n'est pas le seul obstacle auquel nous nous heurtons. D'autres sont apparus. Après avoir dépensé énormément d'argent et d'énergie à la lutte pour voir nos droits autochtones reconnus, nous avons eu la surprise de constater que certains de nos frères des Premières nations s'opposaient à l'exercice de nos droits.

C'est l'un des discours que je tiens ouvertement dans la province. Tout au long de ma carrière politique, jamais je n'aurais cru que les Premières nations deviendraient un défi. On me dit maintenant que nos chefs des Premières nations s'opposent à mes droits de Métis comme peuple et ne croient pas que nous ayons un droit de récolte dans la province ni une égalité avec leurs droits. Je ne sais pas de qui il s'agit; ils ne se sont pas manifestés publiquement; mais ils font pression sur le gouvernement

relative, as we call it. There seems to be an opposition, and I do not know who they are.

I must make it absolutely clear that the MMF will defend the rights of our people no matter what.

I want to skim through a lot of this stuff now because I want to go more into the questions. It is very clear that for the federal programs that we have right now, we are at a point in time where we look at funding. You asked some specific questions on economic development. You heard Ms. Brockington speak. We do have a \$10-million fund we negotiate with Canada. We have a federal fund under the MEDF. That is another \$4 million for Canada. So we have in total \$14 million in economic development funds that we are administering. We also have a capital corporation we administer that has a fund of \$8 million. That fund was under Aboriginal Business Canada and is now under the full authority of the MMF. So these three entities are now working together to create the economic engine for the Metis people in Manitoba.

However, it is just new; it takes time to get there. We are far away from getting the \$10 million resolved. Like I said, it is only \$2 million a year for the next five years. We have some ways to go yet.

The other parts I think that are essential to recognize I guess are the process of not knowing. I understand that very clearly from discussions from before we even started the meeting; that distinct base is going to be an issue.

I hear the word Aboriginal on this table a lot. I hear it from Canada and I hear it from provincial governments. In fact, that is one of our biggest anchors. The word Aboriginal is damaging to the Metis people because Canada will announce an Aboriginal program. When you look at the fine line, like any legal contract, you look at the bottom line, it is not meant for us. However, Canadians think we are getting all this funding, all these health programs and all these education resources. Still to this day under this new millennium, people believe that our education is paid for. Our education is paid by no one. We are on our own.

You heard the Access program I think that Ms. Brockington referred to that the province has initiated. Again it is only a very small proponent versus the population of Metis people that are trying to get post-secondary education. When you talk about those types of issues, it is essential to recognize that Metis people are struggling very vigorously.

du Manitoba. C'est un défi particulièrement difficile pour nous, parce qu'ils sont nos plus proches parents, comme nous aimons à le dire. Il semblerait qu'il y ait une opposition et nous ignorons d'où elle provient.

Je dois être absolument clair sur le fait que la FMM va défendre les droits de notre peuple quoi qu'il arrive.

Je désire parcourir rapidement bon nombre de ces choses-là, car je préfère aller davantage dans les questions. Il est très clair que pour les programmes fédéraux que nous avons à l'heure actuelle, nous en sommes à un point où nous examinons le financement. Vous avez posé des questions précises sur le développement économique. Vous avez entendu Mme Brockington parler. Nous avons un fonds de 10 millions de dollars que nous négocions avec le Canada. Nous avons un fonds fédéral en vertu du MEDF. Il s'agit de 4 millions supplémentaires pour le Canada. Par conséquent, au total, nous avons 14 millions de dollars en fonds de développement économique que nous administrons. Nous avons également une société de financement que nous administrons et qui dispose d'un fonds de 8 millions de dollars. Ce fonds relevait d'Entreprise autochtone Canada et est désormais sous l'autorité de la FMM. Ces trois entités travaillent désormais ensemble pour créer le moteur économique pour le peuple métis du Manitoba.

Toutefois, tout cela est nouveau; et ça prend du temps pour y arriver. Nous sommes très loin d'avoir résolu la question des 10 millions de dollars. Comme je l'ai dit, il ne s'agit que de 2 millions par an, pendant les cinq prochaines années. Nous avons encore du chemin à faire.

L'autre élément qu'il est à mes yeux essentiel de reconnaître, c'est le processus de ne pas savoir. Je comprends cela très clairement d'après les discussions que nous avons eues avant même de commencer la réunion; cette base distincte va poser problème.

J'entends le mot autochtone souvent autour de cette table. Je l'entends du Canada et je l'entends des gouvernements provinciaux. En fait, c'est une de nos plus grosses bêtes noires. Le mot autochtone nuit au peuple métis, car le Canada va annoncer un programme autochtone. Quand vous regardez les petits caractères, comme dans n'importe quel contrat juridique, vous regardez les résultats, et ça ne nous concerne pas. Toutefois, les Canadiens pensent que nous recevons tout ce financement, tous ces programmes de santé et toutes ces ressources pour l'éducation. Aujourd'hui encore, en ce nouveau millénaire, les gens pensent que notre éducation est payée. Notre éducation n'est payée par personne. Nous sommes livrés à nous-mêmes.

Vous avez entendu parler du programme Access, auquel Mme Brockington a fait allusion, je crois, et que la province a mis sur pied. Encore une fois, il s'agit d'une très petite portion, par rapport à la population métisse, de gens qui essaient d'obtenir une éducation postsecondaire. Lorsque vous parlez de ce genre de questions, il est essentiel de reconnaître que le peuple métis doit lutter très vigoureusement.

The programs that Ms. Brockington referenced like the Louis Riel Institute, it has a fund from the province for \$125,000. We matched that fund with federal funds. Its function is to try to find an ability, whether to develop curriculum or actually deliver curriculum, and they are doing some of that. However, they are a long way from actually making a major impact in the field of education. We have got that.

One of the programs I want to reference here is called the ASETS Program in Canada. If there is any model that I would recommend to the Senate to move forward on, it is that program. That ASETS Program by Canada is one of the best programs I have ever seen throughout my entire career in Aboriginal politics. That program is distinct based and is broken down to a portion of how many shares are given to all three different Aboriginal peoples in Canada. From there, we deliver services. There is all the ability for measurables, direct impact to partner with the private sector. In fact, the MMF has been known in the last 10 years to be number one in Canada. We are ranked the top in Canada for the last 10 years, so we provide the most jobs and the most training when you do a measurable base per capita of resources versus population.

I am very proud of that program. It has changed thousands of people's lives. I am going to go off the topic of my speech now.

It has given us the tool to actually create an endowment fund which is in my report here. The endowment fund you see referenced here is \$10 million. It is close to \$14 million right now. That fund that we were able to establish is the University of Manitoba. I met with every president, and I challenged them that there are no funds for post-secondary education for our children. Yet you want them in your schools. If you want them in your universities, you help us get there. They were willing to give me a quarter for every dollar I raised and I fought them until they said yes, they will give me dollar for dollar if I could raise it.

I then fought with Canada under the ASETS Program. I said to Canada, if I can meet my targets, meet all my jobs as required and my training requirements, 400 employed and 1,600 trained, if I can meet all those targets, any surplus money I have here can be used for post-secondary education. They said yes to me knowing I would never do it. We met our targets, we met all our training. From that day on, we have been able to set aside half a million dollars in our ASETS Program, which the universities match dollar for dollar. Since that time, we have raised over \$14 million. We are earning about 5 to 6 per cent interest on that money, and the principle of course is never touched. We are giving out at least

Les programmes auxquels Mme Brockington a fait allusion, comme l'Institut Louis-Riel, qui est doté d'un fonds de la province de 125 000 \$. Nous avons jumelé ce fonds avec des fonds fédéraux. Sa fonction consiste à essayer de trouver une façon de développer des programmes ou, en fait, de mettre en œuvre des programmes, et c'est ce qu'ils font en partie. Toutefois, ils sont encore loin d'avoir vraiment une incidence dans le domaine de l'éducation. Cela est clair.

Un des programmes sur lequel j'aimerais m'attarder ici s'appelle le programme SFCEA, offert au Canada. S'il y avait un modèle que je recommanderais au Sénat pour qu'il l'adopte, ce serait ce programme. Ce programme SFCEA offert par le Canada est un des meilleurs programmes que je n'ai jamais vu, de toute ma carrière en politique autochtone. Ce programme est distinct des autres et il est divisé en fonction des parts octroyées aux trois différents peuples autochtones du Canada. À partir de cela, nous offrons des services. Il y a toute la possibilité d'avoir des éléments mesurables, de voir l'impact direct pour les partenaires dans le secteur privé. En réalité, la FMM se classe, depuis les 10 dernières années, au premier rang au Canada. Cela fait 10 ans que nous nous classons premiers au Canada et nous offrons donc le plus grand nombre d'emplois et le plus de formation si vous mesurez les choses par rapport aux ressources investies par habitant, par rapport à notre population.

Je suis très fier de ce programme. Il a changé la vie de milliers de personnes. Je vais maintenant m'écarter du sujet de mon discours.

Cela nous a donné les outils nécessaires pour créer un fonds de dotation qui se trouve dans mon rapport, ici. Le fonds de dotation que vous voyez s'élève à 10 millions de dollars. À l'heure actuelle, il s'élève à près de 14 millions de dollars. Ce fonds que nous avons été capables de créer est l'Université du Manitoba. J'ai rencontré chaque président et je les ai mis au défi en leur disant qu'il n'y avait pas de fonds pour l'éducation postsecondaire pour nos enfants. Et pourtant vous voulez qu'ils aillent dans vos écoles. Si vous les voulez dans vos universités, aidez-nous à faire en sorte qu'ils y arrivent. Ils étaient prêts à me donner un quart de chaque dollar que j'avais amassé et je me suis battu avec eux jusqu'à ce qu'ils disent oui, qu'ils me donnent un dollar pour chaque dollar que je pourrais amasser.

Ensuite, je me suis battu avec le Canada et avec son programme SFCEA. J'ai dit au Canada que si j'arrivais à atteindre mes objectifs, à créer tous mes emplois et à répondre à tous mes besoins en formation, 400 personnes employées et 1 600 personnes formées, si j'arrivais à atteindre tous ces objectifs, tout argent supplémentaire que j'aurais amassé pourrait être utilisé pour l'éducation postsecondaire. Ils m'ont dit oui, sachant que je n'y arriverais jamais. Nous avons atteint nos objectifs, nous avons réalisé toutes nos formations. Depuis ce jour-là, nous avons pu mettre de côté un demi-million de dollars dans notre programme SFCEA et les universités nous ont versé une somme

\$500,000 to \$600,000 to our students right now. If there is any program I brag about or am proud of, it is that particular program.

I want to do health and then I will open the floor. I gave you a copy of the health study. The reason I think it is essential for the Senate to look at it is because you look at the question you asked yourself regarding Metis and examine the report on the legal and political recognition of Metis. Now the health study that we did is irrefutable. It is actually the PHIN numbers of our citizens. You cannot debate those. These are actual health numbers that our citizens have and you can track every doctor appointment, every prescription, every chronic illness that the Canadian citizen has. We did about 70,000 of the PHIN numbers our people would use and it shows that Metis have the worst health care of anybody in this province. We have the highest diabetes. If you look at the measurables of those statistical numbers, those numbers are Metis versus all Manitoba population. All Manitoba population includes First Nations. You take out First Nations from there, and we will sky rocket way beyond that number. If you think that number is scary, take out the First Nations from the Manitoba population because we could not separate them. If you take off the Manitoba population, then our numbers will be even more damaging and scary. We die earlier than anybody else. We have the highest chronic illnesses, whether it is arthritis or whatever. It is because Canada and Manitoba have denied the very existence of Metis and who is responsible for the Metis people. I think that is the best example of factual documentation and data that can prove if you take the data and take it to economic development, take it to other fields, you will see that the mirroring of that situation would not be far different. We took four years in the study to do it. That was done by Dr. Julia Barthollette in the province, and the federal government was involved.

When I wrote to the federal Minister of Health, she referred me to the province. I go see the province, they say go see the Minister of Health. So I am caught in a quandary. That is the same scenario; we have gone and asked the question I think you are asking us today, to examine the legal and political recognition. Even with that document, showing that is the state of people in dire need, both governments are still sending us back and forth. I make it public here openly as I state to them that I can be somewhere in the middle of the bush, and they will find me to pay taxes. When it comes to servicing my people, they cannot find me. There is something wrong with that process.

égale, dollar pour dollar. Depuis ce temps-là, nous avons amassé plus de 14 millions de dollars. Nous touchons environ 5 à 6 p. 100 d'intérêt sur cet argent et nous ne touchons jamais au principal, bien évidemment. Nous donnons actuellement au moins 500 000 à 600 000 \$ à nos étudiants. S'il y a un programme dont je me targue ou dont je suis fier, c'est ce programme précis.

Je veux couvrir la santé et ensuite nous ouvrirons la discussion. Je vous ai donné une copie de l'étude sur la santé. La raison pour laquelle je crois qu'il est essentiel que le Sénat l'examine, c'est parce que vous vous êtes posé la question à propos des Métis et que vous examinez le rapport sur la reconnaissance juridique et politique des Métis. L'étude sur la santé que nous avons menée est irréfutable. Il s'agit en fait des numéros NIMP de nos citoyens. Vous ne pouvez pas débattre de ces numéros. Il s'agit des numéros de santé réels de nos citoyens et nous pouvons retracer chaque rendez-vous chez le médecin, chaque ordonnance, chaque maladie chronique dans le dossier du citoyen canadien. Nous avons parcouru environ 70 000 des numéros NIMP dont se servent les Métis et cela montre que les Métis ont les pires soins de santé de tous les habitants de cette province. Nous avons le plus haut taux de diabète. Si vous regardez tous les éléments mesurables de ces statistiques, voici les chiffres des Métis par opposition à toute la population du Manitoba. Toute la population du Manitoba inclut les Premières nations. Si vous enlevez les Premières nations de ces statistiques, nous montons en flèche, bien au-delà de ce chiffre. Si vous pensez que ce chiffre fait peur, enlevez les Premières nations de la population du Manitoba, car vous ne pouvez pas les séparer. Si vous enlevez la population du Manitoba, à ce moment-là nos chiffres sont encore plus préjudiciables et effrayants. Nous mourons plus tôt que tous les autres. Nous avons le plus grand nombre de maladies chroniques, qu'il s'agisse de l'arthrite ou autre chose. C'est parce que le Canada et le Manitoba ont nié l'existence même des Métis et ont rejeté la responsabilité pour le peuple métis. Je crois qu'il s'agit-là du meilleur exemple de documentation et de données factuelles qui peuvent prouver que si vous prenez des données et que vous les transposez dans le secteur du développement économique ou dans d'autres secteurs, vous verrez que la situation ne serait pas bien différente. Cette étude a mis quatre ans avant d'aboutir. Elle a été réalisée par Mme Julia Barthollette dans la province et le gouvernement fédéral y a participé.

Lorsque j'ai écrit à la ministre fédérale de la Santé, elle m'a renvoyé à la province. Je suis allé voir la province, et ils m'ont dit d'aller voir la ministre de la Santé. Nous voici donc face à un dilemme. Il s'agit du même scénario; nous avons été posés la question que vous nous posez aujourd'hui, pour examiner la reconnaissance juridique et politique. Même avec ce document, prouvant les besoins criants de notre peuple, les deux gouvernements nous font faire ces va-et-vient. Je le dis publiquement ici, ouvertement, et je leur dis que je peux me trouver quelque part au milieu de la brousse, ils viendront me trouver pour que je paye mes taxes. Quand il s'agit de servir mon peuple, ils ne sont pas capables de me trouver. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans ce processus.

With that, senators, I will close off my comments. You can read the rest at your own leisure. I do appreciate and I do commend the Senate again in my closing remarks for taking the opportunity to actually take this file. I hope it is the beginning of more to come. Senators, I think you need to shake up the mindset, both the political and the citizens in this country, to realize the state of the Metis people in Canada today.

The Chair: Thank you.

Colleagues, I am going to ask you to ask one question each, and we may have to ask the president, if it is the decision of the committee, to possibly come to Ottawa and clarify some of the stuff. I know what you are trying to do, president; you want to get it on the record. This has been one of the first opportunities. However, the questions our senators will have are quite important too, as is our being able to establish a report that will be recognized. We have had good results with reports.

Where did the word Metis come from? When I grew up here in Manitoba, we were Michif. We had a language, and that language was in the community and I believe it originated to a vast degree right in this area. It was what Grant and later Riel really grabbed hold of and they established the Manitoba Act. Why did we go to the word Metis and why are we not still Michif? It was a language.

Mr. D. Chartrand: What it is basically, if you look at this historically, our nation originated in the early 1700s and based on our paternal side leaving us and the maternal side keeping us and nobody wanted us, non-Aboriginal and First Nation. As time evolved, our people started to become their own identity. We created our own language, our own music, our own sound, our own foods, our own style. People did not know what to call us. They called us country-born at one time. They called us the flower people. If you look, most of our bead work is flowers. If you look at us historically, we are called the flower people. They may call us half-breeds, mixed bloods. It was not till Riel really formulated, when they tried to call us the English half-breeds, that the Michif side is the French side. In Metis, the translation is "mixed blood" in French. That is where really that word stuck after, Metis meaning.

It has been a challenge for us to make sure that people do not just use the word "Metis." I know in some parts of Canada, they believe the word Metis is just anybody with mixed blood, because in translation in French, that is what it means. But it truly is not that. It is something like you are saying, Senator St. Germain, language Michif was created by our people and studied by Denmark and other countries to this day. Japan just met with me recently to talk about the Ainu people trying to understand and

Sur ce, mesdames et messieurs les sénateurs, je mettrai fin à mes commentaires. Vous pouvez lire le reste à votre guise. En conclusion, je tiens encore à féliciter le Sénat, car j'apprécie que vous ayez pris le temps d'examiner ce dossier. J'espère qu'il s'agit du début d'une longue série. Mesdames et messieurs les sénateurs, je crois que vous devez secouer les Canadiens, tant les politiciens que les citoyens de notre pays, pour qu'ils se rendent compte de l'état du peuple métis au Canada aujourd'hui.

Le président : Merci.

Chers collègues, je vais vous demander de poser une question chacun et il se peut que nous ayons à demander au président, si telle est la décision du comité, d'éventuellement venir à Ottawa pour éclaircir certains de ces points. Je sais ce que vous essayez de faire, monsieur le président; vous voulez que cela figure au compte rendu. Il s'agit là d'une des premières occasions. Toutefois, les questions que vont vous poser nos sénateurs sont également très importantes, tout comme l'est notre capacité de rédiger un rapport qui sera reconnu. Nous avons eu de bons résultats avec nos rapports.

D'où vient le mot Métis? Pendant mon enfance, ici au Manitoba, nous étions des Métchifs. Nous avions une langue et cette langue était celle de la communauté et je crois qu'elle est née en grande partie dans cette région. C'est ce dont Grant et, plus tard, Riel se sont réellement approprié pour ensuite créer la Loi sur le Manitoba. Pourquoi avons-nous ensuite adopté le mot Métis et pourquoi ne sommes-nous plus des Métchifs? Il s'agissait d'une langue.

M. D. Chartrand : En fait, si vous remontez dans l'histoire, notre nation a des racines qui remontent au début des années 1700, à l'époque où note côté paternel nous a quittés et notre côté maternel nous a gardés et plus personne ne nous voulait, ni les non-Autochtones ni les Premières nations. Avec le temps, notre peuple a commencé à devenir sa propre identité. Nous avons créé notre propre langue, notre propre musique, notre propre son, notre propre nourriture et notre propre style. Les gens ne savaient pas quel nom nous donner. À une époque, ils nous appelaient les gens nés au pays. Ils nous ont appelés les gens au motif floral. Si vous regardez, la plupart du travail de broderie perlée que nous faisons représente des fleurs. Si vous regardez dans l'histoire, on nous appelait le peuple au motif fleural. Ils nous appelaient aussi les demi-races, les Sang-Mêlé. Ce n'est pas avant l'arrivée de Riel, époque à laquelle ils ont essayé de nous appeler les demi-races anglais, qui ressortit le côté métchif comme étant le côté français. Dans Métis, la traduction est « Sang-Mêlé » en français. C'est à ce moment-là que cette désignation est restée par la suite, celle de Métis.

Ça a été difficile pour nous de nous assurer que les gens ne se servent pas seulement du mot « métis ». Je sais que dans certaines régions du Canada, les gens pensent que le mot métis désigne toutes les personnes de sang-mêlé, car, si on le traduit en français, c'est ce que ça veut dire, mais ce n'est pas du tout ça, en vérité. Comme vous l'avez dit, sénateur St. Germain, il s'agit de la langue métchif qui a été créée par notre peuple et étudiée au Danemark et dans d'autres pays à ce jour. J'ai rencontré des

learn from the Metis people in Canada. The issue for the Metis I think is that where we are tightening our definition, making it more clear that the Metis are Ontario West and United States and Northwest Territory bound because that is our homeland. The word Metis originated in a sense that this is a nation of our people.

Those other identifications, mixed blood and that, still resonate to hurt us today, and we are watching that very carefully. The word "Metis" will stick with us forever now. It is not going to go away. It is something we will protect. We believe it to be identifying who we are as a people; we are a Metis nation. As I said, we came with a variety of names. The Cree Indian used to call us "the people that owned themselves," and that is what the First Nations used to call us.

When Louis Riel was able to bring the English half-breed and the French half-breed at that time together, the word "Metis" and "Michif" came together. It originated and stays there to this day. It is one of his great achievements. So "Metis" will continue to be something that we protect now as identifying. Now we have got to close that gap and make it very clear who they are.

Senator Dyck: First of all, I would like to say thank you for your presentation. It was very thorough and I am glad that you put it into the record.

It is really hard to ask a simple question because you raised so many very complex and important issues.

I will ask you about the northern communities mentioned by our previous presenter. It sounded from what she had said is that the northern communities are excluded. It sounded like in some of the provincial programs they were not considered Metis. However, I gather from your presentation that you consider those communities to be Metis communities. Could you clarify that?

Mr. D. Chartrand: Yes. In fact, thank you for that question. You heard me reference earlier that we have 132 locals I believe in total, and out of that originate 80 communities. There are 62 I believe Northern Affairs communities in Manitoba under the Northern Affairs Act, and that is where you have mayor and council. Those communities were primarily dominated as Metis communities.

A lot changed after Bill C-31 of course came, and people began to move towards accessing the Bill C-31 treaty card. But they have no place to go, so they still live in these communities. They still wanted to be Metis but they took the card for health reasons or hunting reasons at the time before hunting rights came into play here. But it is still predominantly strong Metis communities.

Japonais récemment pour parler du peuple aïnou pour essayer de comprendre et d'apprendre du peuple métis du Canada. La question pour les Métis, je crois, c'est que nous sommes en train de resserrer notre définition, pour montrer plus clairement que les Métis sont rattachés à l'ouest de l'Ontario, aux États-Unis et aux Territoires du Nord-Ouest, car il s'agit là de notre patrie. Le mot Métis, d'une certaine façon, fait allusion au fait qu'il s'agit d'une nation de notre peuple.

Les autres appellations, sang-mêlé et autres, nous nuisent encore aujourd'hui et nous surveillons cela de très près. Le mot « métis » sera rattaché à nous pour toujours. Il ne disparaîtra jamais. C'est quelque chose que nous allons protéger. Nous pensons qu'il identifie bien qui nous sommes en tant que peuple; nous sommes une nation métisse. Comme je l'ai dit, nous avons plusieurs noms. Les Cris avaient l'habitude de nous appeler « le peuple qui s'appartient à lui-même » et c'est comme ça que les Premières nations avaient l'habitude de nous appeler.

Quand Louis Riel a pu rassembler les demi-races anglais et les demi-races français, les mots « métis » et « métchif » ont été créés. C'est de là qu'ils viennent et ils demeurent encore aujourd'hui. C'est de ces grandes réalisations. Par conséquent, le mot « métis » continuera d'être quelque chose que nous protégeons et qui nous identifie. Il faut désormais combler cet écart et dire très clairement qui nous sommes.

Le sénateur Dyck : Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour votre exposé. Il était très complet et je suis heureux que vous l'ayez versé au compte rendu.

C'est très difficile de poser une question simple, car vous avez soulevé un très grand nombre de questions complexes et importantes.

Je veux vous poser une question sur les communautés du Nord qu'a mentionnées notre présentatrice précédente. D'après ce qu'elle a dit, il semblerait que les communautés du Nord soient exclues. Il semblerait que dans certains programmes provinciaux, ils ne soient pas considérés comme des Métis. Toutefois, d'après votre exposé, j'ai l'impression que vous considérez ces communautés comme étant des communautés métisses. Pourriez-vous nous éclaircir ce point?

M. Chartrand : Oui. En fait, merci de cette question. Vous m'avez entendu dire, plus tôt, que nous avons, je crois, 132 sections au total et que tout cela forme 82 communautés. Selon la Loi sur les affaires du Nord, il y a, je crois, 62 communautés désignées au Manitoba et c'est là que vous avez un maire et un conseil municipal. Ces collectivités étaient principalement dominées par les communautés métisses.

Bien des choses ont changé après l'arrivée du projet de loi C-31 et les gens ont commencé à avoir accès à la carte de traité prévue par le projet de loi C-31. Mais ils n'ont nulle part où aller et ils vivent toujours dans ces communautés. Ils veulent toujours être des Métis, mais ont pris la carte pour des raisons de santé ou pour la chasse, à l'époque, avant que les droits de chasse n'entrent en

The culture is still Metis. When you go inside, it is still Metis communities, although there is still a small non-Aboriginal population.

I read an interesting letter. I am going to send you a copy after — 1944, Duck Bay, Manitoba, where the Government of Manitoba is referencing that they called Duck Bay a half-breed community. This is 1944. I just read it a week ago. They were referencing the issue that you have got to go through the reserve to get to the half-breed community. However, the Ukrainians are coming in and they are dominating the fishing industry, trying to take it away from the Metis and the Metis are doing extremely well in fishing. The Ukrainians are coming there and bringing alcohol and all these other things inside the community. So the government is saying we have got to find a way to stop them, and one of the ways of doing it is maybe preventing them from going through the reserve. The only way to get to Duck Bay is through the reserve. We are at the end of the road of that particular area.

It is quite interesting in 1944 that they were trying to figure out how to protect that area from non-Aboriginal people taking away the industry that we dominated, and we still dominate today commercial fisheries.

When you look at the communities today, we are strongly in existence, but the challenge we face now is that the province, and I use this, and they know my position in this province, is that they are misusing the Northern Affairs communities as a guise to deal with Metis rights by duty to consult, by saying go and negotiate with the mayor and council. Mayor and council do not have that jurisdiction. It is like the city, Sam Katz going to negotiate on behalf of the province here in the constitutional discussions. That would never happen.

Our community still exists, senator. What will transpire, which people need to see, and I hope the Senate sends this message, is that Bill C-31, the way it is designed, is that those First Nations, they will bury themselves completely out. Those children, now going back to our definition, will one day become Metis again. So yes to Bill C-31, but when they go marrying themselves out of there, those children will still be able to find their lineages back to their Metis community through our definition established by the Supreme Court of Canada, and you are going to find an upsurge again. You will see a Metis shrinking, but we are going to come back up again in probably 20 years or 50 years. They are going to come in great numbers. People need to recognize that and not ignore that. It is very important that we see that.

Senator Sibbeston: Talking of names up in the Northwest Territories among the Dene, we have the Cree language that means “wood that is half burnt.”

Mr. D. Chartrand: [Editor's Note: *Witness spoke in Cree.*] Yes, that is the Burntwood River in Manitoba.

jeu. Mais il s'agit toujours de communautés à forte prédominance métisse. La culture est celle des Métis. Quand vous y allez, ce sont toujours des communautés métisses, même s'il y a encore un petit nombre de non-Autochtones.

J'ai lu une lettre intéressante. Je vais vous en envoyer une copie après — 1944, Duck Bay, Manitoba, où le gouvernement du Manitoba indique qu'on appelait Duck Bay une communauté de demi-race. Il s'agit de 1944. Je l'ai lu il y a à peine une semaine. Ils indiquent qu'il fallait traverser la réserve pour arriver jusqu'à la communauté de demi-race. Toutefois, les Ukrainiens arrivent et ils dominent l'industrie des pêches, ils essaient de l'enlever aux Métis et les Métis sont d'extrêmement bons pêcheurs. Les Ukrainiens arrivent là-bas et amènent de l'alcool et autres choses à l'intérieur de la communauté. Et donc le gouvernement dit qu'il faut trouver une façon de les arrêter et précise qu'une des façons d'y arriver serait de les empêcher de traverser la réserve. La seule façon d'arriver à Duck Bay est de traverser la réserve. Nous sommes au bout de la route dans cette région.

Il est assez intéressant de savoir qu'en 1944 nous essayions de trouver des moyens de protéger la région contre des non-Autochtones qui pourraient s'emparer de l'industrie que nous dominions, et nous dominons encore aujourd'hui la pêche commerciale.

Aujourd'hui, nos communautés sont bien solides, mais nous sommes maintenant face à un autre problème. La province, et les autorités provinciales connaissent ma position sur le sujet, se sert des collectivités relevant des Affaires du Nord en essayant de respecter les droits des Métis en remplissant l'obligation de consulter; ils nous disent d'aller négocier avec le maire et le conseil municipal. Or, le maire et le conseil n'ont pas compétence pour cela. C'est comme si la ville, par l'entremise de Sam Katz, allait négocier au nom de la province et si lors des discussions constitutionnelles. C'est impensable.

Notre collectivité existe toujours, monsieur le sénateur. Ce que les gens doivent comprendre, et j'espère que le Sénat transmettra ce message, c'est que sous sa forme actuelle, le projet de loi C-31 amènera ces Premières nations à s'effacer complètement. Pour revenir à notre définition, ces enfants-là redeviendront un jour des Métis. Nous sommes d'accord avec le projet de loi C-31, mais si nos gens épousent des non-Autochtones, ils pourront quand même retrouver leur lignée ce qui les ramènera à la communauté métisse, du fait que la Cour suprême du Canada a établi la définition de métis, et il y aura une recrudescence du nombre de Métis. Notre population diminue, mais elle va probablement augmenter de nouveau dans 20 ou 50 ans. Les Métis seront très nombreux. Les gens doivent le savoir et ne pas en faire abstraction, car c'est très important.

Le sénateur Sibbeston : On a parlé des noms qui ont cours chez les Dénés des Territoires du Nord-Ouest; nous avons la langue crie qui signifie « bois à demi brûlé ».

M. D. Chartrand : [Note de la rédaction : *Le témoin s'exprime en cri.*] Oui, c'est la rivière Burntwood au Manitoba.

Senator Sibbeston: I have always found it interesting because Metis, certainly in the Northwest Territories, historically have been the avant-garde. They are very successful and independent, and have done very well. They have been the interpreters; they have been the river boat pilots. If any jobs were available in the community they would get them because they generally speak a number of languages and so forth. I see the essence of the Metis as being very independent, proud and very successful.

You know the story about Peter Erasmus, the idea of a person who is very able and roaming around the country and so forth. My uncles were like that. In a sense, these people never wanted help from government. In part, I always thought Metis are independent and they never looked to the government for help; they are just their own person and they made their own way.

Historically, that has been the case with the Metis. I often wonder how is it now that the Metis are in a sense seeking to become dependent, become an Aboriginal person that has the same rights as Inuit and First Nations people and so would derive and get all the programs that are available? I often think it goes against a spirit and the essence of what Metis people are.

Mr. D. Chartrand: In fact, I thank you for that. It is a very good question and good analysis because it is absolutely true. The Metis are a very independent people and we are very entrepreneurial in our design. But the challenge you face is I think Metis people are not asking for anything that any Canadian has the right to receive. I believe in paying taxes and we pay taxes by the hundreds of millions. We did a study recently on that. The government disposes the resources that they are taking from us, and the issue is to give it back and use it to run our country. What I am saying to Canada is we only want our money back. We pay taxes and now you have to invest back into us.

The other pieces that you talk about which is essential is this: The Metis are never wanting to be and never will allow any government to win us or control us, never. That is a position we take. Section 91.24 is only a guide that directs, for example, the Department of Health. Their policy is only Indian and Inuit. That is their policy, very clear. But as a Canadian and as a Metis with Aboriginal rights, they are not willing to provide me services; yet they take my taxes. So I am saying to them, you have got to give me back some services.

From a distinct base, go back to the question of the communities. If you look at our communities, we have no infrastructure. It is falling apart. Our traditional economies are nearly wiped right out. Our commercial fishing is almost on its last legs. Our forestry industry has been taken over by big conglomerates, Louisiana Pacific or Tolco or these big industries that come from the United States or from other parts of Canada. So our forest industry is wiped out, our tourism is wiped completely out, our trapping is nearly gone. These are some of our strong traditional economies that we maintained.

Le sénateur Sibbeston : Cela m'a toujours intéressé parce que du moins dans les Territoires du Nord-Ouest, les Métis ont toujours été l'avant-garde. Ils sont très prospères et indépendants. Certains sont devenus interprètes, d'autres des pilotes de bateau. S'il y avait des emplois disponibles dans la collectivité, ils les obtiendraient parce qu'ils parlent généralement plusieurs langues, entre autres. Pour moi, être métis c'est être très indépendant, fier et très prospère.

Vous connaissez l'histoire de Peter Erasmus, le type même d'une personne très capable qui parcourt le pays. Mes oncles étaient comme lui. À certains égards, ces gens n'ont jamais voulu l'aide du gouvernement. J'ai toujours pensé que les Métis étaient indépendants et n'avaient jamais demandé l'aide du gouvernement; ils aiment se débrouiller seuls et être maîtres de leur vie.

Historiquement, c'était le cas des Métis. Je me demande donc pourquoi les Métis veulent à présent devenir dépendants, devenir des Autochtones dotés des mêmes droits que les Inuits et les Premières nations, de manière à avoir accès à tous les programmes offerts? Je trouve souvent que cela va à l'encontre de l'esprit et de l'essence même du peuple métis.

M. D. Chartrand : C'est une excellente question et je vous en remercie. Votre analyse est tout à fait juste. Les Métis sont effectivement des gens indépendants et nous avons un très fort esprit d'entreprise. Le problème, c'est que les Métis ne demandent que ce à quoi tous les Canadiens ont droit. Je n'ai rien contre payer les impôts et nous payons des centaines de millions en impôt. Il y a une étude récente à ce sujet. Le gouvernement fait ce qu'il veut des ressources qu'il nous prend et ce que nous souhaitons c'est qu'il nous les rende pour que nous puissions les utiliser et nous gouverner. Nous demandons simplement au Canada de nous rendre notre argent. En ce moment, nous payons des impôts et en contrepartie, nous avons droit à des investissements.

Vous avez parlé d'autre chose, mais voici l'essentiel : les Métis ne souhaitent pas et n'accepteront jamais qu'un gouvernement les domine ou les contrôle, jamais. Voilà notre position. L'article 91.24 n'est qu'une directive adressée, par exemple, au ministère de la Santé. Leur politique ne s'adresse qu'aux Indiens et aux Inuits, et c'est très clair. Mais en tant que Canadien et que Métis ayant des droits ancestraux, je me vois refuser les services d'un gouvernement qui prend pourtant mes impôts. Je lui demande donc de me rendre des services en contrepartie.

Dans un autre ordre d'idées, revenons aux collectivités. Nos collectivités n'ont plus d'infrastructure, elle est délabrée. Nos économies traditionnelles ont presque disparu et notre pêche commerciale périclité. De gros conglomerats, Louisiana Pacific ou Tolco, ou d'autres grosses compagnies américaines ou canadiennes se sont emparées de notre industrie forestière, qui a donc été détruite. Notre tourisme a complètement disparu, il n'y a presque plus de trappeurs. C'était pourtant là certains de nos solides secteurs d'activités économiques traditionnels.

Now we look at our small communities. They are becoming welfare-based, and that scares the hell out of me as a leader. My people find themselves in a state where it becomes okay to be on welfare. You know, we all know what happens with people on welfare; social acceptance is a downturn. The next thing you know, your self-esteem is destroyed. You turn to alcohol because you just give up on life. All these other social problems come with it. I take the position that right now what Canada needs to do is continue to strengthen the economic side of investment for the Metis. We will take care of ourselves. You have just got to give us back the tools you took from me without even consulting me. You build these dams and destroy my fishing industry without consulting me. If you had talked to me and we had shared the natural resources, I would not be in the state I am today.

I see ourselves in a very downward spiral right now and we need to put the brakes on it and say whoa, stop now. If you do not want dependent people, then give us the tools we need to maintain our independence. It is something very important to us, it is part of our backbone, part of our nature of who we are and who we became and we still want to maintain that. In order to do that, if you are taking all my natural resources away from me, all my economic tools, everything away from me, then tell me how I do it. That is the problem.

As I said, we pay hundreds of millions of dollars in taxes and yet we get very small base returns. My money is going somewhere else. It is going to help the farming industry, which I support, or the mining industry; or where ever it is going, it is going somewhere else. My tax dollars are not coming back to me.

Senator Raine: I really appreciate your being here today. I just wanted to ask a couple of questions on your genealogy. We have been given a copy from the Metis Culture and Heritage Resource Centre. I notice you have two accepted genealogical institutions?

Mr. D. Chartrand: Yes.

The Chair: This is from the next witness. I just want to clarify we have got a witness coming next on it.

Senator Raine: I just really wanted to ask on the membership in the Manitoba Metis Federation. You will require the same genealogy for September 2014?

Mr. D. Chartrand: In fact, just to answer the first one, the question she raised is important. We did, as a government, select those two entities as the legitimate entities that we would utilize for evidentiary documentation. The reason we did that is to make it very clear that people are not just going around and getting a genealogy from a back little shop somewhere. We want to make sure all of the documentation that we have, the cards that are issued by us are in fact are not issued right in our office but issued by a security company. They have all these protections on it like a Visa card. We want to make sure that in the future, our goal is that this card will be further recognized everywhere, whether we

Le portrait de nos villages n'est pas plus reluisant. Ils dépendent de plus en plus de l'aide sociale, ce qui m'alarme au plus haut point en tant que dirigeant. Mes gens en sont maintenant venus à trouver acceptable de vivre de l'aide sociale. Mais nous savons tous ce qui arrive aux gens sur l'aide sociale; lorsque c'est socialement accepté, il y a une certaine déchéance. Bientôt, ils n'ont plus d'amour-propre et se sentent dévalorisés. Ils commencent à boire parce qu'ils renoncent à faire quelque chose de leur vie. Et cela entraîne une kyrielle d'autres problèmes sociaux. Ma position, c'est que le Canada doit continuer à renforcer l'économie des Métis par des investissements. Nous nous occuperons des nôtres. Tout ce que nous demandons, c'est que vous nous rendiez les outils que vous nous avez pris sans nous consulter. Vous bâtissez des barrages et détruisez nos pêches sans nous consulter. Si vous m'aviez parlé et que nous avions partagé nos ressources naturelles, nous ne serions pas dans l'état où nous nous trouvons aujourd'hui.

Notre situation se dégrade de plus en plus et il faut mettre les freins pour arrêter la dégringolade. Si vous ne voulez pas que nous devenions dépendants, donnez-nous les outils dont nous avons besoin pour rester indépendants. C'est très important pour nous, car cela fait partie de notre nature, de notre force et de notre identité que nous tenons à conserver. Mais si vous me prenez toutes mes ressources naturelles, tous mes outils économiques, absolument tout, expliquez-moi comment je peux devenir indépendant. Voilà le problème.

Je l'ai dit et je le répète : nous payons des centaines de millions de dollars en impôts et pourtant nous recevons très peu en échange. Mon argent est envoyé ailleurs. Il sert à soutenir l'agriculture, que j'appuie, peu importe où cet argent va, il va à quelqu'un d'autre. Mes impôts ne me reviennent pas.

Le sénateur Raine : Je vous remercie d'être venu aujourd'hui. J'aurais quelques questions à vous poser au sujet de votre généalogie. On nous a remis un document du Centre de ressources sur la culture et le patrimoine métis. Je vois que vous avez deux institutions généalogiques acceptées?

M. D. Chartrand : Oui.

Le président : C'est le document du prochain témoin. J'aimerais m'assurer qu'un témoin va venir le présenter.

Le sénateur Raine : J'ai une question que je tiens à poser au sujet des membres de la Fédération des Métis du Manitoba. Vous aurez besoin des mêmes preuves généalogiques en septembre 2014?

M. D. Chartrand : En fait, j'aimerais ajouter quelque chose, car la question qu'elle vient de soulever est importante. Notre gouvernement a choisi ces deux organismes en tant qu'institutions légitimes dont les documents pourraient servir de preuve. Nous avons pris cette décision pour faire comprendre qu'il ne suffira pas d'obtenir un document généalogique issu par n'importe quelle petite boutique. Nous voulons nous assurer que tous les documents dont nous disposons, les cartes que nous émettons ne soient pas émises directement de notre bureau, mais plutôt par une entreprise de sécurité. Ces cartes sont sécurisées comme une carte Visa. Nous voulons faire en sorte que dans l'avenir cette

are flying Air Canada or we fly anywhere else. As identification, a status treaty card, I think ours is more secure than a treaty card that the federal government issues today.

We have selected these two institutions to do this particular task for us. We are in a midst of continuing to expand our services. We are challenged with resources, as referenced in my document. We get a small proportion of dollars from Canada to do this job. It is a very difficult job. I have a lot of fear in the sense you still can register after 2014; 2014 is really the electoral list. The 52,000 people I referenced in my report are actually the electoral list. I still represent and serve every Metis citizen in this province. They have a right to vote for me. In fact, my elections are harder than the premiers' of this country because I have got to be elected from the north, south, east and west. I do not go to one riding and get elected there and get in by a delegation later. We protect this vigorously, that our people have the right to choose our leader. We are the only ones in Canada to do that. There is no one else like us in Canada. We checked the records, and there is no one else like us in our voting system.

That is why we do what we do and we are choosing very recognized institutions, so this way in the future, it will take us further in advancing our card and recognizing it.

The Chair: Colleagues, it is 10 o'clock and I know there is a huge number of questions we can put to President Chartrand and his people. I am going to make a suggestion so that we can stay on schedule. We have got two more panels of witnesses. We possibly, as a committee, should consider asking President Chartrand to travel to Ottawa, so that once we digest his presentation and better understand what he has presented here this morning, we will be able to come up with questions that he will be able to answer. I think it will form a significant part of our report.

If it is the concurrence of the committee to proceed in this fashion, I hope you understand that, Mr. President, we would love to ask you more questions now but we want to make certain that we hear a lot of witnesses.

Mr. D. Chartrand: Yes.

The Chair: We would hope that you would consider coming to Ottawa to possibly answer further questions that relate.

Mr. D. Chartrand: I would be very honoured to come again. Our assembly is on Saturday. The premier is supposed to be at our assembly along with the minister. You will probably by that time have a greater depth of what is going to take place in Manitoba. It is going to be historic in its context when it comes to the issue of harvesting. It is going to create something that was originated in the 1800s by our people and where laws of the Metis will prevail in this province. I think it is something that would be fascinating for this committee to see. We worked very hard at it and I will tell you why it received its end result. I think, senator, I would be honoured to come to Ottawa.

carte soit reconnue partout, que ce soit par Air Canada ou par n'importe qui. Je crois que notre carte d'identité est plus sûre que les cartes émises par le gouvernement fédéral aux Indiens inscrits visés par un traité.

Nous avons choisi ces deux institutions et les avons chargées de cette tâche. Nous sommes en train d'élargir nos services, malgré le manque de ressources que j'ai évoquées dans mon document. Le Canada nous donne très peu d'argent pour le faire et c'est une tâche difficile. J'ai peur qu'on ne puisse plus s'inscrire après 2014, car alors ce sera vraiment la carte électorale. Les 52 000 personnes auxquelles j'ai fait référence dans mon rapport sont inscrites sur la liste électorale. Je représente et sers encore tous les citoyens métis de la province. Ils ont le droit de voter pour moi. En fait, mes élections sont plus difficiles que celles du premier ministre parce qu'il faut que je sois élu par les gens du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Je ne peux pas simplement me faire élire dans une circonscription et faire partie d'une délégation par la suite. Nous protégeons farouchement cette façon de faire, pour que nos gens aient le droit de choisir leur chef. Nous sommes les seuls au Canada à procéder de cette façon. Nous avons examiné les documents et personne d'autre que nous n'a ce système électoral.

Voilà pourquoi nous procédons ainsi et avons choisi des institutions bien reconnues; dans l'avenir, cela nous permettra de perfectionner notre carte et de la faire reconnaître.

Le président : Chers collègues, il est 10 heures et je sais que nous pourrions poser une foule de questions au président Chartrand et à ses gens, mais je vais faire une proposition pour que nous nous en tenions au temps imparti. Nous avons encore deux autres groupes de témoins à entendre. Notre comité pourrait-il inviter le président Chartrand à venir à Ottawa? Une fois que nous aurons assimilé son exposé et mieux compris le sens de ses propos, nous serions plus à même de lui poser des questions auxquelles il pourrait répondre. Je crois que cela formerait une partie importante de notre rapport.

Si le comité accepte de procéder de cette façon, j'espère que vous comprendrez bien, monsieur le président, que nous aurions aimé vous poser d'autres questions, mais que nous voulons quand même nous assurer de pouvoir entendre beaucoup de témoins.

M. D. Chartrand : Oui.

Le président : J'espère que vous accepteriez de venir à Ottawa pour peut-être répondre à d'autres questions.

M. D. Chartrand : Je serais honoré d'y revenir. Notre assemblée se tient samedi. Le premier ministre est censé y assister, de même que le ministre. À ce moment-là, vous pourrez avoir un tableau plus clair de ce qui va se faire au Manitoba. Ce sera un événement historique en ce qui concerne la récolte. Nous allons créer un système mis sur pied par notre peuple au XIX^e siècle et dans lequel les lois des Métis l'emporteront dans cette province. Je crois que votre comité trouverait cela fascinant. Nous y avons travaillé très fort et je vous dirai pourquoi nos efforts ont abouti à ce résultat. Alors, je serais honoré de me rendre à Ottawa.

The Chair: Thank you again.

We will now hear from the Metis Culture and Heritage Resource Centre, whose spokesperson is Randall Ranville, Genealogist. And I would like to start with you, Mr. Randall, if you are prepared to go. I would like you to keep your presentations as tight as possible, because senators will have questions of you, I am sure.

Randall Ranville, Genealogist, Metis Cultural and Heritage Resource Centre Inc.: My name is Randy Ranville, and I have been six years hired as a genealogist. I do the genealogy service out of the Metis Culture and Heritage Resource Centre. It is not only a job, a task that involves identifying each individual as having a Metis ancestry, but it is also a historical trip. It has been a wonderful ride, because I do not only identify folks to their Metis ancestry, I also learn a lot about the history. I heard a question asked: Where did the word “Metis” come from? It was most done by Cuthbert Grant, who is the one who introduced the flag and also the Michif language.

I heard David Chartrand talking about how you identify a Metis. In the history, the Metis called themselves Michif, which is the same meaning as Metis. The word comes from *mestizo*, which is Spanish, and it means mixed blood.

In my research — I brought some notes — the first two pages of my work is requirements of individuals who have come to seek their Metis ancestry. At this point I should explain some of the people who come in. I just talked with one of my colleagues here who said, “Yes, I have to come down and have my genealogy done for our family.” Usually one genealogy is good for any number of people in one family. You can have up to 10 or 12 immediate, like parents and grandchildren and, of course, the children of the parents that are Metis. They will use one genealogy book — they are all in a blue cover — and they entail their names going to their father, of course, and grandfather, great-grandfather, which is the first two pages that identify that current history of each family and then on into the ancestry, and the names that are involved that came down from our Manitoba history into who the Metis that are walking around today.

The service I provide is that that is of the Manitoba definition of Metis, because all the way to the East Coast and to B.C. there are slight variances. Those who are of mixed blood, say in Quebec, for example, will call themselves Metis, but the word itself, the Metis of the history, “Michif,” were actually those people where my identifying work goes to, and that is the Metis community of the West and the areas that Mr. Chartrand provided.

The second part of my work is those who are all over the globe. I have done for Texas, for London, England. I have done our genealogy for someone in Sweden, and for many, many in the U.S. who find us online on our website; in there we have an application form to have their genealogies done.

Le président : Encore une fois, merci.

Nous entendrons maintenant des représentants du Metis Culture and Heritage Resource Centre, dont le porte-parole est un généalogiste, Randall Ranville. Je vous donne la parole en premier, monsieur Randall, si vous êtes prêt. Je vous demanderais d’être aussi concis que possible, car les sénateurs voudront sans aucun doute vous poser des questions.

Randall Ranville, généalogiste, Metis Culture and Heritage Resource Centre Inc. : Je m’appelle Randy Ranville et le centre m’a embauché comme généalogiste voilà six ans. Je fais le travail de généalogie du centre. Ce n’est pas seulement un emploi, une tâche qui consiste à déterminer l’ascendance métisse de chaque personne, c’est aussi un voyage dans l’histoire. C’est une expérience merveilleuse, parce qu’en découvrant l’ascendance métisse des gens, j’apprends beaucoup de choses au sujet de l’histoire. Quelqu’un a demandé tout à l’heure quelle était l’origine du mot métis. Nous le devons surtout à Cuthbert Grant, l’homme qui a fait adopter le drapeau et la langue métchif.

J’ai entendu David Chartrand expliquer comment on s’y prend pour identifier un Métis. Historiquement, les Métis s’appelaient eux-mêmes Métchifs, synonyme de métis. Le mot vient de l’espagnol *mestizo*, qui signifie personne d’ascendance mixte.

Je vous ai remis un document dont les premières pages énumèrent les critères auxquels doivent répondre les personnes qui veulent établir leur ascendance métisse. Permettez-moi de vous parler des gens qui s’adressent à nous. Je viens de m’entretenir avec un de mes collègues ici qui m’a dit qu’il doit venir au centre pour faire faire la généalogie de sa famille. Habituellement, une généalogie suffit pour plusieurs des membres d’une même famille. Elle peut s’appliquer à 10 ou 12 membres rapprochés d’une famille, comme les parents et les petits-enfants et, bien sûr les enfants de parents métis. On se sert d’un ouvrage de généalogie — qui a une reliure bleue — où figurent leurs noms de même que ceux de leur père, grand-père, arrière-grand-père. Les deux premières pages décrivent l’histoire récente de chaque famille et ensuite, on remonte la lignée, dans l’histoire du Manitoba, pour trouver les ancêtres des Métis d’aujourd’hui.

Dans mon travail, je me fonde sur la définition manitobaine du terme métis, parce que la définition varie d’une province à l’autre, de la côte Est jusqu’à la côte de la Colombie-Britannique. Les personnes d’ascendance mixte au Québec s’appellent elles-mêmes Métis, mais le mot lui-même, Métis, dont on parle historiquement, sont des « Métchifs ». C’est parmi ces gens-là que je tâche d’identifier les ancêtres des Métis qui forment les communautés de l’ouest du Canada et qui peuplent les régions indiquées par M. Chartrand.

La deuxième partie de mon travail vise des personnes de partout dans le monde. J’en ai fait pour des gens du Texas, de Londres et de l’Angleterre. J’ai fait des généalogies pour quelqu’un de Suède et pour de nombreuses personnes aux États-Unis qui nous trouvent sur notre site web qui contient un formulaire de demande de généalogies.

My work is a big part history because I have to know what I am talking about when it gets to who and where and all of the five Ws of each family that comes in, each individual who comes in to identify their families. That alone is very interesting because a lot of folks did not know they were Metis. They find out at a funeral or a wedding that there are these folks who do not look at all like themselves, and grandmother, greater-grandmother and mom never talked about it. It is a stigma that we have carried.

That is slowly moving away. It is slowly — we have Louis Riel Day now and everyone knows of Louis Riel, he is one of my heroes, with the acceptance I could say of the Metis in the media, the newspapers. All the forms of media are slowly changing to the way the schools should have taught us about who the Metis were and who we are.

As part of the genealogy work, I do speaking engagements for government agencies, Manitoba Housing, for example, several of the departments in our province, MLAs, and also the libraries and many, many schools, down to the little folks where I have to try to keep their attention and show them; I take articles and show them who the Metis were.

The identifying of the Metis — I have here, I should speak a little on page 3. There are the two agencies that you spoke of, and we do the very same thing; it is quite parallel in the work we do in identifying the Metis through genealogy work.

This has become a must with all of the Metis, as Mr. Chartrand said, and we are expanding, but right now we have the two agencies working. I am hoping that I will be a part of the larger effort in finding and identifying the Metis. Regarding our data base, mine is a little over 50,000 names, and we have an extra 1.7 million names that are non-Metis but linked to the folks of the Metis and First Nation, Aboriginal, whichever word you want to use, Indian people, for example, which would qualify them as being Metis being part of the Aboriginal community.

I have here on page 4 actually a record that is like many, many that come in and apply; I will go back to this example. Michel Monet is down there, that is, in-laws of Louis Riel, just so you know. This family and this individual was born October 25 of 1822. When the Land Commission was here, they first took a census of the Metis in Western Canada, and they followed along until about 1920; the Land Commission from Ottawa sat down and identified the Metis. Prior to that they had a census done. Most of their work was around these, and what we are looking at

Mon travail concerne en grande partie l'histoire, parce que je dois savoir ce dont je parle quand je dois déterminer qui, quoi, pourquoi, où et quand pour chaque famille qui fait une demande, c'est-à-dire chaque personne qui vient faire identifier sa famille. Ce volet en tant que tel est très intéressant parce que bon nombre de personnes ne savent pas qu'ils sont Métis. Ils l'apprennent à des funérailles ou lors d'un mariage lorsqu'ils constatent que certains convives ne leur ressemblent pas, mais ils n'avaient aucune idée parce que leur grand-mère, leur arrière-grand-mère ni leur mère ne leur en avaient parlé. C'est un préjugé qui nous est attaché.

Les choses changent lentement. Très lentement — nous avons maintenant la journée Louis Riel et tout le monde connaît ce personnage, c'est un de mes héros, et je dirais qu'il y a une acceptation des Métis dans les médias et dans les journaux. Les divers types de média commencent lentement à présenter les Métis de la façon dont les écoles auraient dû le faire, c'est-à-dire qui étaient les Métis et qui nous sommes.

Dans le cadre du travail de généalogie, je fais des conférences pour les organismes gouvernementaux comme Manitoba Housing, par exemple, ainsi que pour bon nombre de ministères dans notre province, des députés provinciaux, des bibliothèques, ainsi que dans bon nombre d'écoles et même auprès de jeunes enfants où je dois essayer de susciter leur attention et leur montrer des images; je leur présente des articles et leur montre qui étaient les Métis.

L'identification des Métis — j'ai cela ici, je devrais parler un peu de ce qu'il y a à la page 3. Il y a les deux organismes dont vous avez parlé, et nous faisons exactement la même chose; c'est un travail assez semblable que nous réalisons pour ce qui est d'identifier les Métis au moyen de la généalogie.

C'est devenu essentiel pour tous les Métis, comme l'a dit M. Chartrand et nous élargissons ce volet de nos activités, mais à l'heure actuelle il y a ces deux organismes qui effectuent ce travail. J'espère pouvoir faire partie des efforts généraux, visant à trouver et à identifier les Métis. Pour ce qui est de notre base de données, la mienne compte un peu plus de 50 000 noms, et nous disposons en plus de 1,7 millions de noms de personnes qui ne sont pas Métis, mais qui sont liées au peuple des Premières nations ou aux Autochtones peu importe la façon dont on veut les appeler, population indienne, par exemple, qui ferait en sorte qu'ils se qualifient comme étant Métis et faisant partie de la communauté autochtone.

J'ai ici à la page 4 un dossier qui ressemble à celui de nombreuses personnes qui viennent faire une demande; je vais revenir à cet exemple. Michel Monet se situe là, c'est-à-dire dans le groupe des beaux-parents de Louis Riel, je vous le dis à titre d'information. Cette famille et ce particulier sont nés le 25 octobre 1822. Lorsque la Commission foncière est venue, elle a d'abord recensé les Métis de l'Ouest du Canada et cela s'est poursuivi jusqu'aux environs des années 1920; la Commission foncière d'Ottawa s'est attelée à identifier les Métis. Auparavant, elle avait

here is an affidavit of a file that could be this thick on letters back and forth, all kinds of correspondence to do with identifying that Metis person.

We are very fortunate as Metis walking around today that these kinds of things happened where this kind of documentation shows, for example, Josephite, an Indian woman, and Michel Belhumeur, a half-breed, who are the parents identified to Michel at the top of the page. There are hundreds and hundreds of these very types that we use to identify the Metis walking around today to those that go back to these historical families. This is one example of many.

The next two pages are the Hudson's Bay Company employee records. We use these as one of the other primary sources. In this case the fellow is John McKay, and it shows that his wife was Mary Favell, and she was a Metis, and going back to Dr. John Favell and Titameg, his Indian wife. Being his Indian wife, there were no treaties at this time and therefore the mix of McKay and this family going back to Favell would identify the rest of the family as being Metis — five sons, three daughters, and they are all identified. And of course these all had families, usually large families, and it comes right back up until today.

The second is just to show you a little bit about what I learned in the history. You will see down in 1811 Henry Hallet, he was a Metis because his father married an Indian lady, but he was dismissed from the Hudson's Bay Company for his atrocious, cowardly murder of an Indian. That is a simple little fact, and we have so many of them of the life back then, and how he could actually be dismissed but work at the other North West Company, their rivals, for 10 years and then go back to the Hudson's Bay Company. That was his punishment for that one line, his cowardly murder of an Indian.

It tells you that back then it is a really good thing that the documents that we can use to verify the Metis today and even those you would never suspect were Metis will have roots like these, if you go back into the history. Some of the people are just beside themselves; they are just amazed at their colourful ancestry. Some of them actually get emotional and tears roll down their face because they are part of this community, this history, and this phenomenal existence of those who were caught in the middle, and actually were in her family, or his family came from the Metis and did not know that. Some were never told, as I say.

I know of another example, a fellow who only heard when he was 30 years old how he was mistreated because of his Indian mother. She passed away and then he was raised by an Icelandic mom and he always thought it was his mother, until his cousins, when he was full grown and 30 years old, told him, "You are our first cousin, your grandmother is really . . . " Then he came to the

fait un recensement. La plupart du travail portait sur ces éléments et ce que nous voyons ici est un affidavit lié à un dossier qui pourrait être très épais et constitué de lettres et de réponses à ces lettres, c'est-à-dire une série de correspondances visant à identifier cette personne métisse.

De nos jours, les Métis sont chanceux que ce genre de documentation ait eu lieu puisque ces documents indiquent, par exemple, que Josephite, femme autochtone, et Michel Belhumeur, Métis, qui sont les parents de Michel cités au haut de la page. Il existe des centaines et des centaines de documents de ce genre que nous utilisons pour identifier les Métis d'aujourd'hui à ceux de l'époque et à ces familles historiques. Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres.

Les deux prochaines pages présentent des dossiers d'employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il s'agit d'une autre de nos sources primaires. Dans ce cas-ci, il s'agit de John McKay et le document indique que son épouse s'appelait Mary Favell et qu'elle était métisse, fille du Dr John Favell et de Titameg, son épouse autochtone. Puisque son épouse était autochtone, il n'y avait pas de traité à ce moment-là, la lignée de McKay et de cette famille qui remonte à Favell fait en sorte que le reste de la famille est métisse — cinq fils, trois filles et ils sont tous identifiés. Et bien sûr toutes ces personnes ont eu des familles, et habituellement d'importantes familles et le tout est documenté jusqu'à aujourd'hui.

Le deuxième élément est là pour vous montrer un peu ce que j'ai appris de ces recherches historiques. En 1811, il y a le nom de Henry Hallet, il est Métis parce que son père a épousé une femme autochtone, mais il a été mis à pied par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour son meurtre atroce et couard d'un Autochtone. Il ne s'agit que d'un fait divers, mais nous en avons énormément sur la vie à cette époque et l'on peut voir qu'il a été mis à pied, mais qu'il a pu travailler pour la Compagnie du Nord-Ouest, c'est-à-dire les rivaux de la Compagnie de la Baie d'Hudson pendant 10 ans avant de retourner à l'emploi de cette dernière. C'était la punition liée à ce que l'on peut lire dans ces quelques mots, c'est-à-dire le meurtre lâche d'un Autochtone.

Cela nous indique que ces documents nous permettent de déterminer qui sont les Métis d'aujourd'hui même si quelquefois on ne les soupçonnerait jamais de l'être, mais ils ont souvent des antécédents comme celui-là lorsqu'on fait des recherches historiques. Certains sont tout à fait étonnés d'avoir une généalogie aussi colorée. D'autres deviennent très émotifs et laissent couler quelques larmes parce qu'ils voient qu'ils font partie de la communauté, de l'histoire, et de l'existence phénoménale des personnes qui ont été prises entre deux feux et que certains de leurs ancêtres sont Métis même s'ils n'étaient pas au courant. Certains n'étaient pas au courant, comme je l'ai dit.

J'ai aussi l'exemple de quelqu'un qui n'a appris qu'à l'âge de 30 ans qu'il avait été maltraité en raison de sa mère autochtone. Sa mère naturelle est décédée et il a été élevé par une femme en provenance d'Islande qu'il avait toujours cru être sa mère jusqu'à ce que ses cousins lui disent à l'âge de 30 ans : « Nous sommes tes cousins, ta grand-mère était en fait telle personne... » C'est alors

resource centre to find out what these people were talking about. I was very fortunate to be the person who told him, "This was your mother, this was your grandmother and this is your ancestry," and he floated out of the room. It is just amazing. It is such a rewarding job for me to be on the front line and identify the Metis, especially those who are only learning about it in the past short little while.

The third example of how we identify is the 1901 Census. I brought an example along again to show that Wenceslas Desjardins married Caroline Plante, and the Metis comes from Caroline. You will see in the second column after the names, there is a little W and a little R. The folks that were white are W, of course, and the people that were Aboriginal, I will use that word, were red. So down below there I was doing a genealogy for a person who is directly related to this couple, Wenceslas and Caroline, and the daughter Philanese. You do not hear much of these names anymore, but they actually existed. And a phenomenal thing happened, like maybe four or five genealogies came back to me, and our head office could not completely make a full understanding of where the applicant's name goes back to the Metis. Well, this particular family, there is another family who have Wenceslas as the father, Caroline as the mother, and Philanese as the daughter. There is actually another household with these, very rare; this is the only Wenceslas that I know besides the Christmas carol, where good King Wenceslas first looked out. Anyway, this is the father of that family.

I want to go back to — what I have got left — the very first document that I look at. This is today's; this is an example of mine. It has to be the long birth certificate. We cannot have the little short one, the plastic one, or the paper one that does not show the parents. Of course these are my wonderful parents, Emile Ranville and Mary Spence, Scottish and French Cree. These were my parents, and this identifies me to the Manitoba Vital Statistics Department. Most of them have to go back there or go to the church where a marriage, a death or a baptism took place, and that identifies them in their current history that goes back to the ancestors.

Last, I brought a photo on the last page of my great, great, great-grandfather, Joseph Renville. I too am going to Ottawa next month. I am just absolutely tickled and I am so proud. I will be taking a medal for Joseph Renville for his involvement in the war of 1812. They are recognizing the Aboriginal people who helped the British with the American military, and he was there. Interestingly enough, most of his life was spent in America, but his dad was from Canada and he went back with a friend and the war broke out. I am just so honoured to be there next month on the 25th at Rideau Hall to take this medal. And being in the genealogy work, I could identify him right from me, my father

qu'il s'est rendu au centre de ressources pour voir de quoi ces gens parlaient. Je me sens chanceux d'avoir été la personne qui lui a dit : « Cette femme était ta mère, cette femme était ta grand-mère et voici tes ancêtres. » Il était tout à fait emballé lorsqu'il est parti. C'est vraiment étonnant. C'est un travail très valorisant pour moi de faire ce travail de première main et d'identifier les Métis, surtout lorsque les gens viennent récemment d'apprendre quels sont leurs antécédents.

Un troisième outil dont nous nous servons pour identifier les Métis est le recensement de 1901. Je vous en ai apporté un exemple pour montrer que Wenceslas Desjardins a épousé Caroline Plante et que l'ancêtre métis provient de Caroline. Dans la deuxième colonne après les noms, il y a un petit W et un petit R. Les blancs étaient indiqués par le W, bien sûr, et les personnes d'origine autochtone, je vais utiliser ce mot, étaient rouges. Je faisais la généalogie d'une personne directement liée à ce couple, Wenceslas et Caroline et leur fille Philanese. Ce ne sont plus des noms qui sont très en vogue, mais ils ont en fait existé. Quelque chose d'intéressant s'est produit, il y a quatre ou cinq généalogies qui m'ont été retournées parce que l'administration centrale n'arrivait pas à complètement comprendre comment les noms des demandeurs pouvaient être retracés à un ancêtre métis. Eh bien, à part cette famille, Wenceslas le père, Caroline la mère et Philanese la fille, il y en a une autre dont les membres portent exactement les mêmes noms qui sont très rares; il s'agit en fait du seul Wenceslas que je connaisse à part celui mentionné dans le chant de Noël c'est-à-dire où le bon roi Wenceslas jette un coup d'œil à l'extérieur. De toute façon, c'est lui le père de cette famille.

Je veux revenir en arrière — et c'est tout ce qu'il me reste —, au premier document que je vous ai présenté. Et c'est un exemple de ma généalogie. C'est le certificat de naissance long. On ne peut pas se servir du petit certificat abrégé, en plastique ou de celui en papier qui n'indique pas les parents. Bien sûr, il s'agit de merveilleux parents, Emile Ranville et Mary Spence, Écossais et Crie francophone. Ce sont mes parents, et ce document permet de m'identifier auprès du ministère des Données sur l'état civil du Manitoba. La plupart des gens doivent faire des recherches au ministère ou bien se rendre à une église où a eu lieu un mariage, un décès ou un baptême et cela leur permet de retracer leur histoire jusqu'à leurs ancêtres.

Pour terminer, à la dernière page vous verrez une photo de mon arrière-arrière-arrière-grand-père, Joseph Renville. Je me rends également à Ottawa le mois prochain. J'en suis tout à fait ravi et fier. Je vais recevoir une médaille pour Joseph Renville pour sa participation dans la guerre de 1812. C'est en reconnaissance des peuples autochtones qui ont aidé les Britanniques à lutter contre les soldats américains et mon grand-père y était. Ce qui est intéressant, c'est qu'il a passé la plupart de sa vie aux États-Unis, mais son père était Canadien et il était rentré au Canada avec un ami lorsque la guerre s'est déclarée. C'est tout un honneur pour moi d'aller le mois prochain,

and my grandfather, great-grandfather, all the way back, and I am still studying one of the François in my family because I want to know more about him.

All of the individual Metis I identify using the genealogy work are also amazed and come back to the library at the resource centre and come and study more about who their families are. I have some days people staying all day researching in the library, which I did myself when I first started, in learning about each family and how we identify the Metis today to those folks. Thank you.

The Chair: Thank you.

Ms. Sanderson, do you have a presentation?

Eileen Sanderson, Kinship Care Worker, Metis Child, Family and Community Services: I am going to speak about myself more as an individual, but I do work at Metis Child and Family Services in the City of Winnipeg.

The Chair: I would ask you to keep it as short as you can. Deliver your message, please.

Ms. Sanderson: I am the youngest in a large family. I grew up in the Province of Manitoba. I am a direct descendant of Louis Riel, and Jean Baptiste Lagimodière is also in my ancestry.

In my growing up, Michif was our language. We grew up with the Michif language. I also grew up with the Manitoba Metis Federation. I was 10 years old at the start of the Metis Federation, and I remember my parents having meetings in our home, and my aunts and uncles.

As you may or may not be aware, after the Riel Rebellions, a lot of families fled the Red River area, people fled south, north, west. They call it a dark period after the Riel Rebellions.

I would consider my family, and I guess anybody who knows the history of the Metis, because of that dark period, Metis people really did not have a place to live. Metis people squatted either on the edges of reserves, the edges of small towns or became what you call "road allowance Metis." I do believe that is the history of my people.

Three generations back my grandparents settled in a small, you might call it a Metis — it is hard to identify what it is, but maybe a small Metis settlement. It is not a town or anything, but I would call it a Metis settlement, near some little lakes right in the centre of some little small towns about 60 miles northwest of Winnipeg. There is a lake there called North Hill Lake.

le 25, à Rideau Hall pour recevoir cette médaille. Et puisque je m'occupe de généalogie, j'ai pu le retracer à partir de moi, de mon père, de mon grand-père jusqu'à lui mon arrière-arrière-arrière-grand-père. Et je continue d'étudier un de mes ancêtres qui s'appelle François parce que je veux en connaître davantage à son sujet.

Tous les Métis que j'identifie au moyen de mon travail en généalogie sont vraiment étonnés et reviennent consulter la bibliothèque au centre de ressources pour en apprendre davantage sur leurs familles. Quelquefois il y a des gens qui passent la journée à faire des recherches à la bibliothèque et c'est ce que je faisais moi-même lorsque j'ai d'abord commencé, et ils en apprennent sur chacune des familles et sur la façon dont nous lions les Métis d'aujourd'hui à ces ancêtres. Merci.

Le président : Merci.

Madame Sanderson, avez-vous un exposé?

Eileen Sanderson, aidante naturelle, Metis Child, Family and Community Services : Je vais vous parler de moi et davantage à titre individuel, mais je travaille au Metis Child and Family Services de la ville de Winnipeg.

Le président : Je vous demanderais d'aller le plus rapidement possible. Veuillez nous livrer votre message s'il vous plaît.

Mme Sanderson : Je suis la plus jeune d'une grande famille. J'ai grandi dans la province du Manitoba. Je suis une descendante directe de Louis Riel, et Jean-Baptiste Lagimodière figure également parmi mes ancêtres.

Lorsque j'étais petite, le métchif était notre langue. C'est ce que nous apprenions enfants. J'ai également grandi dans la Fédération des Métis du Manitoba. J'avais 10 ans lorsque cette fédération a été fondée, et je me souviens que mes parents tenaient des réunions à la maison ainsi que dans celles de mes oncles et mes tantes.

Vous ne le savez peut-être pas, mais après les rébellions de Riel, un bon nombre de familles ont quitté la région de la rivière Rouge pour se diriger vers le sud, le nord ou l'ouest. On appelle cela la période noire après les rébellions de Riel.

J'estime donc que ma famille, et je pense que quiconque connaît l'histoire des Métis serait du même avis, en raison de cette période noire, et le peuple métis, n'avaient aucun endroit pour vivre. Les Métis se sont installés soit en bordure des réserves ou de petites villes ou bien ils sont devenus ce que vous appelez « les Métis de réserve routière ». J'estime que c'est l'histoire de mon peuple.

Il y a trois générations, mes grands-parents se sont installés dans un petit peuplement que l'on pourrait appeler métis — c'est difficile de dire exactement ce que c'était, mais peut-être un petit peuplement métis. Ce n'était pas un petit village ni une ville, mais j'appellerais cela un peuplement métis, près de petits lacs au centre de quelques petites villes situées à environ 60 milles au nord-ouest de Winnipeg. Il y a un lac qui s'appelle le lac North Hill.

In our family we have a very strong Metis identity. As a child I remember my grandparents and my extended family, my uncles, et cetera, always using the term “Michif” back then, but it then became Metis as the Manitoba Metis Federation evolved, the start of it and as it evolved. In my growing up as well, my father — well my parents I would say, we were very much raised in traditional Metis lifestyle, with my father being a hunter, a trapper, a fisherman, and very much agricultural, and my parents always had a big garden, et cetera. That was a large part of our growing up.

I guess what I wanted to say as well, some of the things I worry about now, Mr. Chartrand spoke a little bit about education and health. I worry now a little bit about education for our young Metis people and I worry about health. As Mr. Chartrand said, large numbers of our people have diabetes, et cetera. I guess we need money allotted. We are a very independent people, but at the same time I worry about health and education.

I am going to keep my presentation short. Like I said, I work at Metis Child and Family, and part of Metis Child and Family's role is to keep our children as much as possible within our families and extended families. That would be the extent of my presentation.

The Chair: Thank you very much, Ms Sanderson. I think it is important that we hear from people who not only read and studied about the Metis culture but who have actually lived it. Fortunately I can understand, because I grew up in the same thing, a little settlement that was just west of here called Petit Canada, which was Michif. I can remember my grandfather's sisters both married McKays from St. Eustache. They were not really from St. Eustache; they were from Fort Rouge, which is just outside of the parish of St. Eustache.

Mr. Ranville, I appreciate your presentation, too. One thing that I am going to ask you, I see Michel Monet du Belhumeur. In a lot of cases that means, Michel Monet of Belhumeur. A lot of people dropped the “du.” I knew Monets that lived on Pigeon Lake, Manitoba, which is straight west of here, and they were Monets; that is the way they spelled their name. The name St. Germain, my name — we were actually Lemur de St. Germain in Quebec, and they dropped the Lemur. In this case some became Monets and some became Belhumeurs. In our case we dropped the Lemur and we kept St. Germain where others maintained the name Lemur, they became Lemur in Quebec. Anyway, it is quite interesting.

Dans notre famille, nous avons une identité métisse très solide. Je me souviens, lorsque j'étais petite, de mes grands-parents et de ma famille élargie, mes oncles par exemple qui utilisaient toujours le terme « Métchif » à l'époque, mais ce mot s'est transformé par la suite en Métis au fur et à mesure de l'évolution de la Fédération des Métis du Manitoba, et je me souviens du début et de son évolution. Quand j'étais jeune, je me souviens aussi que mon père ou plutôt mes parents nous ont élevés selon le mode de vie traditionnel des Métis, mon père était un chasseur, un trappeur, un pêcheur et un agriculteur, et mes parents ont toujours eu un immense potager, entre autres. C'était comme ça lorsque j'étais petite.

Je suppose que je veux vous dire certaines choses qui me préoccupent à l'heure actuelle; M. Chartrand vous a parlé un peu de l'éducation et de la santé. Maintenant je me préoccupe un peu de l'éducation des jeunes Métis ainsi que des problèmes de santé. Comme M. Chartrand l'a dit, de nombreux Métis sont atteints de diabète, entre autres. Je suppose que nous avons besoin de financement. Nous sommes un peuple très indépendant, mais je suis tout de même préoccupée par les questions de santé et d'éducation.

Je serai brève. Comme je l'ai dit, je travaille au centre Metis Child and Family et une partie du rôle de ce centre cherche à garder dans la mesure du possible nos enfants dans nos familles et dans les familles élargies. Voilà essentiellement ma déclaration préliminaire.

Le président : Merci beaucoup, madame Sanderson. Je pense qu'il est important d'entendre le témoignage de personnes qui n'ont pas uniquement lu et étudié en quoi consiste la culture métisse, mais qui l'ont en fait vécue. Heureusement, je comprends ce que vous dites, parce que j'ai grandi dans un environnement semblable, c'est-à-dire un petit peuplement qui se trouvait tout juste à l'ouest d'ici et qui s'appelait Petit Canada, c'était un peuplement métchif. Je me souviens que les sœurs de mon grand-père ont toutes les deux épousé des McKay de Saint-Eustache. Ils n'étaient pas vraiment de Saint-Eustache; ils provenaient de Fort Rouge, qui est à l'extérieur de la paroisse de Saint-Eustache.

Monsieur Ranville, je vous remercie également de votre exposé. Je vais vous poser cette question, je lis Michel Monet du Belhumeur. Dans bien des cas cela veut dire, Michel Monet of Belhumeur. C'est-à-dire que de nombreuses personnes ont supprimé le « du ». J'ai connu des Monet qui vivaient au lac Pigeon, au Manitoba, qui se situe directement à l'ouest d'ici, et ils étaient des Monet; c'est la façon qu'ils épelaient leur nom. Le nom St. Germain, c'est-à-dire le mien — nous étions en fait Lemur de St. Germain au Québec, et mes ancêtres ont laissé tomber le Lemur. Dans ce cas-ci, certains sont devenus des Monet et d'autres des Belhumeur. Dans notre cas, nous avons laissé tomber le Lemur tout en conservant le St. Germain tandis que d'autres ont maintenu le nom Lemur, ils sont devenus des Lemur au Québec. De toute façon, c'est très intéressant.

Senator Sibbeston: I would like to ask Ms. Sanderson about her work with the organization she is with. Maybe just tell us briefly the kind of work you do and whether you feel that you are succeeding?

Ms. Sanderson: I am by occupation a social worker. I was able to get my education through Winnipeg Education Centre. It is equivalent to the University of Manitoba. It was developed to assist people who do not have the economic means to go to university. I did not come from — how would you say — a family that had the economic funds to put me through university. It was an institution that was developed, and back then we did have the funding through University of Manitoba and the three levels of government. But I guess shortly after I graduated, which was in 1985, those funds were not, we are not — anyway, the funding was not there, put it that way.

I have been a social worker for 25-plus years. I have been at Metis Child and Family for the past three years in a program called Kinship Care, which is very dear to my personal beliefs that our children stay within our families and not be adopted outside of our communities. At Metis Child and Family the mission vision is just what I talked about, that as much as possible we have placed children within extended family, community, and I guess the last would be in a foster care system. That is my role as a kinship care worker, equivalent to — we fall under the alternative care program. I work with extended families who take care of children and work through the processing of home study, licensing, et cetera, advocacy, support. It is a program that I continue to advocate that is very much a part of Metis Child and Family, and I view it as being successful, and we are continuing to work towards that.

Senator Sibbeston: Thank you.

Senator Raine: Thank you very much, both of you, for being here. My question is for Mr. Ranville.

In your paper you say we only do genealogies for people who can trace their roots back to the Red River Valley, Saskatchewan and Assiniboine districts. Could you clarify that for me? I am not sure what that means.

Mr. Ranville: That is the homeland that Mr. Chartrand talked about as being those that are, I do not know what word can be used, but initiated, or made known that we were Metis and the Metis themselves refer to themselves as Michif, which means the same thing, the French term for *mestizo* in Spanish.

Regarding your comment about “dit,” that in genealogy is another word for “also known as.” So in this case it was Monet, also known as Belhumeur, and when you added to that, it explained that, yes, some of them were Belhumeurs and some of them were Monets.

Le sénateur Sibbeston : J’aimerais demander à Mme Sanderson le travail qu’elle fait dans son organisation. Peut-être pourriez-vous nous dire brièvement le type de travail que vous faites et si vous estimez que c’est fructueux?

Mme Sanderson : Je suis travailleuse sociale de métier. J’ai pu faire des études grâce au Winnipeg Education Centre. C’est l’équivalent de l’Université du Manitoba. Le centre a été mis sur pied pour aider les personnes qui n’ont pas suffisamment d’argent pour aller à l’université. Je ne faisais pas partie — comment dirais-je — d’une famille qui avait suffisamment de revenus pour me payer des études universitaires. Cette institution a donc été mise sur pied et à cette époque elle recevait du financement de l’Université du Manitoba et des trois ordres de gouvernement. Mais je pense que quelques années après que j’ai reçu mon diplôme, soit en 1985, ces fonds n’ont pas été renouvelés — de toute façon les fonds n’existent plus, exprimons-le ainsi.

Je suis travailleur social depuis plus de 25 ans. Je suis à Metis Child and Family depuis trois ans dans un programme appelé Kinship Care, programme qui se rapproche beaucoup de mes propres valeurs, c’est-à-dire que nos enfants restent dans nos familles et ne soient pas adoptés à l’extérieur de la collectivité. À Metis Child and Family, notre mission est ce que je viens de vous décrire, que les enfants soient placés auprès d’un membre de la famille élargie, de la collectivité, puis en dernier recours chez une famille d’accueil. Voilà mon rôle comme travailleuse sociale du programme Kinship Care, cela équivaut — nous relevons du programme de prise en charge alternative des enfants. Je travaille auprès des familles élargies qui prennent des enfants et je m’occupe du processus d’évaluation du foyer, de l’agrément, et cetera, la défense des droits, le soutien. C’est un programme que je continue à promouvoir qui fait partie intégrante de Metis Child and Family. À mon avis c’est une réussite et nous continuons à travailler vers cet objectif de réussite.

Le sénateur Sibbeston : Merci.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup à tous d’être là. Ma question s’adresse à M. Ranville.

Dans votre document vous dites que vous ne faites la généalogie que pour les personnes dont on peut retracer les origines à la Vallée de la rivière Rouge en Saskatchewan et dans le district d’Assiniboine. Pourriez-vous préciser? Je ne crois pas avoir saisi.

M. Rainville : Tel que M. Chartrand l’a dit, c’est la patrie de ceux qui sont Métis — je ne sais trop quel mot peut être utilisé — ou qui ont pris l’appellation Métis. Les Métis se désignent sous le nom de Metchifs, ce qui signifie la même chose, le terme français pour *mestizo* en espagnol.

Pour ce qui est de votre commentaire relativement au terme « dit », en généalogie, il y a un autre mot pour « aussi connu sous le nom de ». Dans ce cas-ci, ce sont les Monet aussi comme connus comme les Belhumeur. Les renseignements supplémentaires expliquent que oui, certains étaient des Belhumeur et d’autres étaient des Monet.

Yes, mainly the bulk of my work is those. I have no resources for Quebec, Ontario, and those. The Prairie provinces pretty much so, and parts of British Columbia you will find in my example of that would go back to the original Metis.

Senator Raine: Because they came from here?

Mr. Ranville: Yes.

Senator Raine: The Assiniboine district, is that a district of Manitoba?

Mr. Ranville: That was the larger bulk of the settlement back then. There were three. There were three of the major ones, and then there were smaller ones scattered around where they eventually became reserves. For example, a lot of the Metis lived in St. Peters, but also the Metis lived on the edges of what is East Selkirk, Manitoba, today. Now all of those First Nation people are living in Peguis. They were all marched there on foot when the CPR bought that bulk of land at that place. So most of the areas in Manitoba you will find Metis.

I did a family where there were five children born in different parts of Western Canada and one in the United States in Montana, because the Metis were such a nomadic folk that babies were born in the different parts of the year when the buffalo hunt took place in the fall and in the spring. It is interesting to watch, and to find and trace children who have been born to the same family in five different parts of Western Canada.

Senator Raine: Do you have a map of the founding areas?

Mr. Ranville: Yes, very important, in our library we even have the trails that are marked that the original Metis traveled. In some places there are still deep ruts from the Red River carts.

Senator Raine: Have these maps been published in a book at all, or are they just in your resources?

Mr. Ranville: They are in our website. I must say the late Lorraine Freeman was a remarkable lady. In her 10 years at the resource centre building it up, she traveled the whole country finding and identifying resources, even those who were half-breed who called themselves Metis but had no identifying documents to prove today that they were actually Metis. One of the areas was along Lake Superior; another was in a couple of communities in Ontario that were Metis. However, we have no records today of the examples that I have given of identifying these folks. Lorraine Freeman had gone out, met these people. They play the same Red River jig and the same dancing. I wanted to tell you the dance came from prairie chickens during the mating season. The First Nations people did that very original part of the Red River jig, which was adapted by the Scottish Metis, music with the violin, and it evolved into what today some people call our national

Il s'agit de la plus grande partie de mon travail. Je n'ai pas de ressources pour le Québec, l'Ontario et les autres. Pour ce qui est de mon exemple qui remonte au premier Métis, vous retrouverez les Prairies et des parties de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Raine : Parce qu'ils venaient d'ici?

M. Rainville : Oui.

Le sénateur Raine : Le district d'Assiniboine, est-ce un district du Manitoba?

M. Rainville : Il s'agissait du plus grand peuplement à l'époque. Il y en avait trois. Il y avait les trois principaux, puis il y en avait de plus petits éparpillés ici et là qui sont tôt ou tard devenus des réserves. Par exemple, un grand nombre de Métis vivaient à St. Peters, mais également en bordure de ce qui s'appelle aujourd'hui East Selkirk au Manitoba. Aujourd'hui, les gens de ce peuple des Premières nations vivent à Peguis. Ils ont tous été déplacés à pied lorsque le CFCP y a acheté cette grande parcelle de terre. Vous retrouverez donc des Métis dans la plupart des régions au Manitoba.

Il y a le cas d'une famille de cinq enfants, tous nés dans différentes parties de l'Ouest canadien et dont un aux États-Unis, au Montana. Les Métis sont des gens si nomades que leurs enfants sont nés à différents moments de l'année correspondant à la chasse au bison à l'automne et au printemps. C'est très intéressant à regarder et à retracer les enfants qui sont nés d'une même famille dans cinq régions différentes de l'Ouest canadien.

Le sénateur Raine : Avez-vous une carte des régions fondatrices?

M. Ranville : Oui, très important, dans notre bibliothèque nous avons les indications des chemins parcourus par les premiers Métis. À certains endroits il y a encore des ornières profondes laissées par les charrettes de la rivière Rouge.

Le sénateur Raine : Ces cartes ont-elles été publiées dans un ouvrage ou se trouvent-elles seulement dans vos ressources?

M. Ranville : Elles se trouvent à notre site Web. Je dois dire que feu Lorraine Freeman était une femme remarquable. Au cours de ces 10 années au centre de ressources, elle a parcouru tout le pays pour trouver et identifier des ressources, même celles des Sang-Mêlé qui se nommaient Métis, mais qui n'avaient pas de documents d'identification pour prouver qu'ils sont vraiment Métis. Les Métis se trouvaient tout le long du lac Supérieur et dans quelques collectivités en Ontario. Cependant, nous n'avons aucun dossier des exemples que j'ai donnés pour identifier ces personnes. Lorraine Freeman était allée rencontrer ces gens. Ils jouent la même gigue de la rivière Rouge et ont la même danse. C'est une danse qui imitait les poules des prairies pendant la période de reproduction. Ce sont les Premières nations qui ont composé la partie très originale de la gigue de la rivière Rouge qui a ensuite été adaptée par les Métis écossais; musique avec le

anthem; the Metis anthem is the Red River jig. All of these little bits of history you learn from following and learning about the families and identifying them.

Senator Raine: The families, for instance, that lived in Sault Ste. Marie, where there is a Metis community there, you do not have the genealogical records for those people, but they would maybe have them?

Mr. Ranville: They may have them. But we need to look, for example, in the 1901 Census it states there red, and then you go down the column — I forgot to mention — it says FB, SB, meaning Scotch breed, French breed, English breed, EB, these little notes, and it was the only census taken in Canada where we have this reference. It was almost like it was a part of Louis Riel's prophecy when he said that in 100 years we will learn. These documents help tremendously in identifying who we are, because all of the names are in there, and a historian at the Manitoba Metis Federation, I go to him, and also a renowned author in Winnipeg, Charles Thompson, he calls himself Chuck, he is 78 years old, he has written books on the Metis. When you combine all of these, to even documents that state Riel and his — we may not have documentation for those names, but the fact that he was part of Louis Riel's cabinet, we can follow by those names, this is the family of. It is just amazing. Even my own I did not have, not even an inkling of how much of the history in my own family and every family like that is very similar in content.

Senator Raine: Was 1901 Census was that a Manitoba census or a Canada census?

Mr. Ranville: Canada.

Senator Raine: For instance, that designation of white or red, FB, SB, EB, would be all across Canada?

Mr. Ranville: I do not know if the other parts of Canada had put a lot of effort into identifying folks. See, I do not get any records from Ontario, for example, the Sault Ste. Marie area, and you are absolutely right, there was mixed blood or Metis involved in that. But to find the records to put into the genealogy once it is done for an individual is next to impossible, because that one may say something, I have not run across it yet, where the name is connected to the SB or the R for red, not from Ontario as yet or B.C. But Manitoba and the Western provinces, oh, yes. Yes, all of them are. It seemed to concentrate on that part of identifying by colour and by racial origin.

Senator Raine: Thank you very much.

Senator Dyck: Thank you for the presentations. They were very good. Actually I will tell a little joke first. When I was looking at this I saw resources and genealogist, and I immediately thought Natural Resources and geologist. I thought why are we

violon, puis cela a évolué dans ce que certains appellent aujourd'hui notre hymne national. L'hymne métis est la gigue de la rivière Rouge. On apprend toutes ces petites parcelles d'histoire en suivant et en identifiant les familles pour en apprendre davantage sur eux.

Le sénateur Raine : Ces familles, par exemple, qui vivaient à Sault Ste. Marie, où il y a une collectivité métisse, vous n'avez pas les dossiers généalogiques pour ces personnes, mais pourraient-elles les avoir elles-mêmes?

M. Ranville : C'est possible. Il nous faut regarder, par exemple, le recensement de 1901 qui mentionne rouge et lorsqu'on descend la colonne — j'ai oublié de dire —, on peut y lire MF, ME, pour Métis écossais, Métis français, Métis anglais, MA. Ces petites notes ne se retrouvent que dans ce recensement au Canada. C'est comme si cela faisait partie de la prophétie de Louis Riel lorsqu'il a dit que dans 100 ans nous saurions. Ces documents nous aident beaucoup à identifier qui nous sommes, car tous les noms s'y trouvent, je me renseigne également auprès d'un historien de la Fédération des Métis du Manitoba ainsi qu'auprès de l'auteur reconnu de Winnipeg, Charles Thompson qui se fait appeler Chuck, il a 78 ans et a écrit quelques ouvrages sur les Métis. Toutes ces sources et même les documents qui déclarent que Riel et ses... nous n'avons peut-être pas la documentation pour ces noms, mais le fait qu'il ait été dans le cabinet de Louis Riel, nous pouvons remonter l'origine familiale par ces noms. C'est tout simplement incroyable. Je n'ai même pas ce genre de renseignements pour ma propre famille, à savoir que l'histoire familiale se ressemble beaucoup.

Le sénateur Raine : Le recensement de 1901 était-ce un recensement du Manitoba ou du Canada?

M. Ranville : Canada.

Le sénateur Raine : Par exemple, cette désignation rouge ou blanc, MF, ME, MA, serait-ce partout au Canada?

M. Ranville : J'ignore si dans d'autres régions du Canada des efforts ont été déployés pour identifier les gens. Voyez-vous, je n'ai pas de dossiers de l'Ontario, de la région de Sault Ste. Marie, et vous avez tout à fait raison il y avait des Sang-Mêlé ou des Métis. De là à trouver les dossiers pour les intercaler dans la généalogie lorsqu'on l'a fait pour une personne est quasi impossible, car un dossier peut mentionner quelque chose, que je n'ai pas encore vu, où le nom est lié à la mention ME ou R pour rouge. Je n'ai rien vu de l'Ontario et de la Colombie-Britannique jusqu'à maintenant. Mais pour ce qui est du Manitoba et des provinces de l'Ouest, oh oui... Oui ils ont tous cette mention. Cette région identifiait les gens par leur couleur et par leur race.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup.

Le sénateur Dyck : Merci pour vos exposés. Ils étaient excellents. Je vais commencer par vous raconter une blague. J'ai d'abord vu les mots « ressources » et « généalogiste » et j'ai tout de suite pensé aux ressources naturelles et à la géologie. Je me suis

hearing from a geologist? But in a sense you are like a geologist, but you are not drilling down into the ground — you are drilling back into history.

Mr. Ranville: Yes.

Senator Dyck: I was trying to sort out the dates, and much of what we are talking about today, really with regard to identity, is complicated by the federal government's putting in legal definitions. In one of your documents you were talking about, you had here listed wife Mary Favell. She would have been Indian by the Indian registry, but the Indian registry had not come up yet, right?

Mr. Ranville: No.

Senator Dyck: The Indian registry started in what date, the federal government?

Mr. Ranville: In that case when she married an English or Scott named Favell, because Indians did not have surnames; they were identified by the Cree, by the Ojibwa, by the Blackfoot. They did not have a surname until baptism took place, and then we were able to identify those First Nations or Indian people to the European by the baptism records, marriage records, and even those records that say married according to the custom of the country, which is really a marriage again without a clergy.

Senator Dyck: Yes. The Indian registry itself would not have been until the Indian Act?

Mr. Ranville: That is right.

Senator Dyck: So 1876.

Mr. Ranville: Yes.

Senator Dyck: So anyone prior to that would not be considered Indian by the legal definition?

Mr. Ranville: That is right, yes.

Senator Dyck: You also mentioned the English breed versus Scottish breed. My understanding of the history is probably not very good, but my understanding was the intermarriage between the English and Indian tribes, many of those children would have been sort of absorbed into the English culture and lived actually in the fort, whereas with the Scottish there was more a creation of the — they integrated more with the communities and out of that came probably maybe the majority of the Metis culture.

Mr. Ranville: And also the French, the Voyageurs, who came here originally for the fur trade. Some were sent here to colonize, but the fur trade was far too lucrative financially. They were here now, and it took months to go back home, so they did not go back home, they learned about the fur trade and got involved in it and made a fortune.

Senator Dyck: Were there some on the English side, were there some that also became Metis?

demandé pourquoi on avait invité un géologue. Mais vous êtes en quelque sorte un géologue, à l'exception près que vous ne forez pas le sol, mais que vous faites des recherches dans le passé.

M. Ranville : Oui.

Le sénateur Dyck : J'essayais de comprendre les dates, et la majeure partie de la question identitaire dont nous parlons est complexifiée par l'ajout de définitions juridiques par le gouvernement fédéral. Dans un document que vous avez mentionné se trouvait une femme mariée du nom de Mary Favell. Elle aurait été considérée comme une Indienne dans le Registre des Indiens, mais celui-ci n'existait pas encore, n'est-ce pas.

M. Ranville : Tout à fait.

Le sénateur Dyck : Quand le gouvernement fédéral a-t-il créé le Registre des Indiens?

M. Ranville : Elle a épousé un Anglais ou un Écossais du nom de Favell; les Indiens n'avaient pas de nom de famille et étaient identifiés par les Cris, les Ojibwa et les Pieds-Noirs. Les Indiens ont commencé à avoir des noms de famille qu'après l'implantation du baptême, époque à partir de laquelle on a pu commencer à identifier les Premières nations et les Indiens grâce aux registres de baptême et de mariage. Les registres de mariage selon les coutumes du pays, c'est-à-dire des mariages célébrés sans prêtre, permettaient aussi de les identifier.

Le sénateur Dyck : Très bien. Le Registre des Indiens a seulement été créé avec la Loi sur les Indiens?

M. Ranville : Très juste.

Le sénateur Dyck : En 1876.

M. Ranville : Oui.

Le sénateur Dyck : Alors, personne avant cette date n'était considéré comme étant Indien au sens juridique?

M. Ranville : Tout à fait, oui.

Le sénateur Dyck : Vous avez aussi fait la distinction entre la race anglaise et la race écossaise. Mes notions d'histoire sont probablement très lacunaires, mais je crois comprendre que les enfants nés de mariage entre Anglais et tribus indiennes étaient assimilés à la culture anglaise et vivaient dans le fort. Du côté des Écossais, il y a eu création de... Ils s'intégraient davantage dans les communautés et c'est probablement ce qui a entraîné la majorité de la culture métisse.

M. Ranville : Et aussi les Français ou les voyageurs, qui étaient venus ici pour le commerce de la fourrure. Certains étaient envoyés ici pour coloniser le territoire, mais le commerce de la fourrure était extrêmement lucratif. Comme les colons étaient déjà ici de toute façon et qu'il fallait prévoir des mois pour rentrer à la maison, ils ne sont pas retournés en France, se sont mis au commerce de la fourrure et ont fait fortune.

Le sénateur Dyck : Y avait-il aussi des Anglais qui sont devenus Métis?

Mr. Ranville: Oh, definitely, yes, and later Europe and Eastern Europe. I have names now that I cannot pronounce and they are Metis because they married into the Metis community.

Senator Dyck: After 1885 with the Riel situation, I do not know what the proper term is to call it now, that is when you have the migration, the leaving from the original Red River areas, and would that also include parts of Saskatchewan and the Assiniboine?

Mr. Ranville: Yes.

Senator Dyck: That is where you get the migration out to the edges of the reserves, the road allowance people and so on, and some of the Metis settlements that you have mentioned.

Mr. Ranville: The small Metis communities around the First Nation reserves came about from marriages. The bulk of them were marriages with folks on the reserve. A lot were living in St. Peters, they found Metis living there, but not under the treaties. So they got nothing, and watched the Indian people getting their treaty every year and exercising their rights.

Senator Dyck: It is interesting, because to me it is fascinating as well because of the legal complications. Within my own genealogy, which I have looked into just in the last few years, I have discovered that the first medical Metis doctor in Manitoba was actually the son or the grandson of my great, great, great, however many greats there are, grandfather, who was a Scotsman, a McNabb. So within my family there are Metis and First Nation.

Mr. Ranville: It is possible because Metis that did marry into the First Nations, they were treaty and, for example, the father could have been Metis. I see that one day the abolishment of the Indian Act is going to cause, like Mr. Chartrand mentioned, an influx of First Nations people or I should say treaty people all with names like McNabb, Sutherland, all of these names from the history, but who opted for treaty back in the history. When the Indian Act is going to be abolished, you are going to have a lot of these First Nation folks coming back to their Metis side of their family. I say that because more and more today they are held back by this Indian Act, and the Metis are growing. I see it growing in front of my eyes. I guess you could call it services, for example, where Metis are identified finally in some of the services Mr. Chartrand touched on. Identifying Metis is going to become a little complex when they drop their treaty status, or it is taken away, and they still know that a part of their family is Metis, and they will adapt to that, most of them.

The Chair: I have one final question for Ms. Sanderson. Do you speak Michif?

M. Ranville : Oh, oui, tout à fait. Puis plus tard, il y en a eu d'Europe et de l'Europe de l'Est. Je ne suis pas capable de prononcer le nom de certaines de ces personnes qui sont devenues métisses parce qu'elles se sont mariées dans la communauté métisse.

Le sénateur Dyck : Après la situation de 1885 entourant Riel — je ne sais pas quel est le bon terme à employer pour ce phénomène —, il y a eu une migration, soit le départ des régions de la rivière Rouge d'origine. Ce phénomène comprend aussi des régions de la Saskatchewan et de l'Assiniboine?

M. Ranville : Oui.

Le sénateur Dyck : On parle ici de migration vers les limites des réserves, de réserves pour chemins, de certains des peuplements de Métis que vous avez mentionnés, et cetera.

M. Ranville : Les mariages ont entraîné la formation de petites communautés métisses près des réserves des Premières nations. La plupart de ces mariages se nouaient avec des gens de la réserve. Nombre d'entre eux vivaient à St. Peters où on a découvert que des Métis vivaient sans être régis par les traités. Ils ne jouissaient donc d'aucun avantage et voyaient les Indiens se doter de nouveaux traités chaque année, ce qui permettait à ces derniers d'exercer leurs droits.

Le sénateur Dyck : C'est intéressant parce ce sujet me fascine en partie en raison des complexités juridiques. Grâce à mon arbre généalogique que j'ai consulté au cours des dernières années, j'ai découvert que le premier médecin métis du Manitoba était en fait le fils ou le petit-fils de mon arrière-arrière-arrière — ajouter autant d'arrières que vous voudrez — grand-père qui était un Écossais du nom de McNabb. Mon arbre généalogique comprend donc des Métis et des Premières nations.

M. Ranville : C'est possible parce que les Métis qui ont épousé des Premières nations étaient régis par des traités. Le père aurait donc pu être Métis. Je crois que l'abrogation de la Loi sur les Indiens va un jour entraîner, comme M. Chartrand l'a mentionné, l'apparition de Premières nations ou plutôt de personnes régies par les traités portant des noms comme McNabb, Sutherland et d'autres qui nous viennent du passé, mais qui ont choisi d'être régis par des traités dans le passé. Quand la Loi sur les Indiens sera abrogée, de nombreux membres des Premières nations vont se retourner vers le côté métis de leur famille. Je l'ai dit parce que de plus en plus de personnes sont limitées par la Loi sur les Indiens, et la communauté métisse croît. Je suis témoin de sa croissance. Par exemple, les Métis sont identifiés dans certains services dont M. Chartrand nous a parlé. L'identification des Métis va se compliquer quand ils abandonneront leur statut régi par les traités, ou quand celui-ci leur sera retiré, puisqu'ils savent qu'une partie de leurs proches sont Métis. La majorité d'entre eux s'adapteront à la nouvelle situation.

Le président : J'ai une dernière question pour Mme Sanderson. Parlez-vous méchtif?

Ms. Sanderson: I understand the language. If somebody is speaking Michif around me, I understand it. But when I was growing up and we were starting to go to school — actually my father knew the Ojibwa language. Let me go a little further. My father knew the Ojibwa language but never taught it to any of us because he thought it might be a detriment to us having to go to an English school. Michif language was spoken around me all of the time growing up. I do not speak it very well, but I understand it. If somebody is speaking the Michif language in my surroundings, I understand it.

The Chair: Were you raised in Shoal Lake?

Ms. Sanderson: North Shoal Lake, yes, in Manitoba.

The Chair: All right. I thank both of you, and continue your good work. Continue to maintain the pride.

Mr. Ranville: It is a beautiful job.

The Chair: You have a job to do.

Mr. Ranville: And they pay me.

The Chair: Thank you again, Mr. Ranville and Ms. Sanderson.

I have some work to do in regards to the Senate. From a procedure point of view, later in this trip we will have some senators leaving and others joining, and we do not want to be in a position where we are unable to carry out our meeting because of travel delays. I would like to suggest that we pass a motion to the effect that in the event of the unavoidable absence of both the chairman and the deputy chair at any time during the meetings of September 26, 28 and October 1, any other senator present may chair the meeting. We should have that motion. Would somebody would move it? Senator Sibbeston, and seconded by Senator Dyck.

Are we all in favour? Opposed, if any?

That is dealt with. Thank you. I appreciate it.

Colleagues, we will now go to our next witness. We will hear from Paul Chartrand, a retired professor of law. I would like to remind you that we have to maintain our schedule, as we have meetings in St. Laurent, Manitoba, this afternoon. I would ask senators to keep their questions focused. Let us try and stay on subject as much as possible, which relates to the terms of reference.

With that, Professor Chartrand, are you ready?

Paul Chartrand, Retired Professor of Law, as an individual: Thank you. I was invited by the committee to appear as an expert witness. I thank the committee for that invitation, which I am happy to accept.

[Translation]

I am a Michif from St. Laurent, which is not too far from here. You will be visiting there this afternoon.

Mme Sanderson : Je le comprends. Je peux comprendre une conversation en métchif. Mais quand j'étais petite et quand nous avons commencé à fréquenter l'école, mon père parlait la langue ojibwa. Laissez-moi vous expliquer. Mon père parlait l'ojibwa mais ne nous l'a jamais appris parce qu'il croyait que cela nous nuirait à l'école anglophone. Quand j'étais petite, tout le monde autour de moi parlait métchif. Je ne le parle pas très bien, mais je le comprends. Si j'entends du métchif, je le comprends.

Le président : Avez-vous grandi à Shoal Lake?

Mme Sanderson : Oui, au nord de Shoal Lake, au Manitoba.

Le président : Très bien. Je remercie chacun d'entre vous et vous invite à poursuivre votre beau travail. Continuer à alimenter la fierté.

M. Ranville : C'est un beau travail.

Le président : Vous avez une mission.

M. Ranville : Et je me fais payer pour l'accomplir.

Le président : Encore une fois, monsieur Ranville et madame Sanderson, merci.

J'ai du travail qui concerne le Sénat qui m'attend. Par rapport à la procédure, j'aimerais vous dire que des sénateurs vont se joindre à nous et d'autres vont nous quitter un peu plus tard lors de ce voyage, et nous ne voudrions pas être dans l'incapacité d'avoir une réunion à cause d'un retard de voyage. J'aimerais proposer que nous adoptions une motion à l'effet que, si le président et le vice-président sont dans l'incapacité d'assister à une réunion les 26 et 28 septembre et le 1^{er} octobre, tout sénateur puisse présider la réunion. Nous devrions adopter cette motion. Qui veut la proposer. Le sénateur Sibbeston, appuyé par le sénateur Dyck.

Sommes-nous tous en faveur? Quelqu'un s'y oppose-t-il?

C'est réglé, merci. Je l'apprécie.

Chers collègues, nous allons maintenant entendre notre prochain témoin. Il s'agit de Paul Chartrand, professeur de droit à la retraite. Je vous rappelle que nous devons respecter notre horaire, puisque nous avons des réunions à St-Laurent, au Manitoba, cet après-midi. Je vais donc demander aux sénateurs de poser des questions précises. Nous allons essayer de ne pas nous écarter du sujet dans la mesure du possible, c'est-à-dire notre ordre de renvoi.

Cela dit, monsieur Chartrand, êtes-vous prêt?

Paul Chartrand, professeur de droit à la retraite, à titre personnel : Merci. Le comité m'a invité à comparaître en tant qu'expert. Je remercie le comité de cette invitation, que je suis heureux d'accepter.

[Français]

Moi, je suis un Mitchif de St-Laurent, c'est pas trop loin d'ici, vous allez visiter là après-midi.

[English]

It is an interesting place, obviously. I have been living there since retirement. I wish you well in your visit.

[Translation]

I am not going to speak like the Michifs from St. Laurent because that may pose a problem to the translators.

[English]

I will make my presentation in English. We grew up at home speaking an archaic French, I suppose a fur trade French, the French component of which is worked into many of the First Nation languages across the West and northwest of Canada and North America.

I should begin by introducing my professional credentials so that you may reflect on why you might put more or less weight on what I offer today. I have been specializing in law and policy relating to indigenous peoples for several decades; I retired in 2009. I have some 60 publications in various subjects. Roughly 15 or 20 of them are specifically on Metis issues, and that includes two books and a booklet on the national anthem that was composed right here in the early 1800s, along with some music, by the way. Among other books is *Who Are Canada's Aboriginal Peoples*, and that book should be required reading for anyone interested in the subject of this committee's mandate, which is to inquire into the recognition of an indigenous people. I also have a book on section 31 of the Manitoba Act, the Metis land case.

I am now living on lot number 2, which was my great-great-grandfather's lot number 2. You may or may not know that there are river lots along Lake Manitoba. It is the only place other than along the Red River and the Assiniboine River where the river lot system was set up right in the home territory.

Although I taught Metis history, I am not here to tell you much about history. I would like to make five points. Because the time is very limited and these are very complex issues, let me emphasize that first the task before you is one of great complexity, sociological, but constitutional, legal and political complexity, and it has some unique features that make it particularly difficult, and so it should be with the grace of inspection that you arrive at your conclusions and recommendations. I offer these points with the greatest respect to all of those people who I am sure have offered you advice of a different character.

My first point is this: It would be a great danger to rely on the Supreme Court of Canada's articulation in the *Powley* case to guide yourself as to what is the right thing to do for the recognition of the Metis people. At a strictly legal level, you should note that the *Powley* case affects the rights only of the two individuals before it. You will understand that basic principle. I

[Traduction]

C'est un endroit bien sûr intéressant. J'y vis depuis ma retraite. Je vous souhaite d'en faire une visite agréable.

[Français]

Je ne vais pas parler comme les Mitchifs de St-Laurent parce que peut-être bien on va avoir de la misère pour les traducteurs.

[Traduction]

Je vais faire mon exposé en anglais. J'ai grandi dans une famille qui parlait un français archaïque, un français qui remontait, je suppose, à l'époque du commerce de la fourrure. Des éléments de ce français se retrouvent dans bon nombre de langues des Premières nations de l'Ouest et du Nord-Ouest du Canada et de l'Amérique du Nord.

Permettez-moi d'abord de vous présenter mes titres de compétence afin que vous puissiez pondérer le témoignage que je peux vous offrir aujourd'hui. J'ai travaillé comme spécialiste du droit et des politiques applicables aux peuples indigènes pendant plusieurs décennies; j'ai pris ma retraite en 2009. J'ai publié quelque 60 ouvrages sur divers sujets. De 15 à 20 d'entre eux portent expressément sur les questions relatives aux Métis, dont deux livres et une brochure sur l'hymne national, qui a été composée ici même au début des années 1800, de même que de la musique, je vous le signale. J'ai, entre autres, publié un livre intitulé *Who Are Canada's Aboriginal Peoples*, qui devrait être une lecture obligatoire pour tous ceux qui s'intéressent au sujet qui fait l'objet de votre mandat, c'est-à-dire la reconnaissance d'un peuple autochtone. J'ai aussi publié un ouvrage sur l'article 31 de la Loi sur le Manitoba, l'affaire des terres métisses.

Je vis maintenant sur le lot n° 2, ce même lot n° 2 qu'avait reçu mon arrière-arrière-grand-père. Vous savez peut-être qu'il y a des lots riverains le long du lac Manitoba. C'est le seul endroit, outre le long de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine, où des lots riverains ont été établis sur le territoire ancestral.

Je ne vais pas beaucoup vous parler de l'histoire des Métis, même si je l'ai enseignée. Je voudrais vous présenter cinq arguments. Puisque le temps est limité et que ce sont des questions très complexes, permettez-moi d'insister sur le fait que votre tâche est d'une grande complexité, du point de vue sociologique, mais aussi du point de vue constitutionnel, juridique et politique. Ce sujet a des caractéristiques particulières qui le rendent bien difficile, et c'est donc avec beaucoup de réflexion que vous pourrez arriver à vos conclusions et à vos recommandations. Je vous offre mon témoignage avec le plus grand respect pour tous ceux qui vous ont offert des avis différents, j'en suis sûr.

Mon premier argument est le suivant : Il serait très dangereux de ne se fonder que sur l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Powley* pour se guider sur les mesures à prendre pour reconnaître le peuple métis. Du point de vue strictement juridique, il convient de noter que l'arrêt *Powley* ne porte que sur les droits des deux personnes qui faisaient l'objet de l'affaire. C'est

am sure you would not like to have your right to have a passport or the right to the ownership of your home to be decided in court when you are not there. The Metis people were not represented in that case, so technically the only rights at issue were the rights of those two individuals.

I will argue also that the way forward for the recognition of the Metis people is not to have the primary task developed by unelected, appointed civil judicial servants in the courts, but through the cooperative good faith negotiations between political actors, between the representatives of the Metis people and representatives of the government.

It is unusual, to say the least, for the courts to undertake their role of political recognition of a distinct society. You only have to look at the situation of Quebec to understand the function of the courts in relation to the matters of political recognition. The process that should be undertaken is to promote the recognition of Metis communities.

One of the difficulties in *Powley*, as well as with much of the confusion about membership definitions in various organizations, is that they focus on the individual. The issue here that you are charged with is to deal with the practical recognition of a constitutionally recognized people. The court has said that those rights are collective rights. Those are the rights of communities; those are the rights of groups. I have no rights as a Metis. No First Nation individual has any rights by virtue of his personal antecedents. Therefore, it makes no sense to consider the personal antecedents of individuals to determine the collective rights.

What you need to do is to look at the antecedents of the community itself, so what you do is identify communities. I would be very surprised if there were communities that were missed because the existence of communities, political communities and distinct cultures and so on is notorious. People do not just hide, or as the trial judge put it in the *Powley* case, I think he said that they were there, but they were invisible. You see the kind of judicial magic that has to be created in order to — when you put the first foot wrong as to focus on the individual. Do not focus on the individual. Find out where are the Metis communities. When you do it that way, then you have put the first foot right and then you can see who is supposed to be engaged in the process of identifying who are the Metis persons. It is the community. Who belongs here? It is not the judges to decide.

It is a unique and unacceptable situation now where some people have gone and asked the courts, please tell us who we are. The courts have developed a legal test, the *Powley* test, to determine who are the Metis people. With the greatest respect, it makes no sense. This has to be done politically. It is political action that gave rise to the birth of Manitoba; it is by the political action of Riel and other very well known historical figures that the Metis people were recognized and made our way into the Constitution of Canada.

un principe de base que vous comprendrez. Vous n'aimeriez pas vous non plus, j'en suis sûr, qu'un tribunal décide en votre absence de votre droit d'avoir un passeport ou d'être propriétaire de votre domicile. Le peuple métis n'était pas représenté dans cette affaire et, par conséquent, techniquement, les seuls droits qui ont fait l'objet de l'arrêt étaient les droits de ces deux personnes.

Je dirais que la voie de l'avenir pour la reconnaissance du peuple métis consiste à s'assurer que la tâche principale n'est pas réalisée par des fonctionnaires judiciaires nommés et non élus, mais plutôt au moyen de négociations de bonne foi entre intervenants politiques, représentants du peuple métis et représentants du gouvernement.

Il est inhabituel — et c'est le moins qu'on puisse dire — que les tribunaux jouent un rôle de reconnaissance politique d'une société distincte. Il suffit de regarder ce qui se passe au Québec pour comprendre la fonction des tribunaux en ce qui a trait aux questions de reconnaissance politique. Le processus qui devrait être entamé consiste à promouvoir la reconnaissance des communautés métisses.

L'une des difficultés associées à l'arrêt *Powley*, ainsi qu'à la confusion qui règne pour ce qui est de la définition des membres au sein de diverses organisations, c'est que l'on cible l'individu. La responsabilité qui nous incombe ici est de traiter de la reconnaissance pratique d'un peuple reconnu par la Constitution. La Cour suprême a établi que ces droits étaient collectifs. Il s'agit des droits de communautés; il s'agit de droits de groupes. Je n'ai aucun droit en tant que Métis. Aucun membre des Premières nations n'a de droits en vertu de ses antécédents personnels. Par conséquent, il est illogique de tenir compte des antécédents personnels de quelqu'un pour déterminer des droits collectifs.

Ce qu'il faut faire, c'est d'examiner les antécédents de la communauté elle-même, ce qui revient à identifier des communautés. Je serais très surpris du fait que l'on en oublie certaines, car l'existence de communautés, de communautés politiques et de cultures distinctes, et cetera, est notoire. Les gens ne se cachent pas ou, comme le juge l'a énoncé dans l'affaire *Powley*, les gens existent, mais sont invisibles. C'est le genre de tour de magie judiciaire qui doit être fait pour — lorsque l'on s'engage dans la mauvaise direction en ciblant l'individu. Il ne faut pas cibler l'individu. Trouver les communautés métisses. Lorsque l'on procède ainsi, on va dans la bonne direction, ce qui permet de savoir qui devrait participer au processus de définition des Métis. C'est la communauté. Qui en fait partie? Ce n'est pas aux juges d'en décider.

C'est une situation unique et inacceptable que de voir des gens demander aux tribunaux de leur dire qui ils sont. Les tribunaux ont défini un critère juridique, le critère *Powley*, pour déterminer qui sont les Métis. Malgré tout le respect que je leur dois, cela est illogique. Cela doit être fait politiquement. Ce sont des actions politiques qui ont entraîné la création du Manitoba; c'est aussi par les actions politiques de Riel et d'autres personnalités historiques bien connues que les Métis ont été reconnus par la Constitution du Canada.

A lot of people say the Metis were first put in the Constitution in 1982; well, you better check your history. That was first done in 1870 in the Manitoba Act in section 31. So it is political action that has lead to the historic recognition, and it is political action that should promote it today. The process should be something like this: for the representatives of Metis people and the federal government to get together and agree on the identification of those communities. Then you negotiate what are those specific rights.

We went through, and I went through, I was involved in national conferences on Aboriginal constitutional reform where we tried to tackle all of these issues, the rights of the people, Metis people and so on — a very difficult process. I was also a member of the federal Royal Commission on Aboriginal Peoples and we made recommendations on a lot of the issues that face you, and I was also a commissioner advising the Government of Manitoba on Aboriginal issues back about a dozen years ago.

There is a lot in those particular reports to assist interested senators in trying to sort out how this should be done, but it is essential that you have community recognition. I should say that the task before you is a part of the broader project of making the constitutional recognition of section 35 of the 1982 act effective. You will need legislation, but first what you need to do is to deal with the representatives of communities and do things and agree on some notion of which are the communities, what are their rights, and then what you do is you have a referendum with all of the people — that is the way things are normally done — and see if people accept this. You work it out. You do not look to the sky like manna from Heaven for inspiration to fall down, and we do not go and ask the judges. You work it out; you negotiate it. Once you have done that, you see if the people like it; you have a referendum in your communities. If people like it, you enter into these agreements and you pass legislation. There is no point passing legislation on an unwilling government; an unwilling government trying to act because of case law — that does not work very well. I do not have to tell you the details; probably a lot of witnesses have told you that. The best way is to work it out.

The royal commission recommended that ultimately recognition must be approved by the federal cabinet, so the politicians have a big role to play here. I know that some critics will say to me, well, they will say that is nice, but the Metis people have very little political leverage to enter into the serious negotiations here. My response to that is this: Here you can have more sophisticated access to judicial assistance. The Quebec situation, the Manitoba language rights reference case and other cases provide us with arguments for the role of the courts in

Beaucoup de gens disent que les Métis ont été reconnus la première fois dans la Constitution en 1982; il faut leur dire de retourner à leurs livres d'histoire. Cela a été le cas la première fois en 1870 à l'article 31 de la Loi sur le Manitoba. Ce sont donc des actions politiques qui ont entraîné une reconnaissance historique et ce sont des actions politiques qui devraient promouvoir la reconnaissance des Métis de nos jours. Il faudrait que le processus soit comme suit : il faudrait que les représentants des Métis et du gouvernement fédéral se rassemblent et s'entendent sur la définition de ces communautés. Ensuite, il convient de négocier des droits précis.

Nous avons participé, et j'ai participé à des conférences nationales sur la réforme constitutionnelle autochtone dans le cadre desquelles nous avons tenté d'aborder ces questions, à savoir, les droits des peuples métis et autres, une tâche très difficile. J'ai aussi été membre de la Commission royale sur les peuples autochtones et nous avons formulé des recommandations concernant un grand nombre des questions auxquelles vous vous heurtez, et j'ai aussi été commissaire agissant à titre de conseiller auprès du gouvernement du Manitoba en matière de questions autochtones, il y a environ 12 ans.

Il y a beaucoup d'éléments dans ces rapports en particulier pour aider les sénateurs intéressés à essayer de voir comment ça devrait être fait, mais il est essentiel que vous ayez la reconnaissance de la communauté. Je dirais même que votre travail fait partie d'un projet plus large qui vise à rendre efficace la reconnaissance constitutionnelle de l'article 35 de la loi de 1982. Vous aurez besoin de la loi, mais d'abord ce qu'il faut faire c'est traiter avec les représentants des communautés et s'entendre sur l'identité de ces communautés, leurs droits, et organiser ensuite un référendum avec tous ces gens — c'est comme ça que les choses se font habituellement — et voir si les gens acceptent cela. Vous trouvez une façon. Vous ne levez pas les yeux au ciel en attendant que l'inspiration vous tombe dessus comme une manne tombée du ciel et on ne va pas non plus poser la question aux juges. Vous trouvez une façon; vous négociez. Une fois que c'est fait, vous verrez si ça plaît aux gens; vous organisez un référendum dans vos communautés. Si cela plaît aux gens, vous concluez ces ententes et vous adoptez une loi. Cela ne sert à rien d'adopter une loi quand on fait face à un gouvernement qui manque de volonté; un gouvernement réticent qui essaye d'agir à cause de la jurisprudence — cela ne fonctionne pas très bien. Je n'ai pas besoin de vous donner les détails; j'imagine qu'un grand nombre de témoins vous en ont parlé. La meilleure façon est d'essayer de s'entendre.

La commission royale a recommandé que la reconnaissance ultime soit approuvée par le cabinet fédéral et donc les politiciens ont un grand rôle à jouer là-dedans. Je sais que certains détracteurs nous diront... ils nous diront que tout cela est bien beau, mais que le peuple métis a très peu d'influence politique pour entamer des négociations sérieuses. Ma réponse à cela est la suivante : en l'occurrence il est possible d'avoir un accès plus sophistiqué à l'aide judiciaire. La situation du Québec, le cas de référence des droits linguistiques au Manitoba et d'autres cas

requiring the government parties to come to the table to negotiate in good faith. I have developed some of these arguments. They are published. So this is a way forward, in my respectful view.

The other point that is extremely important; recognition of the Metis people should proceed in a process of recognition of all the section 35 Aboriginal peoples, Inuit, the Indian and the Metis peoples. Justice requires that. The underlying principle is this: No one should be induced, no one should be provided inducements by the government to prefer identification as an Indian or a Metis, which is the case nowadays.

By the way, the Indian Act itself is unconstitutional in some respects because it fails to observe the great principle of constitutional law in this country in that people are free to associate with whomever they want. We have taken out the opting out provision in 1985, which was a constitutional misstep. It has to be done at the same time, and you will find the numbers of Metis people dwindle probably because I know that a lot of people really want some kind of official recognition. And some of them would prefer to be recognized Indians. There is a history of that.

I think I have jumbled together the five points that my notes remind me that I wanted to make. I am sorry I did not give you a little point form list. I found out recently that you may accept written briefs, so I will see if I am able to make the time to provide you with a written brief in due course because, as I emphasized, these are matters of the greatest complexity. I had to mention to your staff that in your website you say that the Metis, for your purposes, Metis are Aboriginal people for the purpose of section 35.2 and I said, well, that is not quite right. The Metis recognition in subsection 2 is for the purposes of all of section 35, so the purpose of recognizing the rights, so take out that subsection 2.

That simply illustrates the point that your task is a very difficult one, and I am happy to help by questions or whatever; I am at your service. Thank you.

The Chair: Thank you, professor. I saw that point 2 as well, but to be honest, I did not have your professional knowledge to assess why it is there. I saw it when I was reading the briefing papers when I was flying in here last night from Vancouver.

Senator Sibbeston: My question is simply this: Do you think that despite the fact that the *Powley* case sets out criteria for Metis, the approach that you suggest is still possible? Basically that the matter of identification of Metis be settled by agreement between federal government and Metis people. How restrictive do you think the *Powley* case now is to accomplish what should be done?

Mr. P. Chartrand: The problem is that this is none of the court's business in the first place. Putting it in plain ordinary language, in my respectful opinion, just because something is found in the text of the Constitution does not mean that the

nous fournissent des arguments sur les rôles des tribunaux qui demandent aux partis du gouvernement de venir à la table pour négocier en toute bonne foi. J'ai développé certains de ces arguments. Ils ont été publiés. Il s'agit là d'un moyen d'aller de l'avant, à mon humble avis.

L'autre point qui est extrêmement important; la reconnaissance du peuple métis doit suivre le processus de reconnaissance de tous les peuples autochtones visés par l'article 35, les Inuits, les Indiens et le peuple métis. La justice l'exige. Le principe sous-jacent à cela est que personne ne devrait être induit, personne ne devrait se faire offrir des incitatifs par le gouvernement pour préférer être identifié en tant qu'Indien ou Métis, ce qui est le cas de nos jours.

Soit dit en passant, la Loi sur les Indiens est inconstitutionnelle à certains égards, car elle ne respecte pas le grand principe du droit constitutionnel de ce pays, à savoir que les gens sont libres de s'associer à qui ils veulent. Nous avons enlevé la clause de retrait en 1985, ce qui était une maladresse constitutionnelle. Cela doit être fait en même temps et vous trouverez le nombre de Métis probablement diminué, car je sais que bien des gens veulent vraiment une reconnaissance officielle. Et certains d'entre eux préféreraient être des Indiens reconnus. Cela s'est déjà vu.

Je crois que j'ai énoncé pêle-mêle les cinq points que, selon mes notes, je voulais soulever. Je suis désolé de ne pas vous avoir fourni une petite liste abrégée. J'ai appris récemment que vous acceptiez les mémoires écrits et je vais voir si je suis capable de vous fournir un document écrit à temps, car, comme je l'ai souligné, il s'agit là de questions de la plus haute complexité. J'ai dû indiquer à votre personnel que sur votre site web vous dites que les Métis, selon votre usage, sont des Autochtones aux fins de l'article 35.2 et je leur ai dit que ce n'était pas tout à fait cela. La reconnaissance des Métis au paragraphe (2) s'applique à l'ensemble de l'article 35, à savoir aux fins de la reconnaissance des droits, et qu'il fallait donc enlever ce paragraphe (2).

Cela montre bien que votre tâche est très difficile, et il me fera plaisir d'aider en répondant à des questions ou quoi que ce soit; je suis à votre disposition. Merci.

Le président : Merci, monsieur. J'ai aussi vu ce point 2, mais honnêtement, je n'avais pas vos connaissances professionnelles pour déterminer pourquoi il se trouvait là. Je l'ai lu dans les documents d'information quand j'ai pris l'avion à Vancouver hier soir.

Le sénateur Sibbeston : Ma question est simplement la suivante : pensez-vous que malgré le fait que l'affaire *Powley* présente des critères pour les Métis, l'approche que vous suggérez est toujours possible? C'est-à-dire que la question de l'identification des Métis soit réglée par un accord entre le gouvernement fédéral et les Métis. À quel point pensez-vous que l'affaire *Powley* limite ce qu'on devrait faire?

M. P. Chartrand : Le problème, c'est que ça ne regarde pas la cour en premier lieu. En termes simples, à mon avis respectueux, le fait que quelque chose se retrouve dans le texte de la Constitution ne veut pas dire que les juges devraient trancher

judges ought to decide everything about it. In 1982, some fundamental changes were worked to our constitution. Coming from a constitution more like that of Great Britain, we have moved towards the American style of constitution.

The Chair: Prime Minister Trudeau just turned over in his grave.

Mr. P. Chartrand: I beg your pardon? My hearing is very poor.

The Chair: Prime Minister Trudeau just rolled over in his grave when you said that.

Mr. P. Chartrand: Well, regardless, that is what has happened in respect to — and the relevant issue here is the question of subject matter jurisdiction or the justiciability of questions, of issues. In the United States there is a political questions doctrine. The courts will refuse to decide on particular issues, saying this is not our job, this is a job of the executive government, that is a political question doctrine. We do not have such a thing in this country, but because of the changes we have, because of the new role of the courts, we have to develop something like that. So my conclusion is that — what I am trying to say —

The Chair: If you want to use those headsets, they really work.

Mr. P. Chartrand: — what I am saying is that it should be outside the role of the courts to decide those sorts of questions. It is for the community, the political people to do it. It is a fundamental principle that this has always been done by the executive. And ultimately it has to be done by the executive. Consider how well a recognition system that requires the government to take particular action would work if the executive is drawn kicking and screaming unwillingly into the project. It is much better to negotiate something sensible.

Senator Dyck: Mr. Chartrand, you were mentioning that we should promote the recognition of Metis communities and start from there rather than rely upon legal definitions. In your opinion, is there any sort of recognition of what might be considered historic Metis communities? Do we have a list, or how do we decide what are the Metis communities? Who should make that distinction? And because there seems to be some confusion about who the Metis are, how do we decide who the communities are?

Mr. P. Chartrand: My response is one I suggested in my initial presentation. Matters as important as the existence of a distinct political community are matters of notoriety. These are known facts. People can attest to that because they have lived this life and neighbours know, everybody knows; these are matters known by reputation. People know these things. With respect, I think that lawyers have done a little bit of a disservice in the country in

sur tout ce qui s'y rapporte. En 1982, des changements fondamentaux ont été apportés à notre Constitution. Nous avons une Constitution plus comme celle de la Grande-Bretagne et nous nous sommes rapprochés du modèle américain de constitution.

Le président : Le premier ministre Trudeau vient de se retourner dans sa tombe.

M. P. Chartrand : Pardon? J'entends très mal.

Le président : Le premier ministre Trudeau s'est retourné dans sa tombe quand vous avez dit cela.

M. P. Chartrand : Bien, peu importe, c'est ce qui s'est passé en ce qui a trait à... et la question pertinente ici est celle de la compétence d'attribution ou de la justiciabilité des questions, des enjeux. Aux États-Unis, il y a la notion du domaine politique. Les tribunaux refusent de trancher certaines questions, en disant que ce n'est pas de leur ressort, que ça relève du gouvernement exécutif, c'est le domaine politique. Cela n'existe pas dans ce pays, mais en raison des changements, en raison du nouveau rôle des tribunaux, nous devons développer quelque chose comme ça. Donc, ma conclusion est que... ce que j'essaie de dire...

Le président : Si vous voulez utiliser une oreillette, elle fonctionne vraiment.

M. P. Chartrand : Ce que je veux dire, c'est que ça ne devrait pas appartenir aux tribunaux de trancher ce genre de questions. C'est la communauté, les politiciens qui devraient le faire. C'est un principe fondamental que cela a toujours été fait par l'exécutif. En fin de compte, ça doit être fait par l'exécutif. Pensez à comment fonctionnerait un système de reconnaissance qui demande au gouvernement de prendre une mesure particulière si l'exécutif doit participer au projet contre son gré. Il est nettement préférable de négocier quelque chose de raisonnable.

Le sénateur Dyck : Monsieur Chartrand, vous avez mentionné qu'on devrait faire la promotion de la reconnaissance des communautés métisses et avoir ça comme point de départ plutôt que de se fier aux définitions juridiques. À votre avis, est-ce qu'il existe une reconnaissance de ce qu'on pourrait considérer des communautés métisses historiques? Est-ce qu'on a une liste, ou comment est-ce qu'on décide quelles sont les communautés métisses? Qui devrait faire cette distinction? Puisqu'il semble y avoir une certaine confusion quant à savoir qui est métis? Comment décide-t-on quelles communautés sont des communautés métisses?

M. P. Chartrand : J'ai proposé une réponse dans ma déclaration préliminaire. Les questions aussi importantes que l'existence d'une communauté politique distincte sont des questions de notoriété. Ce sont des faits connus. Les gens peuvent le confirmer puisqu'ils ont vécu cette vie et les voisins le savent, tout le monde le sait; ce sont des questions de réputation. Les gens le savent. Avec tout le respect que je vous

overemphasizing the significance of law, and I think we see some of the implications here, and I should say when I say that, I am a graduate of law schools in both Australia and Canada.

However, as I mentioned earlier, you should do this at the same time as you recognize the Indian people because there are a lot of people who feel that they fall in limbo. They call themselves non-status Indians. These are simply what are called unrecognized Indians in the United States. The government just simply does not recognize them for all sorts of historical reasons. You can read all of the gory details in my book, *Canada's Aboriginal Peoples*, if you wish. But it has to be done altogether. I would be very surprised, senator, if some people just came out of the blue and said, oh, we are a Metis community, but nobody had ever heard about them before. I think that is something that is in fact happening now with this focus on individualisms. You should not pay attention to individuals in the first step, you should pay attention to communities and do it all at the same time so that people are free to identify as they wish.

Ultimately it is not the labels that count; it is the question of whether the people are indeed Aboriginal people. In fact, it is wrong to believe that there should be any substantive difference between any of the three groups. In my respectful opinion, the lawyers and the courts got it wrong when they went and developed different tests for proof of Metis rights. I think the Constitution does not provide a mandate of that sort, and the same tests should apply to everybody.

Senator Dyck: I am still a little confused about the legal test put forward by *Powley* as to who a Metis person is versus the definition that the Métis National Council uses. Are they the same or are there differences? There is some similarity but there may be a difference.

Mr. P. Chartrand: The very short answer is I have a complete analysis of that in Chapter 2 of a book published by Irwin Law in 2009, so that way, as I said, these are challenging matters of great complexity. I have analyzed them and they are published, so a complete answer to your question is available in that chapter. Melanie Mallet and somebody else are the editors of that, but I have a chapter that deals precisely with that question. They are different, and I think it would be best to keep it short to say that, you know, or I could assist you further, but here there is not much time to go in some comprehensible detail into matters of such complexity. I have tried to identify the main difficulty, and it is the focus on the individual, that is the first wrong step. You have to deal with the communities. And then the community decides who belongs. Think about it. What are the deep human values that suggest that you should not pay much attention to what the community thinks about when the people walk up, because if you are dealing with Metis people you are going to deal with plain

dois, je pense que les avocats ont un peu rendu un mauvais service au pays en accordant trop d'importance à la signification de la loi, et je pense qu'on constate certaines des implications ici, et je devrais dire en disant cela que je suis un diplômé de facultés de droit en Australie et au Canada.

Cependant, comme je l'ai déjà dit, vous devriez le faire en même temps que vous reconnaissez le peuple indien puisqu'il y a beaucoup de gens qui ont l'impression d'être dans un vide juridique. Ils se considèrent comme Indiens non inscrits. C'est simplement ce qu'on appelle des Indiens non reconnus aux États-Unis. Le gouvernement ne les reconnaît tout simplement pas pour toutes sortes de raisons historiques. Vous pouvez lire tous les détails sordides dans mon livre, *Canada's Aboriginal Peoples*, si vous voulez. Mais ça doit se faire en même temps. Je serais très surpris, madame le sénateur, si des gens sortaient de nulle part et disaient, oh, nous sommes une communauté métisse, mais personne n'en avait jamais entendu parler. Je pense que c'est quelque chose qui effectivement se passe maintenant puisqu'on se concentre sur l'individualisme. On ne devrait pas commencer par prêter attention aux individus, on devrait prêter attention aux communautés et tout faire en même temps pour que les gens soient libres de s'identifier comme ils le veulent.

En fin de compte, ce ne sont pas les étiquettes qui comptent; c'est la question de savoir si les gens sont vraiment autochtones. En fait, c'est erroné de croire qu'il devrait avoir une différence substantielle entre les trois groupes. Je ferai remarquer respectueusement que les avocats et les tribunaux se sont trompés quand ils ont développé différents tests pour prouver les droits métis. Je ne pense pas que la Constitution contient ce genre de mandat, et les mêmes tests devraient s'appliquer à tout le monde.

Le sénateur Dyck : Je ne comprends toujours pas tout à fait le critère juridique présenté dans l'affaire *Powley* en ce qui a trait à qui est une personne métisse en comparaison avec la définition qu'utilise le Ralliement national des Métis. Est-ce qu'ils sont pareils ou y a-t-il des différences? Il y a une ressemblance, mais il se peut qu'il y ait une différence.

M. P. Chartrand : La réponse très courte est que j'ai une analyse complète de cela dans le chapitre 2 d'un livre publié par Irwin Law en 2009, donc comme ça, comme je l'ai dit, ce sont des questions difficiles d'une grande complexité. Je les ai analysées et publiées, donc une réponse complète à votre question est disponible dans ce chapitre. Melanie Mallet et quelqu'un d'autre sont les éditeurs, mais j'ai un chapitre qui traite précisément de cette question. Ils sont différents, et pour que ce soit bref je vais m'en tenir à ça, ou je pourrais vous expliquer davantage, mais ici on n'a pas le temps d'entrer dans les détails compréhensibles de questions d'une telle complexité. J'ai essayé d'identifier le problème principal, et c'est qu'on mise sur l'individu, c'est la première erreur. Il faut traiter avec les communautés. Ensuite, la communauté décide qui en fait partie. Pensez-y. Quelles sont les valeurs humaines profondes qui suggèrent qu'on ne devrait pas prêter beaucoup d'attention à ce que pense la communauté quand les gens se présentent, parce que

ordinary people and you ask them things about legal tests and that, what are they going to do with that? But if you go ask them who belongs here, is he one of yours, does he belong to you? People understand that.

Senator Dyck: If you go to a Metis community and ask the people, who are you asking? Are you asking a form of governance within that particular community? Who are the people that would be able to —

Mr. P. Chartrand: There will be many people; I am sure there will not be a shortage of people who will come forward and say we represent the people. You can deal with them; you can deal with all of them. However, before you adopt anything formally as a government, what you do is you have a referendum. This is the way things are done in a democracy. It is useful and effective to have initial negotiations and discussions with representatives and to say here is a plan.

With respect to questions of governance, I am not going to decide for the Metis people exactly what they want. Let the people decide to catalogue a particular interest that they have that they would like to be recognized by legislation and made effective by federal legislation and perhaps complemented by provincial legislation as well, but it has to be negotiated.

The Chair: Could you clarify? You say the same tests should apply to all three groups, and when you look at the Inuit, they are a distinct unit by virtue of community, language and everything. But when you move into the Metis and what is described as Indians, there is many an Indian that has a name like Sutherland, Chartrand and various other names. How would the same test apply? Can you briefly describe that?

Mr. P. Chartrand: Yes. In brief, therefore general, terms, the great difficulty that has faced those interested in this question has been the identification of a relevant date for proof of the existence of the community, of the historic community. What *Powley* did is say that we cannot use the same test we used with the Indian people because the Indian people have been here since time only known to God. But Metis people certainly did not exist at a particular time; they exist now. So what is the beginning date? This is probably the key difficulty that the courts have had trouble dealing with. So they switched — they had before that a date that I think can be replaced by a better date. Realizing the more recent emergence of the Metis people, the court developed a new test and therefore came upon a new date.

The best British Imperial constitutional principles that apply here, as well as the modern principles of Canadian constitutional law, point to a new general test for all Aboriginal peoples that the *Powley* case comes closer to than the others which is, roughly speaking, that Aboriginal people is a people that existed as a distinct organized society at the time of Crown, the government, assertion of effective control, political control. That has to be specified just a little bit more, but this is unique, we have not faced

si on traite avec des Métis on va traiter avec des gens moyens et si on leur pose des questions sur des critères juridiques, qu'est-ce qu'ils vont faire avec ça? Mais si on leur demande qui fait partie de la communauté, est-ce qu'il est un des vôtres? Les gens comprennent ça.

Le sénateur Dyck : Si on va dans une communauté métisse et demande aux gens, à qui est-ce qu'on demande? Est-ce qu'on pose la question à une forme de gouvernance au sein de cette communauté particulière? Qui sera capable de...

M. P. Chartrand : De nombreuses personnes — je suis certain qu'il n'y aura pas une pénurie — vont se présenter en disant qu'elles représentent le peuple. Vous pouvez les entendre; vous pouvez les entendre toutes. Mais avant que le gouvernement adopte des mesures formelles, il faut tenir un référendum. Dans une démocratie, c'est comme ça qu'il faut procéder. Il est néanmoins utile et efficace de négocier et discuter au début avec ces représentants et ensuite annoncer qu'il y a un plan.

En ce qui concerne l'enjeu de la gouvernance, ce n'est pas à moi de décider ce que veulent exactement les Métis. Que le peuple décide de ses intérêts particuliers qui devraient fait l'objet d'une loi adoptée par le fédéral et accompagnée, peut-être, par une loi au palier provincial aussi, mais tout cela doit se faire par l'entremise des négociations.

Le président : Pourriez-vous préciser davantage? Vous dites que les mêmes critères devraient s'appliquer aux trois groupes, mais lorsqu'on prend l'exemple des Inuits, on voit qu'ils se démarquent par leur communauté, leur langue et tout le reste. Mais lorsqu'il s'agit des Métis, et des gens qu'on appelle des Indiens, eh bien, il y en a beaucoup qui portent des noms comme Sutherland, Chartrand et autres. Comment appliquer les mêmes critères? Pourriez-vous préciser brièvement ce qu'il faut faire?

M. P. Chartrand : Oui. En résumé, le grand défi pour ceux qui s'intéressent à la question, c'est toujours la détermination de la date pertinente pour prouver l'existence de la communauté, c'est-à-dire la communauté historique. Dans l'affaire *Powley*, on stipule que nous ne pouvons pas nous servir des mêmes critères appliqués aux Indiens, car le peuple indien est ici depuis des temps immémoriaux. Les Métis n'ont pas vu le jour à un moment précis et ils existent maintenant. Alors quelle est la date où tout a commencé? C'est sans doute cette date précise qui constitue le plus grand défi auquel le tribunal a dû faire face. Alors, le tribunal a décidé de changer la date — il a changé la date pour une qui est meilleure. En se rendant compte de l'émergence plus récente du peuple métis, le tribunal a élaboré de nouveaux critères et, par la suite, a fixé une nouvelle date.

Les meilleurs principes constitutionnels de l'Empire britannique qui s'appliquent dans ce cas, ainsi que les principes contemporains du droit constitutionnel canadien mènent à de nouveaux critères généraux pour tous les peuples autochtones, un critère qui se rapproche davantage à l'affaire *Powley* qu'à toute autre décision, et qui dit que, grosso modo, le peuple autochtone est un peuple qui existait comme une société organisée distincte au moment où la Couronne, le gouvernement, a établi son autorité

those situations before. There is judicial authority for the proposition that that particular time would be the time when the Queen's justice is available to all, so that is when you have an effective system of adjudication of courts that you have set up in the territory.

I think that, Mr. Chair, is the nub of the issue — the distinction that the court has made. Focus on some *obiter dictum* from the *Van der Peet* decision, that was a mistake. What the court said in *Van der Peet* should not have had the persuasive weight that it seemed to have when it was picked up in *Powley* and other cases.

The Chair: Would 1763, the Royal Proclamation, be a significant date in your mind?

Mr. P. Chartrand: Not particularly, no, because the question of effective control has to focus on political control rather than on declarations of sovereignty, which really mean nothing in practice. In 1763 you will know that assertions of power and authority of the Imperial authorities had no practical consequence whatsoever with what we are dealing with today. You have to decide that in the locations where the historic people are making the claims, that it is a historic people, so it has to be done more regionally. That, by the way, follows the general principles that are emerging in the courts now in relation to Aboriginal rights generally.

It is complex. I say respectfully that it has caused difficulties. None of the judges paid attention to this, the older ones, when they went to law school, so there is very little by way of legal education to prepare the lawyers and judges who have embarked on this task.

Again, my basic recommendation is do it politically and make sure whatever you do is legitimized by community referenda, and that ultimately what you have negotiated, that you know the people are happy with — it is a just resolution of the issue — is finally legislated so that it has the approval of Parliament and is made effective by the function of legislation.

Senator Raine: I truly appreciate your depth of knowledge on this subject and feel very unknowledgeable myself, but I keep coming back to the chicken and egg situation. When you talk about community, we have to be very careful that we do not think of a specific little town or a village. You are talking, I presume, about the community of Metis people in general. Then we talk about not getting concerned about individual rights, but it seems to me that membership in the community needs to be validated somehow. Because the community, especially with the Metis people, it is not necessarily in one particular location. There are people all over who are Metis people. Do you think that using genealogy to determine who is a Metis is part of the step of determining the collective group? I appreciate that you have to be — I really appreciate your comment about who belongs here being a very big part of it.

politique. Il faut préciser ce concept davantage, mais il est unique en son genre, jusqu'à maintenant nous n'avons jamais fait face à ce genre de situations. Il existe, par conséquent, une autorité judiciaire qui soutient la proposition que cette date serait celle où la justice de la reine était accessible à tous, au moment où un système efficace de tribunaux est établi dans le territoire.

Je crois, monsieur le président, que ce sont grands enjeux — cette distinction qu'a faite le tribunal. Se pencher sur quelques *obiter dictum* de la décision *Van der Peet*, c'était une erreur. La décision du tribunal dans l'affaire *Van der Peet*, n'aurait jamais dû avoir la prépondérance que lui a été accordée par la décision *Powley* et d'autres.

Le président : D'après vous, est-ce que 1763, la date de la Proclamation royale, constitue une date importante?

M. P. Chartrand : Pas particulièrement, non, puisque la question d'un contrôle efficace doit être axée sur le contrôle politique plutôt que sur des déclarations de souveraineté qui ne veulent vraiment rien dire en pratique. Vous savez que les déclarations de pouvoir des autorités impériales en 1763 n'ont aucune conséquence pratique sur ce qui se passe aujourd'hui. Là où il y a des peuples historiques qui font des revendications, il faut décider que c'est bien un peuple historique et donc il faut faire cela au niveau régional. C'est essentiellement le principe qui émerge actuellement des tribunaux sur la question des droits autochtones.

C'est complexe. Je vous dirai avec respect que cela a créé des difficultés. Les juges, les juges plus âgés en particulier n'ont pas fait attention à cette question lorsqu'ils ont fait des études de droit, donc il y a très peu qui se fait à la faculté de droit pour préparer les avocats et les juges qui entreprennent ce travail.

Encore une fois, ma recommandation serait de procéder au niveau politique et de s'assurer que tout ce que l'on fait est légitimisé par des référendums communautaires. Il faut s'assurer qu'en fin de compte que ce l'on a négocié convient à la communauté, que c'est une résolution juste de la question, et que c'est entériné dans la loi, que ça a l'approbation du Parlement et que ce soit rendu efficace par cette loi.

Le sénateur Raine : J'apprécie votre grande connaissance de cette question me sentant moi-même très peu au courant de la situation, mais je reviens toujours à l'exemple de l'œuf et de la poule. Lorsque vous parlez d'une communauté, il faut que nous soyons très prudents de ne pas penser à un petit village précis. J'imagine que vous parlez dans ce contexte de la communauté des Métis en général. Ensuite, on parle de ne pas se préoccuper des droits individuels, mais il me semble nécessaire de valider d'une façon ou d'une autre l'appartenance à la communauté. Parce que la communauté, surtout dans le cas du peuple métis ne se retrouve pas nécessairement dans un endroit en particulier. Il y a des gens ici et là qui sont Métis. Ne croyez-vous pas que l'utilisation de la généalogie pour déterminer l'appartenance à la communauté métisse serait une étape dans la définition du groupe collectif? Je comprends que vous devez... Je crois que ce que vous avez dit sur l'appartenance joue un très grand rôle ici.

Mr. P. Chartrand: Thank you very much for your very interesting question, senator. I do recognize you as a distinguished Canadian and, in fact, if I may say so I believe I saw you at a golf tournament that my daughter was participating in some years ago.

Senator Raine: I was not golfing.

Mr. P. Chartrand: You were an observer. This was a national title.

It is a very good question. Let me start with the last bit of your inquiry, which is the genealogy. One of the problems with the question of focusing on genealogy and looking at the personal antecedents of the individual is that, remember, you look for individual rights of the personal antecedents, an estate, inheritance, but you do not look at personal antecedents for collective rights, you look at antecedents of the community. It is not everybody in the community who needs to have personal antecedents going back to make the ancestor. That is a fundamental flaw in the approach of many people. And then it excludes people because of the genealogy. It also smells; it has a taint of British racism. You will know that the idea of Metis and mixed blood and so on are born of the racist ideas of racial superiority of the British at the height of the work of the British Empire in the 19th century.

These words, “half-breed,” “Metis” and so on, are words that are appropriate for animal husbandry. They should never be used for people. I know when I was a little boy those were fighting words if anybody called me a half-breed. I am not half anything. I think I am a man and deserving of respect. I am better than no man and no man is better than me, as the old saying goes. That is the difficulty with genealogy — it is more like you are trying to deal with the discussions at a Greyhound supper club or something like that. This is not appropriate for people.

Human genealogy is very interesting. On computers people see that. That is inherently, intrinsically interesting and, of course, people are drawn to those kinds of things, but as I said, it will be notorious, a notorious public fact, a matter of public reputation where you have many people in a particular community who are Metis people.

The next point, and I will be very brief, the other aspect of your question that I detected is this: What about the rights? The rights have to be specific; this is what the courts have said. I could really bore you with going on and on and comparing that to French Canadian rights, but I do not have the time. However, in some places a Metis community will be a land-based community; therefore, the kinds of rights that are at issue are rights that have to do with the use of land. In other places it might be some other particular kinds of interests that the people have. That is another advantage of negotiations, to see what kind of arrangements you can enter into that make sense in light of the actual sociological, economic and political circumstances of the particular communities at issue.

M. P. Chartrand : Merci beaucoup pour votre question fort intéressante, madame le sénateur. Je vous reconnais en tant que Canadienne distinguée et, si je puis me le permettre, je dirais que je crois bien vous avoir vue à un tournoi de golf auquel participait ma fille il y a plusieurs années.

Le sénateur Raine : Je ne jouais pas au golf.

M. P. Chartrand : Vous étiez observatrice. C’était un tournoi national.

C’est une très bonne question. Permettez-moi de commencer par la fin de votre question, c’est-à-dire la généalogie. Un des problèmes quand on est axé sur la généalogie et que l’on étudie les antécédents d’une personne, c’est qu’il faut se souvenir que l’on s’intéresse aux droits individuels des antécédents personnels, la succession, l’héritage, mais on n’étudie pas les antécédents personnels quand il est question des droits collectifs, on étudie les antécédents de la communauté. Chaque personne dans la communauté ne doit pas nécessairement avoir des antécédents personnels pour retracer l’ancêtre. C’est une erreur fondamentale que font beaucoup de gens. Ensuite, certaines personnes sont exclues à cause de la généalogie. Ce n’est pas bon, c’est empreint d’un certain racisme britannique. Vous n’êtes pas sans savoir que l’idée des Métis et du métissage, et cetera, résulte des idées racistes quant à la supériorité raciale des Britanniques à l’apogée de l’Empire britannique du XIX^e siècle.

Ces mots, « Sang-Mêlé », « Métis » et ainsi de suite, sont des mots qui s’appliquent plutôt à l’élevage des animaux. On ne devrait jamais appeler quelqu’un de ce nom. Quand j’étais jeune, c’était une vraie insulte que de me faire appeler un Sang-Mêlé. Je ne suis pas un mêlé. Je suis un homme qui mérite d’être respecté. Je ne suis pas meilleur que quiconque, et personne n’est meilleur que moi, comme on dit. C’est le problème avec la généalogie —, c’est comme si vous aviez une discussion à un souper de club social. On ne doit pas appeler les gens comme ça.

La généalogie humaine est très intéressante, comme on le voit à l’ordinateur. C’est vraiment, réellement intéressant et, évidemment, les gens s’intéressent à ce genre de chose, mais comme j’ai dit, ce serait terrible, un fait public terrible, que d’être traité de Sang-Mêlé, si cela touchait à la réputation d’une personne si elle habitait dans une communauté qui comptait beaucoup de Métis.

Le prochain point, et je serai très bref, touche l’autre aspect de votre question, d’après ce que j’ai compris. Qu’en est-il des droits? Les droits doivent être précis; c’est ce que les tribunaux ont stipulé. Je pourrais vraiment vous ennuyer en m’étendant longuement sur le sujet, et en tirant des comparaisons avec les droits des Canadiens français, mais je n’en ai pas le temps. Cela dit, dans certaines régions, une communauté métisse pourrait être très attachée à la terre; conséquemment, les droits pertinents pour cette communauté auront trait à l’utilisation des terres. Ailleurs, une communauté pourrait avoir d’autres intérêts. C’est un autre avantage à la négociation, soit le fait de s’arranger pour refléter les circonstances sociologiques, économiques et politiques réelles de chaque communauté individuelle.

The courts cannot deal with these sorts of things. The courts are not competent to draft a whole scheme, a catalogue of rights like that. They can do it over the next 150 years, but I remind you that you as senators, all of Parliament, all of the judges, have a constitutional obligation to live by the Constitution. Everything you do must be vetted against its constitutionality. You are required, therefore, to embark on what you have embarked upon today, which is to try to make the recognition of the Metis people in section 35 effective.

Thank you. That was a very good question.

Senator Raine: Yet it has opened up more questions, because again, you know, what is the Metis community? What is the collective? How do you define that collective?

Mr. P. Chartrand: By historical and contemporary notoriety and reputation.

Senator Raine: We were privileged some months ago to have a visit from representatives of the Sami people in Norway, and they have dealt with the Sami, who are the Sami and what are their rights in a very similar way. Sami people have very defined rights for hunting reindeer, herding reindeer and in some fishing areas. But for the rest of the country their identity is their pride in their heritage and culture and it is left at that.

Mr. P. Chartrand: Yes, I am fairly familiar with the situation of the Sami through my work at the United Nations, and I have had the privilege of advising the leader of the Sami parliament and the leader of the opposition, and I have traveled through Sami over the years. I would not recommend that the criteria that they use for recognition be adopted here. They are interesting models to examine, but a Michif case must be a Michif case; it cannot just borrow from other places. I certainly agree with you, though, that looking around at the questions of recognition of indigenous peoples in other countries provides very useful insights on how we ought to approach these difficult questions here.

Senator Raine: Thank you very much.

[Translation]

The Chair: Does the Michif language help us establish who really is a Michif?

Mr. Chartrand: Establish what — I am sorry; I am quite deaf.

The Chair: To establish more effectively who is Michif?

Mr. Chartrand: Ah yes, certainly.

Les tribunaux ne peuvent pas traiter de ce genre de chose. Les tribunaux ne sont pas aptes à rédiger un cadre global, un catalogue de tous les droits. Ils pourraient le faire au cours des 150 prochaines années, mais j'aimerais vous rappeler que vous, en tant que sénateurs, ainsi que le Parlement et les juges, avez une obligation constitutionnelle d'appliquer la Constitution. Tout ce que vous faites doit être conforme à la Constitution. Vous êtes donc obligés de faire ce que vous faites aujourd'hui, soit de concrétiser la reconnaissance du peuple métis en vertu de l'article 35.

Merci, c'était une très bonne question.

Le sénateur Raine : Mais cela nous mène à d'autres questions, car, et je pose la question encore une fois, qu'est-ce que la communauté métisse? De quoi est constitué le collectif? Comment définissez-vous le collectif?

M. P. Chartrand : Par sa notoriété et sa réputation historiques et contemporaines.

Le sénateur Raine : Il y a quelques mois, nous avons eu l'honneur de recevoir des représentants du peuple sami de la Norvège, et ce pays s'est entendu avec les Samis, donc avec le peuple sami, et ils ont abordé la question des droits de façon semblable. Le peuple sami a des droits très précis quant à la chasse au caribou, le déplacement des troupeaux caribous et la pêche dans certains endroits. Par contre, dans le reste du pays, leur identité est simplement basée sur la fierté qu'ils portent pour leur patrimoine et leur culture.

M. P. Chartrand : Oui, je connais assez bien la situation des Samis, grâce à mon travail auprès des Nations Unies, et j'ai eu l'honneur de conseiller le chef du Parlement sami et le chef de l'opposition, et j'ai voyagé à travers le territoire sami au gré des ans. Je ne recommanderais pas qu'on se serve des mêmes critères qu'ils ont utilisés pour faire reconnaître leurs droits à eux. Il y a des modèles intéressants à étudier, mais au bout du compte, un cas métchif doit demeurer un cas métchif; on ne peut pas tout simplement appliquer un modèle d'ailleurs. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous quant à la pertinence d'étudier comment d'autres peuples indigènes dans d'autres pays ont pu faire valoir leurs droits, car cela pourrait nous guider dans la façon dont nous voudrions traiter les questions difficiles chez nous.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup.

[Français]

Le président : La langue mitchif, ça nous donne un coup de main pour établir vraiment qui est mitchif?

M. Chartrand : D'établir, pardon...? Je suis pas mal sourd.

Le président : D'établir plus effectivement qui est mitchif?

M. Chartrand : Ah oui, certainement.

[English]

When I said that you will be able to recognize people because of historical and contemporary notoriety of reputation, that includes such things as the language that you speak. If the language is an ancient language, then absolutely, Mr. President, that would be one of the key markers. The language that I grew up speaking is derived from fur trade French. Robert Papen, a linguist from Saskatchewan at a university in Quebec, called it a living linguistic museum when he got some tapes of the language that I speak. I always enjoy speaking with people who have an interest in these things because we have expressions that are lost or unknown to you Canadians. And we have a smattering of Saulteaux words where I come from, a little bit of Cree, but mostly that archaic French and a distinct pronunciation, as you have probably noticed, and also the syntax is affected.

I emphasize, senators, that there is not one Michif language; there are many Michif languages. Some of our people speak Cree, some of our people speak Saulteaux, some of our people speak French, some of our people speak English, probably all of them. Also there is great variation between the various dialects from one community to another. Some of the old books written by anthropologists made some pretty significant mistakes in that regard. They come here for a couple of weeks and they publish some matters of great generality, but when they come back they start being a bit more discerning in their observations, so even the linguists recognize that. It is a very interesting issue.

[Translation]

I would like to speak about that some more, but unfortunately we do not have too much time today.

[English]

The Chair: Thank you.

Senator Dyck and then Senator Greene Raine, you get supplementary questions. Go ahead.

Senator Dyck: You mentioned that it might be a good idea to study other countries. Senator Greene Raine mentioned the Sami. Is there a similar or even slightly equivalent situation in any other country in the world? Have there been intermarriages between colonial people with indigenous people that have created a distinct culture that would have parallels to what we see here in Canada?

Mr. P. Chartrand: That is an excellent question, and again my answer will underline the point of the complexity or challenges of your mandate. The only model that has been described by sociologists as somewhat similar was the Basters. I think it is a

[Traduction]

Quand j'ai dit que vous pouvez reconnaître un peuple de par sa réputation et sa notoriété historiques et contemporaines, cela comprend la langue que vous parlez. Si la langue est une langue ancienne, dans ce cas-là, absolument, monsieur le président, ce serait un des marqueurs clés. Ma langue maternelle est dérivée de la langue française parlée par les commerçants de fourrure. Robert Papen, un linguiste de la Saskatchewan qui enseigne dans une université au Québec, a désigné cette langue de musée linguistique vivant lorsqu'il a écouté les cassettes audio de ma langue maternelle. J'ai toujours aimé m'entretenir avec les gens qui s'intéressent à ce genre de choses, car nous avons des expressions que vous Canadiens ne connaissez pas ou ne comprenez pas. La langue de ma région contient aussi quelques mots de la langue parlée par les Saulteaux, quelques mots de cri, mais elle est composée surtout du français archaïque et est caractérisée par une prononciation distincte, comme vous l'avez probablement remarqué, ainsi que le fait que la syntaxe en est touchée en conséquence.

Sénateurs, j'insiste sur le fait qu'il n'existe pas une seule langue métchif; il y a plusieurs langues métchifs. Certains membres de notre peuple parlent le cri, certains membres de notre peuple parlent la langue des Saulteaux, certains membres de notre peuple parlent français, certains membres de notre peuple parlent l'anglais, et certains parlent probablement toutes ces langues. De plus, il y a une grande variété de dialectes différents parmi les communautés. Certains des anciens livres écrits par des anthropologues contenaient des erreurs assez importantes à cet égard. Les anthropologues nous visitaient pendant quelques semaines et ensuite publiaient des livres sur des questions très générales, mais quand ces gens revenaient et observaient de plus près, ils tiraient des conclusions un peu plus précises, et même les linguistes reconnaissent cela. C'est une question très intéressante.

[Français]

J'aimerais bien parler davantage à propos de ça, mais, dommage, il n'y a pas trop de temps aujourd'hui.

[Traduction]

Le président : Merci.

Sénateur Dyck et sénateur Greene Raine, vous avez droit à des questions supplémentaires. Allez-y.

Le sénateur Dyck : Vous avez mentionné qu'il serait une bonne idée d'étudier ce qui se fait dans d'autres pays. Le sénateur Greene Raine a parlé des Samis. Existe-t-il une situation semblable ou même équivalente dans un autre pays à travers le monde? Est-ce qu'il y a eu des cas de mariages mixtes entre les colons et les peuples indigènes qui auraient créé une culture distincte ressemblant un peu à ce que nous avons ici au Canada?

M. P. Chartrand : C'est une excellente question, et ma réponse va refléter la complexité ou les défis de votre mandat. Le seul modèle qui a été décrit par les sociologues et qui contient des similitudes est le cas des Basters. Je crois que c'est un mot qui

Dutch-derived word in South Africa. The first point to emphasize is that the fact that people have parents from one culture or another should not be determinative of the identity of people. Quite rightly, generally you will find almost nowhere much weight being given to that fact. As you know, the Indian Act code itself has permitted all kinds of white people to be status Indians today. You see in newspapers and so on, they say I am full blood Indian, I have got a status card, but they are people who have absolutely no DNA from indigenous people anywhere on the planet who are status Indians.

Generally if you look at places where recognition is a fairly new thing — Australia, for example, would probably be the best comparative example, and also New Zealand — they are engaged in very similar processes. There are significant differences but a lot of similarities. Generally people walk away, particularly in New Zealand, do not talk to the Maori about this mixed blood stuff. People all have their unique preferred ways of identifying and going back to their origins and proclaiming their ancestry. That is all a part of the identity of all peoples, but it must not be done on the basis of animal husbandry.

I do not believe that there is all that much that we can learn to better what we have in Canada. I said the Canadian situation is unique. The constitutional situation is different, and that is one of the great dangers. I know sometimes people come from the United States and they offer seminars and whatever on First Nations administration. However, they get certain things wrong because the Constitution is not the same. I urge you to consider that what we do here must be a Canadian way of doing things, a way that reflects the basic principles of our Constitution.

Senator Raine: When you say that negotiations should take place at a political level, I agree with that. I would just ask you who would be negotiating on behalf of the Metis people?

Mr. P. Chartrand: That is a matter for the political process to determine.

Senator Raine: In your opinion, who do you think should do it?

Mr. P. Chartrand: I beg your pardon?

Senator Raine: With your experience, if you had the magic wand to pick the group or person, who do you think should do it?

Mr. P. Chartrand: That would be the prerogative of cabinet, so I would not take the cabinet's wand. But if we approach the matter from the perspective of principle, the correct approach would be to, as I said in my initial remarks, talk to whoever comes forward. You do not really gain by excluding people in political processes like this. I would not reject people, but talk to whomever. The safeguard that you have ultimately is recourse

vient du néerlandais parlé en Afrique du Sud. D'abord, il faut insister sur le fait que les gens qui ont des parents provenant d'une culture ou d'une autre ne devraient pas voir leur identité classifiée d'après un peuple ou un autre. Ce n'est généralement pas le cas en ce qui concerne les gens qui ne sont pas dans cette situation, et à juste titre. Comme vous le savez, le code en vertu de la Loi sur les Indiens a permis à toutes sortes de Blancs d'obtenir le statut d'Indien inscrit aujourd'hui. C'est rapporté dans les journaux et ailleurs; ces gens disent qu'ils sont des Indiens de sang pur, qu'ils détiennent la carte d'Indien inscrit, mais ce sont des gens qui n'ont aucun ADN indigène provenant d'Indiens inscrits où qu'ils vivent dans le monde.

De façon générale, ce genre de reconnaissance est une chose relativement nouvelle dans certains pays, tels qu'en Australie, qui se compare peut-être le plus à nous, et également la Nouvelle-Zélande. Ces deux pays sont engagés dans un processus très semblable. Il reste quand même des distinctions importantes, mais il y a quand même beaucoup de similitudes. Les gens n'osent pas parler de Sang-Mêlé aux Maoris, surtout en Nouvelle-Zélande. Chacun s'identifie à sa façon en remontant dans sa propre filiation, ou dans ses propres origines. Tout cela fait partie de l'identité d'un peuple, mais on ne doit pas s'y prendre comme pour l'élevage des animaux.

Je ne crois pas que nous puissions apprendre à faire grand-chose de mieux ici au Canada. J'ai déjà dit que la situation canadienne est unique. La situation constitutionnelle est différente, et cela constitue un des grands dangers. Je sais que parfois les gens viennent des États-Unis et qu'ils offrent aux dirigeants des Premières nations des colloques ou quelque chose de ce genre. Cependant, ils se trompent sur certains sujets puisque la Constitution n'est pas la même. Je vous encourage fortement à songer au fait qu'ici nous devons trouver moyen de faire les choses à la canadienne, soit de façon à refléter les principes fondamentaux de notre Constitution.

Le sénateur Raine : Lorsque vous dites que les négociations devraient se dérouler au niveau politique, je suis bien d'accord. J'aimerais savoir cependant, qui négocierait au nom du peuple Métis?

M. P. Chartrand : Cette question devrait être décidée au cours du processus politique.

Le sénateur Raine : Selon vous, qui devrait le faire?

M. P. Chartrand : Pardon?

Le sénateur Raine : D'après votre expérience, si vous aviez une baguette magique et pouviez choisir le groupe ou l'individu, qui d'après vous devrait le faire?

M. P. Chartrand : Il s'agit d'une prerogative du cabinet, donc je ne prendrais pas la baguette du cabinet, mais si l'on parle du principe de la chose, la bonne approche serait, comme je l'ai indiqué dans mes propos tantôt, de parler à quiconque se présente. Vous n'avez rien à gagner en excluant les gens de processus politiques tels que celui-ci. Moi je ne rejeterais personne, je parlerais à tous et à chacun. Ultimement, vous êtes

to the opinion of the people. As I said, after you negotiate and discuss with people, you will get a better sense of who is a legitimate representative. You do not do anything official until you have had a referendum, so you know that it is legitimate because it is the voice of the people.

Senator Raine: Part two of my question would be who would vote in that referendum and how would you identify them?

Mr. P. Chartrand: That would have to be one of the processes that would have to be determined in the process of initial negotiations between the government, when you have the process of recognition, so you would have to negotiate that as well. As I said, these matters are very, very complex, very difficult. But you start, the government is able to start, take the first step, say we want representatives of the particular communities. You start with the people who are there now, and you talk with them and you come up with a catalogue of communities, and then you come up with a definition of who will be eligible in the particular referendum.

Senator Raine: So it still comes back to somewhere along the line when you cast your vote you are doing it as an individual?

Mr. P. Chartrand: It is much better I think than trying to have people go before a judge and go through some legal test to do that. That is extremely expensive. Some people make money out of it, but it is extremely expensive, it drains the treasury and it does not resolve anything fast. It is not the way to go.

Senator Raine: I agree 100 per cent. Thank you very much. I really appreciate your comments.

The Chair: I have one short, final question. Chief Teillet, whom I am sure you know, an original Saint Boniface family, the Teillet family, is a lawyer, and she presented evidence before us. She came up with the fact that I think, and I have read her transcript twice, that the homeland, that when you identify a group of people they generally have a language, and they come from a geographical area. Like the Dutch people come from Holland, there is a geographical area and they speak a language, they are called Dutch people. Regarding Metis, if I interpret her evidence properly, there was a homeland here that was established that was a government action of the Manitoba Act of 1870; there was a language; and clearly the homeland as defined should be recognized as the basis of who and what Metis are. In other words, if you came from that area or your ancestors came from that area, you would be considered Metis on the strength of that. Do you have a quick reaction to that, professor?

Mr. P. Chartrand: Yes, thank you, senator. Those factors are reasonable and can be very useful. I would say they ought not to be the only factors, but they would certainly be found in any list of significant factors. This question has challenged the best academic minds around the world and politicians working through the United Nations for many years. We were not able

protégé en ayant recours à l'opinion des gens. Comme je l'ai dit plus tôt, après avoir négocié et discuté avec les gens, vous aurez une meilleure idée de qui est un représentant légitime. Vous ne faites rien d'officiel jusqu'à ce que vous ayez tenu un référendum, alors vous saurez que c'est légitime puisqu'il s'agit de la voix du peuple.

Le sénateur Raine : La deuxième partie de ma question serait donc la suivante : qui voterait dans ce référendum et comment pourriez-vous les identifier?

M. P. Chartrand : Ce processus devrait aussi être décidé au cours du processus de négociation initiale entre le gouvernement, lorsque vous effectuez le processus de reconnaissance, alors cela serait aussi à négocier. Comme je l'ai dit, toutes ces questions sont très complexes, très difficiles. Mais vous commencez, le gouvernement peut commencer, faire le premier pas, dire que nous voulons des représentants de certaines communautés. Vous commencez par aborder les gens qui sont là maintenant, vous leur parlez et vous établissez un catalogue de communauté, puis vous arrivez à une définition des personnes admissibles pour le référendum particulier.

Le sénateur Raine : Donc, au bout du compte, on revient à l'idée que vous votez à titre d'individu?

M. P. Chartrand : Je trouve cela beaucoup mieux que d'essayer de faire comparaître les gens devant un juge pour lui prouver cela d'une façon quelconque. Cette méthode est extrêmement coûteuse. Certains vont s'enrichir à travers ce processus, mais ça coûte très cher, ça vide la caisse publique et rien n'est réglé rapidement. Il ne faut pas s'engager dans cette voie.

Le sénateur Raine : Je suis tout à fait d'accord. Je vous remercie. J'apprécie énormément vos commentaires.

Le président : Il me reste une petite question. Chef Teillet, que vous connaissez sûrement qui vient d'une famille de Saint-Boniface, la famille Teillet, est avocate, et nous a présenté son témoignage. J'ai relu son témoignage deux fois, et elle nous a parlé du fait que la patrie, lorsque vous identifiez un groupe ils parlent généralement la même langue, et proviennent de la même région géographique. Prenons, par exemple, les Hollandais qui sont venus de la Hollande, donc d'une même région géographique, et parlent la même langue, on les appelle le peuple hollandais. Pour ce qui est des Métis, si j'ai bien interprété son témoignage, il existe ici une patrie qui a été établie par le gouvernement en vertu de la Loi sur le Manitoba de 1870; il y avait un langage commun; et c'est évident que la patrie telle que définie doit être reconnue comme la base identitaire des Métis. En d'autres mots, si vous ou vos ancêtres étiez de cette région, vous seriez considérés Métis. Pouvez-vous réagir rapidement à cela, monsieur Chartrand?

M. P. Chartrand : Oui, merci, sénateur. Ces facteurs sont raisonnables et peuvent s'avérer très utiles. Je dirais cependant qu'ils ne devraient pas être les seuls facteurs, mais on les retrouverait certainement sur n'importe quelle liste de facteurs importants. Cette question pose d'ailleurs un défi aux plus brillants universitaires du monde, ainsi qu'aux politiciens qui

to deal with the question of definition of indigenous peoples as we negotiated the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. People wanted to stay away from that. There is no definition, so that emphasizes how difficult the project is.

I could refer your staff to a publication that is published in an Asian law journal that I view as the best, most intelligent, rationale approach to defining indigenous people. It would include certainly the factors that you mentioned, senator. You would have a look at a list of factors, objective factors, but also you have to use subjective factors, people have to believe blah, blah, blah. That is why I mentioned reputation. It would be very dangerous to have a purely scientific approach. However, I do believe that the proper approach would be, yes, to look at matters like language and territory, but not to create an exclusive list, and not to have a list that says you must have all of these, but rather to say as the international system in a sense does, here is a list of eight factors. Generally a people will exhibit quite a number of these particular factors, you see. That is the best that I can do in a very brief response. Thank you.

The Chair: Thank you, professor, for appearing before us. We have got to go to St. Laurent, because we understand there is an important person who lives on lot 2 in St. Laurent. Anyway, thank you again for your presentation and your straightforward answers to our questions. I realize it is complex, but that is why we called on you. If it was simple, we would have asked somebody else to come.

(The committee adjourned.)

SASKATOON, Wednesday, September 26, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:14 a.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all the honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will be either watching in the audience here or on CPAC or possibly the web.

travaillent à travers les Nations Unies depuis de nombreuses années. D'ailleurs nous n'avons pas réussi à régler la question de la définition des peuples autochtones lorsque nous négocions la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les gens ne voulaient pas soulever cette question. Il n'existe pas de définition, ce qui vous donne une bonne idée de la difficulté du projet.

Je pourrais renvoyer votre personnel à une publication provenant d'une revue de droit asiatique qui, d'après moi, nous présente l'approche la plus intelligente et rationnelle envers la définition des peuples autochtones. Cela comprendrait certainement les facteurs que vous avez cités, monsieur le sénateur. Il faudrait donc étudier une liste de facteurs, de facteurs objectifs, mais il faut aussi considérer des facteurs subjectifs, ce que croient les gens, et cetera. Voilà pourquoi j'ai mentionné la réputation. Il serait très dangereux d'adopter une approche purement scientifique. Toutefois, d'après moi, la bonne approche serait, oui, d'examiner des questions telles le langage et le territoire, mais non pas de créer une liste exclusive, et non pas d'avoir une liste qui stipule qu'il faut répondre à tous ces critères, mais plutôt de s'inspirer du système international, qui dit, dans un certain sens, voici une liste de huit facteurs. De façon générale, un peuple manifesterait plusieurs de ces facteurs particuliers, vous le verrez. Voilà ce que je peux vous offrir de mieux sous forme de réponse brève. Merci.

Le président : Je vous remercie, professeur, d'être venu témoigner. Nous devons maintenant nous rendre à St-Laurent, puisqu'il paraît qu'une personne très importante habite sur le lot numéro 2 à St-Laurent. Nous vous remercions de nouveau pour votre exposé ainsi que vos réponses directes à nos questions. Je comprends bien que ces enjeux sont complexes, et c'est pourquoi nous avons fait appel à vous. Si c'était simple, nous aurions demandé à quelqu'un d'autre de venir.

(La séance est levée.)

SASKATOON, le mercredi 26 septembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 14 afin d'examiner, pour en faire rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui assistent à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit sur place, sur CPAC ou peut-être sur le web.

I am Gerry St. Germain from British Columbia, chair of your committee, originally born and raised in British Columbia and out in the Promised Land now.

We are very happy to embark on a series of hearings and fact-finding that takes us out of Ottawa to meet with Canadians from Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Northwest Territories. We are traveling as part of a study on Metis identity. We are very impressed with the amount of engagement in the Metis community, and appreciative of your efforts to attend to testify before us here today.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada generally. Today we will continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and the rights of the Metis in Canada

[Translation]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee here today.

To my right, the deputy chair from Saskatchewan, Senator Lillian Dyck. Right next to her, from British Columbia, we have Senator Nancy Greene Raine. To my left is Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

[English]

Before we go any further, we have a bit of procedural business. We need a motion to allow for video by journalists in the room.

Senator Dyck: I so move.

The Chair: So moved by Senator Dyck and seconded by Senator Sibbeston.

All in favour? Opposed, if any? None.

Carried unanimously.

Members of the committee, our first panel is from the Métis Nation Saskatchewan. We welcome President Robert Doucette. With him are Vice-President Gerald Morin and Treasurer Louis Gardiner.

Gentlemen, we look forward to your presentation, and I am sure it will be followed by several questions from the senators. I hope you are prepared to respond to some of those questions if you see fit.

Robert Doucette, President, Métis Nation Saskatchewan: Good morning, senators. Thank you for having us this morning at this very important function.

Je m'appelle Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique, président du comité. Je suis né et j'ai grandi en Colombie-Britannique, et je me trouve maintenant en Terre promise.

C'est avec grand plaisir que nous entamons une série de séances qui, dans notre recherche des faits, nous mène hors d'Ottawa pour rencontrer des Canadiens du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Nous voyageons dans le cadre d'une étude sur l'identité des Métis. Nous sommes fort impressionnés par la participation de la communauté métisse, et nous vous remercions des efforts que vous avez déployés pour témoigner devant nous aujourd'hui.

Notre mandat consiste à examiner les lois et les questions qui touchent les peuples autochtones du Canada de façon générale. Aujourd'hui, nous continuerons d'examiner les questions relatives aux Métis, particulièrement celles ayant un lien avec l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de leur identité collective et de leurs droits au Canada.

[Français]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité qui sont présents aujourd'hui.

À ma droite, la vice-présidente, qui vient de la Saskatchewan, sénateur Lillian Dyck. Tout juste à côté, de la province de la Colombie-Britannique, sénateur Nancy Greene Raine. À ma gauche, le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

[Traduction]

Avant de poursuivre, nous devons régler une question de procédure. Une motion doit être proposée pour autoriser les journalistes à filmer une vidéo dans la pièce.

Le sénateur Dyck : Je propose la motion.

Le président : Le sénateur Dyck propose la motion, avec l'appui du sénateur Sibbeston.

Tous ceux qui sont pour? Est-ce que quelqu'un est contre? Personne.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Mesdames et messieurs, notre premier groupe de témoins nous vient de Métis Nation Saskatchewan. Nous accueillons Robert Doucette, président, qui est accompagné de Gerald Morin, vice-président, et de Louis Gardiner, trésorier.

Messieurs, nous sommes impatients d'entendre votre exposé, qui sera certainement suivi de plusieurs questions des sénateurs. J'espère que vous êtes prêts à y répondre de bonne grâce.

Robert Doucette, président, Métis Nation Saskatchewan : Bonjour, Mesdames et messieurs. Je vous remercie de nous permettre de témoigner ce matin dans le cadre de cette très importante étude.

Before we begin, as I do every day, I just want to give thanks to my wife and my family for supporting me all these years in our endeavors. Without them, you know, life is a little tougher to handle.

Also, let us thank the Creator for this beautiful day and for this opportunity to present ourselves in good, positive discussion and hopefully, present you with some more information that will help to deal with the Metis issues that we are currently having to deal with across Canada.

To keep it brief, this is also a follow-up to our discussions out at Batoche. I am not sure, I was pretty long-winded at Batoche, and I have said quite a bit already.

I want to give the opportunity to my newly elected and re-elected brothers. To my left is Vice-President Gerald Morin, who many of you know. He has a long history in dealing with Metis issues and has been a very good leader for Metis people for many years.

To my right is Treasurer Louis Gardiner, who is newly re-elected.

Louis Gardiner, Treasurer, Métis Nation Saskatchewan: Well, I was interim.

Mr. Doucette: Okay, so he was interim.

We will take turns speaking on some of our issues and then we will entertain some questions.

As it stands right now, there are a lot of issues that Metis people are faced with across Canada. Firstly and most importantly, we are a landless people. Although we are recognized under section 35 of the Canadian Constitution, there is no provision federally for dealing with that issue right now.

There is no process to deal with specific or comprehensive issues or claims with respect to Metis land issues. That is not to say there are not some lands that were set aside for Metis people. In Alberta in the 1940s, the Alberta government set aside the Metis settlements for the exclusive use of the Metis, and that still exists today in, I think, eight Metis settlements. In Saskatchewan around the same time during the 1940s, they had set aside lands through orders in council for this exclusive use of Metis people.

Just as an example, east of Prince Albert, there was a Metis settlement called Glen Mary. Glen Mary was set aside for the exclusive — and you had Metis families out there; Umpervilles, Dechambeaus, Carriers all living out there, and they had signed 99-year leases. That was in 1944.

To the west of Saskatoon here about 60 or 70 kilometers, you have Willowfield; Ile-a-la-Crosse, Cumberland House, Lebret Metis farms and Mortlach. Mortlach was the home of the late chair, I cannot remember his name, but he was involved with the 2010 Olympics before he died.

Avant de commencer, j'aimerais remercier, comme je le fais chaque jour, ma conjointe et ma famille de m'avoir soutenu toutes ces années dans nos démarches. Sans elles, vous savez, la vie est un peu plus difficile à vivre.

J'aimerais également rendre grâce au Créateur de nous avoir donné cette magnifique journée et cette occasion d'exposer notre point de vue dans le cadre d'une discussion saine et positive, dans l'espoir de vous communiquer de nouveaux renseignements qui vous aideront à résoudre les questions qui touchent actuellement les Métis à l'échelle du Canada.

Pour rester bref, je précise également que nos témoignages font suite aux échanges que nous avons eus à Batoche. Je crois avoir parlé longuement à Batoche et j'en ai déjà beaucoup dit.

Je veux donner à mes frères récemment élus et réélus la chance de prendre la parole. À ma gauche se trouve Gerald Morin, vice-président, que vous êtes nombreux à connaître. Il s'occupe depuis longtemps des questions relatives aux Métis et est, depuis de nombreuses années, un excellent chef pour le peuple métis.

J'ai à ma droite Louis Gardiner, trésorier, qui vient d'être réélu.

Louis Gardiner, trésorier, Métis Nation Saskatchewan : Eh bien, j'assurais l'interim.

M. Doucette : D'accord, par interim.

Nous allons chacun prendre la parole pour parler de certaines de nos préoccupations et ensuite nous répondrons à vos questions.

À l'heure actuelle, le peuple métis est confronté à de nombreuses difficultés au Canada. La toute première, c'est que nous sommes un peuple sans terre. Bien que nous soyons reconnus en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne, il n'existe aucune disposition fédérale qui permet de régler ce problème.

Aucun processus n'est prévu pour traiter des questions spécifiques ou générales touchant aux terres des Métis. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de terres qui ont été réservées au peuple métis. Dans les années 1940, le gouvernement de l'Alberta a réservé des établissements à l'usage exclusif du peuple métis, et si je ne m'abuse, huit établissements métis existent toujours. À la même époque, la Saskatchewan avait mis de côté des terres en vertu d'un décret pour l'usage exclusif du peuple métis.

À titre d'exemple, à l'est de Prince Albert, il y avait un établissement de Métis appelé Glen Mary qui leur avait été réservé exclusivement. Des familles métisses comme les Umperville, les Dechambeau et les Carrier y vivaient et avaient signé des baux de 99 années. C'était en 1944.

À l'ouest de Saskatoon, à quelque 60 ou 70 kilomètres d'ici, il y a Willowfield, Île-à-la-Crosse, Cumberland House, les fermes métisses de Lebret et Mortlach. Le défunt président de votre comité est né à Mortlach. Je ne me souviens pas de son nom, mais il a participé à l'organisation des Olympiques en 2010 avant qu'il ne décède.

Senator Raine: Jack Poole.

Mr. Doucette: Yes. He actually is from the community of Mortlach, Saskatchewan. You also have Green Lake. As an example in 1940-44, the Province of Saskatchewan had set aside 10 to 12 townships of land for the exclusive use for the Metis. That order in council has never been repealed, and it still stands on the books today. Yet, those 99-year leases that Metis people had signed are — are not being honoured today. We need to tackle that issue, because without land, really, how can you build any wealth up?

It all stems from the whole Metis scrip process, where Metis people were offered money or land scrips. My family, in particular, my ancestors did not receive the benefits of that Metis scrip. Yet, when they signed those scrips and affidavits in 1906, they actually became Aboriginal people with no title and no rights.

Many of our issues today emanate from that whole process, as opposed to the treaty process where lands were set aside for the collective use of First Nations people. No such process existed for Metis people. As a result, we are really a landless people with no rights or rights that are not being recognized and accommodated by both levels of government when it comes to specific issues; in particular, land. That is not to say that legislation and agreements do not exist today that could potentially help us deal with a lot of these issues.

One of those pieces of legislation I have handed out to you today is the Metis Act of 2001. It is provincial legislation. It sets out a process between the Metis Nation of Saskatchewan and the Province of Saskatchewan. It is the only one of its kind in Canada. We are looking forward to sitting down with the Province of Saskatchewan and the premier and the ministers and talking about how to operationalize and really give some teeth to that legislation.

It has the potential to really help Metis people in the Province of Saskatchewan. And as I said at one Senate hearing, you know, maybe it is time also for a federal Metis act. Maybe it is time to develop that process, that solid process that outlines the roles and responsibilities.

Vice-President Morin is going to talk about the bilateral protocol agreement that the Metis National Council had signed with the Metis and the Minister of — well, now, it is not Indian Affairs anymore.

Senator Dyck: Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.

Mr. Doucette: Yes. It was Chuck Strahl at the time.

Aboriginal Affairs? Well, I call it ANCI — Aboriginal and Northern Affairs Canada.

Le sénateur Raine : Jack Poole.

M. Doucette : Oui, il est né à Mortlach, en Saskatchewan. Il y a également Green Lake. Ainsi, de 1940 à 1944, la province de la Saskatchewan avait réservé une douzaine de cantons à l'usage exclusif des Métis. Le décret n'a jamais été abrogé et on peut toujours le consulter. Et pourtant, les baux de 99 ans signés par le peuple métis ne sont pas respectés de nos jours. Il faut régler le problème, car sans terre, comment peut-on créer de la richesse?

Le problème découle essentiellement du processus de certificats de concessions pour les Métis : on a offert au peuple métis de l'argent ou des terres. Ma famille, mes ancêtres n'ont pas profité des avantages liés aux certificats donnés aux Métis. Lorsqu'ils ont signé les certificats et les déclarations sous serment en 1906, ils sont devenus un peuple autochtone sans titre ni droits.

Bon nombre des problèmes connus aujourd'hui découlent de ce processus, par opposition aux traités prévoyant que des terres seraient réservées à l'usage collectif des Premières nations. Il n'y a pas eu de disposition semblable pour le peuple métis. Par conséquent, nous sommes réellement un peuple sans terre, sans droits, ou bien des droits qui ne sont pas reconnus par les deux niveaux de gouvernement lorsqu'il s'agit de certains enjeux, notamment les terres. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas aujourd'hui des lois et des accords qui pourraient nous aider à régler bon nombre de ces problèmes.

Parmi les textes que je vous ai remis aujourd'hui, vous trouverez la Loi sur les Métis de 2001. C'est une loi provinciale. Elle prévoit une démarche pour la nation métisse de la Saskatchewan et la province de la Saskatchewan. Cette loi est unique au Canada. Nous avons hâte de rencontrer les représentants de la province de la Saskatchewan, le premier ministre et les ministres, afin de parler de l'application de cette loi et des façons de la faire respecter.

Cette loi pourrait vraiment aider le peuple métis de la Saskatchewan. Comme je l'ai dit lors d'une audience sénatoriale, il est peut-être temps de faire adopter une loi fédérale sur les Métis. Il est peut-être temps d'élaborer un processus sérieux qui établit les rôles et les responsabilités de chacun.

M. Morin, notre vice-président, vous parlera du protocole bilatéral signé par le Ralliement national des Métis et le ministre de... eh bien, ce ne sont plus les Affaires indiennes.

Le sénateur Dyck : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

M. Doucette : Oui. À l'époque, c'était Chuck Strahl.

Affaires autochtones? Pour moi, c'est le AINC, Affaires indiennes et du Nord Canada.

There is an opportunity now. You have Metis leaders who are willing to sit down and hammer out these agreements and processes that will lead to benefits for all Metis people and Canadians alike across this great country and in the provinces.

I also handed out a copy of a 1944 edition of *The Beaver*. In it is a reference to a letter that James Sutherland wrote to the Hudson Bay Company. It attests to the nationhood of Metis people. It talks about the flag of the Metis being unfurled in September of 1815 in Fort Qu'Appelle. It is a red flag.

He says in here:

The other company were half-Breeds headed by Cuthbert Grant, a Half-Breed who has been regularly educated at Canada and has acted for several years as Clerk & still continues to act as such, to the N.W. Co. This tribe had another flag hoisted, of what nation I know not. It is red with a figure of 8 placed horizontally in the middle of it and is said to be a present from the N. W. Co.

Can you imagine that?

The Canadian flag did not come into being until 1867. In 2015, the Metis nation flag, the flag of the Metis people, is going to be 200 years old. It is one of the oldest flags indigenous to this country, to this continent. I think only one flag is actually older, and that is the American flags in the 1770s — 1776. I do not believe that there is any other flag that is indigenous to this continent. Of course, you have the fleur de lis flag that emanated from France and the British Union Jack, but they come from Europe.

My point in saying that is that when it comes to nationhood, Metis people fully realize and have had a nation for well over 200 years. I think today we have an opportunity now to deal with our issues in a good, positive way. That is why we are very thankful that the Senate is having these hearings across Canada, to listen to Metis people. I hope you actually ask us a lot of questions with respect to our rights, our land issues, and all the other issues that I actually did talk about at Batoche already with you.

With that, I will turn it over to Vice-President Morin for his comments.

Gerald Morin, Vice-President, Métis Nation Saskatchewan: Thank you, senators, for coming to Saskatoon and inviting us to appear as witnesses here to talk about Metis identity and Metis issues. Some of the senators I have seen over the years when I was involved in Metis politics. I do not know if this is the fourth or fifth or sixth round that I am having with some of you folks, but we have had many good discussions over the years, and I thank you for coming here. I am really not quite sure where to start in the limited time that we have.

L'opportunité se présente maintenant. Il y a des dirigeants métis qui sont prêts à s'asseoir à la table et à travailler sur les accords et les processus qui bénéficieront à tous les Métis et Canadiens de toutes les provinces de notre beau pays.

Je vous ai également remis une copie de *The Beaver*, datée de 1944. On y fait référence à une lettre écrite par James Sutherland à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette lettre atteste le statut de nation du peuple métis. Il décrit la présentation du drapeau des Métis en septembre 1815 à Fort Qu'Appelle. C'est un drapeau rouge.

Je cite :

L'autre compagnie était constituée de Bois-Brûlés [Métis] dirigés par Cuthbert Grant, un Bois-Brûlé qui avait régulièrement fréquenté des écoles au Canada, qui avait occupé le poste de clerc pendant plusieurs années et continue de le faire à la Compagnie du Nord-Ouest. Cette tribu avait un autre drapeau qui représentait je ne sais quelle nation. Le drapeau est rouge avec un huit couché en plein milieu et on dit que c'est un cadeau de la Compagnie du Nord-Ouest.

Le croyez-vous?

Le drapeau canadien n'a pas vu le jour avant 1867. En 2015, le drapeau de la nation métisse, le drapeau du peuple métis, fêtera son 200^e anniversaire. C'est l'un des plus vieux drapeaux du Canada, voire du continent. Je crois qu'un seul drapeau existe depuis plus longtemps, et c'est le drapeau américain qui remonte à 1776. Je ne crois pas qu'il y ait un autre drapeau qui soit propre au continent. Vous avez bien sûr la fleur de lis de la France et le Union Jack britannique, mais ce sont des drapeaux européens.

Là où je veux en venir, c'est que le peuple métis constitue une nation depuis plus de 200 ans et se reconnaît entièrement comme tel. Je crois que nous avons maintenant la possibilité d'aborder nos problèmes d'une façon saine et positive. C'est la raison pour laquelle nous remercions le Sénat de tenir ces audiences à divers endroits au Canada pour écouter le peuple métis. J'espère que vous nous poserez de nombreuses questions sur nos droits, sur les questions liées aux terres, et sur bien d'autres sujets que j'ai déjà abordés à Batoche avec vous.

Sur ce, je céderai la parole à notre vice-président, M. Morin.

Gerald Morin, vice-président, Métis Nation Saskatchewan : Mesdames et messieurs, je vous remercie d'être venus à Saskatoon et de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui pour parler de l'identité métisse et de questions qui concernent les Métis. J'ai déjà rencontré certains des sénateurs ici présents lorsque j'œuvrais sur la scène politique métisse. Je ne sais pas si c'est la quatrième, la cinquième ou même la sixième fois que je vous vois, mais nous avons eu d'excellentes discussions au fil des ans, et je vous remercie d'être venus. Je ne sais pas trop par où commencer vu le peu de temps dont nous disposons.

We had a pretty good discussion with some of the senators in the restaurant this morning too, and I want to thank you for that discussion. Certainly in my case, it helped to stimulate my thinking and wake me up.

In a nutshell, I want to say that, given everything that has been said over the years and all the things that have happened with respect to the Metis and their engagement with particularly the federal government in pursuing our recognition as a distinct nation of people and our rights, the situation today for the Metis Nation unfortunately is quite bleak and dismal.

I took a 10-year break from politics and had lots of time to think about these things. Quite honestly, our situation today, if I can describe it in the brief time that I have, is our people from my perspective are the most discriminated-upon people in this country, and certainly are right up there with any other peoples in the international community in terms of the historic and entrenched discrimination that has been practiced against our people.

Today, as we sit here in Saskatoon, the Metis Nation is a landless people. We do not even have access to a negotiations process. We do not have a table. We are coming from a position where the Government of Canada historically — and this is entrenched in their policies, their laws, their actions or lack thereof — has denied the existence of our people, and as a result, has not negotiated in good faith the implementation of our rights. That is our situation today. We are a landless people living in poverty. We do not even have a land claims process to negotiate re-establishing our land and resource base in this country.

The only forums available to us unfortunately are the courts, and our people have used them from time to time. We do not have a process to negotiate self-government arrangements in our communities. Of the billions and billions of dollars of federal programs and services that are available to Aboriginal people, as they say, we merely get the crumbs that fall off the table.

This historic and entrenched discrimination by the Government of Canada has to end.

Their traditional interpretation of section 91.24 of the Constitution Act, 1867, which articulates the federal government's responsibility and role to engage and interface with Indians and lands reserved for Indians, has been that they have a responsibility, and they can engage with status Indians on reserve essentially. They have washed their hands of the Metis. They have washed their hands of non-status Indians, people who in every other respect are Indian people, but are not recognized as such by the federal government.

That is the situation that we find ourselves in. To this day there are, there is still a lot of evidence of the Government of Canada and provincial governments denying our existence as a people, and as a result, not having any kind of negotiations on the implementation of our rights.

Nous avons bien discuté avec certains des sénateurs dans le restaurant ce matin, et je vous en remercie. Pour ma part, en tout cas, les discussions m'ont réveillé et ont aiguisé ma pensée.

Ce que j'aimerais vous dire, c'est que malgré tout ce qui a été dit au fil des ans et tout ce qui est arrivé en ce qui concerne les Métis et leur engagement vis-à-vis du gouvernement fédéral pour faire reconnaître notre statut de peuple distinct et nos droits, la situation actuelle de la nation métisse est malheureusement triste et accablante.

Je me suis retiré de la scène politique pendant 10 ans et j'ai eu amplement le temps de réfléchir. Bien franchement, notre situation actuelle, si j'arrive à la décrire dans le peu de temps qui m'est alloué, c'est la situation d'un peuple qui, à mon avis, connaît le plus de discrimination au Canada, et qui se range parmi les peuples les plus brimés du monde en raison de la discrimination endémique et historique dont il a fait l'objet.

Aujourd'hui, alors que nous sommes réunis ici à Saskatoon, la nation métisse est un peuple sans terre. Nous ne pouvons même pas nous prévaloir d'un processus de négociation. Nous n'avons aucune place à la table. Le gouvernement du Canada, de par ses politiques, ses lois, ses actions ou l'absence de celles-ci, a historiquement nié l'existence de notre peuple et, par conséquent, n'a pas négocié de bonne foi sur la question du respect de nos droits. Voilà notre situation actuelle. Nous sommes un peuple sans terre qui vit dans la pauvreté. Nous ne disposons même pas d'un processus de revendication territoriale pour négocier afin de rétablir nos droits sur les terres et les ressources au Canada.

Le seul recours dont nous disposons, c'est malheureusement les tribunaux, recours dont s'est prévalu notre peuple de temps en temps. Nous ne sommes pas en mesure de négocier des accords d'autonomie pour nos collectivités. Sur les milliards et milliards de dollars dont disposent les programmes et services fédéraux pour les peuples autochtones, nous n'avons que des miettes.

Cette discrimination historique et endémique de la part du gouvernement du Canada doit s'arrêter.

L'interprétation traditionnelle de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867, laquelle décrit la responsabilité et le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux Indiens et aux terres qui leur sont réservées, indique que le gouvernement a une responsabilité et peut traiter avec les Indiens inscrits, surtout ceux des réserves. Les Métis ont été bafoués. Le gouvernement a tourné le dos aux Indiens non inscrits, des gens qui sont des Indiens à tous les égards sauf un mais qui ne sont pas reconnus comme tels par le gouvernement fédéral.

Voilà notre situation actuelle. On constate toujours que le gouvernement du Canada et les provinces nient l'existence de notre peuple et, par conséquent, refusent de négocier l'application de nos droits.

I just want to say that with respect to the litigation, the Supreme Court of Canada and the *Powley* decision has recognized our people. The courts are ahead of the policy-makers on this one, have recognized our rights, and in that particular case recognized our harvesting rights in the Sault Ste. Marie area. The Manitoba Metis Federation has taken a case to the Supreme Court of Canada, which has been argued, and currently we are awaiting the decision from the Supreme Court.

The Congress of Aboriginal Peoples has taken the *Daniels* case, the late Harry Daniels — a very good friend of mine, probably a friend of yours as well — to the Federal Court of Canada where they argued that the federal government does have responsibility for the Metis and non-status Indians under section 91.24. That has been argued, and we are awaiting that decision.

We initiated a Metis Nation test case in Northwestern Saskatchewan, the *Morin* case versus the Government of Canada and Saskatchewan, where we are putting forth a test case on behalf of the Metis Nation. Unfortunately, that has not gone to the courts yet, but we are hopeful that we can move that forward in the future.

In completing my comments, I want to say that I am certainly hopeful as a newly re-elected Metis leader in Western Canada within the Métis Nation Saskatchewan that, given the federal government's apology and reconciliation statement a few years ago, I hope that the Prime Minister and the Government of Canada were sincere when they made that apology and that reconciliation statement to all the Aboriginal people in Canada, including the Metis. I applaud the Government of Canada for finally adopting and ratifying the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples within the U.N.

If you take those two initiatives and the sentiments and the statements surrounding them, I am hopeful, in spite of our dismal situation as I described to you, that the Government of Canada will move forward in the future in their spirit, that you will engage our nation; that you will recognize our "peoplehood," our nationhood; that you will recognize our rights and put in place negotiation processes so we can negotiate in good faith the implementation of our rights, whether it be to land, self-government or what have you.

I thank you very much for giving me this time.

The Chair: Thank you, Mr. Morin.

We will now go to Mr. Gardiner.

Mr. Gardiner: Good morning, everyone. I just want to welcome the Senate committee to Saskatchewan in my Michif language.

[*Mr. Morin spoke in Michif.*]

What I said is that I welcome everyone on behalf of the Metis in Saskatchewan, that you are here today to come speak to us. I will not echo the previous comments my colleagues made, but being the treasurer, I will throw in a little bit of the money part.

Les recours en justice, notamment la décision de la Cour suprême du Canada sur l'affaire *Powley*, ont permis de faire reconnaître notre peuple. Les juges devançant les décideurs politiques : ils ont reconnu nos droits et dans cette affaire, ils ont confirmé nos droits de chasse dans la région de Sault Ste. Marie. La Manitoba Metis Federation a plaidé sa cause devant la Cour suprême du Canada et nous attendons maintenant la décision.

Le Congrès des Peuples Autochtones a porté l'affaire *Daniels*, feu Harry Daniels — un très bon ami à moi, probablement un ami à vous aussi —, devant la Cour fédérale du Canada, où il a plaidé que le gouvernement fédéral est responsable des Métis et des Indiens non inscrits en vertu de l'article 91.24. C'est ce qu'il a plaidé, et nous attendons la décision.

Nous avons lancé une affaire type au nom de la nation métisse dans le nord-ouest de la Saskatchewan, l'affaire *Morin* contre le gouvernement du Canada et la Saskatchewan. Malheureusement, elle n'a pas encore été portée devant le tribunal, mais nous espérons faire des progrès sur ce plan dans l'avenir.

Pour conclure, j'aimerais dire qu'en tant que chef métis nouvellement réélu de la Métis Nation Saskatchewan, dans l'Ouest canadien, j'espère certainement que les excuses présentées il y a quelques années par le premier ministre et le gouvernement fédéral à tous les peuples autochtones du Canada, y compris les Métis, et leur désir de réconciliation étaient sincères. Je félicite le gouvernement du Canada d'avoir enfin adopté et ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Ces deux initiatives, ainsi que les sentiments et les déclarations qui les entourent, me donnent espoir que, malgré notre situation lamentable, que je viens de vous décrire, le gouvernement du Canada continuera à aller de l'avant; qu'il se préoccupera de notre nation; qu'il reconnaîtra que nous sommes un peuple, une nation, et que nous avons des droits; et qu'il mettra en place les processus nécessaires pour que nous négociions de bonne foi l'établissement de nos droits, que ce soit par rapport aux terres, à l'autonomie gouvernementale ou à quoi que ce soit.

Merci beaucoup du temps que vous m'avez accordé.

Le président : Merci, monsieur Morin.

Je donne maintenant la parole à M. Gardiner.

M. Gardiner : Bonjour à tous. J'aimerais accueillir le comité sénatorial en Saskatchewan dans ma langue, le michif.

[*M. Morin s'exprime en michif.*]

Je viens de souhaiter la bienvenue à tous au nom des Métis de la Saskatchewan et d'expliquer que vous êtes ici aujourd'hui pour échanger avec nous. Je ne vais pas répéter ce que mes collègues viennent de dire, mais en ma qualité de trésorier, je vais vous parler un peu de l'aspect financier.

In terms of our governance, we just finished our MNS election a couple of weeks ago. As to our governing structure, four executives are elected province wide, and then twelve regional directors are elected within their own regions. Throughout the province we have twelve regions and they are elected. Out of that we have roughly around 120 Metis locals in the Metis communities.

We feel that within Saskatchewan that there is about 80,000 Metis.

Under section 35; we are recognized as having the Aboriginal rights — First Nations, Inuit and Metis. However, the biggest challenge we see today is the governance capacity. The only core funding we receive is for the position of the four executives. To me, if we want to run a nation such that we feel we are a nation, government needs to start looking at that governance capacity.

I think it is very important that, in order to start moving the nation forward and then have that fair and equitable funding as per my colleagues — the First Nations and Inuit — we look at the governance capacity.

The other thing I want to add, and it is very important, is that as Metis people, we are taxpayers.

I think you are going to be in Ile-a-la-Crosse tomorrow. That is my hometown, a proud Metis community founded in 1776, with Cumberland House being the oldest in Western Canada.

Louis Riel's parents were born in Ile-a-la-Crosse and his sister is buried there. The history there really flows throughout Saskatchewan, and we are very proud of that.

Some of our affiliates under MNS are going to be presenting here in terms of the MFCJS — I am using the acronym — and the Gabriel Dumont Institute.

In terms of governance capacity, it is very important to echo that it is time that the Government of Canada start looking at the core funding that we need to receive. We do receive some project-by-project funding, but it is all project-related.

Basically, we cannot run the whole province of 80,000 Metis with four people. There is no way. We cannot do that.

I will leave it at that. Thank you.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your presentations.

President Doucette, you were saying that there are these various settlements and that 99-year leases were put into effect and signed by Metis people. Where is that issue at? Are you challenging? Are you working to reinitiate? Are there still Metis people on these 99-year leases? Is it Crown land, or is it land that has now been sold off to the non-Aboriginal community?

Mr. Doucette: Thank you for that question, Senator St. Germain. Just as an example, Cumberland House Metis farm and Ile-a-la-Crosse Metis farm were reverted back to the

Par rapport à notre gouvernance, les élections à la Métis Nation Saskatchewan — MNS — se sont terminées il y a deux semaines. Voici notre structure : 4 dirigeants sont élus à l'échelle provinciale et un directeur régional est élu dans chacune des 12 régions de la province. Les collectivités métisses comptent quelque 120 associations locales.

Nous estimons qu'il y a environ 80 000 Métis en Saskatchewan.

L'article 35 reconnaît nos droits autochtones — les Premières nations, les Inuits et les Métis. Toutefois, notre plus grand défi aujourd'hui touche la capacité de gouvernance. Nous recevons seulement du financement de base pour les quatre postes de dirigeants. À mon avis, si nous voulons diriger notre nation de façon à ce que nous sentions que nous sommes une nation, le gouvernement doit se pencher sur la capacité de gouvernance.

Selon moi, pour faire avancer la nation et pour qu'elle touche du financement équitable et équivalent à celui de nos collègues — les Premières nations et les Inuits —, nous devons absolument examiner la capacité de gouvernance.

J'aimerais aussi ajouter — détail très important — que les Métis sont des contribuables.

Je pense que vous vous rendez à l'Île-à-la-Crosse demain. C'est mon village natal, une collectivité métisse fière fondée en 1776; Cumberland House est le plus vieux village de l'Ouest canadien.

Les parents de Louis Riel sont nés à l'Île-à-la-Crosse et sa sœur est enterrée là. L'histoire de la collectivité touche toute la Saskatchewan, et nous en sommes très fiers.

Certains membres affiliés de MNS s'adresseront à vous : MFCJS — j'utilise l'acronyme — et le Gabriel Dumont Institute.

En ce qui concerne la capacité de gouvernance, je tiens à répéter que le gouvernement du Canada doit se pencher sur le financement de base dont nous avons besoin. Nous recevons aussi du financement de projets, mais c'est pour des projets.

En gros, quatre personnes ne suffisent pas pour diriger une province de 80 000 Métis. C'est impossible. Nous ne pouvons pas y arriver.

Je vais conclure là-dessus. Merci.

Le président : Merci, messieurs, de vos déclarations.

Monsieur Doucette, vous avez parlé de divers établissements et de baux de 99 ans qui ont été passés et signés par des Métis. Où en êtes-vous dans ce dossier? Conteste-t-on? Essayez-vous de réamorcer les discussions? Est-ce que des Métis habitent toujours les terres touchées par les baux de 99 ans? Les terres appartiennent-elles à la Couronne ou ont-elles été vendues à des non-Autochtones?

M. Doucette : Merci de la question, sénateur St. Germain. À titre d'exemple, les fermes métisses de Cumberland House et d'Île-à-la-Crosse ont été rendues aux municipalités. À Glen Mary, le

municipalities. Glen Mary, the order in council was rescinded in 1974, so they essentially took the land away from the Metis people. They subsequently were disbursed to primarily Cumberland House and Prince Albert.

The Chair: With compensation?

Mr. Doucette: With no compensation.

The Lebre Metis farm still exists today, but because one of the issues we are faced with, which is capacity, it finds itself in debt right now. It is an issue that we have to deal with. Mortlach was rescinded.

Ile-a-la-Crosse or Green Lake right now, there actually was a court action initiated a while back with respect to the townships. That community is still primarily Metis.

The order in council of 1944, I believe it is, was never rescinded. As far as I understand, the 99-year leases that were signed by some of my relations and Vice-President Morin's relations still exist today as far as we are concerned.

Let me give you some other examples of the reality of land issues that Metis are faced with. Primrose Lake bombing range came into being in 1950 through an agreement between the provincial government and the federal Government of Canada. The land was set aside so that they could practice their bombing and strafing. My family, the McKays and the Cummings and many other families were removed from that bombing range and were never given any compensation.

First Nations were given some compensation. The Canoe Lake band and I think Waterhen and even non-Aboriginal people were given compensation. However, my family, the McKays in particular, were never given any compensation.

If you can imagine those people going from trapping and hunting and gathering along the McCusker River, which is now part of the bombing range, being kicked off that bombing range and being put onto somebody else's trap line, it must have caused so much hardship, not only for the McKays but also for the people that are actually on the existing trap lines. That issue still exists today. I know there have been a number of court cases with respect to the Primrose Lake bombing range.

There was even an agreement reached with the federal government for an economic development settlement package of \$19 million, I think it was. The issue of compensation for those Metis people that were kicked out of the bombing range still exists today.

We actually are working with the provincial government, just as an example, through our harvesting negotiations to outline or to identify those Metis communities all across the province. As far as the position that we are taking, all of Saskatchewan actually is a Metis territory. You can find Metis people in every corner of this province, where we have existed since this country was opened up to development.

décret a été révoqué en 1974; on a donc enlevé les terres aux Métis. Par la suite, ils ont été dispersés principalement à Cumberland House et à Prince Albert.

Le président : Avec compensation?

M. Doucette : Sans compensation.

La ferme métisse Lebre existe toujours, mais à cause d'une de nos difficultés, la capacité, elle est maintenant endettée. Nous devons régler ce problème. Le décret de Mortlach a été révoqué.

Pour les villages d'Ile-à-la-Crosse et de Green Lake, une poursuite en justice a été initiée il y a quelque temps. La collectivité est toujours principalement métisse.

Le décret passé en 1944, je crois, n'a jamais été révoqué. À notre connaissance, les baux de 99 ans signés par ma famille et la famille du vice-président Morin sont toujours en vigueur.

Permettez-moi de vous donner d'autres exemples de difficultés que les Métis connaissent en matière de territoire. Le champ de bombardement de Primrose Lake a été créé en 1950 au moyen d'une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement provincial. Les terres ont été consacrées à la pratique du bombardement et du mitraillage. Ma famille, les McKay, les Cumming et nombre d'autres familles ont été expulsées du champ de bombardement et n'ont jamais reçu de compensation.

Les Premières nations ont reçu une compensation. Les Premières nations de Canoe Lake et de Waterhen, je crois, et même des non-Autochtones ont été dédommages. Or, ma famille et surtout les McKay n'ont jamais rien reçu.

Ces gens faisaient du piégeage, de la chasse et de la cueillette le long de la rivière McCusker, qui fait maintenant partie du champ de bombardement; ils ont été chassés du champ de bombardement et placés sur le territoire de piégeage d'autres. Imaginez les dures épreuves ainsi causées, non seulement pour les McKay, mais aussi pour les gens qui exploitaient déjà les territoires de piégeage. Ce problème persiste. Je sais que le champ de bombardement de Primrose Lake a donné lieu à de nombreuses affaires judiciaires.

Une entente a même été conclue avec le gouvernement fédéral pour un règlement axé sur le développement économique qui s'élevait à 19 millions de dollars, je crois. La question de la compensation des Métis qui ont été chassés du champ de bombardement n'a toujours pas été réglée.

En fait, nous travaillons avec le gouvernement provincial, pour vous donner un exemple, dans le cadre des négociations visant la cueillette, pour identifier les collectivités métisses de toute la province. Notre position, c'est que l'ensemble de la Saskatchewan est un territoire métis. En effet, il y a des Métis dans tous les coins de la province; nous sommes ici depuis que le pays a été ouvert au développement.

I just gave you an example this morning of the recognition of our nation through the Metis red flag in 1815. There are a lot of issues with respect to land. There have been some attempts to settle some of these issues, but because they were under provincial legislation, they could make orders in councils through the legislature and actually kick people off that land. The only province that actually has land set aside for the Metis is Alberta. The provincial Metis Act of 2001 has a line item in there that obligates the Province of Saskatchewan to sit down with the Métis Nation - Saskatchewan and talk about the issue of land right now.

Another example of federal legislation that had a huge impact on Metis and making us landless was the Natural Resources Transfer Agreement in 1930. It divested itself and gave the jurisdiction over lands and resources back to the province. I know that is a huge issue for First Nations too. I have done some research on that, looking at the presentations done when they were actually having consultations just like this back in the late 1920s and early 1930s. There was no consultation with Metis and no consultation with First Nations.

Now in 2012 we find ourselves in a similar situation with the, I think it is Bill C-38, the omnibus bill that was just before Parliament. PFRA actually has 60 community pastures that they have control over. Over the next 5 years they are going to divest themselves of over 1 million acres of land in central and southern Saskatchewan. We have taken the position that there is an actual duty to consult on this, and they should actually sit down with the Metis Nation Saskatchewan and Metis people of Saskatchewan and talk about how they are going to share that land and accommodate some of our needs to become a land-bearing people in this country.

To give you an example of why I think we should have that, south of Saskatoon about 40 kilometers is an old Metis settlement called Round Prairie. That settlement has been around since the 1840s. As a matter of fact, many of the explorers that got lost in what is now called Western Canada actually bumped into this place. According to Metis tradition, we helped them. We fed them; we clothed them and gave them guides and sent them on their merry way. On that PFRA lot right now, that old settlement exists. It is a cemetery, but it is more than that. It is a symbol, and it is a point of interest for Metis people. All across Saskatchewan, you have Red River cart trails; old Metis settlements and cemeteries that are on these community pastures.

One of the things that I would say to the Senate today is to talk to your colleagues in Ottawa. We have had one meeting with respect to Round Prairie with the Department of Justice and PFRA representatives. We have asked them to give back that Round Prairie Metis settlement to the Metis Nation of Saskatchewan to hold and to protect for the Metis citizens that

Je vous ai donné un exemple ce matin de la reconnaissance de notre nation : le drapeau métis rouge, adopté en 1815. Il y a beaucoup de conflits liés au territoire. On a tenté d'en résoudre quelques-uns, mais parce que les terres relevaient des provinces, les assemblées législatives pouvaient passer des décrets et expulser les gens. La seule province qui a réservé des terres aux Métis, c'est l'Alberta. En fait, la loi provinciale sur les Métis de 2001 contient une disposition qui oblige la Saskatchewan à discuter tout de suite avec Métis Nation - Saskatchewan de la question du territoire.

Une autre mesure législative fédérale qui a eu d'énormes répercussions sur les Métis et qui a contribué à nous enlever nos terres, c'est la Convention sur le transfert des ressources naturelles de 1930. Elle a redonné la compétence en matière de terres et de ressources à la province. Je sais que c'est aussi un dossier très important pour les Premières nations. J'ai fait des recherches à ce sujet; j'ai examiné les déclarations faites dans le cadre des consultations comme celles-ci menées à la fin des années 1920 et au début des années 1930. Les Métis et les Premières nations n'ont pas été consultés.

Aujourd'hui, en 2012, nous nous retrouvons dans une situation semblable avec le projet de loi C-38, je pense, le projet de loi omnibus qui vient d'être présenté au Parlement. L'ARAP contrôle 60 pâturages communautaires. Au cours des cinq prochaines années, elle va céder plus d'un million d'acres de terres du centre et du sud de la Saskatchewan. Notre position, c'est que le gouvernement est obligé de mener des consultations et qu'il devrait discuter avec Métis Nation Saskatchewan et les Métis de la Saskatchewan de la façon dont il compte diviser les terres et répondre à nos besoins pour que les Métis deviennent des propriétaires fonciers.

Pour vous donner un exemple de la raison pour laquelle je crois que cela devrait nous appartenir, à environ 40 km au sud de Saskatoon se trouve un vieil établissement métis appelé Round Prairie. Cet établissement a été fondé dans les années 1840. En fait, beaucoup d'explorateurs qui se sont perdus dans ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ouest canadien sont tombés sur cet endroit. Selon la tradition métisse, nous les avons aidés. Nous les avons nourris, nous les avons vêtus, nous leur avons fourni des guides et nous les avons remis sur leur chemin. Le vieil établissement se trouve toujours sur le lot de l'ARAP. C'est un cimetière, mais c'est plus que cela. C'est un symbole, un point d'intérêt pour les Métis. Les routes empruntées par les charrettes de la rivière Rouge traversent toute la Saskatchewan; il y a des vieux établissements et des cimetières métis dans les pâturages communautaires.

Je vous demande aujourd'hui, mesdames et messieurs les sénateurs, de parler à vos collègues à Ottawa. Nous avons eu une rencontre au sujet de Round Prairie avec les représentants du ministère de la Justice et de l'ARAP. Nous leur avons demandé de redonner l'établissement métis de Round Prairie à la nation métisse de la Saskatchewan pour qu'elle le conserve et le protège

now live in Saskatoon, the Carons, Trotters, Ouelettes, Dumonts. They are all relations of people that have a connection to that land.

Senators, I ask you to talk to your colleagues in Ottawa and to remind them that there is an obligation to consult with people that have an interest in these matters.

That is an example potentially of another NRTA of 1930 happening again, not consulting over the divestment over a million acres of land in Central and Southern Saskatchewan right now.

Senator Dyck: Thank you for your presentation this morning, gentlemen. It was very good. The questions I have relate to the importance of land.

President Doucette, you were saying that land is necessary because it is a way of creating wealth. You also talked about how land was taken away, how there should be some land that should be given back, and there is no process for consultation. What do you think the process should be for consultation? If you were given the land — you mentioned that First Nations own land collectively — suppose land was transferred back to the Metis Nation; would that be collective title or family title, individual title? How do you envision that?

Mr. Doucette: Could I ask my other colleagues to make statements, too, with respect to this?

Senator Dyck: Definitely.

Mr. Doucette: Maybe we could all maybe just say something briefly. I will defer to Vice-President Morin and then to Treasurer Gardiner.

The Chair: President Doucette, I would like to get more questions in.

Mr. Doucette: We will keep it brief.

Mr. Morin: I guess for us in the Metis Nation, like I said, we currently do not have a land use process; we are a landless people. What we would like to do is, through negotiations with the federal government and the provinces concerned in Western Canada, put in place a Metis-specific land claims process. So through good faith negotiations, we can determine which lands we want. I would think that in the end result a negotiated arrangement would include land being set aside for the Metis.

There are certain lands we would not have access to because it has since been taken up. It would also include elements of compensation in lieu of land. Through that process we would have land set aside. We would also have the monies or the finances to be able to, say, purchase other lands if we wanted to or invest that money for economic development.

I want to point out, because President Doucette made reference to it in his opening remarks, that in 2008 the Metis National Council, which we are a part of, the Métis Nation - Saskatchewan and the five western provincial Metis organizations signed a

au nom des Métis qui habitent maintenant Saskatoon, les Caron, les Trotter, les Ouelette, les Dumont. Ils sont tous parents avec des gens qui sont liés à ce territoire.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous demande de parler à vos collègues d'Ottawa pour leur rappeler qu'ils ont l'obligation de consulter les personnes touchées par ces questions.

Il y a un risque que l'histoire de la Convention sur le transfert des ressources naturelles de 1930 se répète si vous ne menez pas de consultations sur le dessaisissement de plus d'un million d'acres de terres dans le centre et le sud de la Saskatchewan.

Le sénateur Dyck : Je vous remercie de vos exposés de ce matin, messieurs. C'était très bien. Mes questions portent sur l'importance de la terre.

Monsieur Doucette, vous avez dit que les terres étaient nécessaires pour créer de la richesse. Vous avez aussi raconté comment vos terres vous ont été prises, vous avez dit qu'on devrait vous les redonner, à tout le moins en partie, et qu'il n'y avait pas de processus de consultation. Quelle forme ces consultations devraient-elles prendre selon vous? Si on vous donnait ces terres — vous avez dit que les Premières nations possédaient des terres collectivement... Supposons que ces terres soient remises à la nation métisse, le titre de propriété serait-il collectif, familial ou individuel? Comment voyez-vous la chose?

M. Doucette : Puis-je demander à mes collègues de s'exprimer à ce sujet eux aussi?

Le sénateur Dyck : Bien sûr.

M. Doucette : Nous pourrions tous dire quelques mots. Je vais céder la parole à M. Morin, vice-président, et à M. Gardiner, trésorier.

Le président : Monsieur Doucette, j'aimerais qu'on vous pose d'autres questions.

M. Doucette : Nous serons brefs.

M. Morin : La nation métisse, si je puis dire, n'a pas vraiment de moyen d'utiliser les terres en ce moment, nous ne possédons pas de terres. Nous aimerions participer à des négociations avec le gouvernement fédéral et les provinces concernées de l'Ouest du Canada, afin de créer un mécanisme de revendications territoriales exclusivement pour les Métis. Par des négociations de bonne foi, nous pourrions déterminer quelles terres nous voulons. Je crois que cela nous permettrait de négocier un accord qui comprendrait des terres réservées aux Métis.

Il y a des terres auxquelles nous n'aurions pas accès parce qu'elles ont été utilisées depuis. Il y aurait aussi des mesures d'indemnisation pour les terres perdues. Cette façon de faire nous permettrait de récupérer des terres. Nous aurions aussi de l'argent pour acquérir d'autres terres si nous le voulions ou pour investir dans le développement économique.

J'aimerais souligner, parce que notre président, M. Doucette, en a parlé dans sa déclaration préliminaire, qu'en 2008, le Ralliement national des Métis, dont nous faisons partie, Métis Nation - Saskatchewan et les cinq organisations métisses des

protocol agreement with the Government of Canada. I think it was Chuck Strahl at the time. It is a Metis Nation protocol agreement which itemizes a lot of items that we would put in place a negotiating table, but it also included discussions around land and harvesting rights.

It also contemplated a multi-lateral process where, for example, the Government of Canada and the five western provincial governments could negotiate as part of a multi-lateral process rights such as land with the Metis nation. That is how we would see that happening in the future, I think.

Mr. Doucette: Land would be held collectively. To give you an example of a very good process right now for the Metis settlements: I lived actually on Kikino Metis settlement; the land is held collectively by the settlement's council and is protected by provincial legislation. The individuals that live on the land actually have sort of a, I do not know, quasi title to it.

Their families can live on it. They can give it to their descendants to live on, and they can thrive there. Now, let me just say this to you: When I lived on that settlement, the court case before the Alberta courts was happening. Subsequent to that, I had left, and they settled out of court for I think \$300 million and 1.25 million hectares of land.

When I was living there, people were living in poverty. Then after, they had that extra, those resources. Now when you go to those settlements, they have companies; they have gravel pits; they have bison herds; they have timber. They are all developing it.

For me, as Vice-President Morin was saying, you could have two things: land and compensation in lieu of land, just like the treaty land entitlement processes. The land needs to be held in perpetuity because once you alienate land in a fee simple title, you are landless. That is what has happened to Metis people right now. We have no land or accommodation or recognition of it.

Senator Raine: I want to change the subject away from land and talk about the process in Saskatchewan for identifying who is a Metis and the registration, and how are you handling this issue? Do you agree that there should be one national registry for Metis people, or should it be different in different parts of Canada?

Mr. Gardiner: Presently, for a few years now we have been receiving federal funding in regards to the *Powley* decision. To date, I guess we do have a central registry, where previously each Metis local used to give out cards. Now, the process that we have today works similar to the First Nations, where everybody makes an application, and the process goes through to Vital Stats, and the genealogy people do all the research to ensure that people are of Aboriginal ancestry. I guess to your answer, I think we are working through that process.

provinces de l'Ouest ont signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada. Je pense que c'était Chuck Strahl qui était là à l'époque. Ce protocole d'entente dresse une longue liste de sujets dont nous aimerions parler à la table de négociation, mais il y est aussi question de discussions sur les terres et les droits d'exploitation des ressources.

On y envisage aussi un processus multilatéral qui permettrait, par exemple, au gouvernement du Canada et aux cinq gouvernements provinciaux de l'Ouest de négocier des droits avec la nation métisse, notamment pour les terres. C'est ce que nous aimerions voir se réaliser à l'avenir, je dirais.

M. Doucette : Nous posséderions les terres collectivement. Je vous donne un exemple d'excellente démarche dans les établissements métis : j'ai vécu dans l'établissement métis de Kikino, où les terres appartiennent collectivement au conseil d'établissement et sont protégées par la loi provinciale. Les personnes qui vivent sur ces terres en sont quasiment propriétaires, si l'on veut.

Leurs familles peuvent y vivre. Ils peuvent la transmettre à leurs descendants et ils peuvent y prospérer. Je vais vous dire juste une chose : l'affaire qui était devant les tribunaux de l'Alberta a été entendue pendant que je vivais là. Après mon départ, ils ont signé un règlement hors cour pour 300 millions de dollars et 1,25 million d'hectares de terre, si je ne me trompe pas.

Les gens vivaient dans la pauvreté quand j'étais là. Puis ils ont reçu toutes ces ressources supplémentaires. Maintenant, dans ces établissements, il y a des entreprises, des carrières de gravier, des troupeaux de bisons, du bois d'œuvre. La nation se développe.

Comme M. Morin, je pense qu'il y a deux possibilités : les terres ou une indemnisation en remplacement des terres, comme dans le processus de revendications territoriales par traité. La propriété des terres doit être définitive, parce que dès qu'on concède l'aliénation de terres à titre de propriété libre, on n'a plus de terres du tout. C'est ce qui arrive au peuple métis en ce moment. Nous n'avons pas de terres, pas d'immeubles, pas de reconnaissance.

Le sénateur Raine : J'aimerais changer de sujet et parler du système établi en Saskatchewan pour déterminer qui est Métis et pour s'inscrire au registre. Comment gérez-vous la situation? Êtes-vous d'accord avec la création d'un registre national pour les Métis ou devrait-il plutôt y avoir des registres différents dans différentes parties du Canada?

M. Gardiner : Depuis quelques années, nous recevons du financement fédéral par application de la décision *Powley*. Jusqu'à maintenant, je suppose qu'on peut dire qu'il y a un registre central, alors qu'avant, chaque association locale de Métis remettait des cartes à ses membres. Le mécanisme en place maintenant ressemble à celui des Premières nations. Chaque personne présente une demande, puis on consulte les statistiques de l'état civil, et les généalogistes font leurs recherches pour vérifier que chaque personne est bien d'origine autochtone. Je suppose qu'on peut dire que nous nous adaptons à ce processus.

We do have a central registry provincially now where everybody has to make an application to one location and one office, where previously we had 120 Metis locals and they gave out cards. There was just no process that was really accountable.

Since we received the funding — I think it was 2007 — to date about 6,000 Metis are in the process of getting cards. I think 2,200 have — about 4,000 are in the process with their application.

We still have a long ways to go, but I think it is starting to catch on. I think people are starting to really make an application now to get their Metis cards in.

The Chair: When you are establishing identity, do you see the descendants having to come from what is the traditional homeland, which includes Alberta, Saskatchewan, Manitoba and parts of B.C. and the Northwest Territories? Is that how identification should take place in your mind or is it broader than that?

Mr. Doucette: In, I believe it was 2001, the Metis governments actually adopted a definition where you had to hold yourself out; you had to be connected to an historic Metis community, and you had to be accepted by the Metis communities and not be a member of one of the other Aboriginal nations, Inuit or First Nation. As we all know, as the future unfolds, what is true today might not be true tomorrow. As an example, the Metis Nation homeland as it is now currently — what is the word I am looking for — recognized internally amongst ourselves. It includes those provinces, but not the Northwest Territories right now because they are not aligned with the Metis National Council, just parts of Northwest Territories and a little part of the United States.

When you look at the historical development of Metis peoples, of half breed peoples of Canada, how can we deny the existence of Metis people in Quebec, or even in the two Dakotas or in Minnesota? I know we do not speak for the United States Metis, but actually there are historical documents that validate that there were Metis people as far down as Missouri. As a matter of fact, the person that was leading the Louis and Clark expedition in 1804-05 was Baptist Charbonneau, a Metis guy, who was the husband of Sacagawea. They actually had a son they called Pompey, of all names. I do not know why, but they did. The reason I say that is that identity is really important, especially when it comes to registries.

As another historical fact, we actually have a book in our Metis Nation genealogical archival center; a French book that talks about the development of Metis communities along the St. Lawrence Seaway. Did you know that they used to call the St. Lawrence Seaway “la Grand River de Metis.” Why it

Il y a un registre central dans notre province, et chaque personne doit présenter une demande au même endroit, au même bureau, alors qu'avant, il y avait 120 associations locales des Métis qui remettaient des cartes. Il n'y avait tout simplement pas de véritable reddition de comptes.

Depuis que nous avons reçu ces fonds (je pense que c'était en 2007), il y a environ 6 000 Métis qui ont demandé une carte. En fait, je pense que 2 200 Métis l'ont déjà reçue et qu'environ 4 000 ont présenté une demande qui est en traitement.

Il reste encore beaucoup à faire, mais je pense que nous commençons à nous rattraper. Je pense que les gens commencent à véritablement présenter des demandes pour obtenir leur carte de Métis.

Le président : Quand vous établissez l'identité des gens, les descendants doivent-ils venir du foyer national métis, qui englobe l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et certaines parties de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest? Est-ce que c'est de cette façon que l'identification doit se faire à votre avis ou est-ce plus ouvert?

M. Doucette : Je pense que c'est en 2001 que les administrations métisses ont adopté la définition selon laquelle il faut défendre son identité : il faut avoir un lien avec une communauté métisse reconnue historiquement, être accepté par l'une d'elles et ne pas faire partie d'une autre nation autochtone, inuite ou d'une Première nation. Comme nous le savons tous, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain. Par exemple, le foyer national métis est actuellement — comment dire — reconnu par nous seuls. Il comprend les provinces que vous avez nommées, mais non les Territoires du Nord-Ouest, en fait, parce qu'ils ne correspondent pas au territoire défini par le Ralliement national des Métis. Il ne comprend que des parties des Territoires du Nord-Ouest et une partie des États-Unis.

Quand on examine l'histoire des peuples métis du Canada, comment peut-on nier l'existence de Métis au Québec ou même dans les deux Dakotas ou au Minnesota? Je sais que nous ne sommes pas là pour nous exprimer au nom des Métis des États-Unis, mais il y a des documents historiques qui prouvent qu'il y a eu des Métis jusqu'au Missouri. En fait, la personne qui dirigeait l'expédition Louis et Clark en 1804-1805 était Baptist Charbonneau, un Métis marié à Sacagawea. Le couple avait même un fils du nom de Pompey, imaginez-vous. Je ne sais pas pourquoi ils lui ont donné un nom pareil, mais c'est comme ça. Je vous raconte tout cela pour dire que l'identité est fondamentale, surtout quand on veut s'inscrire à des registres.

Autre fait historique, nous avons un livre au centre d'archives généalogiques de la nation métisse, un livre français qui porte sur l'établissement de communautés métisses le long de la Voie maritime du St-Laurent. Saviez-vous qu'ils appelaient la Voie maritime du St-Laurent « La Grand River de Metis »? Pourquoi

changed, I do not know. Probably the same reason after the war, they changed the names of all of the lakes and named them after soldiers who came back. They were just showing some recognition. That is what countries do, I guess.

It is vitally important for any future agreements that we have been talking about here with respect to harvesting programs and services, both levels of government need to have certainty about who they are representing and who they are negotiating with. These registries are vitally important to any future developments with respect to Metis people in the country called Canada and the Province of Saskatchewan. Should there be a national registry? Internally we are actually having those discussions right now about how to have a national registry. Is there a need for one? The resources that we receive from the federal government right now through the Powley agreements, we appreciate. It is creating a partnership and a process that is going to be a win-win for all of us. Vice-President Morin talked this morning about the MMF case and the *Daniels* case. If those cases come out in favour of the Metis, it is going to change the whole environment with respect to Metis in Canada and subsequent agreements that have to be negotiated in the wash of those court cases.

I do not know if that answers your questions, Senator Raine.

Senator Raine: Yes, thank you.

Senator Sibbeston: My question relates to where you see the Metis going. It will help us in terms of our recommendations to government. The Aboriginal rights referred to in the Constitution are being defined and interpreted by the courts of our country. This is a way that the First Nations and the Metis people are learning what their rights are.

In a sense, it is unfortunate because government should be making these decisions. Because they are not, then Aboriginal people have to go to court and have the courts make decisions as to what these Aboriginal rights are. It is obviously a very costly and slow process. Do you see movement towards eventually being recognized as Aboriginal people on the same basis as First Nations and Inuit people so that section 91.24 that refers to Indians and lands reserved for Indians will then include the Metis, so that you will benefit and derive the same benefits and care, as it were, as other Aboriginal people in our country? Is that the objective of your goal and movement?

Mr. Morin: It is a basic question but very complex as well.

To answer your question, yes, we strive and aspire to accomplish something similar in terms of recognition of our "peoplehood." I mean, collectively, the First Nations, the Metis Nation, the Inuit, comprise the indigenous peoples in Canada. Certainly from an international law perspective and within, for

le nom a-t-il changé, je ne le sais pas. Probablement pour la même raison qu'après la guerre, on a changé le nom de tous les lacs pour leur donner des noms de soldats revenus de la guerre. On voulait simplement reconnaître leur contribution. C'est ce que font les pays, je suppose.

Pour tout accord futur dont nous parlons ici concernant les programmes et les services liés à l'exploitation des ressources, il est absolument essentiel que les deux ordres de gouvernement sachent avec certitude qui ils représentent et avec qui ils négocient. Ces registres sont donc d'une importance fondamentale pour l'avenir du peuple métis dans le pays qu'on appelle le Canada et la province de la Saskatchewan. Devrait-il y avoir un registre national? Nous avons actuellement des discussions à l'interne sur la façon de tenir un registre national. Est-ce que c'est nécessaire d'en avoir un? Nous apprécions les ressources que nous recevons du gouvernement fédéral en ce moment dans le cadre des accords découlant du jugement *Powley*. Elles créent un partenariat et un processus qui seront à l'avantage de tous. M. Morin a parlé ce matin de l'affaire de la MMF et de l'affaire *Daniels*. Si les décisions rendues devaient être favorables aux Métis, elles changeraient tout ce qui entoure les relations avec les Métis au Canada, et il faudrait négocier de nouveaux accords pour en tenir compte.

Je ne sais pas si cela répond à vos questions, sénateur Raine.

Le sénateur Raine : Oui, je vous remercie.

Le sénateur Sibbeston : J'aimerais vous demander comment vous voyez l'avenir des Métis. Cela va nous aider à formuler des recommandations au gouvernement. Les tribunaux du Canada définissent et interprètent les droits autochtones mentionnés dans la Constitution. C'est l'une des façons pour les Premières nations et les Métis d'apprendre quels sont leurs droits.

Dans un sens, c'est déplorable, parce que c'est le gouvernement qui devrait prendre ces décisions. Mais comme il ne les prend pas, les Autochtones doivent s'adresser aux tribunaux et demander aux juges de décider en quoi consistent les droits autochtones. Manifestement, c'est une façon de faire très coûteuse et très lente. Est-ce que vous constatez des progrès pour que les Métis soient un jour reconnus à titre de peuple autochtone tout comme les Premières nations et les Inuits, de manière à ce que le paragraphe 91(24) qui porte sur les Indiens et les terres réservées aux Indiens inclue un jour les Métis et à ce que vous puissiez jouir des mêmes avantages et des mêmes soins, si l'on peut dire, que les autres Autochtones du pays? Est-ce l'objectif à la base de vos efforts?

M. Morin : C'est une question toute simple, mais qui n'en est pas moins complexe.

Pour répondre à votre question, oui, nous aspirons à quelque chose de semblable en ce qui a trait à la reconnaissance de notre « statut de peuple ». Ce sont les Premières nations, les Métis et les Inuits qui forment la population autochtone au Canada. Pour ce qui est du droit international et, par exemple, d'une déclaration

example, a declaration on the rights of indigenous peoples, it talks about our lands, our territories, our languages, our culture, our distinctiveness as peoples.

In many respects I guess, yes, we are striving for the same thing in terms of trying to accomplish a land base, recognition of “peoplehood,” recognition of our rights which would encompass a land and resource base, a negotiation process in which we can negotiate and implement self-government arrangements across the Metis homeland, and access to federal programs and services to address our issues, whether it be in the area of health or our children or economic development, what have you. So in some respects, yes, but at the same time I think it is important to recognize in that process that the Metis Nation are a distinct people. We have our own distinct history, our own distinct political institutions, our own distinctive legal status in Canada.

In some respects there are similarities, the processes, the dynamics, the politics; the end results will be similar. It is really important certainly from my perspective that the federal government proceed on a Metis Nation-specific process, whether it be negotiating land, self-government or access to programs and services; and that our distinctiveness as a people and our unique histories always form the center piece of any negotiations process, moving forward.

Mr. Gardiner: As I mentioned earlier, coming from an historical community like Ile-a-la-Crosse, founded in 1776, we feel that as Metis people, we were a community before even Canada was a country. We are proud of that today, that we have hunting and fishing rights in that area. The language is very strong those communities. I think those are some of the things that we would like to carry on, that our forefathers left us. I think, going forward, that is what we want to leave for our children and grandchildren. I think it is very important.

We, as leaders today, have to challenge our governments. We have a lot of history, such as Cumberland House — 1774. It is reflecting back to that and then how this whole scrip system came about. In Ile-a-la-Crosse we were one people. You were not “First Nation” or “Metis,” just one people; that is how we lived.

Mr. Doucette: I want to applaud you, Senator Sibbeston, for that question and your analysis. It really is unfortunate that we have to go through the courts to get an interpretation of “what is” and “what is not,” when in fact I know what I have inherited from my mushum and my kokum and my mother and my father. I think that if there is a will between the federal and provincial governments — actually, we saw the Metis Act proclaimed into legislation in 2001 — there is a way to deal with these issues. There are a lot of issues that our people are faced with every day, such as homelessness.

sur les droits des peuples autochtones, il est question des terres, des territoires, des langues, de la culture et du caractère distinctif de nos peuples.

Je dirais que nous tendons effectivement vers les mêmes objectifs pour ce qui est de l'obtention d'une assise territoriale, de la reconnaissance de notre « statut de peuple », de la reconnaissance de nos droits — incluant une assise territoriale et financière —, et d'un processus de négociation qui nous permettrait de négocier et de mettre en œuvre des ententes d'autonomie gouvernementale à l'échelle du territoire métis. Nous voulons aussi pouvoir accéder aux programmes et aux services fédéraux pour remédier aux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises, qu'on parle de la santé, de nos enfants, du développement économique ou de quoi que ce soit d'autre. Alors oui, c'est vrai à certains égards, mais je crois qu'il est important de reconnaître que la nation métisse forme un peuple distinct. Elle a sa propre histoire, ses propres institutions politiques et son propre statut juridique au Canada.

Il y a certains rapprochements à faire au point de vue des processus, de la dynamique et des politiques; les résultats finaux seront semblables. Il est très important selon moi que le gouvernement fédéral adopte un processus propre à la nation métisse pour la négociation du territoire, de l'autonomie gouvernementale ou de l'accès aux programmes et aux services. Il est par ailleurs primordial qu'à l'avenir le caractère unique de notre peuple et de notre histoire demeure au centre de tout processus de négociation.

M. Gardiner : Comme je l'indiquais plus tôt, étant issus d'une collectivité historique comme Île-à-la-Crosse, fondée en 1776, nous considérons que le peuple métis était là avant même que le Canada ne devienne un pays. Nous sommes fiers aujourd'hui d'avoir des droits de chasse et de pêche dans cette région. La langue est très vivante là-bas. Voilà quelques-unes des choses que nous ont léguées nos ancêtres et que nous aimerions perpétuer à notre tour. C'est l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants. C'est très important à mon avis.

Nous, les leaders d'aujourd'hui, devons formuler des revendications auprès de nos gouvernements. Nous avons une riche histoire, comme en témoigne notamment Cumberland House (1774). Il s'agit de revenir à cela et de voir comment le système de certificat des Métis a vu le jour. À l'Île-à-la-Crosse, nous ne formions qu'un seul peuple. Il n'était pas question de Premières nations ou de Métis, mais d'un seul et même peuple; c'est ainsi que nous vivions.

M. Doucette : Je veux vous féliciter, sénateur Sibbeston, pour votre question et votre analyse. Il est très malheureux que nous ayons à passer par les tribunaux pour avoir une interprétation de ce qui constitue ou non un droit, alors que je sais ce que m'a légué mon mushum et ma kokum, mon père et ma mère. Je pense que si les gouvernements fédéral et provinciaux y mettent du leur, il est possible de régler ces questions. On a d'ailleurs vu la proclamation de la Metis Act en 2001. Notre peuple est confronté quotidiennement à de nombreuses difficultés, dont l'itinérance.

My grandmother in Buffalo Narrows died when she was 88. I am sad to say that she died in a mold-infested house, always worrying about paying rent, paying for her drugs or buying food because the same recognition of her Aboriginal ethnicity, her rights and her distinctiveness is not being accommodated by the Government of Canada right now.

As an example, FNIHB is the First Nations and Inuit Health Branch; well, it should be “FNIMHB;” there should be an “M” in there. It should be “First Nations, Inuit and Metis Health Branch,” because our people — and it has been proven now — the Metis in Saskatchewan, suffer the highest rates of chronic diseases of any Aboriginal group in Canada. Why do we leave these people on their own without helping them?

I was always raised to believe, as a Canadian and as a person of this province, that you always helped the less fortunate. You always dealt with the whole underdog issue; that you would look to accommodate and recognize an issue and deal with it in a good way. That is why I am hopeful. As Vice-President Morin and Treasurer Gardiner have said, over the last five years we have opened and had very good dialogue with the Province of Saskatchewan and to a certain degree with the federal government on certain issues with respect to Metis, but there is so much work to do.

Coming from an orally-based people, what is the problem of just sitting down and talking about our issues and coming to an agreement? In the long run, it is going to cost us a lot less than to go to court for 10 years and spend millions of dollars on lawyers, researchers and everybody else. Then at the end of the day, we do not see any benefit out of it, when we could have actually spent those tens or hundreds of millions of dollars on dealing with our issues such as poor housing, poor health, low labour participation and employment rates and education. All of these things we could do in a better way.

We do actually aspire to live at the same level as all other Canadians because why should we expect anything less?

Senator Sibbeston: Canadian society is organized on the basis that provincial and federal governments provide the basic services like education, social services, infrastructure, the highways and cities and so forth. For the First Nations and Inuit people in particular, government provides housing. They have secondary education. They have land. First Nations have reserve lands. In the area of social services, there is a lot of welfare in many of the communities.

When you talk about wanting to get the same rights and benefits as First Nations, I am sure that you will want to think about how you will deal with these services. In one respect,

Ma grand-mère est décédée à l'âge de 88 ans à Buffalo Narrows. Cela me peine de dire qu'elle est morte dans une maison infestée de moisissures, se demandant constamment si elle allait pouvoir payer son loyer ou s'acheter des médicaments et de la nourriture, tout cela parce que le gouvernement du Canada ne reconnaît toujours pas les droits et le caractère distinctif de l'ethnicité autochtone.

Prenons par exemple la DGSPNI, la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits. Il faudrait plutôt que ce soit la DGSPNIM; il manque un « M ». Ce devrait être la Direction générale de la santé des Premières nations, des Inuits et des Métis, car les Métis de la Saskatchewan — et cela a été prouvé — affichent le plus haut taux de maladies chroniques parmi tous les groupes autochtones du Canada. Pourquoi laissons-nous ces gens à eux-mêmes?

Depuis ma plus tendre enfance, en tant que Canadien et citoyen de cette province, on me répète qu'il faut toujours aider les plus démunis. Il s'agit de reconnaître qu'il y a un problème et d'y remédier de bonne façon. C'est pourquoi je garde espoir. Comme le vice-président Morin et le trésorier Gardiner l'ont indiqué, nous avons entamé et entretenu un très bon dialogue avec la province de la Saskatchewan, et dans une certaine mesure avec le gouvernement fédéral, en ce qui a trait à des enjeux propres aux Métis, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

La tradition orale étant ancrée dans notre peuple, nous ne voyons pas ce qu'il y a de mal à s'asseoir et à discuter de nos problèmes pour en venir à une entente. À long terme, ce sera bien moins coûteux que de laisser traîner le dossier devant les tribunaux pendant une dizaine d'années, à dépenser des millions de dollars en frais d'avocat, de recherche et tout le reste. Au bout du compte, nous ne sommes pas plus avancés, surtout si on pense qu'on aurait pu investir ces dizaines ou ces centaines de millions de dollars dans des mesures visant à remédier aux piètres conditions de logement, aux problèmes de santé, à la faible participation au marché du travail, et aux taux de chômage et de scolarisation, entre autres choses. Nous pourrions améliorer tout cela.

Nous aspirons en fait au même niveau de vie que l'ensemble des Canadiens. Pourquoi devrions-nous nous contenter de moins?

Le sénateur Sibbeston : La société canadienne est organisée de telle façon que les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent les services de base comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure, les autoroutes et les villes, et ainsi de suite. Pour les Premières nations et les Inuits en particulier, le gouvernement fournit aussi le logement. Ces populations ont accès aux études secondaires. Elles ont des terres. Les Premières nations ont des réserves. Pour ce qui est des services sociaux, beaucoup de gens bénéficient de l'aide sociale dans bien des collectivités.

Quand vous dites que vous souhaitez avoir les mêmes droits et les mêmes avantages que les Premières nations, je suis persuadé que vous devrez réfléchir à la façon de gérer ces services. D'une

particularly on the remote reserves where there is not very much, there becomes a culture of apathy and a sense of entitlement, that the government owes us this. Welfare is not just because we are poor. It is really the government paying us for the use of our land, or whatever. There is a sense of entitlement.

A lot of the problems that exist with First Nations exist because of this feeling of the government owing them something and not wanting to work. Everybody in the world has to work in order to make a living. If you do not, and if you get something for nothing, you do not appreciate it as much.

If you are considered on the same basis as First Nations and Inuit and given similar entitlements, how will you do it differently so that the Metis do not fall into this trap? It is a trap and it creates apathy. It is a bad situation that exists in many of the First Nation areas. How will you deal with that so that it does not become a negative thing but really a successful venture, a successful life as it were for yourselves and your people?

Mr. Gardiner: You are visiting Ile-a-la-Crosse tomorrow, it is a Metis community. You will judge for yourself how well the community is run. The Metis community of Ile-a-la-Crosse is funded through the provincial government. It is a municipality structure. A lot of people still say, "Well, how do we go to a Metis settlement, more or less the model of Alberta, to identify what is needed?"

You will see how well they have done as a Metis community in terms of paying their taxes and running things, and how well they fix the infrastructure and stuff like that. I think that will be a good model. That is why it is good that you are going to Ile-a-la-Crosse. You will see it as a Metis community, and it will kind of give the vision in terms of the questions you are asking.

The other challenge I see is the question of jurisdiction. Metis people are mentioned in the Constitution but we do not even know if we are federal jurisdiction or provincial jurisdiction. We keep getting bounced back and forth. To date, we still do not even know why we are in the Constitution if we are not federal jurisdiction. If we are, then we should be receiving the same kind of funding as what our Inuit and First Nations colleagues get. Those are important facts.

I just wanted to add that tomorrow, when you visit Ile-a-la-Crosse, you will see a Metis community and how well it has done and where it wants to go.

Mr. Doucette: Senator Sibbeston, let me just say this to you: From what I can see from history and from what I read and from what I have heard from elders, it has always been sort of a nation-to-nation discussion between the Metis and the federal

certain façon, et c'est surtout le cas dans les réserves éloignées où les ressources se font rares, il se développe une culture d'apathie où les gens sont convaincus que le gouvernement leur doit tout cela. L'aide sociale n'est plus vue comme une aide à la pauvreté, mais plutôt comme une redevance pour l'utilisation des terres, ou je ne sais trop. C'est une attitude d'ayant droit.

Bien des problèmes auxquels les Premières nations sont aux prises découlent de ce sentiment que le gouvernement leur doit quelque chose et du fait que les gens refusent de travailler. Tout le monde doit travailler pour gagner sa vie, et c'est partout pareil. Quand on obtient quelque chose sans effort, on ne l'apprécie pas autant.

Si les Métis obtiennent la même reconnaissance et les mêmes droits que les Premières nations et les Inuits, qu'allez-vous faire pour éviter de tomber dans ce piège? C'est un piège et il incite à la passivité. C'est une situation qu'on retrouve dans bien des collectivités des Premières nations. Comment allez-vous gérer les choses pour que cela ne se transforme pas en expérience négative, mais bien en une initiative fructueuse et une meilleure vie pour vous et votre peuple?

M. Gardiner : Vous allez visiter l'Île-à-la-Crosse demain; c'est une collectivité métisse. Vous pourrez juger par vous-même de la bonne administration de la collectivité. La collectivité métisse d'Île-à-la-Crosse est financée par le gouvernement provincial. Il s'agit d'une structure municipale. Bien des gens se demandent encore comment recourir à un établissement métis, plus ou moins le modèle de l'Alberta, pour cerner les besoins?

Vous verrez que c'est une collectivité métisse qui a su garder ses impôts en règle et administrer les choses de main de maître, sans parler du bon entretien de l'infrastructure, entre autres choses. Je crois que c'est un bon exemple. C'est donc une bonne idée que vous vous rendiez à l'Île-à-la-Crosse. Vous trouverez réponse à vos questions dans cette collectivité métisse.

L'autre défi qui se pose, selon moi, c'est la question du territoire de compétence. Le peuple métis est mentionné dans la Constitution, mais nous ne savons même pas si nous relevons du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. On nous trimballe d'un côté et de l'autre. Nous ne savons toujours pas aujourd'hui pourquoi nous faisons partie de la Constitution si nous ne relevons pas du gouvernement fédéral. Si c'est le cas, nous devrions bénéficier du même financement que nos collègues des Premières nations et de la population inuite. Ce sont des faits à retenir.

Je voulais simplement ajouter que demain, quand vous vous rendrez à l'Île-à-la-Crosse, vous aurez l'occasion de voir une collectivité métisse qui fait très bien les choses et de connaître ses plans d'avenir.

M. Doucette : Sénateur Sibbeston, permettez-moi de vous dire ceci : d'après ce que je sais de l'histoire, ce que je lis et ce que j'entends des aînés, cela a toujours été un dialogue de nation à nation, en quelque sorte, entre les Métis et le gouvernement

government. Although it is at a different level now in 2012, I do not think anybody can deny the fact that without the Metis help in the 1800s, there might not be a Canada this way.

When I talk to people at the community level, this is what they say; this is as basic as I can put it, senator: They want both levels of government and the Metis government to deal with their basic issues. They want recognition of their traditional practices and their languages and their traditions affirmed and protected.

I have never, ever heard any Metis person or elder say to me that we have a sense of entitlement, ever, and I have never heard any First Nations say that, neither. I have never heard them say that.

We are a hard-working people. We love our families. We want all levels of government, and including our own leaders, to work together to deal with our issues. I am sure you have heard them mentioned all over the country, and I have even alluded to some today? What will that look like? Well, I do not know.

I would say this: Let us get to that point first, and let us have those discussions. Then let us go into our communities and ask them what they see as a good way, as a positive way to govern ourselves and to govern ourselves within a nation within a nation, so to speak. There are many models out there that are successful today, and we do not need to have discussions ad nauseam on what is the best way.

We have, like Treasurer Gardiner has said, very strong Metis communities today in Saskatchewan, and that includes Southern Saskatchewan.

I was talking with a Metis elder, and he was referring to 1885 as, in French, *la guerre de nationale* — the national war. That is being said even today in 2012, that they are still talking about 1885 as the national war between Canada and the Metis. So how will it look? I do not know how that will look right now, because we have not gotten to that point. We need to get to the point where we are actually discussing how we make those transfer payments right now.

Because what is it? Is it something like \$9 billion for AANDC a year? I am not sure what it is now, \$9 or \$10 or \$12 billion, to run that ministry, and Metis people see very little out of it — very little. What I hear from Metis people at the community level is they want respect and accommodation for land; they want their basic issues dealt with.

I will use myself as an example. When I went to university, I had a student loan and it came time to pay it back. I am not a deadbeat, I will say that, but I recognized that First Nations and the Inuit got four years of funding to get a degree and then

fédéral. Bien que les choses soient différentes en 2012, personne ne peut nier le fait que sans l'aide des Métis dans les années 1800, le Canada ne serait peut-être pas le pays qu'on connaît aujourd'hui.

Quand je parle aux gens des collectivités, voici ce qu'ils me disent, et je ne pourrais pas résumer davantage leurs désirs, sénateur : ils veulent que les deux ordres de gouvernement et le gouvernement métis s'attaquent aux problèmes fondamentaux de leur collectivité. Ils veulent que leurs pratiques traditionnelles soient reconnues, et que leurs langues et leurs traditions soient affirmées et protégées.

Jamais au grand jamais je n'ai entendu un Métis ou de nos aînés dire qu'on leur devait toutes ces choses, pas plus que je n'ai perçu cette attitude chez les Premières nations. Je ne les ai jamais entendus dire cela.

Nous formons un peuple travaillant. Nous aimons nos familles. Nous voulons que tous les ordres de gouvernement, de même que nos propres dirigeants, travaillent ensemble pour trouver une solution à nos problèmes. Je suis certain qu'on vous en a parlé aux quatre coins du pays, et j'ai peut-être moi-même fait allusion à certains d'eux aujourd'hui. À quoi cela pourrait-il ressembler? Je ne le sais pas.

Je peux par contre vous dire ceci : commençons par franchir ce premier pas et discutons-en. Laissez-nous ensuite demander aux gens de nos collectivités à quoi pourrait ressembler un modèle positif de gouvernance selon eux, la gouvernance d'une nation au sein d'une nation, pour ainsi dire. Bien des modèles ont déjà fait leurs preuves, alors nous n'avons pas à nous perdre dans des discussions interminables avant de décider de la voie à suivre.

Comme le trésorier Gardiner a dit, nous avons des collectivités métisses qui sont tout à fait viables aujourd'hui en Saskatchewan, y compris au sud de la province.

Je discutais avec un aîné métis, et il me parlait de la guerre de 1885 en disant « la guerre nationale ». Tout cela pour dire que même aujourd'hui, en 2012, ils voient toujours la guerre de 1885 comme la guerre nationale entre le Canada et les Métis. Alors, à quoi cela pourrait-il ressembler? Pour le moment, je l'ignore, parce que nous n'en sommes pas encore là. Il faut d'abord se rendre à un point où nous pouvons discuter de la façon dont pourront s'effectuer les transferts de paiements.

De combien parle-t-on? Le budget d'AADNC est de 9 milliards de dollars par année, n'est-ce pas? Je ne sais pas combien il en coûte maintenant pour administrer ce ministère, peut-être 9, 10 ou 12 milliards de dollars, mais je sais que les Métis reçoivent très peu de cet argent — très peu. Les gens des collectivités métisses me disent qu'ils veulent du respect et du soutien pour le territoire; ils veulent qu'on trouve des solutions à leurs problèmes fondamentaux.

Je vais me servir de moi comme exemple. Je suis allé à l'université, j'ai reçu un prêt étudiant et le temps est venu un moment donné de le rembourser. Je ne suis pas un mauvais payeur, croyez-moi, mais je sais que les Premières nations et les

another 12 months to get a master's degree. I said to myself, why am I being held to a debt? Then what happens is we become working poor, working middle class poor.

To make this long story short, I said to Canada Student Loans, I am not paying it back because I am Aboriginal under section 35 of the Canadian Constitution. Under the Canadian Charter of Human Rights, you are discriminating against me. I think it is section 15 or 17, I am not sure. For 17 years we wrangled about it. I had a \$15,000 loan. I had paid back \$21,000. The federal government wanted another \$23,000 on a \$15,000 loan.

Now, to me, as a Canadian, when we see countries bailing out banks, I do not understand that. We are not being treated on the same level as other Aboriginal peoples in this country. Metis people want to be treated with respect and they want their issues dealt with. We have higher rates of chronic diseases; no access to land; poor housing or no access to housing really, very little access to housing. Although the rates of resources for employment and training are going up, so are the labour force needs. So there needs to be further and larger investments in our community to deal with these issues.

At the end of the day, we will all win when you put Metis people to work and you deal with their issues, because it lessens the need for resources to deal with them.

I am sorry for being long-winded, Senator St. Germain and Senator Sibbeston. The bottom line is that Metis people just want to be treated with respect and to live like all Canadians.

The Chair: Thank you for the clarification. I thank you for your presentation, your presence here this morning.

Mr. Morin: May I say something real quick, please?

The Chair: Do you have something?

Mr. Morin: Yes, real quick.

My colleague President Doucette was describing the new Department of Aboriginal Affairs, and the acronym I guess is AANDC. For the record, I want to say that I would strongly urge that department not to be "antsy" and to engage our nation so we can implement our rights and our issues.

The Chair: You want them to be AANDC instead of antsy? Okay.

Inuits ont droit à quatre années de financement pour obtenir un diplôme, puis encore douze mois pour aller chercher une maîtrise. Je me suis demandé pourquoi, moi, je devais rembourser cet argent. Le résultat en est que nous sommes des travailleurs pauvres, des travailleurs à revenu moyen devenus pauvres.

Pour faire une histoire courte, j'ai répondu au Programme canadien de prêt aux étudiants que je n'avais pas à rembourser ce prêt, puisque j'ai le statut d'Autochtone en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne. Selon la Charte canadienne des droits et libertés, vous faites preuve de discrimination à mon endroit. Je crois que c'est à l'article 15 ou 17, je n'en suis pas certain. C'est une querelle qui a duré 17 ans. J'avais un prêt de 15 000 \$. J'ai remboursé 21 000 \$. Le gouvernement fédéral voulait que je lui donne 23 000 \$ de plus, pour un prêt de 15 000 \$.

Comme citoyen canadien, je ne comprends pas que des pays aident les banques à se sortir du pétrin. Nous n'avons pas droit au même traitement que les autres peuples autochtones du Canada. Les Métis veulent être traités avec respect et ils veulent qu'on trouve des solutions à leurs problèmes. Nous avons un taux de maladies chroniques plus élevé qu'ailleurs; pas d'accès à des terres; de piètres conditions de logement, quand on a en fait accès à du logement, ce qui est vraiment très difficile. Bien qu'on observe une augmentation des ressources allouées à l'emploi et à la formation, les besoins en main-d'œuvre augmentent eux aussi. Il faut donc investir davantage dans notre collectivité pour remédier à ces problèmes.

Au bout du compte, tout le monde y gagnera quand les Métis pourront mettre la main à la pâte et que vous les aiderez à régler leurs problèmes, parce que moins de ressources seront alors nécessaires pour s'attaquer à la situation.

Je suis désolé si je m'éternise un peu, messieurs les sénateurs St. Germain et Sibbeston. Essentiellement, les Métis veulent simplement être traités avec respect et avoir le même niveau de vie que tous les Canadiens.

Le président : Merci pour cette précision. Merci également pour votre exposé et votre présence ici ce matin.

M. Morin : Puis-je ajouter quelque chose très rapidement, je vous prie?

Le président : Vous avez quelque chose à dire?

M. Morin : Oui, très brièvement.

Mon collègue, le président Doucette, parlait du nouveau ministère des Affaires autochtones, dont l'acronyme est AADNC, je crois. Soit dit en passant, j'ajouterais que j'encourage fortement le ministère à ne pas céder à la nervosité et à accepter la participation de notre nation, de façon à ce que nous puissions faire respecter nos droits et remédier à nos problèmes.

Le président : Vous voulez donc que le ministère n'hésite pas à s'occuper des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada.

Thank you again. On behalf of the three senators who are with me, we really appreciate your presence, your candid, straightforward responses. The way you qualified some of your responses will help us to write a report that hopefully the government cannot ignore.

Senator Dyck: Mr. Chair, with respect to the last panel, Senator Sibbeston was asking a question comparing First Nations and Metis and mentioned the idea of a sense of entitlement amongst First Nations. As a First Nation person living in Saskatchewan, which is the home of treaties, I felt that I had to say something to offset some of the remarks.

Although for some First Nations people — all First Nations people do have entitlement via the treaties — I believe that dependency on welfare is not a result of some sense of entitlement and that it is justified because the treaties have not been fulfilled by the federal government. That has created a welfare state on First Nation reserves. They are entitled to that welfare because the federal government has not in many cases lived up to its obligations to fulfill treaty rights.

That is all I wanted to say.

The Chair: I hear you loud and clear, and I concur with your remarks. I think President Doucette also clarified that situation when he said that he did not feel that Metis or First Nations lived with a mentality of entitlement.

Senator Dyck: Yes, he did.

The Chair: Colleagues, we have before us our second panel. From the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research, Lisa Wilson, director.

Lisa Wilson, Director, Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc.: I am one of five directors.

The Chair: As well, we have with us the Metis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc. They are represented by Lynn LaRose, Chief Executive Officer, and Nora Cummings, a Metis senator. My gosh, another senator. The place is overrun with senators.

Thank you for coming, and we are honoured to have you here. We look forward to your presentations. I ask you to keep them as concise and precise as possible to allow time for questions.

With that, we will start with Ms. Wilson.

Ms. Wilson: Good morning. I am pleased to be able to make this presentation to the committee on behalf of the Gabriel Dumont Institute. I would like to begin by acknowledging that we are in Treaty 6 territory, traditionally occupied by the Cree,

Encore une fois, je vous remercie. Au nom des trois sénateurs présents, je tiens à vous dire que nous vous sommes très reconnaissants de votre témoignage et de vos réponses franches et directes. Certaines d'entre elles nous aideront à rédiger un rapport que le gouvernement ne pourra pas ignorer, si tout va bien.

Le sénateur Dyck : Monsieur le président, dans une question adressée au premier groupe de témoins où les Premières nations étaient comparées aux Métis, le sénateur Sibbeston a laissé entendre que les Premières nations ont l'impression que tout leur est dû. En tant que membre des Premières nations vivant en Saskatchewan, la terre des traités, je me sens obligée d'intervenir afin de rectifier le tir.

Même si certains membres de Premières nations... Les traités confèrent des droits à toutes les Premières nations. Ce n'est pas parce que les Autochtones ont le sentiment que tout leur est dû qu'ils dépendent de l'aide sociale, mais plutôt parce que le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations découlant des traités; c'est donc légitime. C'est de là que provient la conception d'État providence sur les réserves autochtones. Ils ont droit à l'aide sociale parce que, dans bien des cas, le gouvernement fédéral n'a pas respecté leurs droits issus de traités.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Le président : Votre message est on ne peut plus clair, et je suis d'accord. Je crois que le président Doucette avait bien clarifié la situation en disant ne pas estimer que les Métis et les Premières nations croient que tout leur est dû.

Le sénateur Dyck : C'est exact.

Le président : Chers collègues, nous accueillons maintenant notre deuxième groupe d'experts. Nous recevons Lisa Wilson, directrice du Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

Lisa Wilson, directrice, Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc. : Au total, nous sommes cinq directeurs.

Le président : Nous accueillons aussi les représentantes de l'organisation Metis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc. : la première dirigeante Lynn LaRose, et la sénatrice métisse Nora Cummings. Dites donc, la salle est envahie de sénateurs!

Je vous remercie d'être venus. Nous sommes honorés de vous recevoir et avons hâte d'entendre vos exposés. Veuillez demeurer le plus concis et précis possible afin que les sénateurs aient le temps de vous poser des questions.

Nous allons commencer sans plus tarder par Mme Wilson.

Mme Wilson : Bonjour. Je suis ravie de m'adresser à vous au nom du Gabriel Dumont Institute. Pour commencer, j'aimerais préciser que nous nous trouvons sur le territoire visé par le Traité n° 6 traditionnellement occupé par les Cris, les Saulteaux,

the Saulteaux, the Assiniboine and the Dakota. I would also like to acknowledge that the site of Saskatoon was part of the Metis "South Branch" Settlement, known as Bois de Fleche, or Arrow Woods.

My name is Lisa Wilson, and I am a director at the Gabriel Dumont Institute in Saskatoon. I am a Metis woman, and I have spent most of my life in Saskatoon, although my family originates from the southern part of the province in the Qu'Appelle Lakes and Touchwood Hills area. I am pleased to have the opportunity to speak about the issue of Metis identity both in my professional capacity as an administrator at the Gabriel Dumont Institute and in my personal capacity as a writer and an artist. I will tell you that I have a fiction book coming out this spring that has as its theme the notion of identity; and more specifically, Metis identity. I am always happy to have the chance to consider this subject more deeply.

The Gabriel Dumont Institute is the only Metis-specific educational institution in Saskatchewan, and the oldest and largest Metis educational institute in Canada. GDI was incorporated in 1980, after much lobbying by the Metis, and at a time when Aboriginal control over Aboriginal education was not widely supported. Since that time, GDI has graduated more than 1,000 teachers with their B.Ed. degrees and provided certificate and diploma training to thousands of Metis across Saskatchewan.

The GDI operates a publishing department to create Metis-specific historical, cultural and learning materials. We also offer a graduate studies program for Metis graduate students, a scholarship trust to administer Metis scholarships, and training and employment services to help Metis people prepare for careers. As you can see, the mandate of the institute is both broad and deep.

GDI holds contracts with both the provincial and federal governments. The province funds teacher training through the Saskatchewan Urban Native Teacher Education Program, SUNTEP, certificate and diploma programs through the Dumont Technical Institute, Metis-specific libraries and some of the publishing activities. Federal contracts include many of the publishing and cultural activities and the Metis ASETS agreement for Saskatchewan, which provides about \$10 to \$12 million a year for Metis training and employment services. For the most part, funding to GDI is targeted at the Metis. GDI operates as an arms-length affiliate owned by the Métis Nation - Saskatchewan.

Therefore, the question of Metis identity is part of what we consider in being accountable not only to the funding agents but also to our Metis community.

les Assiniboins et les Dakotas. J'aimerais aussi souligner que le territoire de Saskatoon appartenait à une colonie métisse de South Branch, connue sous le nom de Bois de flèche.

Je m'appelle Lisa Wilson, et je suis directrice du Gabriel Dumont Institute, à Saskatoon. Je suis une Métisse, et j'ai passé la plus grande partie de ma vie à Saskatoon, bien que ma famille soit originaire de la région des lacs Qu'Appelle et de Touchwood Hills, dans le sud de la province. Je suis heureuse d'avoir la chance de vous parler de l'identité métisse d'un point de vue à la fois professionnel, à titre de gestionnaire de l'institut, et personnel, en tant qu'écrivaine et artiste. D'ailleurs, je publierai au printemps un ouvrage de fiction qui porte sur la question identitaire, et plus particulièrement sur l'identité métisse. Je suis toujours ravie de pouvoir approfondir ce sujet.

Le Gabriel Dumont Institute est le seul établissement d'enseignement de la Saskatchewan qui accueille uniquement des Métis; c'est aussi le plus grand au Canada, et celui qui a vu le jour en premier. L'institut a été constitué en société en 1980 à la suite de fortes pressions des Métis, à une époque où la gestion de l'éducation autochtone par la communauté elle-même ne faisait pas l'unanimité. Depuis, l'institut a décerné plus de 1 000 baccalauréats en éducation, et elle a délivré des certificats et des diplômes de formation à des milliers de Métis de partout en Saskatchewan.

L'institut dirige un service d'édition afin de produire du matériel d'apprentissage axé sur l'histoire et la culture métisse. Il offre également des programmes de cycles supérieurs pour les étudiants métis diplômés, un fonds fiduciaire de bourses d'études pour les Métis, de même que des services de formation et d'emploi afin d'aider les Métis à amorcer leur carrière. Vous pouvez donc constater que le mandat de l'institut est très large.

Le Gabriel Dumont Institute détient des contrats avec les gouvernements provincial et fédéral. De son côté, la province finance la formation des enseignants dans le cadre du Saskatchewan Urban Native Teacher Education Program, ou SUNTEP, les programmes menant à un certificat ou à un diplôme offerts par le Dumont Technical Institute, des bibliothèques axées sur les Métis et certaines activités d'édition. Le gouvernement fédéral, quant à lui, a conclu des contrats entourant bien des activités liées à l'édition et à la culture. Il a aussi scellé l'entente des Métis de la Saskatchewan dans le cadre de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, ou SFCEA, en vertu de laquelle il verse chaque année 10 à 12 millions de dollars aux services de formation et d'emploi des Métis. La majeure partie du financement de l'institut cible les Métis. Nous sommes une société affiliée sans lien de dépendance qui appartient à la Métis Nation Saskatchewan, ou MNS.

L'identité métisse est une des questions auxquelles nous devons réfléchir puisque nous rendons des comptes non seulement aux organismes de financement, mais aussi à la communauté métisse.

In Saskatchewan, the MNS definition of Metis has four parts. The definition is:

Metis means a person who self-identifies as Metis; is distinct from other Aboriginal peoples; is of historic Metis Nation ancestry; and is accepted by the Metis Nation.

All four parts of the MNS constitutional definition must be met in order to receive a MNS provincial citizenship card.

For GDI, the funding agreements sometimes dictate the way we approach the question of Metis identity. For instance, the federal ASETS agreement mandates that people requesting employment and training services self-identify. Anyone who self-identifies as Metis is eligible to receive services under the agreement. On the other hand, in provincially-funded programs the GDI board of governors establishes the criteria for applicants to demonstrate that they are Metis, and therefore eligible for programming.

For example, for SUNTEP our board has stipulated that candidates provide a letter or a membership card from the Metis local or as more people become registered from the provincial MNS registry. In this way, candidates establish their connection to the Metis community. You can see the differences in the two approaches, with the federally-funded programs being much more open, and much less about Metis community validation. The system based on pure self-identification tends to be too open and should be more regulated. From our perspective as an affiliate of the MNS, it would be better if the criteria for accessing federal Metis program resources aligned with the local community and/or MNS provincial validation that is preferred by our board of governors.

I also want to take a moment just to distinguish between some terms here, particularly as they apply to the education sector.

Identity is an individual thing and a necessary component, in many cases, for Metis educational success. "Metis identity" and "Metis definition" are not the same thing. "Metis identity" has been the one constant when we look at what's important for successful Metis education programs. Keeping Metis kids in school is not about focusing on academics or teaching kids more math concepts; it is about recognizing, affirming, strengthening and practicing Metis identity. Academic success follows a strong, positive identity. The identity piece, the cultural piece is so very important. Metis identity is important to people's lives, day to day, here and now. It is a very practical and immediate consideration that has little to do with legal or political definition.

"Metis definition," it seems to me, has more to do with politicians and governments. The pressure to have a definition is political and, it seems to me, a very colonial exercise to insist on cataloging and labeling and sorting people according to a rigid set of criteria.

La définition d'une personne métisse que propose la Métis Nation Saskatchewan comporte quatre volets :

Un Métis est une personne qui se désigne comme Métis, qui se distingue des autres Autochtones, qui descend de Métis de souche et qui est acceptée par la nation métisse.

Pour recevoir la carte provinciale de la MNS, un métis doit remplir les quatre critères de cette définition constitutionnelle.

À l'institut, nous adaptons parfois notre conception de l'identité métisse en fonction des ententes de financement. Dans le cadre de l'entente fédérale de la SFCEA, par exemple, il suffit de se désigner comme Métis pour avoir accès aux services d'emploi ou de formation. Ainsi, quiconque affirme être un Métis peut profiter des services. En revanche, c'est le Conseil des gouverneurs de l'institut qui définit les critères auxquels les candidats programmes financés par la province doivent répondre afin de prouver leur identité métisse et de participer au programme.

Dans le cadre du programme SUNTEP, par exemple, le conseil a décidé que les candidats devraient présenter une lettre ou une carte de l'association locale des Métis ou du registre provincial de la MNS, qui compte de plus en plus de membres. C'est ainsi que les candidats peuvent prouver leur appartenance à la communauté métisse. Les deux formules sont différentes. De leur côté, les programmes financés par le gouvernement fédéral sont beaucoup plus ouverts et reposent moins sur l'approbation de la communauté. Toutefois, le système fondé sur la simple auto-identification est probablement trop ouvert et aurait intérêt à être mieux réglementé. En tant que société affiliée à la MNS, nous croyons qu'il serait préférable que les critères d'admission des programmes fédéraux à l'endroit des Métis incluent l'approbation de la communauté locale ou de la MNS, une formule que le Conseil des gouverneurs privilégie.

J'aimerais prendre un instant pour différencier l'application de certains termes dans le secteur de l'éducation en particulier.

L'identité est un concept individuel bien souvent essentiel à la réussite scolaire des Métis. En fait, l'identité métisse n'a rien à voir avec la définition d'une personne métisse. Lorsque nous évaluons les facteurs essentiels à la réussite des programmes d'enseignement pour les Métis, la question identitaire revient toujours. Pour garder les jeunes métis sur les bancs d'école, il ne suffit pas de cibler la théorie ou les formules mathématiques; il faut plutôt reconnaître l'identité métisse, l'affirmer, la renforcer et la mettre en application. La réussite scolaire passe par une identité forte et positive. Cette dimension culturelle est tellement importante; c'est un élément majeur de la vie des gens faisant partie de leur quotidien. Il s'agit d'une réalité concrète et immédiate qui n'a pas grand-chose à voir avec la définition juridique ou politique.

Il me semble que ce sont surtout les politiciens et les gouvernements qui cherchent à préciser la définition d'une personne métisse. C'est la classe politique qui insiste pour définir ce concept. S'acharner à cataloguer, à étiqueter et à trier les gens en fonction d'un ensemble de critères stricts m'apparaît digne de l'époque coloniale.

I understand from your mandate that you want to talk political and legal definitions, but really what I want to say is that the identity issue is part of what will resolve the issue around the Aboriginal education gap, the employment gap — the things that are keeping Metis people from participating fully in the economy and from reaping those rewards. Once we find a way to deal with Metis identity for young kids in school, for post-secondary students, for adults — to really affirm and strengthen and validate that identity — then you are going to find that a lot of the other issues resolve themselves. We will have a healthy, employed, fulfilled, culturally-centered Metis population.

At this point, however, that scenario is decades away, and that is if we get started right now. There must be a practical way to mitigate the definition-versus-identity debate to ensure that educational, economic, and social inequities of Metis people can be alleviated. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Wilson.

Would you go ahead, Ms. LaRose, please.

Lynn LaRose, Chief Executive Officer, Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc.: Thank you. I, too, am of Metis ancestry. Although I live in Saskatoon, I am originally from Battleford, not North Battleford, but they called it Pole Town. That is where I originate from. I am just going to give a little background information on our organization, as well as the definition that we recognize, and then some statistical information.

Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc, which we fondly call MFCJS, was incorporated in 1992 as an affiliate of the Métis Nation -Saskatchewan as a result of a recognition of the need to empower Metis communities to address the social and cultural well-being of Metis individuals, families and communities throughout Saskatchewan. MFCJS is responsible for the planning and coordination of Metis justice and social programs within the province. In conjunction with the Métis Nation - Saskatchewan's vision to establish a Metis government to oversee the affairs of its people, MFCJS seeks to empower Metis to plan, develop, implement and administer social and justice services by Metis for Metis.

The mission of MFCJS is to promote, strengthen and rebuild the Metis nation in the communities by supporting cultural and spiritual needs and empowering family-centered social and justice programs. As well, MFCJS is responsible in overseeing and coordinating the direction and development of Metis social and justice services. MFCJS, under its mandate, is responsible for facilitating, coordinating and supporting the planning, development, implementation, management and monitoring of local community justice and social programs. MFCJS may, on occasion, assume direct responsibility when other community structures are not yet available to administer programs.

Je comprends que vous aimeriez parler de définitions juridiques et politiques, mais je veux plutôt vous dire que la question identitaire fait partie de la solution à l'égard des Autochtones en matière d'éducation et d'emploi — c'est ce qui empêche les Métis de participer pleinement à l'économie et de récolter le fruit de leurs efforts. Dès que nous aurons trouvé une façon de résoudre la crise identitaire des Métis à l'école, au secondaire et à l'âge adulte — c'est-à-dire d'affirmer leur identité avec conviction, de la renforcer et d'en prouver la justesse —, vous constaterez que bien d'autres problèmes se résorberont d'eux-mêmes. Nous aurons alors une population métisse en bonne santé, qui travaille, qui est épanouie et qui s'intéresse à sa culture.

Toutefois, une telle situation ne sera pas possible avant des dizaines d'années, et seulement si nous mettons la main à la pâte dès maintenant. Il faut trouver une façon de laisser tomber ce débat sur la définition et l'identité métisse, et de plutôt s'engager à réduire les inégalités que subissent les Métis sur les plans scolaire, économique et social. Merci.

Le président : Merci, madame Wilson.

Madame LaRose, la parole est à vous.

Lynn LaRose, première dirigeante, Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc. : Merci. Je suis moi aussi d'origine métisse. J'habite à Saskatoon, mais je viens de Battleford, aussi connue sous le nom de Pole Town; c'est différent de North Battleford. C'est là que je suis née. Je vais vous donner un peu d'information sur notre organisation, après quoi je vous présenterai la définition que nous utilisons, puis je terminerai avec quelques renseignements statistiques.

La Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc., que nous appelons affectueusement la MFCJS, a été constituée en société affiliée à la Métis Nation Saskatchewan en 1992. En fait, on a pris conscience qu'il fallait donner à la communauté métisse des moyens de favoriser le bien-être social et culturel des individus, des familles et des collectivités métisses de la Saskatchewan. La MFCJS s'occupe de planifier et de coordonner les programmes juridiques et sociaux offerts aux Métis de la province. Tout comme la MNS, qui souhaite la création d'un gouvernement métis pour gérer les affaires du peuple, la MFCJS veut que les Métis aient le pouvoir de concevoir, de développer, de mettre en place et de gérer les services sociaux et juridiques de la communauté elle-même.

La société a pour mission de promouvoir, de renforcer et de reconstruire la nation métisse au sein des collectivités en tenant compte de ses besoins culturels et spirituels et en donnant plus de moyens aux programmes sociaux et juridiques axés sur la famille. Elle est aussi responsable de surveiller et de coordonner l'orientation et le développement des services sociaux et juridiques offerts aux Métis. La MFCJS a pour mandat de simplifier, de coordonner et d'appuyer la conception, le développement, la mise en place, la gestion et la surveillance des programmes locaux sur les plans juridique et social. À l'occasion, la société pourrait gérer elle-même les programmes en attendant que des structures communautaires puissent prendre le relais.

The definition of the Metis: In September 2002 the Métis National Council adopted a definition of Metis that is consistent with the wishes of the nation. They said:

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Métis Nation adopts the following defined terms for its national definition of Métis;

“Historic Métis Nation” means the Aboriginal people then known as Métis or Half-Breeds who resided in Historic Métis Nation Homeland;

“Historic Métis Nation Homeland” means the area of land in west central North America used and occupied as the traditional territory of the Métis or Half-Breeds as they were then known;

“Métis Nation” means the Aboriginal people descended from the Historic Métis Nation, which is now comprised of all Metis Nation citizens and is “one of the Aboriginal peoples of Canada” within s. 35 of the Constitution Act of 1982.

“Distinct from other Aboriginal peoples” means distinct for cultural and nationhood purposes.

That is from the *Métis National Council Snapshot of the Nation 2002*, page 6 and 7.

Statistical information: In Saskatchewan there are approximately 5,000 Aboriginal children in care. The numbers in Saskatchewan are highlighted in the Child and Family Services statistics provided by the Department of Social Services as of December 2009. The Department of Social Services and the Children’s Advocate Office estimate 80 percent of children in care are Aboriginal. However, Métis Family and Community Justice Services Inc. estimate the number is closer to 85 percent. This is particularly true given the challenges and difficulties in identifying Metis children in Saskatchewan.

This discrepancy underscores the need for an effective and up-to-date registry of Metis citizens in the Province of Saskatchewan.

According to Stats Canada projections, by 2026, 36 per cent of children and youth in Saskatchewan will be Aboriginal.

Although it is more challenging to obtain Metis-specific statistics due to the difficulties in identifying Metis people in Canada, the indicators paint a similar profile of children and youth within the Metis Nation in Canada relative to the First Nations children.

In the 2006 census, 389,000 people identified themselves as Metis. This represents nearly a doubling of growth, which is a 91 per cent growth in the size of the Metis population since 1996. Higher birth rates and a greater tendency to self-identify as Metis on the census underline this increase in the Metis population over the past decade.

En ce qui concerne la définition d’une personne métisse, le Ralliement national des Métis a adopté en septembre 2002 une définition qui correspond à la volonté de la nation :

IL EST DONC RÉSOLU que la nation métisse adopte les termes définis ci-dessous dans sa définition nationale des Métis;

« Métis de souche » désigne les Autochtones connus à l’époque comme étant des Métis qui vivaient dans la patrie historique de la nation métisse;

« Patrie historique de la nation métisse » désigne les terres du centre-ouest de l’Amérique du Nord utilisées et occupées comme territoire traditionnel des Métis ainsi reconnus à l’époque;

« Nation métisse » désigne les Autochtones descendants de Métis de souche qui comprend maintenant tous les membres de la nation métisse et qui est un des « peuples autochtones du Canada », conformément à l’article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

« Distinct des autres peuples autochtones » signifie distinct à des fins culturelles et par rapport au statut de nation.

C’est tiré des pages 6 et 7 du document *Snapshot of a Nation 2002* du Ralliement national des Métis.

Voici quelques statistiques. En Saskatchewan, environ 5 000 enfants autochtones sont placés. Ces chiffres proviennent des statistiques sur les services à l’enfance et à la famille que le ministère des Services sociaux de la Saskatchewan a publiées en décembre 2009. D’après le ministère et le Bureau du protecteur des enfants, 80 p. 100 des enfants placés seraient d’origine autochtone. La MFCJS croit qu’il s’agit plutôt de 85 p. 100 étant donné tout le mal qu’on a à identifier les enfants d’origine métisse dans la province.

Cet écart met en évidence le besoin de tenir un registre des citoyens métis en Saskatchewan qui soit efficace et à jour.

Statistique Canada estime que d’ici 2026, 36 p. 100 des enfants et des jeunes de la Saskatchewan seront d’origine autochtone.

Même s’il est difficile d’obtenir des données sur les Métis en raison de leur problème d’identification, les indicateurs révèlent que cette tendance pourrait s’observer dans l’ensemble de la nation métisse au Canada, contrairement aux enfants des Premières nations.

Lors du recensement de 2006, 389 000 personnes se sont désignées comme Métis. Depuis 1996, le taux de croissance de la population métisse a presque doublé, et sa taille a augmenté de 91 p. 100. Cette croissance au cours de la dernière décennie est attribuable à une hausse du taux de natalité et à une propension plus forte à se désigner comme Métis lors du recensement.

The Métis account for more than one-third of the overall Aboriginal population, up from just one-quarter in 1996. Over two-thirds of the Métis live in urban areas. Furthermore, one-quarter of the Métis children are under the age of 15, and more than one-third of Métis children under the age of 15 lived with one parent.

However, these numbers could grow with the inclusion of the self-identification of Métis on all government forms. This was taken from MFCJS *Métis Children and Families Direct for the Future*, which we submitted in June 2010 as the interim preliminary report to the Ministry of Social Services.

The issues that we face — and these are just a few — we are unable to get statistics on the number of Métis children in care. We are unable to get statistical information on the number of Métis families receiving services; Métis children being lost in the system because of the parents' failure to self-identify; Métis children growing up with a loss of cultural identity because of the foster care system — these same children are ending up in the justice system — difficulties receiving Métis-specific funding because of the lack of registry of Métis peoples in Saskatchewan. Thank you.

The Chair: Did you have something that you wanted to say, Senator Cummings?

Nora Cummings, Métis Senator, Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc.: I want to follow up on what my colleague said. I am also from Saskatoon. Welcome to our city. This is my home. I am a road allowance Métis in this city. I have lived here all my life and lived on a road allowance, and 40 families live in southeast Nutana. Today I am proud to say this is my home, my community, so I welcome you here.

The Chair: Thank you.

Ms. Cummings: I want to follow up on what Ms. LaRose has been saying about our children in care, and I also want to further that with the Young Offenders Act. I think that will tie into that. I deal a lot with the justice system — I do a lot of the court sentencing circles — and I feel it is important that these two work together. I feel that our children are ending up in the system, and we are building more jails and more institutions for our children, which I feel is so sad because of the fact this is what's happening.

There are other ways. I think that the federal government should have come to us as Métis people and asked for some input into the Young Offenders Act so that we could have participated. I always say, if we are part of the problems, we should be part of the solutions. I feel that that was so unfair, that a lot of times that is taken away from us. I think when I look at our young people in the justice system, going through these correctional systems, I always say, once they go into the juvenile detentions and then they

Les Métis représentent plus du tiers de la population autochtone totale, une proportion qui n'atteignait qu'un quart en 1996. Plus de deux tiers des Métis vivent en milieu urbain. De plus, un quart des enfants métis sont âgés de moins de 15 ans. De ce nombre, plus du tiers vivent avec un seul parent.

Toutefois, ces chiffres seraient plus importants si les métis pouvaient s'auto-identifier dans tous les formulaires gouvernementaux. Ils sont tirés du rapport provisoire et préliminaire que la MFCJS a déposé en juin 2010 au ministère des Services sociaux, et qui s'intitule *Métis Children and Families : Directions for the Future*.

Voici les problèmes qui se posent — et la liste n'est pas exhaustive. Nous n'arrivons pas à obtenir des statistiques sur le nombre d'enfants métis qui sont placés, ni sur le nombre de familles métisses qui bénéficient de services. Des enfants métis sont perdus dans le système parce que leurs parents ne se sont pas désignés comme Métis. De plus, des enfants perdent leur identité culturelle en raison du système de placement en famille d'accueil, et ces mêmes enfants aboutissent dans le système juridique. Enfin, il est difficile de recevoir des subventions pour les Métis parce que la Saskatchewan ne tient pas de registre des membres de la nation. Merci.

Le président : Avez-vous quelque chose à ajouter, madame la sénatrice Cummings?

Nora Cummings, sénatrice métisse, Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc. : J'aimerais donner suite aux propos de ma collègue. Je viens moi aussi de Saskatoon, et je vous souhaite la bienvenue dans notre ville. C'est chez moi ici. Je suis une Métisse de réserve routière. En fait, j'ai habité toute ma vie sur une réserve routière d'ici. Il y a 40 familles dans le sud-est du Nutana. Aujourd'hui, je suis fière de dire que c'est chez moi, que c'est ma communauté. Je vous souhaite donc la bienvenue.

Le président : Merci.

Mme Cummings : Je tiens à poursuivre dans la même veine que Mme LaRose sur les enfants placés, puis à établir un lien avec la Loi sur les jeunes contrevenants. Je travaille beaucoup avec le système de justice — dans les cercles de détermination de la peine — et, d'après moi, la collaboration entre les deux est importante. J'ai l'impression que c'est dans ce système que nos enfants aboutissent. L'évolution vers la construction de plus en plus de prisons et d'établissements pour eux est une bien triste chose.

Il existe d'autres solutions. Je pense que le gouvernement fédéral aurait dû solliciter de nous, les Métis, des idées sur la Loi sur les jeunes contrevenants, ce qui nous aurait permis de participer à son élaboration. Je dis toujours que si nous faisons partie du problème, nous devons également faire partie des solutions. D'après moi, c'était tellement injuste, nous sommes souvent les perdants dans ces histoires. Je dis sans cesse de nos jeunes qui se trouvent dans le système de justice, puis qui passent

go into the correctionals and then they graduate into the penitentiaries, and we lose our young people. When I look at very young children in this system, it bothers me to see that.

By the way, I am a mother of 10 children and a grandmother of 28 and a kokum of 37 great grandchildren, and I am still working. I have worked for 25 years now after raising my children. I work with young people. I see the taxpayers' dollars that are put in place in these institutions, and they are not servicing these young people. I know that for a fact.

We have a detox center in Regina. You send them off there for three, four days, and they are sent back out and left in the cold. So these young people are left out on the street again, and it is so hard. Then you are just constantly picking them up. And the taxpayers' dollars are constantly being spent — let us utilize these dollars that will service our young people, our young children.

When I think about the institutionals, they are not doing that for our young people.

We need a culture center for our children that are going to work within the holistic approach from the bottom up. We need family input. There are a lot of families that are prepared to go to work. I know that because I have worked with a lot of the families. I know when I go into the courts and I see these young people there, and I see the mothers and the kokums and, that are sitting there that do not understand the system and do not know how to get up and help their children, we need to do something about this. When you look at our children, when you look at the waste, we cannot disregard it; we have got to pick that up. What it reminds me of is how our young people are seen as second-class citizens.

I do sentencing circles with those young people. When I am asked by the judges or the prosecutors to speak with these people, I say to them, I am here as an elder, but I want you to know you have a right, and I always make sure they have a given right and to tell them that. If they choose not to have me as an elder, then fine, I will remove myself, but I have never been removed.

That is the thing that is happening. That is stemming from what's happened with our Child Welfare Act.

I will stop there. If there are any questions, I would be sure to elaborate on them. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Cummings.

Senator Dyck: Ms. Wilson, I am sorry, but I could not hear part of your presentation. You were talking about the criteria between GDI, SUNTEP and the federal programming, that there were differences in terms of what was required in order to be classified, or to use your words, cataloged as Metis, and that the federal program was more open and that you felt it should align more with what the MMF board of governors had requested.

par les établissements de détention, puis de correction pour finalement aboutir dans les pénitenciers, qu'on ne peut plus les récupérer. Ça me dérange de voir de très jeunes enfants dans ce système.

À propos, je suis mère de 10 enfants, j'ai 28 petits-enfants et 37 arrière-petits-enfants. Je suis encore active. Je travaille depuis 25 ans, depuis que j'ai élevé mes enfants. Je travaille avec des jeunes. Je sais de source sûre que l'argent des contribuables va dans ces établissements, mais qu'il n'est pas consacré aux jeunes.

À Regina, nous avons un centre de désintoxication. On les y envoie pendant trois ou quatre jours, puis on les retourne d'où ils viennent et on les laisse dans le froid. On les abandonne encore à la rue. La vie y est tellement difficile. Et vous les harcelez constamment. On ne fait que gaspiller l'argent des contribuables. Servons-nous-en pour fournir des services à nos jeunes, à nos jeunes enfants.

Les établissements ne font pas ça pour nos jeunes.

Nous avons besoin d'un centre culturel pour nos enfants. Par une démarche holiste, il s'attaquera au mal par ses racines. Nous avons besoin de l'apport des familles. Beaucoup de familles sont prêtes à se mettre au travail. Je le sais, parce que j'ai travaillé avec beaucoup d'entre elles. Beaucoup de jeunes se ramassent devant les tribunaux. Les mères et les grands-mères sont là aussi, mais elles ne comprennent pas le système et ne savent pas comment les aider. Je sens bien que nous devons réagir. Nous ne pouvons pas faire semblant de ne pas voir tout ce gaspillage de la jeunesse. Nous devons réparer les pots cassés. Ça me rappelle à quel point on traite nos jeunes en citoyens de seconde zone.

Je participe à des cercles de détermination de la peine pour ces jeunes. Les juges ou les procureurs me demandent de leur parler. Je me présente en ma qualité d'aînée, et je m'assure toujours de leur dire qu'ils ont un droit, celui de refuser mes services. S'ils le font, très bien! Je me retirerai. Mais cela n'est jamais arrivé.

Voilà ce qui se passe. C'est une conséquence de ce qui est survenu à notre loi sur la protection de l'enfance.

Je m'arrête ici. S'il y a des questions, je m'assurerai de leur donner une réponse complète. Merci.

Le président : Merci, madame Cummings.

Le sénateur Dyck : Madame Wilson, je regrette de ne pas avoir pu entendre tout votre exposé. Vous parliez des critères différents qu'utilisent le Gabriel Dumont Institute, le programme SUNTEP et les programmes fédéraux pour ranger quelqu'un, le cataloguer, comme vous disiez, parmi les Métis. Vous avez dit que le programme fédéral était plus accessible et qu'il fallait qu'il fasse coïncider davantage ses critères avec ceux que préconise le conseil d'administration de la MMF.

Do you see that having a federal program definition of Metis that is different than what the MMF has creates problems when people who are not Metis claim to be Metis, people getting benefits or getting into a program when they should not have been able to get in?

Ms. Wilson: I am sorry, when you say MMF, are you meaning MNS?

Senator Dyck: Yes.

Ms. Wilson: Sorry, all these acronyms.

Senator Dyck: Yes, I had to put my headphones on because I could not quite hear.

Ms. Wilson: I am sorry.

Well, I guess the difference between the federally funded programs is that they are based solely on the self-identity question. If a client comes into one of our offices and asks for service, self-identifies as a Metis person, then under that contract we are expected to provide them with service. Then the difference of course is that we use the self-identification and the community validation together in our other programs. That is the way that the GDI board of governors operates. The board of governors of course as an affiliate of the MNS provides political representation. So all of it filters back to that MNS definition and the preferences there.

I think you are raising the issue of people falsely identifying as Metis people and receiving services based on that.

Senator Dyck: Yes.

Ms. Wilson: I actually think if you did an audit or somehow were able to objectively consider the error rate that occurred in the programs, it would be my guess — I have no evidence for this — but it would honestly be my guess that your error rate would not be any more than error rates in other programs; for example, the EI program in terms of misuse, in terms of falsely claiming benefits that should not be available. I honestly do not think that our error rate would be significant. That is based on opinion and experience, I guess.

Senator Dyck: If there were to be more Metis-specific programming, would that error rate increase?

Ms. Wilson: I would imagine it would not increase in terms of its proportional amount of increased programming. I have not seen that in my experience to be a very large or significant error rate.

Senator Dyck: Okay.

The Chair: In your delivery you said “Metis definitions” have more to do with politicians and governments. Well, the fact is that I am a Metis. I have been in government for 30 years. We initiated this study because there has been a lot of controversy surrounding the rights of Metis.

D’après vous, est-ce que la définition que donne de Métis le programme fédéral et qui diffère de celle de la MMF crée des problèmes en permettant à de prétendus Métis de profiter d’un programme ou de ses avantages en n’y ayant pas droit?

Mme Wilson : Je suis désolée, mais, par MMF, voulez-vous dire MNS?

Le sénateur Dyck : Oui.

Mme Wilson : Ah! Ces sigles!

Le sénateur Dyck : Oui, il m’a fallu mettre mon casque, parce que j’entendais mal.

Mme Wilson : Je suis désolée.

Bon! Je pense que la différence avec les programmes financés par l’État fédéral, c’est qu’ils se fondent uniquement sur la question d’auto-identification. À l’éventuel client prétendument Métis qui se présente à nous et qui demande de recevoir un service, nous sommes tenus de le fournir, en vertu de ce contrat. La différence, bien sûr, vient du fait que nous nous servons à la fois de l’auto-identification et de la validation de la communauté dans nos autres programmes. C’est ainsi que fonctionne le conseil d’administration de l’institut. Bien sûr, comme le conseil d’administration est affilié à la MNS, il assure une représentation politique. On revient donc forcément à la définition et aux préférences de la MNS, sur ce point.

Je pense que vous posez la question de ceux qui reçoivent des services qu’ils ont réclamés en se prétendant Métis.

Le sénateur Dyck : Oui.

Mme Wilson : Je pense que vous avez été en mesure de vérifier objectivement le taux d’erreur dans ces programmes. J’aurais franchement tendance à croire — je n’ai pas les chiffres — que le taux de resquille, c’est-à-dire de demandes de prestations auxquelles on n’a pas droit, que vous avez découvert ne dépasserait pas celui des autres programmes; par exemple, de l’assurance-emploi. D’après mon expérience, j’aurais bien franchement tendance à croire que notre taux d’erreur n’est pas élevé.

Le sénateur Dyck : S’il y avait davantage de programmes propres aux Métis, est-ce que ce taux d’erreur augmenterait?

Mme Wilson : Je pense qu’il n’augmenterait pas en proportion de l’augmentation des services offerts. D’après mon expérience, il n’est pas très important ni élevé.

Le sénateur Dyck : D’accord.

Le président : Dans votre exposé, vous avez dit que les définitions de la notion de Métis ont davantage à voir avec les politiciens et les gouvernements. Eh bien, le fait est que je suis moi-même Métis. Je suis au gouvernement depuis 30 ans. Nous avons réalisé cette étude à cause de l’ampleur de la controverse entourant les droits des Métis.

I often use the analogy — and maybe it is a poor one — but if you come from a geographical area called France or Poland, they either speak French and you come from a defined area. As government, if you are going to put out programs for a group of people, whether it would be the French or the Polish or whatever, you have to be able to define them.

There is so much controversy. At one time in Labrador they were calling themselves Metis. Now, all of a sudden, they have decided they do not want to be Metis; they are going back to being something else. That unpredictability undermines the ability of Metis people to get what is rightfully theirs in Canada. That is my feeling. I am not speaking for other members of the committee here.

Ms. Wilson, you seem to think that politicians should not be part of this equation. David Chartrand, the President of MMF, says that the citizenship should be decided by the Metis themselves. I do not think anybody objects to that, but how do we as Metis groups make this work right across the country? That is really what we are searching for as a committee, I think, partly, anyway.

Ms. Wilson: I have a few ideas. I guess what I am trying to get at, as someone coming from a program and service delivery perspective and an educational perspective is I would have some concerns — I do not even know really how to say this.

I guess the identity piece is critical to people who are working on receiving their education on becoming, you know, economically independent and employed and getting jobs and participating, you know, socially and in the economy.

The GDI has been in operation in Saskatchewan for 32 years, and one of the gifts and one of the most important things that the founders of the institute did was to understand the absolutely essential connection between culture and education, and the institute was set up as an education and a cultural institute. The thing that our programs have found over the years is how absolutely critical that identity piece is. We have an education gap in the elementary and the high school system and there are kids in schools who are struggling, trying to find their identities.

Lynn talked about the fact that we have Metis students, Metis young people, who are really disenfranchised, really disconnected from their identity and their cultures and their communities through no fault of their own. They are raised in foster care and that sort of thing. I think that we have these kids in schools, and from a practical perspective, we have to find a way to deal with that. GDI has found that Metis identity has been the way to deal with that issue around helping kids to find out who they are and then to become successful in school. Those two things are connected.

The Chair: There is a definite connection between culture and education with First Nations as well. The committee has studied education to no end, and Senator Sibbeston headed up an economic development study.

J'utilise souvent une analogie, peut-être boiteuse, mais le gouvernement d'un pays comme la France ou la Pologne, quand il met sur pied des programmes pour une clientèle, française ou polonaise, peu importe, il doit pouvoir la définir, par la langue ou la région d'où elle vient.

Il y a tant de controverse. À un certain moment, au Labrador, certains se disaient Métis. Puis, tout d'un coup, ils ont décidé qu'ils ne l'étaient plus; qu'ils revenaient à leur désignation antérieure. Cette versatilité empêche les Métis canadiens d'obtenir ce qui leur revient de droit. C'est mon impression personnelle. Je ne parle pas pour les autres membres du comité.

Madame Wilson, vous semblez penser que les politiciens ne devraient pas se mêler de cette question. David Chartrand, le président de la MMF, affirme que c'est les Métis eux-mêmes qui devraient décider de leur citoyenneté. Je ne crois pas que personne ne s'y oppose, mais comment, collectivement, nous, les Métis, pouvons-nous appliquer avec succès cette solution partout au pays? C'est vraiment ce que le comité cherche à déterminer, je pense, en partie du moins.

Mme Wilson : J'ai quelques idées. Avec mon bagage de pédagogue et mon expérience de la prestation de programmes et de services, j'essaie de dire que j'aurais des craintes, mais je ne sais même pas comment faire.

Je pense que la question de l'identité est essentielle à un peuple qui cherche à être instruit sur la façon, vous savez, de s'affranchir économiquement, de trouver de l'emploi et de participer à la vie sociale et économique.

Le Gabriel Dumont Institute existe en Saskatchewan depuis 32 ans et l'un des dons, l'une des réalisations les plus importantes de ses fondateurs a été de comprendre le lien absolument essentiel qui existe entre la culture et l'éducation. C'est pourquoi on a donné à l'institut une vocation éducative et culturelle. Au fil des ans, nos programmes nous ont permis de constater le caractère absolument indispensable de l'identité. Au primaire comme au secondaire, l'éducation souffre de lacunes, et les élèves essaient de découvrir leur identité.

Lynn a parlé des élèves métis, les jeunes Métis qui sont vraiment déconnectés de leur identité, déculturés, coupés de leurs communautés, sans que ce soit la faute des leurs. Ils ont été placés, ce genre de chose. Maintenant qu'ils fréquentent l'école, nous devons, de manière bien pratique, trouver une façon d'y remédier. L'institut a découvert que l'identité métisse était le remède pour aider les jeunes à découvrir qui ils sont et à réussir à l'école. Il existe un lien entre les deux.

Le président : Il existe un lien clair et net entre la culture et l'éducation chez les Premières nations également. Le comité a étudié de façon exhaustive l'éducation, et le sénateur Sibbeston a dirigé une étude sur le développement économique.

Senator Raine: Ms. Wilson, I appreciate what the Dumont Institute has done, because it is really an anchor for the culture of Metis people. You can see that coming across. We were at Batoche last summer, and you could see how important it is, especially for children who have become disconnected from their culture. The ability to rebuild is one facet, but that involves more advanced education in many ways. However, because you are training the teachers, it feeds downward as the teachers teach at the entry level.

Could you give us an update on what is happening with early childhood education for Metis people, especially the Metis culture. Are there good head-start type programs available for pre-school? I have this feeling that pre-school children are at an age where they can absorb and take to heart things that will stay with them forever. Perhaps all three of you could comment on the state of early childhood education and culture.

Ms. Wilson: In terms of early childhood education, that has not been an area where GDI has been mandated. However, we have done some work to take a look at what's going on in early childhood education, and we are in the process right now of preparing a report.

A joint task force on First Nations and Metis education is going around the province right now. The commissioners on that task force are Rita Bouvier, Gary Merasty, and I am sorry, I forget the other fellow's name.

Senator Dyck: George LaFond?

Ms. Wilson: No, it is somebody from the school boards.

The Chair: Don Hoium?

Ms. Wilson: Yes, Don Hoium.

Senator Raine: Is it focused on early childhood education?

Ms. Wilson: It is focused on four facets of life-long learning: early childhood, K-12, post-secondary and employment.

In terms of early childhood, some of the issues around the Metis have been that there are no targeted Metis early childhood head-start programs coming from federal funding. That is the sort of issue that has plagued the Metis. What happens is the money comes to the province, and the province puts on programs and says that the Metis are served through those programs. There is no accountability to those Metis numbers or how exactly the Metis are being served, how many of the Metis are being served? Those are issues where I think there are gaps in early childhood support.

The other piece around early childhood connects to our ASETS agreement, which is the federal labour market agreement. There are provisions in those agreements for the First Nations that are different than they are for the Metis, and there are

Le sénateur Raine : Madame Wilson, je suis bien sensible aux réalisations de l'institut Dumont, parce que c'est vraiment un point de repère pour la culture du peuple métis. On peut le constater. L'été dernier, nous étions à Batoche, et son importance était flagrante, particulièrement pour les enfants déculturés. La capacité d'y remédier est une facette, mais cela exige, de nombreuses manières, une éducation plus poussée. Cependant, comme vous formez les enseignants, l'effet est descendant, parce qu'ils enseignent au premier échelon.

Pouvez-vous faire pour nous le point sur l'éducation des jeunes enfants métis, particulièrement en ce qui concerne la culture métisse? Existe-t-il de bons programmes d'aide à la scolarisation, applicables dès cet âge? J'ai l'impression que les enfants d'âge préscolaire peuvent assimiler des acquis et les prendre à cœur pour toujours. Toutes les trois, vous pourriez peut-être décrire la situation de l'éducation et de la culture chez les jeunes enfants.

Mme Wilson : L'institut n'a pas de mandat pour l'éducation des jeunes enfants. Cependant, nous avons cherché à savoir ce qui se passe dans ce domaine et nous préparons un rapport sur la question.

Actuellement, un groupe de travail mixte sur l'éducation dans les Premières nations et chez les Métis fait le tour de la province. Il est constitué de Rita Bouvier, de Gary Merasty et d'un troisième individu dont, malheureusement, j'oublie le nom.

Le sénateur Dyck : George LaFond?

Mme Wilson : Non, quelqu'un des conseils scolaires.

Le président : Don Hoium?

Mme Wilson : Oui, Don Hoium.

Le sénateur Raine : Est-ce qu'il concentre ses travaux sur l'éducation des jeunes enfants?

Mme Wilson : Il s'attache à quatre périodes de l'éducation permanente : la petite enfance, de la maternelle à la douzième année, l'éducation postsecondaire et la vie active.

En ce qui concerne la petite enfance, certains problèmes éprouvés par les Métis viennent de l'absence de programmes d'aide à la scolarisation bénéficiant d'un financement fédéral et ciblés pour eux. Les Métis n'ont pas réussi à leur trouver de solutions. Dans les faits, la province, avec l'argent qui lui est confié, met sur pied des programmes utiles aux Métis, d'après elle. Personne ne rend de comptes sur le nombre et la proportion de Métis qui en profitent ni sur la qualité du service, et cetera. Voilà, d'après moi des lacunes dans l'aide à la petite enfance.

L'autre élément concernant la petite enfance touche notre accord sur la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) qui est l'accord fédéral sur le marché du travail. Dans ces accords pour les

provisions that are for childcare and early learning resources. The Metis are specifically excluded from those resources. That would be a gap and an area of concern as well for the Metis.

The Chair: Have you any comments, ladies?

Ms. LaRose: I certainly do. We were very involved with the child welfare review in 2010, and this is seen as a huge gap, that there is no childhood development in the Metis communities. However, we do know that there is some CAPC programming out there, but they are not necessarily Metis-specific, unless they are primarily in a Metis community, because I believe there is one in Beauval, Saskatchewan. So early childhood development in the cap seat is not Metis-specific. It is a status blind early childhood.

The Chair: I think it is fair to say that if this committee has ever focused on anything, especially the senators who are here, it is education. Under the leadership of all senators on the committee — and I am not speaking just of myself here by any stretch of the imagination — we have focused on education.

Senator Nora Cummings, if we did raise the level of education amongst our Metis younger people, I think your problem would diminish considerably. If you get an educated society of people, I think that they assume responsibility and they find pride in accomplishment. They go out in the work force, and they do not end up in the correctional institutions that you made reference to.

Is there anything you want to say before I introduce our next panel?

Ms. Cummings: I would just like to say that the education system is great, but you must remember there is a lot of damage, stuff going on out there that has to be dealt with. I am a sole survivor of fighting for my young people in the justice system. There has to be a way for the federal government to let our people in, so that we can address these issues with them, and never mind just putting out a bill that will suit that.

I think it is important that we as Metis people have that right to address some of the issues, that we partner with the federal government to make a better living for our young people. I am very strongly supportive of that.

The school system, is very limiting when it comes to our culture within the schools. I sit with some of the boards and talk with some of the teachers. It is getting better, but I think there is more work to be done. Thank you.

Premières nations, des clauses diffèrent de celles qui s'appliquent aux Métis, et d'autres clauses visent l'aide à l'enfance et les ressources pour l'apprentissage au début de la vie. Ces ressources sont explicitement refusées aux Métis. Voilà une lacune et une source d'inquiétude aussi pour les Métis.

Le président : Avez-vous quelque chose à ajouter mesdames?

Mme LaRose : Bien sûr. Nous avons participé à l'examen des services d'aide sociale pour l'enfance en 2010 et nous avons décelé une lacune qui paraît importante, l'absence de développement du jeune enfant dans les communautés métisses. Cependant, nous savons qu'il existe des programmes d'action communautaire pour les enfants, des PACE, mais qui ne sont pas nécessairement personnalisés pour les Métis, à moins qu'ils ne se donnent principalement dans une communauté métisse, parce que je crois qu'il y en a un, en Saskatchewan, à Beauval. Donc le développement du jeune enfant dans ces PACE n'est pas spécifiquement adapté aux Métis. Pour cette tranche d'âge, on ne tient pas compte des facteurs culturels.

Le président : Je pense qu'il est juste d'affirmer que s'il existe un sujet auquel le comité s'est bien intéressé, particulièrement les sénateurs ici présents, c'est l'éducation. Tous les sénateurs du comité y tenaient. On ne pourrait pas dire, même au prix d'un grand effort d'imagination, que je parlais seulement de moi-même.

Sénateur Cummings, si nous relevions le niveau d'éducation chez nos jeunes Métis, je pense que votre problème se résorberait considérablement. Une collectivité bien instruite, d'après moi, prend ses responsabilités et tire fierté de ses réalisations. Ses membres trouvent du travail et ils n'échouent pas dans des établissements correctionnels comme ceux que vous avez mentionnés.

Avez-vous quelque chose à ajouter avant que nous n'accueillions le prochain groupe de témoins?

Mme Cummings : Je voudrais simplement dire que le système d'éducation est fantastique, mais il faut se rappeler qu'il y a beaucoup de pertes, beaucoup de problèmes auxquels il faut s'attaquer. Je suis la dernière survivante du combat mené pour mon jeune peuple dans le système de justice. Il faut que le gouvernement fédéral trouve une façon d'inclure notre peuple, pour que nous puissions nous attaquer de concert avec lui à ces problèmes, et ce n'est pas la peine de seulement compter sur un projet de loi pour régler cela.

Je pense qu'il est important qu'en tant que Métis, nous ayons le droit d'aborder certaines de ces questions et que nous établissions un partenariat avec le gouvernement fédéral, en vue de créer de meilleures conditions de vie pour nos jeunes. J'appuie fermement cela.

Le système scolaire est très limité lorsqu'il s'agit de notre culture dans les écoles. J'ai rencontré certains membres des conseils scolaires et j'ai parlé avec des enseignants. Les choses s'améliorent, mais à mon avis, il reste du travail à accomplir. Merci.

The Chair: I take great pride in you as an elder coming here this morning and sharing some of your knowledge and experiences with us. I thank you.

Senators, our third panel comprises two witnesses from the University of Saskatchewan. We have with us Assistant Professor Marilyn Poitras, and Valerie Arnault-Pelletier, Aboriginal Coordinator, College of Medicine, also from the University of Saskatchewan.

Welcome, ladies.

Marilyn Poitras, Assistant Professor, University of Saskatchewan, as an individual: Thank you for taking the time and inviting me to speak to the committee. I am happy to share some thoughts with you. I am a law professor at the University of Saskatchewan.

I have been quite involved, for the last 15 or so years, with regard to election issues with Metis people in Saskatchewan, and I teach Aboriginal law. I have looked at constitutional issues for Metis people as well.

I have some appreciation as a Metis person for the question that you are asking and the issue that you are wrestling with. I have an appreciation as a researcher and a lawyer with the depth and the complexity of what you are looking at right now.

I want to be very clear, after looking at this and living with it in my family, that there is no silver bullet answer. I think you will all come to that conclusion. The understanding of who Metis people are in Canada is based on the relationships that we have with everybody else. I understand that we have to come to an understanding about who Metis people are for all the reasons that you heard this morning: our identity culturally, who we are; what we have contributed; our role historically and contemporarily within Canadian society as to what we have contributed to the creation of this nation; access to education and employment; the fact that we are recognized under Section 35 and what that actually means.

We have this unique bi-racial history, and that is what makes this question really complex. We have this First Nation connection within our country, and we have external European connections as well. I want you to know that I think the question is a really important one.

When we start to have a conversation about who Metis people are and the identity question, the answer will change depending on who asks the question and why they are asking the question.

There is this genealogical cultural question: What is your genealogy? It is not very hard to find Metis people who go back to treaty signatories, chiefs who insisted that their daughters, their children and their husbands were signatories to treaties, so we have people who had this bi-racial existence who were part of treaties. We also have Metis people who lived on reserves who were never part of treaties. We have a history in this country of including non-status people in the definition of Metis. We have

Le président : Je suis très fier que vous partagiez, en tant qu'aînée, vos connaissances et votre expérience avec nous. Je vous en remercie.

Honorables sénateurs, les deux témoins de notre troisième groupe viennent de l'Université de la Saskatchewan. Nous accueillons Marilyn Poitras, professeure adjointe, et Valerie Arnault-Pelletier, coordonnatrice des Autochtones, College of Medicine, Université de la Saskatchewan.

Bienvenue, mesdames.

Marilyn Poitras, professeure adjointe, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Merci de m'avoir invitée à comparaître devant vous. Je suis heureuse de vous parler. Je suis professeure de droit à l'Université de la Saskatchewan.

Ces 15 dernières années, j'ai beaucoup travaillé sur les questions électorales qui touchent les Métis de la Saskatchewan, et j'enseigne le droit autochtone. J'ai aussi examiné certaines questions constitutionnelles concernant le peuple métis.

En tant que Métisse, je comprends bien la question que vous posez et le problème avec lequel vous êtes aux prises. En tant que chercheuse et avocate, je comprends aussi la profondeur et la complexité du sujet à l'étude en ce moment.

Après avoir examiné la question et avoir vécu ces choses dans ma famille, je veux que ce soit très clair : il n'y a pas de solution miracle. Je pense que vous allez tous arriver à cette conclusion. La façon dont on comprend l'identité du peuple métis, au Canada, est fondée sur les relations de notre peuple avec le reste de la population. Je comprends que nous devons déterminer qui sont les Métis pour toutes les raisons qui ont été invoquées ce matin, c'est-à-dire notre identité culturelle — qui nous sommes —, notre contribution, notre rôle dans l'histoire et dans la société contemporaine du Canada relativement à notre contribution à la création du pays, l'accès à l'éducation et à l'emploi, le fait que nous sommes reconnus au sens de l'article 35 et ce que cela signifie en réalité.

Notre histoire est unique et se fonde sur deux races, et c'est ce qui rend la question tellement complexe. Nous avons des liens avec les Premières nations de notre pays, et nous avons aussi des liens extérieurs avec les Européens. Je veux que vous sachiez que je trouve cette question extrêmement importante.

Lorsque nous commençons à nous demander qui sont les Métis et à aborder la question de l'identité, la réponse dépendra de la personne qui a posé la question et des raisons pour lesquelles elle l'a posée.

Il y a la question généalogique à caractère culturel : « Quelle est votre généalogie? » Il n'est pas très difficile de trouver des Métis qui remontent aux signataires de traités, et des chefs qui ont insisté pour dire que leurs filles, leurs enfants et leurs maris étaient signataires. Nous avons donc des gens dont l'existence est fondée sur deux races qui ont participé aux traités. Nous avons aussi des Métis qui ont vécu dans des réserves et qui n'ont jamais participé aux traités. Au Canada, nous avons pris l'habitude d'inclure les

seen people drift on and off of that list on a regular basis, quite high-profile people. People who were denied status for various sexist reasons in the past were lumped in. It was a catch-all for some time about where you were going to fit. You were Metis if you did not fit in under a First Nation's category. You can see when you look at our history that that still happens.

We have recent court decisions over the last 25 years that show people moving from one place to another, and so I want to think about this in terms of future questions: What happens in the future if you are a 6.1 or 6.2 under the Indian Act and you lose your status? Will you move back into the Metis family? What will happen with that? There is a hierarchy. I think we would be in denial if we did not deal with the fact that there are a lot of Metis people that are termed Metis that are trying to get on a First Nation's registry because they have been denied that historically. They see that that is a much more solid way to prove your identity. I just say all of this in terms of how complex it is.

My personal experience in terms of the genealogical question. I have been married twice. My first husband is of Swiss and French descent, and we have three children. To use a word that I think we would use in modern day society, my first husband is white, and my three children from that marriage are Metis kids. They are registered. My children identify as Metis. We have very strong family connections. They were raised with their grandparents, with my parents who have been a very strong influence in their lives. They are adults now.

I am married for the second time to a man from Sweetgrass First Nation here in Saskatchewan, and we also have a son. My son is registered at the Sweetgrass First Nation. Because of the way the identity's been set up with the Métis Nation -Saskatchewan and the Métis National Council, the baby that I carried in my body for 9 months and gave birth to, just like my first three children, will never be a half-breed. He is being denied the right to be Metis because he is on an Indian registry. I do not think German and Irish people get married and say, "Pick, honey. Either he is going to be with your family or my family." Genealogically, biologically, we do not do that to people unless you are Metis, and we deny that you can do that. I have pressured our political leadership to think about that.

When the Métis Nation - Saskatchewan and the Métis Nation of Alberta set up their registry system — and I have studied these systems; I have interviewed these people; I have looked through the database — the question they ask is: Are you First Nation or Inuit? They take that application that you put together, and they send it off to the federal government. The federal government gets their long list of registered Indians out and says, "Marilyn Poitras wants to register as a Metis person. Is she Metis?" They go down the list. "Is she First Nation?" They go down their First Nation

personnes sans statut dans la catégorie des Métis. Des gens bien connus ont été inscrits sur la liste pour ensuite en être exclus. On a aussi inscrit des gens à qui l'on avait déjà refusé le statut pour plusieurs raisons à caractère sexiste. C'était un fourre-tout pendant quelque temps; on était Métis si on n'entrait dans aucune catégorie des Premières nations. Lorsque vous étudiez notre histoire, vous pouvez constater que cela se produit encore de nos jours.

Ces 25 dernières années, les tribunaux ont rendu des décisions qui indiquent que des gens sont passés d'une catégorie à l'autre, ce qui soulève des questions. Par exemple, qu'arrive-t-il si vous êtes visés par l'article 6.1 ou 6.2 de la Loi sur les Indiens et que vous perdez votre statut? Allez-vous revenir dans la famille des Métis? Si c'est le cas, quelles seront les répercussions? Il existe une hiérarchie. Je pense que ce serait faire l'autruche de ne pas tenir compte du fait qu'un grand nombre de Métis reconnus tentent de s'inscrire dans un registre des Premières nations, étant donné qu'on leur a refusé cela au cours de l'histoire. Ils pensent que c'est une façon beaucoup plus fiable de prouver leur identité. J'en parle seulement pour démontrer à quel point la question est complexe.

J'aimerais parler de mon expérience personnelle en ce qui a trait à la question de la généalogie. J'ai été mariée deux fois. Mon premier mari était de descendance suisse et française, et nous avons eu trois enfants. Pour utiliser un mot qui, à mon avis, s'utilise dans la société moderne, mon premier mari était un Blanc, et mes trois enfants issus de ce mariage sont Métis. Ils sont inscrits. Mes enfants s'identifient en tant que Métis. Nous avons des liens familiaux très forts. Ils ont été élevés avec leurs grands-parents, c'est-à-dire mes parents, qui ont eu une très grande influence sur eux. Mes enfants sont maintenant des adultes.

J'ai ensuite épousé un homme de la Première nation Sweetgrass, ici en Saskatchewan, et nous avons un fils. Mon fils est inscrit comme membre de la Première nation Sweetgrass. En raison de la façon dont la Métis Nation - Saskatchewan et le Ralliement national des Métis ont tranché la question de l'identité, le bébé que j'ai porté pendant neuf mois et à qui j'ai donné naissance, tout comme mes trois premiers enfants, ne sera jamais Métis. On lui refuse le droit d'être Métis, car il est inscrit au registre des Indiens. Je ne pense pas que lorsque les Allemands et les Irlandais se marient, ils demandent ensuite à leur partenaire de choisir à quelle famille leur enfant appartiendra. Sur les plans généalogique et biologique, nous n'imposons pas cela aux gens, à moins qu'ils soient Métis, et nous nions ensuite que cela se fait. J'ai exercé des pressions sur nos dirigeants politiques pour qu'ils se penchent sur la question.

Lorsque la Métis Nation - Saskatchewan et la Métis Nation of Alberta ont mis sur pied leur système de registres — et j'ai étudié ces systèmes — j'ai interrogé ces gens. J'ai fouillé dans la base de données et j'ai découvert qu'on demandait aux gens s'ils étaient membres des Premières nations ou Inuits. On envoie ensuite le formulaire de demande au gouvernement fédéral, où on sort la liste d'Indiens inscrits en se disant, par exemple : « Marilyn Poitras veut s'inscrire en tant que Métis. Est-elle Métis? » On vérifie la liste. On se demande ensuite : « Est-elle membre des

Santa Claus list, and they say, “No, she is not on this list. Because she is not on this list, then she can be registered as a Metis person,” and the paperwork all comes back. Well, there are a few things going on. You cannot claim that you are Inuit either, but we have no way to register Inuit people to check the list. There is no magic Inuit list available to the federal government to check against.

Some of our leadership will say, “Well, we do not have a problem with people being Metis and Inuit at the same time. That is not the real issue. The real issue is if you are Metis and First Nation at the same time.” Well, why is that? “Well, that is because you might double-dip. Well, what do you mean, you might double-dip? Well, you might try to get financing for education as a First Nations person, and you might try to get it as a Metis person.” Well, surely to goodness in the day and age of computers, we could check if you have made two applications, if you are getting two cheques. There is this standard that I do not really understand that is going to become more and more problematic, so dual citizenship does not seem to be an option for Metis people.

Geography as one of the bases of identity has likely been raised with you several times in terms of, are you part of the Metis homeland? We know that there are people within the Northwest Territories and within the Eastern provinces — some of whom I have worked with — that there are Metis organizations and Metis registries in all of those areas. There are people in the Yukon who consider themselves Metis, who actually have access to federal funding for education and health care that is not available to Metis people in the South.

Then we come to the national definition and the provincial definitions of Metis. If you are not part of the Metis homeland, then you are not actually Metis, so we have this internal war about whether you are really Metis or not. Are you from Ontario or Quebec or one of the Eastern provinces? Are you from a territory that we do not recognize? There is a real problem with that.

It is of real importance to recognize and understand that there has actually been war over this issue; that the Metis struggled in terms of land and government structure, and that they want to maintain, with considerable pride, that they have actually gone to battle for these rights. So there is a real strong political patriotic call to having a homeland connection.

However, the problem with the definition of being connected to the homeland is that it actually denies who we are. It denies that we actually were very nomadic, that we were one of the key supporters of the fur trade in this country; the truism that the highways in this country were based on Metis Red River cart roads. We have this legacy of being all over North America, and now we are going to deny it and start to talk about the homeland. I really think that we need to be honest about who we have been.

Premières nations? » On vérifie la liste des Premières nations et on conclut : « Non, elle n'est pas sur la liste; elle peut donc s'inscrire comme Métis. » On retourne alors la demande et les documents d'où ils viennent. Eh bien, il y a plusieurs choses qui se passent dans un tel cas. On ne peut pas affirmer qu'on est Inuit non plus, mais nous n'avons aucune façon d'inscrire les Inuits pour vérifier la liste. Le gouvernement fédéral ne dispose d'aucune liste magique d'Inuits qu'il peut consulter.

Certains de nos dirigeants diront qu'ils n'ont pas de problème à ce que les gens soient Métis et Inuit en même temps. Ils diront que ce n'est pas le vrai problème, car le vrai problème, c'est si vous êtes Métis et membre d'une Première nation en même temps. Et qu'est-ce que cela signifie? Ils nous répondent que nous pourrions profiter des deux situations. Si on leur demande encore ce que cela signifie, ils nous répondent que nous pourrions essayer d'obtenir du financement pour l'éducation en tant que membre des Premières nations, et aussi en tant que Métis. Eh bien, je pense qu'à l'ère de l'informatique, nous pouvons facilement vérifier si une personne a fait deux demandes et reçoit deux chèques. Je ne comprends pas vraiment ce critère, et il devient de plus en plus problématique; la double citoyenneté ne semble donc pas être une option pour les Métis.

On vous a sûrement demandé plusieurs fois si vous apparteniez à la patrie métisse, invoquant ainsi la géographie comme l'un des fondements de l'identité. Nous savons qu'il y a des gens aux Territoires du Nord-Ouest et dans les provinces de l'Est — et j'ai travaillé avec quelques-unes de ces personnes... Il y a des organismes métis et des Métis inscrits dans toutes ces régions. Il y a des gens, au Yukon, qui se considèrent Métis, et qui reçoivent du financement du gouvernement fédéral pour l'éducation et les soins de santé, alors que ce financement n'est pas offert aux Métis du Sud.

Nous arrivons enfin à la définition de Métis, tant sur le plan national que provincial. Si on n'appartient pas à la patrie métisse, on n'est pas Métis, ce qui donne lieu à une guerre interne pour savoir si l'on est vraiment Métis ou non. On nous demande si nous venons de l'Ontario, du Québec ou de l'une des provinces de l'Est ou si nous venons d'un territoire non reconnu. C'est vraiment un problème.

Il est très important de reconnaître et de comprendre qu'on s'est déjà battu au sujet de cette question, et que les Métis ont eu des difficultés avec la structure foncière et gouvernementale, et qu'ils veulent fièrement affirmer qu'ils se sont battus pour ces droits. On entend donc un appel patriotique politique très fort en ce qui concerne les liens avec la patrie.

Toutefois, le problème avec la définition qui exige d'appartenir à la patrie, c'est qu'elle nie qui nous sommes. Elle nie que nous étions un peuple très nomade, que nous avons été les principaux partisans de la traite des fourrures au pays, et que les autoroutes du pays suivent les chemins tracés par les charrettes de la rivière Rouge des Métis. Notre héritage couvre tout le territoire de l'Amérique du Nord, et maintenant, on refuse de le reconnaître et on commence à parler d'une patrie. Je pense que nous devons être honnêtes au sujet de notre passé.

Another aspect of who asks the question about who Metis people are is the political definition. One of the questions that you talked about with the last panel was who decides who is Metis, and should it be left to our politicians? I was one of the people who worked on election issues in Saskatchewan. I have been around the province twice now, interviewing people about how you get on and off the list, whether or not you can vote and where your rights come from.

The old system where locals or the smaller governance units in Saskatchewan made decisions about who was on and off the list became quite political. There were internal or family fights even. People could be easily taken on and off the list.

Another problem that arose was that the provincial organizations would be sent these long lists from the locals, and they would register these people and send back a master list to the locals, and the list would be changed. There was no trust about whether your name was going to legitimately be on or off of that list.

When a political body like the federal or provincial government asks who you are as an Aboriginal person, we end up with decisions like *re Eskimos*. We end up with decisions that are based on who is financially responsible for you. That is what we are looking for here. Is it the federal government's responsibility or is it the provincial government's responsibility? Then we get into the questions that you asked earlier about whether you are an Indian under section 91.24, because if you are, then we are going to put you fully under the financial responsibility of the federal government. If you are not, then we have got this kind of gray area, and are you provincial or are you not provincial? It gets really complicated.

We also end up with things like section 6 of the Indian Act. It has a couple of names that I want to share, one in fun, of course, and this happens at almost every First Nation governance meeting. They call this the "marry-your-cousin" clause because if you do not marry your cousin, you are going to lose status. So we have got to keep these blood lines going. I actually refer to it as the "law of diminishing Indians," because we are creating a system where there will be fewer and fewer First Nation people on a registry.

We talk about having a federal list of Metis people, which could be easily created, mind you, because Metis organizations are sending lists of people to the federal government right now. I am sure the list is being created as we speak. However, is that the best way to keep track of who Metis people are, when there have been so many problems with that type of registry for First Nations people? I am personally very nervous about that kind of thing.

La définition politique entre aussi en ligne de compte lorsqu'on cherche à savoir qui sont les Métis. Avec le dernier groupe de témoins, vous vous êtes demandé qui accordait le statut de Métis et si la tâche devait incomber à nos politiciens. J'ai travaillé sur les questions électorales en Saskatchewan. J'ai fait deux fois le tour de la province pour demander aux gens comment ils sont inscrits sur la liste et en sont ensuite exclus, s'ils peuvent voter et d'où viennent leurs droits.

L'ancien système dans lequel les habitants ou les plus petites unités de gouvernance en Saskatchewan décidaient qui était sur la liste ou non est devenu très politique. Il y a même eu des guerres intestines ou familiales. Les gens pouvaient facilement être ajoutés à la liste ou en être exclus.

Un autre problème qui a été soulevé, c'est que la population envoyait des longues listes de noms aux organismes provinciaux, qui inscrivaient ces noms et renvoyaient une liste maîtresse, et la liste était à nouveau modifiée. On ne pouvait pas savoir avec certitude si un nom allait être légitimement inscrit sur la liste ou non.

Lorsqu'un organisme politique comme le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial vous demande qui vous êtes en tant qu'Autochtone, cela donne lieu à des décisions comme celle qui a été rendue dans l'affaire *re Eskimos*. Pour prendre une décision, on cherche à déterminer qui est responsable de la personne sur le plan financier. C'est ce qu'on cherche à savoir. Est-ce le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial? Ensuite, on demande à la personne si elle est un Indien en vertu de l'article 91.24, car si c'est le cas, le gouvernement fédéral en est responsable sur le plan financier. Dans le cas contraire, la personne se retrouve dans une zone d'incertitude, et on cherche à savoir si elle relève de la province ou non. Cela devient très compliqué.

Nous nous retrouvons aussi avec des choses comme l'article 6 de la Loi sur les Indiens. On lui donne quelques titres que j'aimerais partager avec vous; il y en a un qui est très amusant, bien sûr, et on l'entend au cours de presque toutes les réunions des Premières nations sur la gouvernance. On l'appelle l'article « marie-ton-cousin », car si vous n'épousez pas votre cousin, vous allez perdre votre statut; nous devons donc préserver ces lignées sanguines. Je l'appelle plutôt la « loi pour diminuer les Indiens », car nous créons un système dans lequel il y aura de moins en moins de membres des Premières nations dans un registre.

Nous parlons d'établir une liste fédérale de Métis, ce qui serait facile, car les organisations métisses envoient, en ce moment, des listes de noms au gouvernement fédéral. Je suis certaine qu'on est en train de créer cette liste. Toutefois, est-ce la meilleure façon de savoir qui sont les Métis? Ce type de registre a posé tellement de problèmes aux membres des Premières nations. Personnellement, ce genre de chose me rend très nerveuse.

The political question about whether we are entitled to anything, whether we have Aboriginal rights when we are Metis people, is a very live issue. I have been working with negotiating harvesting rights in Saskatchewan. There are people in the North of Saskatchewan who, because of some court cases, have recognized harvesting rights as Metis people. In the South, they are not recognized. We are trying to figure out, does that *Powley* definition work? Now we are bringing a judicial interpretation, a legal interpretation about who Metis people are. It is really complex because we want to have a community-based identity, and you can only hunt within a certain perimeter of that community. I understand the community connection because that is where identity comes from, but to limit Metis people geographically is a complete denial of who Metis people were historically. They were not limited geographically. In fact, they were the prime instigators of the fur trade.

It also interferes with section 6 mobility rights. Nobody is talking about the rest of the Constitution. Sometimes we get so focused on section 35 that we forget to say, why are we limiting Metis people's rights that way? We do not do it to First Nation's people when they harvest. Why are we doing it to Metis people?

The judicial component of it is such that it is sad for me to see that we have reduced ourselves to having the judiciary decide who Metis people are. I think if Aboriginal people have any form of self-government, any sort of sovereignty, the most basic thing you would be sovereign over is who your people are, so we need to be able to trust our political leadership to take that on and to make those definitions.

Historically, when we were looking at who Aboriginal people are, it was to do things like send them to residential school, take their children away, deny their mobility within the province, deny them employment, ensure incarceration. We are in a time when it is not such a bad thing to be an Aboriginal person. In fact, you should be proud of it. The sword will not swing the other way. That is interesting to me, that we cannot say, "I am Metis, and so I have a right to harvest in this country. That is my historic right." Then the government says, "Whoa, just a minute here. We are going to start to really look at whether you are Metis or not."

When you look at incarceration rates of Aboriginal people and you see the statistic for Metis people, do you think they sat and scrutinized whether or not those are Metis people to the same extent they do when they want to give them harvesting rights? I doubt very highly that they did that. So who is going to decide? I really want it to be our political leadership. I want to be able to trust our political leaders.

La question politique de savoir si nous avons des droits, si nous avons des droits autochtones lorsque nous sommes Métis, est très actuelle. J'ai participé aux négociations sur les droits de récolte en Saskatchewan. Dans le Nord de la Saskatchewan, il y a des gens qui, grâce aux tribunaux, ont obtenu des droits de récolte parce qu'ils sont Métis. Toutefois, dans le Sud de la province, ces droits ne sont pas reconnus. Nous essayons de comprendre si la définition fondée sur l'arrêt *Powley* fonctionne. Nous avons maintenant recours à une interprétation judiciaire pour déterminer qui sont les Métis. C'est très compliqué, car nous voulons avoir une identité fondée sur la collectivité, et la chasse est seulement permise dans un certain périmètre autour de la collectivité. Je comprends qu'on veuille avoir le lien avec la collectivité, car elle établit l'identité, mais limiter les Métis sur le plan géographique, c'est nier complètement ce qu'ils ont été au cours de l'histoire. Ils n'étaient pas limités sur le plan géographique. En fait, ils ont été les instigateurs principaux de la traite des fourrures.

Cela contrevient aussi à la liberté de circulation et d'établissement de l'article 6. Personne ne parle du reste de la Constitution. Parfois, on est tellement concentré sur l'article 35 qu'on oublie de se demander pourquoi on limite les droits des Métis de cette façon. On ne le fait pas dans le cas des droits de récolte des Premières nations; pourquoi le fait-on lorsqu'il s'agit des Métis?

L'aspect judiciaire est tellement important dans cette histoire, que je suis triste de voir que nous nous sommes résignés à laisser le système judiciaire décider qui sont les Métis. Je pense que si les Autochtones avaient une forme d'autonomie gouvernementale ou de souveraineté, l'élément fondamental sur lequel on pourrait exercer sa souveraineté serait l'identité de son peuple. Nous devons donc pouvoir compter sur nos dirigeants politiques pour qu'ils élaborent ces définitions.

Au cours de l'histoire, lorsqu'on a tenté de déterminer qui étaient les Autochtones, c'était pour les envoyer dans les pensionnats indiens, leur enlever leurs enfants, les empêcher de se déplacer dans la province, leur refuser l'accès à l'emploi et les envoyer en prison. De nos jours, ce n'est pas une mauvaise chose d'être Autochtone. En fait, on devrait en être fier. Toutefois, cela ne s'applique pas aux Métis. Ce que je trouve intéressant, c'est que nous ne pouvons pas dire que nous avons le droit de récolte dans notre pays étant donné que nous sommes Métis et qu'il s'agit d'un droit historique, parce que c'est à ce moment-là que le gouvernement s'interpose et qu'il veut vérifier si nous sommes vraiment Métis.

Nos pénitenciers comptent beaucoup d'Autochtones, dont bon nombre de Métis. Croyez-vous que la magistrature a déployé autant d'efforts à analyser chaque dossier pour déterminer s'il s'agissait de Métis avant de les incarcérer qu'elle ne l'a fait avant de leur octroyer leurs droits de récolte? J'en doute beaucoup. Alors, qui décidera? Je souhaite que ce soit les dirigeants politiques. Je veux pouvoir leur faire confiance.

I want the onus to be on our leadership, because our traditional form of governance in the Metis nation was grassroots. The people made the decisions and the power went up from the people. It was not tipped on its head and having leadership force decisions on grassroots people.

Following our historic governance system I think would be the best way for it to happen. I might have rose-coloured glasses on here, but I am prepared to acknowledge that. Thank you.

Valerie Arnault-Pelletier, Aboriginal Coordinator, College of Medicine, University of Saskatchewan: I thank you for the opportunity to present today. My remarks are specific to the University of Saskatchewan College of Medicine and our admissions process.

I want to start by introducing myself. My name is Val Arnault-Pelletier. I am married into a strong Metis family, but I myself am from Beardy's Okemasis First Nation, my grandmother's community. My mother was from Waterhen First Nation, so I have strong ties into Saskatchewan. When Marilyn said something about marrying your cousin, like it does get a bit worrisome.

I am here today to present on the topic of Aboriginal identity, and particularly Metis identity and our admissions process at the University of Saskatchewan. Currently, we have ten equity seats in the College of Medicine at the University of Saskatchewan, and those seats are designated specifically for First Nations, Metis and Inuit people. The seats are sanctioned by the Human Rights Commission of Saskatchewan, and the applicants for our equity seats must meet the same admissions requirements as any other applicant to our College of Medicine. The only difference is that our equity pool competes within itself. We have a responsibility and obligation to ensure those seats are filled by applicants with verifiable proof of ancestry as First Nations, Metis and Inuit individuals.

To this date we have not had applicants that I am aware of — and I have been working at the university for almost 20 years — who self-identified as Inuit. And I am talking about the College of Medicine. Our First Nations applicants with treaty or status cards have really not presented an issue at this point in time in terms of accessing our seats. It is been fairly clear, I think, although one could maybe argue that point. The applicant pool though that we have encountered concerns with most recently are the self-identified Metis applicants.

At the College of Medicine we have historically not placed any parameters around how we accept Metis applicants to our college, nor have we had any restrictions on what is acceptable proof in terms of Metis applicants. We have accepted cards from various locals, Métis Nation - Saskatchewan, letters, genealogy charts and other Metis cards from across Canada. This past admission cycle, we flagged a couple of applications that were questioned by our admissions team, which includes our admissions director, our admissions coordinator and me.

J'aimerais que cette responsabilité revienne à nos dirigeants politiques, car traditionnellement, la nation métisse reposait sur une forme de gouvernance populaire, c'est-à-dire que les citoyens prenaient les décisions et les dirigeants s'exécutaient, et non le contraire.

Je crois que cette forme de gouvernance constitue la meilleure solution. Je rêve peut-être en couleurs, mais je suis prête à l'admettre. Merci.

Valerie Arnault-Pelletier, coordonnatrice des Autochtones, College of Medicine, Université de la Saskatchewan : Je tiens à vous remercier pour cette occasion qui m'est offerte aujourd'hui. Ma déclaration portera sur le College of Medicine de l'Université de la Saskatchewan et son processus d'admission.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Val Arnault-Pelletier. Mon conjoint est issu d'une famille métisse très traditionnelle. Je suis membre de la bande Beardy's et Okemasis et ma mère était membre de la bande de Waterhen, alors j'ai des liens étroits avec la Saskatchewan. Lorsque Marilyn parle de mariage entre cousins, c'est un peu préoccupant.

Je viens vous parler aujourd'hui de l'identité autochtone, plus particulièrement de l'identité métisse, et du processus d'admission du College of Medicine de l'Université de la Saskatchewan. Actuellement, la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan autorise l'établissement à réserver dix places à des candidats métis, inuits ou issus des Premières nations. Ceux-ci doivent satisfaire aux mêmes conditions d'admission que les candidats non autochtones, sauf qu'ils se font concurrence entre eux pour les places réservées. Il nous incombe de nous assurer que les candidats retenus ont des origines métisses ou inuites vérifiables ou qu'ils ont une ascendance autochtone.

Je travaille à l'université depuis près de 20 ans et, à ce jour, nous n'avons eu, à ma connaissance, aucun candidat inuit déclaré. Et je ne parle ici que du College of Medicine. Les candidats des Premières nations déclarés et détenteurs d'un certificat de statut d'Indien n'ont eu aucune difficulté jusqu'à maintenant à obtenir des places réservées. Cette tendance est claire, quoique certains pourraient en débattre. Les candidats qui nous inquiètent dernièrement, ce sont les Métis déclarés.

Le College of Medicine n'a jamais établi de paramètres d'admission pour les Métis, ni imposé de restrictions quant aux preuves d'ascendance métisse requises. Nous avons accepté des cartes de groupes locaux et de la Métis Nation de la Saskatchewan, ainsi que des lettres, des arbres généalogiques et des cartes de membre du peuple métis de partout au pays. Lors du dernier cycle d'admission, quelques demandes ont retenu l'attention du comité d'étude des demandes d'admission, composé du directeur, du coordonnateur des admissions et de moi.

The applicants to our college provided cards that were issued by organizations that could also issue membership or affiliate cards. These cards could be purchased for a cost for anyone who wished to belong to their organization. So you would not have to be an Aboriginal person to get one of these cards.

Most notable was the language on one of the websites of one of the organizations of one of these cards that we flagged that stated they could issue Aboriginal status cards. I am not sure what that is, but apparently it is a recognized card. Members receiving these Aboriginal status cards were identified as being from a Metis tribe, using terminology like “feather,” “painted” and “tribe.”

To this date, I have not been able to determine if this is an actual tribal group or an actual Metis community. It concerns me greatly that we have potentially individuals who are taking advantage of our equity seats for their own purposes. They have not indicated any intention of reciprocity or pay it forward, as our admissions director so eloquently states, to the Aboriginal community.

I think in the Western provinces and I think right across Canada, our Aboriginal communities are very cognizant of Aboriginal identity, kinship ties, and familial roots.

When the files of these Metis applicants were flagged by our admissions team, we began to take a closer look at the cards issued by the organizations formed outside of the Métis National Council and its provincial counterparts and locals. The organizations identified, again I stress, each had the purview to issue affiliate membership cards. As far as I can determine, again, these could be approved for anyone wishing to be a member of those particular Metis organizations. These cards could potentially be used for purposes of entering post-secondary, other training education institutions; accessing scholarships, bursaries and tuition dollars designated specifically for Metis people.

At our college, because we accept out-of-province Metis students, this presents an issue because we do not really have a way of verifying their background and genealogy, particularly the two applicants that I mentioned earlier. One of the individuals indicated the roots of his family tree had a great-grandmother from a tribal group in the Northeastern United States, and one of his parents was a health professional from another country. I am still unclear as to how this translates into the ability to obtain a Metis card.

As part of our consultation process, we contacted the Aboriginal Student Center, the U of S Registrar, Métis Nation - Saskatchewan, Métis National Council, the Human Rights Commission, the education and equity consultant for the province, Student Enrollment Services and our own U. of S. legal counsel. As a result of many meetings, phone calls, emails and discussions, we crafted a new policy for our website that reads as follows:

Des candidats ont fourni des cartes de membre ou de membre affilié délivrées par des organisations autorisées. Toute personne voulant appartenir à ces organisations pouvait se procurer une de ces cartes, moyennant une certaine somme, sans pour autant être Autochtone.

Une de ces organisations se distinguait des autres par le libellé de son site web, soit qu'elle pouvait délivrer des certificats de statut d'Indien. J'ignore ce que c'est, mais il semble que ce soit un certificat officiel. Les détenteurs sont identifiés comme étant membres d'une bande métisse. On utilise notamment les mots « plume », « peints » et « tribu ».

Jusqu'à présent, je n'ai pas réussi à confirmer qu'il s'agit d'une vraie bande ou collectivité métisse. Je m'inquiète beaucoup de voir que des gens pourraient utiliser nos places réservées pour favoriser leurs propres intérêts, sans manifester la moindre intention de dédommager la collectivité autochtone ou de donner au suivant, comme le dit si bien notre directeur des admissions.

Je crois que, dans les provinces de l'Ouest et ailleurs au pays, les collectivités autochtones s'intéressent beaucoup à l'identité autochtone, aux liens familiaux et aux origines familiales.

Après avoir remarqué ces demandes d'admission de Métis, le comité a analysé de plus près les certificats délivrés par ces organisations non représentées par le Ralliement national des Métis ou ses équivalents provinciaux ou locaux. Je le répète, ces organisations étaient autorisées à délivrer des certificats et n'importe qui voulant appartenir à ces organisations métisses pouvait en obtenir un. Les détenteurs peuvent ensuite les utiliser pour s'inscrire à des études postsecondaires ou à des cours et pour obtenir des bourses d'études et des crédits pour frais de scolarité.

Puisque notre établissement accepte des étudiants métis des autres provinces, cela nous pose problème, car nous n'avons aucun moyen de vérifier leurs antécédents et leur généalogie, notamment dans le cas des deux candidats que j'ai évoqués. L'un d'eux a indiqué qu'une de ses arrière-grands-mères était membre d'une tribu venant du nord-est des États-Unis et qu'un de ses parents était un professionnel de la santé et originaire d'un autre pays. J'ignore encore comment cela lui a permis d'obtenir ce certificat.

Dans le cadre de notre processus de consultation, nous avons communiqué avec le centre pour étudiants autochtones, le registraire de l'Université de la Saskatchewan, la Métis Nation de la Saskatchewan, le Ralliement national des Métis, la Commission des droits de la personne, le conseiller pédagogique et en équité de la province, les services d'inscription des étudiants et l'avocat de l'Université de la Saskatchewan. À la suite de bon nombre de réunions, d'appels téléphoniques, de courriels et de discussions, nous avons rédigé une nouvelle politique que nous avons publiée sur notre site web. Elle dit ceci :

Applicants will be required to identify themselves on the application for admission to be eligible to compete within the Aboriginal Equity Program.

Acceptable proofs of ancestry include: Status or Treaty Card, Métis Membership card, Nunavut Trust Service Card, or Inuit role number. The College of Medicine, University of Saskatchewan, will ONLY recognize Metis cards from the provincial counterparts of the Métis National Council.

Genealogies may be requested and the decisions of the Admissions Committee are final.

The Chair: Here, here.

Ms. Arnault-Pelletier: This has been sanctioned in writing by the Human Rights Commission which designates our equity seats.

We hope by placing a more stringent process in place, we will capture the students our community's identity as truly Metis to ensure the integrity of our equity seats. I find it inexcusable when we have applicants that are using our equity programs to further their own personal interests.

We must work together to ensure our equity programs are all striving for an impartial process that ensures that recognized Metis people have fair access to education and jobs. We are accountable to our communities, families and elders.

In February of 2011, the Minister of Indian Affairs tried to take the lead on defining Metis. I came across an article when I was doing a bit of research in this area. It became clear that this was a contentious issue, as Metis leaders were outraged at the government trying to take leadership on this important issue. So as I read this article, it led me to think of some questions. Who is monitoring the Government of Canada website that recognizes individuals or groups that are issuing Metis cards? Can this fall under the purview of the Métis National Council, an already established and recognized council for Canada? Are the individuals or individual in charge of this portfolio aware of the importance of genealogy, lineage, historic Metis homeland and the distinct group the Metis are? Are the Metis people not the ones who should be able to determine membership?

One last thought I will leave with you is that, at the College of Medicine, we are exploring the idea of also forming a community panel to discuss with our Aboriginal applicants their connection to community, their interests or thoughts about culture and the history of Aboriginal people in Saskatchewan and Canada. It is a work in progress. We do not have all the answers, but we are

Les candidats devront déclarer leur appartenance à un groupe autochtone sur leur demande d'admission afin d'être admissibles au Programme des places réservées aux Autochtones.

Les preuves généalogiques acceptables sont : un certificat de statut d'Indien, un certificat de statut de Métis, une carte de la Fiducie du Nunavut ou un numéro d'enregistrement inuit. Le College of Medicine de l'Université de la Saskatchewan reconnaîtra UNIQUEMENT les certificats de statut de Métis reconnus délivrés par les organismes provinciaux représentés par le Ralliement national des Métis.

Les candidats pourraient devoir prouver leur ascendance, et les décisions rendues par Comité d'étude des demandes d'admission sont finales.

Le président : Bravo!

Mme Arnault-Pelletier : Cette politique a été approuvée par la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan qui approuve nos places réservées.

Nous espérons que ce processus plus rigoureux nous permettra de décerner nos places réservées à de vrais Métis et d'assurer l'intégrité du programme. Il est inexcusable que des candidats puissent profiter des places réservées pour favoriser leurs propres intérêts.

Nous devons collaborer afin de nous assurer que le processus d'admission de notre programme de places réservées demeure neutre de façon à ce que les Métis aient un accès équitable à l'éducation et au marché du travail. Nous avons une responsabilité envers nos collectivités, nos familles et nos aînés.

En février 2011, le ministre des Affaires indiennes a tenté de prendre les devants afin de définir le statut de Métis. Dans le cadre de mes recherches sur la question, j'ai découvert un article qui démontrait clairement que les leaders métis étaient outrés de cette initiative du gouvernement. En lisant l'article, je me suis posé les questions suivantes : qui surveille le site web du gouvernement du Canada, celui qui reconnaît la validité des particuliers ou des groupes qui délivrent les certificats du statut de Métis? Cette responsabilité ne devrait-elle pas revenir au Ralliement national des Métis, un organisme reconnu au pays? Les gens responsables ne réalisent-ils pas l'importance de la généalogie et de la lignée des Métis, des terres métisses historiques et du caractère distinct des Métis? La responsabilité de définir le statut de Métis ne devrait-elle pas revenir au peuple métis?

J'aimerais mentionner une dernière chose. Le College of Medicine étudie la possibilité de mettre sur pied un groupe d'experts formé de membres de la collectivité autochtone qui aurait pour mandat de discuter avec les candidats autochtones afin de connaître leur lien avec la collectivité, leurs préférences et leur opinion sur la culture et l'histoire des peuples autochtones de

striving to ensure a fairer process for our applicants in terms of our equity seats. We welcome thoughts and ideas from you and from the Metis community.

Thank you.

The Chair: Colleagues, many people have been asking, why we are doing this? If there is one reason, there is a good one right here. I think this reinforces the need to do something in this area.

Senator Sibbeston: This is kind of a fundamental question, and I will just ask Marilyn Poitras this: How significant is it that the Metis are included as one of the Aboriginal peoples in the Constitution? Is it just a matter of time before the courts eventually make decisions and basically force the federal government to recognize Metis under section 91.24?

Ms. Poitras: I think that the courts have been very reluctant to do that. I would be very surprised to see that. If you look at the Royal Commission on Aboriginal People, there are definitely seeds of that thinking being planted in that commission.

Metis people have had this history of not quite being Indian and not quite being White, and so needing to have our own identity and our own recognition. I think the political battle over section 35 and how that would be included and the agreements that came between the leadership of the Inuit, the First Nations and the Metis at the time was a significant step forward for Aboriginal people, because we are not one large homogenous group in this country. I think that we are forced to be, in situations like that. I think the best foot went forward in the creation of section 35.

I think politically within our own communities, there are people who say, "I am not an Indian; I am a Metis." There is a lot of racism within our own communities about that. That is sad for me. It is extremely significant that Metis are part of section 35.

I think it is a recognition of the historic reality of the contributions that we have made and the future that we can offer.

I was listening to Lisa Wilson's presentation this morning and thinking that Gabriel Dumont Institute is a fundamental Aboriginal education institution that has a fabulous history and very strong abilities to move forward. Why are not we talking about things like that? Where are our celebrations around things like that?

I teach in the Native Law Program at the University of Saskatchewan, where we have all Aboriginal students that want to go into law. Over half of the students this summer of our 40-some students want to get into politics. They want to have a voice for Aboriginal people. Section 35 will always be the thing that we can go to, to say we have to have a voice. If the courts move in that direction, then the political leadership will have to, but I am not a betting person.

la Saskatchewan et du reste du pays. Ce projet est en cours. Nous n'avons pas réponse à tout, mais nous voulons un processus équitable pour les candidats à nos places réservées. Nous vous remercions, la collectivité métisse et nous, pour votre contribution dans ce dossier.

Merci.

Le président : Chers collègues, bon nombre de personnes se demandent pourquoi nous menons cette étude. Voilà une bonne raison. Cela vient confirmer le besoin d'agir dans ce dossier.

Le sénateur Sibbeston : J'aurais une question fondamentale à poser et je vais l'adresser à Marilyn Poitras : À quel point est-ce important que les Métis figurent à la liste des peuples autochtones dans la Constitution? Est-ce simplement une question de temps avant que les tribunaux n'obligent le gouvernement fédéral à reconnaître les Métis en vertu de l'article 91.24?

Mme Poitras : Les tribunaux hésitent beaucoup à prendre cette décision. Je serais surprise qu'ils agissent ainsi. Il est clair que l'idée germe au sein de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Les Métis ont toujours été considérés entre Indien et Blanc. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de notre propre identité et devons être reconnus. Je crois que la modification de l'article 35, ainsi que les accords conclus à l'époque entre les Inuits, les Premières nations et les Métis constituent des étapes importantes pour les Autochtones du pays, car nous ne formons pas un groupe homogène. Mais dans des situations comme celle-ci, nous devons être considérés comme un seul groupe. Je crois que la modification de l'article 35 a été la meilleure chose qui puisse arriver.

Sur le plan politique, au sein de nos collectivités, certains ne disent Métis et non-Indiens. Cette forme de racisme est très présente et ça me désole. Il est très important que les Métis soient inclus dans le libellé de l'article 35.

Il s'agit, selon moi, de la reconnaissance de notre contribution à l'histoire et à l'avenir du pays.

J'ai écouté la déclaration de Lisa Wilson ce matin. Je me suis dit : « Ce Gabriel Dumont Institute est un établissement d'enseignement autochtone essentiel qui jouit d'un passé riche et qui possède un très bel avenir pour aider les Autochtones à progresser. Pourquoi n'en parlons-nous pas? Nous ne célébrons pas ce genre de réussite. »

Je suis enseignante dans le Programme de droit des Autochtones, à l'Université de la Saskatchewan, auquel participent les Autochtones qui désirent faire carrière dans le droit. Cet été, la moitié des quelque 40 étudiants ont dit vouloir devenir politiciens. Ils veulent défendre les intérêts des Autochtones. On pourra toujours citer l'article 35 pour montrer que nous sommes reconnus. Si les tribunaux s'en vont dans cette direction, les politiciens devront suivre, mais je ne parierais pas là-dessus.

Senator Sibbeston: When I talk or think about the Metis being included under 91.24, it would not necessarily be on the same basis that the Indian First Nations are treated in Canada with respect to reserves and so forth. It is much like the Inuit people in the Arctic; they fall under section 91.24, but they were not placed on reserves and they have a whole different history.

I think they are in many ways the most fortunate of the Aboriginal people in our country, because with the creation of Nunavut, they have accomplished what every Aboriginal group or indigenous groups in the world would like. They have self-government; they have self-determination.

I have always been amazed that this can happen in Canada. In that regard, it is a great country, without a spear being thrown or an arrow shot from a bow between the Dene and the Inuit in the North. So surely, in our country, as Metis rights are becoming recognized and as the federal government is forced to take responsibility for them, the things that the Metis ask for — land, not on the same basis as reserves, but financial resources; benefits from resource development; education and so forth — can be achieved differently, in the Metis style. I think that is possible.

That is what I think we should be looking forward to and dealing with, because the Metis are different; they are independent. If they were given opportunities, they would absolutely flourish as a people because they have the basis; they have the independence, culture, pride and determination to succeed in our Canadian society.

I look at it that way. It just means at some point, somebody in the federal government — I do not think it would ever be the provincial government — has to take responsibility for them and give them the resources and opportunities to succeed. I think that is what we look forward to, and that is the hope, I think, of the Metis people in our country. Do you want to comment on that?

Ms. Poitras: I think that section 91.24 can be used in a way that recognizes that there are differences. Look at the Inuit situation: There are Inuit all over the North of Canada, and they are certainly not the same people. They do have the ability to create their own community membership. They have the ability to deal with their internal issues in their own way.

When I travel and work all over the world, I use Nunavut as the example of Aboriginal self-government in our country.

I agree absolutely with what you have said. There would be space for that. That would be a great thing.

Senator Dyck: We have heard a lot over the last little while about education and employment, and how important that is for the advancement of Aboriginal people and the Metis people in specific.

Le sénateur Sibbeston : La reconnaissance des Métis en vertu de l'article 91.24 ne leur conférerait pas nécessairement les mêmes privilèges que les Premières nations, notamment en matière de réserves. C'est un peu comme les Inuits dans l'Arctique : ils sont reconnus en vertu de l'article 91.24, mais ils n'ont pas de réserve et leur histoire est totalement différente.

À mes yeux, il s'agit du peuple autochtone le plus chanceux au pays, car avec la création du Nunavut, ils ont obtenu ce que souhaitent tous les groupes autochtones ou indigènes du monde : l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination.

Le Canada est un pays merveilleux. C'est extraordinaire que le Nunavut ait été créé sans qu'il y ait de conflit entre les Dénés et les Inuits du Nord. Maintenant que les droits des Métis sont de plus en plus reconnus et que le gouvernement est tenu d'assumer ses responsabilités face à ce peuple, les Métis devraient pouvoir obtenir ce qu'ils demandent, notamment des terres, pas en tant que réserves, mais bien en tant que ressources financières, les retombées de la mise en valeur des ressources et des possibilités en matière d'éducation. Je crois que c'est possible.

Selon moi, c'est ce sur quoi nous devrions nous concentrer, car les Métis sont différents. Ils sont indépendants. Si on leur en donnait la possibilité, ils s'épanouiraient, car ils ont ce qu'il faut. Ce peuple indépendant a la culture, la fierté et la détermination nécessaires pour réussir dans la société canadienne d'aujourd'hui.

C'est mon opinion. À un certain moment, quelqu'un au sein du gouvernement fédéral — je ne crois pas que cela soit possible au niveau provincial — devra assumer cette responsabilité et donner aux Métis les ressources et les possibilités nécessaires pour s'épanouir. Je crois que c'est ce que nous attendons avec intérêt et ce qu'attendent avec impatience les Métis du Canada. Auriez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Mme Poitras : Je crois que l'on pourrait faire en sorte pour que l'article 91.24 reconnaisse qu'il existe des différences entre les peuples autochtones. Prenons, par exemple, les Inuits : on les retrouve partout dans le Nord du pays, mais ils sont tous différents. Cependant, ils peuvent maintenant définir les caractéristiques de leur peuple et régler leurs problèmes à leur façon.

Dans mes déplacements à l'étranger, j'utilise le Nunavut à titre d'exemple d'un peuple autochtone qui jouit de l'autonomie gouvernementale.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Cette possibilité existe et ce serait merveilleux si cela pouvait se réaliser.

Le sénateur Dyck : Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de l'éducation et de l'emploi, et de l'importance de ces deux éléments pour l'avenir des peuples autochtones, notamment les Métis.

Ms. Arnault-Pelletier brought up the human rights aspect of it and the equity issue. As we progress, those equity issues, those equity seats are going to get bigger and bigger. The question of identity and who those seats are reserved for is going to get bigger and more important.

Your presentation was strictly to do with the College of Medicine. What about the rest of the university? Do other colleges, like the College of Law, have equity seats? Do you have a definition? What about the College of Arts and Sciences? What about the university as a whole? What about universities and colleges across Canada? Has anyone looked at that? I know you have.

Ms. Arnault-Pelletier: I have actually brought it to the senior people at the university, our registrar's office. Right now we are crafting a new policy that we are hoping other colleges will accept, and we will be challenging other colleges to take a look at how they are accepting Aboriginal students into those equity seats.

One other thing I did not mention is, on the Government of Canada website, this particular group that is issuing these affiliate membership cards is recognized on our Government of Canada website.

Senator Raine: Could you tell us who the group is?

Ms. Arnault-Pelletier: It is the Ontario Métis Family Records Centre. If you take a look at the language on their website, I believe it is a husband-and-wife team who is issuing the membership cards.

The Chair: Are you surprised that the federal government would make a mistake?

Ms. Arnault-Pelletier: I am very surprised that they are recognized.

The Chair: Hello?

Ms. Arnault-Pelletier: I do not know if we are going to be legally challenged around this because —

Senator Dyck: So you would make the recommendation that we look into that, I would guess?

Ms. Arnault-Pelletier: That was my recommendation.

Senator Dyck: Yes.

Ms. Arnault-Pelletier: That is why I asked the question: Who is monitoring the Government of Canada website?

Senator Dyck: We will.

Ms. Arnault-Pelletier: Who is recognizing these institutions and organizations?

The Chair: Senator Dyck is like a little pit bull. She will just grab it and just shake it to death.

Ms. Arnault-Pelletier: It creates a lot of issues for education institutions, in particular because I do not think a lot of people know about this.

Mme Arnault-Pelletier a parlé des droits de la personne et de l'équité. Au fur et à mesure que ce dossier progressera, la question de l'équité, de l'identité métisse et des places réservées deviendra de plus en plus importante.

Votre exposé porte exclusivement sur le College of Medicine. Qu'en est-il du reste de l'université? D'autres collèges, comme le College of Law, ont-ils une représentation équitable? Avez-vous une définition? Qu'en est-il du College of Arts and Sciences, de l'université en général et des universités et des collèges partout au Canada? Quelqu'un s'est-il penché sur la question. Je suis sûre que oui.

Mme Arnault-Pelletier : En fait, j'en ai parlé à la direction de l'université et au registrariat. Nous espérons que d'autres collèges vont accepter la nouvelle politique que nous élaborons présentement. Nous allons les mettre au défi d'examiner leur méthode d'acceptation des étudiants autochtones pour obtenir une représentation équitable.

Par ailleurs, je n'ai pas souligné que le site Internet du gouvernement du Canada reconnaît le groupe qui délivre des cartes de membre affilié.

Le sénateur Raine : Pouvez-vous nous dire quel est ce groupe?

Mme Arnault-Pelletier : C'est l'Ontario Métis Family Records Centre. Si je ne me trompe pas, son site Internet précise qu'une équipe formée d'un mari et de sa femme délivre les cartes de membre.

Le président : Êtes-vous surprise que le gouvernement fédéral puisse commettre une erreur?

Mme Arnault-Pelletier : Je suis très surprise que le groupe soit reconnu.

Le président : Pardon?

Mme Arnault-Pelletier : Je ne sais pas si ce sera contesté devant les tribunaux, parce que...

Le sénateur Dyck : Vous nous recommandez d'examiner la question, je présume?

Mme Arnault-Pelletier : En effet.

Le sénateur Dyck : Oui.

Mme Arnault-Pelletier : C'est pourquoi j'ai demandé qui surveillait le site Internet du gouvernement du Canada.

Le sénateur Dyck : Nous le ferons.

Mme Arnault-Pelletier : Qui reconnaît les établissements et les organisations?

Le président : Le sénateur Dyck est comme un petit pitbull. Elle va vider la question et n'en démordra pas.

Mme Arnault-Pelletier : Ça cause beaucoup de problèmes aux établissements d'enseignement, surtout parce que peu de gens sont au courant, à mon avis.

Ms. Poitras: It is happening at the College of Law as well. I sit on the admissions committee for the College of Law. This was my first year on the committee. We had a large number of Aboriginal applicants. They said to me, "How do we know these people are Aboriginal? This guy is saying he is Aboriginal." I said, "Let us get some information from him. We would like a letter speaking to his ancestry. We would like to understand the community that he has come from. Is there anybody in the community that could write letters back?" They were like, "Whoa, what do you mean? We need all that?" The university is very much silos. We have all got our own independent ways of assessing things, and we do not play very well together in terms of sharing power over things like that. That is definitely something that is going to have to happen.

It is a bigger issue than you realize, because the University of Saskatchewan asks that Metis students have Metis cards. If you are from Saskatchewan, you need a Metis card to get into the College of Medicine. The Metis Nation of Saskatchewan has currently run out of money, so they have shut their registry down. Those who do not have their card cannot register and they are stuck. It has happened many times already.

There are many problems with that. Somebody from another province applying as an Aboriginal person who does not have a registry might have better access than our own people in the Province of Saskatchewan because we did not have enough money to put you in the registry. It is complicated.

Ms. Arnault-Pelletier: In Saskatchewan, we are fortunate in that many of us know each other and we understand the kinship ties. At least we understand the relationships. You can usually get a genealogy letter from the community.

Senator Raine: Thank you both very much. We really appreciate what you have brought to our study.

Ms. Arnault-Pelletier, would you mind sending us any documentation you have on crafting this new policy? That would be very helpful for the committee. I think you can do a better job defining it than we can. Could you share that with us?

Ms. Arnault-Pelletier: Yes, we certainly can. It is already crafted, and we already have our letter from the Saskatchewan Human Rights Commission. It is already on our website.

Senator Raine: Now what you want to do is share this with other organizations?

Ms. Arnault-Pelletier: Yes.

Senator Raine: That would help us.

Mme Poitras : C'est aussi ce qui se passe au College of Law. Je si ge   son comit  d'admission depuis un an. Bon nombre de personnes qui se disent Autochtones ont pr sent  une demande. Les membres du comit  m'ont demand  comment on pouvait savoir s'ils  taient Autochtones. J'ai r pond  qu'il fallait demander   ces personnes de nous envoyer un document qui porte sur leurs anc tres. Nous voulons comprendre de quelles communaut s ils proviennent. Quelqu'un de leurs communaut s peut-il nous r pondre par  crit? On m'a demand  s'il fallait bel et bien exiger toutes ces preuves. L'universit  fonctionne pas mal en vase clos. Nous avons tous nos m thodes ind pendantes d' valuation des demandes et nous avons de la difficult    collaborer et   partager les pouvoirs   ce chapitre. C'est clair qu'il faut renforcer la collaboration.

Le probl me est plus important qu'il n'y para t, car l'Universit  de Saskatchewan demande aux  tudiants m tis d'avoir une carte qui prouve leur identit . Si on vient de la Saskatchewan, on doit poss der une carte de M tis pour entrer au College of Medicine.  tant donn  que la M tis Nation of Saskatchewan n'a plus d'argent   l'heure actuelle, elle ne s'occupe plus de l'enregistrement. Ceux qui n'ont pas de carte sont laiss s pour compte. C'est d j  arriv    de nombreuses reprises.

Cela entra ne bien des probl mes. Une personne d'une autre province qui pr sente une demande en tant qu'Autochtone sans  tre enregistr e pourrait avoir un meilleur acc s que les M tis de la Saskatchewan, parce que nous n'avons pas assez d'argent pour les enregistrer. C'est un probl me complexe.

Mme Arnault-Pelletier : En Saskatchewan, nous sommes heureusement nombreux   nous conna tre et nous comprenons les liens de parent . Au moins, nous comprenons ces relations. En g n ral, la communaut  peut fournir un document qui authentifie la g n alogie.

Le s nateur Raine : Merci beaucoup   vous deux. Nous sommes tr s reconnaissants de ce que vous apportez   notre  tude.

Madame Arnault-Pelletier, pouvez-vous nous envoyer votre documentation sur l' laboration de la nouvelle politique? Ce serait tr s utile pour nous. Je pense que vous pouvez d finir la repr sentation  quitable mieux que nous. Pouvez-vous nous fournir vos documents?

Mme Arnault-Pelletier : Oui, nous pouvons faire  a. La politique est d j   labor e, et nous avons d j  l'appui de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan. La politique figure d j  sur notre site Internet.

Le s nateur Raine : Vous voulez maintenant faire conna tre cette politique   d'autres organisations?

Mme Arnault-Pelletier : Oui.

Le s nateur Raine : Vos documents nous aideraient.

Ms. Arnault-Pelletier: I will be attending a national meeting in Vancouver with the other Aboriginal coordinators from the schools of medicine from across Canada. I fully intend to bring this matter to their attention, and to have a good discussion at that table.

Senator Raine: Great, thank you.

The Chair: I have one more question in regard to the homeland. You talked about the homeland being bigger than this, that or the other thing. However, if you look at the chronology of events — 1816, Cuthbert Grant at Seven Oaks, Louis Riel in 1869-1870, then the war of 1884 at Batoche — there was a distinct community and a language.

I use the analogy: If you are from France, you come from this area in Europe; you speak a language, and regardless of where you go, you are French. Now, there could be Metis all over the place.

Do you not think that a homeland, the homeland of where Riel and Grant and the various other leaders of the Metis movement originated and formed government — the Manitoba Act of 1870 — do you not think that that defines an actual homeland and basis of where these people came from?

Ms. Poitras: I am very torn over that issue because I personally have no problem going to Batoche and finding my ancestors buried in the graveyard there. For me, it is not a question about whether I am or not. My worry is for the people who did not have that connection, people from other places in Canada who were suffering in the same way that we were here in Saskatchewan, but were not able to come together and organize politically that way. So am I the person in my generation to be able to say, “You do not qualify as a Metis person because of that.” Or they moved away because of family, and they live in St. Louis, Missouri now, so their ancestry is easier to trace through the mother, who has lived in Quebec all her life?

I think it is too loaded. I think as Aboriginal people we are so interested in cutting off the definition of who we are and not assimilating people into our culture and our life.

The Chair: Assimilation is what Val Arnault-Pelletier spoke about here. If you try this major assimilation with no controls; then you have no control. There has to be a definition.

Ms. Poitras: Yes, I agree.

The Chair: It has to be defined. If you cannot define it, it is like a monster with two heads. I would like you to think about it.

If either one of you can add anything to this study by way of sending us correspondence, or if something comes up, get a hold of our clerk, Marcy Zlotnick. You may want to come to Ottawa to give further evidence if you think of something that would relate and help make this report as effective and as relative as possible to the subject of the Metis in Canada.

Ms. Poitras: Thank you for your time.

Mme Arnault-Pelletier : Je vais participer à une réunion nationale à Vancouver avec d'autres coordonnateurs autochtones issus des écoles de médecine de partout au Canada. J'ai bien l'intention de discuter en détail de cette politique avec eux.

Le sénateur Raine : Très bien, merci.

Le président : J'ai une autre question. Vous avez dit que la région était plus vaste. Mais la chronologie des événements liés à Cuthbert Grant et à Seven Oaks en 1816, à Louis Riel en 1869-1870 et à la guerre de 1884 à Batoche indique que la communauté et la langue étaient distinctes.

Par analogie, si on vient de France, en Europe, et qu'on parle français, on est Français peu importe où l'on va. Les Métis pourraient se trouver un peu partout.

Ne pensez-vous pas que la région où Louis Riel, Grant et divers autres chefs ont lancé le mouvement métis et formé un gouvernement en vertu de la Loi de 1870 sur le Manitoba définit la région actuelle d'où viennent les Métis?

Mme Poitras : Cette question me tourmente beaucoup, parce que personnellement, je n'ai pas de mal à trouver mes ancêtres enterrés au cimetière de Batoche. Je ne me demande pas si je suis Métis. Ce qui me préoccupe, c'est les gens qui n'avaient pas de lien, qui venaient d'ailleurs au Canada et qui ont souffert comme nous en Saskatchewan, mais qui n'étaient pas en mesure de s'organiser sur le plan politique. Donc, puis-je être la personne de ma génération qui établit qu'une autre n'est pas Métis en raison de son éloignement? Qu'en est-il des gens qui ont déménagé pour des raisons familiales, qui vivent maintenant à St-Louis, au Missouri, et dont les ancêtres sont plus faciles à retracer, parce que la mère a toujours vécu au Québec?

Je pense que la question est très chargée. En tant qu'Autochtones, nous voulons tellement trouver une définition claire de qui nous sommes et qui évite d'assimiler les gens à notre culture et à notre vie.

Le président : Mme Arnault-Pelletier a parlé d'assimilation. On ne peut pas assimiler beaucoup de gens sans établir des balises. Il faut trouver une définition.

Mme Poitras : Oui, je suis d'accord.

Le président : Il faut établir une définition, sinon c'est comme un monstre à deux têtes. J'aimerais que vous y songiez.

Si vous pouvez nous envoyer des documents ou que vous avez d'autres commentaires qui vont nous aider dans cette étude, veuillez prendre contact avec la greffière, Marcy Zlotnick. Vous pourriez témoigner de nouveau à Ottawa sur les Métis au Canada si ça nous permettait selon vous de soumettre un meilleur rapport.

Mme Poitras : Merci de votre temps.

The Chair: Thank you very much for your presentation and your answers.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci beaucoup de votre exposé et de vos réponses.

(La séance est levée.)

EDMONTON, Friday, September 28, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9 a.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples; they could be watching on CPAC or they could quite possibly be with us here today.

I am Gerry St. Germain from British Columbia, originally from the province of Manitoba, and I have the honour of chairing this committee. We are very happy to embark on a series of hearings and fact finding that takes us out of Ottawa to meet with Canadians from Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Northwest Territories. We are travelling as part of a study on Metis identity, and we are very impressed with the amount of engagement in the Metis community and appreciative of your efforts to attend to testify before us today.

The mandate of this committee is to examine legislation matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally, and today we will continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and the rights of Metis in Canada.

Members of the committee who are present today, on my right, are Senator Salma Ataullahjan from Ontario and Senator Dyck from Saskatchewan, and, on my left, Senator Greene Raine from British Columbia and Senator Sibbeston from the Northwest Territories. Senator Dyck is also the deputy chair of our committee.

Members of the committee, before I do anything, I require a motion to permit television coverage. Do I have a motion? Senator Dyck? All those in favour? Opposed if any? Carried unanimously.

Please help me in welcoming our first panel of witnesses: from the Métis Nation of Alberta, Aaron Barner, Senior Executive Officer; and from Rupertsland Institute, Lorne Gladu, Chief Executive Officer. Good morning and welcome.

EDMONTON, le vendredi 28 septembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures, pour examiner, en vue d'en faire rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis du Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue à tous les honorables sénateurs et à ceux qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la chaîne CPAC ou qui sont ici présents aujourd'hui.

Je m'appelle Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique et je suis né au Manitoba. J'ai l'honneur de présider ce comité. Nous sommes très heureux de tenir à l'extérieur d'Ottawa une série d'audiences pour établir les faits et de rencontrer des Canadiens au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans le cadre de notre voyage et de notre étude sur l'identité des Métis, nous sommes très impressionnés par l'engagement marqué des Métis et nous les remercions de leurs efforts pour témoigner devant nous aujourd'hui.

Le mandat du comité consiste à examiner les questions législatives qui concernent les peuples autochtones du Canada en général. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude des questions relatives aux Métis, surtout en ce qui a trait à la reconnaissance juridique et politique en évolution de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

Les membres du comité présents aujourd'hui sont, à ma droite, le sénateur Salma Ataullahjan, de l'Ontario, et le sénateur Dyck, de la Saskatchewan, et, à ma gauche, le sénateur Greene Raine, de la Colombie-Britannique, et le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest. Le sénateur Dyck est aussi vice-président de notre comité.

Chers collègues, avant de commencer, il faut présenter une motion pour permettre que la séance soit télévisée. Quelqu'un peut-il déposer une motion? Le sénateur Dyck? Tous ceux qui sont pour? Tous ceux qui sont contre? La motion est adoptée à l'unanimité.

Veuillez vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins : Aaron Barner, fonctionnaire supérieur de la direction, Métis Nation of Alberta; Lorne Gladu, premier dirigeant, Rupertsland Institute. Bonjour et bienvenue.

Witnesses, we look forward to your presentation, which will be followed by questions from senators as we proceed.

We are examining the identity, enumeration and registration of Metis people tied in to their rights, the rights they have as a result of section 35 of the Constitution, and have they got harvesting rights. There are various questions.

I will start with you, Mr. Barner, if you are prepared to proceed. I would urge you to be as concise as possible so that we have time for questions from senators.

Aaron Barner, Senior Executive Officer, Métis Nation of Alberta: Mr. Chair, honourable senators, I would like to thank you for giving me the opportunity to present before you this morning.

My name is Aaron Barner. As you mentioned, I am the senior executive officer of the Métis Nation of Alberta, MNA. I am also a proud Metis citizen of Alberta. I am pleased to have with me Lorne Gladu from MNA affiliate Rupertsland Institute.

I will begin by giving a little bit of history on the MNA. The MNA was established 1928 and at that time was called the Métis Association of Alberta. However, Metis were present in the area now called Alberta by the late 18th century.

The province has a rich history of historical Metis communities, such as Lac La Biche, St. Albert and St. Paul des Metis. These are only a few. Today these communities are still in existence and operate as modern-day municipalities. They are not just specific to Metis any more.

In 1938, the Métis Association of Alberta and the Government of Alberta came together to establish a land base specifically for Metis, a strategy undertaken at the time to alleviate Metis poverty. Alberta is the only province in Canada where Metis have a land base recognized under provincial legislation. There are currently 8,000 Metis settlement members divided fairly proportionately among the 18 Metis settlements in the province.

According to Statistics Canada, the Metis population of Alberta doubled between 1996 and 2006. In 2006, there were 85,000 Metis in the province, yet we believe there are well over 100,000 Metis in the province today.

Generally speaking, Metis tend to reside in urban areas, again back to 2006 Census data as this is the only census data we have available. There are just under 30,000 in the city of Edmonton, making up 55 per cent of Edmonton's total Aboriginal population.

The 2006 Statistics Canada Aboriginal Peoples Survey also told us that 56 per cent of the Metis living in the Edmonton area have been diagnosed by a health care professional as having at least one chronic health care condition.

Messieurs les témoins, nous sommes impatients d'entendre vos exposés, qui seront suivis de questions des sénateurs.

Nous examinons l'identité, le recensement et l'enregistrement des Métis en lien avec leurs droits qui résultent de l'article 35 de la Constitution, ainsi que leurs droits éventuels d'exploiter les ressources. Nous avons diverses questions.

Nous allons commencer par vous, monsieur Barner, si vous êtes prêt. Je vous invite à rester le plus bref possible pour que les sénateurs aient le temps de poser des questions.

Aaron Barner, agent de la haute direction, Métis Nation of Alberta : Monsieur le président, honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner ce matin.

Je m'appelle Aaron Barner. Comme vous l'avez dit, je suis fonctionnaire supérieur de la direction à la Métis Nation of Alberta, la MNA. Je suis aussi un fier Métis de l'Alberta. J'ai le plaisir d'être accompagné de Lorne Gladu, du Rupertsland Institute, une organisation affiliée à la MNA.

Tout d'abord, je vais parler un peu de l'histoire de la MNA. La MNA a été fondée en 1928 et elle s'appelait alors la Métis Association of Alberta. Toutefois, les Métis étaient présents dans la région que nous appelons désormais l'Alberta à la fin du XVIII^e siècle.

L'Alberta compte de nombreuses communautés métisses historiques, comme celles du lac La Biche, de St. Albert et de St. Paul des Métis, pour n'en nommer que quelques-unes. Ces communautés existent toujours aujourd'hui et elles fonctionnent comme des municipalités modernes, où les Métis ne sont plus seuls.

En 1938, la Métis Association of Alberta et le gouvernement de l'Alberta ont établi ensemble un territoire propre aux Métis, une stratégie visant à l'époque à les sortir de la pauvreté. L'Alberta est la seule province au Canada où les Métis ont un territoire reconnu en vertu de la loi provinciale. Il y a présentement 8 000 Métis répartis de façon assez proportionnelle dans les 18 établissements métis de la province.

Selon Statistique Canada, la population métisse de l'Alberta a doublé entre 1996 et 2006. En 2006, on dénombrait 85 000 Métis dans la province, mais nous croyons qu'il y a bien plus de 100 000 Métis de nos jours.

En général, les Métis tendent à résider en ville, selon le recensement de 2006, le dernier qui présente des données à ce chapitre. Il y a un peu moins de 30 000 Métis à Edmonton, soit 55 p. 100 de sa population autochtone.

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 menée par Statistique Canada, les médecins ont diagnostiqué au moins une maladie chronique chez 56 p. 100 des Métis de la région d'Edmonton.

The MNA is the government of the Metis people in this province. The MNA is governed by a 14-member provincial council that is democratically elected by membership through a province-wide ballot box election.

The 14 members of provincial council are made up of a provincial president and vice-president as well as a president and vice-president from each of the six MNA province-wide regions. The MNA has a head office located in Edmonton, Alberta, as well as six regional offices. The mandate of the Métis Nation of Alberta is to be a representative voice on behalf of the Metis people in Alberta, to provide Metis people an opportunity to participate in government's policy and decision-making process and most importantly to promote and facilitate the advancement of Metis people through the pursuit of self-reliance, self-determination and self-management.

The MNA provincial council is accountable to the Metis citizens through an annual general assembly. The general assembly is the legislative authority of the Metis Nation and is responsible for approving our financial statements, any proposed changes to our bylaws and any other major policy enactments.

The MNA has developed our own objectively verifiable system of registering Metis citizens and currently has 45,000 individuals on our membership list. In 2004, the MNA adopted the Métis National Council's definition of Metis, which is spelled out in our bylaws and is consistent with the *Powley* decision in 2003.

Since 2004, or post *Powley*, the MNA registry department has issued over 22,000 registry numbers to Metis citizens and fielded well over 100,000 registry-related inquiries.

We also have two genealogists on staff and have set up our own genealogy research centre at our head office to assist Metis individuals with the registry process.

The MNA delivers services to Metis in the province through a number of wholly owned affiliates. Generally speaking, the MNA incubates community programs until they are strong enough to become standalone institutions.

Of course, all these institutions are wholly owned by the MNA and report back to the MNA through MNA provincial council or portfolios, annual general meetings as well as MNA regional or provincial council representation on their governing boards.

I am not going to get into the mandate on education, training and research, as Lorne Gladu is with us today and he can explain that a little bit.

Under housing, the MNA delivers services through Métis Urban Housing and its sister company, Metis Capital Housing. We currently have a housing portfolio of approximately 850 homes across the province.

La MNA est le gouvernement des Métis dans la province et elle est dirigée par les 14 membres du conseil provincial élus démocratiquement par la communauté dans un scrutin provincial.

Les 14 membres du conseil provincial sont le président et le vice-président ainsi que les présidents et les vice-présidents venant des six régions de la MNA. La MNA possède un siège social à Edmonton, en Alberta, et six bureaux régionaux. Le mandat de la Métis Nation of Alberta consiste à représenter les Métis de l'Alberta, à leur donner l'occasion de participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions et, surtout, à promouvoir et à faciliter l'avancement des Métis par la quête d'autonomie, d'autodétermination et d'autogestion.

Le conseil provincial de la MNA rend des comptes aux Métis durant l'assemblée générale annuelle. Cette dernière représente le pouvoir législatif des Métis et elle doit approuver les états financiers et les changements proposés aux règlements et promouvoir les grandes politiques.

La MNA a mis en œuvre son propre système vérifiable et objectif d'enregistrement des Métis et elle a enregistré jusqu'à présent 45 000 Métis. En 2004, la MNA a adopté la définition des Métis établie par le Ralliement national des Métis. Cette définition figure dans nos règlements et elle concorde avec la décision *Powley* de 2003.

Depuis 2004, ou depuis la décision *Powley*, la section de l'enregistrement de la MNA a délivré plus de 22 000 numéros d'enregistrement à des Métis et elle a traité bien plus de 100 000 demandes liées à l'enregistrement.

Nous avons également deux généalogistes dans notre personnel et nous avons mis sur pied à notre siège social notre propre centre de recherche en généalogie pour aider les Métis dans le processus d'enregistrement.

La MNA fournit des services aux Métis de la province à l'aide d'organisations affiliées qui lui appartiennent entièrement. En général, la MNA s'occupe des programmes communautaires jusqu'à ce que les organisations soient assez bien établies pour devenir indépendantes.

Bien sûr, toutes ces organisations appartiennent entièrement à la MNA. Elles lui rendent des comptes à l'aide du conseil provincial, des sections, durant les réunions générales annuelles ou par l'entremise des représentants des conseils régionaux ou provincial qui siègent à leurs conseils d'administration.

Je ne vais pas aborder le mandat d'éducation, de formation et de recherche, car Lorne Gladu qui est ici présent aujourd'hui pourra en parler un peu.

Concernant le logement, la MNA fournit des services à l'aide de la Métis Urban Housing et de sa société sœur, la Métis Capital Housing. Nous avons présentement environ 850 logements dans la province.

Most recently, our housing company has been recognized with an international award for its latest housing project, the Boyle Street Renaissance, which is a state-of-the-art 90-unit building being constructed in downtown Edmonton for Aboriginal seniors and the disabled.

The MNA also provides commercial financing and business supports to our lending institution, Apeetogosan. The MNA also has a large 512-acre cultural site called Métis Crossing that hosts annual cultural events, school tours, zip lining and has a campground.

The MNA continues to uphold that Metis have the right to harvest in the Province of Alberta. In 2004, on the heels of the *Powley* decision, the Government of Alberta entered into an interim harvesting agreement with the MNA that recognized the Metis right to harvest on crown land throughout the province. However, in 2007, the Government of Alberta rescinded this agreement, and as such, the MNA has no option but to take our position to the courts in our hunt for justice. The MNA feels that the Government of Alberta has not meaningfully implemented the *Powley* decision in Alberta. The Alberta Court of Appeal has now set February 7 of next year to begin hearing arguments in the *Hirsekorn* case. This will be our first opportunity for the Alberta Court of Appeal to consider how the *Powley* decision should be implemented in Alberta.

However, while this case builds off recent court decisions such as *Powley*, *Lavolette*, *Belhumeur* and *Goodon*, our case is different. It is not just about one or a few Metis harvesters. It is about the harvesting rights of all Metis in the province.

It is also different because we are not focusing on the region in around where a harvester was charged. Our case is addressing the broader issue of the Metis right to harvest on a province-wide basis.

As you can see, the MNA as the government of the Metis people remains committed to pushing for the Metis rights agenda in this province. The MNA provincial council assumes an important role and has a responsibility to its citizens not only to protect but also to advance Metis rights. This notion and the hunt for justice, as I previously mentioned, is based on direction from MNA members at the 2007 annual general assembly to defend Metis harvesters and to ensure that the right to harvest on a province-wide basis is once again recognized in Alberta.

The Metis people of this province also face a similar situation when it comes to the crown's duty to consult and accommodate Aboriginal people. The MNA agrees with the Supreme Court assertion that the crown must act honourably and must consult whenever a decision may impact an asserted Aboriginal right.

Récemment, notre société de logement a reçu un prix international pour son dernier projet, Boyle Street Renaissance, un bâtiment dernier cri de 90 logements pour les aînés autochtones et les personnes handicapées qui est en construction au centre-ville d'Edmonton.

La MNA offre également un financement commercial et un soutien opérationnel à son établissement de crédit, Apeetogosan. Elle possède aussi le grand emplacement culturel de 512 acres Métis Crossing, où se déroulent des activités culturelles, des visites parascolaires et où se trouvent des parcours d'hébertisme et un terrain de camping.

La MNA maintient que les Métis ont le droit d'exploiter les ressources en Alberta. En 2004, après la décision *Powley*, le gouvernement de l'Alberta et la MNA ont conclu une entente provisoire qui permettait aux Métis d'exploiter les ressources des terres domaniales dans la province. Toutefois, en 2007, le gouvernement de l'Alberta a annulé l'entente, et la MNA devra expliquer sa position devant les tribunaux pour obtenir justice. Nous estimons que le gouvernement de l'Alberta n'a pas véritablement mis en œuvre la décision *Powley*. La Cour d'appel de l'Alberta a indiqué qu'elle allait commencer à entendre les plaidoyers le 7 février 2013 dans l'affaire *Hirsekorn*. Ce sera la première occasion pour elle d'examiner comment il faut appliquer la décision *Powley* dans la province.

Cependant, même si elle fait suite à des décisions récentes comme les décisions *Powley*, *Lavolette*, *Belhumeur* et *Goodon*, cette affaire est différente. Elle ne concerne pas seulement un seul exploitant ou quelques exploitants métis, mais les droits d'exploitation de tous les Métis de la province.

Cette affaire est aussi différente parce qu'il n'est pas seulement question de la région où un exploitant a été mis à l'amende. Elle porte sur la plus vaste question du droit des Métis d'exploiter les ressources dans toute la province.

Comme vous pouvez le constater, la MNA en tant que gouvernement des Métis reste déterminée à faire valoir les droits des Métis de la province. Le conseil provincial de la MNA joue un rôle important et il veille non seulement à protéger les droits des Métis, mais aussi à les promouvoir. Notre quête de justice se fonde sur l'orientation fournie par les Métis lors de l'assemblée générale annuelle de 2007 qui vise à défendre les exploitants métis et à garantir de nouveau les droits d'exploitation partout en Alberta.

Les Métis de la province sont aux prises avec le même type de problème pour ce qui est du devoir de l'État de consulter les Autochtones et de répondre à leurs besoins. La MNA appuie l'avis de la Cour suprême selon lequel l'État doit agir honorablement et consulter les Autochtones si une décision peut influencer leurs droits.

However, you happen to be in a province today where the provincial government has largely ignored its duty to consult the Metis. This is evident by the fact that the Government of Alberta has a First Nations consultation policy but no Metis consultation policy.

We believe this is a blatant tiering of Aboriginal rights in the face of the fact that Metis are recognized in the Canadian Constitution as one of Canada's three Aboriginal peoples.

In response to this, the MNA has had no other option than to create our own consultation and accommodation policy. This policy was approved unanimously by the MNA annual general assembly in 2010.

The policy asserts that the government of the Metis in the Province of Alberta is the MNA and that the MNA will provide a one-window approach to consultation to ensure that industry is dealing with the appropriate affected Metis parties.

The MNA believes that the federal government also has a responsibility to the MNA when it comes to consultation. On federally regulated projects, the federal government often tells proponents that they should consult with the Metis.

It is our position that if the federal government is pointing industry toward consulting with the MNA, the federal government also has a responsibility to ensure that the MNA has the capacity to respond in a meaningful way.

Currently, the MNA has no staff position directly focused on the issue of consultation and accommodation because, unlike First Nations, government does not provide us with any funding to support a consultation process.

When we discuss the idea of Metis identity, we need to have an understanding of the contemporary realities that Metis people face. The Province of Alberta's unemployment rate in August was a low 4.4 per cent. However, the unemployment rate for Metis was just a shade under 10 per cent.

Non-Aboriginal individuals are three times more likely than a Metis person to have a university degree and three and a half times more likely to have a master's degree. However, the few Metis individuals who have an educational attainment of a bachelor's degree or higher earn a 1 per cent higher income than non-Aboriginals with the same educational attainment.

While this may not seem like much, it is a huge step up from the overall reality that Metis people face when it comes to earning potential. On average, a Metis person working full-time in this country makes 20 per cent less annually than a non-Aboriginal working full-time.

I believe that the closing of the income gap at the bachelor's degree level and higher is an excellent example of what can happen when the Metis Nation and the federal government work together toward supports for Metis students.

Cela dit, le gouvernement de l'Alberta ignore en grande partie son devoir de consultation des Métis. À preuve, il a une politique de consultation des Premières nations, mais il n'en a pas concernant les Métis.

Nous croyons que c'est une discrimination flagrante des droits des Autochtones, car la Constitution précise que les Métis sont un des trois peuples autochtones du Canada.

En conséquence, la MNA n'avait d'autre choix que de créer sa propre politique sur la consultation et la prise en compte des besoins, qui a été approuvée à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle de la MNA en 2010.

Cette politique stipule que le gouvernement des Métis de l'Alberta est la MNA et que la MNA va offrir une consultation unique pour que l'industrie négocie avec les Métis concernés.

Par ailleurs, la MNA croit que le gouvernement fédéral doit veiller à ce qu'elle soit consultée. Le fédéral dit souvent aux promoteurs de projets sous réglementation fédérale qu'ils doivent consulter les Métis.

Or, si le gouvernement fédéral demande à l'industrie de tenir des consultations avec la MNA, il doit aussi s'assurer que la MNA peut y participer convenablement.

À l'heure actuelle, aucun employé de la MNA n'est chargé de la consultation et de la prise en compte des besoins, car contrairement aux Premières nations, le gouvernement ne lui donne pas de fonds pour la consultation.

En ce qui a trait à l'identité, il faut comprendre les réalités actuelles des Métis. En août, le taux de chômage en Alberta était faible et se situait à 4,4 p. 100. Toutefois, celui des Métis s'élevait à près de 10 p. 100.

Par rapport aux Métis, les non-Autochtones ont trois fois plus de chances de posséder un diplôme universitaire et trois fois et demie plus de chance d'avoir une maîtrise. Cependant, les revenus des quelques Métis qui détiennent un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures sont de 1 p. 100 plus élevés que ceux des non-Autochtones qui ont le même niveau de scolarité.

Même si ça ne semble pas beaucoup, c'est une différence énorme par rapport à la réalité générale des Métis pour ce qui est des revenus potentiels. En moyenne, un Métis qui travaille à temps plein au Canada gagne 20 p. 100 de moins qu'un non-Autochtone qui travaille à temps plein.

Je crois que la réduction de l'écart entre les revenus des Métis et ceux des non-Autochtones qui possèdent un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures constitue un excellent exemple de ce qui peut arriver si les Métis et le gouvernement fédéral collaborent pour soutenir les étudiants métis.

As you may or may not know, through the Aboriginal Skills Employment and Training Strategy, or ASETS, under HRSDC and past strategies such as the Aboriginal Human Resources Development Agreement, Metis organizations are able to provide books, tuition and living allowance to Metis individuals in their final year of full-time study in a four-year bachelor's degree program.

Although the Metis in Alberta, like every other Aboriginal group in the country, have an ASETS agreement, we have also created endowments at various post-secondary institutions that Lorne Gladu will probably be talking about a little later on, but more needs to be done. As you can see, the ASETS program is quite restrictive by allowing support only for the final year of university.

We believe that Metis should have access to more education funding by either including us in the educational programs the federal government affords to First Nations and Inuit or the creation of a type of program that is less restrictive than ASETS and with enough financial resources to support Metis students at any stage of their educational journey.

Further, given the inequities that Metis people face in the general earning of income, the federal government should also look at relieving the burden of those Metis who have completed post-secondary and have student loans. Metis individuals should be able to apply for student loan relief or some type of debt forgiveness program until such time as the earning potential of Metis is on par with the rest of Canada.

As I am sure all the individuals who have presented to this committee before me have stated, Metis are taxpayers. I believe there is a trajectory with a return on investment to the Government of Canada and the MNA that will eventually lead us to an end point where the earning gap can and will be closed for Metis individuals in Canada.

To back this point up, a 2009 study by the Canadian Centre for the Study of Living Standards points out that closing the socio-economic gap for Metis would have a fiscal impact to the government of \$115 billion over a 20-year period.

In my opinion, this is the opportunity cost if the provincial and federal governments do not improve their government-to-government relationships with the MNA and the four other governing members of the Métis National Council.

Health and well-being are the cornerstones of prosperous communities. This fall, the MNA will be releasing a report on the health status of the Metis population of Alberta. This is the first chronic disease report produced relying on objectively verifiable Métis Nation of Alberta registry population numbers and Alberta Health records.

Vous savez peut-être que, grâce à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones, la SFCEA, de RHDCC et aux stratégies précédentes comme l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones, les organisations des Métis peuvent fournir des livres, assumer des frais de scolarité et verser des allocations aux Métis qui effectuent leur dernière année à temps plein dans un programme de baccalauréat de quatre ans.

Comme tous les groupes autochtones au pays, nous avons une entente liée à la SFCEA. Nous accordons aussi des fonds pour divers établissements postsecondaires dont Lorne Gladu va sans doute parler plus tard, mais il faut faire plus. Comme vous pouvez le constater, le programme de la SFCEA est assez restrictif et il n'offre un soutien que pour la dernière année universitaire.

Nous croyons que les Métis doivent profiter d'un accès accru aux fonds d'éducation. Le gouvernement fédéral doit nous inclure dans les programmes d'éducation offerts aux Premières nations et aux Inuits ou créer un programme moins restrictif que la SFCEA qui bénéficie de fonds suffisants pour appuyer les étudiants métis tout au long de leur parcours scolaire.

De plus, compte tenu des inégalités de revenus auxquelles les Métis sont confrontés en général, le fédéral doit aussi chercher à alléger le fardeau des Métis qui ont terminé des études postsecondaires et qui ont contracté des prêts étudiants. Il faut permettre aux Métis d'accéder à un programme de réduction ou d'annulation de la dette étudiante jusqu'à ce qu'ils puissent gagner autant d'argent que les autres Canadiens.

Comme l'ont sans doute indiqué tous ceux qui ont témoigné devant le comité, les Métis payent de l'impôt. Je crois que le rendement du capital investi par le gouvernement du Canada et par la MNA va permettre de combler l'écart de revenus entre les Métis et les autres Canadiens.

Pour étayer ce point, j'ajoute que selon une étude menée en 2009 par le Centre d'étude sur les niveaux de vie du Canada, combler l'écart socioéconomique des Métis aurait des retombées fiscales de l'ordre de 115 milliards de dollars sur 20 ans pour le gouvernement.

À mon avis, c'est une occasion qui va se perdre si les gouvernements fédéral et provinciaux n'améliorent pas leurs relations de gouvernement à gouvernement avec la MNA et les quatre autres organes de gouvernance du Ralliement national des Métis.

La santé et le mieux-être sont les pierres angulaires des collectivités prospères. Cet automne, la MNA publiera un rapport sur l'état de santé de la population métisse de l'Alberta. Il s'agit du premier rapport sur les maladies chroniques produit d'après des données objectives et vérifiables tirées du registre sur la population de la Métis Nation of Alberta et des dossiers des autorités sanitaires de l'Alberta.

As predicted, the evidence in the report indicates that Metis tend to be worse off in many areas compared to non-Aboriginal populations. For instance, the prevalence of diabetes is 68 per cent higher. The rates of heart disease and stroke are 49 per cent and 34 per cent higher respectively. Metis also experience higher rates in the prevalence of hypertension at 32 per cent higher, injury at 16 per cent higher, respiratory illness at 23 per cent higher, and mood and neurotic disorders at 22 per cent and 34 per cent higher respectively.

The implications of these findings are significant as poor conditions equate to an increasingly unhealthy population, literacy problems and decreased school retention rates. The culmination of these factors tends to exacerbate other social indicators — as mentioned before, earning potential. Bridges need to be built and strategies developed to meaningfully address the realities of Metis in Alberta. Metis must be on the radar for the federal government. It is not acceptable that Metis are excluded from federal government initiatives that target Aboriginal health.

Today the MNA was afforded the opportunity to propose evidence needed to begin to develop culturally appropriate solutions that recognize the rights of Metis people as privileged under the Canadian Constitution.

I once read that the population growth of the Metis Nation is like a cultural tsunami. Well, as the senior executive officer for the Métis Nation of Alberta, I can tell you that the MNA feels like a tiny little village that is about to be engulfed by that tsunami.

We need more resources and we need them now. We do not need them tomorrow or in 10 years, and we do not need any promises. What we need is action.

We just received word that our federal government core funding will be reduced by 10 per cent in the coming years. This is a reduction of approximately \$46,000, which means I will likely have to reduce my staffing component by one to one and a half people.

My final request to this committee is to do whatever you can to mitigate forthcoming cutbacks to Aboriginal organizations in Canada. Not only are we under immense fiscal pressures due to the rising cost of conducting our operations, but the number of people we are mandated to serve is growing at an unprecedented pace.

Our people pay tax in this country and we need a fair share of that revenue to make sure that we can adequately meet the needs of our community.

Thank you for your time, and I welcome any questions at the completion of Lorne Gladu's presentation.

Comme on l'avait prédit, les conclusions du rapport indiquent que les Métis sont généralement en moins bonne santé que les populations non autochtones, et ce, à bien des égards. Par exemple, la prévalence de diabète est plus élevée de 68 p. 100 chez les Métis. Pour ce qui est des maladies cardiaques et des accidents cérébrovasculaires, on parle de 49 et de 34 p. 100 respectivement. La prévalence d'hypertension est également plus élevée de 32 p. 100 chez les Métis. On recense par ailleurs 16 p. 100 plus de blessures, 23 p. 100 plus de maladies respiratoires, 22 p. 100 plus de troubles de l'humeur et 34 p. 100 plus de troubles neurologiques.

Ces conclusions sont à prendre au sérieux, car de piètres conditions de vie sont synonymes d'une population de moins en moins en santé, de problèmes d'alphabétisation et d'une diminution du taux de rétention scolaire. Cette accumulation de facteurs a tendance à exacerber d'autres déterminants sociaux, notamment le potentiel de gains, comme on l'a mentionné plus tôt. Il faut tisser des liens et élaborer des stratégies pour composer efficacement avec les réalités du peuple métis en Alberta. Les Métis doivent faire partie des priorités du gouvernement fédéral. Il est inacceptable que les Métis soient exclus des initiatives fédérales qui portent sur la santé des Autochtones.

Aujourd'hui, la MNA a eu la possibilité de soumettre les données requises pour entreprendre l'élaboration de solutions appropriées sur le plan culturel et qui reconnaissent les droits du peuple métis, comme le prévoit la Constitution canadienne.

J'ai déjà lu quelque part que la croissance de la population au sein de la nation métisse avait l'effet d'un tsunami sur notre culture. Eh bien, en tant qu'agent de la haute direction de la Métis Nation of Alberta, je peux vous dire que notre association a l'impression d'être un minuscule village qui est sur le point d'être englouti par ce tsunami.

Nous avons besoin de plus de ressources, et nous en avons besoin maintenant. Pas demain, ni dans dix ans, et nous ne voulons pas de promesses; nous voulons des mesures concrètes.

On vient de nous informer que le financement que nous recevons du gouvernement fédéral allait être réduit de 10 p. 100 dans les années à venir. Il s'agit d'une diminution d'environ 46 000 \$, ce qui signifie que je vais vraisemblablement devoir retrancher un salaire ou un salaire et demi de mon effectif.

Je demande finalement au comité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter les réductions à venir dans le financement des organisations autochtones au Canada. Nous subissons non seulement d'énormes pressions fiscales vu l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, mais le nombre de personnes que nous avons le mandat de servir croît aussi à un rythme encore jamais vu.

Notre peuple paie des impôts fédéraux, et nous devons obtenir une part équitable de ces revenus pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins de notre collectivité.

Merci de m'avoir accordé de votre temps. Je serai disposé à répondre à vos questions après l'exposé de Lorne Gladu.

Lorne Gladu, Chief Executive Officer, Rupertsland Institute: Good morning. I am Lorne Gladu. I am the chief executive officer of Rupertsland Institute, Metis Centre of Excellence.

We are the most recent affiliate created by the Métis Nation of Alberta in 2010. We are structured as a non-profit company under the Alberta Companies Act as a section 9 company, and we are wholly owned 100 per cent with the Métis Nation of Alberta as our sole shareholder.

The committee, from what I understand, has already heard about the constructs of Metis identity from the national and provincial presidents of the Metis Nation, Métis National Council and so on. Specifically, you have already spoken to our president, from what I understand, and of course, today you heard from my colleague at the Métis Nation of Alberta.

To that extent, I do not really have any further information to add or to reiterate any information provided earlier by those witnesses before the committee. I would, however, like to speak to one of the committee's mandates with respect to programs and services.

To that extent, of course, the Rupertsland Institute is an organization that has been created by the Métis Nation of Alberta to provide a range of services under education, training and research to our Metis community.

When we are dealing with clients and the client base, that is, the students who come forward to access our services and the clients who come forward to access training services, the question of identity often comes into play, and I would like to explain essentially what that means. However, before I go into that, I would like to give you a brief introduction to Rupertsland Institute and its mandates.

We have a mandate on education. Essentially we started off with a mandate under post-secondary education when we were created in 2010. However, more recently, on April 1 of this year, we were granted an enlarged mandate to include K to 12 activity under our portfolio.

In addition to that, we have been conducting, of course, training exercises under the national strategies of the Aboriginal Human Resources Development Strategy going back to 1996 where we had the regional bilateral agreements in place followed by Aboriginal strategy number 1, number 2 from 1999 to 2010, and a more recent strategy, which is the Aboriginal Skills and Employment Training Strategy, which has been in place since October 2010.

Under that strategy, the strategy where funding is provided under Human Resources Development Canada, which forms the bulk of our funding, we provide services to the 85,000-plus Metis who currently reside in the province, and to that extent, we have a number of individuals who access our employment services, which are located throughout the province. We provide funding I think to about 800 students, give or take 50 students per year, on an annual basis.

Lorne Gladu, premier dirigeant, Rupertsland Institute : Bonjour, je m'appelle Lorne Gladu. Je suis le premier dirigeant du Rupertsland Institute, du Metis Centre of Excellence.

Il s'agit du plus récent groupe affilié à la Métis Nation of Alberta; il a été créé en 2010. C'est une entité considérée comme une société à but non lucratif selon l'article 9 de l'Alberta Companies Act, et elle appartient entièrement à la Métis Nation of Alberta, qui en est l'unique actionnaire.

Si j'ai bien compris, le comité a déjà entendu les présidents national et provincial de la Métis Nation et du Ralliement national des Métis, entre autres, qui lui ont parlé du fondement de l'identité métisse. Vous avez notamment parlé à notre président, et vous avez bien sûr entendu aujourd'hui mon collègue de la Métis Nation of Alberta.

Je n'ai donc rien à ajouter à cet égard, et je ne veux pas répéter ce qu'ont dit plus tôt ces deux témoins au comité. J'aimerais toutefois parler de l'un des mandats du comité en ce qui a trait aux programmes et aux services.

Le Rupertsland Institute est une organisation qui a été créée par la Métis Nation of Alberta pour offrir à la collectivité métisse toute une gamme de services liés à l'éducation, à la formation et à la recherche.

Quand nous traitons avec notre clientèle, c'est-à-dire les étudiants et les personnes en quête de formation qui sollicitent nos services, la question de l'identité entre souvent en ligne de compte. J'aimerais vous expliquer brièvement ce que cela signifie. Mais juste avant, je vais vous présenter rapidement le Rupertsland Institute et ses objectifs.

Notre mandat porte sur l'éducation. Au moment de sa création, en 2010, l'institut avait le mandat de favoriser les études postsecondaires. Toutefois, le 1^{er} avril de cette année, on a élargi notre portefeuille pour y inclure aussi des activités touchant de la maternelle à la douzième année.

De plus, nous offrons des programmes de formation dans le cadre des initiatives nationales mises de l'avant d'abord pour la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, lancée en 1996, puis pour les stratégies autochtones 1 et 2, de 1999 à 2010, et la plus récente, la Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones, lancée en octobre 2010.

Dans le cadre de la stratégie que finance en grande partie Développement des ressources humaines Canada, nous offrons des services aux quelque 85 000 Métis qui habitent actuellement dans la province, et de ce nombre, certains font aussi appel à nos services d'emploi, offerts un peu partout dans la province. Nous offrons un soutien financier annuel à environ 800 étudiants; ce nombre peut varier de plus ou moins 50 étudiants chaque année.

As far as our mandate goes with respect to research, in 2007, we formed a memorandum of understanding with the University of Alberta. We had a keen interest to pursue a research mandate, first of all, not only with our provincial council but also, in order to do that, we had to ensure we had a partnership with a post-secondary institution that has a renowned history of vigorous academic research, and to that extent, the University of Alberta was very interested in pursuing a relationship with us. As part of that MOU, we created the potential for looking at not only creating a Metis centre of excellence, which is what we are today, but also developing an academic centre of sorts under which Metis research specifically garnered for the Metis community would be undertaken at an academic institution like the university.

What we have at the university ultimately, having gone through their governance process, which, by the way, took a four-year period, is the Rupertsland Centre for Metis Research. It is governed by a 10-member executive council. Six of those individuals on that council are appointed by the University of Alberta, and four individuals are appointed by the Rupertsland Institute, two of whom, of course, include our chair and the CEO, which is myself.

We are also appointing two other individuals to that research council. The research council will provide guidance to a director of research for the Rupertsland Centre for Metis Research.

That director has been appointed by the University of Alberta, and we have a professor actually from the Faculty of Native Studies who has been committed on a half-time basis to provide oversight over the Rupertsland Centre for Metis Research.

To that extent, the Alberta government, Alberta Advanced Education, has been very interested in supporting this endeavour and has provided certain funds to ensure that the administrative aspects of the Rupertsland Centre are carried out.

In that regard, we have I believe it is a three-year funding commitment from the Alberta government not only to set up the administrative aspects of the Rupertsland Centre For Metis Research but also to begin carrying out its functions, which would include accessing federal grants under the social sciences human resource funding, which would allow these kinds of things to occur in terms of research.

When it comes to our programs and services, Metis identity comes into play under two different areas that I would like to speak about. Essentially, we have a national funding formula that is called the National Aboriginal Resource Allocation Model, NARAM — you may have heard about it from other presentations — which is based on Aboriginal population numbers, essentially in this case nine socio-economic indicators.

Pour ce qui est de la recherche, nous avons conclu un protocole d'entente en 2007 avec l'Université de l'Alberta. C'était important pour nous de nous acquitter de ce mandat, et, pour ce faire, nous voulions non seulement miser sur notre conseil provincial, mais aussi sur un établissement postsecondaire de renom dans le domaine de la recherche universitaire. Nous avons ainsi conclu un protocole d'entente avec l'Université de l'Alberta, qui était très intéressée à établir un partenariat avec nous. Ce protocole d'entente nous permettait non seulement de créer un centre d'excellence pour les Métis, ce que nous sommes aujourd'hui, mais aussi de mettre en place un centre d'études dans un établissement académique comme l'université, où seraient entreprises des recherches axées sur la collectivité métisse.

Il a fallu quatre ans pour franchir les étapes du processus de gouvernance de l'université, mais nous avons aujourd'hui le Rupertsland Centre for Metis Research. Le centre est dirigé par un conseil exécutif de 10 membres; six ont été nommés par l'Université de l'Alberta et quatre par le Rupertsland Institute, dont notre président et moi-même, en ma qualité de premier dirigeant.

Nous nommons aussi deux autres personnes pour siéger au conseil de recherche, qui a le mandat de guider le directeur de la recherche du Rupertsland Centre for Metis Research.

Le directeur de la recherche a été désigné par l'Université de l'Alberta, et un professeur de la faculté des études autochtones se consacre à temps partiel à la supervision du Rupertsland Centre for Metis Research.

Le gouvernement de l'Alberta, par l'entremise d'Alberta Advanced Education, s'est montré très intéressé à appuyer cette initiative et a offert de financer le volet administratif du Rupertsland Centre.

Si je ne m'abuse, il s'agit d'un engagement de trois ans qu'a pris le gouvernement de l'Alberta pour financer l'établissement et l'exécution des fonctions administratives du Rupertsland Centre For Metis Research, qui consistent notamment à solliciter des subventions fédérales par l'entremise du fonds des sciences sociales et des ressources humaines. Ce financement nous permettrait de nous acquitter de notre mandat en ce qui a trait à la recherche.

Pour ce qui est de nos programmes et services, l'identité métisse entre en ligne de compte pour deux choses distinctes dont j'aimerais vous parler. Nous avons une formule nationale de financement appelée le Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones (le MNARA); d'autres témoins vous en ont peut-être parlé d'ailleurs. Cette formule s'appuie sur les données sur la population autochtone, et dans ce cas-ci sur neuf indicateurs socioéconomiques.

Subsequently, from that, when the Metis identity comes into play, under program access when our clients begin to approach our services and begin to ask for access to training and training to employment services, to that extent, our criteria requires that these individuals self-declare their Metis identity, and of course, in order to get access to services, this is key to accessing our programs and services.

The challenge with that is that this national funding formula, the NARAM, is based on 1996 Census data. The statistics from the 1996 Census data feed into the nine socio-economic indicators, and of course, despite the fact that 2001 Census data has been available and 2006 data has been available for obviously at least the last 10 years, today the national allocation model continues to remain based on 1996 Census data, despite the fact that there has been a 43 per cent increase in Metis population dating back from — I believe it was about 204,000 Metis in the province to 292,000 Metis individuals who declared Metis identity in 2001.

Under this population increase, and like any other province, Alberta, of course, has had its own population increases. As you probably know, Alberta as a province holds the largest Metis population in the country. Therefore, when it comes to national funding formulas of any kind, it stands to gain the most, I suppose, when it comes to resource allocations.

If you are to apply 2001 to 2006 Census data to a national allocation model, for example, the funding increase to Alberta Metis specifically would have been anywhere up to \$1 million on an annual basis dating back to 2005, 2004, 2006.

In any event, ultimately, the policy decisions were made, and I do not know if there were any political decisions involved in that, but the thing is that 1996 Census data continues to remain the model used for funding distribution.

We were prepared to move forward with 2001. When we were doing our negotiations with Human Resources and Skills Development Canada, we of course were putting forward positions that 2001-06 Census data should be applied, and let the chips fall where they may in terms of resource allocations to not only provinces but specifically to Alberta Metis in this case.

As you know, the census identifies, classifies, manages, categorizes citizens in this country, and I would like to borrow a quote from one of our colleagues over at the University of Alberta who has done some studies on this. In one of his papers, he states that its power as a preeminent scientific tool not only normalizes the Canadian state's imaginations of what a Metis person is but it brings forward population numbers that are highly contested by political organizations like our national representative organizations and regional political organizations, and therefore, as a result, can be destructive in terms of the final outcomes.

Là où l'identité métisse entre en jeu, c'est que les clients qui sollicitent nos services de formation et de formation pour un emploi doivent se déclarer comme Métis pour y avoir accès. C'est primordial, évidemment.

Ce qui complique les choses, c'est que la formule nationale de financement, le MNARA, se fonde sur les données du recensement de 1996. Ce sont ces statistiques qui servent à l'évaluation des neuf indicateurs socioéconomiques, malgré le fait que les recensements de 2001 et de 2006 ont depuis été publiés, et donc que d'autres données sont disponibles depuis au moins dix ans. Le modèle national d'affectation des ressources continue néanmoins d'être fondé sur les données de 1996, même si on sait qu'il y a eu une hausse de 43 p. 100 de la population métisse. Je crois qu'entre 204 000 et 292 000 répondants se sont déclarés comme Métis dans la province en 2001.

À l'instar des autres provinces, l'Alberta a elle aussi enregistré une hausse de population. Comme vous le savez sans doute, c'est en Alberta qu'on trouve la plus importante population métisse au pays. On s'attendrait donc à ce que les formules nationales d'affectation des ressources l'avantagent à cet égard.

Si on avait appliqué les données des recensements de 2001 et de 2006 au modèle national d'attributions, par exemple, le financement annuel accordé aux organisations métisses de l'Alberta aurait pu grimper jusqu'à un million de dollars pour 2005, 2004 et 2006.

Quoi qu'il en soit, j'ignore s'il y a une décision politique derrière cela, mais il demeure que ce sont les données du recensement de 1996 qui servent au modèle d'attribution des ressources.

Nous étions prêts à passer à 2001. Quand nous avons entrepris nos négociations avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, nous avons évidemment fait valoir que les données du recensement de 2001 à 2006 devraient être appliquées, pour ensuite laisser les choses suivre leur cours en ce qui a trait à l'attribution des ressources, non seulement aux provinces, mais dans ce cas-ci aussi aux organisations métisses de l'Alberta.

Comme vous le savez, le recensement vise à identifier, classer, administrer et catégoriser les citoyens de ce pays, et j'aimerais à ce sujet reprendre les paroles d'un de nos collègues à l'Université de l'Alberta, qui a fait quelques recherches à cet égard. Dans l'une de ses études, il indique que l'influence de cet outil scientifique prééminent n'a pas seulement pour effet de normaliser l'idée que l'État canadien se fait de ce qu'est un Métis, mais aussi de présenter des données démographiques qui sont vivement contestées par les organisations politiques telles que nos organisations représentatives nationales et nos organisations politiques régionales, ce qui peut s'avérer destructeur pour les résultats finaux.

In this case, of course, we failed to realize what could have been the final outcomes of the 2001 Census data when it came to resource allocations to the Alberta Metis from 2006 onwards.

Another area where we have a challenge is where our clients come forward to access our services. We have 10 Metis employment services located throughout the province. Certainly, to that extent, a large portion of those individuals approach our employment services in the City of Edmonton where we have the largest Metis population in Canada.

Clients are asked to self-identify as a Metis, and of course, we have nothing really to go on other than their word, and to provide those services. We ask questions relating to genealogy. Generally speaking, a client-employment counsellor relationship will consist of a client being asked to explain to some degree their genealogical background and so on.

However, quite often, as you know, Metis individuals across the country are essentially 50 shades of grey, and sometimes it can be quite difficult to really nail down when an individual is sitting in front of you and you do not know for sure whether that individual is a Metis by their physical appearance. They could be non-Aboriginal as far as that goes or they could be First Nation, and because we have a current policy where self-identity simply is all you need to gain access to our services, that poses a bit of a challenge.

At the moment, as I said a moment ago, we do provide services for 800 individuals. These are the people who are actually funded to attend college or university or access anywhere up to 52 weeks of skill development kinds of training.

In addition to that, we have a number of endowments that we have established throughout the province. At this point, we have nine endowments in place, and I know I did not really get into the endowments thing like my colleague was suggesting I would. Maybe I will explain that briefly as part of our relationships with post-secondary institutions in the province.

Up to now, we have set up nine endowments within the province, and this is done largely through the ASETS funds, the Aboriginal Skills Employment Training Strategy funds that we receive from HRSDC.

In order for us to do that, it was not something that we came by quite easily. There were a number of things that occurred over the years of the Aboriginal Human Resources Development Strategy. It took some time for the federal government, in this case HRSDC, to agree first of all to even allow us to spend federal funds on provincial jurisdiction education.

What that meant is that about 10 or 12 years ago, the federal government, or in this case the department, decided that they would allow us to fund the final year of college or university and would just simply look the other way if we did that.

Dans le cas qui nous occupe, nous n'avons pas pu voir quels auraient été les résultats finaux avec les données du recensement de 2001 pour ce qui est du financement des organisations métisses de l'Alberta à partir de 2006.

L'accès à nos services peut également poser des difficultés. Nous avons 10 centres de services à l'emploi situés aux quatre coins de la province. Beaucoup de nos clients font toutefois appel à notre centre de services d'Edmonton, où se trouve la plus importante population métisse au Canada.

On demande aux clients de se déclarer comme Métis, mais évidemment, nous ne pouvons compter que sur leur bonne foi pour déterminer s'ils sont admissibles ou non à recevoir nos services. Nous leur posons des questions sur leur généalogie. Règle générale, le conseiller en emploi va demander au client de lui parler brièvement de ses antécédents généalogiques, entre autres choses.

Toutefois, vous le savez, les Métis du pays ne sont pas tous faits à partir du même moule, et il peut être assez difficile parfois de juger uniquement par l'apparence physique si la personne assise devant vous est véritablement d'appartenance métisse. Elle pourrait tout aussi bien être non autochtone ou membre des Premières nations, mais comme la politique actuelle veut que la déclaration du client suffit à lui donner accès aux services, cela devient problématique.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, 800 personnes bénéficient de nos services à l'heure actuelle. Ces personnes reçoivent du financement pour poursuivre leurs études collégiales ou universitaires ou encore pour suivre une formation professionnelle d'une durée maximale de 52 semaines.

De plus, nous avons établi des chaires d'études un peu partout dans la province. Nous en avons neuf en ce moment. Je n'en ai pas autant parlé que mon collègue l'avait laissé entendre, mais je pourrais vous expliquer brièvement comment cela se rattache à notre partenariat avec les établissements postsecondaires de la province.

Jusqu'à maintenant, nous avons établi neuf chaires d'études dans la province, principalement grâce aux fonds que nous verse RHDC par l'entremise de la SCEA, la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.

Ce ne fut pas chose facile pour nous. Nous avons rencontré différents obstacles au fil des ans où a été mise en œuvre la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones. Il a d'abord fallu du temps pour que le gouvernement fédéral, en l'occurrence RHDC, accepte que nous engagions des fonds fédéraux dans des activités de formation de compétence provinciale.

Dans les faits, le gouvernement fédéral, le ministère dans ce cas-ci, a décidé, pendant 10 ou 12 ans, de fermer les yeux et de nous laisser financer la dernière année de collège ou d'université.

We wanted them to actually formalize that kind of thing to the point where we were requesting a clause in our agreement that would allow us to actually do that and be quite open about it, which ultimately we got. At that point, we were able to come forward to our community to announce that we have access to a certain amount of funds we could set aside for post-secondary access, generally speaking the final year of college or university.

Of course, we have students who are attending college or university in their first or second or third year. Those individuals are still coming forward and asking for assistance, and we could not really help them with the federal training funds, so we negotiated with HRSDC to allow us to have a clause in our agreement that would allow us to create endowments.

Having received that clause, it was — and essentially, out of 79 agreements like ours across the country, there are only five agreements out of 79 that actually got this clause. In fact, HRSDC refers to this clause as the Metis clause.

What that means is that our five-member governing institutions across the country were given the opportunity to develop endowments with federal funds, with post-secondary institutions, and to that extent, in our area, in Alberta, we went forward and started approaching institutions. In this case the first institution we approached was MacEwan University here in Edmonton. The general objective there was to seek matching funds, dollar for dollar. MacEwan University, and I will make a long story short, ultimately agreed that they would take our funds forward to the provincial government where the Access to the Future Fund exists, which is a \$1-billion fund established by the Alberta government specifically for post-secondary access.

What that means is that only post-secondary institutions have access to this fund, so by creating partnerships with the post-secondary institutions that have the access to that fund and bringing forward our own money to these institutions, they take that money forward and get it matched at the provincial level.

For our first endowment, we brought forward \$1 million with MacEwan University. They took that forward and got it matched for \$1 million from the Access to the Future Fund, and from there, having had the experience of doing that kind of thing, we went forward from there on and started to create relationships with some of the other, larger post-secondary institutions, which includes the University of Alberta, where we now have a \$4-million endowment established specifically for Metis students. We did this with another seven institutions. We started doing this in 2008, and as late as right now, we are currently working with the University of Calgary. We are about to make another endowment announcement there, at which point we will have nine endowments in place for a total of \$14 million where we brought forward \$7 million and they took the money forward and had it matched for a total of \$7 million.

Our objective, of course, is to reach out to the remaining post-secondary institutions in the province. There are 26 post-secondary institutions in Alberta. Certainly we will reach out as

Nous tenions tellement à ce qu'il officialise la situation que nous avons demandé et obtenu l'insertion, dans notre accord, d'une clause autorisant ouvertement ce financement. Nous pouvions donc annoncer à la communauté la mise à notre disposition d'une certaine enveloppe que nous pouvions réserver à l'éducation postsecondaire, en général la dernière année de collège ou d'université.

Bien sûr, certains de nos étudiants sont en première, deuxième ou troisième année de collège ou d'université. Ils continuent de nous demander notre aide et, comme nous ne pouvions pas vraiment les aider avec les fonds fédéraux affectés à la formation, nous avons négocié avec RHDC l'inclusion d'une clause, dans l'accord, pour nous autoriser à créer des dotations.

Sur 79 accords comme le nôtre signés un peu partout au pays, seulement 5 possèdent cette clause. RHDC a appelé cette clause la « clause des Métis ».

Partout au pays, nos conseils d'établissement constitués de cinq membres pouvaient donc créer des dotations à l'aide de fonds fédéraux, avec les établissements d'éducation postsecondaire. Dans notre région, en Alberta, cela nous a permis de faire des propositions aux établissements. Le premier auquel nous nous sommes adressés a été l'Université MacEwan, ici, à Edmonton. De manière générale, il s'agissait d'obtenir des fonds de contrepartie, un dollar pour un dollar. Bref, l'Université MacEwan a fini par accepter de proposer nos fonds au gouvernement de la province, qui avait créé le Fonds Access to the Future et l'avait doté à hauteur de 1 milliard de dollars pour expressément faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire.

Seuls les établissements d'éducation postsecondaire peuvent profiter de ce fonds. En nouant des partenariats avec des établissements d'éducation postsecondaire qui ont accès à ce fonds et en y allant de notre propre mise de fonds, nous permettons à ces établissements d'obtenir un montant égal de la province.

Pour notre première dotation, nous avons fourni 1 million de dollars à l'Université MacEwan. L'université a obtenu un montant égal du Fonds Access to the Future, puis, forts de l'expérience, nous avons approché d'autres établissements importants d'éducation postsecondaire, notamment l'Université de l'Alberta où nous avons maintenant une dotation de 4 millions de dollars établie précisément pour les étudiants métis. Nous avons ainsi procédé avec sept établissements. Nous avons commencé en 2008 et, actuellement, nous collaborons avec l'Université de Calgary. Nous sommes à la veille d'annoncer la mise sur pied d'une autre dotation à cet endroit la neuvième en existence, pour un total de 14 millions de dollars dans lesquels notre part se chiffre à 7 millions.

Notre objectif, bien sûr, est de nous adresser aux autres établissements postsecondaires de la province. Il y en a 26. Dans la mesure du possible, nous allons tenter de nous adresser aux

much as we can to all the large ones. I think we have already done that. We will certainly reach out to some of the smaller institutions, including the polytechnic institutions like SAIT in the south because we already have NAIT in the north.

Ultimately, by 2015 our objective is to have a total of \$20 million in endowments in place for Metis students. Of course, once again going back to the identity question, when we are distributing the bursaries and awards that come from these endowments, students who approach student services at these institutions are required to identify as a Metis individual, and of course, the selection committees that are in place to provide that service and those bursaries have their own challenges in terms of dealing with the student individuals who approach these bursaries and awards for access.

I will leave it at that for now. I understand that the Senate has some questions, and I would like at this point to stop there and answer any questions along with my colleague. Thank you.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your presentations. I think the first single step is identity. If you cannot identify, it is problematic.

Senator Dyck: Thank you for your presentations this morning. You were both very informative, and it is hard to know where to start, so I will start first of all with there clearly are different definitions of who a Metis is depending on whether it is the ASETS program or whether it is someone trying to get into post-secondary education. I must commend you on your initiatives with respect to getting endowment funds for post-secondary education. If I were a student and I wanted to access those funds and I came to the appropriate person and self-identified as a Metis, would that be all I would need to do to get those post-secondary funds, or would I also need to show a Métis Nation of Alberta card? What is in place now, and is what is in place now adequate, or should it be more stringent, or what definition should be there?

Mr. Gladu: Thank you for that question. First of all, yes, the individuals who approach our post-secondary institutions for those endowment awards are required to identify as Metis.

With each endowment, we have a term of reference in place. As well, the endowment agreement itself clearly specifies the requirement to show that this individual has some connection to the Metis community, so they are generally required — because they are not all the same. With each institution where we have negotiated an endowment, the institution, of course, has a huge role to play in the final outcome of that endowment agreement.

By and large, they are quite similar, but at the same time, there are some differences. To that extent, individuals are required generally speaking to show some connection outside of just simply identifying as Metis, and what I mean by that is they are

plus importants. C'est par là que nous avons commencé. Nous nous adresserons certainement aux petits établissements, y compris les écoles polytechniques comme le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT), dans le sud de la province, parce que nous avons déjà un établissement homologue dans le nord, le NAIT.

Notre objectif, pour 2015, c'est de disposer, pour les étudiants métis, de dotations totalisant 20 millions. Bien sûr, pour en revenir à la question d'identité, les demandeurs de bourses à ces dotations qui s'adressent aux services aux étudiants de ces établissements sont tenus de s'identifier comme Métis, et, bien sûr, pour les comités de sélection qui fournissent ce service et les responsables des bourses, l'examen des demandes n'est pas du tout cuit.

Pour le moment, je n'en dirai pas plus. Je crois que le Sénat a des questions. Je m'arrête donc pour y répondre avec le concours de mes collègues. Merci.

Le président : Merci messieurs pour vos exposés. Je pense que la première étape, c'est l'identité. Si on ne peut pas s'identifier, il y a un problème.

Le sénateur Dyck : Merci pour vos exposés. Tous les deux, vous nous avez beaucoup appris. Par où commencer? Je constate d'abord qu'il y a visiblement différentes définitions de « Métis » selon qu'il s'agit de la SFCEA ou qu'on essaie de s'inscrire à un programme d'éducation postsecondaire. Je tiens à vous complimenter des initiatives que vous avez prises pour les dotations destinées à financer l'éducation postsecondaire. Si j'étais étudiante, est-ce que, après m'être adressée à la personne compétente et m'être identifiée comme Métisse, j'aurais d'autres conditions à remplir pour profiter de ces fonds pour l'éducation postsecondaire ou devrais-je également produire une carte de membre de la nation métisse de l'Alberta? Quelles sont les mécanismes actuellement prévus? Sont-ils suffisants ou bien devraient-ils être plus rigoureux? Quelle définition devrait être en vigueur?

M. Gladu : Je vous remercie de vos questions. D'abord, oui, les demandeurs de ces bourses doivent s'identifier comme Métis.

À chaque dotation correspond un mandat. En outre, l'accord dont elle fait l'objet explicite la nécessité, pour le demandeur, de montrer ses liens avec la communauté métisse. C'est une exigence générale qui, dans les détails, peut différer de celle des autres accords. Chaque établissement avec qui nous avons négocié une dotation doit, bien sûr, jouer un rôle très important dans les résultats finaux que l'accord permet d'obtenir.

En général, ces accords, tout en étant semblables, diffèrent. C'est pourquoi on demande aux demandeurs de décrire leurs rapports avec la communauté métisse et pas seulement de s'identifier comme Métis. On leur demande donc de rédiger une

required to provide or submit in writing an essay of sorts to outline what their connection is to the Metis community. By and large, I think the selection committees that are in place essentially have to go on that information.

As far as can we go beyond that in terms of MNA card membership, I think that is what you were asking as well. Well, because these are federal funds, HRSDC does not allow us to request membership. What that means is that essentially, under the federal program, just self-identification as a Metis individual in terms of HRSDC agreements is essentially all that you need to access our services.

We go one step further at the program level where our service staff, employment counsellors and those who are dealing with front-line individuals who are coming in through the door, as part of the employment counselling process, will generally ask questions such as please tell me about your family, where you come from, that kind of thing.

Generally from that you can tell, because the Metis community really is quite small when you look at it, and by and large, you usually can tell, when they start telling you where their family is, where they are from, their original roots and so on, whether or not this person is a Metis individual.

Senator Dyck: I am curious. You say that because this is a federal program, you have to use whatever is in the agreement, and that agreement is between the federal government and whom? Let us say the ASETS program would be an agreement with the federal government and whom?

Mr. Gladu: Well, up until October 2010, historically going back to the first agreement in May of 1996, the agreement was always signed with the Métis Nation of Alberta. But now that they have created the Rupertsland Institute, they have also delegated the Rupertsland Institute as a signatory to that agreement, and to that extent, the same parameters and criteria apply.

Senator Dyck: Is there any way that the criteria for identification as Metis can be changed in the future, or are you limited to keep using the idea of self-identification? It sounds like you are actually applying other criteria that are not spelled out directly, and I wonder if you might be open to challenges. We heard in Saskatchewan that people are coming forward and saying they are Metis but they are not really Metis; there is no link to the community. Some of those people are actually saying if you do not accept them, they are going to put in a human rights complaint.

The identity question can be challenged by the applicant unless it is clearly spelled out somewhere.

Mr. Gladu: Up to now, we rarely have challenges with respect to the identity question. By and large, any challenge that we may have with respect to application during the application process usually results from things other than identity.

espèce de dissertation sur ce sujet. Je pense que, en général, les comités de sélection en place doivent se servir de ces renseignements.

Je pense que vous vouliez également savoir si nous pouvions demander plus que la présentation de la carte de membre de la MNA. Eh bien, parce qu'il s'agit de fonds fédéraux, RHDC ne nous autorise pas à demander l'adhésion à cette association. Essentiellement, il suffit donc, dans le programme fédéral, pour accéder à nos services, de simplement s'auto-identifier comme Métis au sens des accords avec ce ministère.

À l'échelon provincial, nous allons un peu plus loin, et notre personnel de services, nos conseillers en matière d'emploi et ceux qui font directement affaire avec les demandeurs qui se présentent à eux dans le cadre du processus d'assistance en matière d'emploi leur poseront des questions sur leur famille, leur origine, ce genre de renseignements.

En général, ces renseignements suffisent, parce que la communauté métisse est vraiment petite, quand on y pense bien, et, en général, les renseignements que ces personnes donnent sur leur origine, leurs racines, leur famille nous disent bien si elles sont effectivement métisses.

Le sénateur Dyck : J'aimerais savoir. Vous avez dit que, parce qu'il s'agissait d'un programme fédéral, vous deviez faire avec ce que l'accord autorisait. Et cet accord, c'est entre le gouvernement fédéral et qui? Par exemple, le programme en vertu de la SFCEA, ce serait un accord entre le gouvernement fédéral et qui?

M. Gladu : Eh bien, jusqu'en octobre 2010, depuis le premier accord conclu en mai 1996, ce fut toujours la Métis Nation of Alberta. Mais, maintenant qu'on a créé l'institut Rupertsland, on l'a délégué comme signataire de l'accord, et, dans cette mesure, les mêmes paramètres et critères s'appliquent.

Le sénateur Dyck : Est-il possible que l'on modifie les critères d'identification comme Métis, à l'avenir, ou bien êtes-vous obligés de vous en tenir à l'idée d'auto-identification? Vous avez l'air d'appliquer d'autres critères qui ne sont pas directement nommés. Je me demande si vous vous exposez à des contestations. Nous avons entendu dire, en Saskatchewan, que des gens se prétendent Métis, sans l'être vraiment; ils n'ont aucun lien avec la communauté. Certains menacent même d'invoquer une atteinte aux droits de la personne si on ne les accepte pas.

La question d'identité peut être contestée par le demandeur à moins qu'elle ne soit clairement mentionnée quelque part.

M. Gladu : Jusqu'ici, elle a fait très peu de vagues. En général, les demandeurs qui contestent invoquent d'autres éléments que l'identité.

In fact, of all the clients that we fund on an annual basis, and I did mention we fund 800 individuals, give or take 50, the number of times we actually have challenges with respect to an appeal, as an example, under an application that has been declined is about less than 1 per cent of our total clients. In fact, last year, we had I think two appeals out of 811 clients that were funded.

The Chair: What is the appeal process? Who adjudicates it?

Mr. Gladu: Actually, the appeal process is adjudicated at the senior management level of our program. The individuals who make an appeal are dealing with our employment centre staff, who are regionally based.

We do not deal with clients at the head office of our operation, so the senior management team never actually sees a client. We never actually see individuals who are involved in projects, project development, that kind of stuff.

Any interaction between ourselves and a client application generally is at the appeal level, and as I said, we have very minimal numbers of individuals approach us for an appeal in any event, and even if there is an appeal, by and large, usually that appeal is sometimes resolved at the program service level as opposed to coming to our level for final adjudication.

Appeals have been made in the past where we have ruled in favour of the applicant, and I would say that is about on a 50-50 basis so far. However, the number of appeals that we deal with is so minimal that it does not even warrant a whole lot of discussion usually at the senior management table.

Senator Sibbeston: Mr. Barner, we hear from Metis people in our country that they are basically a landless people. Here in Alberta, there are a number of Metis colonies. I would like to know how significant this is to the lives and the benefit and flourishing of the Metis people.

Mr. Barner: I will probably start, and maybe Lorne might be able to finish with this. He probably has some input as well.

As I mentioned in my presentation, according to recent numbers I have seen, there are about 8,000 Metis settlement members dispersed fairly evenly amongst the eight Metis settlements.

I know back when the settlements were established, they were done so under Premier Aberhart with the idea to alleviate Metis poverty. I know that some of these settlements still today may face some issues that are similar to the larger Metis population with employment and stuff like that, so I am not sure exactly how they are thriving, what their economies are like on settlement. I do not have much experience with that, but maybe Mr. Gladu Lorne might have a couple of points to add to that.

Mr. Gladu: Any recognition of Metis land ownership of any kind, of course, is very significant to the Metis Nation in particular in Alberta, where the Alberta government brought

En fait, sur l'ensemble de nos boursiers, dont le nombre, je l'ai dit, s'élevait à 800, à la cinquantaine près, le nombre d'appels, par exemple, pour contester une demande refusée représente moins de 1 p. 100, annuellement. En fait, l'année dernière, sur nos 811 boursiers, je pense que nous dénombrons 2 appels.

Le président : Quel est le processus d'appel? Qui rend les décisions?

M. Gladu : En fait, la décision relève de la haute direction de notre programme. Les personnes qui interjettent appel font affaire avec le personnel de nos centres d'emploi, qui est réparti dans les régions.

Comme notre siège social ne s'occupe pas directement des clients, notre haute direction n'en voit jamais. En fait, nous ne voyons jamais les personnes qui participent aux projets, à leur élaboration, à ce genre de choses.

Tous les rapports entre nous et un demandeur se situent généralement à l'échelon de l'appel, et, comme j'ai dit, très peu de personnes interjettent appel en tout cas. Le cas échéant, c'est en général au service du programme et non à notre niveau que ça se règle.

Jusqu'ici, je dirais que nous avons agréé la moitié des appels. Cependant, le nombre d'appels dont nous sommes saisis est si petit qu'il occupe très peu le temps de la haute direction.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Barner, nous entendons parler de Métis, ailleurs, au pays, qui, essentiellement, n'ont pas de terres. Ici, en Alberta, il existe un certain nombre de colonies métisses. J'aimerais savoir à quel point c'est important pour l'existence des Métis et pour la prospérité et les avantages dont jouit le peuple métis.

M. Barner : Je répondrai en premier. Lorne pourra peut-être terminer, il a probablement quelque chose à dire, lui aussi.

Comme je l'ai dit, dans mon exposé, d'après les chiffres les plus récents que j'ai vus, les huit établissements métis comptent environ 8 000 membres répartis à peu près également entre eux.

Je sais que ces établissements, créés pendant le mandat du premier ministre Aberhart, visaient à soulager la pauvreté des Métis. Que, aujourd'hui encore, certains de ces établissements affrontent des problèmes semblables à ceux qui se posent dans le gros de la population métisse, le chômage, les problèmes de ce genre. Je ne sais pas exactement comment ils s'en tirent ni à quoi ressemble leur économie. J'en sais peu, mais M. Gladu a peut-être des remarques à ajouter.

M. Gladu : Toute reconnaissance de la propriété foncière des Métis est bien sûr très importante pour la nation métisse, en Alberta particulièrement, où le gouvernement de la province a

forward 1.25 million acres of land that were set aside for Metis individuals, the population base of which is about 8,000 individuals who reside on settlements.

To that extent, what the Alberta government has done is set, in my view, a perfect example for other provincial governments to follow. If that were the case, and that was something that was negotiated within those jurisdictions, the significance of that, of course, would be the access to the resource base, which is the land itself and the minerals that may reside within that land base with the Metis settlements in the province.

I do not pretend to be an expert at all in this area, and I suppose you are going to be talking to Metis settlements later on today. I hope they can answer that question a lot better than we can, but certainly it leads to opportunities for economic development.

Right now in Alberta we have the major resource development that is occurring throughout the province, and to a large degree, some of the settlements are enjoying the benefits of having access to employment opportunities, contractual opportunities and businesses and so on resulting from major resource development and negotiations that occur.

They have an arrangement with the provincial government where they could share some of the resources, and that is based on — I cannot remember the term now, but the thing is that they can negotiate certain access to those resources, and certainly to that extent, it is a huge benefit to the people who live in those communities.

Senator Sibbeston: I am curious about this. It seems to me that for the survival of any people, land, a home base, is necessary. I know in our history in Canada, there is the history of reserves for the First Nations. Depending on where the reserves are, if they are in an area where there are rich resources or if they are near highways or cities, they have a good chance of benefiting from their locations. Some First Nations have done very well.

However, if you are in a remote area, and there is nothing, then there is a certain amount of apathy. You hear about some of the First Nation reserves in our country that are really suffering from apathy and have a lot of social problems.

In the thinking of the Metis in Alberta, is it part of any of their future plans to extend the land base of the Metis? Is there any thinking like in Israel, the Jews of the world who think their survival and existence depends on their having a homeland at all? Or are Metis people in our country pretty well happy with just living in Edmonton and scattered throughout the province? Is there any thought of a homeland being essential for the survival of the Metis people?

Mr. Barner: It is a tough question, but I think historically, Metis people have considered the historic northwest as their homeland, whether it be in Edmonton or Winnipeg.

offert 1,25 million d'acres réservées pour les Métis, à titre individuel, dont la population de base, dans les établissements, se chiffre à 8 000.

Le gouvernement de l'Alberta a ainsi établi, d'après moi, un exemple parfait à suivre par les autres provinces. Si on pouvait négocier la même chose dans les provinces, cela voudrait dire que les propriétaires auraient accès à la ressource que cela représente, c'est-à-dire la terre elle-même et les minéraux qui peuvent se trouver dans le territoire des établissements métis de la province.

Je ne prétends pas être un spécialiste du domaine, et je suppose que vous allez parler des établissements métis plus tard aujourd'hui. J'espère que les responsables pourront répondre à cette question beaucoup mieux que nous le pouvons, mais un fait est sûr, cette possession offre des possibilités de développement économique.

En ce moment même, l'Alberta traverse une période d'euphorie dans la mise en valeur des ressources, et, dans une forte mesure, à cause de cela et des négociations en cours, certains établissements profitent des possibilités d'emploi et de celles de passer des marchés et d'exploiter des entreprises.

Ils ont conclu avec la province un accord de partage des ressources, fondé sur une notion dont le nom m'échappe, qui leur permet de négocier un certain accès à ces ressources, ce qui a des retombées énormes pour les habitants de ces communautés.

Le sénateur Sibbeston : Vous piquez ma curiosité. Il me semble que pour la survie d'un peuple, un territoire, des terres sont indispensables. Je connais notre histoire, au Canada. Il y a l'histoire des réserves, chez les Premières nations. Si elles se trouvent dans une région nantie en ressources ou à proximité d'autoroutes ou de grandes villes, elles ont de bonnes chances d'en profiter. Certaines d'entre elles ont très bien réussi.

Toutefois, dans les régions reculées, sans ressources, une certaine apathie s'est installée. On entend parler de réserves qui, dans notre pays, souffrent vraiment d'apathie et de beaucoup de problèmes sociaux.

Pour les Métis de l'Alberta, est-ce que l'élargissement de leur assise territoriale fait partie de leurs projets futurs? Les Métis de notre pays pensent-ils, un peu comme les Juifs du monde entier pour Israël, que leur existence et leur survie passent par le fait d'avoir une patrie? Ou sont-ils relativement satisfaits de vivre à Edmonton et dans d'autres régions de la province? Les Métis croient-ils qu'une patrie est indispensable pour assurer leur survie?

M. Barner : C'est une question très délicate, mais je crois que les Métis ont toujours considéré le Nord-Ouest historique comme leur patrie, qu'il s'agisse d'Edmonton ou de Winnipeg.

There are still some predominantly Metis communities that exist, such as Marlboro and Conklin, that are not considered under provincial legislation as Metis settlements. Like I mentioned, about 30,000 Metis people live in the city of Edmonton, but they may go and practise their rights elsewhere in the province. Their ancestors used to follow the buffalo. Now people may go somewhere else to do their harvesting as well.

Senator Raine: Thank you very much. I have to tell you that the study we are doing is very interesting, and the question of identity is very complex. The more you look into it, the more you realize its complexity. In the end, I think we have to take a look at the question of identity by asking why we are determining an identity for individuals and collective people. What is the purpose of it? When you have entitlement programs and institutions that have, for instance, some seats in a school reserved for Aboriginal Metis people, then the question of who qualifies becomes quite limiting.

Having said that, there is no doubt that if you connect and are accepted into the Metis community, and you feel yourself Metis, even though by a strict criteria, you cannot tick off every box, i.e., perhaps your ancestors did not stop in the Red River Valley on their way out west and so there are no genealogical roots in the Red River area, but you and your family have lived in Metis communities and have been Metis for many generations. You see, if you apply the criteria for what individuals are Metis, you can do some real damage if you are not careful.

Having said that, I think everybody recognizes that the need to have a portable form of identification, i.e., I am a card-carrying Metis member, Metis person, is probably in the end going to be necessary.

I just wonder, at the Rupertsland Institute and also at MNA with your genealogy, are you experiencing problems determining who is a Metis?

Mr. Barner: I think the question of identity is interesting. You brought up a number of excellent points, especially when you talk about the needs of a human being and how identity falls into that.

When I brought up the years 1996 to 2006, that was a really significant time for the Metis Nation. As Mr. Gladu mentioned, 1996 is when we got our first ARDA agreement, our training to employment agreement, and in the first 10 years of that agreement, the self-identification population of Metis in the province doubled. Your needs change. People come back to the community when there is a reason for them to come back.

As for what our genealogical department does and the difficulties we have, I think I can say we have the best genealogy department and the best Metis registry in Canada. I think post *Powley*, we have done the most number of

Certaines collectivités à dominante métisse, comme Marlboro et Conklin, ne sont toujours pas considérées comme des établissements métis en vertu des lois provinciales. Comme je l'ai mentionné, près de 30 000 Métis vivent à Edmonton, mais ils se rendent parfois ailleurs dans la province pour exercer leurs droits. Leurs ancêtres avaient l'habitude de suivre les troupeaux de bisons. Ils peuvent donc aller dans d'autres régions pour exercer leur droit de récolte.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup. Je dois dire que notre étude est très intéressante et que la question de l'identité en est une très complexe. Plus on creuse le sujet, plus on se rend compte de sa complexité. Au bout du compte, je crois qu'il faut se demander pourquoi il faut déterminer l'appartenance d'une personne à un groupe. Quel est le but? Lorsque des programmes sont réservés à certaines personnes, ou que certains établissements ont, par exemple, des places réservées à des Autochtones ou des Métis, la question de l'admissibilité devient très limitée.

Cela étant dit, il ne faut aucun doute que si vous avez des liens avec la communauté métisse et qu'elle vous accepte, et que vous vous considérez comme un Métis, même si vous ne répondez pas à certains critères, si vos ancêtres ne se sont pas arrêtés, par exemple, dans la vallée de la rivière Rouge dans leur périple vers l'Ouest, vous n'y avez donc pas de racines généalogiques, mais votre famille et vous avez vécu dans des collectivités métisses et êtes Métis depuis de nombreuses générations. Ainsi, on voit qu'en appliquant les critères pour établir le statut de Métis, on peut causer beaucoup de torts si on ne fait pas attention.

Cela étant dit encore une fois, je pense que nous sommes tous conscients qu'il sera nécessaire en fin de compte d'avoir une pièce d'identité, que l'on peut transporter avec soi, pour confirmer le statut de Métis.

J'aimerais simplement savoir si l'Institut Rupertsland et le centre de généalogie de la MNA éprouvent de la difficulté parfois à déterminer si une personne est métisse?

M. Barner : La question de l'identité est intéressante. Vous avez soulevé d'excellents points, notamment lorsque vous avez parlé des besoins de l'être humain et du fait que l'identité en fait partie intégrante.

Les années 1996 à 2006 ont été une période très importante pour la nation métisse. Comme M. Gladu l'a mentionné, le premier accord en vertu de l'ARDA date de 1996, notre accord de formation vers l'emploi, et au cours des 10 premières années de cet accord, le nombre de Métis à s'auto-identifier dans la province a doublé. Les besoins évoluent. Les gens reviennent au sein de la communauté lorsqu'ils ont une raison de le faire.

En ce qui a trait au travail de notre service de généalogie et des difficultés que nous avons, je crois pouvoir affirmer que nous avons le meilleur service de généalogie et le meilleur registre des Métis au Canada. Je crois que c'est après l'arrêt *Powley* que nous

registrations, issued the most number of registry identifications. It is objectively verifiable, so you can produce the information you need to trace your family roots back.

But you know what? Some people have had difficulty. For example, they may have an issue with even affording a long-form birth certificate, or their baptismal certificate was lost or stuff like that, so we do have those issues. However, by and large, the process that began in 2004 till now has become fairly streamlined, and we do have resources and a research centre in our head office to help people with the registry process.

Senator Raine: Do you think that eventually you will be able to say everybody is now captured on our registry? A lot of work is being done right now. It is a huge amount of effort for everybody, for the families, for the staff, for everybody.

Mr. Barner: Actually, one of the interesting things that kind of came to me, and I am sure maybe other people within the MNA knew this already, but it became very clear to me when we did that health study I was talking about, and Statistics Canada says how young the Metis population is. However, if you look at our registry numbers, it is kind of skewed to the older side because when a child is born, there is no real impetus to have them registered immediately, right? A lot of times what you will find is they will eventually come to the nation when it is time to vote or they might be thinking of going to post-secondary or something like that and they want to go on their own and get their card done.

One of the things that we have is that if somebody in the family has a verifiable tree and they can sign a release, so say if my sister or someone like that wanted to attach to my family tree, I would sign a release she would come in. It would be a little bit of a quicker process than her having to go through all the steps herself.

Senator Raine: Once a family member has done the genealogical work, their descendants then can be connected directly through.

Mr. Barner: They still need to make sure they do their due diligence in verifying all the documents as well, because there are some oddities that can happen. We just want to make sure that everybody in our registry from 2004 onward is truly a Metis citizen.

Senator Raine: Have you in the MNA come across people who claim Metis citizenship, if you like, presenting some kind of a card that is not recognized? Are there cards floating around out there that you would not recognize?

avons connu la hausse la plus importante du nombre d'inscriptions au registre. On peut produire l'information pour retracer les racines familiales et vérifier le tout de manière objective.

Mais vous savez quoi? Certaines personnes ont éprouvé des difficultés. Il est arrivé, par exemple, que des personnes n'étaient pas en mesure de se procurer un acte de naissance détaillé, ou qu'elles avaient perdu leur acte de baptême, ou d'autres problèmes du genre, alors nous avons parfois ce genre de problèmes. Toutefois, dans l'ensemble, le processus enclenché en 2004 s'est beaucoup simplifié au fil du temps, et nous avons maintenant un centre de recherche et des ressources à notre bureau central pour aider les intéressés à s'inscrire au registre.

Le sénateur Raine : Croyez-vous pouvoir dire un jour que le registre est complet? Il se fait beaucoup de travail à l'heure actuelle. Tous font des efforts colossaux, les familles, le personnel, tout le monde.

M. Barner : En fait, un élément que j'ai remarqué en quelque sorte, et que d'autres personnes au sein de la MNA savaient sans doute déjà, mais cela m'a sauté aux yeux lorsque nous avons effectué l'étude sur la santé dont je vous ai parlé, et Statistique Canada le dit, c'est le fait que la population métisse est très jeune. Toutefois, lorsqu'on examine le registre, la balance penche du côté des gens âgés, car lorsqu'un enfant naît, il n'y a pas vraiment d'incitation à l'inscrire immédiatement, n'est-ce pas? Souvent, ce qui se passe, c'est que les jeunes viennent au sein de la communauté lorsque c'est le temps de voter ou lorsqu'ils pensent par exemple à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire et qu'ils veulent devenir autonomes et obtenir leur carte.

L'un des processus que nous avons, si une personne dans la famille a un arbre généalogique vérifiable, c'est de lui demander de signer une autorisation. Disons par exemple que ma sœur ou une autre personne veut faire partie de mon arbre généalogique, je peux lui signer une autorisation. C'est plus rapide en quelque sorte pour elle que d'avoir à passer par toutes les étapes.

Le sénateur Raine : Lorsqu'un membre de la famille a pu établir son arbre généalogique, ses descendants peuvent y être reliés directement.

M. Barner : On doit faire preuve quand même de diligence raisonnable et bien vérifier tous les documents, car il se produit parfois des choses bizarres. Nous voulons nous assurer que tous les gens qui se sont inscrits à partir de 2004 sont vraiment des Métis.

Le sénateur Raine : Est-ce qu'il vous est arrivé au sein de la MNA de rencontrer des gens qui disent avoir la citoyenneté métisse et qui vous présentent une carte qui n'est pas reconnue en quelque sorte? Y a-t-il des cartes en circulation que vous ne reconnaissez pas?

Mr. Barner: Well, the idea is that all the governing members from B.C. to Ontario, the Métis National Council, should be following similar processes in accordance with the historic definition in the *Powley* test. Yet when they come to our province, we still need to do our due diligence.

There are organizations out there such as the Metis Nation of Canada. I do not know who they are; I do not know who elects them, but I know they do sell cards. To me, that is outside of our thinking.

One issue we do have is with Bill C-31, and part of our registry process is submitting a batch into the AANDC registry department now and just making sure that they are not already on a band list or they are not a registered Indian in Canada.

Mr. Gladu: Could I just supplement his answer a little bit? I believe Mr. Barner mentioned a while back that there are 45,000 registered members at the MNA. If we are looking at 2001 Census data, which states that there are 85,000 Metis individuals in the province, a 45,000 membership at this point represents more than 50 per cent of that total number.

The thing is that the youth in our community, from what the statistics are telling us, roughly 40 per cent of those individuals are under the age of 16 and therefore not eligible to hold MNA membership. That represents 40 per cent of the Metis population; 45,000 represents more than 50 per cent of the population. Therefore, really there is a 10 per cent gap in terms of existing individuals who could be making application to the organization.

I would suggest that that does not necessarily suggest that there is an issue with genealogical findings and so on.

Senator Ataullahjan: We heard briefly about the health of the Metis people, and you gave us some figures. Diabetes is almost of epidemic proportions.

What is the maternal and infant health like? Do you have any figures for that?

Mr. Barner: I do not have it with me and I would not want to just pull something off the top of my head with the fear that I could be giving you some wrong information, but if you would accept some type of written submission later on, I would be happy to give you that data.

Senator Ataullahjan: Is anything being done to educate the Metis people about the incidence of diabetes and heart problems? Are you doing any kind of work to make them aware of that?

Mr. Barner: In the past we had some funding for diabetes. We do not have that funding any further.

M. Barner : Eh bien, l'idée est que tous les membres dirigeants de la Colombie-Britannique à l'Ontario, le Ralliement national des Métis, suivent la même procédure en respectant la définition historique prévue dans l'arrêt *Powley*. Toutefois, lorsqu'ils viennent dans notre province, il faut exercer la diligence voulue.

Il y a différentes organisations, comme la Métis Nation of Canada. Je ne sais pas qui sont ses membres; je ne sais pas par qui les dirigeants sont élus, mais je sais qu'ils vendent des cartes. Pour moi, cela ne fait pas partie de notre philosophie.

Un problème que nous voyons concerne le projet de loi C-31, et une partie de notre processus d'inscription au registre est le fait de soumettre un lot au registre d'inscription d'AANDC, et de veiller à ce que les noms ne figurent pas déjà sur les listes des bandes ou que les membres ne sont pas des Indiens inscrits au Canada.

M. Gladu : Puis-je ajouter quelque chose à sa réponse? Je pense que M. Barner a mentionné un peu plus tôt que la MNA compte 45 000 membres inscrits. Si on regarde les données du recensement de 2001, il y avait 85 000 Métis dans la province, 45 000 membres représentent donc aujourd'hui plus de 50 p. 100 de ce nombre.

Selon ce que disent les statistiques, environ 40 p. 100 des membres de notre communauté sont des jeunes de moins de 16 ans, et ceux-ci ne peuvent pas être membres de la MNA. Ils représentent 40 p. 100 de la population métisse; 45 000, c'est plus en fait que 50 p. 100 de la population. Il y a donc en réalité un écart de 10 p. 100 dans le nombre de ceux qui pourraient faire une demande pour devenir membres de notre organisation.

Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y a des problèmes notamment du côté des recherches généalogiques.

Le sénateur Ataullahjan : Nous avons entendu quelques commentaires au sujet de la santé des Métis, et vous nous avez présenté quelques statistiques. Le diabète atteint presque des proportions d'épidémie.

Qu'en est-il de la santé maternelle et infantile? Avez-vous des statistiques à ce sujet?

M. Barner : Je n'ai pas ces renseignements avec moi et je ne veux pas vous induire en erreur en vous donnant des données de mémoire, mais si vous êtes prêts à accepter que je vous transmette l'information par écrit, je serai heureux de le faire.

Le sénateur Ataullahjan : Les Métis sont-ils sensibilisés d'une manière ou d'une autre à l'incidence du diabète et des troubles cardiaques? Prend-on des mesures pour s'assurer qu'ils sont au courant?

M. Barner : Nous recevions autrefois des fonds pour lutter contre le diabète, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

As I mentioned, federally, the First Nations and Inuit Health Branch completely excludes Metis. The NAHO program that was doing some research on Metis as well was recently cut completely.

Provincially, we do have some work we are doing with fetal alcohol spectrum disorder, and as well, just building our research here with this report that can hopefully stimulate government to work with us on closing the gap that we face in health outcomes.

Senator Dyck: Mr. Gladu, you mentioned the National Aboriginal Resource Allocation Model funding formula, or something like that, and said there were some problems with it. Is there anything that you would recommend that the committee do with respect to that?

Mr. Gladu: I would like to recommend that the committee insist that the federal government apply 2006 Census data or the most recent census data as it applies to any national funding formula, in this case, to the National Aboriginal Resource Allocation Model.

The Chair: There is one question that has been asked by our researchers. Are the harvester cards triggering an identity crisis within the MNA?

Mr. Barner: The MNA does not — we have a harvesting policy and a harvesting council, but I do not believe we have harvesting cards.

The Chair: You do not have harvester cards? You do not require them?

Mr. Barner: We have our own policy that speaks to who and how we harvest, but we do not have harvesting cards.

The Chair: How do you identify to conservation officers?

Mr. Barner: At MNA, we believe the right to harvest applies to all citizens of the Métis Nation of Alberta.

Mr. Gladu: Individuals who are approached by officers throughout the province when they are harvesting are required to produce MNA membership cards.

Senator Raine: If a Metis who is hunting is approached by a conservation officer and produces his Metis card, would regular hunting regulations also apply to that individual, or can he take more than his share of game, for instance, or hunt out of season and disregard the laws of Alberta?

Mr. Gladu: At this point in time, it is my understanding that the Alberta government does not recognize a harvesting policy that was initially agreed to a few years back by the Alberta government. They have since rescinded that policy where they required Metis individuals who are harvesting to produce MNA membership cards and that would suffice. They have since

Comme je l'ai mentionné, au niveau fédéral, la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits exclut catégoriquement les Métis de ses programmes. De plus, le programme de l'ONSA dans le cadre duquel on effectuait de la recherche sur la santé des Métis a été aboli dernièrement.

Au niveau provincial, nous effectuons des recherches sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, et nous espérons que le fruit de nos recherches dans ce rapport encouragera le gouvernement à collaborer avec nous pour combler le fossé qui nous sépare du reste de la population en matière de santé.

Le sénateur Dyck : Monsieur Gladu, vous avez parlé de la formule de financement du Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones, ou quelque chose du genre, et vous avez dit que cela créait des problèmes. Avez-vous des recommandations à faire au comité pour remédier à ces problèmes?

M. Gladu : Je recommanderais au comité d'insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il utilise les données du recensement de 2006 ou du plus récent recensement au moment d'appliquer la formule de financement national pour, dans ce cas, le Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones.

Le président : Nos analystes se posent une question. Les cartes de récolte sont-elles en train de déclencher une crise identitaire au sein de la MNA?

M. Barner : La MNA n'a pas... nous avons une politique en matière de récolte et un conseil de la récolte, mais je ne crois pas que nous ayons des cartes de récolte.

Le président : Vous n'avez pas de cartes de récolte? Vous ne les exigez pas?

M. Barner : Notre politique précise qui a droit de récolter et la procédure à suivre, mais nous n'avons pas de cartes de récolte.

Le président : Comment les agents de conservation savent-ils qui vous êtes?

M. Barner : À la MNA, nous croyons que le droit de récolte s'applique à tous les citoyens de la Métis Nation of Alberta.

M. Gladu : Lorsque les agents abordent un Métis qui chasse quelque part dans la province, il doit présenter sa carte de membre de la MNA.

Le sénateur Raine : Lorsqu'un agent de conservation aborde un Métis qui chasse et que celui-ci lui montre sa carte de Métis, est-ce que ce sont les mêmes règlements qui s'appliquent, ou est-ce qu'il peut récolter plus que sa part de gibier, par exemple, ou chasser à l'extérieur de la saison et faire fi des lois albertaines?

M. Gladu : À l'heure actuelle, je crois comprendre que le gouvernement de l'Alberta ne reconnaît pas la politique de récolte qui avait été acceptée il y a quelques années par le gouvernement de la province. Les autorités provinciales ont depuis annulé cette politique en vertu de laquelle les Métis devaient présenter leur carte de membres de la MNA et cela suffisait. Elles ont depuis

rescinded that, repealed that decision, and since then, from what I understand, all Metis individuals who are harvesting anywhere in the province have to follow provincial laws with respect to that kind of activity.

The Chair: Thank you, gentlemen, for your presentation.

Colleagues, for our second presentation we will hear from Professor Catherine Bell, an academic. Those are great people.

Catherine Bell, Professor of Law, as an individual: You have made me feel comfortable already.

The Chair: I saw you in the audience nodding your head. You are familiar with the process, and if you will keep your presentation as tight as possible there are a lot of questions that I am sure you will be asked.

Ms. Bell: Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for the invitation to speak to you. I apologize it has taken a while for me to get here.

The focus of my comments will be on Canadian law as it applies to Metis legal identity for the purpose of exercising section 35, Aboriginal constitutional rights. However, before I speak to you, I just want to quickly situate myself in relation to the others who have appeared before you.

It is extremely important to say I am not a Metis person or a member of a Metis government or an employee of the federal or the provincial governments, but I have had the opportunity and pleasure of working collaboratively with all of these constituents over the last 25 or 30 years, including the Metis settlements from the time of their origin and negotiation, so I am happy to try to answer questions you may have in that regard.

However, it is important to say I do not speak on behalf of any of these organizations. Also, I have taken the opportunity to read the transcripts of the hearings and I need to say that although my analysis of law as it applies to Metis strongly supports the submissions that were made to you by the Metis Nation of Canada and their various legal and political representatives regarding Metis constitutional rights, we do differ in that my interpretation of section 35(2) of the Constitution Act includes self-identifying Metis communities distinctive from indigenous and European ancestors that may not be able to establish ancestral connection to the historic Metis Nation or its territory.

Some Metis legal scholars, legal counsel and the Metis Nation have respectfully and consistently disagreed with me on this point, but we still shake hands and are friends.

Having said this, the historical foundation of the potential section 35 rights of contemporary self-identifying Metis communities that do not meet the criteria set out in *Powley* are most likely based in their Inuit and First Nation ancestry rather

annulé cette politique, annulé la décision, et depuis, à ce que je sache, les Métis qui s'adonnent à la récolte à un endroit ou un autre dans la province doivent respecter les lois provinciales qui s'appliquent à l'activité en question.

Le président : Merci, messieurs, de vos exposés.

Chers collègues, nous passons maintenant à l'exposé de Mme Catherine Bell, qui est professeure. Ce sont des gens formidables.

Catherine Bell, professeure de droit, à titre personnel : Vous venez de me mettre à l'aise.

Le président : J'ai vu des gens dans la salle acquiescer de la tête. Vous connaissez bien la procédure. Je vous demanderais donc d'être aussi concise que possible, car je sais qu'il y aura beaucoup de questions.

Mme Bell : Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité, de m'avoir invitée à comparaître. Je vous prie d'excuser mon retard.

Mes propos porteront essentiellement sur la loi canadienne et son application à l'identité juridique des Métis et à l'exercice des droits constitutionnels autochtones en vertu de l'article 35. Toutefois, avant de commencer, j'aimerais me situer rapidement par rapport aux autres témoins qui ont comparu devant vous.

Il est très important pour moi de préciser que je ne suis pas métisse, que je ne suis pas membre d'un gouvernement métis, et que je ne suis pas une employée du gouvernement provincial ou fédéral. J'ai toutefois eu l'occasion et le plaisir de travailler avec tous ces groupes au cours des 25 ou 30 dernières années, y compris les établissements métis depuis leur origine et les négociations, et je serai donc très heureuse de répondre à vos questions, si je peux, dans ce dossier.

Il importe de souligner également que je ne parle pas au nom de l'une ou l'autre de ces organisations. De plus, j'ai pris le temps de lire la transcription des audiences, et je dois vous dire que mon analyse de la loi, telle qu'elle s'applique aux Métis, appuie fermement les arguments qui vous ont été présentés par la Métis Nation of Canada et ses divers représentants politiques et juridiques au sujet des droits constitutionnels des Métis, mais que mon interprétation du paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle diffère de la leur en ce que la mienne inclut les collectivités qui s'auto-identifient comme étant métisses et sont distinctes de celles de leurs ancêtres indigènes et européens qui ne peuvent établir de liens ancestraux avec la nation métisse historique ou son territoire.

Certains juristes métis, avocats, et la nation métisse ont toujours été respectueusement en désaccord avec moi sur ce point. Nous continuons toutefois de nous serrer la main et demeurons des amis.

Cela étant dit, le fondement historique des droits potentiels en vertu de l'article 35 des collectivités contemporaines qui s'auto-identifient comme étant métisses mais ne répondent pas aux critères énoncés dans l'arrêt *Powley* repose sans doute sur leurs

than their distinctive identity as historical Metis communities. This further complicates issues of identification and rights recognition through federal and provincial programs with some arguing that these groups are not true Metis; rather they are groups of non-status Indians or Inuit despite in some instances of a lengthy socio-political history of self-identifying as Metis people.

Because of the complexity of these issues we are discussing today and the desire to keep the comments short so we can have time for discussion, I am going to identify five key points and then just speak briefly to the second point in light of the interest I heard in this morning's deliberations in relation to the Metis settlements.

I am turning now to page 2 of my brief, where I outline the five points.

The first is that there is a difference between being recognized as Metis in section 35(2), which defines the Aboriginal peoples of Canada, and being a Metis person who has distinctive Metis rights arising from ancestral connection to a distinctive Metis historical and contemporary community. That is, contemporary self-identifying Metis communities may have rights arising from different historical foundations.

Second, in addressing Metis constitutional rights in Alberta, one must consider special legal and equitable obligations that arise in relation to the Metis settlement members and their governments because of the legal effect and ameliorative purpose of the Metis Settlement Accord signed in 1989 and the Metis settlements legislation.

Third, ambiguities in the *Powley* decision with respect to geographical boundaries for identifying Metis territory, which both Jean Teillet and Jason Madden testified to in regards to this issue, and the existence of an historical community have resulted in vastly different legal interpretations and political responses to the recognition of the existence of section 35 rights-bearing Metis individuals in communities and the geographical scope of Metis Aboriginal rights, and I would add here that perhaps one of the most glaring examples of this is the significant change in the Metis harvesting rights policy in Alberta with the change in government in 2006.

Fourth, narrow construction of Metis Aboriginal rights to harvest in a manner I would argue is inconsistent with the purpose of the inclusion of Metis peoples in section 35 and the spirit of the *Powley* decision has resulted in their exclusion from or marginal participation in processes aimed at reconciling Aboriginal rights with the interests of other citizens of Canada, including the federal land claims process and consultation, negotiation and accommodation processes directed at potential impact of resource development and other crown activity on existing and credible potential Aboriginal constitutional rights. Participation rights

ancêtres inuits ou des Premières nations plutôt que sur leur identité distincte en tant que collectivités métisses historiques. Cela vient compliquer encore davantage la question de l'identification et de la reconnaissance des droits dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux, certains prétendant que ces groupes ne sont pas de vrais Métis, mais plutôt des Indiens non inscrits ou des Inuits, malgré le fait que dans certains cas, ils ont une longue histoire sociopolitique d'auto-identification au peuple métis.

Compte tenu de la complexité des questions dont nous traitons aujourd'hui et du fait que nous voulons consacrer le plus de temps possible aux questions, je vais citer cinq points clés et m'attarder un peu sur le deuxième en raison de l'intérêt suscité dans les délibérations de ce matin par les établissements métis.

Je passe maintenant à la page 2 de mon document, où je décris les cinq points principaux.

Premièrement, il existe une distinction entre la reconnaissance à titre de Métis en vertu du paragraphe 35(2), lequel définit ce qu'on entend par « peuples autochtones du Canada », et la reconnaissance à titre de Métis ayant des liens ancestraux avec une communauté métisse historique et accepté par sa collectivité actuelle en lien direct avec une telle communauté. Je m'explique : les Métis des collectivités actuelles possèdent peut-être des droits issus de motifs historiques différents.

Deuxièmement, lorsqu'on se penche sur les droits constitutionnels des Métis de l'Alberta, il faut tenir compte des obligations juridiques et morales envers les membres des établissements métis et leur gouvernement en raison de la portée juridique et du programme améliorateur du Métis Settlements Accord de 1989 ainsi que des lois adoptées à ce chapitre.

Troisièmement, les ambiguïtés de l'arrêt *Powley* sur les limites géographiques définissant un territoire métis — Jean Teillet et Jason Madden ont abordé la question dans leur témoignage — et sur l'existence d'une communauté historique ont entraîné des interprétations juridiques et des réactions politiques diamétralement opposées en ce qui concerne la reconnaissance et la portée géographique des droits conférés aux Métis et à leurs communautés en vertu de l'article 35. Et je voudrais vous citer peut-être l'exemple le plus flagrant de réaction politique : le gouvernement albertain élu en 2006 a modifié radicalement sa politique en matière de droits de récolte des Métis.

Quatrièmement, les droits de récolte des Métis ont été interprétés étroitement et d'une façon qui est, selon moi, contraire à l'inclusion des Métis en vertu de l'article 35 et de l'arrêt *Powley*. Les Métis ont donc été exclus des initiatives visant à concilier les droits autochtones avec les intérêts des autres citoyens canadiens ou ont été autorisés à y participer symboliquement. Par initiative, on entend les revendications territoriales auprès du gouvernement fédéral ainsi que la consultation, la négociation et l'accommodement lorsqu'il s'agit de déterminer les répercussions éventuelles de la mise en valeur

and consultation vary from province to province, with some provinces having Metis consultation policies and others such as Alberta significantly limiting Metis participation.

My fifth and final point is that there is an urgent need for an impartial and independent dispute resolution mechanism to address impasses in negotiations between democratically elected Metis governments such as the Metis Settlements General Council and the Metis Nation of Canada and other representative bodies such as the Congress of Aboriginal Peoples.

With that, I would just like to refer you to page 4 of my brief to make a couple of comments about Alberta's Metis settlements.

In addressing Metis constitutional rights in Alberta, one must consider the special legal and equitable obligations that arise in relation to the Metis settlements. The reasoning for this is laid out in the provincial court decision of *R v. Lizotte* and receives support from the recent decision of the Supreme Court of Canada in *R v. Cunningham* and the Manitoba Court of Appeal in the Manitoba Metis Federation case, now on appeal to the Supreme Court of Canada.

I can speak to all these cases and to the details in these cases and how they support these arguments, but I am going to leave it there. I have provided you with a written brief and I understand there may be lots of questions about the five points I have raised.

The Chair: I am going to ask the first question, colleagues. The first of your five points is where you are in conflict with certain individuals.

Ms. Bell: That is correct.

The Chair: Can you tell me, if you are not going to recognize a homeland, if there is a language, a community, a geographical area where a vast majority of these people evolved from, what communities are you thinking of? Are there particular examples that you could give us?

Ms. Bell: Absolutely. There are two examples, but I do want to clarify. I actually do recognize the Metis homeland. I actually do agree with the position that was put forward in *Goodon* that when we were talking about the Metis Nation, they have distinctive rights as a Metis people in the Constitution.

The point that I am trying to make is that there are now contemporary self-identifying Metis groups who may have identified as such after the imposition of European sovereignty and effective control that do not trace their origins to the Metis Nation.

des ressources et des autres activités de l'État sur les droits constitutionnels existants et éventuels des Autochtones. Les droits régissant la participation des Métis au processus de consultation varient d'une province à l'autre. Certaines autorisent leur participation alors que d'autres, notamment l'Alberta, la restreignent considérablement.

Enfin, cinquièmement, il est impérieux d'établir un mécanisme de règlement des différends indépendant et impartial afin de s'attaquer aux impasses dans les négociations entre d'une part les gouvernements métis démocratiquement élus, comme le Conseil général des établissements métis, la Nation métisse du Canada et la Métis Nation of Alberta, et d'autre part le Congrès des peuples autochtones.

Cela étant dit, je voudrais passer à la page 4 de mon mémoire pour aborder brièvement les établissements métis et l'Alberta.

Lorsqu'il s'agit des droits constitutionnels des Métis en Alberta, il faut tenir compte des obligations juridiques et morales particulières aux établissements métis, conformément à la décision de la Cour provinciale dans l'affaire *R c. Lizotte*, à la récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R c. Cunningham* et à la décision de la Cour d'appel du Manitoba dans l'affaire présentée par la Fédération des Métis du Manitoba, décision dont on a interjeté appel devant la Cour suprême du Canada.

Je pourrais commenter ces affaires et leurs répercussions sur les droits constitutionnels des Métis, mais j'en resterai là. Vous pourrez lire le mémoire que je vous ai remis pour savoir ce que j'en pense. Vous aurez peut-être beaucoup de questions à me poser sur les cinq points que je vous ai exposés.

Le président : Si mes collègues le permettent, je poserai la première question. Dans le premier de vos cinq points, vos arguments sont en contradiction avec ceux de certains autres témoins.

Mme Bell : J'en conviens.

Le président : Pouvez-vous me dire comment vous appellerez ces communautés qui ont leur langue, leurs coutumes et leur identité dans un territoire géographique bien défini, si vous ne reconnaissez pas la patrie de la nation métisse? Pourriez-vous nous donner des exemples précis?

Mme Bell : Je vous donne volontiers deux exemples, mais je dois auparavant apporter une correction. Je reconnais la patrie métisse. En fait, j'adhère à la position adoptée dans l'affaire *Goodon*, c'est-à-dire que la nation métisse a des droits distincts en vertu de la Constitution.

J'essaie simplement de faire valoir qu'il existe maintenant des groupes se déclarant métis qui font remonter leur origine après la mainmise effective des Européens sur leur territoire, sans pouvoir prouver leur appartenance à la nation métisse.

An example that has been recognized by the courts for the purpose, for example, of the constitutional right to consultation are the Labrador Metis. Now, some would say that they are not truly a Metis people because their origins are to Inuit people who lived in southern Labrador. However, for many years, they have had a contemporary identity as distinctive Metis, and I would argue that they also have constitutional rights, but it is not based in their historical distinctiveness as Metis as one would say for the Metis Nation but in their Inuit ancestry.

The Chair: Are they not the same people who now do not want to be called Metis?

Ms. Bell: They have identified as both, and the Supreme Court of Canada says that as they are working out what the exact nature of their identification is, as long as they can say that they have a credibly “assertable” Aboriginal rights claim, they are still to be recognized as an Aboriginal people, and that is my point.

My point is that contemporary identifying Metis people may not fit the distinctive Metis criteria.

Another example, let me give you another one, is the Alberta Metis settlements. With the Alberta Metis settlements, what we have is a vast majority of people who can trace their ancestry to the historic Metis Nation. However, among their membership are non-status people who would qualify should they choose to be status again through Bill C-31, but because of the unique history of the ameliorative legislation in the province of Alberta, they are recognized as a statutory Metis people. They do not clearly fall within the definition of *Powley*. Indeed, some of the lands that were set aside for them were lands that were occupied by Metis who would trace their ancestry to the Metis Nation.

But not all of their lands were selected for that purpose. Some lands were selected because they were good farming lands.

So if we try to strictly apply the *Powley* criteria to all contemporary identifying Metis groups, it becomes problematic.

Having said that, I strongly support the submissions of the Métis National Council that they have distinctive rights as a Metis people based in their history and their homeland as a distinctive people.

The Chair: I am not going to take issue with you. The only thing is, my understanding was that the Labrador group did not want to be considered Metis, and so that in itself is throwing me off a bit, but we will find out a little more about this.

Ms. Bell: Yes, and sir, I am just referring to what the law is saying about their identity. I am not aware of their testimony before you.

The Chair: Well, that can be very, very fearful.

Ms. Bell: Yes, indeed.

Les tribunaux ont reconnu notamment le droit constitutionnel des Métis du Labrador à participer au processus de consultation. Par contre, certains feraient valoir qu'ils ne sont pas véritablement des Métis parce qu'ils descendent des Inuits du sud du Labrador. Cependant, pendant de nombreuses années, ils se sont déclarés métis, et je suis d'avis qu'ils possèdent des droits constitutionnels qui ne sont cependant pas fondés sur leurs caractéristiques historiques distinctes de Métis, mais plutôt sur leur ascendance inuite.

Le président : Est-ce qu'il ne s'agit pas des mêmes personnes qui ne veulent plus être appelées des Métis?

Mme Bell : Ils se sont déclarés Autochtones et Métis. La Cour suprême du Canada a établi qu'ils peuvent le faire dans la mesure où ils sont en mesure de prouver avoir des droits autochtones qu'ils peuvent faire valoir de manière crédible. Voilà.

D'après moi, les personnes qui se déclarent métisses aujourd'hui ne répondent peut-être pas aux critères établis en la matière.

Je vous donne un autre exemple : les établissements métis en Alberta. Dans ces établissements métis, la vaste majorité des gens peuvent établir leur ascendance métisse, leur appartenance historique à la nation métisse. Par contre, certains ne sont pas Métis, mais le deviendraient s'ils se prévalaient des dispositions du projet de loi C-31. Cependant, ils sont reconnus comme étant des Métis parce que le Métis Settlements Act de l'Alberta constitue un programme améliorateur. Ils ne peuvent certes pas être assujettis à la définition établie dans l'arrêt *Powley*. En fait, certaines des terres réservées aux Métis étaient déjà occupées par des personnes pouvant établir leur ascendance métisse.

Néanmoins, ce ne sont pas toutes ces terres qui ont été choisies à cette fin. Certaines l'ont été parce qu'elles sont propices à l'agriculture.

Par conséquent, cela pose problème si nous essayons d'appliquer vigoureusement les critères établis dans l'arrêt *Powley* à toutes les personnes qui se déclarent métisses aujourd'hui.

Cela étant dit, je suis tout à fait d'accord avec le Ralliement national des Métis qui fait valoir que ses membres ont des droits distincts en fonction de leur histoire et de leur territoire.

Le président : Je ne contesterai pas vos arguments. Je veux simplement signaler que les membres du groupe du Labrador ne veulent pas être considérés comme des Métis, ce qui me déconcerte un peu, mais nous obtiendrons ultérieurement des éclaircissements sur cette question.

Mme Bell : Oui, et je voudrais vous faire remarquer que je ne fais que citer les dispositions de la loi sur l'identité. Je n'ai pas pris connaissance des témoignages de leurs représentants.

Le président : Vous pourriez être fort surprise.

Mme Bell : Je n'en doute effectivement pas.

Senator Sibbeston: Ms. Bell, you are steeped in the law relating to Metis people and their rights. Are we moving towards the Metis eventually falling under section 91(24)?

Ms. Bell: The 91(24) issue is a very complicated one, and in fact, the Law Commission of Canada hosted a conference on this question several years ago.

My view is that under section 91(24), there are two heads of jurisdiction. There is jurisdiction over Indians and there is jurisdiction over lands reserved for the Indians.

The federal government has historically restricted their interpretation of their jurisdiction to the land part. The Indian part includes Metis people, if we look at the interpretation of 91(24) including all Aboriginal peoples of Canada.

Now, what has happened historically, however, of course, is the provincial government has practically assumed some of that jurisdiction. So if this matter were to come before the courts today, my view is they would probably find a form of concurrent jurisdiction because of the practical problems that have arisen by way of how the federal government has interpreted their jurisdiction and how the provincial government has had to assume jurisdiction.

However, theoretically, I would agree with the arguments that say that 91(24) includes the Metis.

Senator Dyck: Thank you for your presentation this morning. We have been travelling this week and we were in Saskatchewan I guess it was just yesterday. We heard there of the case of a woman who could trace her ancestry back to Quebec, and because of that link, she was deemed not to be Metis. So you are saying that the *Powley* decision is maybe too stringent?

Ms. Bell: Yes.

Senator Dyck: Of course, there has to be some stringency. You cannot be too stringent or not stringent enough. In her case, she fell out.

In your view, would her case be included in your definition of Metis, a legal definition?

Ms. Bell: Yes, and what I am trying to say — and perhaps not saying it as clearly as I need to, and I do apologize for that because as we know these are very complicated questions.

What I am trying to say is that if we have a contemporary identifying people who identify as Metis, and who have done so over a significant period of time, distinguishing themselves from their First Nation ancestors, we recognize them as Metis, but the source of their legal rights may very well be different.

Senator Dyck: Yes, okay. In her case, the family had lived in the Duck Lake area for decades, four decades, 40 or 50 or more years.

Le sénateur Sibbeston : Madame Bell, vous connaissez bien les lois qui s'appliquent aux Métis et les droits qu'ils possèdent. Les Métis finiront-ils par relever du paragraphe 91(24)?

Mme Bell : Le paragraphe 91(24) est très complexe. En fait, il a même fait l'objet d'une conférence tenue par la Commission du droit du Canada il y a quelques années.

D'après moi, le paragraphe confère deux pouvoirs : légiférer sur les Indiens et légiférer sur les terres réservées aux Indiens.

Or, le gouvernement fédéral s'en est toujours tenu à son pouvoir de légiférer sur les terres réservées aux Indiens. Si nous examinons l'interprétation du paragraphe 91(24), le terme « Indien » englobe les Métis et tous les peuples autochtones du Canada.

Cependant, les gouvernements provinciaux ont presque assumé une partie de ce pouvoir depuis toujours. Par conséquent, si les tribunaux devaient trancher aujourd'hui, j'estime qu'ils établiraient que les deux ordres de gouvernement sont compétents, étant donné que le gouvernement fédéral a dans les faits accepté ce partage et que les gouvernements provinciaux ont dû assumer ce rôle.

En théorie cependant, je suis d'accord moi aussi que le paragraphe 91(24) englobe les Métis.

Le sénateur Dyck : Je vous remercie de votre exposé. Cette semaine, nous sommes en déplacement. Hier, nous avons tenu une séance en Saskatchewan. Nous avons alors entendu le témoignage d'une femme qui pouvait établir que ses ancêtres habitaient au Québec et qu'elle ne pouvait donc pas être considérée comme une Métisse. Vous faites donc valoir que l'arrêt *Powley* est peut-être trop rigoureux?

Mme Bell : Effectivement.

Le sénateur Dyck : Il faut naturellement une certaine rigueur. Il faut un juste milieu entre le manque de rigueur et la rigueur excessive. Cette personne n'était pas reconnue comme une Métisse.

Votre définition juridique de Métis engloberait-elle cette personne?

Mme Bell : Oui. Ce que je n'ai peut-être pas réussi à énoncer clairement, et je m'en excuse, mais il s'agit, comme nous le savons, de questions très compliquées...

Voici où je veux en venir précisément : nous reconnaissons comme Métis les personnes qui se déclarent comme telles aujourd'hui et depuis assez longtemps en prouvant qu'elles n'ont pas d'ascendance autochtone. Cependant, leurs droits juridiques auront une source tout à fait différente.

Le sénateur Dyck : Je comprends. Dans le cas de cette personne, sa famille vivait dans la région de Duck Lake depuis des décennies, depuis au moins 40 ou 50 ans, sinon plus.

So you are saying that that is the socio-political definition versus the legal definition, which may cut her out, but the socio-political definition allows her in.

Ms. Bell: Yes, but there is also a legal way to bring her in, but not because of connection to a distinctive Metis community but because of an historical connection to a First Nation ancestral community.

So this new contemporary group of Metis people, the source of their rights is different.

Senator Dyck: You are talking about contemporary communities and contemporary people.

Ms. Bell: That is correct.

Senator Dyck: That is what also confuses me as well.

Ms. Bell: Yes, it is confusing.

Senator Dyck: In your view, then, the descendants of the Orkney intermarriage with Indian women, does that fit the legal definition of Metis through *Powley*? For instance, we were in Cross Lake, and most of the people there descended from the Orkney, Scottish; there may be a few English descendants in there as well. Do they fit?

Ms. Bell: The *Powley* definition emphasizes the distinctiveness of Metis communities. I would say they fit in part.

As a contemporary people, they are distinctive. But historically, they cannot prove that historic foundation. That historic foundation has to be found someplace else, and that might be in their First Nation ancestors.

Senator Raine: I do not think that is correct, because these people can trace their genealogy back through — they may not have come from the Red River Valley but they certainly came from Europe and intermarried with native people and have been living the Metis lifestyle.

Ms. Bell: Then thank you for correcting me, senator. I am not as familiar with the facts and the history of their case, but if indeed they can trace their ancestry to a distinctive Metis community that existed prior to the assertion of effective European control, then they would meet the *Powley* test.

Senator Raine: So the Hudson Bay traders who married First Nation women, their ancestors worked for the Hudson Bay Company long before Canada was founded.

Ms. Bell: The question would be do we have a community? Do we have just some people who existed and identified as Metis prior to the assertion of effective control, or was there an existence of a community. If there was an existence of a community prior to the assertion of effective European control, then yes, it would fit *Powley*. I thank you for that clarification.

Vous prétendez donc qu'elle n'est pas considérée comme une Métisse en raison de la définition juridique, alors que c'est le cas contraire avec la définition sociopolitique.

Mme Bell : Effectivement, mais il existe une solution juridique pour qu'elle soit considérée comme une Métisse. Ce ne serait cependant pas en raison de son appartenance à une collectivité métisse distincte, mais en raison de son appartenance historique à une collectivité ancestrale autochtone.

Les personnes qui se déclarent métisses aujourd'hui ont donc des droits dont la source est différente.

Le sénateur Dyck : Vous faites allusion aux communautés actuelles et aux personnes qui y vivent.

Mme Bell : C'est exact.

Le sénateur Dyck : C'est pourquoi je ne m'y retrouve plus.

Mme Bell : On s'y perd effectivement.

Le sénateur Dyck : Selon vous, les descendants des mariages entre les colons originaires des îles Orcades et des Indiennes ne sont pas des Métis aux termes de l'arrêt *Powley*? Nous nous sommes rendus à Cross Lake, où la plupart des habitants sont des descendants des colons des Orcades en Écosse, à l'exception de quelques-uns ayant des ancêtres anglais. Les descendants de ces mariages sont-ils des Métis aux termes de cet arrêt?

Mme Bell : L'arrêt *Powley* met l'accent sur les caractéristiques distinctes des collectivités métisses. Je vous répondrais donc qu'ils sont en partie des Métis.

Ils ont établi cette distinction à titre de membres des communautés actuelles. Sur le plan historique cependant, ils ne peuvent prouver leur appartenance. Toutefois, ils pourraient établir qu'ils sont d'ascendance autochtone.

Le sénateur Raine : Je ne pense pas que ce soit le cas, parce que ces personnes peuvent établir leur ascendance jusqu'à la période... Ils ne viennent peut-être pas de la vallée de la rivière Rouge, mais ce sont des descendants de colons européens, qui se sont mariés avec des Autochtones et ont adopté le mode de vie des Métis.

Mme Bell : Je vous remercie de m'avoir corrigée. Je ne suis pas au fait de leur histoire. Cependant, s'ils peuvent vraiment établir qu'ils appartiennent à une communauté métisse distincte avant la mainmise effective des Européens sur le territoire, ils répondraient alors aux critères établis dans l'arrêt *Powley*.

Le sénateur Raine : Par conséquent, les négociants en fourrures de la baie d'Hudson qui se sont mariés avec femmes autochtones avaient des ancêtres qui ont travaillé pour la Compagnie de la Baie d'Hudson bien avant la fondation du Canada.

Mme Bell : Il faudra alors se demander s'il s'agissait d'une communauté ou plutôt de quelques personnes qui se sont déclarées métisses avant la mainmise effective des Européens sur le territoire? S'il y avait une communauté avant cette mainmise effective, ces personnes répondraient aux critères de l'arrêt *Powley*. Je vous remercie de m'avoir corrigée.

Senator Dyck: They were situated around the fur trade post.

Ms. Bell: That would be a community.

Senator Dyck: That was all along whatever the Churchill River system was, so that would be a community.

Ms. Bell: Yes.

Senator Dyck: But they may not have identified using the word “Metis” because that historically comes at a later period in time.

Ms. Bell: That is where we get a complication.

The Chair: They self-describe themselves as half breeds, which was used where I grew up as well. We were designated as half breeds but we fought back, whereas with them, they seem to have accepted that phraseology to describe them as a people.

Ms. Bell: Yes.

The Chair: But they were definitely part of the fur trade and the development right at the beginning of contact, pretty well, from York Factory.

Ms. Bell: Then that indeed would fit the *Powley* criteria. I am just not as familiar with the facts and the history in that area, so I thank you for clarifying that.

Senator Raine: I would like you to comment if you would on the ramifications of Bill C-31 on Metis status, because we have just come from some hearings in the North and there are Metis people who are very clear that I am still Metis but I have taken out status because I need the help for medical reasons and things like that. For economic reasons, they are taking out status.

Where does this leave them in terms of Metis citizenship?

Ms. Bell: There are two responses I can give to that question, senator. Let me first speak to the *Cunningham* case and to the Alberta Metis settlements.

This issue came up in relation to the Alberta Metis settlements, because they have the ability to exclude from their membership people who have applied under Bill C-31 and now have Indian status. The issue was whether or not their ability to exclude now status Indians violated section 15, the equality provisions of the Charter.

The Supreme Court of Canada said that when we look at the purpose of the Metis settlements, the purpose is for them to be able to continue to identify as distinctive peoples on a land base and as self-governing peoples, and therefore, they had the ability to exclude status Indians, that this was consistent with the ameliorative purpose and the constitutional recognition of Metis as a distinctive people.

Le sénateur Dyck : Ils habitaient autour du poste de traite des fourrures.

Mme Bell : Il s'agirait alors d'une communauté.

Le sénateur Dyck : On parle de l'ensemble du bassin du fleuve Churchill. Il s'agirait donc d'une communauté.

Mme Bell : Oui.

Le sénateur Dyck : Cependant, ils ne sont peut-être pas déclarés comme « Métis » en utilisant ce terme, qui est apparu ultérieurement.

Mme Bell : Ce qui vient compliquer le tout.

Le président : Ils se considéraient alors comme des Bois-Brûlés. C'était l'expression employée là où j'ai grandi. On nous appelait les Bois-Brûlés, mais nous avons mené le combat alors qu'ils semblent avoir accepté cette expression pour les décrire comme peuple.

Mme Bell : Oui.

Le président : Initialement ils s'occupaient certes du commerce des fourrures et du développement dans la région de York Factory.

Mme Bell : Ce qui leur permettrait de satisfaire aux critères établis dans l'arrêt *Powley*. Je ne suis pas au fait des données historiques de cette région. Je vous remercie d'éclairer ma lanterne.

Le sénateur Raine : Auriez-vous l'amabilité de nous donner votre avis sur les répercussions du projet de loi C-31 sur le statut de Métis? Nous avons tenu des séances dans le Nord, et certains Métis m'ont laissé clairement entendre que j'étais toujours un Métis, mais que j'en avais perdu le statut parce que j'avais besoin d'aide pour des motifs médicaux, entre autres. Ils abandonnent le statut de Métis pour des raisons économiques.

Peut-on alors parler de Métis?

Mme Bell : Ma réponse comporte deux volets. J'aborderai tout d'abord l'affaire *Cunningham* et les établissements métis en Alberta.

Un problème se pose parce que ces établissements peuvent exclure des personnes qui ont présenté une demande en vertu du projet de loi C-31 et qui possèdent le statut d'Indien. Il convient alors de se demander si cette exclusion est contraire aux dispositions de la Charte sur l'égalité, soit l'article 15.

Selon la Cour suprême du Canada, les établissements métis doivent être en mesure de continuer à désigner leurs membres comme Métis qui se distinguent des autres Autochtones et qui possèdent l'autonomie gouvernementale, ce qui les autorise donc à exclure les Indiens inscrits. La Cour suprême a établi que cela constitue un programme améliorateur et permet de reconnaître les Métis comme un peuple distinct aux fins de la Constitution.

Now, we have to step outside of the Alberta Metis settlements for an analysis where we do not have that kind of legislative regime that has a clear ameliorative purpose that is aimed at the objectives of the Constitution. When we step outside of that context, I think that the issue is much more complicated and that we need to recognize that, practically speaking, Metis have been excluded from many programs and they may very well apply to these programs to get the benefit, but that has not affected how they socially or culturally or politically identify.

I think it is very possible to be citizens of more than one government. We have people who have joint citizenships in Canada and Britain, for example. I think what our concern needs to be is that people do not go to two pots for the same thing.

Senator Raine: So dual citizenship should be allowed.

Ms. Bell: Absolutely.

Senator Raine: But you basically cannot double-dip in terms of benefits.

Ms. Bell: Absolutely.

Senator Ataullahjan: I am just looking at the written submission that you have given, and on page 2, number 5, you say there is an urgent need for impartial —

Ms. Bell: Yes.

Senator Ataullahjan: Then on page 10, you have Metis rights recognition continues to be dependent on the political will of the government changing.

Ms. Bell: Yes.

Senator Ataullahjan: So if one is resolved, how do the two sort of link up?

Ms. Bell: For me, what I have observed is that we have been arguing over certain substantive issues for a very, very long time and we have not been able to come to agreement. Some of those we are talking about today.

Again, who are the Metis? I find it really problematic that we are not able to come to agreement on some of these substantive issues, so I am thinking that maybe what we need is a process-based solution, one that is fair, that all parties respect.

I think sometimes, an interesting example is the labour relations board, where management appoints somebody, the union appoints somebody, they agree on an independent and they try to resolve the issue. I think what we really need is some kind of a fair dispute resolution mechanism.

I do not want to sound like I think the federal government or the provincial governments have been acting in bad faith in any way. The law in this area is very complex and can be interpreted in many, many different ways, and there are many interests that are involved.

Nous devons sortir des établissements métis de l'Alberta pour analyser ce qui se passe là où il n'y a pas de régime législatif ayant un objet améliorateur clair par rapport aux objectifs de la Constitution. À l'extérieur de ce contexte, je crois que la question est beaucoup plus complexe et il faut reconnaître que, à toute fin pratique, les Métis ont été exclus de nombreux programmes. Ils peuvent certes présenter des demandes pour bénéficier de ces programmes, mais cela ne change en rien la façon dont ils s'identifient socialement, culturellement ou politiquement.

Je crois qu'il est très possible d'être citoyen de plus d'un gouvernement. Par exemple, certaines personnes ont à la fois la citoyenneté canadienne et la citoyenneté britannique. Ce qu'il faut éviter, c'est que les gens courent deux lièvres en même temps.

Le sénateur Raine : Il faudrait donc permettre la double citoyenneté.

Mme Bell : Absolument.

Le sénateur Raine : Mais vous ne pouvez pas cumuler les avantages.

Mme Bell : Absolument.

Le sénateur Ataullahjan : Je regarde le mémoire que vous nous avez remis. À la page 2, au numéro 5, vous dites qu'il est urgent d'établir un mécanisme impartial...

Mme Bell : Oui.

Le sénateur Ataullahjan : Puis, à la page 10, vous indiquez que la reconnaissance des droits des Métis continue de dépendre de la volonté politique changeante du gouvernement.

Mme Bell : Oui.

Le sénateur Ataullahjan : Alors si on règle un aspect, comment les deux peuvent-ils concorder?

Mme Bell : Ce que j'ai observé, c'est que nous débattons de certaines questions fondamentales depuis très longtemps, et nous n'avons pas réussi à nous entendre. Nous parlons de certaines de ces questions aujourd'hui.

Encore une fois, qui sont les Métis? Il me paraît très problématique que nous ne puissions nous entendre sur certaines questions essentielles comme celles-là. Je crois donc que la solution repose peut-être sur l'établissement d'un processus, qui soit équitable et que toutes les parties respectent.

La commission des relations de travail est un exemple intéressant, en ce sens que le patronat nomme une personne, le syndicat en nomme une autre, ils s'entendent sur le choix d'une personne impartiale et ils essaient de régler le litige. Je crois que ce qu'il faut vraiment, c'est un mécanisme équitable de règlement des litiges.

Je ne dis pas que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux ont agi de mauvaise foi. La loi dans ce domaine est très complexe et peut être interprétée de bien des façons différentes, et les intérêts en jeu sont nombreux.

However, what we have is a situation where the governments, which have vested interest because of the resources that have to be expended, are making the decisions on the substantive issues, and this is what we used to have, for example, with specific claims for First Nations. They would have to make their submission to the federal government and the federal government decided if they had a good claim or not, and if they had a bad claim, they had to go to court, and that is really expensive.

So we have communities investing all of their economic resources in litigation and we are never agreeing and we have to go to the Supreme Court. I think we really need a fair process.

The Chair: Are you suggesting a tribunal like the specific claims?

Ms. Bell: It could be something like that. However, I would not necessarily appoint judges to be the decision makers. I would suggest that the affected community that has the dispute should be able to select who they think is the expert. The government that may be in dispute should select who they think is the expert, and then some kind of an independent that everybody could agree upon, but if everybody cannot agree, then the court can step in and say okay, this is going to be the independent.

It is not necessarily the exact same model, but yes, sir, a tribunal I think would be very helpful.

Senator Dyck: A supplementary question on the same issue. We heard in Ile-a-la-Crosse — and I am not sure whether we heard it in other places — that maybe what we are talking about is like a table, like a Metis table where the interested parties are brought together to negotiate, to come to agreement before they go to the courts.

The people in Ile-a-la-Crosse were saying to us, “We are ready to talk about this if we could get all the interested parties at a table where we would discuss it; we would come to negotiation and see if we could reach agreement.” Would that be the type of resolution that you would envision?

Ms. Bell: I would envision that with the qualification that if one could not reach agreement through that process, the court is not the only place we can go, that there may be someplace else, some kind of an impartial body, because you are talking I think about a multi-stakeholder negotiation kind of process.

If people cannot come to agreement through that process, where do we go after that?

Senator Dyck: That would be like the tribunal.

Ms. Bell: Exactly. Something like a tribunal as the chair has suggested. Over the years, it seems to me that a process-based approach is what we need, because many of these substantive issues we do not seem to be able to agree upon.

Toutefois, on se trouve dans une situation où les gouvernements, qui sont concernés en raison des ressources qui doivent être investies, prennent les décisions sur les questions fondamentales, et c’est ce que nous avons toujours eu, par exemple, pour ce qui est des revendications particulières des Premières nations. Celles-ci devaient présenter leurs demandes au gouvernement fédéral, et c’est lui qui décidait si la revendication était fondée ou non et, dans ce dernier cas, la Première nation devait s’adresser aux tribunaux, ce qui est très coûteux.

Ce sont donc des communautés qui investissent toutes leurs ressources financières dans le règlement des litiges. Aucune entente n’est jamais conclue et il faut s’adresser à la Cour suprême. Je crois que nous avons vraiment besoin d’un processus équitable.

Le président : Proposez-vous la mise sur pied d’un tribunal comme celui chargé des revendications particulières?

Mme Bell : Peut-être quelque chose de semblable. Toutefois, je ne nommerais pas nécessairement des juges pour rendre les décisions. Je dirais que la collectivité visée par le litige devrait pouvoir choisir la personne qu’elle juge compétente en la matière. Le gouvernement visé par le litige choisirait lui aussi son expert, et il y aurait une personne indépendante que les deux parties conviendraient de nommer. Toutefois, si aucune entente n’est possible, alors la cour pourrait intervenir pour nommer cette personne impartiale.

Ce n’est pas nécessairement le même modèle, mais, effectivement, monsieur, je crois qu’un tribunal serait très utile.

Le sénateur Dyck : Une autre question sur le même sujet. On nous a dit à Île-à-la-Crosse — je ne sais pas si on nous l’a dit ailleurs — qu’il pourrait s’agir d’une table, d’une table des affaires métisses où les parties intéressées seraient réunies pour négocier, afin d’en arriver à une entente avant de s’adresser aux tribunaux.

Les gens à Île-à-la-Crosse nous ont dit qu’ils étaient prêts à en parler si toutes les parties intéressées pouvaient être réunies à une table, où elles pourraient discuter, négocier et voir s’il est possible d’en arriver à une entente. Serait-ce le type de règlement que vous envisageriez?

Mme Bell : Oui, mais j’ajouterais que, s’il est impossible d’en arriver à une entente par ce processus, la cour n’est pas le seul endroit où l’on pourrait s’adresser, qu’il pourrait y avoir un organisme impartial puisque vous parlez, je crois, d’un processus de négociation avec plusieurs intervenants.

Si les gens ne peuvent s’entendre en suivant ce processus, à quelle autre instance doit-on s’adresser?

Le sénateur Dyck : Ce serait le tribunal.

Mme Bell : Exactement. Quelque chose comme un tribunal, comme le président l’a proposé. Au fil des années, il m’apparaît essentiel d’avoir une approche axée sur un processus, puisque nous sommes apparemment incapables de nous entendre sur bon nombre de ces questions fondamentales.

Senator Dyck: We just keep going around in circles.

Ms. Bell: Yes, we just keep going around in circles.

The Chair: This young lady on my right has asked me to ask you for a brief overview of where you see the *Hirsekorn* case, which apparently is going to the Alberta Court of Appeal.

Ms. Bell: I believe that the argument that is being made by the Metis Nation in that case is the correct interpretation of the law. When it comes forward to the Court of Appeal, I am hoping that the Court of Appeal will find that the current harvesting policy in Alberta is too narrow.

Having said that, although I believe the original harvesting policy was more in line with an understanding of the Metis Nation, their homelands and their experiences in Alberta, there was insufficient consultation and I think consideration of the rights of treaty peoples.

This brings forward the fact that we are now starting to go into an area of overlapping claims, and again, the need for a fair process. Because what we have going on in *Hirsekorn* is an intervention by the Blackfoot who are concerned about the fact that an interpretation of Metis rights that gives rise to the right to hunt for food in southern Alberta may interfere with their rights arising from treaty, and I think that there are some legitimate concerns there that need to be worked through. However, I am not convinced that they have to be worked through in such a way as to deny rights to the Metis. Regardless of what the Court of Appeal says, I think this is going to the Supreme Court.

The Chair: In Saskatchewan, they seem to have drawn a line — north is okay and south is not.

Ms. Bell: Yes.

The Chair: Have you given any thought to that?

Ms. Bell: I am not a historian, which has obviously come up in these conversations. I have some familiarity with northern Alberta, not as much with the south.

However, I think that when we look at the reality of Metis on the land and their nomadic lifestyle, it becomes very difficult to draw clear boundaries such as north, south, east, west, this region and that region.

The Chair: Thank you, professor, for being with us this morning. We appreciate your academic view and your experiences as well, not only your academia but your experiences.

Ms. Bell: Thank you for your insights on the Labrador Metis.

The Chair: Colleagues, we have before us the Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada representatives: President Garry Boudreau and Brenda Blyan, who is a member. Ms. Blyan will make a brief presentation. We have allocated 15 minutes for this, if that time is required.

Le sénateur Dyck : On tourne toujours en rond.

Mme Bell : Oui, on tourne toujours en rond.

Le président : La jeune femme à ma droite me demande de vous demander de nous dire brièvement ce que vous pensez de l'affaire *Hirsekorn*, qui apparemment est renvoyée devant la Cour d'appel de l'Alberta.

Mme Bell : Je crois que l'argumentation présentée par la nation métisse dans ce cas est une juste interprétation de la loi. Lorsque l'affaire sera entendue par la cour d'appel, j'espère que celle-ci va conclure que la politique actuelle de l'Alberta en matière de récolte est trop étroite.

Cela étant dit, même si je crois que la politique originale en matière de récolte était plus sensible à la réalité de la nation métisse, de ses terres et de ses expériences en Alberta, les consultations ont été insuffisantes et on n'a pas tenu suffisamment compte des droits des peuples visés par un traité.

Cela fait ressortir le fait que les revendications commencent à se recouper et qu'il faut, je le répète, un processus équitable. Dans l'affaire *Hirsekorn*, ce sont les Pieds-Noirs qui interviennent, parce qu'ils s'inquiètent qu'une interprétation des droits des Métis qui soulève la question du droit de chasser pour se nourrir dans le sud de l'Alberta n'interfère avec les droits qui leur sont conférés par un traité et, à mon avis, il y a certaines inquiétudes légitimes qui doivent être aplanies. Toutefois, je ne suis pas certaine qu'on doive aplanir ces inquiétudes en niant les droits des Métis. Peu importe ce que la cour d'appel dit, je crois que cette affaire sera renvoyée à la Cour suprême.

Le président : En Saskatchewan, on semble avoir tiré un trait : tout va bien dans le nord, mais pas dans le sud.

Mme Bell : Oui.

Le président : Avez-vous réfléchi à cette question?

Mme Bell : Je ne suis pas historienne, ce qui est clairement ressorti de cette conversation. Je connais un peu le nord de l'Alberta, mais moins le sud.

Toutefois, quand on regarde la réalité des Métis sur les terres et leur mode de vie nomade, il devient très difficile de définir clairement les frontières qui délimitent le nord, le sud, l'est, l'ouest, une région donnée.

Le président : Merci, madame, d'être parmi nous ce matin. Nous vous savons gré de nous faire part non seulement de votre point de vue d'universitaire, mais aussi de vos expériences.

Mme Bell : Je vous remercie de vos précieuses observations sur les Métis du Labrador.

Le président : Chers collègues, nous accueillons maintenant les représentants de l'Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada : Garry Boudreau, président, et Brenda Blyan, membre de l'alliance. Mme Blyan fera un bref exposé. Nous avons prévu 15 minutes à cette fin, si ce temps est nécessaire.

Brenda Blyan, Metis citizen, Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada: Thank you very much, Senator St. Germain, and thank you to the senators for allowing us to speak here today.

We found out about this by way of television four days ago and so we do not have a written presentation, but we are honoured that you have allowed us to speak here, and as well that you are on the road across Canada to challenge this very difficult question of Metis identity.

After hearing the speakers earlier, I wondered how we are going to do this. I guess how we are going to do it is just to present to you a few issues that we have dealt with over the years as Metis people living in Alberta.

I want to start out with applying a personal application rather than an academic or an organizational one from the Métis Nation of Alberta.

I myself am a Metis settlement member. I come from Buffalo Lake Métis Settlement. I was raised here in Edmonton, so I am an urban Metis.

I have been a member of the Métis Nation of Alberta when it was the Métis Association of Alberta, and the majority of my work experience stems back to the Métis Nation of Alberta association. I was actually a vice-president, an elected vice-president, provincially, back in 1999 and so I am very much aware of these organizations.

Prior to that, I worked for the Métis National Council as a youth intervener back in the mid-1990s, so I have been to the Hill and am aware of what we do out there.

One of the things I would like to address is the whole issue of membership versus citizenship, as I have heard you ask those questions.

Membership is something that the Metis Nation and most of the organizations in Canada hold. You have to have a membership. Now, the problem with that is that when a group provides membership, they can also take that membership back.

We as Metis people assert ourselves as belonging to a group of a nation. We identify with a Metis Nation. And so nationhood denotes citizenship, and I think for some groups, we hold that very loosely, the term "citizenship," because once you are a citizen, you cannot have that citizenship taken away by virtue of a membership card, and that is the problem that we see happening here.

I guess I have dual citizenship, because I am a member of the Metis settlements and I also held a card with the Metis Nation, and now I hold a card with the Metis Citizens Alliance of Canada. The reason I joined that group is because it is based on citizenship.

Brenda Blyan, citoyenne métisse, Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada : Merci beaucoup, sénateur St. Germain, et merci aux sénateurs de nous permettre de prendre la parole aujourd'hui.

Nous avons appris par la télévision que vous teniez cette séance, il y a quatre jours seulement. Nous n'avons donc pas préparé de document écrit, mais nous sommes honorés que vous nous permettiez de nous entretenir avec vous ici et nous sommes ravis que vous parcouriez le Canada pour étudier cette question très problématique que constitue l'identité des Métis.

Après avoir écouté les autres intervenants, je me suis demandé comment nous allions procéder. Je pense que je vais simplement vous parler de quelques dossiers que nous avons dû traiter au fil des années, à titre de Métis de l'Alberta.

J'aimerais tout d'abord aborder cette question d'un point de vue personnel plutôt que d'un point de vue universitaire ou du point de vue de la Métis Nation of Alberta.

Je suis moi-même membre d'un établissement métis. Je viens de l'établissement métis de Buffalo Lake. J'ai grandi ici à Edmonton, alors je suis une Métisse urbaine.

J'étais membre de la Métis Nation of Alberta lorsque c'était la Métis Association of Alberta, et le gros de mon expérience de travail remonte à cette époque. J'étais, en fait, vice-présidente élue, au niveau provincial, en 1999. Je suis donc bien au fait de ces organisations.

Auparavant, j'ai travaillé pour le Ralliement national des Métis à titre de jeune intervenante, au milieu des années 1990. J'ai donc eu l'occasion de me rendre sur la Colline et je suis au courant de ce que nous faisons là-bas.

J'aimerais aborder, entre autres choses, toute la question d'appartenance par rapport à la citoyenneté, puisqu'on m'a dit que vous posiez ces questions.

L'appartenance est un principe sur lequel repose la nation métisse et la plupart des organisations au Canada. Vous devez être membre. Le problème, c'est que, lorsqu'un groupe accorde le statut de membre, il peut aussi le retirer.

Nous, les membres du peuple métis, nous affirmons appartenir à un groupe d'une nation. Nous nous identifions à une nation métisse. Or, qui dit nation dit citoyenneté. Je crois que, pour certains groupes, cette notion de citoyenneté est assez floue, puisque, une fois que vous avez acquis la qualité de citoyen, on ne peut vous la retirer comme s'il s'agissait d'une carte de membre, et c'est le problème qui se pose ici.

J'imagine que j'ai une double citoyenneté, puisque je suis membre des établissements métis. Je détiens également une carte de la nation métisse, et je possède maintenant une carte de la Metis Citizens Alliance of Canada. J'ai joint ce groupe parce qu'il est fondé sur la citoyenneté.

The three criteria that citizenship holds are that you must have North American Indian blood within you. You must be able to trace your lineage. Second, you must self-identify, and third, again, your community acknowledges you, so you are a part of a community, and you are also a Canadian citizen.

These three tenets are similar to those of other organizations, and I will concur with what our colleague, Catherine Bell, mentioned. I think we have had a lot of discussion on the topic of Metis identity. I think we need to get to a place where we can challenge the whole issue of membership versus citizenship in some sort of not so much a tribunal but a place that will offer fairness and where all stakeholders are at the table.

That is why I applaud this committee for coming along, because you offer the opportunity of being a body that can hear people speak.

With that, I think I am just going to leave it with one question asked by one of my mentors, who cannot be here, who is out in the bush. You might know him. His name is Edward Swain. He asked this question: He said to us, when they were giving out scrip back in the day, how did the people identify then? Did they say that this was where they were living and that this is where they were hunting? Did they look at some roll call somewhere?

I will just leave you with that and thank you for hearing me, and I will answer any questions.

The Chair: Thank you, Ms. Blyan. That is interesting. You talk about when they were giving out scrip and your mentor. You say that anybody in North America that can prove they have Indian blood, I believe — correct me if I am wrong, but that is what I heard you say. However, you are going back to scrip, and scrip was unique for the mixed blood people to the traditional homeland and areas that spread out from there west and north. How do you square that circle? I am not being nasty. I am just asking.

Ms. Blyan: Oh, I do not take you as nasty, senator.

I think that what we are trying to say here is that there has to be something defining what is the difference between a North American First Nation person and an Indian, per se, versus a Metis person.

We know by virtue of how we came along that we have that Indian blood in us, right, so we identify with that. That is one of the factors that we identify.

Why I ask that question, why I leave that with you, is what defined the Metis people that took scrip back in the day? Did they identify that way or did they simply say “I am Metis” the way we do today?

Les trois critères de citoyenneté sont les suivants. Premièrement, vous devez avoir du sang amérindien en vous. Vous devez donc être en mesure de retracer votre lignée. Deuxièmement, vous devez vous identifier vous-même et, troisièmement, votre communauté doit vous reconnaître. Vous faites donc partie d’une communauté et vous êtes aussi citoyen canadien.

Ces trois principes sont semblables à ceux d’autres organisations, et je souscris à ce que ma collègue, Catherine Bell, a mentionné. Je crois que nous avons beaucoup parlé de l’identité métisse. Nous devons établir une tribune où nous pourrions remettre en question la notion d’appartenance par rapport à la citoyenneté. Ce ne serait pas tant un tribunal qu’un endroit où l’équité serait assurée et où tous les intervenants seraient réunis.

C’est pour cette raison que je me réjouis de l’étude entreprise par votre comité, puisque vous constituez une tribune qui offre aux gens la possibilité de s’exprimer.

Cela étant dit, je vais terminer avec une question qu’a posée un de mes mentors, qui ne peut être ici parce qu’il est dans le bois. Vous le connaissez peut-être; il s’appelle Edward Swain. Il a posé cette question : à l’époque où on a distribué les certificats des Métis, comment les gens s’identifiaient-ils? Ont-ils dit que c’était là où ils vivaient et que c’était là où ils chassaient? A-t-on examiné une liste quelconque, quelque part?

Je vais vous laisser là-dessus. Je vous remercie de m’avoir écoutée, et je suis prête à répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci, madame Blyan. C’est intéressant. Vous parlez de l’époque où on a distribué les certificats et de votre mentor. Vous dites que quiconque en Amérique du Nord qui peut prouver qu’il a du sang indien... Corrigez-moi si je me trompe, mais c’est ce que j’ai entendu. Toutefois, vous revenez aux certificats, qui concernaient seulement les Métis sur le territoire traditionnel et les zones qui partaient de là vers l’Ouest et le Nord. Comment expliquez-vous ce paradoxe? Je ne veux pas être mesquin; je pose simplement la question.

Mme Blyan : Oh, je ne trouve pas que vous êtes mesquin, sénateur.

Ce que nous essayons de dire, c’est qu’il doit y avoir quelque chose qui différencie un membre d’une Première nation nord-américaine, un Indien, comme tel, et un Métis.

Nous savons que, du fait de nos origines, nous avons du sang indien en nous, n’est-ce pas? Nous nous identifions donc de cette façon. C’est l’un des facteurs d’identification.

Je vous pose cette question, à savoir ce qui définissait les Métis qui ont accepté les certificats par le passé. S’identifiaient-ils de cette façon ou disaient-ils simplement « Je suis Métis » comme nous le faisons aujourd’hui?

The Chair: I am not sure. It is a very good question. They had lists and they did censuses at that time, and people identified as Metis because I know my own family did.

Ms. Blyan: Exactly.

Senator Dyck: Thank you for your presentation. I think you gave probably one of the clearest definitions of the conflicting identities, that being membership and citizenship, so I thank you for that.

You were saying you thought there needed to be some resolution and that it might not necessarily be a tribunal that helps out with the issue.

If it is not a tribunal, what would you suggest? What would you see as a way to resolve the issue of membership and citizenship? What would you like to see be put into place?

Ms. Blyan: I believe there needs to be somewhere where you can go where we have the stakeholders, and let us face it, the Government of Canada and the provincial governments are stakeholders in this matter, and so they should be at the table along with the bodies that have been questioned.

If it was me personally, I would come to the table and if I was being questioned in some way as to what my identity was, then I would want to have that space there, but I would also want to have perhaps the academics who have that information and then legal interpretation as well.

One thing that I noticed is that we talk about Metis rights, and one thing that Catherine Bell has done for us is that she showed us that Metis rights are not just all-inclusive. There are constitutional rights, land rights, hunting rights, political rights. There are many forms of rights.

I would think that whoever would be around that table would have that expertise, that legal expertise, and again, I believe that the governments have a stake in this too, but they are not the only defining members.

I overheard you say there were government rolls, back in the day, roll calls, government census, but I believe as Metis people we have to be sitting at the same table and helping to define who it is that we are.

Senator Dyck: You say the Metis people have to be there. There are Metis political people but there are also Metis citizens, so as a citizen, who would represent the citizens' views?

Ms. Blyan: Well, there is this organization that we are part of, my colleague and I, but there are also other people out there who simply do not participate in any organization. I was one of them. I just stepped away from any organization, and there are many, many of the urban Metis who do not participate.

Senator Sibbeston: Would you please just tell us about your organization?

Ms. Blyan: I will let Mr. Boudreau do that.

Le président : Je ne suis pas certain. C'est une très bonne question. On avait des listes et on faisait des recensements à cette époque et les gens s'identifiaient comme Métis. C'est ce que ma propre famille a fait.

Mme Blyan : Exactement.

Le sénateur Dyck : Je vous remercie de votre exposé. Je crois que vous avez probablement donné une des définitions les plus claires concernant les identités conflictuelles, c'est-à-dire l'appartenance en tant que membre et la citoyenneté, et je vous en remercie.

Vous avez dit qu'il fallait un mécanisme de règlement et qu'un tribunal ne serait pas nécessairement utile à cet effet.

Si ce n'est pas un tribunal, que proposez-vous? Selon vous, quel mécanisme permettrait de régler la question d'appartenance et de citoyenneté? Que devrait-on mettre en place?

Mme Blyan : Je crois qu'il faut établir une tribune qui réunit les intervenants. Soyons clairs : le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux sont des intervenants dans ce dossier, et ils devraient se trouver à la même table que les organismes interpellés.

Personnellement, je viendrais à la table et, si on m'interrogeait sur mon identité, je voudrais avoir cet espace, mais je voudrais aussi la participation des universitaires qui possèdent cette information, ainsi qu'une interprétation juridique.

J'ai remarqué, entre autres choses, que nous parlons des droits des Métis, et que Catherine Bell nous a notamment montré que les droits des Métis ne sont pas un tout. Il y a les droits constitutionnels, les droits territoriaux, les droits de chasse, les droits politiques. Les droits prennent de nombreuses formes.

Je verrais autour de la table des gens qui auraient cette expertise juridique, et je le répète, je pense que les gouvernements ont un intérêt dans cela, mais qu'ils ne sont pas les seuls membres déterminants.

Je vous ai entendu dire qu'il y avait des registres, à l'époque — des recensements gouvernementaux —, mais je pense qu'en tant que Métis, nous devons être à la même table et contribuer à définir qui nous sommes.

Le sénateur Dyck : Vous dites que les Métis doivent y être. Il y a les politiciens métis, mais aussi les citoyens métis. Qui représenterait les points de vue des citoyens?

Mme Blyan : Eh bien, il y a l'organisation dont nous faisons partie, mon collègue et moi, mais il y a aussi d'autres gens qui ne sont d'aucune organisation. C'était mon cas. Je m'étais éloignée de toute organisation, et il y a de très nombreux Métis en milieu urbain qui ne sont d'aucune organisation.

Le sénateur Sibbeston : Pourriez-vous nous parler de votre organisation?

Mme Blyan : Je vais laisser M. Boudreau le faire.

Garry Boudreau, President, Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada: Well, back in 2001, I had a dispute with the Metis association here in Alberta. I had been a member for X number of years and worked hard at it. I think I started in 1986.

We had a dispute and they had — what do you call it — a judicial council. We went to this judicial council and I proved to them that this guy had done this, and the judicial council agreed with him. I wasted all that time and money proving that he did wrong.

Anyway, I walked away from it, and then I started thinking about it, and after I thought about it, when the government recognizes us as a nation of people, and they left it up to us, then right now it struck me, and I did some research on it, a nation of people has to have citizens.

Now, you can have members in clubs and everything else, but a nation of people cannot be run by membership. It has to be run by citizenship.

This is when a bunch of us got together and we talked about it and we registered it, and all we are doing right now is registering the Metis people across Canada, and we do have a lot of citizens who have registered.

We are not asking for our rights. We are not organizing our rights. It is up to the individuals in their own communities as citizens of the Metis Nation of Canada, as Metis persons, they have that right to organize themselves as I do not know what they need in their community.

Under membership, you do not have that right.

Senator, you said you are from B.C.?

The Chair: Yes.

Mr. Boudreau: If you look at the membership card in B.C. for the Metis association, it says citizenship and it also says membership. If you look at the back of it in the small print, this card is wholly owned by the BC Métis Federation, or whatever they call themselves.

Now, why does a nation have to have that when we should all be citizens in our own nation and recognized under the constitution? Why are we sitting at this table trying to define who we are? We know who we are. We feel it in our hearts, and as long as we do that, we know where we came from and we should not have to sit anywhere and negotiate it. All we have to do is take our citizenship.

The other thing that I noticed too, you never see the German people or the Polish people sit here arguing about their heritage. Why are we doing it? Nobody questions their heritage. Yet we are always being questioned.

Garry Boudreau, président, Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada : En 2001, j'ai eu un différend avec l'association métisse de l'Alberta. J'en étais membre depuis bon nombre d'années et j'y travaillais très fort. Je crois qu'elle a été créée en 1986.

Nous avons eu un différend et ils ont tenu ce qu'on appelle, je pense, un conseil judiciaire. Nous nous sommes adressés à ce conseil judiciaire et je leur ai prouvé que le type avait fait ce que je prétendais, mais le conseil judiciaire a tranché en sa faveur. J'ai gaspillé temps et argent à chercher à prouver ce qu'il avait fait de mal.

Quoi qu'il en soit, je me suis retiré, puis je me suis mis à y réfléchir. C'est alors que cela m'a frappé et que j'ai fait de la recherche à ce sujet : quand le gouvernement nous reconnaîtra comme nation et nous déléguera toutes les responsabilités, il faudra que les membres de la nation soient des citoyens.

Les clubs ont des membres, mais il n'est pas question d'adhésion à une nation. La nation est formée de citoyens.

C'est alors que notre groupe s'est formé, que nous en avons parlé et que nous avons inscrit notre organisation; en ce moment, tout ce que nous faisons, c'est d'inscrire les Métis de partout au Canada. Nous avons effectivement un grand nombre de citoyens inscrits.

Nous ne réclamons pas nos droits. Nous ne les organisons pas non plus. C'est aux gens dans leurs propres communautés, en tant que citoyens de la nation des Métis du Canada — en tant que Métis —, qu'il appartient de s'organiser, car je ne sais pas ce qu'il leur faut dans leur propre communauté.

Quand vous êtes membre d'une organisation, vous n'avez pas ce droit.

Monsieur le sénateur, vous dites que vous êtes de la Colombie-Britannique?

Le président : Oui.

M. Boudreau : Si vous regardez la carte de membre de l'association des Métis, en Colombie-Britannique, vous verrez qu'on peut y lire « citoyen » et « membre ». Au verso de la carte, en petits caractères, cela dit que la carte est la propriété de la Fédération des Métis de la Colombie-Britannique — peu importe leur nom exact.

Pourquoi est-ce nécessaire, alors que nous devrions tous être les citoyens de notre propre nation et être reconnus par la Constitution? Pourquoi sommes-nous ici à essayer de définir qui nous sommes? Nous savons qui nous sommes. Nous le sentons dans nos cœurs et, tant que c'est le cas, nous savons d'où nous venons et ne devrions pas avoir à négocier cela. Tout ce que nous avons à faire, c'est prendre notre citoyenneté.

L'autre chose que j'ai remarquée, c'est qu'on ne voit jamais des Allemands ou des Polonais se défendre au sujet de leur patrimoine. Pourquoi le faisons-nous? Personne ne met en doute leur patrimoine. Mais le nôtre est toujours mis en doute.

The Chair: Mr. Boudreau, we found the situation in Saskatoon, where Professor Dyck — Senator and Professor Dyck — heard a presentation from a woman who heads up the admissions for the medical school at the university in Saskatoon, and they have had fraudulent applications to occupy seats designated for Metis peoples.

If you are going to ask the government for something, and if it is really something that is beneficial to individuals, I can assure you that there has to be some way, we believe or some of us believe, to identify just who is a Metis.

If anybody off the street can walk in and say, well, I am a Metis, because they see a benefit sitting there, where do you go from there? You have to have some controls, unfortunately, and I am not saying it is the government that should do it. That is why we are doing this study.

Like hunting rights, I know a lot of people in B.C. said, “Oh, if you guys get hunting rights, I am going to become a Metis.” I said, “Well, you are not one.” “Well,” he said, “that does not matter. I will tell them I am one.”

We are unique as Metis people. This is a unique situation. There are other situations around the world where there are people of mixed blood, but we have now been recognized in section 35 as an Aboriginal under the description of Aboriginal people, so that is why we feel or some of us feel that this should be brought to the attention of the government, and that is what we are trying to do.

As I say, we have no preconceived notions. Metis people should control their own destiny as much as possible.

Senator Sibbeston: I notice that you make the distinction between membership and citizenship. Citizenship is a higher order, as it were, because you have to be a citizen generally of a country, and membership generally applies to organizations and so forth.

Even in your organization’s name, Metis Citizens Alliance of Canada, what are you citizens of? Your title suggests that you are citizens of Canada, but then I am aware that you are also thinking in terms of citizens of a Metis Nation.

Have you thought about that? Just how do you look at yourselves?

Mr. Boudreau: If I may answer that, we are not that educated really. So we were hashing the names around and that is the best name we can come up with so that we make people understand, take your citizenship.

We tried to include all the words there, the Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada. Now, we added “Alliance” because we are Canadian citizens too.

What we did, we registered it, and then what I told the guys at that time there, what we will do now is once we get citizens all across Canada and we call a meeting, now, if you have a nice

Le président : Monsieur Boudreau, nous avons été mis au fait d’une situation à Saskatoon : Mme Dyck — sénatrice et professeure — a entendu l’exposé d’une dame à la tête des admissions à l’école de médecine universitaire de Saskatoon, et celle-ci affirmait que des gens avaient frauduleusement présenté leur candidature à des sièges réservés aux Métis.

Si vous demandez quelque chose au gouvernement, et que c’est quelque chose de très utile aux personnes, je peux vous assurer qu’il y aura un moyen de déterminer qui, exactement, est métis. Certains d’entre nous y croient.

Si n’importe qui peut entrer et dire qu’il est un Métis parce qu’il voit un avantage pour lui, qu’est-ce qu’il faut faire? Il faut des contrôles, malheureusement, mais je ne dis pas que c’est le gouvernement qui doit le faire. C’est pourquoi nous faisons cette étude.

C’est comme pour les droits de chasse. Je sais que bien des gens en Colombie-Britannique ont dit : « Si vous les Métis, vous obtenez des droits de chasse, je vais devenir un Métis », ce à quoi j’ai répondu : « Eh bien, vous n’en êtes pas un. » La réaction, c’est : « Ce n’est pas grave; je vais juste dire que j’en suis un. »

Nous, les Métis, formons un peuple unique. La situation est unique. Il y a ailleurs dans le monde d’autres peuples métis, mais nous sommes maintenant reconnus dans l’article 35 comme faisant partie des peuples autochtones. C’est la raison pour laquelle nous estimons — ou certains d’entre nous estiment — qu’il faut que ce soit porté à l’attention du gouvernement, et c’est ce que nous essayons de faire.

Comme je le dis, nous n’avons pas de notions préconçues. Les peuples métis devraient autant que possible exercer le contrôle sur leur propre destinée.

Le sénateur Sibbeston : Je remarque que vous soulignez la différence entre « membre » et « citoyen ». La citoyenneté est d’un ordre supérieur, puisqu’il faut généralement être citoyen d’un pays, alors qu’on est membre d’une organisation, ou de ce genre de choses.

Vous avez cela dans le nom de votre organisation, la Metis Citizens Alliance of Canada, mais de quoi êtes-vous citoyens? On comprend que vous êtes des citoyens du Canada, mais je sais aussi que vous vous estimez aussi citoyens d’une nation de Métis.

Y avez-vous pensé? Comment vous voyez-vous, au juste?

M. Boudreau : Je vais répondre : en réalité, nous ne sommes pas si instruits. Nous envisageons divers noms, et c’est le meilleur que nous ayons trouvé pour faire en sorte que les gens comprennent — votre citoyenneté.

Nous avons essayé d’inclure tous les mots, l’Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada. Nous avons ajouté « alliance » parce que nous sommes aussi des citoyens canadiens.

Nous avons inscrit notre organisation, et ce que j’ai dit alors aux gens, c’est que nous allions réunir tous les gens à l’échelle du Canada et convoquer une réunion. Si vous avez un beau nom ou

name or you can come up with a name for us Metis Nation people across Canada, then we will sit down and vote on it and we will use that name. We are just giving room here to change.

If I can also add here, all this organization, Metis Citizens Alliance of Canada, is doing is registering Metis people across Canada. That is all we are doing.

I do not want anybody — and in fact, I have had a lot of people say we are a splinter group or a rebel group or whatever. No, we are not. All we are doing is making a registry of all the Metis people of Canada, if they believe they are Metis.

When we started this organization, I wrote to every president of the Metis associations here in Western Canada, and not one of them responded. And then three years later, they changed and they added to their membership card “citizen.”

Ms. Blyan: If I could just briefly address your question, senator, that goes to the duality. We are Canadian citizens, Metis citizens, and you asked a question earlier about normally citizenship denotes a common land, common language, common commerce, and then you call yourself a nation. I believe that the Metis people do have that.

I myself, like I said, may be one of the fortunate ones. I am a member of a Metis settlement but also here in Edmonton I live as a Metis person and I identify with my homelands back home, but I also identify with the corner of the street on which I live, and I say that I am a daughter of this country. I live here and I claim all of this for my own.

Senator Raine: You have raised some very interesting issues. I would suggest that tackling the task of registering all people who feel themselves to be Metis across Canada is a huge job, and it is a job that is currently being done by the other Metis organizations who are being supported in this with funding from the federal government, so I do not think that a duplication is perhaps in anybody's best interests.

However, I see what you are doing as having an organization where individual Metis citizens can join an action group for whatever reason, just as there are citizens' groups in the greater Canada for pressing certain issues.

You mentioned that the Metis card in British Columbia, by the Métis Nation British Columbia, has on the back that the card is the property of the Metis Nation, and I just point out that I think that is pretty normal for citizenship documents.

For instance, right in the Canadian passport, it says this passport is the property of the Government of Canada. I think they do that so that it prevents the fraudulent transfer of these documents, and there is a legal case for the organization who issued the document to prevent trade in those documents. I do not

qu'il est possible de trouver un nom pour la nation des Métis du Canada, nous allons le soumettre aux voix et nous allons l'utiliser. Nous nous donnons de la latitude.

J'aimerais ajouter que tout ce que notre organisation fait, c'est inscrire les Métis de toutes les régions du Canada. C'est tout ce que nous faisons.

Je ne veux entendre personne dire — en réalité, bien des gens le disent — que nous formons un groupe dissident ou rebelle. Ce n'est pas le cas. Tout ce que nous faisons, c'est créer un registre de toutes les personnes du Canada qui estiment être des Métis.

Quand nous avons créé cette organisation, j'ai écrit à chacun des présidents des associations métisses d'ici, dans l'ouest du Canada, et aucun ne m'a répondu. Trois ans plus tard, ils ont changé et ont ajouté « citoyen » à leur carte de membre.

Mme Blyan : J'aimerais rapidement répondre à votre question, monsieur le sénateur. C'est une question de dualité. Nous sommes des citoyens canadiens et des citoyens métis. Vous avez posé une question, un peu plus tôt, disant que normalement, la citoyenneté, c'est lié à une terre commune, à une langue commune, à un commerce commun; c'est alors qu'on peut se dire une nation. Je crois que les Métis ont cela.

Je compte peut-être parmi les chanceux. Je suis membre d'un établissement métis, mais en plus, ici à Edmonton, je vis comme une personne métisse et je m'identifie à ma région d'origine, mais je m'identifie aussi au coin de rue où j'habite, et je dis que je suis une fille de ce pays. Je vis ici, et je prétends à tout cela.

Le sénateur Raine : Vous avez soulevé des points très intéressants. Je dirais que la tâche d'inscrire toutes les personnes qui s'estiment métisses à l'échelle du Canada est énorme, et c'est la tâche à laquelle d'autres organisations métisses se sont attaquées avec l'appui du financement du gouvernement fédéral. Je trouve donc que le chevauchement n'est pas nécessairement dans l'intérêt de tout le monde.

Cependant, je vois que vous avez une organisation qui permet aux citoyens métis d'adhérer à un groupe d'action pour quelque raison que ce soit, tout comme il existe des groupes de citoyens dans l'ensemble du Canada qui exercent des pressions concernant certains sujets.

Vous avez mentionné qu'au verso de la carte des Métis en Colombie-Britannique, celle de la nation des Métis de la Colombie-Britannique, il est écrit que la carte est la propriété de la nation des Métis, et je veux seulement souligner que c'est plutôt normal pour des documents de citoyenneté.

Par exemple, dans le passeport canadien, il est indiqué que le passeport est la propriété du gouvernement du Canada. Je pense que c'est pour prévenir le transfert frauduleux de tels documents, et il est légalement justifié que l'organisation émettrice du document cherche à prévenir la fraude. Je ne crois pas qu'on

think that somehow denies or disenfranchises the members of the group or the citizens. But in our deliberation, what we are finding is that determining who is Metis is very complex.

Ms. Blyan: Just in response, you are right about the Metis nations across Canada enumerating. They are not taking citizens, they are taking membership. We have to remember that these organizations are there to represent politically their constituents, and so by nature of the organization, if you have the wrong last name, you might get put to the bottom of the file folder, and sad to say, but that is how our organizations are.

My suggestion to that always was that you take the registry away from the political organization and run it independently with the genealogies. You will have a fairer number of the number of Metis people that are in a specific area. I cannot say for other organizations across Canada, but I know that is the way we are here in Alberta.

The Chair: This card is not a membership card. There is nothing that says “membership” on it. This is strictly a citizenship card. This does not make me a member; it makes me a citizen of the MNBC.

Anyway, it is controversial, colleagues, and it is complicated.

The only thing I leave with you, Mr. Boudreau, and I compliment your courage and your initiative, but what scares me is if cards are floating around all over, it really puts places like universities, who have special chairs designated for Aboriginal peoples, at risk of fraud being able to be perpetrated through a process of cards coming from every direction. I think that this is one of the reasons why we initiated this study, and hopefully we can come up with a solution, and I would hate to see government run the list. I would like to see the Metis people run the list rather than government, and I think a lot of people would. But how it will eventually sort itself out, hopefully we can wake the sleeping giants, and wiser men and women may come up with a solution. Hopefully we can help.

I want to thank both of you for appearing, and I want to thank the senators for their participation in this morning’s meetings.

We are flying north to one of the settlements. Ms. Blyan, I do not know if you are going to be up there, but if you are, we will see you there, and if not, God bless you.

Thank you again.

(The committee adjourned.)

renie ainsi les membres du groupe ou les citoyens, ni qu’on les prive de leurs droits. Mais dans nos discussions, ce que nous constatons, c’est qu’il est très complexe de déterminer qui est un Métis.

Mme Blyan : Vous avez raison, en ce qui concerne le recensement des nations métisses à l’échelle du Canada. Ils ne vont pas chercher les citoyens, mais des membres. Il faut garder à l’esprit que ces organisations sont là pour représenter leurs membres sur le plan politique. Donc, en raison de leur nature, si vous n’avez pas le bon nom de famille, vous risquez de vous trouver sous la pile. C’est triste, mais c’est ainsi que nos organisations fonctionnent.

J’ai toujours suggéré qu’on enlève le registre aux organisations politiques et qu’on le gère indépendamment, avec l’information généalogique. Vous obtiendrez un nombre plus juste de Métis dans un secteur particulier. Je ne peux parler pour les autres organisations à l’échelle du Canada, mais je sais qu’il en est ainsi ici, en Alberta.

Le président : Cette carte n’est pas une carte de membre. Rien ne dit « carte de membre » sur la carte. C’est une carte de citoyen. Je ne suis pas membre, mais citoyen de la nation des Métis de la Colombie-Britannique.

Quoi qu’il en soit, chers collègues, cela prête à controverse, et c’est compliqué.

La seule chose que je vous dirai, monsieur Boudreau — et je vous félicite pour votre courage et votre initiative —, mais ce qui m’effraie, c’est que si des cartes se trouvent un peu partout entre les mains de n’importe qui, il y a risque de fraude, par exemple, dans les universités où des places sont réservées aux Autochtones. Je crois que c’est l’une des raisons pour lesquelles nous avons amorcé cette étude, et j’espère que nous trouverons une solution. Je ne voudrais absolument pas que le gouvernement gère cette liste. J’aimerais que les Métis s’en chargent, et je pense que bien des gens souhaitent cela. Pour ce qui est de la façon de résoudre cela, j’espère que nous pourrions réveiller les géants endormis; des hommes et des femmes plus sages pourraient proposer une solution. J’espère que nous pourrions être utiles.

Je vous remercie tous les deux d’avoir comparu, et je remercie les sénateurs de leur participation à cette séance.

Nous allons prendre un vol à destination d’un des établissements du Nord. Madame Blyan, je ne sais pas si vous y serez, mais dans l’affirmative, nous vous y verrons. Sinon, Dieu vous bénisse.

Merci encore.

(La séance est levée.)

VANCOUVER, Monday, October 1, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:03 a.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

Senator Lillian Eva Dyck (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good morning. I welcome all honourable senators and members of the general public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web. My name is Senator Lillian Dyck from Saskatchewan. I am the deputy chair of the committee.

We were very happy to embark last week on a series of hearings and fact finding missions that has taken us out of Ottawa to Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia and the Northwest Territories to meet with Canadians and in particular Metis Canadians. We are travelling as part of a study on Metis identity. We are very impressed with the amount of engagement in the Metis community and appreciative of your efforts to attend to testify before us today. In fact, the most important part is that we listen very carefully to what you have to say and ask you questions.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we are exploring Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective rights and identity of the Metis in Canada.

Before we begin, I would like to introduce the members of the committee who are here this morning: Senator Salma Ataullahjan from Ontario, Senator Nancy Greene representing British Columbia and Senator Dennis Patterson representing Nunavut.

Members of the committee, would you please help me in welcoming our first panel of witnesses. From the Métis Nation of British Columbia, we welcome President Bruce Dumont, and Laurel Katernick, the Director of Registry. In addition, we have from with us Victoria Pruden, Vice-President of the Métis Nation of Greater Victoria.

Witnesses, we look forward to your presentations which will be followed by questions from the senators. We ask that you keep your comments fairly brief, concise but expansive, if you can fill that bill. Please proceed.

Bruce Dumont, President, Métis Nation of British Columbia: Good morning.

VANCOUVER, le lundi 1^{er} octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 3, pour examiner la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada et en faire rapport.

Le sénateur Lillian Eva Dyck (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui écoutent sur CPAC ou sur le web cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je suis le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan, et la vice-présidente du comité.

C'est avec grand plaisir que nous avons entrepris une série d'audiences et de missions d'enquête, qui nous ont fait sortir d'Ottawa. Nous sommes allés au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest pour rencontrer des Canadiens et, plus particulièrement, des Métis canadiens. Nous effectuons ces déplacements dans le cadre d'une étude sur l'identité des Métis. Nous sommes très impressionnés par votre grand engagement auprès de la communauté métisse et nous vous sommes reconnaissants d'avoir fait l'effort de venir témoigner devant nous aujourd'hui. En fait, nous devons d'abord et avant tout être très attentifs à ce que vous avez à dire et vous poser des questions.

Le mandat du comité consiste à étudier les mesures législatives et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada, de façon générale. Aujourd'hui, nous nous pencherons sur des enjeux touchant les Métis, plus particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance juridique et politique des droits collectifs et de l'identité des Métis au Canada.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les membres du comité qui sont présents ce matin : le sénateur Salma Ataullahjan, de l'Ontario, le sénateur Nancy Greene, de la Colombie-Britannique, et le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut.

Chers collègues, je vous prie de vous joindre à moi pour accueillir notre premier groupe de témoins. De la Métis Nation of British Columbia, nous accueillons le président, Bruce Dumont, et Laurel Katernick, directrice des enregistrements. Nous recevons également Victoria Pruden, vice-présidente de la Métis Nation of Greater Victoria.

Nous avons hâte d'entendre vos déclarations, qui seront suivies par les questions des sénateurs. Nous vous prions d'être assez brefs et de vous en tenir à des observations concises mais qui en disent long, si vous le pouvez. Vous pouvez commencer.

Bruce Dumont, président, Métis Nation of British Columbia : Bonjour.

[*The witness spoke in Tanishi.*]

Welcome to British Columbia and welcome to Métis Nation B.C., which is the governing body for B.C. It is a pleasure to see you again after our meeting in Batoche. We spent a few hours there and had a great time. Thank you for the invitation to speak about the Metis in this part of the country and across our homeland.

We had Senator Gerry St. Germain at our assembly this weekend. In recognition of his service to Canada and the Metis across Canada, we honoured him with the Order of the Sash. It is a sash that we commissioned, and it is only handed out to certain individuals for their dedication to the Metis and their services to our people.

I will start with the emergence of the Metis in the Province of British Columbia in the late 1700s. We do have a long history of Metis that have migrated from the prairies. One of those expeditions was the James Sinclair expedition that came out of Saskatchewan and took the people through the Rockies down into southeastern British Columbia, into Montana, Washington State and Oregon. What happened there is they were going down to be farmers. Eventually most of them moved back to British Columbia and Alberta and some to Saskatchewan.

As you know, we are known as the children of the fur trade. Under the North West Company and Hudson Bay Company we traversed the waterways throughout British Columbia and were very involved in the fur trade.

I will turn it over to Ms. Katernick to add some comments.

Laurel Katernick, Director of Registry, Métis Nation of British Columbia: It is a pleasure and an honour to be invited here to provide information on the Métis Nation of British Columbia and the identity of Metis in the Province of British Columbia. My name is Laurel Katernick. I am the Director of Registry for Métis Nation of British Columbia and I have been in that position now for approximately eight years.

Métis Nation British Columbia received funding from the Office of the Federal Interlocutor to establish a process for identifying and registering Metis within the province of B.C. at a provincial level. In the fall of that year Metis Nation British Columbia officially established a central registry to identify and register Metis citizens and harvesters. The importance of a central registry to identify Metis section 35 rights holders became apparent after the *Powley* decision in the summer of 2003. The inclusion of Metis in section 35 was never defined until the *Powley* decision came to fruition. The purpose of section 35 is to protect practices that are an historically important feature of distinctive Metis communities and that persist in the Metis community as an integral element of Metis culture.

[*Le témoin s'exprime en tanishi.*]

Bienvenue en Colombie-Britannique et à la Métis Nation of British Columbia, qui est l'organisme de réglementation pour la Colombie-Britannique. C'est un plaisir de vous revoir après notre rencontre à Batoche. Nous avons passé ensemble quelques heures fort agréables. Je vous remercie de m'avoir invité pour discuter des Métis de cette région et de partout au pays.

Le sénateur Gerry St. Germain a assisté à notre assemblée ce week-end. Pour souligner le service qu'il a rendu au Canada et aux Métis de partout au pays, nous lui avons décerné l'Ordre métis de la ceinture fléchée. C'est une ceinture fléchée que nous avons commandée et que nous ne remettons qu'à certaines personnes pour le dévouement dont elles font preuve à l'endroit des Métis et les services qu'elles rendent à notre peuple.

Je vais parler tout d'abord de l'arrivée des Métis dans la province de la Colombie-Britannique à la fin des années 1700. Les Métis ont commencé il y a très longtemps à quitter les Prairies. Il y a notamment eu l'expédition menée par James Sinclair où des Métis ont quitté la Saskatchewan et traversé les Rocheuses pour se rendre dans le Sud-Est de la Colombie-Britannique, le Montana, l'État de Washington et l'Oregon. Ils avaient l'intention de devenir agriculteurs. La plupart d'entre eux ont fini par retourner en Colombie-Britannique et en Alberta, et certains ont regagné la Saskatchewan.

Comme vous le savez, on nous connaît comme étant les descendants de la traite des fourrures. À l'époque de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, nous traversions les voies navigables de la Colombie-Britannique et participions activement à la traite des fourrures.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Katernick pour qu'elle ajoute quelques mots.

Laurel Katernick, directrice des enregistrements, Métis Nation of British Columbia : C'est un plaisir et un honneur d'avoir été invitée pour vous fournir de l'information sur la Métis Nation of British Columbia, ou MNBC, et sur l'identité des Métis dans la province de la Colombie-Britannique. Je suis Laurel Katernick et j'occupe le poste de directrice des enregistrements à la Métis Nation of British Columbia depuis environ huit ans.

La Métis Nation of British Columbia a reçu du financement du Bureau de l'interlocuteur fédéral pour établir un processus permettant d'identifier et d'enregistrer les Métis dans la province de la Colombie-Britannique. À l'automne de cette année, la Métis Nation of British Columbia a officiellement créé un registre central pour identifier et enregistrer les citoyens et les exploitants métis. Après que la décision *Powley* a été rendue à l'été 2003, on a pris conscience de l'importance d'avoir un registre central pour identifier les titulaires de droits métis en vertu de l'article 35. La notion de Métis à l'article 35 n'avait jamais été définie jusqu'à ce que la décision *Powley* soit appliquée. L'article 35 vise à protéger les pratiques qui sont d'importance historique pour les communautés métisses et qui continuent de faire partie intégrante de la culture métisse.

Prior to the *Powley* decision, Metis identification was community-driven. However, this simply identified Metis membership at a community level. The *Powley* decision defined not only who the Metis were in section 35 but affirmed that the specific collective has an Aboriginal right. The *Powley* decision spoke about the urgent need to develop a more systematic method of identifying rights holders. The court identified four broad factors in Metis identification. This is the core of the Metis identification for Métis Nation British Columbia Central Registry: self-identification, ancestral connection to the historic Metis community, contemporary community acceptance, and a uniqueness from other Aboriginal peoples.

As I indicated previously here, the MNBC Central Registry is responsible for compiling and maintaining a citizen database of Metis citizens identified and registered in the province of B.C. The citizenship database is based on the process requirement identified as per the Supreme Court of Canada, *Powley* decision in 2003, and also as per the national definition established by our national governing body Métis National Council in 2002.

I do want to give you a bit of information and background on the actual process that individuals are moved through with the Métis Nation British Columbia Central Registry to officially register as a Metis citizen in the province of B.C. The central registry is what we term as the objectively verifiable process that supports the collective voice of the Metis throughout the homeland. Our registry staff assists applicants with completion of their applications and they are then forwarded to the head office, the Office of the Provincial Registrar, for genealogical verification and community acceptance. We do not only look at the historic community connection but there also has to be a connection to the contemporary community as well. Citizenship applicants that meet the four components of the *Powley* definition and the national definition are approved as Metis citizens and registered as such in the MNBC Central Registry.

Citizenship applicants: It is important to note applicants that do not meet the four main components for Metis identification to register with Métis Nation B.C. They are provided an opportunity for a redress mechanism through the judicial arm of the MNBC Senate. In the case where we are not able to approve an applicant they do have a recourse process and they can appeal to the MNBC Senate if they believe an error has been made either genealogically on the historical community acceptance component or the procedural component of the process.

I did indicate earlier the actual four components that we look at within the Central Registry. Again, the MNBC Central Registry addresses all four of their components. The application form fulfills the self-identification component; the genealogy that is submitted by the applicant addresses the ancestral connection

Avant la décision *Powley*, l'identification des Métis était effectuée par les communautés, mais n'établissait que l'appartenance d'un Métis à une communauté. La décision *Powley* a permis non seulement de définir à l'article 35 qui sont les Métis, mais aussi d'affirmer que ce groupe détient un droit autochtone. Dans la décision *Powley*, on signale qu'il est urgent d'élaborer une méthode plus systématique pour identifier les titulaires de droits. La cour a ciblé quatre grands critères pour l'identification des Métis. Ces critères sont essentiels à l'identification des Métis pour le registre central de la Métis Nation of British Columbia : l'auto-identification, le lien ancestral à une communauté métisse, l'acceptation par une communauté métisse actuelle et la singularité par rapport à d'autres peuples autochtones.

Comme je l'ai déjà mentionné, le registre central de la Métis Nation of British Columbia est responsable de compiler et de tenir à jour une base de données des citoyens métis qui sont enregistrés dans la province de la Colombie-Britannique. Cette base de données est fondée sur l'exigence établie par la Cour suprême du Canada dans la décision *Powley* qu'elle a rendue en 2003, et ce, conformément à la définition nationale établie par notre organisme de réglementation national, le Ralliement national des Métis, en 2002.

Je veux vous expliquer un peu les tenants et aboutissants du processus que les personnes qui figurent dans le registre central de la Métis Nation of British Columbia doivent suivre pour devenir officiellement des citoyens métis dans la province de la Colombie-Britannique. Le registre central est ce que nous appelons le processus des données objectivement vérifiables qui appuie la voix collective des Métis de partout au pays. Le personnel chargé du registre aide les demandeurs à remplir leur formulaire, qui est ensuite envoyé à l'administration centrale, au Bureau du registraire provincial, aux fins de vérification généalogique et d'acceptation par la communauté. Nous ne vérifions pas seulement le lien ancestral avec la communauté, mais aussi le lien avec la communauté actuelle. Les demandeurs qui répondent aux quatre critères énoncés dans la décision *Powley* et dans la définition nationale seront approuvés et enregistrés en tant que citoyens métis dans le registre central de la MNBC.

Il est important de signaler aux demandeurs qui ne répondent pas aux quatre principaux éléments de l'identification des Métis de s'enregistrer auprès de la Métis Nation of British Columbia. On leur offre un mécanisme de recours par l'entremise du corps judiciaire du Sénat de la MNBC. Si nous ne sommes pas en mesure d'approuver un demandeur, ce dernier dispose d'un processus de recours et peut en appeler de la décision au Sénat de la MNBC s'il estime qu'une erreur a été commise concernant la vérification généalogique, l'acceptation par la communauté ou l'aspect procédural du processus.

J'ai décrit tout à l'heure les quatre critères que nous examinons au registre central. Là encore, le registre central de la MNBC vérifie les quatre critères. Le formulaire de demande permet de faire l'auto-identification et la généalogie fournie permet d'établir si la personne a un lien ancestral à la communauté métisse. Par

to the historical Metis community; additionally, all individuals that make application to MNBC to be registered in the Central Registry as Metis in the province of B.C. go through the screening process. They are screened through Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to ensure not only that they are not on the Indian Register but, as well, that they do not have an application pending. The final and fourth component is the community acceptance component. They must be accepted by the contemporary community as well. Métis Nation B.C. has 35 Metis chartered communities that are recognized throughout the province.

To date, I am very pleased to announce that since the Central Registry was implemented in the fall of 2004, MNBC has just over 75,000 citizens registered that do fit all four components of *Powley* — 7,500. Sorry. Wouldn't that be nice if it was 75,000.

Senator Patterson: Wishful thinking.

Ms. Katernick: I am getting ahead of myself.

This means that they have met all four components addressed earlier. The 7,500 citizens are eligible to participate in the MNBC governance process. That is to say, they are eligible to participate as candidates and voters in the MNBC elections and are able to speak and vote at our annual governance meetings.

The MNBC is the provincially and federally recognized body for representation for the Metis in the province of B.C. as well as the 60,000 self-identifying Metis that were enumerated in the 2006 census. As such, MNBC provides access to provincial and federal programs that target Metis, most notably the federal Aboriginal Skills and Employment Training Strategy, the ASET program, to all self-identifying Metis in the province of B.C.

As previously mentioned, MNBC supports registration of Metis citizens but also acknowledges the importance of Metis being enumerated for access to government programs and services. The advantage of registration over enumeration is that registration allows the Central Registry to conduct the objectively verifiable process and to ensure that individuals meet the four requirements established by *Powley* and the national definition. Enumeration, however, emphasizes self-identification at the expense of the other three components of the *Powley* and the national Metis definition.

Now I would like to turn it over to President Dumont.

Mr. Dumont: I will speak to the governance of the Metis Nation B.C. here. Our governing structure is three-tiered in the province of B.C. and across Canada. We have the Métis National Council as the national and federal governing body representing the Metis nationally and internationally. MNBC sits on the MNC Board of Governors and as a representative of Metis in B.C. at the national level. We have the provincial Metis governments such as MNBC of which I am the elected president. MNBC is the

ailleurs, tous ceux qui font une demande à la MNBC pour être enregistrés au registre central en tant que Métis dans la province de la Colombie-Britannique sont soumis au processus de vérification. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada vérifie que les demandeurs ne figurent pas au registre des Indiens et qu'ils n'ont pas de demande en attente. Le dernier et quatrième critère est celui de l'acceptation par la communauté. La Métis Nation British Columbia compte 35 communautés métisses reconnues dans la province.

Je suis très heureuse d'annoncer que depuis la mise en oeuvre du registre central à l'automne 2004, la MNBC compte un peu plus de 75 000 citoyens enregistrés qui respectent les quatre critères énoncés dans la décision *Powley* — pardon, je voulais dire 7 500. Ce serait fantastique si c'était 75 000.

Le sénateur Patterson : C'est un vœu pieux.

Mme Katernick : Je vais trop vite.

Cela signifie qu'ils ont rempli les quatre critères dont on a parlé tout à l'heure. Ils peuvent ainsi participer comme candidats et électeurs aux élections de la MNBC et peuvent prendre la parole et voter à nos réunions annuelles sur la gouvernance.

La MNBC est l'organisme reconnu au provincial et au fédéral pour représenter les Métis en Colombie-Britannique ainsi que les 60 000 Métis auto-identifiés que l'on a répertoriés lors du recensement de 2006. Ainsi, la MNBC donne accès à des programmes provinciaux et fédéraux qui s'adressent aux Métis, et plus particulièrement à la Stratégie fédérale de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, la SFCEA, qui sont destinés à tous les Métis auto-identifiés de la province de la Colombie-Britannique.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la MNBC appuie l'enregistrement des citoyens métis, mais reconnaît également l'importance que les Métis dénombrés aient accès à des programmes et services gouvernementaux. L'avantage de l'enregistrement sur le dénombrement, c'est que l'enregistrement permet au registre central de mener un processus des données objectivement vérifiables et de veiller à ce que les gens respectent les quatre critères énoncés dans la décision *Powley* et la définition nationale. Le dénombrement met toutefois l'accent sur l'auto-identification aux dépens des trois autres critères établis dans la décision *Powley* et la définition nationale.

J'aimerais maintenant céder la parole au président Dumont.

M. Dumont : Je vais parler de la gouvernance de la Métis Nation of British Columbia. Notre structure de gouvernance comporte trois volets dans la province de la Colombie-Britannique et partout au Canada. Nous avons le Ralliement national des Métis, qui est l'organisme de réglementation national et fédéral qui représente les Métis sur la scène nationale et internationale. Nous avons les gouvernements métis provinciaux tels que la MNBC, dont j'ai été élu président. La MNBC est le

recognized representative for the Métis Nation B.C. MNBC has an elected board of directors responsible to the Metis citizens in B.C. The board of directors is elected to serve a four-year term. We just completed our electoral process in mid-September of this year.

The third tier of governance is the 35 chartered communities in B.C. These communities often mirror the provincial organizational structure of the MNBC but are locally driven and focused. Each charter community elects a president to represent the community at the provincial level as the Metis Nation governing assembly.

Provincially the MNBC has a distinct governance structure that consists of the following: the legislative arm, the business arm which is the secretariat, the judicial arm and the governance arm. I will speak briefly to the roles and responsibilities of the four components of the MNBC governance.

The legislative components consist of the MNGA, which is the Métis Nation Governing Assembly, the elected presidents of the chartered communities. As an assembly they are responsible for passing and first reading of any processed legislation. If the MNGA approves legislation, the proposed legislation is then forwarded to the annual general meeting, which just occurred, to the Metis citizens for second reading and approval. In most cases the resolutions are at the AGM and then ratified. If not, they are re-tabled back to the MNGA.

The judicial component consists of the MNBC Senate. It is the role of the senate to receive disputes. Typically the senate is utilized for citizenship appeals. That is to say, if the Central Registry is unable to verify an applicant's Metis connection, and the applicant believes they are entitled to be registered as a Metis citizen within MNBC, the senate will hold a tribunal to determine if an error has been made on the part of the MNBC Central Registry.

The business component consists of the secretariat which is the Métis Provincial Council of B.C. The MPCBC is a society established by the B.C. Metis under the Societies Act for the purpose of conducting administrative business and functions of the Métis Nation B.C.

The governance structure component of the MNBC consists of a provincially elected board of directors, regional governance councils which are responsible for the communities and are chaired by the regionally elected director who sits on the MNBC board of directors. As previously mentioned, chartered Metis communities through their locally elected presidents also contribute to the governance components. In addition, both women and youth are represented on the provincial board of directors, the regional governance council and the chartered Metis

représentant reconnu des Métis de la Colombie-Britannique. La MNBC a un conseil d'administration responsable des citoyens métis en Colombie-Britannique. Ce conseil est élu pour un mandat de quatre ans. Nous venons de terminer notre processus électoral à la mi-septembre de cette année.

Les 35 communautés reconnues en Colombie-Britannique constituent le troisième volet de la gouvernance. Ces communautés reflètent souvent la structure organisationnelle provinciale de la MNBC, mais sont axées sur les localités. Chaque communauté reconnue élit un président pour la représenter au provincial à la Métis Nation Governing Assembly.

À l'échelle provinciale, la MNBC a une structure de gouvernance distincte qui comprend un organe législatif, un organe commercial, qui est le secrétariat, un organe judiciaire et un organe de gouvernance. Je vais parler brièvement des rôles et des responsabilités des quatre organes de la gouvernance de la MNBC.

Les éléments législatifs sont la MNGA, à savoir la Métis Nation Governing Assembly, les présidents élus des communautés reconnues. En tant qu'assemblée, les présidents sont responsables de procéder à la première lecture des projets de loi. Si la MNGA approuve le projet de loi, ce dernier est alors examiné à l'assemblée générale annuelle, qui vient d'avoir lieu, pour être étudié en deuxième lecture et être approuvé. Dans la plupart des cas, les résolutions sont examinées à l'assemblée générale annuelle et sont ensuite ratifiées. Si elles ne le sont pas, elles sont présentées de nouveau à la MNGA.

L'élément judiciaire est le Sénat de la MNBC. Le Sénat est saisi des litiges. Il entend ordinairement les appels relatifs à la citoyenneté. Par conséquent, si le registre central ne peut pas vérifier le lien du demandeur à une communauté métisse et que le demandeur estime être en droit d'être enregistré en tant que citoyen métis au sein de la MNBC, le Sénat tiendra une audience pour déterminer si la MNBC a commis une erreur.

L'élément commercial est le secrétariat, à savoir la Métis Provincial Council of British Columbia. La MPCBC est une société qui a été créée par les Métis de la Colombie-Britannique en vertu de la Loi sur les sociétés pour qu'elle s'occupe des affaires et des fonctions administratives de la Métis Nation of British Columbia.

La structure de gouvernance de la MNBC est constituée d'un conseil d'administration dont les membres sont élus au provincial et de conseils de gouvernance régionaux qui sont responsables des communautés et présidés par un directeur élu à l'échelle régionale qui siège au conseil d'administration de la MNBC. Comme on l'a mentionné tout à l'heure, les communautés métisses reconnues, par l'entremise de leurs présidents élus à l'échelle locale, contribuent également à la gouvernance. En outre, les femmes et les jeunes sont représentés au conseil d'administration

communities. So you have representation for the youth and the women and of course the elected regional directors and elected presidents of the chartered communities.

Given our governance structure, MNBC is truly democratic and representative of the Metis and responsible and accountable to the Metis citizens throughout the province. Furthermore, the MNBC operates in a non-discriminatory manner in that we have a Metis senate to ensure that there is a mechanism to address any grievance that may arise between the Metis in B.C. and the MNBC.

For the benefit of this honourable senate I have included copies of our legislation and governance structure as well as a copy of our organizational chart which we will send to you electronically.

I will turn the floor over to Victoria.

Victoria Pruden, Vice President, Métis Nation of Greater Victoria: Good morning, everyone.

[The witness spoke in Michif.]

Victoria Pruden is my English name. I am very appreciative of your consideration to fit me in his morning to speak to you on behalf of my community, the Métis Nation of Greater Victoria. The community that I am representing today as vice-president is a community largely formed of transplanted Metis people originally from Saskatchewan, Alberta and Manitoba who currently reside on Vancouver Island.

I wanted to just give you some context in terms of my Metis lineage. I am from the Delorme/Pruden/Falcon/Landry families originally of Red River who travelled over to Saskatchewan, Meadow Lake, Batoche area and Cochin, north of North Battleford.

I am speaking primarily this morning in support of the issue of settlement of the matter of Metis survivors of residential schools, in particular the residential school at Ile-a-la-Crosse. I had the pleasure this year of co-moderating the National Métis Residential Schools Conference in March. It was a profound and heartbreaking experience to witness the testimony of many of our elders, many of our people, who experienced trauma, violence of a sexual, emotional, physical nature, as well as the testimony of myself and others who are the children and grandchildren of those people who attended either day or boarding schools at Ile-a-la-Crosse. There are many survivors who I am sure you have heard and you know are still waiting patiently for resolution with respect to this issue. In particular, the non-recognition of their attendance and their experience is profoundly disappointing.

As a multi-generationally impacted woman —

provincial, au conseil de gouvernance régional et dans les communautés métisses reconnues. Les femmes et les jeunes sont donc représentés et les directeurs régionaux élus et les présidents élus des communautés reconnues le sont aussi.

Compte tenu de notre structure de gouvernance, la MNBC est réellement démocratique et représentative des Métis. Elle rend également des comptes aux citoyens métis de la province. Par ailleurs, la MNBC est non discriminatoire car un Sénat métis s'assure qu'un mécanisme est en place pour régler les griefs entre les Métis de la Colombie-Britannique et la MNBC.

Pour la gouverne des sénateurs, j'ai inclus des copies de notre structure législative et de gouvernance ainsi que de notre organigramme, que nous vous ferons parvenir par courriel.

Je vais maintenant céder la parole à Victoria.

Victoria Pruden, vice-présidente, Métis Nation of Greater Victoria : Bonjour à tous.

[Le témoin s'exprime en métchif.]

Mon nom anglais est Victoria Pruden. Je vous remercie énormément de m'avoir invitée aujourd'hui pour représenter ma communauté, la Métis Nation of Greater Victoria. La communauté que je représente en ma qualité de vice-présidente est en grande partie constituée de Métis qui résident actuellement sur l'île de Vancouver, mais qui vivaient à l'origine en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba.

Je voulais simplement vous décrire mes origines métisses. Je suis issue des familles Delorme, Pruden, Falcon et Landry, qui vivaient initialement à Red River, mais qui se sont installées en Saskatchewan, à Meadow Lake, à Batoche et à Cochin, au nord de North Battleford.

Je me prononcerai surtout ce matin en faveur du règlement de la question des survivants métis des pensionnats indiens, et plus particulièrement les survivants du pensionnat de l'Île-à-la-Crosse. J'ai eu le plaisir cette année de coanimer la conférence sur les Métis qui ont fréquenté les pensionnats indiens, qui a eu lieu en mars. Ce fut émouvant et déchirant d'entendre un grand nombre d'ainés et de membres de notre peuple raconter les traumatismes et les actes de violence sexuelle, émotive et physique qu'ils ont subis, ainsi que les témoignages de personnes comme moi, qui sont les enfants et les petits-enfants de ces victimes qui ont fréquenté l'école de jour ou le pensionnat à l'Île-de-la-Crosse. Je suis certaine que vous avez entendu le témoignage de bon nombre de ces survivants et que vous savez qu'ils attendent toujours patiemment le règlement de la question. Il est très décevant que l'on ne reconnaisse pas ce qu'ils ont vécu dans ces pensionnats.

En tant que femme touchée par ce problème multigénérationnel...

[The witness spoke in Michif.]

— I am appealing in support of recognition and more importantly a compassionate and humanitarian response and approach to programs, services and supports for both boarding and day school attendees.

In our communities and in my professional opinion as someone who has worked in anti-violence with women, both Metis First Nations and non-indigenous women, for 15 years, I believe not unrelated to these issues of unresolved trauma are damaged identity, experience of family violence, victimization, breakdown of our families and breakdown of parenting skills. The demise of the Aboriginal Healing Foundation and the lack of access to trauma treatment, unlike some of our First Nations relations that may be eligible for psychological counselling, trauma treatment sessions through FINIB, the lack of access to programs like that is a profound weakness for our people.

At the residential school conference held in Saskatoon this year a number of priorities emerged out of our deliberations, number one being recognition of Metis residential school attendees. We had the privilege of hearing a recording of Prime Minister Stephen Harper making a personal commitment to the attendees of the Ile-a-la-Crosse residential school. It left us — it is hard to describe the disappointment of hearing our leader make that commitment given that it is still unresolved to date. One of the other priorities that emerged was a need for support for healing and a plan to address the inter-generational effects of the trauma related to residential school attendance, particularly for Metis.

I want to mention to you, even out here in beautiful Vancouver in British Columbia, there are many of us who either have been impacted by the experience of those people who attended the residential school at Ile-a-la-Crosse. We married and moved and lived and are impacted by what happened at that school, even thousands of miles away here in British Columbia. There is a need for resolution on this matter, one way or the other.

I will leave you with a few final thoughts. In British Columbia currently there are close to 800 Metis children in the care of the Ministry of Children and Family Development. The latest study on sexual violence and exploitation of Metis women which was led by the National Aboriginal Health Organization and the Métis Nation of British Columbia indicated fractured Metis identity as being the primary indicator of risk for sexual violence and exploitation. I would just put out a curiosity to you. I think in our communities and in our professional community we can see the connection between unresolved trauma, fractured identity, fractured parenting and the socio-economic effects. The social indicators I believe are not unrelated to the unresolved and unsupported impacts of trauma like those experienced by

[Le témoin s'exprime en métchif.]

... je vous exhorte à reconnaître cet état de fait et surtout à faire preuve de compassion et d'humanité à l'égard de ceux qui ont fréquenté les pensionnats et les écoles de jour et à leur offrir du soutien, des programmes, des services adéquats.

J'ai travaillé pendant 15 ans pour lutter contre la violence envers les femmes, tant métisses que non autochtones et, tout comme les membres de nos communautés, je crois que les problèmes identitaires, les cas de violence familiale, la victimisation, l'éclatement des familles et l'appauvrissement des compétences parentales font partie des traumatismes associés à la violence envers les femmes. L'abolition de la Fondation autochtone de guérison et le manque d'accès à des services de traitement des traumatismes nous font tort. Contrairement à nos pairs issus d'autres Premières nations, nous n'avons pas accès aux consultations psychologiques et aux séances de traitement des traumatismes offertes par l'entremise de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits. Le manque d'accès à de tels programmes nuit énormément à notre peuple.

À la conférence sur les pensionnats qui a eu lieu à Saskatoon cette année, nos délibérations nous ont permis de dégager plusieurs priorités, la plus importante étant de reconnaître ce qu'ont vécu les Métis qui ont fréquenté les pensionnats indiens. Nous avons eu le privilège d'entendre le premier ministre prendre un engagement personnel auprès de ceux qui ont fréquenté le pensionnat de l'Île-de-la-Crosse. Il est difficile de décrire à quel point nous sommes déçus d'entendre le chef du pays prendre cet engagement, étant donné que rien n'a encore été résolu à ce jour. L'une des priorités que nous avons relevées consistait à aider les victimes à surmonter les traumatismes qu'ils ont subis et à élaborer un plan visant à atténuer les répercussions intergénérationnelles causées par les traumatismes liés aux pensionnats indiens, et plus particulièrement pour les Métis.

Je tiens à vous signaler que même ici, dans la magnifique ville de Vancouver en Colombie-Britannique, nous sommes nombreux à avoir subi les contrecoups de ce qu'ont vécu ceux qui ont fréquenté le pensionnat de l'Île-de-la-Crosse. Nous nous sommes mariés, avons déménagé et fait notre vie, mais nous subissons les conséquences de ce qui s'est passé à ce pensionnat, même en étant à des kilomètres de là, en Colombie-Britannique. Il faut absolument régler ce problème d'une façon ou d'une autre.

Je vais conclure sur quelques réflexions. En Colombie-Britannique, près de 800 enfants métis sont sous la tutelle du ministère du Développement des enfants et de la famille. La plus récente étude sur les cas de violence et d'exploitation sexuelles chez les femmes métisses, qui a été réalisée par l'Organisation nationale de la santé autochtone et la Métis Nation of British Columbia, a révélé que la difficulté à s'identifier en tant que Métis constitue le principal indicateur de risque de violence et d'exploitation sexuelles. Je voulais simplement vous signaler ce fait étrange. Dans nos communautés et notre milieu professionnel, je pense que nous pouvons voir la corrélation qui existe entre les traumatismes non résolus, les problèmes identitaires, l'appauvrissement des compétences parentales et les

survivors of the Metis residential school experience. That was the primary message that I wanted to communicate to you today and, again, I thank the committee for entertaining me this morning as a last minute addition to your speakers' list.

The Deputy Chair: Thank you very much. Did you have another comment, Mr. Dumont?

Mr. Dumont: Yes. When we met in Batoche, was that recorded or documented?

The Deputy Chair: There is not a public recording. We have notes, but those proceedings were not on the public record. This meeting, for example, is broadcast and a transcript of the hearing will be available. Notes were taken by our researcher but they are not posted. They are available to the committee, but a record of the fact finding meeting is not available to the general public.

Mr. Dumont: To reiterate my ancestry, my mother was born in Onion Lake of Cree and Scottish heritage and my dad was born in Alberta of Cree and French heritage, so you could say on my mother's side half-breed, my dad's side Metis but we were always known as half-breed people. Just to expand on the residential schools topic, I was born in 1944 and I have four older siblings. My mother made sure that we were not taken away to residential school. We were very mobile for the first few years. Being a good mother protecting her children, she did not indulge, other than to have one cigarette a day before she went to bed. We will always cherish what she did for us.

We were road allowance people. We lived on the road allowance for 12 years in Central Alberta. We squatted there and my mom and dad earned a living there working in the logging industry. We did move off the settlements in 1941. My brother older than me was just a baby at that time. They had four children and my mother and father did a lot of walking. When they were married in 1937 in St. Paul, Alberta — formerly St. Paul des Metis — they walked from Onion Lake to Goodridge, Alberta, and settled on the Beaver River just on the edge of Kikino Métis Settlement. It was not a settlement at that time but it was a settlement when they left. Also on my dad's side, I am a great grandson of Isidore Dumont, so a great grand nephew of Gabriel Dumont. Our family exists from Duck Lake. Of course Isidore Dumont was the first Metis killed in the resistance of 1885, so we have a long history there.

I moved to B.C. in 1972. I have been here for 40 years. I have been a Metis since I was born because English was a second language to my parents. Both are fluent in Cree, one in Woods Cree and one in Prairie Cree. Moving out here I raised my family of four and my children all know their ancestry; they all have citizenship cards with Métis Nation B.C. I think it is very

effets socioéconomiques. Si je ne m'abuse, les indicateurs sociaux ne sont pas étrangers aux traumatismes non résolus tels que ceux qu'ont subis les survivants des pensionnats indiens métis. C'est en gros ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Je remercie encore une fois les membres du comité d'avoir envisagé ce matin de m'ajouter à la dernière minute à la liste des intervenants.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Voulez-vous faire une autre observation, monsieur Dumont?

M. Dumont : Oui. Notre rencontre à Batoche a-t-elle été enregistrée ou consignée quelque part?

La vice-présidente : Non. Nous avons des notes, mais ces délibérations ne sont pas du domaine public. Un enregistrement et une transcription de la présente réunion seront disponibles. Notre attaché de recherche a pris des notes, mais elles ne sont pas affichées. Le comité a accès à ces notes, mais un enregistrement de la réunion d'enquête n'est pas accessible à la population en général.

M. Dumont : Je vais réitérer mes antécédents : ma mère est née à Onion Lake et est d'origine crie et écossaise et mon père est né en Alberta et est d'origine crie et française. On pourrait donc dire que ma mère est de sang-mêlés et que mon père est Métis, mais on nous a toujours qualifiés de « sang-mêlés ». Pour en dire un peu plus long sur les pensionnats indiens, je suis née en 1944 et j'ai quatre frères et sœurs qui sont plus âgés que moi. Ma mère a veillé à ce qu'on ne nous envoie pas dans un pensionnat indien. Nous nous sommes beaucoup déplacés les premières années. Ma mère étant une bonne mère qui protégeait ses enfants, elle ne faisait pas d'excès, à part fumer une cigarette par jour avant d'aller au lit. Nous lui serons toujours reconnaissants de ce qu'elle a fait pour nous.

Nous étions des *road allowance people*. Nous avons vécu 12 ans dans des réserves routières au centre de l'Alberta. Nous y avons vécu illégalement et ma mère et mon père gagnaient leur vie dans l'industrie forestière. Nous avons quitté les réserves routières en 1941. Mon frère aîné n'était encore qu'un bébé à l'époque. Mes parents avaient quatre enfants et ont beaucoup marché. Lorsqu'ils se sont mariés en 1937 à St. Paul, en Alberta — qui était anciennement St. Paul des Métis —, ils ont parcouru à pied le trajet qui sépare Onion Lake et Goodridge, en Alberta, et se sont installés à Beaver River, juste aux limites de l'établissement métis de Kikino. Ce n'était pas un établissement à ce moment-là, mais c'en était devenu un lorsque mes parents sont partis. Du côté paternel également, je suis l'arrière-petit-fils d'Isidore Dumont et l'arrière-petit-neveu de Gabriel Dumont. Notre famille vient de Duck Lake. Bien entendu, Isidore Dumont a été le premier Métis à être tué durant la résistance de 1885. L'histoire de notre famille remonte à très loin.

J'ai déménagé en Colombie-Britannique en 1972. Cela fait 40 ans que je vis ici. Je suis Métisse de naissance car l'anglais était la deuxième langue de mes parents. Ils parlent tous les deux couramment le cri, l'un le cri des bois et l'autre, le cri des Prairies. Après être déménagée ici, j'ai élevé mes quatre enfants. Ils connaissent tous leurs origines et possèdent leur carte de

important that we understand that as a result of section 91.24 of the BNA Act and section 35 of the Constitution Act, 1982 that the federal government is responsible to the Metis. As one of the distinct Aboriginal peoples of Canada we keep getting bounced back and forth between provincial and federal legislation and I think it is long past due that we are recognized as Aboriginal peoples of Canada and the responsibility of the federal government. Those are our struggles, trying to get recognized and be recognized and supported because our people are being marginalized all across Canada: healthcare, education, housing, inherent rights. It is important that we move in that direction.

As you know, Metis are very persistent; we never, ever give up. We will keep moving forever.

I thank you for listening to us and hearing us out.

Laurel, do you have any more comments?

Ms. Katernick: Not at this time.

Ms. Pruden: May I?

The Deputy Chair: Yes. If you could be brief, we would like to ask some questions as well.

Ms. Pruden: Certainly. I just need to say something as a responsibility to my five-and-a-half year old son, Quinicen Pruden Ledray. I just need to mention to you that only four percent of Metis children in B.C. according to the last Aboriginal Peoples Survey can understand any Cree, Michif or Ojibwe. We are on the verge of decimation in terms of our language. If we look at what has happened in terms of federal policies with respect to Aboriginal languages we need help.

That is all.

The Deputy Chair: We will now open the floor for questioning. As the deputy chair, I am going to ask some questions handed over by our researcher. They have to do with the appeals.

How many appeals have been heard by the MNBC Senate, and approximately what percentage would that be of the number of applicants? I am wondering if you know or keep track of the grounds for the appeals. Is there a main source of appeals and could you identify what might be the major hurdle?

Ms. Katernick: To date, the MNBC Senate has heard 127 citizenship appeals. We do keep a record of the appeals that are heard and to date we have received approximately 10,000 applications to date and, then again, you do get individuals that move out of the province, different factors that come into play. I would say out of the 10,000 that we have received to date 127 have appealed the decision of the Central Registry and we do keep a record of that information. The majority of them are in two categories. No Aboriginal ancestry was identified in the research conducted by the Central Registry.

citoyenneté de la Métis Nation of British Columbia. Je pense qu'il est très important de savoir que l'article 91.24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ont rendu le gouvernement fédéral responsable des Métis. En tant que l'un des peuples autochtones distincts du Canada, on ne cesse de nous balloter entre les lois provinciales et les lois fédérales et je pense qu'il est grand temps qu'on nous reconnaisse en tant que peuple autochtone du Canada qui relève du gouvernement fédéral. Ce sont les combats que nous menons. Nous tentons d'obtenir une reconnaissance et du soutien car nos membres sont marginalisés partout au Canada, que ce soit pour les soins de santé, l'éducation, le logement ou les droits inhérents. Il est important que nous agissions en ce sens.

Comme vous le savez, les Métis sont très tenaces; nous n'abandonnons jamais. Nous continuerons d'aller de l'avant pour toujours.

Je vous remercie de nous avoir accordé votre attention.

Laurel, avez-vous des observations à ajouter?

Mme Katernick : Pas pour l'instant.

Mme Pruden : Puis-je intervenir?

La vice-présidente : Oui. Je vous prierais d'être brève car nous aimerions vous poser quelques questions également.

Mme Pruden : Certainement. Je tiens simplement à vous dire quelque chose en tant que mère responsable de mon fils de cinq ans et demi, Quinicen Pruden Ledray. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones, seulement 4 p. 100 des enfants métis en Colombie-Britannique peuvent comprendre le cri, le métchif ou l'ojibwé. Nos langues sont en voie de disparition. Si nous examinons les politiques fédérales relativement aux langues autochtones, il nous faut de l'aide.

J'ai terminé.

La vice-présidente : Nous allons maintenant passer aux questions. En ma qualité de vice-présidente, je vais poser des questions qui m'ont été remises par notre attaché de recherche. Elles ont trait aux appels.

Combien d'appels le Sénat de la MNBC a-t-il entendus et cela représenterait environ quel pourcentage du nombre de demandeurs? J'aimerais savoir si vous connaissez les motifs des appels ou si vous tenez un registre de ces motifs. Y a-t-il une cause principale et pourriez-vous mettre le doigt sur quel pourrait être le principal obstacle?

Mme Katernick : Jusqu'à présent, le Sénat de la MNBC a entendu 127 appels relatifs à la citoyenneté. Nous tenons un registre des appels qui sont entendus et, jusqu'ici, nous avons reçu environ 10 000 demandes. Il y a des personnes qui quittent la province et différents facteurs entrent en ligne de compte. Je dirais que des 10 000 demandes que nous avons reçues jusqu'à maintenant, 127 personnes en ont appelé de la décision du bureau du registre central et nous consignons cette information. La majorité de ces personnes tombent dans deux catégories. Les recherches effectuées par le bureau du registre central ont permis

Of the other half approximately, their ancestry does not connect to the historic Metis nation homeland; that is to say, they are primarily from the Maritime Provinces and Quebec.

The Deputy Chair: You said you had about 10,000 applicants that 7,500 have been approved. Of those who have not been approved, the majority do not fit the Aboriginal identity. I guess what I am trying to get at is this: Of those who do not appeal, would you say that a large proportion of them do not belong to what is defined as the Metis homeland?

Ms. Katernick: Is that for the ones that do not pursue the appeal process?

The Deputy Chair: Yes.

Ms. Katernick: It is about half and half in that group as well, there is no connection to the Metis homeland or there is no Aboriginal ancestry identified in the research.

The Deputy Chair: Have any been successful in their appeal, first of all?

Ms. Katernick: Yes. We did recently have one case that was overturned, and that is an important thing to note, particularly for Metis identification in the province of British Columbia. Our senate sat over the course of this past weekend. I am not aware of what the outcome is for those hearings. Before the previous hearing, new information had been obtained and before they actually went before the senate, I as the director of registry overturned three decisions previously made by myself and the registry.

The Deputy Chair: If the person has appealed and they lose, is there any other recourse? Could they, for example, take them to provincial court? Has that sort of action ever been taken?

Ms. Katernick: Currently to date, no, the action has not occurred. It is important to keep in mind with regard to Metis identification and cases that have been previously heard by the MNBC Senate where the ruling was not in favour of the appellant, they do have the opportunity should they find new additional information to submit that to the Central Registry, and we will re-evaluate the case and that does occur quite frequently. Additionally, as well, each year that goes by more information becomes available. You have a better understanding of Metis identification for individuals say outside of the Prairie Provinces, for example, the province of B.C., province of Ontario. It is not a quick process but we do on a regular basis go back and audit some of those cases and see if there is any new information that has since come available and is pertinent to that individual's application.

Senator Raine: It is great to hear from you. My questions are for Ms. Katernick.

d'établir que la moitié de ces personnes n'ont aucune origine autochtone. Quant à l'autre moitié environ, leurs origines ne sont pas liées à la patrie historique de la nation métisse. Autrement dit, elles viennent principalement des provinces maritimes et du Québec.

La vice-présidente : Vous avez dit que vous avez reçu environ 10 000 demandes et que 7 500 d'entre elles ont été approuvées. De celles qui ont été approuvées, la majorité de ces personnes n'étaient pas autochtones. J'imagine que ce que j'essaie de dire, c'est que de ceux qui n'interjettent pas appel, diriez-vous que bon nombre d'entre eux n'appartiennent pas à ce que l'on appelle la patrie métisse?

Mme Katernick : Parlez-vous de ceux qui ne poussent pas le processus d'appel plus loin?

La vice-présidente : Oui.

Mme Katernick : D'après les recherches, environ la moitié d'entre eux n'ont pas d'origine autochtone ou de lien avec la patrie métisse.

La vice-présidente : Y a-t-il eu des demandeurs qui ont gagné leur cause en appel?

Mme Katernick : Oui. Une décision a récemment été renversée, et c'est important de le signaler, plus particulièrement pour l'identification des Métis dans la province de la Colombie-Britannique. Notre sénat a siégé ce week-end. J'ignore quel est le résultat des audiences. Avant la dernière audience, de nouveaux renseignements avaient été obtenus et avant de comparaître devant le Sénat, en tant que directrice des enregistrements, j'ai renversé trois décisions que le bureau et moi-même avions rendues.

La vice-présidente : Si la personne a interjeté appel et qu'elle a perdu sa cause, peut-elle se tourner vers d'autres recours? Par exemple, pourrait-elle porter sa cause devant une cour provinciale? A-t-on déjà intenté ce genre d'action?

Mme Katernick : Jusqu'à aujourd'hui, cela ne s'est jamais vu. Il faut se rappeler qu'en ce qui concerne l'identification des Métis et les causes qui ont été entendues par le Sénat de la MNBC dont le jugement n'était pas en faveur de l'appelant, les gens peuvent soumettre au bureau du registre central tout nouveau renseignement qu'ils trouvent. Nous réévaluons alors la cause, ce qui arrive fréquemment. De plus, de nouveaux renseignements sont disponibles d'année en année. On comprend mieux comment fonctionne l'identification des Métis pour les gens qui vivent à l'extérieur des provinces, notamment en Colombie-Britannique ou en Ontario. Ce n'est pas un processus rapide, mais nous réexaminons régulièrement certaines de ces causes pour voir si de nouveaux renseignements qui se rapportent à la demande sont disponibles.

Le sénateur Raine : Nous sommes ravis d'entendre votre témoignage. Mes questions s'adressent à Mme Katernick.

You described a little bit about the historic Metis community that you have defined. Do you limit that to the people who are traditionally in the fur trade and sort of the waterway travellers in the Red River Valley or do you go further into Ontario, Sault Ste Marie area, for instance, and do you also take into the Metis historic community those in the North where it was primarily Scottish and Aboriginal? Are they all classified as part of the Metis historic community?

Ms. Katernick: Yes. It does extend over into Ontario, the Sault Ste Marie area. That is actually a very interesting area of research, and I will give you a little bit of background.

When I first came on to the MNBC Central Registry I was very familiar with Metis identification within the Prairie Provinces only. Within the Central Registry if we received applications that pertained to Ontario that was a little bit scary for us. That was new for us. We have spent a significant amount of time educating ourselves within the registry, the staff has, on the identification of Metis in the province of Ontario, and the extension of the homeland has expanded. What we know as the historic Metis nation homeland, I can say quite confidently, has expanded somewhat since I have been in the Central Registry and it does include areas in Ontario and also in the North, as you mentioned.

Senator Raine: We have been holding hearings across the Prairie Provinces and we came across one woman who was quite distraught because she has been living in the Metis community and her family has been living as a Metis person for some five generations. After doing the genealogical tracking she learned that her ancestors were not from that part of the historic homeland, they were from Quebec. They had married Aboriginal people in Quebec and then got into the business of, I suppose, coming out West like so many people did. Because her Aboriginal ancestors were from Quebec she was told she is not Metis, and yet you could see her heart and soul are Metis. It is a slippery slope when you try to define it too tightly. Is there a way in your definition of Metis to not require all four of the points? Can long-standing Metis identity overrule where the original ancestors came from? It is almost as if you need to define immigration now that you are a Metis Nation.

Ms. Katernick: That is very good question. That is a question we get asked quite frequently in the Central Registry. You have to be very sensitive, as you indicated, to people's long-standing identification of Metis and living the life as Metis for a number of generations. Currently within the Central Registry when we are not able to fulfill those four components, as I indicated, there is a redress mechanism. As well, we are very diplomatic and respectful of the individuals who apply in that we do not tell them they are not Metis. We indicate to them in the official written letters that they receive from the Central Registry that at this point in time we are not able to validate and verify their genealogical connection to the historic Metis community. Additionally as well, it does not stop them from identifying with and participating in their communities.

Vous avez décrit sommairement et défini la communauté métisse historique. Se limite-t-elle aux personnes qui se livraient traditionnellement à la traite des fourrures et aux voyageurs maritimes dans la vallée de la rivière Rouge? Ou allez-vous plus loin en Ontario, à Sault Ste. Marie, par exemple? Englobiez-vous également dans la communauté métisse historique ceux du Nord, qui étaient principalement d'origine écossaise et autochtone? Les considère-t-on tous comme faisant partie de la communauté métisse historique?

Mme Katernick : Oui. Cela va plus loin en Ontario, dans la région de Sault Ste. Marie. C'est en fait un secteur de recherche intéressant et je vais vous mettre un peu en contexte.

Quand je suis arrivée au bureau du registre central de la MNBC, je connaissais bien l'identification des Métis dans les provinces des Prairies seulement. Au bureau, les demandes concernant l'Ontario nous effrayaient un peu. C'était nouveau pour nous. Nous avons passé beaucoup de temps à nous renseigner sur l'identification des Métis dans la province de l'Ontario, et la patrie s'est élargie. Je peux affirmer que ce que nous connaissons comme étant la patrie historique métisse a pris quelque peu de l'expansion depuis que j'ai commencé au bureau du registre central. Elle inclut maintenant des régions en Ontario et dans le Nord, comme vous l'avez mentionné.

Le sénateur Raine : Nous tenons des audiences un peu partout dans les provinces des Prairies. Nous avons rencontré une femme qui était très angoissée parce que sa famille et elle vivent comme des Métis depuis cinq générations. Après avoir effectué la vérification généalogique, elle a appris que ses ancêtres ne faisaient pas partie de la patrie historique et qu'ils venaient du Québec. Ils avaient marié des Autochtones du Québec et j'imagine qu'ils ont décidé de partir vers l'Ouest, comme bien d'autres. Étant donné que ses ancêtres autochtones venaient du Québec, on lui a dit qu'elle n'était pas métisse alors qu'elle en était évidemment une de tout son être. On s'engage en terrain glissant lorsqu'on essaie de trop circonscrire la définition de l'identité métisse. Y a-t-il moyen de ne pas exiger le respect des quatre critères énoncés dans votre définition? Le fait d'être Métis depuis longtemps peut-il l'emporter sur l'origine des ancêtres? On dirait presque que vous devez définir l'immigration maintenant que vous êtes une nation métisse.

Mme Katernick : C'est une excellente question. On nous la pose très souvent au bureau du registre central. Comme vous l'avez dit, il faut tenir compte du fait qu'une personne s'identifie comme étant métisse depuis longtemps et qu'elle et sa famille vivent comme des Métis depuis plusieurs générations. À l'heure actuelle, lorsqu'une personne ne respecte pas les quatre critères, comme je l'ai dit, nous avons un mécanisme de recours. De plus, nous traitons avec beaucoup de diplomatie et de respect les demandeurs car nous ne leur disons pas qu'ils ne sont pas métis. Nous les informons dans des lettres officielles que, pour le moment, nous n'arrivons pas à valider et à vérifier leur lien généalogique avec la communauté métisse historique. De plus, cela ne les empêche pas de s'identifier à leur communauté et d'y participer.

Approximately two to three years ago, we had discussed with our board of directors about looking at a process — we have a Citizenship Act that we adhere to, *Powley* compliant, the four components, but looking at what we had called a membership act that would allow provisions for individuals who do not fit the criteria of the *Powley* definition to still be able to register with Métis Nation of British Columbia. We have recently, within the past three to four weeks, had preliminary discussions with President Dumont and with our executive staff revisiting that proposal in the near future, going forward.

Senator Raine: At the national level, does the Métis National Council have sessions where you and the registry representatives from Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario get together and address the issues so that it is similar across Canada?

Ms. Katernick: At this point in time no, we have not literally discussed that issue. We do stay connected with each other. We have, with the other governing members, registries and their directors of registries, and that is an important note for next time we meet, to bring that up with them and to discuss that with them and see how they feel about that process.

Senator Raine: Would it be helpful if there was only one source of Metis cards in each province?

Ms. Katernick: Yes, it would be helpful and we have discussed that. I have been with the MNBC Central Registry for eight years. That discussion has come up numerous times. National President Chartier did discuss that at our recent AGM during his presentation. The first step in moving closer to having a national registry is the process that we are working on right now. Each one of the governing members registries have held a meeting over the last two fiscal years to discuss what is the common theme in the documentation that you collect? Do you collect long form birth certificates, baptismal certificates, census records? In the provinces where scrip may not have been issued, what do you look for in the absence of scrip? That is an ongoing process right now. The first step is to define what the common forms of documentation are that we collect. The second step would be to establish a recognized transfer protocol amongst the governing members registries and ultimately to look at a national registry. It is a topic of discussion that does come up quite frequently, and it would be good to see a national card issued. Exactly how that would look or how that would unfold I do not know, but we are taking the initial steps there.

The Deputy Chair: Is any of your information with regard to the historic communities available to anyone who might apply? You say, for example, that you found people in Ontario who are actually eligible. If you were to look on your website would there be an indication of what sort of community has been identified as historic Metis?

Il y a environ deux ou trois ans, nous avons discuté avec notre conseil d'administration d'un processus — nous avons une Loi sur la citoyenneté que nous respectons, la définition énoncée dans l'arrêt *Powley*, les quatre critères — qui permettrait à ceux qui ne satisfont pas aux critères de quand même être enregistrés auprès de la Métis Nation of British Columbia. Au cours des trois ou quatre dernières semaines, nous avons eu des discussions préliminaires avec le président Dumont et nos hauts dirigeants pour reconsidérer cette proposition dans un proche avenir.

Le sénateur Raine : À l'échelle nationale, est-ce que le Ralliement national des Métis tient des séances dans le cadre desquelles vous et les représentants albertains, saskatchewanais, manitobains et ontariens du registre vous réunissez pour traiter les questions de façon à assurer une uniformité à la grandeur du Canada?

Mme Katernick : À ce stade, non, nous n'avons pas littéralement discuté de cette question. Nous restons en contact, certes. Nous devons soulever la question auprès des autres membres dirigeants, des registres et de leurs directeurs, et c'est un point important pour notre prochaine rencontre, nous devons en discuter avec eux pour voir ce qu'ils pensent de ce processus.

Le sénateur Raine : Ne serait-il pas utile d'avoir des cartes de Métis qui ne proviennent que d'une seule source dans chaque province?

Mme Katernick : Oui, ce serait utile et nous en avons parlé. Je suis au registre central de la MNBC depuis huit ans. Cette discussion a été reprise à plusieurs reprises. Le président national, Clément Chartier, l'a mentionné dans son allocution pendant notre dernière assemblée générale annuelle. La première étape dans la création d'un registre national est le processus auquel nous travaillons actuellement. Chacun des registres de nos membres dirigeants a tenu une réunion au cours des deux derniers exercices pour discuter du thème commun dans la documentation que l'on recueille. Faut-il recueillir des certificats de naissance détaillés, des certificats de baptême, des états de recensement? Dans les provinces où des certificats de Métis n'ont peut-être pas été délivrés, quel document faut-il demander à la place? Ce processus est actuellement en cours. La première étape consiste à définir la documentation commune à recueillir. La deuxième étape serait de mettre en place un protocole de transfert reconnu parmi les registres des membres dirigeants et de finir par envisager un registre national. C'est un sujet de discussion qui revient assez souvent et il serait bon que l'on délivre une carte nationale. J'ignore à quoi elle ressemblerait ou comment cela se passerait, mais nous faisons les démarches initiales.

La vice-présidente : Est-ce que tous les demandeurs éventuels peuvent avoir accès à vos renseignements concernant les communautés historiques? Vous dites, par exemple, que vous avez trouvé des gens en Ontario qui sont, en fait, admissibles. Si l'on regardait sur votre site web, y trouverait-on des renseignements concernant le type de communauté dont on a déterminé qu'il s'agissait d'une communauté métisse historique?

Ms. Katernick: Not currently at this time but I am following up next week with the Métis Nation of Ontario. They have published a number of documents, reports, research papers, approximately eight, that are definitely very interesting, very educational, well worth reading. They are available on their website, but I will be coordinating with their registrar next week because I do want to create a link to those documents. They are extremely well written and there is a lot of important information contained within them. Making them available, much more accessible would be important.

Senator Ataullahjan: I am interested in the demographics of the Metis community that you represent, like the number of males, female, youth, seniors and do these numbers transfer to the Metis needs of the Metis people?

Ms. Katernick: We do keep track within our citizenship database, we are able to break it down demographically within our regions, how many citizens are registered by gender, by age group, so we do track that information, we do look at that information as very useful for us as a governing body in the province of British Columbia. What was the second part of your question?

Senator Ataullahjan: Do these numbers translate to the major needs of the Metis?

Ms. Katernick: In what way?

Senator Ataullahjan: What do youth need? In the case of women, there are health issues. We keep hearing of diabetes being almost epidemic. Are those needs being looked after? Are you aware?

Ms. Katernick: Yes. It is unfortunate that she is not here today, but this is the main focus of Tanya Davoren, our Director of Health.

We are able to break down the statistics and the demographics within the Central Registry and to provide that information internally to our staff. For example, Victoria previously was working on our Child and Family Services portfolio so we are able to provide her with information as to how many children in care have registered for Metis identification in the province of B.C.. For Tanya Davoren, that health information is important too because she is able to look at say, for example, in Region 7, how many women are registered there. We just did recently our chronic disease survey. I do not have a lot of information on how it transfers. Tanya Davoren would better be able to provide you that information. There is definitely a connection there. The information definitely is helpful and useful.

Mme Katernick : Pas à l'heure actuelle, mais je vais faire un suivi la semaine prochaine auprès de la Nation métisse de l'Ontario. Elle a publié un certain nombre de documents, de rapports, de mémoires de recherche, environ huit, qui sont décidément très intéressants et très éducatifs et qui valent la peine d'être lus. Ils se trouvent sur son site web, mais je m'entendrai avec le registraire la semaine prochaine, car je veux créer un lien vers ces documents. Ils sont extrêmement bien écrits et ils contiennent beaucoup de renseignements importants. Il serait bon de les rendre beaucoup plus accessibles.

Le sénateur Ataullahjan : Je m'intéresse aux données démographiques qui se rapportent à la communauté métisse que vous représentez, comme le nombre d'hommes, de femmes, de jeunes, d'ainés, et j'aimerais savoir si ces nombres correspondent aux besoins métis des peuples métis?

Mme Katernick : Nous en faisons le suivi dans notre base de données sur la citoyenneté, nous sommes capables de les analyser par données démographiques dans nos régions et de déterminer le nombre de citoyens qui sont inscrits en fonction du sexe, du groupe d'âge, alors nous faisons le suivi de ces renseignements, nous estimons qu'ils sont très utiles pour un organisme dirigeant comme le nôtre en Colombie-Britannique. Quelle était la seconde partie de votre question?

Le sénateur Ataullahjan : Ces chiffres correspondent-ils aux principaux besoins des Métis?

Mme Katernick : De quelle façon?

Le sénateur Ataullahjan : De quoi les jeunes ont-ils besoin? Dans le cas des femmes, il y a les questions de santé. On entend constamment parler d'une quasi-épidémie de diabète. Est-ce que l'on répond à ces besoins? Êtes-vous au courant?

Mme Katernick : Oui. C'est dommage qu'elle ne soit pas ici aujourd'hui, mais c'est le point d'intérêt principal de notre directrice de la santé, Tanya Davoren.

Nous sommes capables de catégoriser les statistiques et les données démographiques au registre central et de fournir ces informations à notre personnel à l'interne. Par exemple, Victoria travaillait auparavant à notre portefeuille des services à la famille et à l'enfance alors nous sommes en mesure de lui fournir des renseignements concernant le nombre d'enfants pris en charge qui ont demandé la carte de Métis dans la province de la Colombie-Britannique. Pour Tanya Davoren, ces renseignements sur la santé sont aussi importants parce qu'elle peut regarder, par exemple, dans la région 7 et voir combien de femmes y sont inscrites. Nous avons récemment mené notre enquête sur les maladies chroniques. Je n'ai pas beaucoup de renseignements sur la façon dont ces données correspondent. Tanya Davoren serait plus en mesure de vous en fournir. Il existe manifestement un lien. Les renseignements sont vraiment utiles.

Senator Patterson: It is great to see President Dumont again. We had a very memorable, worthwhile session in Batoche. I should just mention that although the proceedings were not recorded, I think they can still form part of our recommendations so they will be useful I know.

I was impressed by the description of the governance structure, President Dumont, and I would like to ask — and I am portraying my ignorance here — how is this structure established? Is there a constitution or a set of by-laws? You said you would give us some information, and I would be interested in learning more about that.

Mr. Dumont: If you go to our website home page, we have our governance structure there. We do have a constitution. We have a citizenship act, a veterans act, electoral act, senate act, a women's act and youth act, the Metis Nation governing assembly, the MNGA act. We have all the legislation in place and it is available on our website. Our government structure is that you have to be a Metis citizen, have a citizenship card at all three levels, at the local level, the community level. When the president and vice president sit at the Métis National Governing Assembly, all the presidents from the charter communities are empowered to sit at that table. We have our Metis Nation governing assembly, where there is usually anywhere from 45 to 50 people, and you are required to have a citizenship card at the community level, at the regional governance, 1 to 7 regions, whichever one you are in. To run in a provincial election you also have to have a citizenship card.

Senator Raine: British Columbia is no different for Metis people than it is for other Canadians, other than it is Lotusland. The West Coast is warm and people tend to move here to retire. Your organizations are not the only people who have lived in Metis communities since the opening up of the West. Newcomers are emigrating from other Metis nations across the provinces. Do you differentiate in any way in your membership between the newcomers and people who have roots to the land here?

Mr. Dumont: From the Metis who originated here?

Senator Raine: Who have been here for a long time. I am looking, for instance, at the Kelly Lake information that we have been handed, and it is obvious they have been there since the 1700s, as you mentioned.

Mr. Dumont: We do not differentiate as long as they have the ancestral connection. The names are so familiar throughout the homeland. I guess basically coming out of Southeastern Manitoba and those 12,000 families that were there, we can make that connection with those names and those ancestors, so we do not differentiate in that respect at all. I guess it is self-

Le sénateur Patterson : C'est un plaisir de revoir le président Dumont. Nous avons tenu une séance mémorable et digne d'intérêt à Batoche. J'aimerais simplement mentionner que même si les délibérations n'ont pas été enregistrées, je crois qu'elles peuvent quand même faire partie de nos recommandations, alors elles seront utiles, je le sais.

J'ai été impressionné par la description de la structure de gouvernance, monsieur Dumont, et j'aimerais vous demander — et j'affiche ici mon ignorance — comment cette structure est établie. Y a-t-il une constitution ou une série de règlements administratifs? Vous avez dit que vous nous donneriez des renseignements, et je serais intéressé à en apprendre un peu plus à ce sujet.

M. Dumont : Si vous allez sur la page d'accueil de notre site web, notre structure de gouvernance y est expliquée. Nous avons une constitution. Nous avons une loi sur la citoyenneté, une loi sur les anciens combattants, une loi électorale, une loi sénatoriale, une loi sur les femmes et une loi sur les jeunes, la loi sur l'assemblée générale de la Nation métisse. Nous avons toutes les lois nécessaires et elles se trouvent sur notre site web. Notre structure gouvernementale requiert que vous soyez citoyen métis, que vous ayez une carte de citoyenneté aux trois échelons, à l'échelon local, l'échelon communautaire. Lorsque le président et le vice-président siègent à la Métis National Governing Assembly, tous les présidents des collectivités reconnues sont autorisés à prendre place à la table. Nous avons notre Metis Nation governing assembly, à laquelle assistent habituellement entre 45 et 50 personnes, et vous être tenu d'être titulaire d'une carte de citoyenneté à l'échelon communautaire, à l'échelon régional, entre une et sept régions, quelle que soit la vôtre. Pour vous présenter à des élections provinciales, vous devez aussi avoir la carte de citoyenneté.

Le sénateur Raine : La Colombie-Britannique est la même pour les Métis que les autres Canadiens, mis à part le fait que c'est le lieu de prédilection des retraités. Le climat de la côte Ouest est doux et les gens ont tendance à y venir pour leur retraite. Les membres de vos organismes ne sont pas les seuls à avoir vécu dans les collectivités métisses depuis la colonisation de l'Ouest. Les nouveaux arrivants émigrent de nations métisses de toutes les provinces. Faites-vous une distinction quelconque entre les nouveaux arrivants et les personnes qui ont des racines en Colombie-Britannique?

M. Dumont : Les Métis qui viennent d'ici?

Le sénateur Raine : Qui sont ici depuis longtemps. Je regarde, par exemple, les renseignements que l'on nous a remis sur Kelly Lake, et c'est évident qu'ils s'y trouvent depuis les années 1700, comme vous l'avez mentionné.

M. Dumont : Nous ne faisons pas la distinction du moment qu'ils ont un lien ancestral. Les noms sont si familiers dans tout le pays. Je crois au fond que si l'on vient du sud-est du Manitoba, avec les 12 000 familles qui s'y trouvent, l'on peut établir un lien avec ces noms et ces ancêtres, alors nous ne faisons aucune distinction à cet égard. Je crois que c'est évident. Lorsque vous

telling. When you meet a Metis person, when you have been around as long as I have, you pretty well know that they are Metis. Of course we make the greetings in our language of Michif or whatever. It is easy to distinguish who they are. We call them “neechee” which means “You are one of us.”

Senator Raine: When people move to British Columbia, wherever they happen to live, they are invited to join that community. You said you had how many communities in B.C.?

Mr. Dumont: 35 chartered communities.

Senator Raine: Are they all active in the organization?

Mr. Dumont: Yes.

Senator Patterson: A Metis Nation protocol was signed between Canada and the Métis National Council in 2008. It seems to establish a bilateral process to examine a number of important issues, including the important issue Ms. Pruden mentioned of the whole question of Metis former students of the residential school system and many other critical issues. I note it expires, unless renewed or otherwise replaced by a new agreement, in 2013. It seems like potentially a worthwhile process for addressing this marginalization issue that you talked about so eloquently. Would you have any comments on that process, that protocol and whether it has been helpful, whether it should be renewed? It seems kind of focused on the Western provinces too as I read it, so I am wondering from your point of view if you have any comments on that.

Mr. Dumont: That is a good question. The protocol agreement does expire in 2013 and of course the work will not be done before then. It is important that we continue and extend those dates regarding the residential schools because there is a lot of work and a lot of research that has to be documented and prepared. I think we have only met twice since then on residential schools, the last big conference being last March. There is a lot of work to be done and we need to continue with that work.

Senator Patterson: Is it a worthwhile process? Do you think that it has potential to deal with some of these issues?

Mr. Dumont: Absolutely it is a worthwhile issue. The findings of our Metis people here in the Province of B.C. alone, we talk about the migration from the Prairie provinces to here, and some of these people are getting very elderly who have experienced residential schools — mind you, there are some middle-aged people there also. It is a worthwhile venture. We have to continue and make sure that we document all the information that we have and a lot of people still have not come forward. Our residential survivors need to be recognized and dealt with, the problems that came along and that were sustained from the residential schools.

rencontrez un Métis, lorsque vous avez mon âge, vous savez bien qu'il est Métis. Bien sûr, nous nous saluons en méchtif ou autre. Ils sont faciles à identifier. Nous les appelons « neechee », c'est-à-dire « l'un des nôtres ».

Le sénateur Raine : Lorsque les gens vont s'installer en Colombie-Britannique, où qu'ils habitent, ils sont invités à se joindre à cette communauté. Combien de communautés avez-vous dit que vous aviez en C.-B.?

M. Dumont : Nous avons 35 communautés reconnues.

Le sénateur Raine : Sont-elles toutes actives au sein de l'organisation?

M. Dumont : Oui.

Le sénateur Patterson : Le Canada et le Ralliement national des Métis ont signé un protocole d'entente en 2008. Il semble mettre en place un processus bilatéral pour examiner un certain nombre de questions importantes, dont celle que Mme Pruden a mentionnée concernant toute la question des anciens pensionnaires métis et bien d'autres questions cruciales. Je remarque qu'il arrivera à échéance en 2013, à moins d'être reconduit ou remplacé par un nouvel accord. Il semble que ce pourrait être un processus utile pour traiter la question de la marginalisation dont vous avez parlé avec tant d'éloquence. Avez-vous des commentaires à formuler concernant ce processus, ce protocole? Pouvez-vous nous dire s'il a été utile, s'il devrait être reconduit? Il semble aussi plutôt axé sur les provinces de l'Ouest, alors je me demande si vous avez des commentaires à cet égard.

M. Dumont : C'est une bonne question. Le protocole arrive à échéance en 2013 et, bien sûr, les travaux ne seront pas entrepris avant cette date. Il importe que nous continuions et que nous reconduisions ces dates s'agissant des pensionnats parce qu'il y a beaucoup de travail et de recherche à faire. Je crois que nous nous sommes réunis seulement deux fois depuis pour discuter des pensionnats; la dernière grande conférence a eu lieu en mars. Il reste encore beaucoup à faire et nous devons poursuivre nos travaux.

Le sénateur Patterson : Est-ce un processus qui en vaut la peine? Croyez-vous qu'il permette de régler certaines de ces questions?

M. Dumont : C'est une question tout à fait valable. Les constatations des Métis de Colombie-Britannique à elles seules, nous parlons de la migration qui nous arrive des Prairies, et certains de ces anciens pensionnaires avancent beaucoup en âge — cela dit, il y a aussi des gens d'âge moyen là-bas. C'est une entreprise qui en vaut la peine. Nous devons poursuivre nos travaux et veiller à bien documenter tous les renseignements dont nous disposons, et il y a encore bien des personnes qui ne se sont pas encore manifestées. Les survivants des pensionnats doivent être reconnus, et l'on doit régler les problèmes que leur ont causés les pensionnats.

Senator Patterson: I know the residential schools issue has been tied up with lawyers and the settlement of the case. Do you feel that the protocol outside that process, which I fear lawyers would dominate, with all due respect to the profession I belong to. Do you feel that this protocol, the opportunity for bilateral negotiations is the route to dealing with this unresolved issue?

Ms. Pruden: I think it certainly could be. I think as a community leader with an affiliation to the Métis Nation of British Columbia we really wholeheartedly support the Métis National Council and our national president Clem Chartier in continuing to engage, to advocate, to negotiate for renewal of a national Metis Nation protocol. We need protocols like that as a framework within which we can explore our issues in a number of different areas, residential schools and beyond, recognition, many of the other challenges that we are facing. The implementation of the outcomes of the *Powley* case, for example, the agenda of the Metis Nation. I think it represents an incredible opportunity and as community grassroots leadership we definitely support our Métis National Council in continuing to engage federally in that way.

The Deputy Chair: I have two short final questions with regard to harvesting. Is MNBC involved in managing the activities of Metis harvesters in B.C. and how do the Metis harvesters identify themselves to provincial and federal officials that might be involved?

Ms. Katernick: I cannot speak at length about that but what I can tell you is yes, Métis Nation British Columbia does issue harvesting cards. We do issue them with or without hunting and we absolutely track their activity quite extensively and in depth. We have been issuing harvesting cards since November 2008, I believe. To date, there are approximately 375 harvesters registered in the Province of B.C. A lot of the work to date has been done on collecting their historic harvester practices going back one, two, three and four generations and mapping it out, so we do have quite an extensive process for tracking their traditional land use in the province here. In B.C. right now it does not afford them the opportunity to be able to go out and harvest or fish at this current time. It is quite limited and restricted to migratory waterfowl at this current point in time.

The Deputy Chair: With that, I wish to thank our witnesses for their presentations.

We will now hear from the British Columbia Métis Federation represented by President Keith Henry and Vice-President Daryl Piper. With them at the table we have George Goulet and Terry Goulet, who are appearing as individuals.

Witnesses, we ask you to limit your remarks to five minutes and your presentations will be followed by questions from the senators. Please proceed.

Le sénateur Patterson : Je sais que la question des pensionnats est bloquée à cause des avocats et du règlement. Croyez-vous que le protocole à l'extérieur de ce processus qui, j'en ai bien peur, serait dominé par les avocats, avec tout le respect que je dois aux membres de ma profession... Croyez-vous que ce protocole, la possibilité de tenir des négociations bilatérales, soit la voie à suivre pour régler cette question en suspens?

Mme Pruden : Je crois qu'il pourrait certainement l'être. Je crois qu'en tant que leader communautaire affilié à la Métis Nation of British Columbia, nous appuyons vraiment de tout cœur le Ralliement national des Métis et notre président national Clem Chartier dans leurs efforts pour promouvoir et négocier et s'engager envers le renouvellement d'un protocole d'entente national avec la Nation métisse. Nous avons besoin de protocoles semblables comme cadre pour examiner nos questions dans un certain nombre de secteurs, notamment les pensionnats, la reconnaissance, et bien d'autres enjeux auxquels nous sommes confrontés, par exemple la mise en oeuvre des conclusions de l'arrêt *Powley* et le programme de la Nation métisse. Je pense que cela représente une occasion incroyable et, en tant qu'organisme communautaire, nous appuyons vraiment notre Ralliement national des Métis dans ses efforts pour participer de cette façon à l'échelon fédéral.

La vice-présidente : Il me reste deux petites questions concernant la récolte. La MNBC participe-t-elle à la gestion des activités des exploitants métis en Colombie-Britannique et comment ces exploitants s'identifient-ils face aux représentants provinciaux et fédéraux susceptibles d'y participer eux aussi?

Mme Katernick : Je ne peux pas vous en parler en détail, mais je peux vous dire que oui, la Métis Nation British Columbia délivre des cartes de récolte. Nous les délivrons aux exploitants, qu'ils soient ou non chasseurs, et nous suivons leur activité de très près et en profondeur. Nous délivrons des cartes depuis novembre 2008, je crois. À ce jour, il y a environ 375 exploitants inscrits dans la province de la Colombie-Britannique. Nous avons déjà recueilli bien des renseignements sur leurs pratiques ancestrales qui remontent à une, deux, trois et quatre générations pour en faire l'analyse, alors nous sommes dotés d'un système assez exhaustif pour faire le suivi de leur utilisation traditionnelle des terres dans notre province. À l'heure actuelle, la carte ne leur permet pas de faire des récoltes ou de pêcher en Colombie-Britannique; elle vise seulement la sauvagine migratrice.

La vice-présidente : Sur ce, je tiens à remercier nos témoins de leurs exposés.

Nous entendrons maintenant les témoignages de la British Columbia Métis Federation représentée par son président, Keith Henry, et son vice-président, Daryl Piper. À leur table se trouvent George Goulet et Terry Goulet, qui témoigneront à titre personnel.

Nous vous prions de vous limiter à cinq minutes pour faire vos remarques liminaires et nous passerons ensuite à la période de questions. Nous vous écoutons.

Keith Henry, President, British Columbia Métis Federation:

Thank you, Madam Chair. My name is Keith Henry and I am President of the B.C. Métis Federation. I want to start by acknowledging the territory of the Coast Salish people, in particular the Squamish, Musqueam and Klahoose nations. We have provided a submission to the Senate themselves. I believe everyone has been provided a copy and we are going to quickly go through it given the timeframe.

I want to quickly introduce myself. I am Metis. I am originally from Prince Albert, Saskatchewan. I have been involved in the Metis movement since my grandparents dragged me to local community meetings as a child. I have been around through a lot of this membership conversation. I was there when the national definition was ratified in 2003. I was there as a guest watching and it is a very passionate issue for a lot of our people in communities across this country right now. Vice-President Daryl Piper will quickly introduce himself and we will start into the documents.

Daryl Piper, Vice-President, British Columbia Métis Federation:

Thank you, madam chair. I also would like to acknowledge the Coast Salish, Salteaux and Squamish nations. I am Daryl Piper and I became involved in Metis issues roughly in about 2004 and have done various things in the Metis community since then, so I have been quite busy in the Metis community.

I would like to start off with who the B.C. Métis Federation is. We became incorporated in June of 2011 in response to some serious concerns related to another organization known as the Métis Nation of British Columbia, also known as the MNBC. There were a number of issues including the mismanagement of funds and dysfunctional governance. There are roughly 60,000 self-identified Metis in the province of British Columbia and the MNBC provides a variety of services and they also address Metis identification as well.

The B.C. Métis Federation today feels there has been a lack of meaningful action by governments to address serious financial issues within the MNBC which has had losses in the millions of dollars to taxpayers. There has been serious division within the Metis communities themselves and, of course, we also have the problem of the identification issue. The consequence of this government inaction is that there has been a number of direct impacts on our Metis people and our section 35 rights have yet to be recognized.

Then we have historic communities such as Kelly Lake that have virtually been ignored by the province, and the province has stated repeatedly that there are no section 35 rights to Metis people in B.C.. Of course, we disagree with that. The federal government also remains inconsistent in various approaches to recognize Metis rights.

Keith Henry, président, British Columbia Métis Federation :

Merci, madame la présidente. Je m'appelle Keith Henry et je suis président de la B.C. Métis Federation. Je veux commencer par parler du territoire des Salishs de la côte, en particulier les nations Squamish, Musqueam et Klahoose. Nous avons présenté un document directement aux sénateurs. Je crois que tout le monde en a reçu un exemplaire, et nous le parcourons rapidement compte tenu du temps dont nous disposons.

Je me présente rapidement. Je suis Métis. Je suis originaire de Prince Albert, en Saskatchewan. Je suis engagé auprès du mouvement métis depuis que mes grands-parents m'ont entraîné de force aux réunions communautaires quand j'étais enfant. J'étais présent pour une grande partie des discussions concernant l'appartenance. J'étais là lorsque la définition nationale a été ratifiée en 2003. J'étais là en tant qu'invité observateur et c'est une question qui soulève les passions de bien des membres des collectivités au pays en ce moment. Le vice-président Daryl Piper se présentera rapidement et nous parlerons ensuite des documents.

Daryl Piper, vice-président, British Columbia Métis Federation :

Merci, madame la présidente. J'aimerais aussi saluer les Salishs de la côte et les nations Salteaux et Squamish. Je m'appelle Daryl Piper et j'ai commencé à me pencher sur les questions métisses vers 2004 et j'ai fait plusieurs choses dans la collectivité métisse depuis, alors j'ai été très engagé auprès d'elle.

J'aimerais commencer par dire ce qu'est la B.C. Métis Federation. Nous sommes devenus une société en juin 2011 lorsqu'une autre organisation connue sous le nom de Métis Nation of British Columbia, qui utilisait aussi l'acronyme MNBC, a soulevé de sérieuses préoccupations. Un certain nombre de problèmes ont été mis au jour comme la mauvaise gestion des fonds et une gouvernance dysfonctionnelle. Il y a environ 60 000 Métis déclarés dans la province de la Colombie-Britannique et la MNBC offre une gamme de services et se penche aussi sur la question de la carte de Métis.

La B.C. Métis Federation estime aujourd'hui que les gouvernements n'ont pas pris suffisamment de mesures concrètes pour régler les questions financières sérieuses au sein de la MNBC qui a perdu des millions de dollars des contribuables. Les collectivités métisses mêmes ont été très divisées et, bien sûr, il reste toujours la question de la carte de Métis. Cette inaction de la part du gouvernement a eu un certain nombre de répercussions directes sur les Métis et nos droits au titre de l'article 35 n'ont toujours pas été reconnus.

Ensuite, nous avons eu des collectivités historiques comme celle de Kelly Lake qui ont été pratiquement ignorées par la province, et cette dernière a déclaré à maintes reprises que les Métis de Colombie-Britannique n'avaient aucun droit reconnu au titre de l'article 35. Bien entendu, nous ne sommes pas d'accord. Le gouvernement fédéral n'est toujours pas constant dans bien des approches visant la reconnaissance des droits des Métis.

The main issue is the impact of how governments have supported MNBC and how services have been provided only to MNBC members. For example, we are going to submit a page here from a MNBC newsletter submitted publicly in the spring of 2012 where the MNBC themselves only provide services to their membership. However, all governments are aware that MNBC does not represent all Metis people in B.C., and the registry is only about 10 per cent of the total self-identified population here in Metis.

The B.C. Métis Federation is formed by a group of volunteers who wanted to seek change and there is a vision to rebuild our dysfunctional governments as we see it. Key issues are Metis rights and identification and they should be addressed by all Metis people. Our current board members are volunteers. We have representation from here in the Lower Mainland as well as all parts of the province.

In the documents that we submitted to you, we show our breakdown and we show our community volunteers. and our office staff is also volunteer as well. We have an office here in Vancouver on Kingsway and we are currently financed by donations from our board members, people in the community, as well as our volunteer office staff. Everybody is committed to our sustainability with the B.C. Métis Federation. Approximately \$70,000 has been raised and we put that into cultural activities. We believe in building relationships with Metis communities and families and we believe that is very significant. The B.C. Métis Federation has led a number of regional community-based meetings and forums and they have been attended by over 30 community and regional meetings in the last year. We have had regional engagement, and between March and May of this year we reached 14 communities and over 300 Metis people attended. The B.C. Métis Federation released a comprehensive report as a summary of the community and regional engagements, and there was growing support for genuine interest in rebuilding the Metis governance here in B.C.

The B.C. Métis Federation has designed agreements to support our mandate and we have over 6,300 members at present. We have signed statements of cooperation with various communities, including Vancouver Métis Citizens Society, Kelly Lake Métis Settlement Society, Nova Métis Heritage Association in Surrey, Fort St. John Métis Society, the North Saanich Michif Society on the Island, Dawson Creek Métis Federation, the Northern Interior Métis Cultural Society and the Métis Veterans Association. We have signed also with some outside agencies, including the Canadian Aboriginal Veterans, the Prince George Urban Aboriginal Justice Society, the Kikino Child and Family Services, White Buffalo Aboriginal Health Society and the Metis

La principale question est l'incidence de la façon dont les gouvernements ont appuyé la MNBC et dont les services ont été offerts seulement à ses membres. Par exemple, nous allons vous présenter une page tirée d'un bulletin de la MNBC publié au printemps 2012 dans lequel la MNBC elle-même n'offre des services qu'à ses membres. Cela dit, tous les gouvernements savent bien que la MNBC ne représente pas tous les Métis de Colombie-Britannique, et le registre ne se rapporte qu'à environ 10 p. 100 de tous les Métis déclarés.

La B.C. Métis Federation est formée d'un groupe de bénévoles qui voulaient changer les choses et, de notre point de vue, l'on envisage de reconstruire nos gouvernements dysfonctionnels. Les principales questions auxquelles ils s'intéressent sont celles des droits des Métis et de la carte d'identité et elles devraient être abordées par l'ensemble des Métis. Les membres actuels de notre conseil d'administration sont bénévoles. Nous avons des représentants des Lower Mainland ainsi que de toutes les parties de la province.

Dans les documents que nous vous avons remis, nous montrons notre division et les bénévoles de notre collectivité. Notre personnel de bureau est aussi bénévole. Nous avons un bureau ici à Vancouver, rue Kingsway, et nous sommes actuellement financés par des dons des membres de notre conseil d'administration, des gens de la collectivité ainsi que de notre personnel de bureau bénévole. Tout le monde est résolu à assurer notre viabilité au sein de la B.C. Métis Federation. Nous avons recueilli quelque 70 000 \$ que nous investissons dans nos activités culturelles. Nous croyons en l'importance de tisser des liens avec les collectivités et les familles métisses et nous croyons que c'est très significatif. Au cours de la dernière année, la B.C. Métis Federation a tenu un certain nombre de réunions et de forums communautaires à l'échelle régionale auxquels ont participé plus d'une trentaine de collectivités et des réunions régionales. Nous nous sommes engagés à l'échelle régionale, et entre mars et mai de cette année, nous avons rejoint 14 collectivités et plus de 300 Métis étaient présents. La B.C. Métis Federation a publié un rapport complet pour résumer les projets communautaires et régionaux, et l'on a montré un véritable intérêt à reconstruire la gouvernance métisse en Colombie-Britannique.

La B.C. Métis Federation a rédigé des accords pour appuyer notre mandat et nous comptons plus de 6 300 membres à l'heure actuelle. Nous avons signé des déclarations de coopération avec diverses collectivités, donc la Vancouver Métis Citizens Society, la Kelly Lake Métis Settlement Society, la Nova Métis Heritage Association à Surrey, la Fort St. John Métis Society, la North Saanich Michif Society sur l'île, la Dawson Creek Métis Federation, la Northern Interior Métis Cultural Society et la Métis Veterans Association. Nous avons aussi signé des accords avec des organismes extérieurs, dont les Canadian Aboriginal Veterans, la Prince George Urban Aboriginal Justice Society, les Kikino Child and Family Services, la White Buffalo Aboriginal

Commission for Children and Family Services. So going forward the B.C. Métis Federation will focus on discussions with all Métis organizations or service delivery agencies.

Mr. Henry: I am going to carry on with Part 2, if you are following the document at all. Quickly talking about membership, we initiated the organization and we identified membership through our bylaws. Our bylaws are somewhat consistent with what we see in terms of what is known as a national definition, self-identify as a Métis, be of historic Métis ancestry, accepted by the Métis community and distinct from other Aboriginal peoples. We essentially follow that and respect sort of the required genealogical information that is needed to validate ancestry.

I am going to skip up to number 3 on page 9. Identity continues to persist as a hot topic, and it is not going away any time soon. Many people believe the MNBC and the national official definition is too restrictive. Métis leadership claims that the MNBC citizenship process is objectively verifiable. For many among them their Métis identify flows from a very definite view of 19th century history and geography with no room for divergence. Their identity has become standardized, frozen to look and act a certain way for political purposes. Many Métis people who themselves fit the definition are uncomfortable with this restrictive posturing because of its colonial underpinnings. Despite all the progress in defining themselves, Métis across Canada will struggle with inconsistent acknowledgement of rights by governments as well as jurisdictional avoidance. Governments deny our historical rights and choose to let the courts lead the day.

The Deputy Chair: President Henry, I am sorry to interrupt you, but we do have restricted time. If you could tighten up your comments, it would be much appreciated.

Mr. Henry: Sure. The commentary speaks for itself.

What we are just trying to get across to the Senate is that the Métis definition in British Columbia leaves a lot to be desired right now. There is a significant division in how we are identifying people. There is not enough research done and there is a significant amount of what we believe is Métis history. In our concluding comments we state that not all First Nations have one culture, one approach to who is a First Nation. First Nations in this province alone are made up of several nations. We believe the Métis history and the research would show something similar. Yes, we have some common identity and cultural practices, but clearly there is still a lot of history to be still researched in this province. We have been mandated to hold a summit that we will be convening shortly. We will be interested to see what comes out of that because we believe the people in B.C. are still yet to have a full disclosure on this issue.

Health Society et les Métis Commission for Children and Family Services. Alors à l'avenir, la B.C. Métis Federation s'attachera à tenir des discussions avec l'ensemble des organisations ou des organismes de prestation de services métis.

M. Henry : Je vais continuer avec la partie 2, si vous suivez le document. Pour parler rapidement de l'appartenance, nous avons créé l'organisation et en avons identifié les membres par l'intermédiaire de nos règlements administratifs. Ces derniers sont, en quelque sorte, conformes à ce que l'on connaît comme étant la définition nationale, être un Métis déclaré, être de descendance métisse, être accepté par la communauté métisse et être distinct des autres peuples autochtones. C'est essentiellement la définition que nous suivons et nous respectons en quelque sorte les renseignements généalogiques nécessaires pour valider les origines.

Je vais passer au numéro 3 à la page 9. L'identité continue d'être une question d'intérêt et elle le restera encore longtemps. Bien des gens croient que la définition officielle nationale et de la MNBC est trop restrictive. Les dirigeants métis font valoir que le processus de citoyenneté de la MNBC est objectivement vérifiable. Pour bien des gens parmi eux, l'identité métisse découle d'un point de vue bien arrêté sur l'histoire et la géographie du XIX^e siècle sans la moindre marge. Leur identité est devenue standardisée, figée pour leur permettre d'avoir une certaine apparence et d'agir d'une certaine façon à des fins politiques. Bien des Métis qui, eux-mêmes, correspondent à la définition ne sont pas à l'aise avec ces manières restrictives en raison de leurs fondements coloniaux. Malgré tous les efforts qu'ils ont mis à se définir, les Métis du Canada éprouveront des difficultés en raison de la reconnaissance inconstante de leurs droits par les gouvernements ainsi que les manquements juridictionnels. Les gouvernements refusent d'admettre nos droits historiques et choisissent de laisser trancher les tribunaux.

La vice-présidente : Monsieur Henry, je suis désolée de vous interrompre, mais notre temps est compté. Si vous pouviez resserrer vos commentaires, nous vous en saurions gré.

M. Henry : Bien sûr. Le commentaire parle de lui-même.

Ce que nous essayons de faire comprendre au Sénat est que la définition de Métis en Colombie-Britannique laisse beaucoup à désirer en ce moment. Nous n'identifions vraiment pas les gens de la même façon. On ne fait pas suffisamment de recherche et il y a une quantité considérable de ce que nous croyons être de l'histoire métisse. Dans notre conclusion, nous déclarons que toutes les Premières nations n'ont pas une culture unique, une seule vision des membres d'une Première nation. Juste dans notre province, les Premières nations sont formées de plusieurs nations. Nous croyons que l'histoire métisse et la recherche révéleraient quelque chose de semblable. Oui, nous avons une identité et des pratiques culturelles communes, mais il est clair qu'il reste beaucoup de recherches historiques à faire dans notre province. Nous avons eu pour mandat de tenir un sommet qui aura lieu bientôt. Nous serons intéressés de voir ce qui en ressort, car nous croyons que les gens de la Colombie-Britannique ne connaissent pas toute l'affaire.

The Deputy Chair: Thank you.

We will have a brief presentation from George and Terry Goulet. Are you doing separate presentations?

Terry Goulet, Metis Historian, as an individual: Yes, separate.

Klahowya tillieum — welcome, friends. My greeting to you is in Chinook Jargon, or *Chinuk Wawa*, the traditional trade Michif language of the Pacific Northwest. We are here today to discuss the Metis of British Columbia and in doing so we have no alternative but to discuss also the Metis across Canada. I am going to try and be as brief as I can. To do this at the end of this session we will provide each of you with a copy of our book, *The Metis in British Columbia: From Fur Trade Outposts to Colony*, so as to provide you with a better picture of that historical Metis that is just as valid as the homeland of the Metis in the very confined definition that has been presented to you by the Métis National Council and the various Metis organizations across Canada.

We also will be providing you with a portfolio and we have copies for the other members of your committee as well as your researcher. In that portfolio we have an article on the identity of the Metis versus the *Powley* case, which is extremely important because there have been a lot of misconceptions given to you concerning the *Powley* case. We also have an article on what is a nation, and I think that is something that needs to be addressed. Together with that we are giving you a folder showing various historic Metis sites and locations within British Columbia which will provide you with a very specific idea of that.

George Goulet is Metis; his parents were Metis; his grandparents were Metis; his great grandparents were Metis. His great grandfather was Pierre Delorme. Pierre Delorme was a member of Louis Riel's provisional government. He was the first member of Parliament for the federal constituency of Provencher when Manitoba became a province. He also was the first member of the legislature of Manitoba from the constituency of St. Norbert. At that time you could be a member of both constituencies. That was on his mother's side. On his father's side, his great uncle was Elzéar Goulet, the Metis martyr who was stoned to death on the banks of the Red River for his involvement in the Red River resistance. Today he proudly wears the Elzéar Goulet sash at this meeting.

What we want to do is express to you the importance of opening a dialogue on Metis identity in a much broader concept than is presently being offered to you.

I now defer to George.

George Goulet, Metis Historian, as an individual: Good morning, senators. The matters I am presenting you today are my own opinions and not of anyone else or any other organization.

The first opinion is when it comes to Metis identity there is no one-size-fits-all. I will give you examples. We have the Metis political organizations. The two national organizations as you know are the Métis National Council and Congress of Aboriginal

La vice-présidente : Merci.

George et Terry Goulet nous feront maintenant un bref exposé. Faites-vous chacun le vôtre?

Terry Goulet, historienne métisse, à titre personnel : Oui.

Klahow tillieum, bienvenue, mes amis. Je viens de vous saluer en jargon chinook ou *chinuk wawa*, langue commerciale métchif traditionnelle du nord-ouest du Pacifique. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler des Métis de Colombie-Britannique et, ce faisant, nous devons absolument parler des Métis de partout au Canada. J'essaierai d'être aussi succincte que possible. Pour ce faire, à la fin de la séance, nous vous remettons à chacun un exemplaire de notre livre, *The Metis in British Columbia : From Fur Trade Outposts to Colony*, pour vous donner une meilleure idée de ce Métis historique qui est aussi valide que la terre natale pour le Métis que la définition très restreinte qui vous a été présentée par le Ralliement national des Métis et les diverses organisations métisses au Canada.

Nous vous remettons aussi un dossier et nous avons des copies pour les autres membres de votre comité ainsi que votre analyste. Ce dossier contient un article sur l'identité des Métis par rapport à l'arrêt *Powley*, qui est extrêmement important, car l'on vous a donné beaucoup de fausses idées concernant l'affaire *Powley*. Nous avons aussi un article sur ce qui constitue une nation, et je pense que c'est une question qui doit être abordée. De plus, nous vous remettons une chemise contenant divers sites et emplacements historiques métis en Colombie-Britannique qui vous en donneront une idée très précise.

George Goulet est Métis; ses parents étaient Métis, tout comme ses grands-parents et ses arrière-grands-parents. Son arrière-grand-père était Pierre Delorme et il faisait partie du gouvernement provisoire de Louis Riel. Il a été le premier député de la circonscription de Provencher lorsque le Manitoba est devenu une province. Il a aussi été le premier député de l'Assemblée législative du Manitoba dans la circonscription de St. Norbert. À cette époque, vous pouviez être député des deux circonscriptions. C'était du côté de sa mère. Du côté de son père, son grand-oncle était Elzéar Goulet, le martyr métis qui a été lapidé sur les rives de la rivière Rouge pour sa participation à la Rébellion de la rivière Rouge. Aujourd'hui, il porte fièrement la ceinture d'Elzéar Goulet à cette réunion.

Nous voulons vous faire comprendre l'importance d'entamer un dialogue sur l'identité métisse dans un concept beaucoup plus large que celui qui vous est actuellement présenté.

Je cède maintenant la parole à George.

George Goulet, historien métis, à titre personnel : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Les opinions que je formulerai aujourd'hui sont les miennes et celles de personne d'autre ni d'aucune autre organisation.

La première opinion est que lorsqu'il est question d'identité métisse, il n'y a pas de réponse unique. Je vais vous donner des exemples. Nous avons les organisations politiques métisses. Comme vous le savez, les deux organisations nationales sont le

Peoples. The Métis National Council adopted a national definition about ten years ago, and we find that very restrictive, flawed in many respects. For example, it refers to a Metis being a person of historic Metis Nation ancestry. That is like saying an Italian is of Italian ancestry or a horse is a horse. There are other examples but the point is it is restrictive. On the other hand, the Congress of Aboriginal Peoples is too loose, too broad. It essentially amounts to self-identity, so there has to be something in between.

On the constitutional legal aspect, you are all aware of course of the *Powley* case decided in 2003. When this came out we thought it was a great win for the Metis people. In hindsight, it has proven very problematic. The way the Supreme Court defined a Metis community is far too restrictive. They defined it in terms of a geographic area. The Metis community is far more than that. It is a community of kinship, a community of shared relationships, a community of history, heritage and culture. That does not appear in the judgment. We have other problems with that judgment. If a Metis wants to establish his claim under section 35, the court said it would have to deal with matters on a case-by-case basis. If a Metis has to go through numerous courts to establish a constitutional right, and probably bankrupt himself in the process, that is not much of a right.

The next aspect of Metis identity is self-identity. This is used by Statistics Canada, by many children and family service groups and by schools. It was even used by the Province of British Columbia in a press release last year when it referred to 60,000 Metis in the province. We are sure many of them simply self-identify.

The approach we favour — at least I favour and I believe my wife Terry does — is a sociocultural approach to being Metis. Being Metis is far more socio-cultural than biological, political or constitutional. It means someone feels in the depths of their being that they are Metis. As Senator Raine said a few moments ago, they feel it in their heart and soul. To be accepted as a Metis in this category requires that one have some Aboriginal ancestry, that they participate in the Metis community, they contribute to it, they are accepted by it and recognized by it.

I will give you an example of quite a famous Metis in Canada, David Bouchard, a well renowned Metis author, a member of the Order of Canada and Governor General award winner. He was President of the Victoria Métis Council. When he applied for membership in the Métis Nation of British Columbia, he was rejected because he could not prove his ancestry in the Metis Nation homeland which is ill defined and we do not think extends to Ontario or west of the Rocky Mountains, so we think there should be a more liberal, generous — pardon the word

Ralliement national des Métis et le Congrès des Peuples Autochtones. Le Ralliement national des Métis a adopté une définition nationale il y a une dizaine d'années, et nous la trouvons très restrictive et défectueuse à bien des égards. À titre d'exemple, elle dit du Métis qu'il descend des Métis de souche. Cela revient à dire qu'un Italien est de souche italienne ou qu'un cheval est un cheval. Il y a d'autres exemples, mais là où je veux en venir est que cette définition est restrictive. Cela dit, celle du Congrès des Peuples Autochtones est trop vague, trop large. Elle revient essentiellement à la déclaration d'identité, alors il faut trouver un juste milieu entre les deux.

Du point de vue légal et constitutionnel, vous connaissez tous bien sûr l'arrêt *Powley* rendu en 2003. À l'époque, nous pensions que c'était une grande victoire pour les Métis. Avec du recul, il s'est révélé être très problématique. La façon dont la Cour suprême a défini les Métis est beaucoup trop restrictive. Elle les a définis en fonction de la région géographique. La collectivité métisse est beaucoup plus que cela. C'est une collectivité de parenté, de relations partagées, d'histoire, de patrimoine et de culture. L'arrêt n'en fait pas état. Nous avons d'autres réserves à l'égard de ce jugement. Si un Métis veut établir une demande sous le régime de l'article 35, les tribunaux ont dit qu'ils devraient traiter les affaires au cas par cas. Si le Métis doit passer par une série de tribunaux pour établir un droit constitutionnel, et probablement faire faillite en cours de route, ce n'est pas vraiment un droit.

Le prochain aspect de l'identité métisse est l'auto-identification, concept utilisé par Statistique Canada, de nombreux groupes de services à l'enfance et à la famille, et des écoles. Même la Colombie-Britannique s'en est servi dans un communiqué diffusé l'an dernier au sujet des 60 000 Métis que compte la province. Nous sommes convaincus que de nombreux Métis se déclarent tout simplement être Métis.

L'approche que nous privilégions — du moins celle que moi et, je crois, ma conjointe Terry privilégions — consiste à envisager l'identité métisse sous l'angle socioculturel. L'identité métisse est bien plus socioculturelle que biologique, politique ou constitutionnelle. Cela signifie qu'une personne sent au fond d'elle même qu'elle est métisse. Comme le sénateur Raine l'a souligné il y a quelques instants, les gens sentent qu'ils sont métis dans leur cœur et leur âme. Pour être accepté comme Métis dans cette catégorie, il faut compter des Autochtones parmi ses ancêtres, en plus de prendre une part active au sein de la communauté métisse, d'y apporter une contribution, d'y être accepté et d'y être reconnu.

Je vous donnerai l'exemple d'un Métis bien connu au Canada, David Bouchard, un auteur métis renommé, membre de l'Ordre du Canada et récipiendaire du prix du gouverneur général. Il a été président du Victoria Métis Council. Quand il a demandé à devenir membre de la Métis Nation of British Columbia, il a essuyé un refus parce qu'il ne pouvait prouver son ascendance sur la terre ancestrale de la nation métisse. Cette terre est mal définie, et nous ne considérons pas qu'elle englobe l'Ontario ou s'étende à l'ouest des Rocheuses. Nous jugeons donc que l'interprétation

“liberal” — liberal, generous interpretation. I am using the expression used by the Supreme Court of Canada in the *Sparrow* case in interpreting the Constitution and we do not think they interpret it in that way in the *Powley* case. Thank you.

Ms. Goulet: I think the word you might appreciate is “inclusive.”

The Deputy Chair: Thank you very much for your presentations. Before we begin, I was wondering if I could ask the Goulets to submit a short written summary of what you have said today. You clearly have written materials, written books and so on, but if you could encapsulate what you gave to us this morning, we would be glad to receive it.

Mr. Goulet: We would be happy to do that.

Ms. Goulet: We are more than happy to do that.

The Deputy Chair: The whole panel has presented a view on the whole issue of Metis identity. With any kind of identification there will always be the issue of whether it is too stringent or not stringent enough. I think the crux of what you are saying today is that the stringency is perhaps too tight in that it is disallowing some members whom you think should be included.

Senator Raine: Thank you very much for coming.

We know that this issue is very complex and that there are probably more questions than answers. In one of the presentations we heard is the need to define quite tightly who is a Metis in order to ensure that privileges reserved for them are filled by the proper people. For instance, at the University of Saskatchewan in the medical faculty they have ten seats reserved for Aboriginal and Metis people, and they are now quite concerned that there are organizations who give out Metis cards without following the national definition that seems to be accepted by most people.

My question is for Mr. Henry. Is there no way you can work with the Métis Nation of British Columbia to resolve the differences so that there would be one organization, one registry for Metis people in British Columbia, or could you define your roles differently and somehow work together, or are the roots of your organizations too different?

Mr. Henry: I will try and answer that the best I can. The issue of working together has never been one that we have not wanted. I just want to be clear with the Senate. We have invited that conversation on several occasions. The issue of politics in B.C. has been divided so significantly because of issues not necessarily around only identification. So we have been on record, we have sent letters. That has not been our issue, to not sit down and talk, just to be very frank about that.

devrait être plus généreuse et libérale, si vous voulez bien me pardonner d'utiliser ce mot. J'emploie d'expression utilisée par la Cour suprême dans l'affaire *Sparrow* dans son interprétation de la Constitution, interprétation qui diffère, selon nous, de celle faite dans l'affaire *Powley*. Merci.

Mme Goulet : Je crois que le mot « inclusif » conviendrait.

La vice-présidente : Merci beaucoup de vos exposés. Avant de commencer, je me demandais si je pourrais demander aux Goulet de remettre un bref résumé écrit de leur propos d'aujourd'hui. Vous avez, à l'évidence, des documents et des ouvrages écrits, mais si vous pouviez résumer ce que vous avez dit ce matin, nous aimerions en obtenir copie.

M. Goulet : Nous serions heureux de le faire.

Mme Goulet : Nous sommes plus qu'heureux de le faire.

La vice-présidente : Le groupe des témoins a donné son avis sur la grande question de l'identité des Métis. Dès qu'il est question d'identification, on se demandera toujours si on se montre trop strict ou laxiste. Je crois que ce que vous nous dites essentiellement aujourd'hui, c'est que vous considérez que les exigences trop strictes entraînent le rejet de certaines personnes qui, selon vous, devraient être incluses.

Le sénateur Raine : Je vous remercie beaucoup de comparaître.

Nous savons que le sujet est fort complexe et qu'il y a probablement plus de questions que de réponses. Dans l'un de vos exposés, vous avez indiqué qu'il faut définir très précisément ce qu'est un Métis pour veiller à ce que les privilèges réservés aux Métis soient accordés à qui de droit. Par exemple, à la faculté de médecine de l'Université de la Saskatchewan, 10 sièges sont réservés aux Autochtones et aux Métis. On craint maintenant que des organisations délivrent des cartes de Métis en faisant fi de la définition nationale qui semble être acceptée par la plupart des gens.

Je pose donc la question suivante à M. Henry : ne pouvez-vous pas collaborer avec la Métis Nation of British Columbia pour aplanir les différends afin qu'il n'existe qu'une organisation et qu'un registre pour les Métis en Colombie-Britannique? Pourriez-vous définir vos rôles différemment et collaborer d'une manière quelconque, ou vos organisations sont-elles fondamentalement trop différentes?

M. Henry : Je m'efforcerai de vous répondre de mon mieux. Au chapitre de la collaboration, je tiens à ce que le Sénat sache clairement qu'il n'y a jamais eu de manque de bonne volonté de notre part. Nous avons tenté d'amorcer le dialogue à plusieurs occasions. La question des politiques suscite beaucoup de division en Colombie-Britannique, pour des raisons qui ne concernent pas nécessairement l'identification. Nous avons donc entrepris des démarches officielles et envoyé des lettres. À dire bien franchement, ce n'est pas que nous ne voulions pas discuter.

Our Metis federation came about because there is a groundswell of people who are saying that they do not want to be involved in this anyway. I think it is past that pendulum. I have been involved in Metis politics for many years, and I have seen organizations rise and fall. I think right now in B.C. the pendulum has swung so far. The financial and administrative issues facing that organization are substantive. The question that a lot of us have out there and have had for several years, although federal and provincial officials have continued to stand by and allow it to unfold, is in my view substantive. When the public fully realizes the gravity of the situation I think it is going to be a substantive issue that someone will have to answer for. You cannot let a non-profit organization go millions in debt. The question will become what could have prevented this, because that fundamentally for many of our leadership today is what really split our nation apart.

I say this with the utmost respect. There is a lot of rhetoric about what people are doing and what they are not doing. At the end of the day our people want their culture, their programs, their service delivery taken care of in a responsible manner, and that has led to some substantive issues. Again, in saying that, organizations have to be willing to have a respectful dialogue and take responsibility for the situations. In B.C., I just think that the pendulum has swung so far that I think it is going to be next to impossible at this point.

Senator Raine: I see that you accept as the genealogical qualifications you require membership in the Métis Nation B.C.?

Mr. Henry: That is correct.

Senator Raine: So that work that is being done is not the issue?

Mr. Henry: I think that the work that has been done so far is sufficient. We are not sitting around. We have been mandated. We went around the province again in the last few months and this identification issue is very big for the Metis people in British Columbia. Myself, I am one of those people that came from scrip, came from the homeland, but there is a lot of mixed blood ancestry here that George and Terry are referring to that has yet to be fully realized. Under the current system, all these people are not included in that process. We are trying to figure out how to address that. This has impacts on what they can access for services in some respects; it impacts on having a voice at a table with government. There are all sorts of reasons why this needs a serious look. We accept part of it but what we are saying is we have been mandated to have another summit about this because people want to reopen it. We know it is a complex issue.

I am a Metis studies major from university as well. I understand the history of what I have been taught so far and my own family history. What we are trying to say to governments is — when I hear things like we should tighten it up, it is easy to

Notre fédération des Métis a vu le jour parce qu'un nombre croissant de gens disent ne pas vouloir participer à ce processus de quelque manière que ce soit. Cette tendance a fait son temps, selon moi. Je m'occupe des politiques relatives aux Métis depuis des années, et j'ai assisté à l'essor et à la chute d'organisations. À mon avis, les choses ont été assez loin en Colombie-Britannique. L'organisation est aux prises avec des difficultés financières et administratives substantielles. La question que nombre d'entre nous se posons depuis plusieurs années, pendant que les fonctionnaires fédéraux et provinciaux restent les bras croisés et laissent les choses aller, est selon moi très grave. Quand le public saisira pleinement la gravité de la situation, quelqu'un devra rendre des comptes sur ce problème très sérieux. On ne peut pas laisser une organisation sans but lucratif accumuler des millions de dollars de dettes. On se demandera alors ce qu'on aurait pu faire pour éviter pareille dérive, car fondamentalement, c'est la question qu'un grand nombre de nos chefs considèrent comme étant la cause du schisme qui divise notre nation.

Je le dis avec le plus grand respect. On parle beaucoup à tort et à travers sur ce que les gens font et ne font pas. Mais ce que notre peuple veut au bout du compte, c'est qu'on s'occupe de façon responsable de sa culture, de ses programmes et de sa prestation de services, et c'est ce qui a provoqué de graves problèmes. Ici encore, quand je dis cela, les organisations doivent être disposées à échanger de façon respectueuse et à assumer la responsabilité de la situation. En Colombie-Britannique, les choses ont été si loin qu'il sera presque impossible de corriger la situation.

Le sénateur Raine : Je vois que vous acceptez les documents généalogiques pour les demandes d'adhésion à la Métis Nation of British Columbia?

M. Henry : En effet.

Le sénateur Raine : Le problème ne vient donc pas des efforts actuellement déployés?

M. Henry : Je crois que le travail accompli jusqu'à présent est suffisant. Nous ne restons pas inactifs. Nous sommes saisis d'un mandat. Au cours des derniers mois, nous avons de nouveau parcouru la province et constaté que la question de l'identification revêt une importance cruciale pour les Métis de la Colombie-Britannique. Je viens moi-même d'une terre ancestrale visée par un certificat de Métis. Il reste toutefois beaucoup de questions d'ascendance mixte à résoudre, comme George et Terry l'ont fait remarquer. Dans le système actuel, tous ces gens sont exclus du processus. Nous nous efforçons de corriger la situation, qui a des répercussions sur l'accès de ces personnes aux services et leur capacité de se faire entendre du gouvernement. Il y a toutes sortes de raisons pour s'attaquer sérieusement à la question. Nous l'acceptons en partie, mais considérons que nous avons été mandatés pour tenir un autre sommet parce que les gens veulent rouvrir le dossier. Nous savons que la question est complexe.

Je fais moi aussi des études universitaires spécialisées sur les Métis. Je comprends l'histoire qu'on m'a enseignée jusqu'à présent et l'histoire de ma propre famille. Ce que nous voulons dire aux gouvernements, c'est qu'il est facile d'affirmer qu'il faut

say that in places where it is very clear. In British Columbia there has been very minimal scrip in this province, although there was mixed blood communities. Does that mean to say that we do not have it clearly defined that these people are not Metis? I do not agree with that statement. I would never agree with that.

Senator Raine: I appreciate that.

In your studies, did you ever study the Sami people in Norway?

Mr. Henry: I have actually, not studied them but I have read some literature. I do a lot of Aboriginal tourism and I was very surprised with indigenous tourism of the Sami people. It is quite interesting. I found it similar in a lot of respects, some of their history and their story.

Senator Raine: We were privileged in the Senate to have a presentation by members of the Sami community and their parliamentarians. By self-identifying as a Sami person, you can decide to vote for a Sami representative in the parliament. They have some specific rights in the North with some fishing territory and also they are the only ones allowed to herd the reindeer. There are Sami people living throughout Norway. When I asked them what entitlements Sami people get in the rest of Norway apart from the North. They sort of looked at me as if I was crazy and they said Norway has very good social programs and good education programs and health and we have access to that just like any Norwegian. I said, why would anyone want to be a Sami then? To preserve our language and culture, and that is what binds them together. It might be a good model for the Metis.

The Deputy Chair: Do you want to make a comment?

Mr. Henry: I have one quick comment. That is what we are trying to get across to the committee. When I hear George talk about sociocultural, I think of the Michif language my grandparents spoke. What I heard around the table, there is not a lot going on to help preserve that right now and we have a deep-seated fear about how we maintain that. My historic community was from around Batoche, but I am here in British Columbia. That does not mean I am not Metis anymore. It just means that maybe I have a different understanding — I am not going to shoot a moose, if there ever was one, on Whistler. That is the issue that we are trying to wrestle with and I think that needs to be seriously addressed.

The Deputy Chair: As a follow-up to the membership issue, what would you estimate is the percentage or the proportion of people who fall out of the category of being eligible for membership in MNBC?

Mr. Henry: Of the self-identified Metis people in B.C., I would say it is well over 50 per cent. It is substantive. Of the 60,000, I would think it is at least 50 per cent if not more. There are the Hudson Bay Company forts and the Northwest Company in

resserrer les critères là où la situation est limpide. En Colombie-Britannique, bien peu de certificats de Métis ont été délivrés, malgré la présence de communautés métisses. Cela signifie-t-il que parce que les critères ne sont pas clairement définis, ces personnes ne sont pas métisses? Ce n'est pas, et ne sera jamais, mon avis.

Le sénateur Raine : Je comprends.

Dans vos études, avez-vous déjà étudié le peuple Lapon, en Norvège?

M. Henry : Je n'ai pas fait d'études sur les Lapons, mais j'ai lu certains ouvrages sur eux. Je fais beaucoup de tourisme autochtone et j'ai été fort étonné par ce que le peuple lapon propose à cet égard. C'est très intéressant. J'ai relevé des similitudes au chapitre de l'histoire et du vécu.

Le sénateur Raine : Les sénateurs ont eu le privilège d'entendre un exposé offert par des membres de la communauté laponne et leurs parlementaires. Toute personne s'identifiant comme Laponne peut décider de voter pour un représentant lapon au Parlement. Dans le Nord, les Lapons ont des droits précis en ce qui concerne le territoire de pêche; ils sont en outre les seuls à pouvoir tenir des troupeaux de rennes. Il y a des Lapons qui vivent dans toutes les régions de la Norvège. Quand je leur ai demandé quels droits leur étaient accordés dans le reste de la Norvège, en dehors du Nord, ils m'ont regardé comme si j'étais fou. Ils ont indiqué qu'ils jouissent d'excellents programmes sociaux, de solides programmes d'éducation et de soins de santé, auxquels ils ont accès comme tout autre Norvégien. Je leur ai alors demandé pourquoi quelqu'un voudrait devenir lapon, ce à quoi ils ont répondu que c'était pour préserver leur langue et leur culture, les éléments qui les gardaient unis. Voilà un bon modèle dont pourraient s'inspirer les Métis.

La vice-présidente : Voulez-vous intervenir?

M. Henry : J'aimerais faire brièvement remarquer que c'est ce que nous essayons de faire comprendre au comité. Quand George évoque l'aspect socioculturel, je me rappelle la langue méchif que mes grands-parents parlaient. D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, je constate qu'on ne fait pas grand-chose pour préserver cette langue actuellement. Je m'inquiète énormément de ce qu'on peut faire pour sauver cette langue. Ma communauté historique vient des environs de Batoche, mais me voici en Colombie-Britannique. Cela ne signifie pas que je ne suis plus Métis, simplement que je comprends peut-être les choses différemment. Je ne vais pas abattre d'original à Whistler, si jamais il y en a eu à cet endroit. C'est la question que nous tentons de résoudre, et je crois qu'il faut s'y attaquer sérieusement.

La vice-présidente : Pour continuer sur le sujet de l'appartenance, quel serait, selon vous, le pourcentage ou la proportion de gens qui n'entrent pas dans la catégorie de personnes pouvant devenir membres de MNBC?

M. Henry : Je dirais que c'est bien plus de la moitié des Métis s'identifiant comme tels en Colombie-Britannique. C'est considérable. Des 60 000 Métis, je dirais que c'est au moins 50 p. 100, si ce n'est davantage. Il faut tenir compte des forts de la

B.C.. With respect to how those communities integrated, a substantive number of people are sort of sitting in limbo, do not have representation, do not take part in their own governance which is another inherent right, so it is a substantive issue in British Columbia.

The Deputy Chair: You were saying there were fur trading posts in B.C. I think there were forts in the Interior, in the Okanagan Valley. Those people would have established a community around the fort and would never have participated in the scrip, as it were, so those types of communities would not be eligible according to the definition of membership by MNBC. Is that what you are saying?

Mr. Henry: Yes, that is what I am saying. It is important for this Senate committee to have an awareness that the scrip commissions stopped around 1899. They just did not bother coming to many of the communities. A couple pieces of land scrip were issued, and I gave one example. We have been able to identify a couple of handfuls that we have been researching as half-breed scrip, but there are still a lot more. I think Terry or George could answer better because they have done a lot of research around the fur trade posts.

Ms. Goulet: What you have to go back to is the North West Company and their job. The *Powley* decision specifically states, and this is the pearl of the gem in the *Powley* decision, that the genesis of the Metis people occurred post-European contact and pre-European control. Now, prior to the *Powley* case, all Aboriginal cases appearing in the courts had to prove pre-European contact. So what you have to look at is when did the people come into British Columbia, the Europeans? As Bruce Dumont admitted, they came in the late 1700s. They came with the three great explorers and they all belonged to the North West Company. They all built forts. Prior to their merging with the Hudson Bay Company in 1821 under the continuing name of the Hudson Bay Company there was something like 71 forts in the Pacific Northwest, and those communities built up around them. They became the cities, the towns and the communities that are part of British Columbia today.

The Deputy Chair: Thank you for that clarification.

I have one other question with regard to the membership cards that the B.C. Métis Federation issues. What advantage would there be to having one? Who would recognize them? Would that make a cardholder eligible for harvesting or programs or services?

Mr. Henry: Programs and services are supposed to be for self-identified. Here is the crux of one of the issues. Unfortunately often these programs and services get politicized so we would argue that yes, they are supposed to be eligible for programs and services. We see governance very different for the Metis people in this province. One of the issues that has created some of political

Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest dans la province. Pour ce qui est de l'intégration de ces communautés, un grand nombre de gens sont en quelque sorte suspendus dans les limbes, sans représentation ni participation au sein de leur propre gouvernement, alors que c'est un autre droit inhérent. C'est donc un problème de taille en Colombie-Britannique.

La vice-présidente : Vous disiez qu'il existe des postes de traite des fourrures en Colombie-Britannique. Il me semble qu'il y avait des forts dans le secteur de l'intérieur, dans la vallée de l'Okanagan. Les gens ont établi des communautés autour de ces forts, n'ont jamais reçu de certificats de Métis et ne sont donc pas admissibles selon la définition de membres de la MNBC. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Henry : Oui, c'est ce que je dis. Il importe que le comité sénatorial comprenne que les commissions de certificats de Métis ont disparu vers 1899. Elles n'ont tout simplement pas pris la peine d'aller dans un grand nombre de communautés. Quelques concessions ont été délivrées, et je vous donnerai un exemple. Nous avons pu retrouver quelques certificats d'argent ou terres attribués à des Métis, mais il en existe bien plus. Je crois que Terry ou George pourraient mieux vous répondre, car ils ont effectué beaucoup de plus de recherches dans les environs des postes de traite des fourrures.

Mme Goulet : Il faut en revenir à la Compagnie du Nord-Ouest et à ce qu'elle a fait. L'intérêt principal de l'arrêt *Powley* vient du fait qu'il stipule clairement que le peuple Métis a vu le jour entre le premier contact des Indiens avec les Européens et la mainmise effective de ces derniers sur le territoire. Avant cette affaire, tous les Autochtones dont la cause était entendue par les tribunaux devaient prouver qu'il y avait eu contact avant l'arrivée des Européens. Il faut donc déterminer quand les Européens sont arrivés en Colombie-Britannique. Comme Bruce Dumont l'a admis, c'est à la fin des années 1700. Ils sont arrivés avec les trois grands explorateurs et travaillaient tous pour la Compagnie du Nord-Ouest. Ils ont tous édifié des forts. Avant que la compagnie ne se fusionne à la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1821 pour poursuivre ses activités sous ce dernier nom, le Nord-Ouest du Pacifique comptait environ 71 forts, autour desquels les communautés se sont constituées pour devenir les agglomérations, les villes et les communautés qui parsèment aujourd'hui la Colombie-Britannique.

La vice-présidente : Merci d'avoir apporté cet éclaircissement.

J'ai une autre question au sujet des cartes de membre que délivre la B.C. Métis Federation. Quel avantage procurent-elles? Qui en reconnaîtrait la valeur? Rendraient-elles leur titulaire admissible aux droits de récolte, aux programmes ou aux services?

M. Henry : Les programmes et les services sont censés s'adresser aux Métis qui se sont désignés comme tels. C'est là que réside le noeud d'un des problèmes : malheureusement, ces programmes sont souvent détournés à des fins politiques. On peut alors faire valoir que certains sont effectivement censés y être admissibles. Nous considérons que la gouvernance est très

turmoil we are in is we think there should be a complete separation between service delivery and governance which is not there right now. That would make service delivery objective and fairly accessible for everyone that is applying and that is not the case we believe today.

Our card today, was launched this past year. We have been quite pleased by it and we continue to meet with governments. In fact, we just met with the provincial minister last week. We continue to build awareness about what our organization is doing, and last week there was finally some movement in terms of the province saying that they agree to sit down and start some bilateral conversations with our organization because we clearly have a legitimate mandated base from a number of communities in this province. That presents a real future and growing challenge to the whole issue in the sense of how programs are administered.

I will leave you with this: We have no interest in delivering programs. There needs to be a provincial governing body that provides policy and provides guidance for consultation and all the industry and the other things we deal with on a day-to-day basis. We think right now there is a lot of work that needs to be done to correct a lot of things.

The Deputy Chair: When we were in Saskatchewan, we heard from representatives from the University of Saskatchewan with regard to people trying to apply to the college of medicine and they actually contacted the Saskatchewan Human Rights Commission. With respect to your membership issues, do you have any dealings with any of the Human Rights Commissions in British Columbia?

Mr. Henry: Not yet, but we have started to look at that for sure. If I understand the question or the comment correctly, we have serious concerns about people being left out of services because they are a member of the B.C. Métis Federation. We absolutely are looking at that. There are cases where people have gone in for support for various programs and they have been told their card is not recognized. In fact, I submitted a document to you as some evidence for the committee out of the newsletter. I think it was referenced in the opening comments. It was a document put out in the spring and it says *Do Not Be Fooled, Know the Facts* and it gives a checklist of what you are accessible to with Métis Nation B.C. registry or other B.C. Metis registry organizations and this kind of stuff. Considering the fact that the organization benefits from supporting or allegedly providing services to 60,000 people they cannot politicize programs and services. I can understand the politics and the governance, but I take strong exception to the program and service delivery being politicized. This is why we continue to say to government there needs to be a complete re-look at this and you have to take this serious because this is, for all intents and purposes, discriminatory in its nature and it is what it is.

différente pour les Métis dans cette province. Les remous politiques actuels viennent notamment du fait que nous avons préconisé une séparation totale de la prestation de services et de la gouvernance, contrairement à ce qui se fait actuellement. Cette mesure assurerait une prestation de services objective et aisément accessible pour tous ceux qui présentent une demande. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent aujourd'hui, croyons-nous.

La carte en vigueur aujourd'hui a été lancée au cours de la dernière année. Nous en sommes très satisfaits et nous continuons de rencontrer les gouvernements. En fait, nous avons rencontré le ministre provincial la semaine dernière. Nous continuons de faire connaître les actions de notre organisation, et les choses ont enfin évolué la semaine dernière. La province a indiqué qu'elle acceptait d'entamer des échanges bilatéraux avec notre organisation, puisque cette dernière est clairement appuyée par le mandat légitime que lui ont confié un certain nombre de communautés de la province. Voilà qui présente un défi de taille pour l'avenir dans ce dossier, car il faudra voir comment les programmes sont gérés.

Je terminerai en vous indiquant que nous ne nous intéressons pas à l'exécution de programme. Il faut qu'une instance dirigeante provinciale prodigue des politiques et des conseils en ce qui concerne les consultations, l'ensemble de l'industrie et les autres aspects avec lesquels nous devons composer quotidiennement. À notre avis, il y a fort à faire pour rectifier bien des problèmes.

La vice-présidente : Quand nous étions en Saskatchewan, des représentants de l'Université de la Saskatchewan nous ont expliqué que certaines personnes tentaient de s'inscrire au collège de médecine et qu'on avait fait appel à la Saskatchewan Human Rights Commission à ce sujet. Avez-vous eu des démêlés avec la Human Rights Commissions in British Columbia concernant l'appartenance?

M. Henry : Pas encore, mais chose certaine, nous avons commencé à nous pencher sur la question. Si je vous ai bien compris, nous nous inquiétons beaucoup de ceux qui pourraient se retrouver sans service parce qu'ils sont membres de la B.C. Métis Federation. Nous examinons certainement la question. Certaines personnes ont fait appel à divers programmes et se sont fait répondre que leur carte n'était pas acceptée. En fait, je vous ai remis un document tiré du bulletin à titre de preuve. Je crois qu'il en a été question dans les exposés. Il s'agit d'un document publié au printemps portant l'intitulé *Do Not Be Fooled, Know the Facts*; il dresse la liste des services dont on peut se prévaloir auprès des organisations figurant au registre de la Métis Nation B.C. ou d'autres entités. Étant donné que les organisations tirent des avantages quand elles sont censées fournir des services et du soutien à 60 000 personnes, il ne peut être question de politiser les programmes et les services. Je peux comprendre les politiques et la gouvernance, mais je m'oppose fermement à la politisation des programmes et des services. C'est pourquoi nous continuons de dire au gouvernement qu'il faut tout revoir de fond en comble et prendre l'affaire au sérieux, car c'est, à toutes fins pratiques, intrinsèquement discriminatoire. Les choses sont ainsi.

Senator Raine: Everything you are saying is also valid for off-reserve Aboriginals, urban Aboriginals. Are we maybe going down the wrong path of having a differentiation in services based on your roots as opposed to based on your needs?

Mr. Henry: There was a time in my life when I believed the Metis-specific agenda was very important but seeing what has unfolded — and I have been around this for a lot of years. There is a difference between program and service delivery versus cultural/political governance in a lot of ways. I would have to agree that this whole urban Aboriginal approach needs to be seriously looked at. Who is delivering services? Who is accountable for the services? Who is really the voice of that urban community?

Take the Aboriginal off-reserve people in B.C. The current organization is defunct. It is really not functioning in terms of providing a voice for these people to help shape the programs and services, so always I wonder how these programs and services they keep handing them out are being guided? Who is supporting them? I think there needs to be a broader approach to urban programming for sure.

Senator Patterson: I thought Mr. Goulet had an interesting take that the *Powley* case looked like a great leap forward, which turned out to be a disappointment, if I am correctly summarizing what he said.

Mr. Henry, I noted in your presentation that essentially you are rejecting the Supreme Court's view of the definition of a Metis as being narrow based on a colonial history and too restrictive. I think that the Métis National Council and the Métis Nation of B.C. are taking a different approach that *Powley* is the way to define Metis. I am not slavish to the Supreme Court. They could well be wrong and probably have been, but how do you overcome that? It is a respected body and, for better or worse, their ruling has shaped government policy. How do you justify or explain how this can be gotten around? I hope this is not a difficult question because I am asking myself that same question, how do we get around that with all the weight of the Supreme Court?

Mr. Henry: I will do my best to answer it. I can only share what my understanding is of that case.

The *Powley* case did not define the Metis. It set the test for how Metis harvesting rights could be asserted. It did not define the Metis. It said if you want to exercise hunting, some sort of harvesting practice, here are 15 points critical to meet that test. So there is a difference between exercising your rights and identifying as a Metis person who lives outside of your area which is the issue a lot of Metis who have migrated to other parts of Canada face. I am not saying that the definition or the Supreme Court of Canada got it wrong. They did not define the Metis. In fact, in the court ruling they said it is not a definition. What they said is, "Here is

Le sénateur Raine : Tout ce que vous nous dites s'applique aussi aux Autochtones hors réserve, aux Autochtones urbains. Faisons-nous fausse route en distinguant les services en fonction de vos origines plutôt qu'en fonction de vos besoins?

M. Henry : J'ai cru à un certain moment que le programme propre au Métis était très important, mais voyant comment les choses se sont passées... et je m'intéresse à la question depuis de nombreuses années. Il y a une distinction à faire entre la prestation de programmes et de services et la gouvernance culturelle et politique, et c'est vrai à bien des égards. Je suis d'accord pour dire qu'il impératif de se pencher sérieusement sur la question des Autochtones urbains. Qui offre les services? Qui est responsable des services? Qui fait valoir les intérêts de cette communauté urbaine?

Pensons aux Autochtones hors réserve en Colombie-Britannique. L'organisation actuelle est désuète. Elle ne permet pas du tout à ces personnes de se faire entendre pour aider à façonner les programmes et les services. Je me demande toujours sur quoi se basent les programmes et les services qu'on continue à offrir. Qui soutient tout cela? Il m'apparaît évident qu'une approche plus vaste est requise pour l'élaboration des programmes urbains.

Le sénateur Patterson : J'ai aimé le point de vue de M. Goulet concernant l'affaire *Powley*. Malgré les grands espoirs que cela avait suscités, le résultat a été décevant. J'espère avoir bien résumé ses propos.

Monsieur Henry, d'après ce que vous nous avez dit dans votre exposé, vous n'êtes pas d'accord avec la Cour suprême concernant son interprétation de la définition de « Métis », car vous la trouvez trop restrictive et trop axée sur l'histoire coloniale. Je crois que le Ralliement national des Métis et la Métis Nation of B.C. considèrent cependant que la définition de Métis donnée dans l'affaire *Powley* est celle à adopter. Je ne suis pas à la dévotion de la Cour suprême. Il est bien possible qu'elle se trompe, et elle l'a probablement déjà fait, mais que pouvez-vous y faire? C'est une institution respectée et sa décision a, pour le meilleur et pour le pire, façonné la politique du gouvernement. Si vous pensez pouvoir la contourner, comment allez-vous pouvoir le justifier ou l'expliquer? J'espère que ce n'est pas une question piège, parce que je me la pose moi-même. Avec tout le poids de la Cour suprême, comment contourner sa décision?

M. Henry : Je vous répondrai du mieux que je peux. Je ne peux que vous dire ce que je comprends de cette affaire.

L'arrêt *Powley* ne vise pas à définir la notion de « Métis ». Il établit les critères entourant la reconnaissance des droits de récolte des Métis. Il ne s'agissait pas de définir le terme « Métis ». Le jugement établissait 15 critères essentiels pour pouvoir exercer ses droits de chasse et de récolte. Il y a donc une différence entre exercer ses droits et s'identifier comme un Métis vivant en dehors de sa collectivité, ce qui pose un défi pour bien des Métis qui ont migré vers d'autres régions du Canada. Je ne dis pas que la définition est mauvaise ni que la Cour suprême se trompe. Elle n'a pas défini la notion de « Métis ». En fait, dans son jugement, la

the test.” In B.C. itself because of the lack of research, I think there are historic areas of this province where Metis could exercise section 35 rights. I absolutely am convinced of that from the initial work we have been doing.

You are going to hear from Kelly Lake right away. They have a long, well-known history in this province. They do not work with the Métis Nation in B.C.; they do not work with Métis National Council. Yet every season they go out and harvest, they hunt and fish and Wildlife does not bother them. They did not need a card for that. There are things happening irrespective of any political agendas or governance or anything else. I think the struggle that we all have in identifying Metis is how do we tackle those issues in a responsible way?

A lot of people within the MNBC — because I used to be one of them — were also led to believe we were going to get rights because we got that card. That is not true. I could have an MNBC card and I can assure you if I go out fishing in B.C. in the summer, chances are the Fish and Wildlife or someone is going to charge me and it has happened many times over. In fact, I was at the MNBC when we lost the case called the *Wilson* case in 2004. That card does not necessarily mean you are going to get rights. I think a lot of Metis people across this country have been somewhat at times misinformed as to the extent what these cards can or cannot do. What I would say is we need a significant amount of public education, and there needs to be some more support for understanding Metis culture and how these communities are connected. I am not suffering as a Metis person because the government does not recognize section 35. I like the Sami example. I have access to services, but what I am striving for and I hear a lot of families striving for is they want to keep their kinship connection, social cultural connections and where communities are exercising their rights, great, let us identify those because there is not a whole lot left out there. If we do not do something to deal with this definition we are going to have flawed misconceptions, which is what I am trying to submit in my paper and that is what I am more concerned about than anything.

Mr. Goulet: Both MNBC and *Powley* require an ancestral connection to historic community and recognition by a current community. Well, literally that would mean that for me to exercise my rights I would have to move back to Manitoba and sit on the corner of Portage and Main and shoot a moose if it happened to come by because my only ancestral connection is to Red River. I think the Supreme Court could broaden that in a forthcoming case by saying that the Metis community in Sault Ste Marie was a geographic area but a Metis community in a particular area of the West was a community of kinship, cultural heritage and that sort of thing.

cour indique qu'il ne s'agit pas d'une définition. Elle énonce plutôt des critères. Dans la province de la Colombie-Britannique seulement, faute de plus de recherche, je sais qu'il y a des régions historiques où les Métis pouvaient exercer leurs droits en vertu de l'article 35. À la lumière des travaux préliminaires que nous avons effectués, je suis absolument convaincu de cela.

Vous allez rapidement entendre parler de Kelly Lake. C'est une collectivité qui est bien connue dans la province et qui a une longue histoire. Elle ne travaille pas avec la Métis Nation of B.C., non plus avec le Ralliement national des Métis. Pourtant, à chaque saison, les membres de cette collectivité partent aux récoltes, à la chasse et à la pêche, et la Direction de la faune ne les en empêche pas. Ils n'ont pas eu besoin de se procurer une carte pour cela. Il y a des choses qui se passent peu importe les programmes politiques, les structures de gouvernance et autres considérations. Je pense que la difficulté que nous avons tous par rapport à la définition de « Métis », c'est de trouver une façon de remédier à tout cela de manière responsable.

Beaucoup de membres de la MNBC — je le sais parce que j'en faisais partie — ont pensé qu'on allait leur accorder des droits à cause de cette carte. Ce n'est pas le cas. Même avec une carte de la MNBC en poche, si je m'aventure à la pêche en Colombie-Britannique cet été, il est fort probable que je me fasse intercepter par un agent de la pêche et de la faune, ou par quelqu'un d'autre, et cela est arrivé à maintes reprises. En fait, j'étais à la MNBC quand nous avons perdu notre cause dans l'affaire *Wilson* en 2004. Cette carte ne s'accompagne pas nécessairement de droits. Je pense que bien des Métis à l'échelle du pays ont parfois été mal informés à propos des privilèges qui se rattachent à ces cartes. J'estime qu'il faut beaucoup mieux informer le public, et nous avons besoin d'aide pour faire connaître la culture métisse et les liens qui existent entre ces collectivités. En tant que Métis, je ne souffre pas du fait que le gouvernement ne reconnaisse pas l'article 35. J'aime l'exemple du peuple Sami. J'ai accès à des services, mais ce que je souhaite, et c'est aussi le souhait de bien des familles, c'est de conserver mes liens socioculturels avec ma collectivité. Et quand des collectivités sont en mesure d'exercer leurs droits, c'est parfait, mais dites-le nous, car il n'en reste plus beaucoup. Si nous ne faisons rien pour modifier cette définition, nous allons créer des conceptions erronées de la situation, et c'est ce que j'essaie de faire valoir dans mon mémoire. C'est surtout cela qui me préoccupe.

M. Goulet : La MNBC et *Powley* veulent tous deux conserver les liens ancestraux à l'égard de la collectivité historique et bénéficier d'une certaine reconnaissance en tant que collectivité actuelle. Autrement dit, pour que je puisse exercer mes droits, je devrais revenir m'installer au Manitoba et attendre à l'intersection des rues Portage et Main dans l'espoir qu'un orignal passe par là, car mes seuls liens ancestraux sont à Red River. Je pense que la Cour suprême pourrait élargir la définition dans le prochain arrêt en définissant la collectivité métisse de Sault-Ste-Marie comme une région géographique, et toute collectivité métisse installée dans une région de l'Ouest comme une collectivité apparentée par son patrimoine culturel, entre autres choses.

As far as the Sami people go, I wanted to mention to Senator Raine that the mother of Renée Zellweger, the Academy award winning actress, was a Sami.

The Deputy Chair: Time is our enemy and I would like to thank our witnesses on the second panel for the presentations and the evidence they have given to the committee.

Senators, we now welcome our third panel. Lyle Letendre is President of Kelly Lake Metis Settlement Society Incorporated. We also welcome June Scudeler, President of the Vancouver Métis Association, and J. Paul Stevenson, Elder.

Witnesses, if you could please keep your comments brief so that we have adequate time for questions. We are catching a plane immediately after this hearing, so we will adjourn at 12 noon.

Please proceed.

Lyle Letendre, President, Kelly Lake Métis Settlement Society Inc.: My name is Lyle Letendre. I am President of the Kelly Lake Métis Settlement.

[The witness spoke in his native language.]

I would just like to thank you for allowing me to speak today on behalf of our community. I do not even know where to start, but I can begin by talking about the atrocity that I have had to live with in 51 years of this province, the discrimination by the Province of B.C. itself, just the province. I just wanted to start with that.

Just a quick brief of who I am. A quick insight, my grandfather Campbell looked at me at 17 years old when I had asked him after coming from high school, "Who are we and where do we come from?" Two words that came out of my grandfather's mouth: We are first born to this country and first seen this country. Now I know what he meant, after 40 years, I understand what he meant. What he meant is the seven to eight families that live in Kelly Lake today which is our fifth settlement over the last 350 years were born to the 50 first families that came from France. That is when we were born, that is what my grandfather meant when he said we were first born here. What he meant is when we, both sides of my family as a Campbell and a Letendre, first saw this country, both my great grandfathers and my great uncles accompanied Alexander Mackenzie to the area I live today — 1792, Baptise Bashon, Joseph Letendre. Joseph Letendre opened up a Hudson Bay store in McLeod Lake in 1805. We have not left and we are still here.

I have been listening to some of the questions that were asked out here and you guys need it brief and quick. Well, I am probably only the half-breed in this province today, maybe Western Canada and maybe even Canada that can hunt, fish and do what he wants in the provinces of Saskatchewan, Alberta and British Columbia. I know a lot of my cousins and lot of my friends in the Metis world hate the word the *Powley* decision.

Pour ce qui est du peuple Sami, je voulais mentionner au sénateur Raine que la mère de Renée Zellweger, l'actrice gagnante d'un Oscar, était d'appartenance sami.

La vice-présidente : Malheureusement, le temps ne fait pas de cadeau. J'aimerais donc remercier notre deuxième groupe de témoins pour les exposés et l'information qu'ils ont présentés au comité.

Mesdames et messieurs, nous accueillons notre troisième groupe de témoins. Lyle Letendre est président de la Kelly Lake Metis Settlement Society Incorporated. Nous souhaitons aussi la bienvenue à June Scudeler, présidente de la Vancouver Métis Association, de même qu'à J. Paul Stevenson, aîné.

Je prierais nos témoins d'être brefs afin que nous ayons suffisamment de temps pour les questions. Nous avons un avion à prendre immédiatement après la séance, alors nous allons devoir suspendre nos travaux à midi.

Nous vous écoutons.

Lyle Letendre, président, Kelly Lake Métis Settlement Society Inc. : Je m'appelle Lyle Letendre. Je suis le président de la Kelly Lake Métis Settlement Society.

[Le témoin s'exprime dans sa langue maternelle.]

Je veux simplement vous remercier de m'avoir permis de venir vous parler aujourd'hui au nom de ma collectivité. Je ne sais pas par quoi commencer, mais je pourrais d'abord vous parler de l'atrocité que j'ai dû endurer pendant mes 51 années passées dans cette province, c'est-à-dire la discrimination de la province de la Colombie-Britannique; seulement la province. Je vais commencer par cela.

Je vais vous parler de moi rapidement. À 17 ans, à mon retour de l'école un jour, j'ai demandé à mon grand-père qui nous étions et d'où nous venions. Il m'a regardé et m'a répondu ceci : « Nous avons été les premiers à naître dans ce pays et les premiers à fouler son sol. » Aujourd'hui, 40 ans plus tard, je comprends ce qu'il voulait dire. Il voulait dire que les sept ou huit familles qui habitent à Kelly Lake aujourd'hui, qui en est à son cinquième établissement en 350 ans, sont issues des 50 premières familles venues de France. C'est à ce moment que sont nées nos familles, et c'est ce que mon grand-père voulait dire quand il m'a répondu que nous avons été les premiers à naître ici. Quand mes deux familles, les Campbell et les Letendre, sont arrivées au pays, mes deux arrière-grands-pères et mes arrière-grands-oncles ont suivi Alexander Mackenzie jusqu'à la région où j'habite aujourd'hui — 1792, Baptise Bashon, Joseph Letendre. En 1805, Joseph Letendre a ouvert un magasin de la Baie d'Hudson à McLeod Lake. Nous n'avons jamais quitté la région, et nous y sommes toujours.

J'ai entendu quelques-unes des questions qui ont été posées et je sais que le temps vous presse. Eh bien, je suis probablement le seul Métis de la province, et peut-être même de l'Ouest canadien et de l'ensemble du pays, à pouvoir chasser, pêcher et faire ce que je veux en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Je sais que bien de mes cousins et de mes amis Métis détestent entendre parler de l'arrêt *Powley*. Ce n'est pas mon cas. Quand on

Well, not for me. When that was read to me I nearly fell over. The hair on my back stood up. I kept wondering, do these people know we exist? The *Powley* ruling or decision was written for my settlement or community to a T. Eight deputy ministers at a meeting asked me one time about the *Powley* ruling and how we felt about that and our response was, "Whoever wrote it actually wrote it for my settlement."

I just gotta go back. I have a real bad dyslexia problem and it is really hard to read anything I write or anybody else writes. It comes from here in my heart. That is all I can say. I am all over the place, but at the end of the day it all comes together.

Guys, I just want to say — like Keith said before — we have not joined an organization in 25 years. The reason is because I have seen politics since 1970 in this province. This is not the first time this happened. I do not need an organization like the MNBC to tell me how to hunt, speak my language or go fishing because I do that and they cannot.

Forty per cent of the population in Kelly Lake still speaks and understands the language. There is no murder, suicide. We do not have alcoholics or drugs addicts and our kids have never been in the welfare system ever since we existed and lived together. Again, I could sit here for days and days talking about my history and who we are, but the Senate is here to ask basically what a Metis person is and how we feel what a Metis person is. That one is really hard to answer because of who we are and the uniqueness of where we come from.

Kelly Lake if you want to know, because nobody ever knows where it is, is 90 kilometres south of Dawson Creek, 90 kilometres northwest of Grande Prairie, Alberta. Grande Prairie was settled by the same families of Kelly Lake in 1803. I forget what year the government first showed up in Grande Prairie and then we started claiming land titles there. Kelly Lake is a land-based settlement. It is one of the very few if not only the land-based settlement in Canada for Metis people. What that means is we live all around the lake. Every family, and even myself, we are all landowners. We own our own land. It has always been that way. Grande Prairie, Jasper House, Lake St. Ann's outside Edmonton, Edmonton itself, Batoche where both my grandfathers, Xavier Letendre and Louis Campbell were in what we call a war, you call it a rebellion.

I always wonder why I come to these things to always get asked these questions about who we are, where do we come from. It is really hard, guys. It is really hard to be a half-breed. I come from the North Peace, South Peace, whatever. If you really want to live like a half-breed, come there. It is the same way. To answer a lot of these questions and even to be here to say who we are, all I

m'a lu la décision, j'ai failli tomber à la renverse. Cela m'a fait dresser les cheveux sur la tête. Je n'ai pas arrêté de me demander si ces gens nous connaissent. On dirait que l'arrêt *Powley* a été rédigé expressément pour mon établissement ou ma collectivité. Huit sous-ministres m'ont demandé un jour lors d'une réunion ce que je pensais de l'arrêt *Powley*, et je leur ai répondu que peu importe qui avait rédigé la décision, il l'avait fait pour mon établissement.

Permettez-moi de revenir en arrière un moment. J'ai un grave problème de dyslexie et c'est très difficile pour moi de lire mes notes ou celles d'un autre. Je vous parle avec mon cœur. C'est tout ce que je peux vous dire. J'ai l'air de m'éparpiller, mais au bout du compte, tout tombe en place.

Comme Keith le disait tout à l'heure, notre collectivité n'a pas fait partie d'une organisation depuis 25 ans. Si c'est ainsi, c'est parce que j'ai connu mon lot d'initiatives politiques depuis 1970 dans cette province. Ce n'est pas une première. Je n'ai pas besoin qu'une organisation comme la MNBC me dise comment chasser, pêcher ou préserver ma langue, parce que ce sont des choses que je peux faire, et pas elle.

À Kelly Lake, 40 p. 100 de la population parle et comprend encore la langue. Il n'y a pas de meurtre, pas de suicide. Nous n'avons pas de problème d'alcoolisme ou de toxicomanie, et depuis que nos familles existent et vivent ensemble, nos enfants n'ont jamais eu à dépendre de l'aide sociale. Encore là, je pourrais vous parler pendant des jours et des jours de notre histoire et de qui nous sommes, mais les sénateurs sont ici essentiellement pour savoir ce qui définit un Métis et ce que devrait être la définition selon nous. C'est très difficile de répondre à cette question en raison du caractère unique du peuple que nous formons et de nos origines.

Au cas où cela vous intéresserait, car personne ne sait où c'est, Kelly Lake est situé à 90 kilomètres au sud de Dawson Creek et à 90 kilomètres au nord-ouest de Grande Prairie, en Alberta. La ville de Grande Prairie a été fondée par les mêmes familles qui ont fondé Kelly Lake en 1803. J'oublie en quelle année le gouvernement est arrivé à Grande Prairie, mais c'est aussi à ce moment qu'on a commencé à revendiquer des titres fonciers. Kelly Lake est un établissement fondé sur les terres. C'est l'un des seuls établissements du genre, sinon le seul, pour le peuple métis au Canada. Cela signifie que nous sommes établis tout autour du lac. Toutes les familles, y compris la mienne, sont propriétaires de terres. Nos terres nous appartiennent, et il en a toujours été ainsi. Mes deux grands-pères, Xavier Letendre et Louis Campbell, ont pris part à ce qu'on appelle une guerre, et vous, une rébellion, à Grande Prairie, Jasper House, Lake St. Ann (en périphérie d'Edmonton), Edmonton même et Batoche.

Je me demande toujours pourquoi on m'invite à ce genre de réunion pour toujours me faire demander qui nous sommes et d'où nous venons. C'est très difficile, vous savez. Ce n'est pas évident d'être un métis. Je viens de North Peace, de South Peace, peu importe. Si vous voulez vraiment vivre comme un métis, vous n'avez qu'à vous rendre là-bas. C'est pareil. Pour répondre à

have got to say is one day, and it is coming, we will get our Aboriginal rights the same thing as our cousins, the Indians and the Eskimos, but we choose to do ours differently. I really do not know what to say. It is easier for me to answer questions.

The Deputy Chair: We will definitely be asking you some questions. If we could have the witnesses from the Vancouver Métis Community Association please.

June Scudeler, President, Vancouver Métis Community Association:

[The witness spoke in her native language.]

I am President of the Vancouver Métis Community Association. My ancestors are from Red River and Batoche. It is a mistake to say that there is a single Metis Nation. Rather, Metis historically were communities that came together in times of crisis or of celebration. Metis have been and remain community-based. Each community has its own definition of Metis and decides who to accept into their community. "Metisness" is not based on government definition. Being Metis is not about having a card to prove your "Metisness." The Metis political bodies are playing a numbers game if they assume everyone who self-identifies as Metis supports them. By following government's imposed definitions Metis organizations are jeopardizing traditional independence and becoming an agency of the crown. Because the Government of Canada funds certain organizations it does not give these organizations the right to decide who is or who is not Metis. By following government-imposed definitions Metis organizations would not be following the historical tradition of self- definition. Community members do not need to originate from the so-called historic homeland to be Metis as there are many Metis communities with a long history prior to the settlement of the West.

The Supreme Court of Canada definition of Metis stipulates that a community must have a distinctive collective identity and its members must live in the same geographic area and share a common way of life. It makes no mention of the historic homeland.

The Vancouver Métis Community Association uses self-definition and community involvement as the fundamental criteria for acceptance in our society. Traditionally, Metis people would adopt children who did not have families or whose families could not take care of their children. We take into account individual people's life stories to help them be a part of the Metis community. For example, adopted children or children in care who do not have access to genealogical records; are we supposed to tell them that if they do not fit narrowly defined criteria they cannot be part of a Metis community? The Vancouver Métis Community Association started the Walk

plusieurs des questions qui ont été posées, et même pour expliquer qui nous sommes, tout ce que je peux dire est qu'un jour, et ce jour approche, nous allons revendiquer nos droits autochtones tout comme nos cousins des Premières nations et du peuple inuit, mais nous choisissons de faire les choses différemment. Je ne sais vraiment pas quoi vous dire. C'est plus facile pour moi de répondre aux questions.

La vice-présidente : Nous allons sans aucun doute vous poser quelques questions. J'invite donc la représentante de la Vancouver Métis Community Association à prendre la parole.

June Scudeler, présidente, Vancouver Métis Community Association :

[Le témoin s'exprime dans sa langue maternelle.]

Je suis la présidente de la Vancouver Métis Community Association. Mes ancêtres sont originaires de Red River et de Batoche. C'est faux d'affirmer qu'il n'y a qu'une seule nation métisse. Sur le plan historique, les collectivités métisses se rassemblaient plutôt en temps de crise ou de célébration. Chaque collectivité métisse a sa propre définition de ce qui constitue un Métis et choisit qui accepter parmi ses rangs. Cela a toujours été ainsi, et cela le demeure encore aujourd'hui. La « méticité » ne se juge pas en fonction d'une définition gouvernementale. Être Métis, ce n'est pas d'avoir une carte pour prouver sa « méticité ». Les entités politiques métisses jouent gros si elles croient qu'elles ont l'appui de tous ceux qui se définissent comme Métis. En adhérant aux définitions imposées par le gouvernement, les organisations métisses mettent en péril leur autonomie traditionnelle et deviennent une société d'État. Ce n'est pas parce que le gouvernement du Canada finance certaines organisations que celles-ci peuvent décider qui est ou non d'appartenance métisse. Suivre les définitions imposées par le gouvernement signifierait pour les organisations métisses de délaisser la définition traditionnelle et historique de l'identité propre. Les membres de la collectivité n'ont pas à être originaires de la soi-disant patrie historique pour être Métis, puisque de nombreuses collectivités métisses étaient là bien avant la colonisation de l'Ouest.

Selon la définition de la Cour suprême, une collectivité métisse doit posséder une identité collective distincte et ses membres doivent avoir résidence dans le même lieu géographique et partager un mode de vie commun. Il n'est jamais question de la patrie historique.

La Vancouver Métis Community Association a pour principaux critères d'acceptation la définition de l'identité propre et l'engagement communautaire. Traditionnellement, les Métis adoptaient des enfants sans famille ou dont la famille ne pouvait prendre soin. Nous prenons en considération les expériences personnelles de chacun pour les aider à faire partie de la collectivité métisse. Par exemple, les enfants adoptés ou les enfants pris en charge ne peuvent pas fournir leurs antécédents généalogiques. Devrions-nous les empêcher de faire partie d'une collectivité métisse parce qu'ils ne satisfont pas à des critères très précis? La Vancouver Métis Community Association a lancé

Bravely Forward initiative, which worked with incarcerated Aboriginal people, who are very proud to receive their Metis cards. Who are we to tell these people that they are not Metis? Our goal is to develop a safe and healthy community that welcomes our Metis brothers and sisters. We certainly have no intention of becoming an historical society reliving a brief period in our long history.

We should not be letting the judicial system dictate who is Metis. For example, the *Powley* decision leaves out urban Metis, some of whom have lived in cities for generations. An individual must first demonstrate membership in present-day Metis community that can trace its existence back to an historic Metis community with a distinctive culture, which is an impossibility for many Metis. Urban Metis organizations like the Vancouver Métis Community Association are still communities, albeit in an urban setting, which is reflective of the reality of most Metis.

The emphasis on the historic homeland definitions means that Metis people are going backwards in time, rather than focusing on contemporary Metis achievements. We are bickering over what happened in the past. We need to be concentrating on the future of Metis identity and the future of our children's children, not on the past. Thank you.

The Deputy Chair: Mr. Stevenson.

J. Paul Stevenson, Elder, Vancouver Métis Community Association: I co-wrote that.

The Deputy Chair: Thank you for that concise and informative summary.

Mr. Letendre, I was not quite sure if you were saying your community did fit the *Powley* decision or did not fit the *Powley* decision.

Mr. Letendre: I apologize. I owe more to my people and community than what I am doing. I should be more professional, but again, I get so nervous and so dyslexic. Yes, we do fit the *Powley* decision better — like I told one deputy minister, better than the O.J. Simpson glove. She was surprised at that, but we do. We fit that to a T. Every criteria the *Powley* ruling has put out we do fit it. The only reason we are not in litigation today is because our lawyer passed away and my community has nothing. Then when we did put our litigation against the provincial government in 2007 I gave the Attorney General's office three extensions on our piece of paper and on September 10, 2007, they did not strike our lawsuit, but our lawyer passed away and his law firm would not take it on. We were at the edge of that. The last 20 years because of the diversity, certain families do not want to be

l'initiative Walk Bravely Forward, qui s'adresse aux détenus autochtones. Ils sont très fiers de recevoir leur carte de Métis. Qui sommes-nous pour leur dire qu'ils ne sont pas Métis? Notre objectif est de former une collectivité saine et sécuritaire, une collectivité qui accueille nos frères et nos sœurs Métis. Nous n'avons certainement pas l'intention de devenir une société historique reproduisant une brève période de notre longue histoire.

Nous ne devrions pas laisser l'appareil judiciaire déterminer qui est Métis à notre place. Par exemple, l'arrêt *Powley* ne tient pas compte des Métis en milieu urbain, même si certains habitent en ville depuis des générations. Un Métis doit d'abord démontrer son appartenance à une collectivité contemporaine en mesure de prouver qu'il descend d'une communauté métisse historique ayant une culture distinctive, mais c'est impossible pour bien des Métis. Même si elles sont en milieu urbain, les organisations métisses telles que la Vancouver Métis Community Association constituent des communautés qui reflètent la réalité de la plupart des Métis.

Les définitions axées sur le territoire ancestral ressassent le passé du peuple métis plutôt que de s'intéresser à ses réalisations contemporaines. Nous nous chamaillons sur ce qui s'est produit autrefois plutôt que de nous concentrer sur l'avenir de l'identité métisse et des enfants de nos enfants. Merci.

La vice-présidente : Monsieur Stevenson.

J. Paul Stevenson, aîné, Vancouver Métis Community Association : J'ai participé à la rédaction du texte.

La vice-présidente : Je vous remercie de votre résumé concis et instructif.

Monsieur Letendre, je ne suis pas certaine d'avoir compris si votre collectivité remplit les critères de l'arrêt *Powley* ou non.

M. Letendre : Veuillez m'excuser. Je ne suis pas à la hauteur de mon peuple et de ma collectivité. Je manque de professionnalisme, mais je deviens nerveux et dyslexique. La réponse est oui, les critères de l'arrêt *Powley* nous vont comme un gant — mieux que celui de O. J. Simpson, comme j'ai déjà dit à une sous-ministre. Elle était surprise, mais c'est vrai; nous les remplissons parfaitement. Chaque critère défini dans l'arrêt *Powley* s'applique à ma collectivité. La seule raison pour laquelle nous ne sommes pas devant les tribunaux aujourd'hui, c'est que notre avocat est décédé, et que ma collectivité n'a plus de ressources. Nous avons intenté un procès contre le gouvernement provincial en 2007, et j'avais octroyé un délai de grâce au bureau du procureur général à trois reprises. La poursuite n'a pas été abandonnée, mais notre avocat est décédé le 10 septembre 2007,

Indians. We still call them Indians. We do not call them First Nations. I apologize for that but that is just there. Ever since then the government has used that against us because we are —

[The witness spoke in his native language.]

We are half-breeds. It runs in our blood being strong and standing for who we are. Yes, we do fit the *Powley* ruling to a T. That is why I say I can hunt in Batoche, Lake St. Ann, Jasper House, Grande Prairie and in Kelly Lake under the ruling itself because of the historical significance.

The Deputy Chair: Do you fit the definition of Metis that the Métis National Council has?

Mr. Letendre: It would not matter in the next 300 years any organization can come up with a definition the Metis people of Kelly Lake would fit it.

The Deputy Chair: Fit any definition?

Mr. Letendre: If you were first born to this country.

The Deputy Chair: You are saying first born as opposed to homeland, the Metis Nation is defining the Metis homeland whereas *Powley* I do not think specifically mentions homeland.

Mr. Letendre: Here is what my grandfather said — my uncle Dennis was really strong in the politics in Manitoba, Red River: Unless some white guy fell out of a plane in the 1600s, then you are looking at homeland. My family comes from the Trois-Rivières of Quebec. That is when the first French came here. That is where we were born, not Manitoba. Fort Garry was founded and lived in by the same families of Kelly Lake long before it was called Fort Gary.

The Deputy Chair: You said that Kelly Lake is a land-based settlement. How did that come about, and do you own your own land? Is it fee simple, private or communally owned by the whole group?

Mr. Letendre: How it came about is the same way Lake St. Ann came about. You come to a place. You do not want to be called a squatter. You are already farming it, just you and your family and the other families, and all of a sudden the government comes in long after you are there and says you have to start paying for your land, however that works. That is how we did that.

We did have scrip in the Campbell family. They took 160 acres of Grande Prairie at the site of the town itself is also taken by the Campbell brothers and uncles, the whole town site.

après quoi son cabinet a refusé de prendre le relais. Nous étions sur le point d'y arriver. Compte tenu de la diversité grandissante au cours des 20 dernières années, certaines familles ne veulent pas qu'on les appelle des Indiens, mais on continue à le faire; on ne les appelle pas des membres de Premières nations. Veuillez m'excuser, mais c'est vrai. Depuis, le gouvernement s'en est servi contre nous parce que nous sommes...

[Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]

Nous sommes des Métis. Nous avons ce qu'il faut dans le sang pour être forts et défendre notre identité. Oui, l'arrêt *Powley* nous convient parfaitement. La décision me permet de chasser à Batoche, à Lake St. Ann, à Jasper House, dans la Grande Prairie et à Kelly Lake en raison de l'importance historique de ces lieux.

La vice-présidente : La définition d'une personne métisse adoptée par le Ralliement national des Métis s'applique-t-elle à vous?

M. Letendre : Même dans 300 ans, le peuple Métis de Kelly Lake fera partie de la définition que n'importe quelle organisation pourrait proposer.

La vice-présidente : N'importe quelle définition s'appliquerait à vous?

M. Letendre : Nous sommes les premiers nés au pays.

La vice-présidente : Vous dites premiers nés par opposition à la patrie. Or, le ralliement définit la patrie des Métis tandis que l'arrêt *Powley* n'en parle pas vraiment, si je ne m'abuse.

M. Letendre : Voici ce que mon grand-père disait — mon oncle Dennis était un homme très influent dans l'arène politique de la rivière Rouge, au Manitoba. Notre patrie se trouve sous vos yeux, à moins qu'un blanc n'ait sauté d'un avion dans les années 1600. Ma famille est originaire de Trois-Rivières, au Québec. C'est à cette époque que les premiers Français sont arrivés ici. Nous sommes donc nés là-bas, et pas au Manitoba. Les familles de Kelly Lake vivaient à Fort Garry bien avant que l'endroit ne porte ce nom.

La vice-présidente : Vous dites que Kelly Lake est un établissement axé sur la terre. Comment a-t-il vu le jour? Êtes-vous propriétaires des terres? S'agit-il de propriétés foncières en fief simple, de propriétés privées ou de terrains appartenant collectivement à l'ensemble du groupe?

M. Letendre : Nous avons vu le jour comme Lake St. Ann. On arrive à un endroit, mais on ne veut pas se faire traiter de squatteurs. On exploite la terre avec sa famille et d'autres familles. Des années plus tard, le gouvernement arrive soudain en disant qu'il faut payer d'une manière ou d'une autre pour occuper le territoire. C'est ainsi que c'est arrivé.

Nous avons un certificat des Métis de la famille Campbell, qui détient 160 acres de Grande Prairie là où se trouve le village. Tout l'emplacement du village appartient aux frères et aux oncles Campbell.

Flying Shot is another settlement two miles out and they are all privately owned. I own 95 acres; I inherited 10. All the eight families own 165 acres and another individual owns 5 acres.

The Deputy Chair: I do not know if you specifically mentioned it but somewhere I saw something talking about Bill C-31. I am wondering if in your community whether some of your community members have become Status Indians, and in that case does that create any problems?

Mr. Letendre: That is what I was mentioning 20 years ago. When I was the president dealing with B.C. government they respected who we were at that time and when industry and the boom came into the northeast those individuals through political connections cut through Bill C-31, and when the federal government finds out how that happened they are going to get a pretty good surprise. You cannot turn an Iroquois into a St:lo. That is who we are. Our background is Iroquois, Mohawk, Cree, French.

The Deputy Chair: Did you wish to make a comment, Mr. Henry?

Mr. Henry: Just to provide some clarity on that issue, because I know my friend Lyle can get very animated. There are about 50 or 60 homes in Kelly Lake and eight or so major families. When Bill C-31 came out, a number of those members who married into the adjacent St:lo First Nation community started to get Bill C-31 through marriage. There was an insinuation that by taking Bill C-31 in that area in the 1990s there would be all these medical rights and all these things that would flow as a result of them marrying into that.

Lyle and the Letendre family and many others have continued to not take that approach, and there is a real political struggle between people trying to assume now that that was originally a St:lo community when in fact the Metis were there. The St:lo came there in the late 1800s after the Metis had already been homesteading, if you can call it that, in that area since the early 1800s. I think in Canada it is one of the worst examples of how Bill C-31 can be helpful in some communities, but in that situation it has really divided that community to a really bad point today.

Mr. Letendre: Out of 420 members at Kelly Lake, only 32 are Bill C-31.

Senator Ataullahjan: Lyle, your heart is in the right place and you should not be nervous. We are here to learn and we can learn a lot from you. I must commend you.

You said that you do not have a problem with any alcohol, suicides. You seem to have gotten it right. What are you doing differently?

Flyingshot Lake est un autre établissement de deux miles dont les terres appartiennent toutes à des intérêts privés. Pour ma part, je possède 95 acres, et j'ai hérité de 10 d'entre eux. Les huit familles possèdent 165 acres, et cinq appartiennent à quelqu'un d'autre.

La vice-présidente : J'ignore si vous en avez parlé, mais j'ai vu qu'il était question du projet de loi C-31 quelque part. J'aimerais savoir si certains membres de votre collectivité sont devenus des Indiens inscrits. Dans l'affirmative, est-ce que cela pose problème?

M. Letendre : C'est ce que je disais à propos d'il y a 20 ans. Lorsque j'étais président et que j'avais affaire au gouvernement de la Colombie-Britannique, on nous respectait. Avec l'arrivée des industries et l'essor dans le nord-est, ceux qui avaient des relations politiques ont escamoté l'application du projet de loi C-31; ce sera toute une surprise lorsque le gouvernement fédéral s'en rendra compte. On ne peut pas changer un Iroquois en St :lo. C'est notre identité. Nous avons des origines iroquoises, mohawks, crie et françaises.

La vice-présidente : Avez-vous quelque chose à dire, monsieur Henry?

M. Henry : J'aimerais simplement clarifier la question, car je sais que mon ami Lyle peut s'emporter. Kelly Lake compte 50 ou 60 maisons qui appartiennent à huit familles principales, environ. Lors de l'adoption du projet de loi C-31, certains de ceux qui étaient mariés à un membre de la Première nation adjacente de St:lo ont obtenu le statut d'Indien inscrit grâce à leur lien matrimonial. Certains croyaient que, grâce à ces alliances, des droits sur le plan médical ou autre leur seraient reconnus après l'arrivée du statut d'Indien dans le secteur dans les années 1990.

Lyle, la famille Letendre et bien d'autres refusent toujours d'opter pour cette voie. Il existe une véritable lutte politique, car certains prétendent qu'il s'agissait d'une communauté St:lo à l'origine, alors que les Métis étaient déjà là. Les St:lo sont arrivés dans le secteur à la fin du XIX^e siècle alors que les Métis avaient commencé à peupler la région dès le début du siècle, pour ainsi dire. Je pense que le Canada est un des pires exemples de la façon dont un projet de loi comme C-31 peut aider certaines collectivités. Quoi qu'il en soit, la situation a déjà divisé profondément la collectivité.

M. Letendre : Seuls 32 des 420 habitants de Kelly Lake sont des Indiens inscrits.

Le sénateur Ataullahjan : Lyle, vous avez bon cœur et n'avez rien à craindre. Nous sommes ici pour apprendre, et vous pouvez nous montrer bien des choses. Je tiens à vous féliciter.

Vous avez dit qu'il n'y a pas de problème d'alcool ou de suicide au sein de votre collectivité. Vous semblez avoir trouvé la solution. Que faites-vous différemment?

Mr. Letendre: We still hold our culture; we still speak the language. What I am wearing today, I made the hides. There is elk, moose, deer on this. My great great grandmother did the beading. This was handed down to me. I am really proud of it. This is my second vest.

Forty per cent still speak the language. It is our culture. The grandparents literally take control. I guess that is what keeps us together and it is passed down that way.

Senator Ataullahjan: It is interesting you should say that because I have always felt that if you instill in children at a very young age a sense of pride and community and they have strong family ties, I think that helps them a long way.

Mr. Letendre: That is the history, the stories. As kids and even today — we do not sit beside a little stove anymore — the stories are still told because if they are not you will lose your identity. Do not get me wrong. I have met so many people that used to know the language but have lost it. Where I come from it is hard to grasp how you lose a language. That is what makes it so different. We just got phones in 1999 and they come from Alberta. I guess the isolation with the culture really helps at the same time. It is hard to explain. Our elders step forward and if something goes wrong they take over.

Senator Raine: The school in Kelly Lake is teaching Cree. Is the school a Cree school?

Mr. Letendre: It is ironic you ask that. The school was built in 1923. The reason is the people of Kelly Lake knew what was going on at the residential school. Our people have never been in residential school. We built our school in 1923. For that reason, we had a school long before the District of Dawson Creek did. Our language was held strong even though the odd teacher would give you a wrench of the ear, but that was it. You still spoke your language because your parents would be there, grandparents looking at the teacher not the same way we would be looking at them. We held our language in that way. I am really proud of our kids. Here goes your discrimination by government and district out of Dawson Creek. They closed our school in 2001 over \$20,000, but they turned around and gave a German school \$250,000.

Senator Raine: They closed the school in Kelly Lake?

Mr. Letendre: Yes, in 2001 for over \$20,000.

Senator Raine: But you did not let it stay closed?

Mr. Letendre: Where are you going to get the money? The government is not going to give you anything. The government has never ever given any kind of help to my community.

We got power from Alberta in 1968, and we got phones from Alberta in 1999. I have a driver's licence from Alberta and I have insurance from Alberta. I get my mail in Alberta. Premier

M. Letendre : Nous n'avons perdu ni notre culture ni notre langue. C'est moi qui ai fabriqué les pièces de cuir que je porte. On y voit un wapiti, un orignal et un chevreuil. La broderie de perles vient de mon arrière-arrière-grand-mère. J'en ai hérité, et j'en suis très fier. C'est mon deuxième gilet.

Quarante pour cent du village parlent la langue, car elle fait partie de notre culture. Ce sont les aînés qui tiennent les rênes. J'imagine que c'est ce qui nous garde unis, et ce savoir est transmis de génération en génération.

Le sénateur Ataullahjan : C'est intéressant, car j'ai toujours cru qu'un enfant aurait une bonne longueur d'avance si on lui inculquait très jeune un sentiment de fierté et d'appartenance à la communauté, et s'il tissait des liens familiaux solides.

M. Letendre : Les histoires font partie de notre histoire. Lorsque nous étions enfants — nous ne nous asseyons plus près d'un petit poêle... Aujourd'hui encore, nous continuons de raconter les histoires, sans quoi nous perdrons notre identité. Qu'on me comprenne bien : j'ai rencontré bien des gens qui connaissaient la langue, mais l'ont perdue. Là d'où je viens, nous pouvons difficilement concevoir que ce soit possible. C'est ce qui nous rend uniques. Nous n'avions pas le téléphone avant 1999, et c'est l'Alberta qui nous y a donné accès. J'imagine que l'isolation de la culture y est pour beaucoup. C'est difficile à expliquer. Nos aînés sont présents et n'hésitent pas à intervenir en cas de problème.

Le sénateur Raine : L'école de Kelly Lake enseigne le cri. Est-ce une école crie?

M. Letendre : C'est ironique que vous me posiez la question. L'école a été construite en 1923 parce que les habitants de Kelly Lake savaient ce qui se passait dans les pensionnats, qu'aucun membre de notre collectivité n'a fréquentés. Nous avions donc une école bien avant le district de Dawson Creek. Notre langue demeurerait forte même si l'étrange professeur nous pinçait l'oreille de temps à autre, mais c'était tout. Nous parlions la langue parce que nos parents étaient présents et que nos grands-parents gardaient le professeur à l'œil. C'est ainsi que nous l'avons conservée. Je suis vraiment fier de nos enfants. Toutefois, nous avons été victimes de discrimination de la part du gouvernement et du district de Dawson Creek. On a fermé les portes de notre école en 2001 pour une affaire de 20 000 \$, alors que 250 000 \$ ont été versés à une école allemande.

Le sénateur Raine : L'école de Kelly Lake est fermée?

M. Letendre : Oui, on l'a fermée en 2001 pour plus de 20 000 \$.

Le sénateur Raine : Mais ne l'avez-vous pas rouverte?

M. Letendre : Avec quel argent? Le gouvernement ne va rien nous donner. Il n'a jamais apporté la moindre aide à ma collectivité.

L'Alberta nous a donné accès à l'électricité en 1968 et au téléphone en 1999. Mon permis de conduire et mes assurances proviennent de l'Alberta. Je reçois même mon courrier là-bas. Le

Lougheed came to Kelly Lake in 1972 and built the road for us. My dad was the president in 1968 and he went to Edmonton for help because Victoria would not help us.

Senator Raine: What do the children do for school today?

Mr. Letendre: They are all bused into Alberta.

I went to school in Beaver Lodge. I was born in Beaver Lodge. I went to junior high and high school, but now they go right from day one.

I think I just mentioned where I come from, the South and North Peace. If you want talk about discrimination and you want to talk about being born a half-breed, you have to be there. I stood in front of the board and told them God could be standing beside me and you are going to close our school and they did anyway. Half the people that sat on that school board were not even from Dawson, were not even born there, so they did not know anything about us. This one lady from Prophet River that moved there, she goes, "You know, Lyle, when the native kids in Prophet River come to Fort Nelson they were just all carted in. I said, "Lady, we are not animals." My grandfather brought Alexander Mackenzie here, and if it was not for him I do not think Mackenzie would have made it, or Selkirk or Thompson. It is hard really. How do you turn to your own government when they turn you away?

Senator Raine: How many children do you have in your community now?

Mr. Letendre: There are about 425 of us, but because we have five generations there are probably 10,000 of us. The original is 400 and some. We have about 60, 70 kids in school, and we have had 8 kids leave high school in grade 12 from an Aboriginal community of 150 because there are only 43 dwellings. Their first question is, "Lyle, I do not want to get into a \$50,000 hole; I do not even know if I will get work after that. How do I move forward?" Every year we produce three to four kids out of high school.

The Deputy Chair: That is good.

Mr. Letendre: But they do not go anywhere. Running a saw because we are loggers, or on a rig, in a restaurant, is not fair. Do not get me wrong. We have two nurses and four power engineers. We have carpenters and electricians. We have all the trades because they felt strongly they have to move to the next level.

The Deputy Chair: For the witnesses from the Vancouver Métis Community Association, I got the impression that you were saying that Metis who live in the urban centres like Vancouver are not eligible for membership in MNBC, but, let us say, if I were a person who had historical roots back to the Red River settlement —

premier ministre albertain Lougheed a construit la route après être venu visiter Kelly Lake en 1972. En 1968, mon père, qui était président, est allé demander de l'aide à Edmonton puisque Victoria refusait de nous aider.

Le sénateur Raine : Où les enfants vont-ils à l'école aujourd'hui?

M. Letendre : Ils prennent tous l'autobus pour l'Alberta.

Je suis allé à l'école de Beaverlodge, ma ville natale. C'est là que j'ai fait mes études intermédiaires et secondaires, mais aujourd'hui, les enfants doivent se rendre là-bas dès leur premier jour d'école.

Je pense avoir mentionné que je viens du secteur de South Peace et de North Peace. Il faut avoir vécu là-bas pour pouvoir parler de discrimination et se mettre dans la peau d'un Métis. La commission scolaire a fermé l'école même si je lui ai dit que Dieu était à mes côtés. La moitié des membres de la commission scolaire ne viennent même pas de Dawson et ne sont même pas nés dans le secteur, alors ils ne savent rien de nous. Par exemple, une femme venue de Prophet River pour s'installer là-bas m'a dit que les enfants autochtones de son village étaient tous transportés jusqu'à Fort Nelson. Je lui ai répondu que nous n'étions pas des animaux. C'est mon grand-père qui a emmené Alexander Mackenzie jusqu'ici; sans lui, il ne se serait sûrement pas rendu aussi loin, pas plus que Selkirk ou Thompson. C'est loin d'être facile. Comment s'adresse-t-on à un gouvernement qui vous a rejeté?

Le sénateur Raine : Combien y a-t-il actuellement d'enfants au sein de votre collectivité?

M. Letendre : Nous sommes environ 425. Nous atteignons probablement 10 000 en incluant les cinq générations, mais à l'origine, nous sommes un peu plus de 400. Nous avons 60 ou 70 enfants d'âge scolaire. Huit jeunes ont quitté l'école secondaire en 12^e année dans une collectivité autochtone de 150 personnes qui ne compte que 43 résidences. La première chose qu'ils me disent, c'est qu'ils ne veulent pas finir dans un trou de 50 000 \$. Ils ignorent s'ils trouveront du travail après leurs études et se demandent ce que l'avenir leur réserve. Nous avons chaque année trois ou quatre jeunes qui terminent leur secondaire.

La vice-présidente : C'est bien.

M. Letendre : Mais ils ne partent pas. Les habitants ne sont pas tous bûcherons, camionneurs ou serveurs. Comprenez-moi bien. Nous avons deux infirmières et quatre mécaniciens de centrale, de même que des charpentiers et des électriciens. Tous les métiers sont représentés, car les gens croient fermement qu'ils doivent améliorer leur sort.

La vice-présidente : J'aimerais m'adresser aux témoins de la Vancouver Métis Community Association. J'ai cru comprendre tout à l'heure que les Métis qui vivent dans une agglomération métropolitaine comme Vancouver ne peuvent pas être membres de la Métis Nation British Columbia, ou MNBC. Mais disons que je suis descendante de la colonie de la rivière Rouge...

Mr. Stevenson: I am not sure what the Métis Nation B.C. eligibility is right now. Our organization predates that. We were one of the founders of MNBC. We chose as things got political — Metis politics is just exactly like White politics. I would like to say we learned our lessons from Ottawa and Victoria well. The Vancouver Métis Association is not affiliated with any political body. We made that choice when we started to see the issues going on. I am sure if some of our members wish to join that as well, that is fine with us. It is not an issue for us.

The Deputy Chair: Ms. Scudeler, you briefly mentioned the Walk Bravely Forward initiative. You said you are working with Aboriginals who are proud to receive their Metis cards. In this case are you referring to Metis cards from your organization?

Ms. Scudeler: Yes, I am. Obviously they have problems finding their genealogical records so we had a wonderful worker who went in to prisons to work with people, and even some non-Aboriginal people. There were incidences of another Metis organization following our footsteps that we started and working with Metis people in prisons and telling Metis people they do not qualify for a card. We are like, “You self-identify as Metis, welcome to the community.”

Mr. Stevenson: If I can add to that, I was at a Native Brotherhood meeting. I am an honorary member of the Native Brotherhood at the Pacific Institution. I am one of the people who goes out to the institutions. We go out and normally it is a very welcoming situation. There was tension and one of the lifers stood up and he said the Metis were here last week and I am Mohawk and mixed blood. I have always said I am a Metis and they told me I am not a Metis. What do you have to say about that? I explained to them the difference between membership and identity. As individuals we own our identity and nobody can take it, nobody can change it. Our identity is ours. Membership is like a club, so if that club will not let you in, there is probably another one that will and do you really want to be in that club? That is how we handled that.

There is a big difference between Metis identity and membership in various organizations. The three of us sitting here all know each other, and we all have different roles as Metis people. We all identify in our own way, the way our community identifies us. When people join us, sometimes you will get a phone call saying, “What do I get?” When you join the Vancouver Métis Community, you get the opportunity to fellowship with fellow Metis and to volunteer. We have no federal funding because we do not want it.

M. Stevenson : Je ne connais plus bien les critères d'évaluation de la MNBC. Notre association a vu le jour avant elle et a même participé à sa fondation. La politique métisse est exactement comme la politique blanche. Lorsque les choses se sont envenimées, nous avons décidé... Nous avons tiré des leçons d'Ottawa et de Victoria. Par conséquent, la Vancouver Métis Association ne s'associe à aucun organisme politique. Nous avons fait ce choix lorsque la situation a commencé à s'envenimer. Je suis persuadé que nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'un de nos membres adhère à la MNBC; ce n'est pas un problème à nos yeux.

La vice-présidente : Madame Scudeler, vous avez parlé brièvement du projet Walk Bravely Forward. Vous avez dit que vous travaillez auprès d'Autochtones qui sont fiers de recevoir leur carte de Métis. Ces cartes proviennent-elles de votre association?

Mme Scudeler : Oui. Puisque ces Autochtones ont visiblement du mal à reconstituer leur arbre généalogique, nous avons envoyé un employé extraordinaire dans les prisons afin de les aider, de même que certains prisonniers qui ne sont pas autochtones. Une autre organisation métisse a suivi nos traces, mais il lui est arrivé de dire aux prisonniers métis qu'ils ne pourraient pas obtenir de carte. Nous préférons plutôt accueillir à bras ouverts tous ceux qui se désignent comme Métis.

M. Stevenson : Si je puis ajouter quelque chose, j'ai participé à titre de membre honoraire à une rencontre de Native Brotherhood à l'Établissement du Pacifique. Je fais partie de ceux qui visitent ainsi les pénitenciers. Nous y sommes généralement très bien accueillis. Il régnait une certaine tension et l'un des condamnés à perpétuité a pris la parole pour dire que les Métis avaient visité l'établissement la semaine précédente et qu'il était à la fois Mohawk et Métis. Il avait toujours soutenu être Métis et voilà qu'on lui disait autre chose; il cherchait à comprendre. Je leur ai expliqué la différence entre l'appartenance à un groupe et l'identité. Chaque individu a sa propre identité; personne ne peut la lui enlever, personne ne peut rien y changer. Notre identité nous est propre. Quant à l'appartenance à un groupe, c'est un peu comme lorsqu'on veut devenir membre d'un club. Si le club ne nous accepte pas comme membres, il y a sans doute quelqu'un d'autre qui prendra notre place et il y a lieu de se demander si l'on souhaite vraiment faire partie de ce club. C'est comme ça que nous avons présenté les choses.

Il y a une grande différence entre l'identité métisse et l'appartenance à diverses organisations. Nous nous connaissons très bien tous les trois, et nous avons chacun notre rôle à jouer en tant que Métis. Chacun de nous s'identifie à sa manière en fonction de l'identité que lui donne sa communauté. Lorsque des gens se joignent à nous, il arrive qu'ils nous appellent pour nous demander ce qu'ils obtiennent. En joignant les rangs de la Vancouver Metis Community, vous avez l'occasion de travailler bénévolement de concert avec vos frères métis. Nous n'avons aucun financement fédéral parce que nous n'en voulons pas.

The Deputy Chair: That was my next question. If I had a card, other than identifying as a Metis, what would I get from it? You are saying just the opportunity to socialize and be part of the community?

Mr. Stevenson: As our community. If you have a Vancouver Métis card, you have access to HRDC programs as a Metis. Education, sobriety and a safe and healthy community are the things we push.

The Deputy Chair: That card will allow you to get services through an HRDC program?

Mr. Stevenson: Absolutely.

Ms. Scudeler: Yes. It also helps with educational funding. I am a PhD candidate at UBC and it is recognized by educational institutions as well.

Mr. Letendre: That is ironic. When you mentioned about cards and what they give you. When I went to school in Beaver Lodge, I knew a lot of people there. I remember some of them with the native here, Indian here, except when the Metis organization of that province were giving out programs, businesses, education, all of a sudden it is, "Hey, where do I get my card?" The same people. That is why it is so hard when people ask how do you identify who is who? Do not get me wrong, ma'am. I met the Sami people. Four ladies came to Kelly Lake to see me make hides and, yes, it was ironic to look at them and see that, yes, we are the same people. That is funny. That is what these people look at in a card. Ours is different. Ours is limited to the eight families of our community. We turn to five elders to be accepted. I have people in my community that have lived there for over 50 years that will never be a member because they married in. That is not the way we do our membership because if I am going to give a membership card from Kelly Lake you could survive on that card. You do not need an education because you cannot eat a book, like my grandpa used to say. You can eat chicken, muskrat, lynx, moose, deer. That card that we give out will give that opportunity for that person. Again, we hunt freely. I have challenged Fish and Wildlife for years. We came to a verbal agreement seven years ago but last year I got so frustrated and phoned them all summer and most of the fall and they would not come out.

The Deputy Chair: I have one other question for you and that is with regard to community acceptance. I will ask both groups to say a little bit about that. You are talking about communities and people and you know who you are, in Kelly Lake you would have one answer to how to determine who is a member of your community, but in Vancouver how do you determine whether

La vice-présidente : C'était ma prochaine question. Si j'avais une carte, qu'est-ce que cela me donnerait, à part de m'identifier en tant que Métis? Vous parlez seulement de la possibilité de socialiser et de faire partie de la communauté?

M. Stevenson : C'est le cas pour notre communauté. Si vous avez une carte de Métis de Vancouver, vous avez accès aux programmes de DRHC en tant que Métis. Nous préconisons l'éducation, la sobriété ainsi que la santé et la sécurité de la communauté.

La vice-présidente : Cette carte peut donner accès à des services dans le cadre d'un programme de DRHC?

M. Stevenson : Tout à fait.

Mme Scudeler : Oui. Elle facilite aussi l'accès à l'aide financière pour les études. Je prépare un doctorat à l'Université de la Colombie-Britannique et je peux vous dire que cette carte est également reconnue par les établissements d'enseignement.

M. Letendre : Il y a quelque chose d'ironique lorsque vous parlez des cartes et de ce qu'elles vous apportent. J'ai connu bien des gens à Beaver Lodge où j'ai fait mes études. Je me souviens que certains se disaient Autochtones ou Indiens, sauf lorsque l'organisation métisse de cette province offrait des programmes ou des possibilités d'entrepreneuriat ou d'études. Alors, ces mêmes personnes voulaient savoir où s'adresser pour obtenir leur carte. C'est la raison pour laquelle il est si difficile de répondre lorsque les gens nous demandent comment nous nous y prenons pour savoir qui est qui. Comprenez-moi bien, madame. J'ai rencontré les Inuits Sami. Quatre femmes sont venues à Kelly Lake pour me voir construire des caches, et il était effectivement ironique en les regardant de se dire qu'elles étaient du même peuple. C'est plutôt amusant. C'est ce que ces gens recherchent dans une carte. La nôtre est différente. Elle n'est remise qu'aux huit familles de notre communauté. Ce sont cinq aînés qui décident qui doit être accepté. Il y a des gens qui vivent dans ma communauté depuis plus de cinquante ans et qui ne seront jamais membres en raison du mariage qu'ils ont contracté. Ce n'est pas la façon dont nous choisissons nos membres, car si je vous remets une carte de Kelly Lake, vous pourriez en tirer votre subsistance. Comme mon grand-père avait l'habitude de le dire, l'éducation n'est pas nécessaire, car on ne peut pas manger un livre. On peut manger du poulet, du rat musqué, du lynx, de l'orignal et du chevreuil. Ce sont les possibilités qui s'ouvrent à toute personne qui reçoit notre carte. Je vous rappelle que nous pouvons chasser librement. J'ai à mon actif des années de revendications auprès des responsables des pêches et de la faune. Nous avons conclu une entente verbale il y a sept ans, mais j'ai vécu une situation très frustrante l'an dernier alors que j'ai dû les appeler en vain pendant tout l'été et une bonne partie de l'automne.

La vice-présidente : J'ai une autre question concernant l'acceptation par la communauté. J'aimerais que les deux groupes nous en disent un peu plus à ce sujet. Vous avez parlé de vos communautés et du fait que vous connaissez les gens. Il semblerait plutôt facile de déterminer qui est membre de la communauté à Kelly Lake, mais comment vous y prenez-vous à

someone is actually part of the Metis community and would be accepted by the Vancouver Métis Community Association? What factors do you take into account and how does that work?

Ms. Scudeler: We do need some genealogical proof, obviously, except in special circumstances. I answer the phones. I am kind of volunteering in the office and just when we get phone calls from people about their life stories and they may not have the exact, proper genealogical information, they have gone to another organization and been rejected. I think it is really important to take people's life circumstances into account. They are so happy when they are accepted into our community even though they might not fit the strict definition or have the genealogy going back 200 years.

Mr. Stevenson: Our definition is in our constitution. It is the same definition used by the Metis communities in Alberta: mixed Aboriginal heritage, self-identifies as Metis and is accepted into the community. How they prove that is where we have a little more openness.

The Deputy Chair: That was the question. In your case how is acceptance by the community established? How do you determine that if I were to apply to you for membership?

Mr. Stevenson: Most people have some sort of background where they know the Aboriginal family or their Metis origins. A member of the Laval family from Duck Lake joined us just last week. Well, we know the Lavalles from Duck Lake and it was really simple to put that together. She did not have genealogy, but she had her birth certificate from Duck Lake. That is how we do it. We do have one rule from Métis Children and Families Services that handles children in care. If Métis Children and Family Services of the Métis Family Commission contacts us, and they have a child in care that Metis, we issue a card. We do not put that child under any further stress.

Mr. Letendre: When someone asks me something, I always say the Hutterites and the Mennonites are alive and doing well and the same with Kelly Lake. It is so simple. We have been together for 300 years. My wife is non-native. I broke the chain and got heck, but still I did it anyway. If she was with me for 50 years, she would not be accepted. It would have to go to an honorary, and it would be limited as to what they would be able to do under the card.

Mr. Henry: Just to add to Lyle's comments, Kelly Lake specifically accepts only members that have connections genealogically to the community or married into the community. They do not hold themselves out to be a provincial organization or anything like that. They only deal with the membership from the community that they link directly to the community.

Vancouver pour savoir qui fait partie de la communauté métisse et qui pourrait être accepté au sein de la Vancouver Metis Community Association? Quels facteurs prenez-vous en considération et comment ça fonctionne exactement?

Mme Scudeler : Sauf bien évidemment dans certaines circonstances particulières, nous avons besoin d'une preuve généalogique. C'est moi qui réponds bénévolement au téléphone pour notre bureau. Des gens nous racontent leur histoire et le rejet de leur demande par une autre organisation parce qu'ils ne peuvent pas produire les données généalogiques appropriées. J'estime vraiment important de tenir compte de la situation vécue par chacun. Les gens sont tellement heureux d'être acceptés au sein de notre communauté même s'ils ne correspondent pas parfaitement à la définition de métis ou ne peuvent pas remonter 200 ans en arrière dans leur arbre généalogique.

M. Stevenson : Notre définition est inscrite dans notre Constitution. C'est la même qui est utilisée par les communautés métisses d'Alberta : racines autochtones mixtes, auto-identification comme Métis et acceptation par la communauté. Il y a une certaine marge de manœuvre quant à la manière dont chacun doit démontrer qu'il répond à ces critères.

La vice-présidente : C'était justement ma question. Dans votre cas, comment établit-on qu'il y a acceptation par la communauté? Comment pourriez-vous le déterminer si je demandais à devenir membre de votre association?

M. Stevenson : La plupart des gens ont des indications de leurs racines autochtones ou métisses. Une des membres de la famille Laval de Duck Lake a communiqué avec nous la semaine dernière. Comme nous connaissons bien cette famille, il a été vraiment simple de faire les recoupements nécessaires. Elle n'avait aucune donnée généalogique, mais son certificat de naissance de Duck Lake. C'est ainsi que nous procédons. Nous avons toutefois une règle concernant les enfants pris en charge. Si la Commission métisse des services à la famille et à l'enfance communique avec nous concernant un enfant métis pris en charge, nous lui émettons une carte. Pas question de lui compliquer la vie encore davantage.

M. Letendre : Quand on me pose la question, je réponds toujours que les Huttérîtes et les Mennonites se portent encore bien et qu'il en va de même de la communauté de Kelly Lake. C'est aussi simple que cela. Nous sommes ensemble depuis 300 ans. Mon épouse n'est pas autochtone. J'ai rompu la chaîne et on m'a pris à partie, mais je l'ai fait tout de même. Même si elle était avec moi pendant 50 ans, elle ne serait pas acceptée. Il faudrait qu'elle devienne membre honoraire et ce statut lui accorderait des privilèges limités.

M. Henry : Concernant ce que vient de vous dire Lyle, Kelly Lake n'accepte que des membres qui ont des liens généalogiques au sein de la communauté ou qui y ont contracté un mariage. On ne prétend pas devenir une organisation provinciale ou quelque chose de semblable. On s'occupe seulement des membres ayant un lien direct avec la communauté.

Mr. Letendre: One more thing . When people talk about what organization you are from or did this organization help you or did this one help you, we have been accepted and given grants and programs by INAC just as a Metis community, just as Kelly Lake Métis Settlement without going through MNBC, the MNC or whoever is out there. It was simple, phone INAC and challenge who we are and who they were and what they stood for. In the last decade we received probably over \$400,000 from INAC or programs and that is to better yourself and what we are doing right now is a biomass project and we are at the doorstep of BC Hydro. If INAC must believe in who you really are or they would not have given us any money. I remember when I phoned the guy laughed at me. He said, "Lyle, do you know who you phoned?" I said, "Yeah." He said, "There is an interlocutor." I said, "You better read your constitution because it does not say interlocutor."

Mr. Stevenson: I would like to add one thing. For clarity, the Vancouver Métis Community Association has over 2,000 members. We do mailings to membership so we track them. We do not track all 2,000 — they move and forget. Eventually you get a phone call saying, "I am not getting my newsletter anymore." Have you moved? Our mail-out is about 900. We are in contact with them at all times. That is the size of our community.

The Deputy Chair: Thank you for the information.

Senator Patterson: Mr. Letendre, you are obviously very independent and have shown a tremendous strength despite the lack of recognition or support, but I am curious. I understand you have not applied to be affiliated with MNBC, but are you recognized by MNBC? They spoke about a number of charter communities. I would take it you are not one; is that correct?

Mr. Letendre: The government forced an issue a few years ago, join an organization. We refused and then we tried. We tried to do this and we just stepped away from it. Still that feeling again, watching politics since the 1970s, again, I refused. Again, being the only Metis settlement, I need somebody to speak to me in my own language to tell me what they can do for me. Again, they do not have to but they have to be honest, truthful and they mean to do something for this province, they mean to put the culture back into this province, they mean to better the kids and the elders to keep them safe. If that does not happen do not even bother us, do not even look at us, do not even talk to us because we have nothing to do with you guys. Every time an organization like the MNBC comes to Kelly Lake, the first thing they do is go running back to government: "Jesus, look at these people, they are

M. Letendre : J'ajouterais une chose. Lorsqu'il s'agit de savoir de quelle organisation on fait partie ou si cette organisation ou une autre nous a offert de l'aide, je peux vous dire que le MAINC nous a reconnus et donné accès à des subventions et à des programmes simplement à titre de communauté métisse, l'établissement métis de Kelly Lake, sans que nous ayons à passer par la MNBC, le RNM ou quelque autre organisation que ce soit. Il a suffi de communiquer avec le MAINC pour faire valoir qui nous sommes, qui sont ces organisations et ce qu'elles défendent. Au cours de la dernière décennie, nous avons sans doute reçu plus de 400 000 \$ du MAINC dans le cadre de différents programmes visant à améliorer notre situation. Ainsi, nous réalisons actuellement un projet sur la biomasse et nous frappons à la porte de BC Hydro. Le MAINC doit bien reconnaître qui nous sommes sans quoi il ne nous aurait jamais accordé cet argent. Je me rappelle que le gars qui a répondu à mon téléphone s'est un peu moqué de moi. Il a dit : « Lyle, sais-tu qui tu as appelé? » J'ai répondu : « Oui. » Il a dit : « Il y a un interlocuteur ». J'ai rétorqué : « Tu ferais mieux de lire votre Constitution parce qu'il n'y est pas question d'un interlocuteur ».

M. Stevenson : Je voudrais ajouter quelque chose. Je veux préciser que la Vancouver Métis Community Association compte plus de 2 000 membres. Nous effectuons un suivi auprès de nos membres aux fins de nos envois postaux. Il y en a certains qu'on perd de vue, parce qu'ils déménagent et oublient de nous le signaler. On finit par recevoir un appel où la personne nous indique qu'elle ne reçoit plus son bulletin d'information. Nous lui demandons alors si elle a déménagé. Nos envois postaux atteignent quelque 900 destinataires. Nous maintenons le contact avec ces personnes. C'est la taille de notre communauté.

La vice-présidente : Merci pour ces précisions.

Le sénateur Patterson : Monsieur Letendre, vous formez de toute évidence une communauté très indépendante qui a fait montre d'une vigueur exceptionnelle malgré le manque de reconnaissance et de soutien. Il y a toutefois une question qui me chicote. Si j'ai bien compris, vous n'avez pas fait de demande d'affiliation à la MNBC, mais est-ce que ce conseil vous reconnaît? On a parlé d'un certain nombre de communautés à charte. Ai-je raison de croire que vous n'en faites pas partie?

M. Letendre : Il y a quelques années, le gouvernement a exigé de nous que nous nous joignons à une organisation. Nous avons d'abord refusé avant de tenter le coup. Nous avons essayé de le faire et nous y avons simplement renoncé. Comme j'avais la même impression que je ressens à titre d'observateur de la scène politique depuis les années 1970, j'ai refusé. Étant donné que nous sommes le seul établissement métis, il faut que quelqu'un puisse nous parler dans notre propre langue pour nous dire en quoi on peut nous aider. Encore une fois, on a négligé de le faire, mais on se doit d'être honnête et de chercher vraiment à faire quelque chose de significatif pour la province en y réintégrant notre culture, en améliorant le sort et la sécurité de nos enfants et de nos aînés. Sans cela, ne venez même pas nous déranger, ne nous regardez pas, ne nous parlez pas, car nous ne voulons pas

isolated, they need this, they need that.” Yes, they do. Do they get it? Does it come to Kelly Lake? No, it stops somewhere, and it is probably here.

The Deputy Chair: We should have visited Kelly Lake.

Mr. Stevenson: For clarity, senator, the charter communities that they referred to, those are community organizations that the MNBC recognizes. It has nothing to do with anything else. Vancouver Métis Community Association predates MNBC, but we are not a charter community.

Mr. Letendre: There are different definitions for different organizations. Since 1971 this is probably the fifth provincial organization. We are hoping the one just developed is going to last longer than 10 years. Each one of them was given a decade apiece. It seems that is the way it goes.

Senator Patterson: That is helpful. I also notice that you asked Mr. Henry to sit with you, I believe.

Mr. Letendre: He is on the board.

Senator Patterson: Could you describe your relationship with the federation, please?

Mr. Letendre: When things started coming apart, which we knew they would, based on looking at things on the outside, and we realized there was going to be another organization in the making, we sat back for a couple years to see what is the organization looking for, where are they aiming, where are they headed, and what is the purpose of breaking away from the Métis Nation of B.C. I knew Keith before that but not really to the extent because he was involved with MNBC. When he broke away we began corresponding. The elders said he was the only honest leader they ever met in this province, and I believe in the elders. They believe that Mr. Henry and the organization would probably take us hopefully into the next — into this era because we are not there yet. My community, my settlement is not there yet and the recognition that goes along with that. So our relationship with MNBC, we were — I was given the okay by the elders over a year ago to actually join the organization for guidance and help with the government, and it has been awesome ever since then. Again, we upped our profile from probably minus ten to plus ten.

Mr. Henry: I should probably clarify for the Senate as well that Lyle did ask me to sit up here.

I want to quickly add that we promised Kelly Lake Métis Settlement, as a new organization, that we were not going to come in and promise them programs and services. We had no interest in

avoir affaire avec vous. Toutes les fois qu’une organisation comme la MNBC vient nous visiter à Kelly Lake, elle s’empresse d’aller voir les gens du gouvernement pour leur dire à quel point nous sommes isolés et nous avons besoin de ceci et cela. Il est vrai que nos besoins sont grands. Est-ce que le gouvernement en est conscient? Est-ce que l’aide se rend jusqu’à Kelly Lake? Non, le processus s’enraie quelque part, et c’est sans doute ici.

La vice-présidente : Nous aurions dû nous rendre à Kelly Lake.

M. Stevenson : Pour plus de précision, madame le sénateur, les communautés à charte dont il est question sont des organisations communautaires reconnues par la MNBC. Cela n’a rien à voir avec quoi que ce soit d’autre. La Vancouver Metis Community Association existait avant la MNBC, mais nous ne sommes pas une communauté à charte.

M. Letendre : Il y a des définitions différentes selon les organisations. C’est probablement la cinquième organisation provinciale depuis 1971. Nous espérons que celle qui vient d’être créée durera plus de 10 ans. Chacune de celles qui se sont succédé a eu droit à une décennie. Il semblerait que les choses fonctionnent de cette manière.

Le sénateur Patterson : Voilà qui est intéressant. J’ai aussi remarqué que vous avez demandé à M. Henry de vous accompagner, si je ne m’abuse.

M. Letendre : Il fait partie du conseil d’administration.

Le sénateur Patterson : Pourriez-vous décrire votre relation avec la fédération?

M. Letendre : Quand les choses ont commencé à se détériorer, comme nous nous y attendions à la lumière de notre perspective extérieure, et que nous nous sommes rendu compte qu’une autre organisation était en voie de création, nous avons pris du recul pendant quelques années pour voir la forme que prendrait cette organisation, quels seraient ses objectifs et pourquoi on voulait s’éloigner de la MNBC. Je connaissais déjà Keith, mais pas vraiment de par son travail au sein de la MNBC. Lorsqu’il a quitté cette organisation, nous avons commencé à correspondre. Les aînés disaient qu’il était le seul dirigeant honnête qu’ils aient rencontré dans cette province, et je fais confiance aux aînés. Ils croient que M. Henry et son organisation pourront sans doute nous faire accéder, comme nous l’espérons, à la prochaine étape — ou plutôt à cette étape-ci, car nous n’y sommes pas encore. C’est le cas de ma communauté, de notre établissement, avec toutes les répercussions que cela entraîne. Pour ce qui est de nos relations avec la MNBC, nous étions — nos aînés m’ont permis il y a plus d’un an de joindre les rangs de l’organisation pour obtenir des conseils et de l’aide auprès du gouvernement, et tout c’est très bien déroulé depuis. Comme je le disais, notre profil est sans doute passé de moins dix à plus dix.

M. Henry : Je devrais sans doute clarifier au bénéfice du Sénat que Lyle m’a demandé de l’accompagner.

Je voudrais ajouter brièvement que notre nouvelle organisation s’est engagée auprès de l’établissement métis de Kelly Lake à ne pas se rendre là-bas pour lui promettre des programmes et des

that. We needed their help for culture. For example, we had a number of cultural events last year — I did not actually answer that question very well in the last sitting — we just held a community forum there because they are one of the few historical communities that you can still go and actually live the culture. We had a Metis cultural gathering in August and we did not — we asked for their help so that we could show the urban Metis people what some of the living culture looks like today and listen to the language and that. It was in August and we had 350 people show up from all over pretty much Western Canada. We could not believe it.

To the point of the relationship, the relationship is very much about them not prescribing to our values and beliefs. It is about us trying to lift Kelly Lake up as one of the few remaining historic Metis communities in this country and making sure we do not let them go away and look at the culture in a museum which is not all that far away.

Mr. Letendre: He could not promise us phones because we already had them.

The Deputy Chair: Thank you for that additional information.

Senator Raine: In following your story, Lyle, you say right now you have 40 per cent still speaking, and you are speaking Cree?

Mr. Letendre: Probably about 10 people still speak the Michif language, the French-Cree mix. I understand it because when you are sitting around the table having supper, if you do not pass the salt you are going to get it. So I still understand a little bit of that. Actually my grandmother could speak to a French lady. They could speak to each other but she is speaking our language. We still do that.

Senator Raine: Is that the daily language in the community?

Mr. Letendre: Yes, always. When you get up in the morning and go to bed at night, that is what you hear all day.

Senator Raine: I am very dismayed that they took your school away. We did a study last year on K to 12 Aboriginal education. I am sorry we did not come to Kelly Lake. We went to Onion Lake where they have a Cree immersion school and they are actually training their teachers from within their own community. I do not know if you have ever been there but it would be fabulous model for your school.

Mr. Letendre: Some of my ancestors are from Onion Lake, Duck Lake — my great grandfather. Some ladies at home speak and do the syllabics that you see on the top on the corner. My grandmother was born and raised in Kelly Lake. She went to university when she was 59, 60, 61 just to get her certificate to do

services. Cela n'avait aucun intérêt pour nous. Nous avons besoin de leur aide à des fins culturelles. Par exemple, nous avons organisé l'an dernier plusieurs activités culturelles. Je n'ai pas vraiment bien répondu à la question à ce sujet tout à l'heure. Nous y avons tenu un forum communautaire parce que c'est l'une des rares communautés traditionnelles où l'on peut encore se rendre pour vivre l'expérience de la culture. Nous avons organisé un rassemblement culturel métis en août et nous avons demandé leur aide pour que les Métis vivant en milieu urbain puissent voir quelles formes peuvent prendre les activités culturelles encore pratiquées aujourd'hui et entendre la langue parlée. Quelque 350 personnes en provenance d'à peu près toutes les régions de l'Ouest canadien se sont présentées. Nous ne pouvions pas le croire.

Quant aux relations que nous entretenons, il ne s'agit pas de gagner leur adhésion à nos valeurs et nos croyances. Nous souhaitons plutôt mettre en valeur Kelly Lake qui est l'une des rares communautés métisses traditionnelles encore existantes au Canada en veillant à ne pas la laisser disparaître pour que tout ce patrimoine culturel se retrouve dans un musée, une perspective qui n'est pas aussi éloignée qu'on pourrait le penser.

M. Letendre : Il ne pouvait pas nous promettre des téléphones; nous en avions déjà.

La vice-présidente : Merci pour ces renseignements supplémentaires.

Le sénateur Raine : Vous nous avez dit, Lyle, que 40 p. 100 des gens de votre communauté parlent encore votre langue. Vous parlez le cri?

M. Letendre : Il y a sans doute une dizaine de personnes qui parlent encore le métchif, un mélange de français et de cri. Je comprends cette langue, car si tu ne passes pas le sel lorsqu'on te le demande à la table du souper, tu vas en entendre parler. Alors, je la comprends encore un peu. Ma grand-mère pouvait tenir une conversation avec une dame francophone. Les deux pouvaient se parler chacune dans leur langue. Nous le faisons toujours.

Le sénateur Raine : Est-ce la langue d'usage au sein de votre communauté?

M. Letendre : Oui, toujours. C'est celle qu'on peut entendre toute la journée, du lever jusqu'au coucher.

Le sénateur Raine : Je suis consternée d'apprendre qu'on vous a enlevé votre école. Nous avons réalisé l'an dernier une étude sur l'éducation primaire et secondaire chez les Autochtones. C'est dommage que nous ne soyons pas venus à Kelly Lake. Nous nous sommes rendus à Onion Lake où il y a une école d'immersion en langue crie pour laquelle on forme des enseignants au sein même de la communauté. Je ne sais pas si vous avez vu ce qu'on fait là-bas, mais ce serait un modèle formidable pour votre école.

M. Letendre : Certains de mes ancêtres viennent d'Onion Lake; mon arrière-grand-père était de Duck Lake. Certaines femmes de notre communauté parlent la langue; c'est à elles que l'on doit l'écriture syllabique que vous pouvez voir au coin supérieur. Ma grand-mère est née à Kelly Lake et y a grandi. Elle est allée à

this. We do have two other teachers. You notice in this we are building our own structure for a Head Start program for teaching the smaller kids the language itself. I can say we have six kids who can speak better than the teenagers today.

Senator Raine: I wish you the very best of success in getting support for early childhood education and at least an elementary school in your community. It does not make sense.

Mr. Letendre: Along with Mr. Henry we are going to be talking to the Minister of Education. Again, you go to school at Beaver Lodge, Hythe, Grande Prairie. The native liaisons — do not get me wrong — are really nice ladies, but they are treaty. It just does not fit that way. I am really tired of this melting pot, two peas in a pod. It does not work that way. You do not see me with the headdress guys or drums. You see me with a fiddle and a guitar. That is who we are. When you look at education and wonder why in the last decade 30 kids left high school and never got anywhere, where is their guidance? They really need that guidance from kindergarten to grade 12. When we were in Kelly Lake we were pretty happy and we were succeeding after grade 12. It was not because there was a native liaison telling you where you were going to go. It was your parents telling you where you were going. It was different generation today, ma'am. It is so hard. Parents are trying to make a living and it is hard to make a living and move away from Kelly Lake. It is really hard to take a kid past Grande Prairie without being so scared to leave there and be alone. We need that kind of help. We need that kind of guidance in our school system. I wish it was still in B.C. but it is not; it is all in Alberta.

Senator Raine: There is an artificial boundary anyway. The logical boundary for Peace River is Alberta.

Mr. Letendre: Exactly.

Senator Raine: That is where everybody came from.

Mr. Letendre: I inherited 10 acres right at the B.C.-Alberta border because that is where my grandparents' land starts.

Senator Raine: Anyway, keep up the good work.

The Deputy Chair: On behalf of all the committee members, I would like to thank you for your presentations this morning and wish you the best.

(The committee adjourned.)

l'université de 59 jusqu'à 61 ans simplement pour obtenir son certificat d'enseignante. Nous en avons deux autres dans la communauté. Vous verrez ici que nous mettons sur pied notre propre structure afin d'offrir un programme d'aide préscolaire pour l'enseignement de la langue. Je peux vous dire que nous avons maintenant six enfants qui parlent la langue mieux que nos adolescents.

Le sénateur Raine : J'espère vraiment que vous pourrez obtenir le soutien nécessaire pour l'éducation des jeunes enfants et tout au moins pour une école primaire dans votre communauté. Tout cela est illogique.

M. Letendre : Avec M. Henry, nous allons parler au ministre de l'Éducation. Les jeunes vont à l'école à Beaver Lodge, Hythe ou Grande Prairie. Comprenez-moi bien, les agentes de liaison autochtones sont vraiment de braves femmes, mais elles ne sont pas métisses. Il n'y a tout simplement pas compatibilité. J'en ai vraiment marre de cette amalgamation; comme si nous étions tous pareils. Ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent. Vous ne me verrez pas avec des parures de tête ou des tambours. Vous allez me voir avec un violon et une guitare. C'est notre réalité. Du côté de l'éducation, si vous vous demandez pourquoi 30 élèves ont abandonné leurs études secondaires au cours de la dernière décennie sans avoir nulle part où aller, il faut s'interroger sur l'orientation qu'ils reçoivent. Il faut les guider de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire. Lorsque nous étudions à Kelly Lake, tout se passait très bien et nous obtenions de bons résultats après le secondaire. Ce n'était pas parce qu'une agente de liaison venait nous dire où aller. Ce sont nos parents qui nous indiquaient la voie à suivre. C'était une autre génération. C'est tellement difficile. Les parents s'efforcent d'assurer la subsistance de leur famille et il n'est pas facile de le faire en quittant Kelly Lake. Il est vraiment difficile d'amener un enfant au-delà de Grande Prairie sans crainte d'isolement. Nous avons besoin d'aide à ce chapitre. Nous avons besoin d'orientation au sein de notre système scolaire. J'aimerais bien que l'on trouve encore ça en Colombie-Britannique, mais ce n'est plus le cas; c'est l'Alberta qui a tout désormais.

Le sénateur Raine : De toute manière, la frontière entre les deux provinces est artificielle. C'est logiquement la rivière de la Paix qui devrait servir de frontière.

M. Letendre : Tout à fait.

Le sénateur Raine : C'est l'endroit d'où tout le monde est parti.

M. Letendre : J'ai hérité de 10 acres de terre à la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, car c'est là où commencent les terres de mes grands-parents.

Le sénateur Raine : Quoi qu'il en soit, poursuivez votre bon travail.

La vice-présidente : Au nom de tous les membres du comité, je vous remercie pour les exposés que vous nous avez présentés ce matin et je vous souhaite la meilleure des chances.

(La séance est levée.)

Monday, October 1, 2012

Métis Nation of Greater Victoria:

Victoria Pruden, Vice-President.

Métis Nation of British Columbia:

Bruce Dumont, President;

Laurel Katernick, Director of Registry.

British Columbia Métis Federation:

Keith Henry, President;

Daryl Piper, Vice-President.

As individuals:

Terry Goulet, Métis historian;

George R.D. Goulet, Métis historian.

Kelly Lake Metis Settlement Society Inc.:

Lyle Letendre, President.

Vancouver Métis Community Association:

June Scudeler, President;

J. Paul Stevenson, Elder.

Le lundi 1^{er} octobre 2012

Métis Nation of Greater Victoria :

Victoria Pruden, vice-présidente.

Métis Nation of British Columbia :

Bruce Dumont, président;

Laurel Katernick, directrice des enregistrements.

British Columbia Métis Federation :

Keith Henry, président;

Daryl Piper, vice-président.

À titre personnel :

Terry Goulet, historienne métisse;

George R.D. Goulet, historien métis.

Kelly Lake Metis Settlement Society Inc. :

Lyle Letendre, président.

Vancouver Métis Community Association :

June Scudeler, présidente;

J. Paul Stevenson, aîné.

WITNESSES

Monday, September 24, 2012

Ministry of Aboriginal and Northern Affairs Manitoba:

Eleanor Brockington, Director, Policy and Strategic Initiatives.

Manitoba Metis Federation:

David Chartrand, President;

David Boisvert, Policy Advisor.

Metis Child, Family and Community Services:

Eileen Sanderson, Kinship Care Worker.

Metis Culture and Heritage Resource Centre Inc.:

Randall Ranville, Genealogist.

As an individual:

Paul Chartrand, Retired Professor of Law.

Wednesday, September 26, 2012

Métis Nation Saskatchewan:

Robert Doucette, President;

Gerald Morin, Vice-President;

Louis Gardiner, Treasurer.

Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc.:

Nora Cummings, Métis Senator;

Lynn LaRose, Chief Executive Officer.

Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc.:

Lisa Wilson, Director.

College of Medicine, University of Saskatchewan:

Valerie Arnault-Pelletier, Aboriginal Coordinator.

As an individual:

Marilyn Poitras, Assistant Professor, University of Saskatchewan.

Friday, September 28, 2012

Métis Nation of Alberta:

Aaron Barner, Senior Executive Officer.

Rupertsland Institute:

Lorne Gladu, Chief Executive Officer.

As an individual:

Catherine Bell, Professor of Law.

Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada:

Garry Boudreau, President;

Brenda Blyan, Metis citizen.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le lundi 24 septembre 2012

Ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba :

Eleanor Brockington, directrice, Politiques et Initiatives stratégiques.

Manitoba Metis Federation :

David Chartrand, président;

David Boisvert, conseiller politique.

Metis Child, Family and Community Services :

Eileen Sanderson, aidante naturelle.

Metis Culture and Heritage Resource Centre Inc. :

Randall Ranville, généalogiste.

À titre personnel :

Paul Chartrand, professeur de droit à la retraite.

Le mercredi 26 septembre 2012

Métis Nation Saskatchewan :

Robert Doucette, président;

Gerald Morin, vice-président;

Louis Gardiner, trésorier.

Métis Family and Community Justice Services Saskatchewan Inc. :

Nora Cummings, sénatrice métisse;

Lynn LaRose, première dirigeante.

Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research Inc. :

Lisa Wilson, directrice.

College of Medicine, Université de la Saskatchewan :

Valerie Arnault-Pelletier, coordonnatrice des autochtones.

À titre personnel :

Marilyn Poitras, professeure adjointe, Université de la Saskatchewan.

Le vendredi 28 septembre 2012

Métis Nation of Alberta :

Aaron Barner, fonctionnaire supérieur de la direction.

Rupertsland Institute :

Lorne Gladu, premier dirigeant.

À titre personnel :

Catherine Bell, professeur de droit.

Aboriginal Metis Citizens Alliance of Canada :

Garry Boudreau, président;

Brenda Blyan, citoyenne métisse.

(Suite à la page précédente)